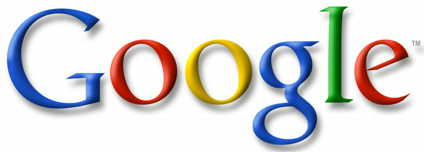


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

BUHR A



Digitized by Google



Library of the University of Michigan

Bought with the income

of the

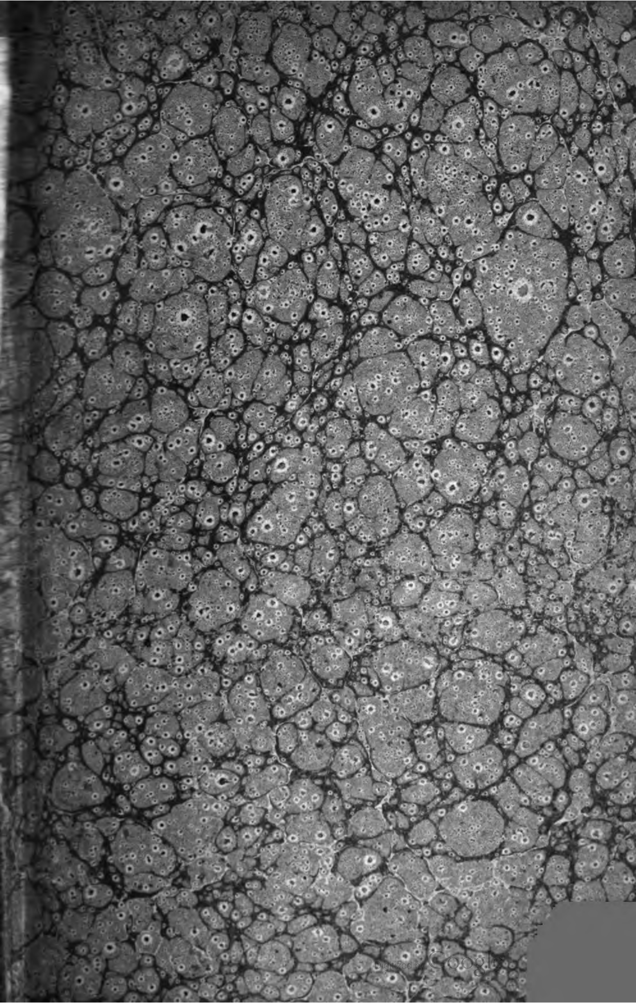
Ford - Messer

Bequest



E F FABER

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

DC
2
.S67

Digitized by Google

ANNUAIRE

HISTORIQUE

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie
Imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

Digitized by Google

ANNUAIRE

HISTORIQUE

POUR L'ANNÉE 1859

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

23e ANNÉE



A PARIS

CHEZ Mme Veuve JULES RENOUARD

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

1859

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉE 1859.

Comput ecclésiastique.		*Cycles divers.*	
Nombre d'or	17	Cycle solaire	20
Épacte	XXVI	Cycle des Hébreux	14
Lettre dominicale	B	Cycle de l'hégyre	15
Indiction romaine	2	Période julienne	6572

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 20 février.
Les Cendres, 9 mars.
Pâques, 24 avril.
Rogations, 30, 31 mai et 1er juin.
Ascension, 2 juin.
Pentecôte, 12 juin.
Trinité, 19 juin.
Fête-Dieu, 23 juin.
1er Dim. de l'Avent, 27 novembre.

Quatre-Temps.

Mars	16, 18, 19.	Septembre	21, 23, 24.
Juin	15, 17, 18.	Décembre	14, 16, 17.

Commencement des Saisons.

Printemps, 21 mars à 3 heures 29 minutes du matin.
Été, 22 juin à 0 heure 6 minutes du matin.
Automne, 23 septembre à 2 heures 19 minutes du soir.
Hiver, 22 décembre à 8 heures 11 minutes du matin.

Signes du Zodiaque.

0	♈	Le Bélier.
1	♉	Le Taureau.
2	♊	Les Gémeaux.
3	♋	L'Écrevisse.
4	♌	Le Lion.
5	♍	La Vierge.
6	♎	La Balance.
7	♏	Le Scorpion.
8	♐	Le Sagittaire.
9	♑	Le Capricorne.
10	♒	Le Verseau.
11	♓	Les Poissons.

16324

Digitized by Google

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	JANVIER 1859. Fêtes du Martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Samedi.	CIRCONCISION.	7.56	4.12	0. 3.43
2	DIM.	*Dim. ap. la Circonc.*	7.56	4.13	0. 4.12
3	Lundi.	Ste Geneviève.	7.56	4.14	0. 4.40
4	Mardi.	S. Tite.	7.56	4.15	0. 5. 7
5	Mercredi.	S. Télesphore, pape.	7.56	4.16	0. 5.35
6	Jeudi.	ÉPIPHANIE.	7.55	4.17	0. 6. 1
7	Vendredi.	S. Cler, d.	7.55	4.18	0. 6.28
8	Samedi.	S. Lucien, pr. m.	7.55	4.19	0. 7.53
9	DIM.	Ier *ap. l'Épiphanie.*	7.54	4.21	0. 7.19
10	Lundi.	S. Agathon, pape.	7.54	4.22	0. 7.43
11	Mardi	S. Sauve.	7.53	4.23	0. 8. 8
12	Mercredi.	Ste Tatienne, m.	7.53	4.25	0. 8.31
13	Jeudi.	S. Hilaire, év.	7.52	4.26	0. 8.54
14	Vendredi.	S. Félix, pr.	7.52	4.27	0. 9.16
15	Samedi.	S. Maur, abbé.	7.51	4.29	0. 9.38
16	DIM.	IIe *ap. l'Épiphanie.*	7.50	4.30	0. 9.59
17	Lundi.	S. Antoine, abbé.	7.49	4.32	0.10.19
18	Mardi.	Chaire de S. Pierre.	7.49	4.33	0 10.38
19	Mercredi.	S. Canut, roi m.	7.48	4.35	0.10.57
20	Jeudi.	S. Fabien, pape.	7.47	4.36	0.11.15
21	Vendredi.	Ste Agnès, v.	7.46	4.38	0.11.32
22	Samedi.	S. Vincent, d. m.	7.45	4.39	0.11.49
23	DIM.	IIIe *ap. l'Épiph.*	7.44	4.41	0.12. 4
24	Lundi.	S. Timothée.	7.43	4.42	0.12.19
25	Mardi.	Conv. de S. Paul.	7.42	4.44	0 12.34
26	Mercredi.	S. Polycarpe.	7 41	4.45	0.12.47
27	Jeudi.	S. Jean Chrysost. év.	7.39	4.47	0.13. 0
28	Vendredi.	S. Valère, év.	7.38	4.49	0.13.11
29	Samedi.	S. Fr. de Sales, év.	7.37	4.50	0 13.22
30	DIM.	IVe *ap. l'Épiphanie.*	7.36	4.52	0.13.33
31	Lundi.	S. Pierre Nolasque.	7.34	4.54	0.13.42

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. JANVIER. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	A	3	*	S. Paracode, év.	1
2	IV	B		29	S. Silan, m.	2
3	III	C	11	28	S. Ymas.	3
4	II	D		27	Ste Fauste, v. m.	4
5	Non.	E	19	26	S. Couvoyon, ab.	5
6	VIII	F	8	25	Ste Licière, v. m.	6
7	VII	G		24	S. Pelade, év.	7
8	VI	A	16	23	S. Baudouin, ch.	8
9	V	B	5	22	Ste Pascase.	9
10	IV	C		21	S. Guillaume, ar.	10
11	III	D	13	20	S. Tethvin, moi.	11
12	II	E	2	19	Ste Césaire, v.	12
13	Ides.	F		18	S. Ver, év.	13
14	XIX	G	10	17	S. Firmin, év.	14
15	XVIII	A		16	Ste Tarsice, v.	15
16	XVII	B	18	15	S. Trivier, moi.	16
17	XVI	C	7	14	S. Genou, év.	17
18	XV	D		13	S. Volusien, év.	18
19	XIV	E	15	12	S. Laumer, pr.	19
20	XIII	F	4	11	S. Clément, pr.	20
21	XII	G		10	S. Avit, év.	21
22	XI	A	12	9	S. Ou, m.	22
23	X	B	1	8	S. Urbain, év.	23
24	IX	C		7	S. Savinien, m.	24
25	VIII	D	9	6	S. Roques, év.	25
26	VII	E		5	S. Mar, év.	26
27	VI	F	17	4	S. Loup, év.	27
28	V	G	6	3	S. Charlemagne.	28
29	IV	A		2	Ste Savine, v.	29
30	III	B	14	1	Ste Serène, m.	30
31	II	C	3	*	S. Tronquets, év.	31

Digitized by Google

Quantièmes.	Jours de la semaine.	FÉVRIER 1859. Fêtes du Martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Mardi.	S. Ignace, év. m.	7.33	4.55	0.13.50
2	Mercredi.	*Purification.*	7.32	4.57	0.13.58
3	Jeudi.	S. Blaise, év. m.	7.30	4.59	0.14. 5
4	Vendredi.	S. Eutyche, m.	7.29	5. 0	0.14.11
5	Samedi.	Ste Agathe, v. m.	7.27	5. 2	0.14.17
6	Dim.	ve *ap. l'Épiphanie.*	7.26	5. 3	0.14.21
7	Lundi.	S. Aule ou Ouile, év.	7.24	5. 5	0.14.25
8	Mardi.	S. Denis.	7.23	5. 7	0.14.27
9	Mercredi.	Ste Apolline, v.	7.21	5. 8	0.14.29
10	Jeudi.	S. Irénée, m.	7.20	5.10	0.14.31
11	Vendredi.	S. Saturnin, m.	7.18	5.12	0.14.31
12	Samedi.	Ste Eulalie, v. m.	7.16	5.13	0.14.31
13	Dim.	vie *ap. l'Épiphanie.*	7.15	5.15	0.14.29
14	Lundi.	S. Valentin, pr. m.	7.13	5.17	0.14.28
15	Mardi.	S. Blave.	7.11	5.18	0.14.25
16	Mercredi.	Ste Julienne, v. m.	7. 9	5.20	0.14.21
17	Jeudi.	S. Faustin, m.	7. 8	5.22	0.14.17
18	Vendredi.	S. Siméon, év. m.	7. 6	5.23	0.14.12
19	Samedi.	S. Gabin, pr. m.	7. 4	5.25	0.14. 7
20	Dim.	*Septuagésime.*	7. 2	5.27	0.14. 1
21	Lundi.	S. Félix, év. de Metz.	7. 0	5.28	0.13.54
22	Mardi.	Chaire de S. Pierre.	6.59	5.30	0.13.46
23	Mercredi.	S.Serneu, moine et m	6.57	5.31	0.13.38
24	Jeudi.	S. Matthias, ap.	6.55	5.33	0.13.30
25	Vendredi.	*Cendres,* Cap. jejunii.	6.53	5.35	0.13.20
26	Samedi.	S. Nestor, év. m.	6.51	5.36	0.13.10
27	Dim.	*Sexagésime.*	6.49	5.38	0.13. 0
28	Lundi.	S. Macaire, m.	6.47	5.39	0.12.49

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom. (Années bissext.)	Lettres dominicales. (Années bissext.)	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. FÉVRIER. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	D		29	S. Liêne, conf.	32
2	IV	E	11	28	Ste Sicaire, v.	33
3	III	F	19	27	S. Évence, év.	34
4	II	G	8	26 ou XXV	S. Lifard de Gon.	35
5	Non.	A		25.24	S. Bertou, conf.	36
6	VIII	B	16	23	Ste Renule, v. ab.	37
7	VII	C	5	22	S. Chryseuil, m.	38
8	VI	D		21	S. Jaygout, conf.	39
9	V	E	13	20	S. Souplex, év.	40
10	IV	F	2	19	S. Protade, év.	41
11	III	G		18	S. Simplides, év.	42
12	II	A	10	17	S. Vêle, moine.	43
13	Ides.	B		16	S. Donnis, év.	44
14	XVI	C	18	15	S. Paulien, év.	45
15	XV	D	7	14	S. Cucufat, m.	46
16	XIV	E		13	S. Honest, pr.	47
17	XIII	F	15	12	S. Guérec, conf.	48
18	XII	G	4	11	S. Léonce, év.	49
19	XI	A		10	B. Boniface, év.	50
20	X	B	12	9	S. Bolcain, év.	51
21	IX	C	1	8	Ste Vitaline, v.	52
22	VIII	D		7	B. Isabelle, v.	53
23	VII	E	9	6	Ste Livrade, v. m.	54
24	VI	F		5	S. Beton, év.[1]	55
25 (Années bissext.)	V 6	G f	17	4	S. Concorz, év.[1]	56
26	IV 5	A g	6	3	S. Arille, év.[1]	57
27	III 4	B a		2	S. Marvart, ab.[1]	58
28	II 3	C b	14	1	Ste Aveline.[1]	59[2]
29	2	c				

[1] Le lendemain, dans les ann. biss. — [2] Dans ces années le 29 février est le 60e jour, le 1er mars le 61e, etc.

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	MARS 1859. Fêtes du Martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Mardi.	S. Donat, m.	6.45	5.41	0.12.38
2	Mercredi.	S. Jovin, m.	6.43	5.43	0.12.26
3	Jeudi.	S. Marin, soldat.	6.41	5.44	0.12.13
4	Vendredi.	S. Casimir.	6.39	5.46	0.12. 0
5	Samedi.	S. Phocas, m.	6.37	5.47	0.11.47
6	Dim.	*Quinquagésime.*	6.35	5.49	0.11.33
7	Lundi.	S. Thomas d'Aquin.	6.33	5.51	0.11.19
8	Mardi.	S. Philémon.	6.31	5.52	0.11. 4
9	Mercredi.	*Les Cendres.*	6.29	5.54	0.10.49
10	Jeudi.	S. Alexandre, m.	6.27	5.55	0.10.33
11	Vendredi.	S. Héracle, m.	6.25	5.57	0.10.18
12	Samedi.	S. Grégoire, pape.	6.23	5.58	0.10. 1
13	Dim.	Ier *de Carême.*	6.21	6. 0	0. 9.45
14	Lundi.	S. Pierre, m.	6.19	6. 1	0. 9.28
15	Mardi.	S. Longin.	6.16	6. 3	0. 9.11
16	Mercredi.	S. Cyriaque, diacre.	6.14	6. 4	0. 8.54
17	Jeudi.	S. Patrice, évêque.	6.12	6. 6	0. 8.36
18	Vendredi.	S. Alexandre, év.	6.10	6. 7	0. 8.19
19	Samedi.	S. Joseph.	6. 8	6. 9	0. 8. 1
20	Dim.	IIe *de Carême.*	6. 6	6.10	0. 7.43
21	Lundi.	S. Benoît, a.	6. 4	6.12	0. 7.25
22	Mardi.	S. Aphrodise, m.	6. 2	6.13	0. 7. 6
23	Mercredi.	S. Victorien, m.	6. 0	6.15	0. 6.48
24	Jeudi.	S. Marc, m.	5.58	6.16	0. 6.30
25	Vendredi.	*Annonciation.*	5.55	6.18	0. 6.11
26	Samedi.	S. Castule, m.	5.53	6.19	0. 5.53
27	Dim.	IIIe *de Carême.*	5.51	6.21	0. 5.34
28	Lundi.	S. Prisque, m.	5.49	6.22	0. 5.16
29	Mardi.	S. Armogaste, m.	5.47	6.24	0. 4.57
30	Mercredi.	S. Quirin, m.	5.45	6.25	0. 4.39
31	Jeudi.	S. Diodole, m.	5.43	6.27	0. 4.20

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. [illegible] Saints de France.	Total des Jours.
1	Cal.	D	3	*	S. Simples, conf.	60
2	VI	E		29	Ste Maére, m.	61
3	V	F	11	28	Ste Camille, v.	62
4	IV	G		27	S. Victor de M.	63
5	III	A	19	26	S. Virgile, év.	64
6	II	B	8	25	S. Quiriaque, pr.	65
7	Non.	C		24	S. Ardon, pr.	66
8	VIII	D	16	23	S. Provin, év.	67
9	VII	E	5	22	Ste Alvère, v.	68
10	VI	F		21	Ste Disciole, v.	69
11	V	G	13	20	S. Vigile, év.	70
12	IV	A	2	19	S. Pol de Léon, é.	71
13	III	B		18	S. Piens, év.	72
14	II	C	10	17	S. Lubin, év.	73
15	Ides.	D		16	S. Tranquille, a.	74
16	XVII	E	18	15	S. Ysice, év.	75
17	XVI	F	7	14	S. Ambroise, d.	76
18	XV	G		13	S. Trety, év.	77
19	XIV	A	15	12	S. Landoald, pr.	78
20	XIII	B	4	11	S. Urbice, év.	79
21	XII	C		10	S. Robert de M.	80
22	XI	D	12	9	S. Afrodise, év.	81
23	X	E	1	8	S. Eusèbe, év.	82
24	IX	F		7	V. Mar. Bonneau.	83
25	VIII	G	9	6	S. Hombert.	84
26	VII	A		5	S. Sicaire, év.	85
27	VI	B	17	4	*Nul saint de Fr.*	86
28	V	C	6	3	B. Tutilon, moin.	87
29	IV	D		2	S. Linguin, m.	88
30	III	E	14	1	S. Mamertin, a.	89
31	II	F	3	*	S. Agilolf, év.	90

Quantièmes.	Jours de la semaine.	AVRIL 1859. Fêtes du martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Vendredi.	Ste Théodore, m.	5.41	6.28	0. 4. 2
2	Samedi.	S. Fr. de Paule.	5.39	6.30	0. 3.44
3	Dim.	IVe *de Carême.*	5.37	6.31	0. 3.26
4	Lundi.	S. Ambroise, év.	5.34	6.33	0. 3. 8
5	Mardi.	Ste Martienne.	5.32	6.34	0. 2.51
6	Mercredi.	S. Sixte, pape, m.	5.30	6.36	0. 2.33
7	Jeudi.	S. Épiphane, m.	5.28	6.37	0. 2.16
8	Vendredi.	S. Édèse, m.	5.26	6.39	0. 1.59
9	Samedi.	S. Procoze, d. m. C. D.	5.24	6.40	0. 1.42
10	Dim.	*Passion.*	5.22	6.42	0. 1.25
11	Lundi.	S. Léon le Gr., pape.	5.20	6.43	0. 1. 9
12	Mardi.	S. Jule, pape.	5.18	6.45	0. 0.53
13	Mercredi.	S. Herménigilde, m.	5.16	6.46	0. 0.37
14	Jeudi.	S. Tiburce, m.	5.14	6.48	0. 0.21
15	Vendredi.	Ste Basilisse, m.	5.12	6.49	0. 0. 6
16	Samedi.	S. Calliste, m.	5.10	6.51	11.59.51
17	Dim.	*Rameaux.*	5. 8	6.52	11.59.36
18	Lundi.	S. Éleuthère, év.	5. 6	6.54	11.59.22
19	Mardi.	S. Timon, m.	5. 4	6.55	11.59. 9
20	Mercredi.	S. Sulpice, m.	5. 2	6.56	11.58.55
21	Jeudi.	S. Anselme, év.	5. 0	6.58	11.58.42
22	Vendredi.	S. Soter, pape.	4.59	7.59	11.58.30
23	Samedi.	S. Georges, m.	4.57	7. 1	11.58.18
24	Dim.	PAQUES.	4.55	7. 2	11.58. 6
25	Lundi.	S. Marc, év.	4 53	7. 4	11.57.55
26	Mardi.	S. Anaclet, pape.	4.51	7. 5	11.57.45
27	Mercredi.	S. Anastase, pape.	4.49	7. 7	11.57.34
28	Jeudi.	S. Vital, m.	4.48	7. 8	11.57.25
29	Vendredi.	S. Pierre, m.	4.46	7.10	11.57.16
30	Samedi.	S. Eutrope, év.	4.44	7.11	11.57. 7

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. AVRIL. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	G		29	Ste Sothée, v.	91
2	IV	A	11	28	S. Longils, pr.	92
3	III	B		27	V. Herman Jos.	93
4	II	C	19	26 ou XXV	S. Gonery, pr.	94
5	Non.	D	8	25.24	S. Gérard, moine	95
6	VIII	E	16	23	S. Vinebaud, a.	96
7	VII	F	5	22	S. Clotaire, conf.	97
8	VI	G		21	S. Gautier, moine	98
9	V	A	13	20	S. Mauger, moine	99
10	IV	B	2	19	S. Pallais, év.	100
11	III	C		18	S. Airy, a.	101
12	II	D	10	17	S. Florentin, a.	102
13	Ides.	E		16	S. Marcellin, év.	103
14	XVIII	F	18	15	S. Bénézect, ber.	104
15	XVII	G	7	14	S. Padern, év.	105
16	XVI	A		13	S. Turibe, év.	106
17	XV	B	15	12	S. Vandon, a.	107
18	XIV	C	4	11	B. Jubin, év.	108
19	XIII	D		10	B. Bernard le P.	109
20	XII	E	12	9	S. Astier, conf.	110
21	XI	F	1	8	S. Guillaume.	111
22	X	G		7	S. Frou, solit.	112
23	IX	A	9	6	V. Gilles de Tyr.	113
24	VIII	B		5	S. Dié, diacre.	114
25	VII	C	17	4	S. Phiary, év.	115
26	VI	D	6	3	S. Pascase Radb.	116
27	V	E		2	B. Ét. d'Obazine.	117
28	IV	F	14	1	S. Hugues de Cl.	118
29	III	G	3	*	S. Amé, archev.	119
30	II	A		29	S. Madernien, é.	120

Digitized by Google

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	MAI 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Dim.	*Quasimodo.*	4.42	7.13	11.57. 0
2	Lundi.	S. Athanase, év.	4.41	7.14	11.56.52
3	Mardi.	Invention de la Croix.	4.39	7.15	11.56.45
4	Mercredi.	Ste Monique.	4.37	7.17	11.56.39
5	Jeudi.	S. Hilaire d'Arles, év.	4.36	7.18	11.56.33
6	Vendredi.	S. Jean-Porte-Latine.	4.34	7.20	11.56.28
7	Samedi.	S. Stanislas, év.	4.33	7.21	11.56.23
8	Dim.	IIe *ap. Pâques.*	4.31	7.23	11.56.19
9	Lundi.	S. Hermas.	4.29	7.24	11.56.16
10	Mardi.	S. Gerdien, m.	4.28	7 25	11.56.13
11	Mercredi.	S. Mamert, év.	4.27	7.27	11.56.10
12	Jeudi.	S.Nérée,S.Achil.,m.	4.25	7.28	11.56. 8
13	Vendredi.	Ste Glycère, m.	4.24	7.29	11.56. 7
14	Samedi.	S. Boniface, m.	4.22	7.31	11.56. 6
15	Dim.	IIIe *ap. Pâques.*	4.21	7.32	11.56. 6
16	Lundi.	S. Gennade, m.	4.20	7.33	11.56. 6
17	Mardi.	S. Torpet, m.	4.18	7.35	11.56. 7
18	Mercredi.	S. Venance, m.	4.17	7.36	11.56. 9
19	Jeudi.	S. Pierre de Moron.	4.16	7.37	11.56.11
20	Vendredi.	S. Bernardin de Sien.	4.15	7.39	11.56.14
21	Samedi.	S. Timothée, m.	4.13	7.40	11.56.17
22	Dim.	IVe *ap. Pâques.*	4.12	7.41	11.56.20
23	Lundi.	S. Didier, év.	4.11	7.42	11.56.25
24	Mardi.	S. Vincent, m.	4.10	7.43	11.56.30
25	Mercredi.	S. Urbain, pape, m.	4. 9	7.44	11.56.35
26	Jeudi.	S. Philippe de Néry.	4. 8	7.46	11.56.41
27	Vendredi.	S. Jean, pape, m.	4. 7	7.47	11.56.47
28	Samedi.	S. Chéron, m.	4. 6	7.48	11.56.54
29	Dim.	Ve *ap. Pâques.*	4. 6	7.49	11.57. 1
30	Lundi.	S. Félix, pape, m.	4. 5	7.50	11.57. 9
31	Mardi.	Ste Pétronille.	4. 4	7.51	11.57.18

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. MAI. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	B	11	28	S. Acheul, m.	121
2	VI	C		27	Ste Flamine.	122
3	V	D	19	26	S. Gène, conf.	123
4	IV	E	8	25	S. Maleuf, év.	124
5	III	F		24	Ste Vaudrée, a.	125
6	II	G	16	23	S. Just, év.	126
7	Non.	A	5	22	Ste Móme, v. m.	127
8	VIII	B		21	S. Désiré, év.	128
9	VII	C	13	20	S. Tudy, a.	129
10	VI	D	2	19	S. Sylvestre, év.	130
11	V	E		18	S. Endald.	131
12	IV	F	10	17	S. Agathimbre, é.	132
13	III	G		16	S. Onésime, év.	133
14	II	A	18	15	Ste Auge, m.	134
15	Ides.	B	7	14	S. Rétice, év.	135
16	XVII	C		13	S. Éman.	136
17	XVI	D	15	12	S. Montain, sol.	137
18	XV	E	4	11	S. Courcodème, d	138
19	XIV	F		10	V. Alcuin.	139
20	XIII	G	12	9	S. Faustin, conf.	140
21	XII	A	1	8	S. Moreil, pr.	141
22	XI	B		7	S. Ausone, év.	142
23	X	C	9	6	S. Siacre, év.	143
24	IX	D		5	Ste Laurienne, m.	144
25	VIII	E	17	4	S. Meu, m.	145
26	VII	F	6	3	S. Gan, a.	146
27	VI	G		2	S. Hildevert, év.	147
28	V	A	14	1	V. Lanfranc.	148
29	IV	B	3	*	S. Viatre, conf.	149
30	III	C		29	S. Urbice, moine	150
31	II	D	11	28	S. Simplicien, m.	151

Digitized by Google

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	JUIN 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Mercr.	S. Juvence, m.	4. 3	7.52	11.57.26
2	Jeudi.	ASCENSION.	4. 3	7.53	11.57.35
3	Vendredi.	Ste Clotilde, reine.	4. 2	7.54	11.57.45
4	Samedi.	S. Dacien, m.	4. 1	7.55	11.57.55
5	Dim.	vi[e] *ap. Pâques.*	4. 1	7.56	11.58. 5
6	Lundi.	S. Norbert, év.	4. 0	7.57	11.58.15
7	Mardi.	S. Paul, év. m.	4. 0	7.57	11.58.26
8	Mercredi.	S. Médard, év.	3.59	7.58	11.58.37
9	Jeudi.	S. Félicien, m.	3.59	7.59	11.58.49
10	Vendredi.	S. Censure, év.	3.59	8. 0	11.59. 0
11	Samedi.	S. Barnabé, ap.	3.58	8. 0	11.59.12
12	Dim.	PENTECOTE.	3.58	8. 1	11.59.24
13	Lundi.	Ste Félicule, v. m.	3.58	8. 1	11.59.36
14	Mardi.	S. Basile, év.	3.58	8. 2	11.59.49
15	Mercredi.	S. Landelin, a.	3.58	8. 3	0. 0. 1
16	Jeudi.	S. Fargeau, pr.	3.58	8. 3	0. 0.14
17	Vendredi.	S. Godon, év.	3.58	8. 3	0. 0.27
18	Samedi.	S. Amand de Bord. év.	3.58	8. 4	0. 0.39
19	Dim.	*Trinité.*	3.58	8. 4	0. 0.52
20	Lundi.	S. Silvère, pape, m.	3.58	8. 4	0. 1. 5
21	Mardi.	S. Rufin, m.	3.58	8. 5	0. 1.18
22	Mercredi.	S. Paulin, év.	3.58	8. 5	0. 1.31
23	Jeudi.	*Fête-Dieu.*	3.58	8. 5	0. 1.44
24	Vendredi.	*Nat. de S. Jean-Bap.*	3.59	8. 5	0. 2.57
25	Samedi.	Ste Lucie, v. m.	3.59	8. 5	0. 2.10
26	Dim.	ii[e] *ap. la Pent.*	3.59	8. 5	0. 2.23
27	Lundi.	S. Crescent, m.	4. 0	8. 5	0. 2.35
28	Mardi.	S. Léon, doct.	4. 0	8. 5	0. 2.48
29	Mercredi.	S. Pierre et S. Paul.	4. 1	8. 5	0. 3. 0
30	Jeudi.	Commém. de S. Paul.	4. 1	8. 5	0. 3.12

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. JUIN. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	E		27	V. Vincent de L.	152
2	IV	F	19	26 ou XXV	S. Augis, conf.	153
3	III	G	8	25.24	S. Genès, év.	154
4	II	A	16	23	Ste Nennoque, v.	155
5	Non.	B	5	22	S. Allyre, év.	156
6	VIII	C		21	S. Céras, év.	157
7	VII	D	13	20	S. Mériadec, év.	158
8	VI	E	2	19	S. Savinien, a.	159
9	V	F		18	S. Liboire, év.	160
10	IV	G	10	17	S. Agnan, év.	161
11	III	A		16	Ste Flore	162
12	II	B	18	15	V.Gerbaut, év.	163
13	Ides.	C	7	14	S. Agrice, év.	164
14	XVIII	D		13	S. Simplice, év.	165
15	XVII	E	15	12	S. Hilarien.	166
16	XVI	F	4	11	S. Bertaut, conf.	167
17	XV	G		10	S. Hervé, exorc.	168
18	XIV	A	12	9	S. Fortuné, év.	169
19	XIII	B	1	8	S. Dié, év.	170
20	XII	C		7	S. Gobbain, pr.	171
21	XI	D	9	6	S. Mars.	172
22	X	E		5	S. Aaron, a.	173
23.	IX	F	17	4	S. Lupicin, recl.	174
24	VIII	G	6	3	S. Gohard, év.	175
25	VII	A		2	S. Chamans, m.	176
26	VI	B	14	1	S. Babolein, a.	177
27	V	C	3	*	S. Adelin, conf.	178
28	IV	D		29	S. Loubers.	179
29	III	E	11	28	V. Aliz la Bourg.	180
30	II	F		27	S. Thibaut, sol.	181

Digitized by Google

Quantièmes.	Jours de la semaine.	JUILLET 1869. Fêtes du martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Vendredi.	S. Thierry, pr.	4. 2	8. 5	0. 3.24
2	Samedi.	*Visit. de la Vierge.*	4. 3	8. 4	0. 3.36
3	Dim.	IIIe *ap. la Pent.*	4. 3	8. 4	0. 3.47
4	Lundi.	Tr. de S. Martin.	4. 4	8. 4	0. 3.58
5	Mardi.	S. Domice, m.	4. 5	8. 3	0. 4. 9
6	Mercredi.	S. Goar, pr. conf.	4. 5	8. 3	0. 4.20
7	Jeudi.	S. Claude, m.	4. 6	8. 2	0. 4.30
8	Vendredi.	S. Auspice, év.	4. 7	8. 2	0. 4.39
9	Samedi.	S. Brice, év.	4. 8	8. 1	0. 4.49
10	Dim.	IVe *ap. la Pent.*	4. 9	8. 1	0. 4.57
11	Lundi.	S. Pie, pape m.	4.10	8. 0	0. 5. 6
12	Mardi.	S. Nazon, disc.	4.11	7.59	0. 5.14
13	Mercredi.	S. Anaclet, pape m.	4.11	7.59	0. 5.21
14	Jeudi.	S. Phocas, év.	4.12	7.58	0. 5.28
15	Vendredi.	S. Henry, empereur.	4.14	7.57	0. 5.35
16	Samedi.	S. Faust, m.	4.15	7.56	0. 5.41
17	Dim.	v^e *ap. la Pent.*	4.16	7.55	0. 5.46
18	Lundi.	S. Arnoul, év.	4.17	7.54	0. 5.52
19	Mardi.	S. Epafre, m.	4.18	7.53	0. 5.56
20	Mercredi.	Ste Marguerite, v. m.	4.19	7.52	0. 6. 0
21	Jeudi.	S. Victor, m.	4.20	7.51	0. 6 4
22	Vendredi.	Ste Magdeleine.	4.21	7.50	0. 6. 6
23	Samedi.	S. Apollinaire, év.	4.22	7.49	0. 6. 9
24	Dim.	VIe *ap. la Pent.*	4.24	7.48	0. 6.11
25	Lundi.	S. Jacques, apôtre.	4.25	7.47	0. 6.12
26	Mardi.	S. Héraste, m.	4.26	7.46	0. 6.12
27	Mercredi.	S. Pantaléon, m.	4.27	7.44	0. 6.13
28	Jeudi.	S. Innocent, pape.	4.29	7 43	0. 6.12
29	Vendredi.	Ste Marthe, v.	4.30	7.42	0. 6.11
30	Samedi.	S. Abdon, S. Sennen.	4.31	7.40	0. 6. 9
31	Dim.	VIIe *ap. la Pent.*	4.33	7.39	0. 6. 7

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDRIER PERP. JUILLET. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	G	19	26	S. Calès, a.	182
2	VI	A	8	25	S. Jéroche, curé.	183
3	V	B		24	Ste Brigide, v.	184
4	IV	C	16	23	Ste Berthe, veuv.	185
5	III	D	5	22	S. Valier, év.	186
6	II	E		21	S. Gervaise, d. m.	187
7	Non.	F	13	20	S. Valfroi, sol.	188
8	VIII	G	2	19	V. Pierre l'Erm.	189
9	VII	A		18	S. Fraterne, év.	190
10	VI	B	10	17	S. Pâquier, év.	191
11	V	C		16	S. Hidulf, corév.	192
12	IV	D	18	15	S. Ansbaud, a.	193
13	III	E	7	14	Ste Mildrede, v.	194
14	II	F		13	S. Amic, conf.	195
15	Ides.	G	15	12	Ste Évronie, v.	196
16	XVII	A	4	11	S. Landrice, év.	197
17	XVI	B		10	S. Fregaut, pr.	198
18	XV	C	12	9	S. Arnold.	199
19	XIV	D	1	8	S. Rustique, pr.	200
20	XIII	E		7	V. Robert, roi.	201
21	XII	F	9	6	S. Serné, sol.	202
22	XI	G		5	S. Adrien, conf.	203
23	X	A	17	4	S. Donat, év.	204
24	IX	B	6	3	S, Pavas, év.	205
25	VIII	C		2	S. Évrols, a.	206
26	VII	D	14	1	S. Fredebert, év.	207
27	VI	E	3	*	S. Frenin, év.	208
28	V	F		29	S. Géran.	209
29	IV	G	11	28	S. Génévé, év.	210
30	III	A	19	27	S. Sylvain.	211
31	II	B		26 ou XXV	S. Ityère, conf.	212

Digitized by Google

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	AOUT 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Lundi.	S. Pierre aux Liens.	4.34	7.37	0. 6. 4
2	Mardi.	S. Étienne, pape.	4.35	7.36	0. 6. 1
3	Mercredi.	Inv. de S. Étienne.	4.37	7.34	0. 5.56
4	Jeudi.	S. Dominique.	4.38	7.33	0. 5.52
5	Vendredi.	Ste Afre, m.	4.39	7.31	0. 5.46
6	Samedi.	*Transfigur. de J. C.*	4.41	7.30	0. 5.40
7	Dim.	VIIIe *ap. la Pent.*	4.42	7.28	0. 5.34
8	Lundi.	S. Cyriaque, d. m.	4.43	7.27	0. 5.27
9	Mardi.	S. Secundien, m.	4.45	7.25	0. 5.19
10	Mercredi.	S. Laurent, m.	4.46	7.23	0. 5.10
11	Jeudi.	Ste Susanne, v.	4.48	7.22	0. 5. 1
12	Vendredi.	S. Porcaire, a.	4.49	7.20	0. 4.52
13	Samedi.	S. Hippolyte, m.	4.50	7.18	0. 4.42
14	Dim.	IXe *ap. la Pent.*	4.52	7.16	0. 4.31
15	Lundi.	ASSOMPTION.	4.53	7.15	0. 4.20
16	Mardi.	S. Ursace, conf.	4.54	7.13	0. 4. 8
17	Mercredi.	S. Mammès, m.	4.56	7.11	0. 3.56
18	Jeudi.	Ste Hélène.	4.57	7. 9	0. 3.43
19	Vendredi.	S. Jules, m.	5.59	7. 7	0. 3.30
20	Samedi.	S. Bernard, a.	5. 0	7. 5	0. 3.16
21	Dim.	X^e *ap. la Pent.*	5. 2	7. 4	0. 3. 2
22	Lundi.	S. Symphorien, m.	5. 3	7. 2	0. 2.47
23	Mardi.	S. Donat, m.	5. 4	7. 0	0. 2.32
24	Mercredi.	S. Barthélemy.	5. 6	6.58	0. 2.17
25	Jeudi.	S. Louis, conf.	5. 7	6.56	0. 2. 1
26	Vendredi.	S. Zéphyrin, pr. m.	5. 9	6.54	0. 1.45
27	Samedi.	Ste Eulalie, v. m.	5.10	6.52	0. 1.28
28	Dim.	XIe *ap. la Pent.*	5.11	6.50	0. 1.11
29	Lundi.	Décoll. de S. J. Bapt.	5.13	6.48	0. 0.53
30	Mardi.	S. Félix, pr. m.	5.14	6.46	0. 0.36
31	Mercredi.	S. Raimond Nonnat.	5.16	6.44	0. 0.18

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres Dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. AOUT. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	C	8	25-24	S. Spire, év.	213
2	IV	D	16	23	S. Auspice, év.	214
3	III	E	5	22	S. Geofroy, év.	215
4	II	F		21	S. Macorat, m.	216
5	Non.	G	13	20	S. Yon, m.	217
6	VIII	A	2	19	S. Stapin, év.	218
7	VII	B		18	S. Soux, conf.	219
8	VI	C	10	17	S. Momble, a.	220
9	V	D		16	V. Maurille, év.	221
10	IV	E	18	15	S. Auctor, év.	222
11	III	F	7	14	S. Dinevaut.	223
12	II	G		13	S. Félix, m.	224
13	Ides.	A	15	12	S. Junien, recl.	225
14	XIX	B	4	11	S. Rivein, pr.	226
15	XVIII	C		10	S. Napoléon.	227
16	XVII	D	12	9	S. Azé, év.	228
17	XVI	E	1	8	V. Carloman.	229
18	XV	F		7	S. Agon, év.	230
19	XIV	G	9	6	S. Carmery.	231
20	XIII	A		5	S. Amadour, c.	232
21	XII	B	17	4	S. Sidoine, év.	233
22	XI	C	6	3	S. Eptade, m.	234
23	X	D		2	S. Flieu, év.	235
24	IX	E	14	1	B. Thierry, a.	236
25	VIII	F	3	*	S. Yriez, a.	237
26	VII	G		29	S. Gelais, év.	238
27	VI	A	11	28	S. Ebbes, év.	239
28	V	B	19	27	S. Clair, conf.	240
29	IV	C		26	Ste Vérone, v.	241
30	III	D	8	25	S. El, ap.	242
31	II	E		24	Ste Florentine, v.	243

Digitized by Google

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	SEPTEMBRE 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Jeudi.	S. Gilles, a. conf.	5.17	6.42	11.59.59
2	Vendredi.	S. Antonin, m.	5.19	6.40	11.59.40
3	Samedi.	Ste Sérapie, v.	5.20	6.38	11.59.21
4	Dim.	XIIe *ap. la Pent.*	5.21	6.36	11.59. 2
5	Lundi.	S. Victorin, év. m.	5.23	6.34	11.58.42
6	Mardi.	S. Donatien, conf.	5.24	6.32	11.58.22
7	Mercredi.	Ste Reine, v. m.	5.26	6.30	11.58. 2
8	Jeudi.	*Nativité de la V.*	5.27	6.27	11.57.42
9	Vendredi.	S. Serge, p. conf.	5.28	6.25	11.57.21
10	Samedi.	S. Salvy, év. conf.	5.30	6.23	11.57. 1
11	Dim.	XIIIe *ap. la Pent.*	5.31	6.21	11.56.40
12	Lundi.	S. Serdot, év.	5.33	6.19	11.56.19
13	Mardi.	S Philippe, év. m.	5.34	6.17	11.55.58
14	Mercredi.	*Exalt. de Ste Croix.*	5.36	6.15	11.55.37
15	Jeudi.	S. Evre, év.	5.37	6.13	11.55.16
16	Vendredi.	Ste Euphémie, v. m.	5.38	6.11	11.54.55
17	Samedi.	S. Lambert, év.	5.40	6. 8	11.54.33
18	Dim.	XIVe *ap. la Pent.*	5.41	6. 6	11.54.12
19	Lundi.	S. Seine, pr. conf.	5.43	6. 4	11.53.51
20	Mardi.	Ste Fauste, v. m.	5.44	6. 2	11.53.30
21	Mercredi.	S. Mathieu, ap.	5.46	6.00	11.53. 9
22	Jeudi.	S. Yon, pr. m.	5.47	5.58	11.52.48
23	Vendredi.	S. Lin, pr. m.	5.48	5.56	11.52.27
24	Samedi	S. Andoche, m.	5.50	5.53	11.52. 6
25	Dim.	XVe *ap. la Pent.*	5.51	5.51	11.51.46
26	Lundi.	S. Eusèbe, pr.	5.53	5.49	11.51.26
27	Mardi.	S. Come et Damien.	5.54	5.47	11.51. 5
28	Mercredi.	S. Privat, m.	5.56	5.45	11.50.45
29	Jeudi.	S. Michel, archange.	5.57	5.43	11.50.26
30	Vendredi.	S. Jérôme, pr. d.	5.59	5.41	11.50. 6

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. SEPTEMBRE. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	F	16	23	S. Nivard, év.	244
2	IV	G	5	22	S. Agricole, év.	245
3	III	A		21	S. Remacle, év.	246
4	II	B	13	20	S. Calers, év.	247
5	Non.	C	2	19	Ste Preuve, v.	248
6	VIII	D		18	S. Frontignan, m.	249
7	VII	E	10	17	S. Vivent, év.	250
8	VI	F		16	S. Véziens, m.	251
9	V	G	18	15	S. Véran, év.	252
10	IV	A	7	14	S. Aubert, év.	253
11	III	B		13	S. Bodon, év.	254
12	II	C	15	12	S. Event, év.	255
13	Ides.	D	4	11	S. Nectaire, év.	256
14	XVIII	E		10	S. Ly, berger.	257
15	XVII	F	12	9	S. Ribert, corév.	258
16	XVI	G	1	8	S. Principe, év.	259
17	XV	A		7	S. Rouin, a.	260
18	XIV	B	9	6	S. Sinier, év.	261
19	XIII	C		5	S. Gury, év.	262
20	XII	D	17	4	S. Montan, m.	263
21	XI	E	6	3	S. Castor, év.	264
22	X	F		2	Ste Lindrue, v.	265
23	IX	G	14	1	S. Paxent, m.	266
24	VIII	A	3	*	S. Ysarn, a.	267
25	VII	B		29	S. Chélirs, év.	268
26	VI	C	11	28	Ste Eutropie, v.	269
27	V	D	19	27	S. Céran, év.	270
28	IV	E		26 ou XXV	Ste Dode, v.	271
29	III	F	8	25.24	S. Ursion, moine.	272
30	II	G		23	S. Lery, pr.	273

Digitized by Google

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	OCTOBRE 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Samedi.	S. Rémi, év.	6. 0	5.39	11.49.47
2	Dim.	xvie *ap. la Pent.*	6. 2	5.37	11.49.28
3	Lundi.	S. Franç. de Borgia.	6. 3	5.34	11.49. 9
4	Mardi.	S. Crispe.	6. 4	5.32	11.48.51
5	Mercredi.	S. Apollinaire, év.	6. 6	5.30	11.48.33
6	Jeudi.	S. Bruno, conf.	6. 7	5.28	11.48.15
7	Vendredi.	Ste Justine, v. m.	6. 9	5.26	11.47.57
8	Samedi.	S. Yvoize, év.	6.10	5.24	11.47.40
9	Dim.	xviie *ap. la Pent.*	6.12	5.22	11.47.24
10	Lundi.	S. Géréon, m.	6.13	5.20	11.47. 8
11	Mardi.	S. Tharace, m.	6.15	5.18	11.46.52
12	Mercredi.	Ste Domnine, m.	6.16	5.16	11.46.37
13	Jeudi.	S. Édouard, conf.	6 18	5.14	11.46.22
14	Vendredi.	S. Calliste, p. m.	6.20	5.12	11.46. 8
15	Samedi.	Ste Thérése, v.	6.21	5.10	11.45.54
16	Dim.	xviiie *ap. la Pent.*	6.23	5. 8	11.45.41
17	Lundi.	S. Marien, m.	6.24	5. 6	11.45.29
18	Mardi.	S. Luc, év.	6.26	5. 4	11.45.17
19	Mercredi.	Ste Pélagie, v.	6.27	5. 2	11.45. 6
20	Jeudi.	S. Caprais, m.	6.29	5. 0	11.44.55
21	Vendredi.	Ste Ursule, m.	6.30	4.58	11.44.45
22	Samedi.	S. Mellon, év.	6.32	4.57	11.44.36
23	Dim.	xixe *ap. la Pent.*	6.33	4.55	11.44.27
24	Lundi.	S. Magloire, év.	6.35	4.53	11.44.20
25	Mardi.	S. Théodose, m.	6.37	4.51	11.44.12
26	Mercredi.	S. Évariste, p. m.	6.38	4.49	11.44. 6
27	Jeudi.	S. Florent, m.	6.40	4.47	11.44 0
28	Vendredi.	S. Simon, S. Jude, a.	6.41	4.46	11.43.55
29	Samedi.	S. Narcisse, év.	6.43	4.44	11.43.51
30	Dim.	xxe *ap. la Pent.*	6.45	4.42	11.43.48
31	Lundi.	S. Quentin, m.	6.46	4.41	11.43.45

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. OCTOBRE. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	A	16	22	Ste Germaine, v.	274
2	VI	B	5	21	S. Bergis, a.	275
3	V	C	13	20	S. Juvin, conf.	276
4	IV	D	2	19	S. Mauvé, év.	277
5	III	E		18	S. Divitien, év.	278
6	II	F	10	17	S. Pardou, a.	279
7	Non.	G		16	S. Rigaud, m.	280
8	VIII	A	18	15	S. Grat, év.	281
9	VII	B	7	14	S. Savin de Lav.	282
10	VI	C		13	S. Venant, sol.	283
11	V	D	15	12	Ste Julienne, v.	284
12	IV	E	4	11	S. Pion, pr.	285
13	III	F		10	S Géraud.	286
14	II	G	12	9	S. Just. év.	287
15	Ides.	A	1	8	S. Lônart, sol.	288
16	XVII	B		7	S. Hilier, m.	289
17	XVI	C	9	6	Ste Soline, v.	290
18	XV	D		5	S. Monon.	291
19	XIV	E	17	4	S. Châfre, a.	292
20	XIII	F	6	3	S. Alderald, ch.	293
21	XII	G		2	Ste Céline, v.	294
22	XI	A	14	1	S. Valier, diac.	295
23	X	B	3	*	S. Gratien.	296
24	IX	C		29	S. Fromond, m.	297
25	VIII	D	11	28	S. Soussin, év.	298
26	VII	E	19	27	S. Morin, m.	299
27	VI	F		26	S. Didier, év.	300
28	V	G	8	25	S. Dodon, moine.	301
29	V	A		24	S. Bond, pén.	302
30	II	B	16	23	S. Thalaze, corév.	303
31	I	C	5	22	S. Foignan.	304

Digitized by Google

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	NOVEMBRE 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Mardi.	TOUSSAINT.	6.48	4.39	11.43.43
2	Mercredi.	*Les Morts.*	6.49	4.37	11.43.42
3	Jeudi.	S. Hubert, év.	6.51	4.36	11.43.41
4	Vendredi.	S. Charles Borromée.	6.53	4.34	11.43.42
5	Samedi.	S. Zacarie.	6.54	4.33	11.43.43
6	Dim.	XXIe *ap. la Pent.*	6.56	4.31	11 43.45
7	Lundi.	S. Ruf, év.	6.57	4.30	11.43.48
8	Mardi.	S. Claude, m.	6.59	4.28	11.43.51
9	Mercredi.	S. Théodore, m.	7. 1	4.27	11.43.56
10	Jeudi.	T. Tubéry, m.	7. 3	4.25	11.44. 1
11	Vendredi	S. Martin, év.	7. 4	4.24	11.44. 8
12	Samedi.	S. Paterne, m.	7. 5	4.22	11.44.15
13	Dim.	XXIIe *ap. la Pent.*	7. 7	4.21	11.44.23
14	Lundi	S. Vénérand, m.	7. 9	4.20	11.44.31
15	Mardi.	S. Félix, év. m.	7.10	4.19	11.44.41
16	Mercredi.	S. Rufin, m.	7.12	4.17	11.44.51
17	Jeudi.	S. Grégoire de Tours.	7.13	4.16	11.45. 3
18	Vendredi.	S. Odes, m.	7.15	4.15	11.45.15
19	Samedi.	Ste Élisabeth de Hong	7.17	4.14	11 45.28
20	Dim.	XXIIIe *ap. la Pent.*	7.18	4.13	11.45.42
21	Lundi.	*Présent. de la Vierge.*	7.19	4.12	11.45.57
22	Mardi.	Ste Cécile, v. m.	7.21	4.11	11.46.12
23	Mercredi.	S. Clément, p.	7.22	4.10	11.46.29
24	Jeudi.	S. Pourçain, a.	7.24	4. 9	11.46.46
25	Vendredi.	Ste Catherine, v. m.	7.25	4. 8	11.47. 4
26	Samedi.	S. Bâle, conf.	7.27	4. 8	11.47.22
27	Dim.	Ier *de l'Avent.*	7.28	4. 7	11.47.42
28	Lundi.	S. Sosthène.	7.30	4. 6	11.48. 2
29	Mardi.	S. Saturnin, m.	7.31	4. 5	11.48 23
30	Mercredi.	S. André, ap.	7.32	4. 5	11.48.44

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. NOVEMBRE. Saints de France.	Total des jours
1	Cal.	D		21	S. Falour, év.	305
2	IV	E	13	20	S. Malachie, év.	306
3	III	F	2	19	S. Papoul, m.	307
4	II	G		18	S. Gérard, pr.	308
5	Non.	A	10	17	Ste Lène, v.	309
6	VIII	B		16	S. Preuts, év.	310
7	VII	C	18	15	S. Baudin, év.	311
8	VI	D	7	14	S. Drouaud, év.	312
9	V	E		13	S. Leucade.	313
10	IV	F	15	12	S. Space, m.	314
11	III	G	4	11	S. Vrain, év.	315
12	II	A		10	Ste Maure, v.	316
13	Ides.	B	12	9	S. Gendulf, év.	317
14	XVIII	C	1	8	S. Saens, a.	318
15	XVII	D		7	S. Junien, recl.	319
16	XVI	E	9	6	S. Émilion, a.	320
17	XV	F		5	S. Namase, év.	321
18	XIV	G	17	4	S. Mandé, sol.	322
19	XIII	A	6	3	S. Théodemir, a.	323
20	XII	B		2	Ste Mess., v. m.	324
21	XI	C	14	1	S. Livrau, év.	325
22	X	D	3	*	Ste Marême, v.	326
23	IX	E		29	S. Séverin, sol.	327
24	VIII	F	11	28	S. Marin, sol.	328
25	VII	G	19	27	S. Livier, m.	329
26	VI	A		26 ou XXV	Ste Gen. des Ar.	330
27	V	B	8	25. 24	S. Siffroy, év.	331
28	IV	C		23	Ste Quiète.	332
29	III	D	16	22	S. Rathbod, év.	333
30	II	E	5	21	S. Tugdual, év.	334

Digitized by Google

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	DÉCEMBRE 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Jeudi.	S. Éloi, év.	7.34	4. 4	11 49. 7
2	Vendredi.	Ste Bibienne, v.	7.35	4. 4	11.49.29
3	Samedi.	S. François Xavier.	7.36	4. 3	11.49.53
4	DIM.	IIe *de l'Avent.*	7.37	4. 3	11.50.17
5	Lundi.	S. Sabbas, a.	7.39	4. 2	11.50.41
6	Mardi.	S. Nicolas, év.	7.40	4. 2	11.51. 6
7	Mercredi.	S. Amboise, év.	7.41	4. 2	11.51.32
8	Jeudi	*Conc. de la Vierge.*	7.42	4. 2	11.51.58
9	Vendredi.	Ste Valère, v. m.	7.43	4. 1	11.52.25
10	Samedi.	S. Melchiades, p.	7.44	4. 1	11.52.52
11	DIM.	IIIe *de l'Avent.*	7.45	4. 1	11.53.19
12	Lundi.	S. Justin, m.	7.46	4. 1	11 53 47
13	Mardi.	Ste Lucie, v. m.	7.47	4. 1	11.54.15
14	Mercredi.	S. Nicaise, év.	7.48	4. 1	11.54.43
15	Jeudi.	S. Mémin, conf	7.49	4. 2	11.55.12
16	Vendredi.	Ste Albine, v. m.	7.50	4. 2	11.55.41
17	Samedi.	S. Jean de Matha.	7.50	4. 2	11.56.11
18	DIM.	IVe *de l'Avent.*	7.51	4. 2	11.56.40
19	Lundi.	S. Zosime, m.	7.52	4. 3	11.57.10
20	Mardi.	S. Ammon, m.	7.52	4. 3	11.57.40
21	Mercredi.	S. Thomas, ap.	7.53	4. 3	11.58.10
22	Jeudi.	S. Flavien.	7.53	4. 4	11.58.40
23	Vendredi.	Ste Victoire, v. m.	7.54	4. 4	11.59.10
24	Samedi.	S. Daufin, év.	7.54	4. 5	11.59.40
25	DIM.	NOEL.	7.55	4. 6	0. 0.10
26	Lundi.	S. Étienne, pr. m.	7.55	4. 6	0. 0.40
27	Mardi	S. JEAN l'évangél.	7.55	4. 7	0. 1.10
28	Mercredi.	SS. Innocents.	7.56	4. 8	0. 1.40
29	Jeudi.	S. Thomas de Cant.	7.56	4. 9	0. 2. 9
30	Vendredi.	S. Sabin, év. m.	7.56	4.10	0. 2.39
31	Samedi.	S. Sylvestre, p.	7.56	4.10	0. 3. 8

Digitized by Google

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. DÉCEMBRE. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	F	13	20	S. Hildebert, a.	335
2	IV	G	2	19	S. Fré, conf.	336
3	III	A		18	V. Abbon, év.	337
4	II	B	10	17	S. Sizan, a.	338
5	Non.	C		16	Ste Basilisse, a.	339
6	VIII	D	18	15	S. Sintran, conf.	340
7	VII	E	7	14	S. Agnan, év.	341
8	VI	F		13	Ste Césarie.	342
9	V	G	15	12	S. Budok, év.	343
10	IV	A	4	11	S. Guimer, a.	344
11	III	B		10	S. Abre, pr.	345
12	II	C	12	9	S. Corentin, év.	346
13	Ides.	D	1	8	Ste Rose, a.	347
14	XIX	E		7	S. Fortunat, év.	348
15	XVIII	F	9	6	S. Urbice, sol.	349
16	XVII	G		5	S. Giguel.	350
17	XVI	A	17	4	S. Briach, a.	351
18	XV	B	6	3	S. Désiré, moine.	352
19	XIV	C		2	S. Ribier, moine.	353
20	XIII	D	14	1	S. Mâlou, pr.	354
21	XII	E	3	*	S. Honorat, év.	355
22	XI	F		29	S. Félix, év.	356
23	X	G	11	28	S. Dagobert.	357
24	IX	A	19	27	V. Anno, év.	358
25	VIII	B		26	V. Foulque, év.	359
26	VII	C	8	25	V. Daniel de Vill.	360
27	VI	D		24	S. Alain, conf.	361
28	V	E	16	23	S. Cade, év.	362
29	IV	F	5	22	S. Ursin, év.	363
30	III	G		21	S. Perpet.	364
31	II	A	13	20 ou XIX	S. Eustade, év.	365

Digitized by Google

Phases de la lune en 1859.

Janvier.

N. L. le 4 à 5 h. 35 m. du mat.
P. Q. le 12 à 7 32 du mat.
P. L. le 18 à 11 58 du s.
D. Q. le 25 à 8 54 du s.

Février.

N. L. le 3 à 1 h. 14 m. du mat.
P. Q. le 10 à 7 49 du s
P. L. le 17 à 10 51 du mat.
D. Q. le 24 à 2 31 du s.

Mars.

N. L. le 4 à 7 h. 20 m. du s.
P. Q. le 12 à 4 49 du mat.
P. L. le 18 à 9 55 du s.
P. Q. le 26 à 9 37 du mat.

Avril.

N. L. le 3 à 10 h. 27 m. du mat.
P. Q. le 10 à 11 30 du mat.
P. L. le 17 à 9 15 du mat.
D. Q. le 25 à 4 55 du mat.

Mai.

N. L. le 2 à 10 h. 14 m. du s.
P. Q. le 9 à 5 8 du s.
P. L. le 16 à 9 16 du s.
D. Q. le 24 à 10 59 du s.

Juin.

N. L. le 1 à 7 h. 19 m. du mat.
P. Q. le 7 à 10 57 du s.
P. L. le 15 à 10 27 du mat.
D. Q. le 23 à 2 41 du s.
N. L. le 30 à 2 50 du s.

Juillet.

P. Q. le 7 à 6 h. 3 m. du mat.
P. L. le 15 à 1 2 du mat.
D. Q. le 23 à 3 35 du mat.
N. L. le 29 à 9 53 du s.

Août.

P. Q. le 5 à 3 h. 31 m. du s.
P. L. le 13 à 4 44 du s.
D. Q. le 21 à 1 55 du s.
N. L. le 28 à 5 23 du mat.

Septembre.

P. Q. le 4 à 4 h. 14 m. du mat.
P. L. le 12 à 8 41 du mat.
D. Q. le 19 à 10 23 du s.
N. L. le 26 à 2 5 du s.

Octobre.

P. Q. le 3 à 8 h. 41 m. du s.
P. L. le 12 à 0 1 du mat.
D. Q. le 19 à 5 52 du mat.
N. L. le 26 à 0 42 du mat.

Novembre.

P. Q. le 2 à 4 h. 28 m. du s.
P. L. le 10 à 2 14 du s.
D. Q. le 17 à 1 15 du s.
N. L. le 24 à 1 52 du s.

Décembre.

P. Q. le 2 à 1 h. 59 m. du s.
P. L. le 10 à 3 22 du mat.
D. Q. le 16 à 9 25 du s.
N. L. le 24 à 5 56 du mat.

Digitized by Google

Éclipses en 1859.

3 févr., éclipse partielle de soleil, invisible à Paris. Commencement de l'éclipse à 1 h. 15 m. du matin; fin à 1 h. 48 m. du matin.

17 févr., éclipse totale de lune, invisible à Paris. Commencement de l'éclipse à 9 h. 6 m. du matin; fin à 0 h. 38 m. du soir.

4 mars, éclipse partielle de soleil invisible à Paris. Commencement de l'éclipse à 6 h. 47 m. du soir; fin à 8 h. 20 m.

29 juillet, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris. Commencement de l'éclipse à 8 h. 36 m. du soir; fin à 11 h. 34.

13 août, éclipse totale de lune, invisible à Paris. Commencement de l'éclipse à 2 h. 45 m. du soir; fin à 5 h. 36.

28 août, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris. Commencement de l'éclipse à 3 h. 40 m. du matin; fin à 6 h. 40.

Tableau des plus grandes marées en 1859.

18 janvier, hauteur,		1m,00	29 juillet, hauteur,		1m,02
17 février,	—	1 ,09	28 août.	—	1 ,12
18 mars,	—	1 ,08	26 septembr.	—	1 ,10

Digitized by Google

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des cultes,

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

Digitized by Google

RÈGLEMENT

ET

LISTE

d

Digitized by Google

Digitized by Google

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

Art. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de Société de l'Histoire de France.

Art. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux états généraux de 1789 ;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile ;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation ;

4° Un annuaire.

Art. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

Art. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens ; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

Digitized by Google

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paye une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire-adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières

Digitized by Google

années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme chaque année un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme chaque année deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire respon-

Digitized by Google

sable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

ART. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

ART. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce aux prix fixés par le Conseil.

ART. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

ART. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

ART. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

ART. 20. Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur payement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de payement.

ART. 21. Le Conseil se fera rendre compte tous les trois mois au moins de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Digitized by Google

Art. 22. Le comité devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

Art. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

AOUT 1858.

MM.

AFFRY DE LA MONNOYE (Alfred D'), [325], rue Vineuse, n° 12, à Passy.

ANDRIEUX (Jules), [878], rue Joubert, n° 35.

ANISSON-DUPERRON, [831], rue de Matignon, n° 14.

ARNAUD (l'abbé), [496], attaché à la paroisse St-Thomas d'Aquin à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 39.

ARTH (Louis), [519], avocat, à Saverne (Bas-Rhin); corresp. M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

ASHBURTON (lord), [899], à Londres; corresp. à Paris, M. Dumont, employé à la bibliothèque de l'Institut.

AUDENET, [310], banquier, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 25.

AUMALE (duc D'), [961], à Twickenham (Middlessex), Angleterre; corresp., M. Cuvillier-Fleury, rue du Bac, n° 34.

BAER (Gustave DE), [808], ingénieur civil, rue de Paris, n° 52, à Belleville.

BAILLON (comte DE), [857], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 61.

Digitized by Google

Barante (baron de), [4], G. C. ✻, membre de l'Institut, à Barante, près Thiers (Puy-de-Dôme); corresp., M. Bellaguet, rue Cassette, n° 23.

Barberey (Maurice de), [751], place François Ier, au coin de la rue Jean Goujon.

Barbié du Bocage, [893], rue de la Chaussée-d'Antin n° 58 *bis*.

Barbier (Louis), [595 à 599], ✻, conservateur de la Bibliothèque du Louvre, *pour les Bibliothèques de la couronne*.

Baroche (Ernest), [931], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Varennes, n° 78.

Barthélemy (Édouard de), [848], avocat, correspondant des Comités historiques, rue Casimir-Périer, n° 3.

Barthès (Pierre) et Cie, [526], libraires à Londres et à Paris, rue de Verneuil, n° 5.

Bataillard (Charles), [839], avocat, rue du Sentier, n° 24.

Bayard, [849], auditeur au Conseil d'État, rue Montholon, n° 21.

Beaucourt (G. du Fresne de), [921], au château de Morainville, par Blangy (Calvados); corresp. M. Aug. Durand, rue des Grès, n° 7.

Beaune (Henri), [992], substitut du procureur impérial, à Langres (Haute-Marne); corresp. M. Albert Gigot, avocat, rue de Rennes, n° 1.

Beautemps-Beaupré, [749], procureur impérial près le tribunal de première instance de Mantes (Seine-et-Oise); corresp., M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

Belbeuf (comte Godard de), [933], auditeur au Conseil d'État, rue de Lille, n° 63.

Digitized by Google

BELLAGUET, [216], ✱, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, rue Cassette, n° 23.

BELLANGER (Charles), [861], rue Taitbout, n° 44.

BELLENAVE (marquis DE), [412], au château de Bellenave (Allier); corresp., M. Vaton, libraire, rue du Bac, n° 50.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (F. Philippe), [916], juge suppléant au tribunal de première instance de Chartres (Eure-et-Loir), corresp. à Paris, M. Louvrier de Lajolais, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 11.

BÉRENGER (marquis DE), [820], à Sassenagne (Isère); à Paris, place du Palais-Bourbon, n° 4.

BERGER (Amédée), [998], ✱, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue Blanche, n° 8.

BETHIZY (le marquis DE), [846], rue de Lille, n° 56.

BEUGNOT (comte Arthur), [7], O. ✱, membre de l'Institut, rue de Miromesnil, n° 16.

BIRON (comte DE), [887], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 35.

BLANCHE (Alfred), [936], ✱, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'Algérie et des colonies, rue de la Pépinière, n° 97.

BLOSSEVILLE (marquis DE), [213], député au Corps législatif et membre du conseil général du département de l'Eure, à Anfreville-la-Campagne (Eure).

BOCQUET, [721], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 61.

BOISTEL, [723], professeur au collége Rollin, rue Neuve-Sainte-Geneviève, n° 22.

BONDY (Émile, comte DE TAILLEPIED DE), [462], ✱, premier secrétaire d'ambassade près la Confédération germanique, rue de Verneuil, n° 23.

BONNE (DE), [311], avocat à Bruxelles; correspondant,

Digitized by Google

M. Benjamin Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

BORDIER (Léonard), [823], rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 58.

BORDIER (Henri), [881], rue Castellane, n° 4.

BOSSANGE (Hector), [979], quai Voltaire, n° 25.

BOUCHERET, [977], avoué à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

BOUCHITTÉ, [579], O. ✻, ancien recteur de l'Académie de Seine-et-Oise, avenue de Paris, n° 18, à Versailles.

BOUIS (DE), [760], docteur en médecine, rue Saint-Louis, n° 44, au Marais.

BOULATIGNIER, [904], O. ✻, conseiller d'État, rue de Clichy, n° 49.

BOULENGER, [762], à Neufchâtel (Seine-Inférieure), corresp., M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

BOUQUET, [997], professeur au Lycée impérial et à l'École municipale de Rouen; corr., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

BOURGUIGNON, [706], architecte du département de l'Eure, à Évreux; corresp., M. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

BOUVETTE (D'OTREPPE DE), [980], conseiller honoraire à la Cour royale de Liége; corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

BOUVIER (Amédée), [260], secrétaire de l'administration de la Bibliothèque impériale, rue Colbert, n° 12.

BROCHANT DE VILLIERS (Hippolyte), [605], rue de Varennes, n° 46.

BROGLIE (Victor, duc DE), [491], G. C. ✻, membre de l'Institut, rue de l'Université, n° 94.

Digitized by Google

BRUNET DE PRESLES (Wladimir), [781], ✻, membre de l'Institut, rue Taranne, nº 25.

BRUN-MEYNEY (Adrien), [880], rue de Rivoli, nº 46.

BUSSEROLLES (Charles), [581], juge au tribunal de première instance du département de la Seine, rue Lavoisier, nº 13.

BUSSIERRE (Edmond, baron DE), [607], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Lille, nº 84.

CABANY aîné (Marie-Thomas-Joachim), [287], ancien magistrat, avocat à la Cour impériale de Paris, rue Duphot, nº 10.

CABARRUS, [935], sous-préfet à Argentan (Orne).

CAILLEUX (Alphonse DE), [464], O. ✻, rue Laffitte, nº 49.

CANDIA (Mario DE), [658], rue Neuve-des-Mathurins, nº 17; corresp., M. Martini, à Batignolles, rue Trezel, nº 14.

CANEL (A.), [293], à Pont-Audemer (Eure); correspond., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, nº 13.

CARLIER (Jean-Joseph), [944], ancien agent de change à Dunkerque, à Paris, rue des Martyrs, nº 47.

CARTWRIGT (William), [951], rue Roquépine, nº 5.

CASENAVE, [666], ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Bellechasse, nº 11.

CASTRIES (duc DE), [890], rue de Varennes, nº 72.

CAUCHOIS-LEMAIRE, [957], ✻, chef aux Archives de l'Empire, rue Geoffroy-Lasnier, nº 22.

CAUCHY (Eugène), [794], O. ✻, ancien garde des Archives de la Chambre des Pairs, rue de Tournon, nº 12.

CAUMONT (DE), [132], O. ✻, correspondant de l'Institut, secrétaire honoraire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (Calvados).

Digitized by Google

Cayrol (de), [178], ✻, à Compiègne (Oise); corresp., M. Potier, libraire, quai Malaquais, n° 9.

Chabrillan (Charles-Fortuné-Jules Guigues de Moreton, comte de), [252], ✻, chef d'escadron, rue de la Ville-l'Évêque, n° 45.

Chabrillan (Alfred-Philibert-Victor Guigues de Moreton, marquis de), [356], rue de l'Université, n° 73.

Champagny (Franz, comte de), [691], quai Malaquais, n° 19.

Chantérac (marquis de), [908], rue Bellechasse, n° 17.

Chasles (Ad.), [469], ✻, ancien maire de Chartres; membre du conseil général du département d'Eure-et-Loir; à Paris, rue de Londres, n° 52.

Chauffour (Ignace), [374], avocat à Colmar (Haut-Rhin), rue des Blés.

Chazelles (Léon de), [197], député au Corps législatif, maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); correspondant, M. Léon Laguerre, avocat, rue Neuve-des-Mathurins, n° 10.

Chedeau, [771], avoué à Saumur (Maine-et-Loire); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13

Chérest (Aimé), [968], membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre; corresp., M. Achille Poulin, rue Bonaparte, n° 30.

Chéruel (A.), [786], ✻, professeur d'histoire à l'École normale, rue Royer-Collard, n° 24.

Chevreul (Henri), [819], ancien magistrat, rue Cuvier, n° 57.

Choiseul (comtesse de), [888], rue de l'Université, n° 59.

Clément (baron), [996], ✻, ancien préfet, rue Bonaparte, n° 29.

Digitized by Google

CLERMONT-TONNERRE (vicomtesse DE), [919], rue de Lille, n° 119.

COBIANCHI (le chevalier G.), [564], attaché à l'ambassade de Sardaigne, place de la Madeleine, n° 13.

CONTENCIN (DE), [536], O. ✻, directeur des cultes au ministère de l'Instruction publique, rue Las-Cases, n° 8.

CONTI, [929], ✻, conseiller d'État, rue du Colysée, n° 19.

CORNUDET (Alfred, vicomte), [837], O. ✻, membre du conseil général de la Creuse; à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 88.

COSNAC (Jules, comte DE), [717], rue de l'Université, n° 16.

COURCY (Alfred DE), [697], rue Richelieu, n° 87.

COUSSEMAKER (DE), [867], ✻, juge au tribunal de première instance de Lille, membre du Conseil général du département du Nord, à Dunkerque; corresp. de l'Institut; corresp., M. Carlier, rue des Martyrs, n° 47.

CRAPELET (Charles), [399], rue Neuve-des-Mathurins, n° 98.

CROZE (Gustave, baron DE), [863], rue du Cherche-Midi, n° 15.

CROZE (Charles-Louis-Émile-Jules DE), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

CRUICE (l'abbé P.), [802], supérieur de l'institution ecclésiastique des Carmes, rue de Vaugirard, n° 70.

CUNIN-GRIDAINE (Charles), [154], G. O. ✻, manufacturier, à Sedan (Ardennes).

CURIAL (comte), [47], G. O. ✻, sénateur, à Alençon (Orne); à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 122.

DARD (Camille), [653], avocat à la Cour impériale de Paris, rue Saint-Lazare, n° 108.

DARRICAU, [993], G. O. ✻, conseiller d'État, intendant

Digitized by Google

général, inspecteur, directeur de l'administration générale de la guerre, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 67.

DARU (Charles, baron), [941], rue Neuve-des-Bons-Enfants, n° 25.

DAVERNE, [994], ✻, maître des requêtes, sous-gouverneur du crédit foncier, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 42.

DAVID, [985], auditeur au conseil d'État, rue de l'Université, n° 29.

DAVID (Paul-J.), [219], ✻, rue de Sèvres, n° 19.

DE BURE (Charles-Philippe-Albert), [668], adjoint du maire de la ville de Moulins (Allier); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

DEFRÉMERY (Ch.), [866], membre du conseil de la Société asiatique, rue Bonaparte, n° 11.

DELAISTRE (Gustave), [974], propriétaire, rue Beauvoisine, à Rouen; corresp., M. Boulatignier.

DELALAIN (Jules), [702], imprimeur-libraire de l'Université, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 5.

DELAROQUE, [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.

DELÉCLUZE (Étienne-Jean), [624], ✻, rue Chabanais, n° 1.

DELESSERT (François), [277], O. ✻, rue Montmartre, n° 172.

DELISLE (Léopold), [816], membre de l'Institut, place Lafayette, n° 20.

DELOYE, [645], conservateur du Musée et de la Bibliothèque d'Avignon (Vaucluse); corresp., M. A. Allouard, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

DENJOY (P.), [624], ✻, conseiller d'État, rue de Lille, n° 70.

Digitized by Google

DENJOY (Henri), [845], juge de paix à Fleurance (Gers); corresp., M. P. Denjoy, rue de Lille, n° 70.

DES MELOIZES (Eugène), [638], ✱, conservateur des eaux et forêts, à Bourges (Cher); corresp., M. de La Villegille, rue de Seine, n° 31.

DESNOYERS (Jules), [23], ✱, bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin des Plantes, rue Cuvier, n° 57.

DIBON (Paul), [362], à Louviers (Eure); corresp., M. de La Villegille, rue de Seine, n° 31.

DINAUX (Arthur), [769], ✱, à Montataire (Oise); correspondant, M. Thévenin, boulevard Montmartre, n° 19.

DIONIS DU SÉJOUR, [874], juge de paix du douzième arrondissement de Paris, rue Servandoni, n° 22.

DONNADIEU (Alcide L. X.), [551], Duck-street Saint-James, n° 8, Picadilly, à Londres.

DORIA (le vicomte Arnaud), [818], correspondant, M. Le Gras, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

DOVERGNE fils, [369], bibliothécaire honoraire de la ville, à Hesdin (Pas-de-Calais).

DRAGICSEVICS (Auguste), [940], professeur d'histoire au collége de Gap (Hautes-Alpes); corresp. à Paris, M. Magin-Marrens, rue de la Visitation, n° 12.

DREYSS (Ch.), [852], professeur au lycée Napoléon, rue Bonaparte, n° 31.

DRION (Charles), [958], président du tribunal de première instance de Schelestadt (Bas-Rhin); corresp., MM. Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 19.

DUBOIS, [777], professeur au collége Rollin, place de l'Estrapade, n° 17.

DUCHATEL (le comte Tanneguy), [959], G. C. ✱, membre de l'Institut, rue de Varennes, n° 69.

Digitized by Google

DUFAURE (J.), [840], ✱, avocat, ancien ministre, rue Pelletier, n° 20.

DU MÉRIL (Édelestand), [872], rue Jacob, n° 21.

DUMESNIL (Jules), [725], avocat, rue Pigalle, n° 8.

DUMOULIN, [636], libraire, quai des Augustins, n° 13.

DUPLÈS-AGIER (Henri), [698], archiviste-paléographe, rue Saint-Dominique, n° 28.

DUPONT (Edmond), [817], archiviste aux archives de l'Empire, rue de Ménilmontant, n° 28.

DU PONT DE GAULT, [969], président du Cercle de la rue Neuve, à Grenoble (Isère).

DURAND (Auguste), [689], libraire, rue des Grès, n° 7.

DURAND DE LANÇON père, [313], ancien receveur des finances, à Pont-à-Mousson (Meurthe); corresp., M. Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

DURAND DE LANÇON fils (Alphonse), [826], propriétaire à Faverolles, par Valençay (Indre); corresp., M. Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

DURIEZ DE VERNINAC, [927], attaché de légation, rue du Havre, n° 2.

DUTENS (Albert), [55], O. ✱, ancien député, rue Chauveau-Lagarde, n° 6.

DUVERDY (Charles), [748], avocat à la Cour impériale, place Boyeldieu, n° 3.

EGGER, [586], ✱, membre de l'Institut, agrégé de la Faculté des lettres, rue Madame, n° 45.

ESTAINTOT (Robert, vicomte D'), [975], avocat, rue de la Cigogne, n° 5, à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

ÉTHIOU-PÉRON, [953], représentant de la maison veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

Digitized by Google

FABRE (Adolphe), [939], président du tribunal civil d'Embrun (Hautes-Alpes); corresp. à Paris, M. Aug. Durand, rue des Grès, n° 7.

FEZENSAC (DE MONTESQUIOU, duc DE), [572], G. C. ✻, rue d'Astorg, n° 31.

FILLASSIER, [836], docteur en médecine, rue des Fossés-Montmartre, n° 16.

FIX (Théobald), [934], ✻, pour la bibliothèque du Conseil d'État.

FLANDIN [930], ✻, conseiller d'État, rue du Havre, n° 5.

FLOQUET, [622], ✻, avocat, correspondant de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 52.

FORESTA (Achille DE), [732], boulevard des Italiens, n° 9.

FOUCHÉ (Lucien), [224], à Évreux (Eure); corresp., M. A. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

FOUQUE (Victor), [785], à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire); correspondant du ministère de l'Instruction publique et des cultes, pour les travaux historiques, chez M. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

FOURNIER, [858], à Bordeaux (Gironde), rue Gobineau, n° 1; corresp., MM. Rey et Belhatte, libraires, quai des Augustins, n° 45.

FRANÇOIS (A.), [868], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Hauteville, n° 25.

FRANCK, [671], libraire, rue Richelieu, n° 69.

FREMY, [722], O., ✻, conseiller d'État, gouverneur du crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 17.

FRESNE (Marcellin DE), [388], ✻, rue Gaillon, n° 8.

FRETEAU DE PENY (Hérode-René-Jean-Baptiste-Emma-

Digitized by Google

nuel, baron DE), [709], référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 40.

FROIDEFOND DES FARGES fils (E.), [881], rue Penthièvre, n° 7.

GARIEL, [948], pour la bibliothèque de la ville de Grenoble (Isère).

GAUCHERAUD (Hippolyte), [56], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 91.

GEFFROY (A.), [797], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux (Gironde); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

GENTIL (Henri), [989], ingénieur des mines, rue de Suresnes, n° 13.

GÉRARDIN, [902], professeur au lycée de Versailles, rue Madame, n° 4.

GERBIDON (Émile-Victor), [810], rue de la Pépinière, n° 120.

GILLET, [647], juge d'instruction au tribunal civil de Nancy (Meurthe); corresp., M. Magin-Marrens, rue de la Visitation, n° 12.

GINGINS DE LA SARRA (F., baron DE), [240], à Lausanne; correspondant, M. Cherbuliez, rue de la Monnaie, n° 10.

GIRAUD (Paul-Émile), [569], ✻, à Romans (Drôme).

GLANVILLE (Léonce DE), [626], au château de Vauville, près Pont-l'Évêque (Calvados); corresp., M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

GODARD (Léon), [991], rue de Rivoli, n° 194.

GODEFROY-MÉNILGLAISE (le marquis DE), [223], ✻, à Lille. A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.

GOSSE (Hippolyte), de Genève, [963]. A Paris, rue Jacob, n° 33.

Digitized by Google

Goupil de Préfeln (Anatole), [923], rue de Seine, n° 41.

Goupil (Édouard), [57], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Laffitte, n° 47.

Gräfenried-Villars (baronne de), [870], place Vendôme, n° 10.

Grangier de La Marinière (L.), [798], membre de la Société des Bibliophiles français, rue d'Amsterdam, n° 46.

Grasset (Ernest), [591], conseiller à la Cour impériale de Dijon (Côte-d'Or); à Paris, chez Me Poiré, rue Saint-Lazare, n° 36, cour des Trois-Frères.

Guadet, [228], chef de l'enseignement à l'Institution impériale des Jeunes-Aveugles, boulevard des Invalides, n° 56.

Guérard (Mme veuve François), [967], à Amiens (Somme); correspondant, M. Delorme, rue Férou, n° 6.

Guessard (François), [349], ✻, professeur à l'École des Chartes, à Passy, Grande-Rue, n° 83.

Guizot, [1], G. C. ✻, membre de l'Institut, rue de la Ville-l'Évêque, n° 8.

Hachette, [885], rue Pierre-Sarrazin, n° 14.

Haigneré (l'abbé D.), [901], archiviste de la ville de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); corresp., M. J. Lecoffre, libraire, rue du Vieux-Colombier, n° 29.

Hallays-Dabot, [871], ancien chef d'institution, rue de Vaugirard, n° 17.

Halphen (Eugène), [900], rue de la Chaussée-d'Antin, n° 47.

Hanquez (Rodolphe), [990], rue de Verneuil, n° 33.

Hannoye (Félix), [943], membre de la Société Archéolo-

Digitized by Google

gique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord); correspondant à Paris, M. Henri Martin, rue du Mont-Parnasse, n° 36.

Harcourt (Eugène-Gabriel, duc d'), [606], O. ✻, rue Vanneau, n° 11.

Hart (William-Henry), [897], 1, Albert-Terrace, New-Cross, à Deptford, près Londres; corresp., MM. H. Bossange et fils, quai Voltaire, n° 25.

Hase, [26], C. ✻, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, département des manuscrits, rue Colbert, n° 12.

Hatzfeld (comtesse de), [855], rue de Lille, n° 78.

Hautpoul (comte d'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

Havard (Urbain-Charlemagne), [882], greffier de la justice de paix, à Londinières (Seine-Inférieure), correspondant, M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Hennin, [503], ✻, rue des Martyrs, n° 23.

Hericourt (Achmet, comte d'), [635], à Arras (Pas-de-Calais), rue Rouville; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Houdetot (comte d'), [869], rue de Londres, n° 10.

Hubard, [601], ✻, juge de paix à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., M. Guillemot, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 19.

Jeannin (baron), [971], ✻, préfet du département de l'Orne, à Alençon; corresp., M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

Jobez (Alphonse), [323], rue Tronchet, n° 25.

Jourdain, [834], ✻, chef de division au ministère de

l'Instruction publique et des cultes, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 21.

JOZON (Charles), [778], à Corbeil (Seine-et-Oise), à Paris, rue Saint-Fiacre, n° 17.

JUBELIN, [806], G. O. ✻, ancien conseiller d'État, ancien sous-secrétaire d'État de la marine, rue d'Isly, n° 10.

KERDREL (AUDREN DE), [340], rue Beaurepaire, n° 2, à Rennes (Ille-et-Vilaine); à Paris, chez M. de Courcy, rue de Richelieu, n° 87.

KERSAINT (vicomte DE), [892], rue de la Ville-l'Évêque, n° 26.

KERVYN DE LETTENHOVE, [799], ✻, à Bruges (Belgique).

LABORDE (Léon, comte DE), [301], O. ✻, membre de l'Institut, directeur général des Archives de l'Empire, rue du Paradis-du-Temple, n° 20.

LABOULAYE (Édouard), [445], ✻, avocat, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue Taitbout, n° 34.

LABROUSTE (Alexandre), [973], ✻, directeur du collége Sainte-Barbe, place du Panthéon.

LACABANE (Léon), [64], ✻, conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, directeur de l'École impériale des Chartes, avenue des Ternes, n° 21.

LA CAZE (Pèdre, baron), [839], rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 93.

LA CISTERNE (Emmanuel, prince DE), [72], rue Saint-Florentin, n° 2; corresp., M. Durand, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

LACOMBE-TERNANT (Théodore), [917], banquier, à Cler-

Digitized by Google

mont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Blaise-Pascal; corresp. à Paris, M. Paret, rue des Postes, n° 42.

LACORDAIRE, [981], directeur de la manufacture des Gobelins, rue Mouffetard, n° 254.

LA COUR (E. DE), [724], C. ✱, conseiller d'État, rue Saint-Honoré, n° 368.

LA FERTÉ-MEUN (marquise DE), [907], rue du Bac, n° 46.

LAGRANGE (Édouard, marquis DE), [331], O. ✱, sénateur, membre de l'Institut, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 113.

LAGUERRE (Léon), [790], avocat, rue Neuve des Mathurins, n° 10.

LAHURE (Charles), [279], rue de Vaugirard, n° 9.

LAHURE (Mme veuve), [829], place de l'École, n° 1.

LALANNE (Ludovic), [822], attaché aux travaux historiques du ministère de l'Instruction publique, rue de Condé, n° 20.

LALLEMAND (Auguste), [988], archiviste, rue Culture-Sainte-Catherine, n° 27.

LALOY (Louis-Henri), [827], docteur en médecine, rue de Paris, n° 169, à Belleville.

LANGLE (Ferdinand DE), [421], à Vitré (Ille-et-Vilaine).

LANGLE (Augustin DE), [742], au château du Rocher, commune de Mesanger, près Évron (Mayenne); corresp., M. le vicomte de Keridec, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 75.

LAQUEUILLE (Edmond DE), [805], rue du Bac, n° 63.

LARCHER DE COUPIGNY, [976], à Dieppe (Seine-Inférieure); corresp., M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

LA ROCHEFOUCAULD (duchesse DE), [843], rue de Varennes, n° 72.

Digitized by Google

Lascoux (Jean-Baptiste), [130], ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Saint-Guillaume, n° 14.

La Tour du Pin (marquise de), [414], rue de la Ville-l'Évêque, n° 45.

Laverne (de), [876], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque du Louvre, rue de l'Université, n° 40.

La Villegille (Arthur de), [239], ✻, secrétaire du Comité de l'histoire, de la langue et des arts de France, rue de Seine, n° 31.

Lebas (Philippe), [767], ✻, *pour la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne,* chez M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

Lebigre-Beaurepaire, [714], notaire à Lille (Nord) rue Nationale; corresp., M. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

Leblanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Lebrument, [637], libraire, à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., Mme Ve Jules Renouard et Cie, rue de Tournon, n° 6.

Lebrun, [157], juge de paix à Avise, près Épernay (Marne); corresp., M. Laguerre, avocat, rue Neuve-des-Mathurins, n° 10.

Leclerc (Alexandre), [809], O. ✻, ancien négociant, rue de l'Université, n° 123.

Le Clerc (Victor), [396], C. ✻, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, à la Sorbonne.

Lefèvre-Pontalis (Antonin), [803], docteur en droit, auditeur au Conseil d'État, rue de Rivoli, n° 238.

Le Glay, [74], ✻ et de l'ordre de Léopold, conservateur général des Archives du département du Nord, à Lille;

Digitized by Google

correspondant, Mme Ve Jules Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LEGOUVÉ, (Ernest) [783], ✱, membre de l'Institut, rue Saint-Marc, n° 14.

LEMAIRE (P. Aug.), [75], ✱, professeur de rhétorique au lycée Bonaparte, rue des Quatre-Fils, n° 16.

LEMARIÉ, [932], auditeur de première classe au Conseil d'État, rue Neuve-de-l'Université, n° 10.

LEMERCIER (Anatole, vicomte), [756], député au Corps législatif, quai Voltaire, n° 25.

LENORMANT (Charles), [30], O. ✱, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, département des médailles, professeur au Collége de France, rue Madame, n° 32.

LE PREVOST (Auguste), [181], O. ✱, membre de l'Institut, à Bernay (Eure); à Paris, rue Jacob, n° 44; corresp., M. de Bouis, rue Saint-Louis, n° 44.

LEROUX (Alphonse), [754], notaire honoraire, rue Laffitte, n° 5.

LE ROUX DE LINCY, [76], ✱, rue du Bac, passage Sainte-Marie, n° 11 *bis*.

LE ROY, [962], membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc., maître de pension à Cany (Seine-Inférieure); corresp. Mme veuve J. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LESTANG (Gustave DE), [911], ancien officier de marine, rue Taitbout, n° 8.

LE TELLIER DE LA FOSSE, [972], ✱, ancien conseiller de préfecture, chef du personnel au Crédit foncier, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

LEVESQUE, [752], ancien notaire, maire de Mantes (Seine-et-Oise); corr., à Paris, M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Digitized by Google

LEVIEZ, [982], maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du gouvernement, rue Casimir-Périer, n° 3.

L'HERVILLIERS (Edmond DE), [891], rue de Vaugirard, n° 45.

LORIN (Ant.), [886], rue du Bac, n° 77.

LOUVANCOUR [894], ancien notaire à Chartres (Eure-et-Loir); corresp., M. Albert Huet, rue Saint-Roch, n° 25.

LOUVRIER DE LAJOLAIS (A.), [859], attaché au ministère des affaires étrangères, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 11.

LUYNES (D'ALBERT, duc DE), [413], ✱, membre de l'Institut, rue Saint-Dominique, n° 31.

LUZARCHE (Victor), [675], conservateur honoraire de la bibliothèque de Tours (Indre-et-Loire); corresp., M. Potier, libraire, quai Malaquais, n° 9.

MACÉ (Antonin), [712], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble (Isère).

MACKENSIE (John-Whiteford), [332], esq. à Édimbourg, 19, Scotland-street; corresp., MM. Pierre Barthès et Compagnie, libraires, rue de Verneuil, n° 5.

MAGIN-MARRENS (Alfred), [390], ✱, recteur honoraire, inspecteur général de l'instruction publique, rue de la Visitation, n° 12.

MAGNIN (Charles), [28], O. ✱, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, département des imprimés, rue Richelieu, n° 47.

MAILLÉ (duc DE), [914], rue de Lille, n° 119.

MAILLY (comte DE), [500], rue de l'Université, n° 53; corresp., M. Dosseur, rue Taranne, n° 21.

MALEVILE (Léon DE), [492], ✱, à Saint-Maurin, par Gre-

nade (Landes); corresp., M. Caritan, rue Hauteville, n° 26.

MARCEL (Léopold), [964], ※, notaire honoraire à Louviers (Eure); corresp., M. Julien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

MARCHEGAY (Paul), [448], à Angers (Maine-et-Loire), boulevard de Saumur, n° 10; corresp., M. Thomas Arnauldet, rue des Saints-Pères, n° 3.

MARCILLY (DE), [774], juge suppléant au tribunal de première instance de Bar-sur-Aube (Aube); corresp., M. Simon, rue de Mulhouse, n° 9.

MARGUERIE, [937], ※, chef du contentieux des communes au ministère de l'Intérieur, rue de Lille, n° 37.

MARIN-DARBEL, [265], rue Blanche, n° 40.

MARION, [456], rue Godot-Mauroy, n° 39.

MARNIER [720], bibliothécaire à la Bibliothèque de l'ordre des avocats. *Pour la Bibliothèque*, au palais de justice.

MARQUISET, [835], à Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône); corresp., M. Oscar de Watteville, boulevard de la Madeleine, n° 17.

MARTIN (Henri), [457], rue du Mont-Parnasse, n° 36.

MARTIN-FORTRIS (Paul), [854], propriétaire à Authon (Eure-et-Loir); corresp., M. J. Desnoyers, rue Cuvier, n° 57.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [780], licencié ès lettres, ancien élève de l'École des chartes, rue Sainte-Anne, n° 49.

MASCRÉ, [912], quai des Célestins, n° 10.

MAS-LATRIE (Louis DE), [289], ※, chef de section aux archives de l'Empire, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 62.

Digitized by Google

MAUFRAS, [758], bibliothécaire du collége Rollin, rue des Postes, n° 42, *pour le collége.*

MAURENQ, [988], ✻, ancien agent de change, rue de Tivoli, n° 9.

MEAUX (vicomte DE), [889], à Montbrison (Loire); correspondant, M. Ch. Douniol, libraire, rue de Tournon, n° 29.

MÉLICOCQ (DE LAFONS, baron DE), [553], à Raismes (Nord), corr., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

MÉLIOT (Jules), [903], professeur au lycée Louis le Grand, rue Royer-Collard, n° 4.

MERILHOU (Francis), [833]; corresp., M. Chabaille, rue de l'Est, n° 35.

MÉRIMÉE (Prosper), [162], ✻, sénateur, membre de l'Institut, rue de Lille, n° 52.

MERLEMONT (DE), [649], au château de Merlemont, par Beauvais (Oise); à Paris, rue de Verneuil, n° 47.

MEUNIER (Francis), [960], docteur ès lettres, rue d'Enfer, n° 59.

MÉVIL (Charles-Sainte-Marie-Henri), [651], ancien élève de l'École des Chartes, rue Saint-Florentin, n° 14.

MIGNET, [16], C. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 18.

MINORET-AUBÉ (Camille), [875], avocat, rue des Trois-Pavillons, n° 1.

MIREPOIX (Mme de Montmorenci-Laval, duchesse douairière DE), [813], représenté par M. Richard, rue de Varennes, n° 17.

MOIGNON (Alix-Jérôme), [821], ✻, substitut du procureur général près la Cour impériale, rue des Pyramides, n° 5.

Digitized by Google

MOINERY, [708], ✱, ancien président du tribunal de Commerce, cloître Saint-Merry, n° 18.

MOISMONT (Amédée BEAUVARLET DE), [582], ✱, rue de Condé, n° 24.

MONMERQUÉ (DE), [17], O. ✱, membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour impériale de Paris, rue Saint-Louis au Marais, n° 33.

MONTALEMBERT (Charles, comte DE), [129], membre de l'Institut, rue du Bac, n° 40.

MOURRE (Marie-Vincent), [782], ✱, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Neuve-Saint-Paul, n° 15.

MOUY (DE), [970], rue Coquillère, n° 12.

MUTEAU (Charles), [906], juge au tribunal de première instance, à Dijon (Côte-d'Or); corresp., M. V. Collin, sous-chef au ministère des finances, rue Mondovi, n° 7.

NADAILLAC (le marquis DE), [864], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 12.

NADAUD, [360], O. ✱, premier président honoraire de la Cour impériale de Grenoble, à Charvieux, par Pont-de-Cherui (Isère); corresp., M. Nadaud, à Paris, rue de Verneuil, n° 40.

NANTEUIL (DE), [838], référendaire à la Cour des comptes, rue de Varennes, n° 82.

NAUDET, [486], C. ✱, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Mont-Thabor, n° 40.

NEUVILLE (Louis DE), [913], à Livarot (Calvados); corresp. à Paris, M. Aug. Durand, rue des Grès, n° 7.

NEVE, [812], bibliothécaire de l'université de Louvain; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

Digitized by Google

NICARD (Pol), [288], rue de Sèvres, n° 38.

NIGON DE BERTY, [150], ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique et des cultes, rue Jacob, n° 52.

NISARD (Désiré), [459], O. ✻, membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, n° 45.

NOAILLES (Paul, duc DE), [343], membre de l'Institut, rue de Lille, n° 66.

NUGENT (vicomte DE), [371], rue Barouillère, n° 16.

OZERAY, [285], à Bouillon (Belgique); corresp., M. Gaubert, ancien greffier de la justice de paix, à Courbevoie.

PABST-GLOXIN, [926], avocat à la cour impériale de Colmar (Haut-Rhin); corresp. à Paris, MM. Schulz et Thuillié, libraires, rue de Seine, n° 12.

PAILLET (Eugène), [928], rue Louis-le-Grand, n° 18.

PARAVEY (Charles), [588], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue des Petites-Écuries, n° 44.

PARENT DE ROSAN (Charles-Félix), [815], à Versailles (Seine-et-Oise), rue d'Anjou, n° 2.

PARET (Victor), [505], préfet général des études au collége Rollin, rue des Postes, n° 42.

PASQUIER (duc), [3], G. C. ✻, membre de l'Institut, rue Royale-Saint-Honoré, n° 20.

PASQUIER (Louis), [915], conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Jacob, n° 48.

PASSY (Antoine), [238], O. ✻, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, rue Pigale, n° 6.

PATIN (Henri), [533], O. ✻, membre de l'Institut, profes-

Digitized by Google

seur de littérature latine à la faculté des lettres, rue Cassette, n° 15.

PAULIN (le colonel Charles), [955], ✻, rue Victor-Dumay, n° 17, à Dijon (Côte-d'Or); corresp. à Paris, M....

PELET (baron), [161], G. C. ✻, sénateur, membre de l'Institut, général de division, ancien directeur du Dépôt de la guerre, rue de l'Université, n° 80.

PEPIN LE HALLEUR (Émile), [787], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières de Paris, rue Greffulhe, n° 5.

PERROT DE CHAZELLE (vicomte), [643], à Maisonneuve (Côte-d'Or); à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

PERROT D'ESTIVAREILLES, [772], ancien inspecteur général des lignes télégraphiques, rue de Bourgogne, n° 50.

PICARD (Alexandre), [924], rue Sainte-Anne, n° 18.

PILLET-WILL (comte), [402], O. ✻, régent de la Banque de France, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 70.

PINS-MONTBRUN (marquis DE), [884], maire de Castera-Verduzan (Gers), à Toulouse, rue des Renforts, n° 10; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

PISANÇON (Claude-Henri DE LA CROIX DE CHEVRIÈRE, marquis DE), [566], au château de Pisançon, par Bourg de Péage (Drôme); à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 48.

PODENAS (Louis, comte DE), [946], hôtel Belfort, rue de la Madeleine, n°s 36 et 38.

POEY D'AVANT (F.), [84], à Maillezais (Vendée).

PONS-RENNEPONT (comte DE), [983], auditeur de 1re classe au Conseil d'État, rue Royale-Saint-Honoré, n° 9.

Digitized by Google

Portal (Frédéric), [284], ✻, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 8.

Prioux (Stanislas), [719], quai des Augustins, n° 47.

Puymaigre (Théodore, comte de), [587], au château d'Inglanges, par Metzerwisse (Moselle); corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

Quicherat (Jules), [443], ✻, professeur à l'École des Chartes, rue Voltaire, n° 9.

Racinet, [952], avoué, rue Pavée-Saint-André, n° 14.

Rapetti, [918], ✻, rue de Valois, n° 1.

Rathery (Edme-Jacques-Benoît), [546], ✻, bibliothécaire au Louvre, rue Jacob, n° 30.

Ratzen, [654], conseiller de la bibliothèque de l'Université de Kiel; corresp., M. Franck, libraire, rue Richelieu, n° 69.

Ravenel, [124], ✻, conservateur sous-directeur de la Bibliothèque impériale, département des imprimés, cartes et collections géographiques, rue Colbert, n° 12.

Read (Charles), [877], secrétaire du conseil central des églises réformées de France, président de la Société de l'histoire du protestantisme français, rue Cuvier, n° 33.

Réalier-Dumas, [986], auditeur au Conseil d'État, rue Neuve-des-Mathurins, n° 49.

Reiset (comte de), [655], O. ✻, ministre plénipotentiaire de France, rue d'Amsterdam, n° 35 *bis*.

Renard (B.), [424], général-major au corps d'état-major de l'armée belge, aide de camp du roi des Belges, à Bruxelles; corresp., Mme Ve Gohin, rue des Fossés-du-Temple, n° 40.

Digitized by Google

RICHEMONT (vicomte DE), [965], rue du Cherche-Midi, n° 23.

ROISSY (Alfred DE), [168], ✻, rue Jacob, n° 21.

ROLLE (Hippolyte), [135], ✻, bibliothécaire de la ville de Paris, *pour la Bibliothèque*, à l'Hôtel de ville, rue Lobau.

ROSSEY (Henri), [796], ancien conseiller de la préfecture de l'Eure, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 18.

ROTHSCHILD (James, baron DE), [949], G. O. ✻, consul général d'Autriche, rue Laffitte, n° 19; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

ROUARD, [687], ✻, bibliothécaire de la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône); *pour la Bibliothèque;* corresp. M. Techener, libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

ROUSSEL (Jules), [590], rue du Faubourg-Poissonnière, n° 52.

ROYS (marquis DE), [920], rue du Bac, n° 93.

SACY (DE), [33], ✻, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la bibliothèque Mazarine, *pour la Bibliothèque*, quai de Conti, n°s 21 et 23.

SAINT-PRIEST (George, comte DE), [841], avenue Montaigne, n° 30.

SAINT-SEINE (marquis DE), [905], à Dijon (Côte-d'Or); à Paris, rue de Vaugirard, n° 63.

SCHELER (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; corresp., M. Hauser, marchand d'estampes, boulevard des Italiens, n° 11.

SCHWEITZER (baron DE), [896], ministre plénipotentiaire de Bade, rue Joubert, n° 17.

SCLOBAS (Mme), [801], directrice des études de la maison

Digitized by Google

impériale d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis; corresp., M. Magin-Marrens, rue de la Visitation, n° 12.

SEMICHON (Ernest), [426], avocat, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

SILVESTRE DE CHANTELOUP, [113], O. ✱, conseiller à la Cour de cassation, rue de Lille, n° 30.

SIMONNET (Jules), [898], substitut du procureur impérial, à Dijon (Côte-d'Or); corresp. à Paris, M. Anatole Gruyer, rue de la Victoire, n° 43.

SINGER (Alexandre), [978], ancien agent de change, quai Malaquais, n° 17.

SOHIER, [657], à Mantes (Seine-et-Oise); correspondant, M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

SOLLICOFFRE, [995], ✱, rue de Clichy, n° 28.

SOREL (Alexandre), [942], avocat à la Cour impériale, rue des Grands-Augustins, n° 19.

SOULTRAIT (le comte George DE), [525], membre non résident du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, au ministère de l'Instruction publique, à Toury par Dornès (Nièvre); corresp., M. Julien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

SOYER-WILLEMET, [850], bibliothécaire de la ville de Nancy, à Nancy (Meurthe); corresp., M. Émile Mellier, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 17.

TAILLANDIER (A. H.), [99], ✱, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, n° 8.

TARBÉ DES SABLONS, [984], auditeur au Conseil d'État, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 101.

TARDIEU (Jules), [862], libraire, rue de Tournon, n° 13.

Digitized by Google

TARDIF, [225], ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue de Bourgogne, n° 19.

TEMPIER, [678], avoué, membre de l'Académie de Marseille (Bouches-du-Rhône).

TERNIER (Édouard), [713], à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); corresp., M. Bellaguet, rue Cassette, n° 23.

TERREBASSE (Alfred DE), [119], au Péage de Roussillon (Isère); corresp., M. Techener, libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

TEULET (Alexandre), [19], ✻, archiviste aux Archives de l'Empire, rue Saint-André-des-Arts, n° 60.

TEULET (Auguste), [354], avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Tournon, n° 27.

THIERS (A.), [2], G. O. ✻, membre de l'Institut, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 27.

THIRION, [652], notaire, à Thionville (Moselle); corresp., M. Thirion, rue des Moulins, n° 32.

THOUVENIN, [350], ✻, rue Crussol, n° 5.

TOCQUEVILLE (Alexis DE), [954], ✻, membre de l'Institut, au château de Tocqueville, par Saint-Pierre-Église (Manche).

TOULMON (Eugène DE), [776], rue des Saints-Pères, n° 7 *bis*.

TRACY (Victor, vicomte DE), [449], O. ✻, ancien ministre de la marine, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 48.

TRIPIER (le général), [966], C. ✻, membre du comité des fortifications, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 52.

TUVACHE (Aristide), [352], avocat, à Beuzeville (Eure); corresp., M. Foulon, rue Madame, n° 46.

VALLÉE (Oscar DE), [947], avocat général à la Cour impériale de Paris, rue Godot-de-Mauroy, n° 35.

Digitized by Google

VALLENTIN (Ludovic-Édouard), [811], juge suppléant à Montélimart (Drôme); correspondant, M. Brun-Meyney, rue de Rivoli, n° 46.

VALLET DE VIRIVILLE [620], professeur adjoint à l'École des Chartes, boulevard Beaumarchais, n° 96.

VALTON (J.), [950], rue Taitbout, n° 36.

VANDERMARQ, [828], O. ✻, rue de Lille, n° 76.

VENDEUVRE (Gabriel DE), [452], rue Neuve-des-Mathurins, n° 24.

VANEY (A. E.), [775], avocat, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 47.

VATIMESNIL (Henri DE), [109], O. ✻, rue Saint-Dominique, n° 11.

VATRY (Alphée DE), [480], ✻, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 20.

VAUCELLES (BOULARD DE), [860], rue de Lille, n° 55.

VAUFRELAND (Ludovic, vicomte DE), [434], ✻, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

VIBRAYE (Paul, marquis DE), [471], rue de Varennes, n° 56.

VIEILLARD, (956), ✻, bibliothécaire du Sénat, *pour la Bibliothèque.*

VIEL-CASTEL (Horace, comte DE), [650], conservateur du Musée des Souverains au Louvre, au Louvre.

VIEL-CASTEL (Louis DE), [656], sous-directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, rue de l'Université, n° 108.

VILLEMAIN (Abel-François), [518], G. O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, quai de Conti, n° 21.

VITET (Ludovic), [20], O. ✻, membre de l'Institut, rue Barbet de Jouy, n° 9.

Digitized by Google

Vol de Conantray (Marie-Louis), [684], rédacteur en chef de l'*Écho de l'Oise*, à Compiègne (Oise).

Wailly (Natalis de), [243], ✻, membre de l'Institut, conservateur sous-directeur de la Bibliothèque impériale, département des manuscrits, chartes et diplômes, rue Basse, n° 14, à Passy.

Walckenaer (Charles), [987], auditeur au Conseil d'État, rue Saint-Georges, n° 52.

Watteville (Oscar de), [830], rue de la Ville-l'Évêque, n° 39.

Weiss, [832], professeur d'histoire au lycée Bonaparte, rue Caumartin, n° 65.

Witte (Jean, baron de), [461], correspondant de l'Institut, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 52.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUES.

De la Couronne. *Compiègne, Fontainebleau, le Louvre, Saint-Cloud, Versailles* [M. Barbier, nos 595-599].
Aix (de la ville d') [M. Rouard, n° 687].
Avocats (de l'ordre des), à Paris [M. Marnier, n° 720].
Conseil d'État (du) [M. Théobald Fix, n° 934].
Grenoble (de la ville de) [M. Gariel, n° 948].
Légion d'Honneur (de la maison impériale de la), Saint-Denis [Mme Sclobas, n° 801].
Mazarine [M. de Sacy, n° 33].
Nancy (de la ville de) [M. Soyer-Willemet, n° 850].
Paris (de la ville de) [M. Rolle, n° 135].
Rollin (du collége) [M. Maufras, n° 758].
Sénat (du) [M. Vieillard, n° 956].
Sorbonne (de la) [M. Lebas, n° 767].

BIBLIOTHÈQUES ÉTRANGÈRES.

Belges (du roi des) [M. Scheler, n° 543].
Hambourg (de la ville de) [M. Petersen, n° 873].

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie d'Arras.
Académie des Sciences de Caen.
Académie des Sciences de Dijon.
Académie de Reims.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société Académique du Puy.
Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société Archéologique de Montpellier.
Société Archéologique de Rambouillet.
Société Archéologique de Touraine, à Tours.
Société Archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.
Société d'Agriculture de l'Aube, à Troyes.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société d'Émulation de l'Allier, à Moulins.
Société de l'histoire du Protestantisme français, à Paris.

Digitized by Google

Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société des Sciences et Arts de la Vendée.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque.
Société française pour la conservation des monuments, à Caen.
Société impériale des Antiquaires de France, à Paris.
Société industrielle d'Angers.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie d'Histoire et Arts de Liége, Belgique.
Académie des Sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Institut historique de Rio-Janeiro, Brésil.
Société centrale historique de Suisse, à Bâle.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société d'histoire de la Suisse Romane, à Lausanne.
Société historique de Bamberg.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique de Pensylvanie, à Philadelphie.
Société historique et littéraire de Tournay.
Université de Kiel.

Digitized by Google

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

BOEHMER (J. F.), conservateur des Archives, à Francfort-sur-le-Mein.

GACHARD, directeur général des Archives de Belgique.

PERTZ, conservateur de la Bibliothèque royale, à Berlin.

RAUMER (DE), professeur à l'Université de Berlin.

VARNKOENIG, professeur de droit, à Fribourg.

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1859.

MM.

BOULATIGNIER.
GUADET.
LABORDE (DE).
LA VILLEGILLE (DE).
LECLERC.
MONMERQUÉ (DE).
PASSY.
RAVENEL.
ROISSY (DE).
WAILLY (DE).

1860.

MM.

BELLAGUET.
BEUGNOT.
BORDIER.
BOUIS (DE).
DELISLE.
GUESSARD.
LE PREVOST.
LUYNES (DE).
MAGNIN.
MONTALEMBERT (DE).

1861.

BARANTE (DE).
CHABRILLAN (DE).
CHÉRUEL.
DESNOYERS.
LACABANE.
LASCOUX.
MARION.
MAS-LATRIE (DE).
MIGNET.
THIERS.

1862.

BOUVIER.
GUIZOT.
HASE.
LENORMANT.
NAUDET.
PASQUIER.
QUICHERAT.
TAILLANDIER.
TEULET.
VITET.

Digitized by Google

Comité de publication.

MM. Ravenel, *président.*
Magnin.
Lenormant (Charles).
L. Delisle.

Comité de l'Annuaire.

MM. Delisle, *président.*
Chéruel.
Marion.
Desnoyers (Jules).

Comité des fonds.

MM. De La Villegille, *président.*
Bellaguet.
De Bouis.
Boulatignier.

Digitized by Google

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

NOMMÉ EN 1858.

Président honoraire. MM.	....
Président..........	DE BARANTE.
Vice-Présidents....	LASCOUX, DE LUYNES.
Secrétaire..........	DESNOYERS (Jules).
Secrétaire Adjoint..	TEULET (Alexandre).
Archiviste-Trésorier.	BOUVIER (Amédé).

Censeurs.

MM. A. DUTENS, BOCQUET.

Digitized by Google

TABLEAU DES SÉANCES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1859.

Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
4	1	1	5; 26	3	7

Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
5	2	»	4	8	6

Le Conseil d'administration de la Société se réunit à la Bibliothèque impériale, à trois heures, le premier mardi de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister.

La séance extraordinaire du 26 avril est destinée à fixer le choix des lectures pour l'Assemblée générale.

La séance du 3 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tient dans la salle de l'École des Chartes, aux Archives impériales.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA FONDATION EN 1834;

A PARIS,

CHEZ Mme Ve RENOUARD, LIBRAIRE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

Les lettres affranchies peuvent être adressées au trésorier-archiviste de la Société, rue Colbert, n° 12.

N. B. La Société a fait tirer de chacun de ses ouvrages *cinq* exemplaires sur papier vélin, dont le prix est de 12 fr. le volume.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1844, et 1848 à 1859, in-18, chaque vol. 3 fr. Les années 1845, 1846, 1847 et 1853 sont épuisées.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE. Revue de l'Histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8 .... 18 fr.

— *Idem*, in-8, années 1836 à 1858, *chaque année*, 3 fr

Il manque les années 1837, 1839, 1840, 1841, 1842, 1845, 1846 *et* 1847.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT, et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; 1835, 1 vol. gr. in-8... .... 9 fr.

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, par Grégoire de Tours; avec des notes, par MM. GUADET et TARANNE, 1836 à 1838, *texte latin seul;* 2 vol. in-8...... 18 fr.

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8.. 18 fr.

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1650 et 1651, publiées par M. RAVENEL; 1 vol. in-8................ 9 fr.

— Le même ouvrage, *pap. colomb. de Holl*.... 45 fr.

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, publiés par Mlle DUPONT; 1837, 1 vol. in-8........................... 9 fr.

LA CONQUESTE DE CONSTANTINOBLE, par Villehardouin; publiée par M. PAULIN PARIS; 1838. 1 vol. grand in-8.................................... 9 fr.

ORDERICI VITALIS HISTORIA ECCLESIASTICA, publiée par M. Aug. LE PREVOST; 5 vol.; 1838-1855, in-8. 45 fr.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE SA FILLE MARGUERITE, publiée par M. LE GLAY; 1830, 2 vol. grand in-8........................ 18 fr.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée par M. Francisque MICHEL; 1840, 1 vol. grand in-8............................ 9 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ÉGINHARD, publiées par M. Al. TEULET; 1840 et 1843, 2 vol. grand in-8..... 18 fr.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Mlle DUPONT; 1840, 1843, 1847, 3 vol. gr. in-8. 27 fr.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées par M. F. GÉNIN; 1841, 1 vol. grand in-8..................... 9 fr

NOUVELLES LETTRES DE LA REINE DE NAVARRE, publiées par M. F. GÉNIN; 1842, 1 vol. grand in-8..... 9 fr.

Digitized by Google

PROCÈS DE JEANNE D'ARC, publiés par M. J. QUICHERAT; 5 vol. grand in-8, 1841 à 1849.................. 45 fr.

LES COUTUMES DU BEAUVOISIS, par PHILIPPE DE BEAUMANOIR, publiées par M. BEUGNOT; 1842, 2 vol. grand in-8.. 18 fr.

MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS, publiés par M. F. GUESSARD; 1842, 1 vol. gr. in-8... 9 fr.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, publiée par M. GÉRAUD; 1843, 2 vol. grand in-8.................. 18 fr.

MÉMOIRES DE COLIGNY ET DU MARQUIS DE VILLETTE, publiés par M. DE MONMERQUÉ; 1844, 1 vol. gr. in-8. 9 fr.

RICHER. Histoire de son temps; publiée et traduite par M. GUADET; 1845, 2 vol. gr. in-8............. 18 fr.

REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS, publiés par MM. LEROUX DE LINCY et DOUET-D'ARCQ; 1847 et 1848, 3 vol. gr. in-8.............................. 27 fr.

JOURNAL HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV, par E. J. F. BARBIER, publié par M. DE LA VILLEGILLE; tom. III et IV, 1851-56, grand in-8. *Les tomes Ier et II sont épuisés*............... 18 fr.

VIE DE SAINT LOUIS, par LE NAIN DE TILLEMONT, publiée par M. DE GAULLE; 1847-1851, 6 vol. gr. in-8. 54 fr.

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, par M. MOREAU, 3 vol. 1850-1851, gr. in-8.............................. 27 fr.

EXTRAITS DES COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE, par M. DOUET-D'ARCQ, 1851, 1 vol. grand in-8. (*Épuisé.*)................................ 9 fr.

MÉMOIRES DE DANIEL DE COSNAC, publiés par M. le comte Jules de Cosnac, 1852, 2 vol. in-8. ... 18 fr.

CHOIX DE MAZARINADES, par M. MOREAU. 2 vol.. 18 fr.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier, publié par L. LALANNE, 1853, 1 vol. 9 fr.

h

Digitized by Google

Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. Aimé Champollion-Figeac; 1854-1857, 4 vol. gr. in-8. 36 fr.
Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, publiée par M. Jules Quicherat; tomes I, II et III........................ 27 fr.
Chroniques d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et André Salmon; tome I. .... 9 fr.
Œuvres diverses de Grégoire de Tours, publiées par M. Henri Bordier; tome I................ 9 fr.
La Chronique d'Enguerran de Monstrelet, publiée par M. Douet-d'Arc; tomes I et II.......... 18 fr.
Anchiennes Cronicques d'Engleterre, par Jehan de Wawrin, publiées par Mlle Dupont; tome I.... 9 fr.
Les Miracles de saint Benoît, publiés par M. E. de Certain, 1 vol............................ 9 fr.

Ouvrages sous presse :

Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, tome IV.
Chroniques d'Anjou, tome II.
Mémoires de Beauvais-Nangis.
Œuvres diverses de Grégoire de Tours, tome II.
Grandes chroniques d'Angleterre, tome II.
Chronique de Monstrelet, tome III.
Mémoires du marquis d'Argenson, tome I.

Digitized by Google

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

Depuis sa fondation en 1834.

---

1. BULLETINS DE 1834.

1835.

2. BULLETINS DE 1835.
3. YSTOIRE DE LI NORMANT. ... 18 juin.

1836.

4. GRÉGOIRE DE TOURS, T. I. . . . } 12 mai.
5. LETTRES DE MAZARIN. . . . . . . }
6. ANNUAIRE POUR 1837.

1837.

7. GRÉGOIRE DE TOURS, T. II. . . } 11 mars.
8. MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN. }
9. GRÉGOIRE DE TOURS, T. III. . . } 31 octobre.
10. ANNUAIRE POUR 1838. . . . . }

1838.

11. VILLEHARDOUIN. . . . . 11 mars.
12. GRÉGOIRE DE TOURS, T. IV. . . }
13. ORDERIC VITAL, T. I. . . . . } 28 novembre.
14. ANNUAIRE POUR 1839. . . . . }

1839.

15. ANNUAIRE POUR 1840.

16 et 17. CORRESPONDANCE DE MAXIMILIEN, 2 vol. . . . . 20 décembre.

Digitized by Google

1840.

18. HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE..................	20 juillet.
19. ÉGINHARD, T. I...............	10 décembre.
20. PHILIPPE DE COMMYNES, T. I..	
21. ANNUAIRE POUR 1841..........	

1841.

22. ORDERIC VITAL, T. II.........	16 février.
23. LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME.................	7 août.
24. PROCÈS DE JEANNE D'ARC, T. I.	20 octobre.
25. ANNUAIRE POUR 1842.........	

1842.

26 et 27. COUTUMES DU BEAUVOISIS, 2. V.	18 mai.
28. MÉM. DE MARGUERITE DE VALOIS	
29. ANNUAIRE POUR 1843........	15 octobre.
30. NOUVELLES LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME......	18 novembre.

1843.

31. EGINHARD, T. II.............	8 mai.
32. PHILIPPE DE COMMYNES, T. II.	
33. CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, T. I..............	20 novembre.
34. ANNUAIRE POUR 1844.........	

1844.

35. CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, T. II.............	28 mars.
36. MÉMOIRES DE COLIGNY........	
37. PROCÈS DE JEANNE D'ARC, T. II.	
38. ANNUAIRE POUR 1845.........	14 octobre.

1845.

39. ORDERIC VITAL, T. III........	2 avril.
40. RICHER. HISTOIRE DE SON TEMPS, T. I..............	

Digitized by Google

41. Annuaire pour 1846..........	1er octobre.
42. Procès de Jeanne d'Arc, t. III.	28 décembre
43. Richer. Histoire de son temps, t. II............	

1846.

44. Annuaire pour 1847..........	16 octobre.
45. Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, t. I............	20 décembre.
46. Procès de Jeanne d'Arc, t. IV....................	25 janv. 1847.
47. Vie de saint Louis, t. I.....	

1847.

48. Journal de Barbier, t. I....	5 juin.
49. Registres de l'Hôtel de Ville, t. II...............	
50. Vie de saint Louis, t. II....	20 juillet.
51. Annuaire pour 1848.........	20 octobre.
52. Philippe de Commynes, t. III.	20 janv. 1848.

1848.

53. Vie de saint Louis, t. III...	8 mars.
54. Registres de l'Hôtel de Ville, t. III.............	15 juillet.
55. Vie de saint Louis, t. IV...	2 novembre.
56. Annuaire pour 1849........	

1849.

57. Vie de saint Louis, t. V.....	25 avril.
58. Journal de Barbier, t. II...	5 juillet.
59. Annuaire pour 1850.........	15 octobre.
60. Procès de Jeanne d'Arc, t. V et dernier................	28 décembre.

1850.

61. Bibliographie des Mazarinades, t. I...............	20 avril.
62. Annuaire pour 1851........	10 octobre.

Digitized by Google

63. Bibliographie des Mazarinades, t. II .... 25 novembre.
64. Comptes de l'Argenterie des rois de France .... 19 avril 1851.

1851.

65. Journal de Barbier, t. III .. 19 avril.
66. Vie de saint Louis, t. VI et dernier .... 10 octobre.
67. Bibliographie des Mazarinades, t. III .... 30 décembre.
68. Annuaire pour 1852 .... 10 octobre.

1852.

69. Orderic Vital, t. IV .... }
70 et 71. Mémoires de Daniel de Cosnac, 2 vol. .... } 25 juin.
72. Annuaire pour 1853 .... 10 févr. 1853.

1853.

73. Choix de Mazarinades, t. I .. 10 février.
74. *Idem*, t. II .... 30 octobre.
75. Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I[er] .... Avril 1854.
76.-95 Annuaire pour 1854 ...... 10 sept. 1858.

1854.

77. Annuaire historique pour 1855 25 octobre.
78. Mémoires de Molé, t. I ..... 31 décembre.
79. Orderic Vital, t. V .... 7 août 1855.
80. Journal de Barbier, t. IV .... 2 janv. 1856.

1855.

81. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. I .. }
82. Mathieu Molé, t. II .... } 7 août 1855.
83. Annuaire historique pour 1856. }
84. Chronique d'Anjou, t. I ...... 25 janv. 1856.

Digitized by Google

1856.

85 HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VIII ET DE LOUIS XI, T. II. 20 juin 1856.
86. MÉMOIRES DE MOLÉ, T. III..... 15 juil. 1856.
87. ANNUAIRE HISTORIQUE POUR 1857. nov. 1856.
88. ŒUVRES DIVERSES DE GRÉGOIRE DE TOURS, T. I.............. 20 janv. 1857.

1857.

89. HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, t. III.
90. MÉMOIRES DE MATHIEU MOLÉ, T. IV......................
TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN (1834-1856)...............
} 17 août 1857.

91. CHRONIQUE DE MONSTRELET, t. I..
92. ANNUAIRE POUR 1858........ .
} 10 nov. 1857.

1858.

93. CHRONIQUE DE MONSTRELET, t. II.
94. CRON. DE JEHAN DE WAVRIN, t. I..
} 25 mai. 1858.

95. LES MIRACLES DE SAINT BENOÎT..
96. ANNUAIRE POUR 1859...........
} 20 sept. 1858.

Digitized by Google

Digitized by Google

TOPOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE
DE LA FRANCE
PENDANT LE MOYEN AGE,
ET DANS LES TEMPS MODERNES JUSQU'EN 1790.

ANCIENNES SUBDIVISIONS TERRITORIALES
DES DIOCÈSES
en Archidiaconés, Archiprêtrés et Doyennés ruraux.

PAR M. J. DESNOYERS.

DEUXIÈME PARTIE.

Les Belgiques et les Germanies.

La première partie de ces recherches[1] comprend les quatre LYONNAISES, c'est-à-dire les Provinces ecclésiastiques ou Archevêchés de LYON, de ROUEN, de TOURS et de SENS, correspondant aux quatre grandes Provinces gallo-romaines des mêmes noms et subdivisés eux-mêmes en trente-cinq Diocèses ou Évêchés, représentant autant de *Civitates* gallo-romaines de même origine. Cet ordre est celui de la *Notitia Provinciarum et Civitatum Galliæ;* c'est l'ordre de l'administration civile établie par les Romains dans les Gaules avant la fin du IVe siècle; c'est l'ordre adopté et conservé par l'Église, sauf quelques rares modifications, successivement introduites par les révolutions politiques ou par des intérêts religieux, jusqu'à la réorganisation fondamentale de 1790 et à celle de 1804, qui firent concorder les divisions ecclésiastiques avec les divisions des administrations départementales, mais qui ont dû rester complétement étrangères à mes recherches.

Ces quatre grandes Provinces ecclésiastiques répondent à peu près : la première, aux provinces politiques, plus modernes, du Lyonnais,

---

1. Cette première partie a été publiée dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France* pour 1853.

Digitized by Google

du Forez, du Beaujolais et à une partie de la Bourgogne ; la deuxième, à la Normandie tout entière ; la troisième, à la Touraine, au Maine, à l'Anjou et à la Bretagne ; la quatrième enfin, à une partie de la Champagne, à une partie de la Bourgogne, au Nivernais, à la Sologne, à l'Orléanais, à la Beauce et à une portion de l'Ile-de-France. Leur ensemble représentait environ le tiers de la France actuelle, dont ces diocèses ont toujours fait partie.

Dans les Provinces étudiées jusqu'ici, il ne s'est opéré avant 1790 qu'un petit nombre de changements à ces divisions primitives. Ces changements se sont bornés à la création pendant le IXe siècle, dans la IIIe Lyonnaise, d'une partie des évêchés de la Bretagne, et de la Province ecclésiastique de Dol, dont la durée a été très-passagère ; à la formation, pendant le XVIIe siècle, dans la IVe Lyonnaise, de l'archevêché de Paris aux dépens de celui de Sens et à la création, en 1697, de l'évêché de Blois ; enfin pendant le XVIIIe siècle, à la fondation, dans la Ire Lyonnaise, des diocèses de Dijon et de Saint-Claude.

J'ai pu constater, à l'aide de textes originaux, l'existence dans ces trente-cinq diocèses de cinq cent cinquante-trois sous-divisions territoriales, créées ou subordonnées par le pouvoir ecclésiastique à d'autres divisions topographiques préexistantes [1]. Ces subdivisions consistaient en cent dix-huit Archidiaconés ou divisions d'ordre supérieur, et en quatre cent trente-cinq Archiprêtrés, Doyennés ruraux et autres divisions d'ordre secondaire ; elles étaient ainsi distribuées dans chaque Province :

I. Première Lyonnaise, ou Archevêché de Lyon.	7 Diocèses.	23 Archid. [2]	100 Archipr., Doy.rur., ou Chrétientés.
II. Deuxième Lyonnaise, ou Archevêché de Rouen.	7 Diocèses.	28 Archid.	122 Archipr., Doy.rur., etc.
III. Troisième Lyonnaise, ou Archevêché de Tours.	12 Diocèses.	33 Archid.	123 Archipr., Doy.rur., etc.
IV. Quatrième Lyonnaise, ou Archevêché de Sens.	4 Diocèses.	34 Archid.	90 Archipr., Doy.rur., etc.
IV bis. Cinquième Lyonnaise, ou Archevêché de Paris. (De création moderne ; XVIIe siècle.)	5 Diocèses.		
	35 Diocèses.	118 Archid.	435 Archipr., Doy.rur., etc.

1. Plusieurs des Archiprêtrés ayant succédé à des Archidiaconés, je ne les ai fait figurer qu'une seule fois dans ces nombres.

2. Le diocèse de Lyon seul, dans cette Province, n'a jamais eu de divisions archidiaconales.

Digitized by Google

L'origine d'un grand nombre de ces territoires ecclésiastiques, plus nettement délimités qu'aucune autre sorte d'anciens territoires, remonte jusqu'au IXe siècle et au delà ; plus des trois quarts sont plus anciens que le XVIe ; tous étaient antérieurs à 1790. Le nombre des paroisses, des abbayes et des collégiales dépendant de chacun de ces territoires ecclésiastiques, les rapports de ces derniers avec les principaux *pagi*, régions naturelles ou historiques les plus anciennes, et avec les plus importantes des autres divisions politiques, civiles ou féodales du moyen âge, ont été généralement indiqués, ainsi que leur situation à l'égard du siége de chaque division ecclésiastique et leur position géographique moderne.

La deuxième partie, que je publie aujourd'hui, comprend, avec les mêmes détails, quatre autres Provinces ecclésiastiques, ou Archevêchés, correspondant aux Ve, VIe, VIIe et VIIIe provinces gallo-romaines de la *Notitia*. Ce sont les deux BELGIQUES, ou les Archevêchés de TRÈVES et de REIMS, et les deux GERMANIES, ou GERMANIQUES, représentées par les Archevêchés de MAYENCE et de COLOGNE. Ces quatre Provinces ecclésiastiques ont été partagées à différentes époques du moyen âge et pendant le XVIe siècle, en cinquante-cinq Évêchés, subdivisés eux-mêmes en plus de mille territoires, dont j'ai pu, à l'aide de documents originaux, reconnaître la situation, l'étendue approximative et l'existence plus ou moins prolongée, mais presque toujours antérieure au XVIe siècle. Cette partie de la topographie ecclésiastique présente environ deux cent dix Archidiaconés et près de huit cent cinquante Archiprêtrés, Doyennés ou Décanats, Chapitres ruraux, Chrétientés, etc. ; en un mot autant de groupements divers de paroisses, parfaitement délimités et subordonnés, chacun, à un siége et à un surveillant particuliers.

Cette distribution des territoires ecclésiastiques des Belgiques et des Germanies peut être ainsi approximativement représentée, eu égard aux nombreux changements qui se sont opérés à différentes époques :

V. Première Belgique, ou Archevêché de Trèves.	6 Diocèses.	25 Archid.	87 Archipr., Doy. rur., etc.
VI. Deuxième Belgique, ou Archevêché de Reims ; Archevêchés plus modernes (XVIe siècle) :	13 Diocèses.	36 Archid.	217 Archipr., Doy. rur., etc.
VI *bis*. De Cambrai.	2 Dioc. nouv. (et 3 anc.)	4 Archid.	29 Archipr., etc.
VI *ter*. De Malines.	7 Diocèses, tous nouv.	8 Archid.	67 Archipr., etc.
VII. Première Germanie, ou Archevêché de Mayence.	15 Diocèses.	92 Archid.	284 Archipr., etc.
VIII. Deuxième Germanie, ou Archevêché de Cologne.	6 Diocèses.	45 Archid.	162 Archipr., etc.
VIII *bis*. Archevêché, plus moderne, d'Utrecht.	6 Dioc. nouv.		
	55 Diocèses.	210 Archid.	846 Archipr., etc.

Digitized by Google

Les diocèses dont nous allons étudier la topographie, n'ont pas toujours fait partie de la France; plusieurs en ont été passagèrement séparés; un assez grand nombre ne lui appartient plus depuis des siècles. Il en est même, et de fort étendus, qui n'ont jamais été compris dans les anciennes limites des dix-sept Provinces des Gaules, quoique leurs Métropoles y fussent situées. Plusieurs ont été tellement divisés que le nombre des évêchés, correspondants d'abord aux *Civitates* de la *Notitia Galliarum*, vers la fin du IVe siècle, était presque doublé vers le milieu du XVIe. D'autres, enfin, ont été sécularisés ou entièrement supprimés par l'effet de la propagation du protestantisme. Le pouvoir et les domaines temporels d'un grand nombre de ces évêchés ont été une cause nouvelle de complication par leur non concordance fréquente avec les limites de l'autorité spirituelle.

Ces changements considérables, subordonnés presque toujours aux révolutions politiques des États, compliquent singulièrement cette portion de la géographie ecclésiastique de l'ancienne Gaule. Il eût été possible d'éviter en partie les plus grandes difficultés qui en résultent, en se restreignant aux limites de la France actuelle. Je n'ai pas cru devoir me les épargner, et j'ai préféré me conformer aux mêmes vues qui ont dirigé les savants auteurs des deux dernières éditions du *Gallia christiana*[1], et des deux éditions des *Concilia Galliæ*[2]. J'ai même jugé nécessaire d'aller plus loin, en poursuivant la géographie de chacune des Provinces ecclésiastiques dont la Métropole faisait primitivement partie de la Gaule, jusqu'à la plus grande extension qu'elles aient eue à aucune époque du moyen âge, même en dehors de ses plus anciennes limites. Les avantages qui m'ont paru résulter de cette méthode, m'ont semblé tellement réels pour l'étude des éléments de la géographie ecclésiastique et de la géographie civile comparées, que j'ai dû compter sur l'indulgence des lecteurs de ce travail, eu égard aux difficultés qu'il présentait.

Le meilleur moyen d'éviter la confusion, au milieu de ces nombreuses et importantes modifications, est d'en indiquer d'abord la succession chronologique, en suivant, pour ainsi dire, la marche progressive du christianisme, puis en notant les modifications locales occasionnées surtout par les nécessités du culte, par la Réforme ou par les intérêts politiques.

Je ne puis, dans cet aperçu, indiquer que très-sommairement les changements les plus notables; on trouvera les détails dans les chapitres concernant chaque diocèse, et le résumé général dans l'introduction qui complétera cet ouvrage.

Le point de départ doit être l'état primitif constaté par la *Notitia Galliarum*, c'est-à-dire la concordance des plus anciens archevêchés et évêchés avec les Métropoles et les Cités des Belgiques et des Germanies. Ils sont seulement au nombre de vingt-deux, et presque tous antérieurs au Ve siècle.

---

1. *Gall. christ.*, en 4 vol. in-fol. (1656), et en 13 vol. in-fol. (1715-1785).

2. *Concil. Gall.*, 1re édit., en 3 vol. in-fol. (1629); avec ses deux suppl. (1646-1660); 2e édit., t. Ier, le seul publié (1789).

Digitized by Google

I. *Division, au IVe siècle, des diocèses de la Gaule, correspondant aux Provinces gallo-romaines des Belgiques et des Germanies*[1].

PROVINCIA BELGICA PRIMA [habet civitates] numéro IV.
PREMIÈRE BELGIQUE. (Archevêché de Trèves.)

METROPOLIS, CIVITAS TREVERORUM; Trèves, métropole.
CIVITAS MEDIOMATRICORUM [id est METTIS]; Metz.
CIVITAS LEUCORUM, TULLO; Toul.
CIVITAS VERODUNENSIUM; Verdun.

PROVINCIA BELGICA SECUNDA [habet civitates] numéro XII.
SECONDE BELGIQUE. (Archevêché de Reims.)

METROPOLIS, CIVITAS REMORUM; Reims, métropole.
CIVITAS SUESSIONUM; Soissons.
CIVITAS CATUELLAUNORUM; Châlons-sur-Marne.
CIVITAS VEROMANDUORUM [quæ nunc Noviomagus]; Vermand, Saint-Quentin, puis Noyon.
CIVITAS ATRABATUM; Arras.
CIVITAS CAMARACENSIUM; Cambrai.
CIVITAS TURNACENSIUM; Tournai.
CIVITAS SILVANECTUM; Senlis.
CIVITAS BELLOVACORUM, Beauvais.
CIVITAS AMBIANENSIUM; Amiens.
CIVITAS MORINUM [id est TARAVUANNA]; Teroüanne.
CIVITAS BONONENSIUM; Boulogne.

PROVINCIA GERMANIA PRIMA [habet civitates] numéro IV.
PREMIÈRE GERMANIE. (Archevêché de Mayence.)

METROPOLIS CIVITAS MOGUNCIACIENSIUM; Mayence, métropole.
CIVITAS ARGENTORATENSIUM [id est STRATEBURGO]; Strasbourg.
CIVITAS NEMETUM [id est SPIRA]; Spire.
CIVITAS VANGIONUM [id est WUARMATIA]; Worms.

PROVINCIA GERMANIA SECUNDA [habet civitates] numéro II.
SECONDE GERMANIE. (Archevêché de Cologne.)

METROPOLIS, CIVITAS AGRIPPINENSIUM [id est COLONIA]; Cologne, metrop.
CIVITAS TUNGRORUM [id est TUNGRIS]; Tongres.

---

1. Parmi les principales éditions de la *Notitia* indiquées ci-dessous, j'ai choisi celle de Sirmond qui est la première, et dont le manuscrit était le plus ancien. Les localités indiquées entre crochets ne se trouvent que dans des rédactions postérieures de la Notice, mais qui paraissent être cependant antérieures au VIe siècle. — *Concil. Gall.* éd., Sirmond, t. I, 1629. — A. Duchesne : *Hist. Franc. script.*, t. I, 1636. — A. de Valois : *Notit. Gall.*, p. XXVI, 1675. — *Nova Gallia christ.*, t. I, 1715. — D. Bouquet : *Hist. des Gaules*, t. I, p. 122, 1738. L'autre éd. de la Notice publiée par D. Bouquet, t. II, p. 10, est plus moderne. — Guérard : *Essai sur le syst. des divis. territ. de la Gaule*, p. 12, 1832.

Digitized by Google

Les quatre grandes circonscriptions territoriales indiquées dans la *Notitia* sous les noms de Belgiques et de Germanies, ne comprenaient, au IVe siècle, que les pays soumis aux Romains, c'est-à-dire les contrées de la rive gauche du Rhin, dans les limites de la Gaule ancienne. La grande Germanie ultra-rhénane et la Batavie restaient à peu près indépendantes. Mais ce que la politique et les armes romaines avaient tant de fois inutilement essayé, le christianisme le réalisa peu à peu. Les nouveaux évêchés qui, jusqu'au IXe siècle, s'établirent au delà du Rhin, dépendirent d'abord hiérarchiquement des Métropoles attribuées, dans la Gaule, aux chefs-lieux du gouvernement provincial de l'époque romaine. Ce fut ainsi que la presque totalité de la Germanie proprement dite ou Grande-Germanie, se trouva pendant plusieurs siècles intimement unie, sous le point de vue de l'Église chrétienne, aux archevêchés préexistants sur la rive gauche du fleuve. Cette dépendance trouva un élément de durée dans les relations que les Francs Mérovingiens, après la conquête de la Gaule, continuèrent d'entretenir au delà du Rhin, avec leur première patrie, l'antique et primitive *Francia*, la France orientale, et surtout dans l'extension ultra-rhénane de l'Empire des Carlovingiens.

Pour compléter l'ensemble des Provinces et des Cités de l'administration romaine, qui sont devenues, à diverses époques, et même dès cette première période, dans la hiérarchie de l'Église chrétienne, des dépendances plus ou moins durables des grandes Métropoles de Mayence et de Cologne, il est nécessaire d'ajouter à la *Germania prima* et à la *Germania secunda*, les Rhéties et les Noriques, provinces intermédiaires entre la Haute-Germanie méridionale et l'Italie.

Curia (Coire, Chur), capitale de la *Rhætia prima*, était devenue dès le IVe ou le Ve siècle, le siége d'un évêché de ce nom ; et *Augusta Vindelicorum* (Augsbourg), fut, vers la même époque, dans la *Rhætia secunda* ou *Vindelicia*, la capitale d'un vaste diocèse qui, malgré ses accroissements successifs, dépendit toujours de la métropole de Mayence. Le *Noricum ripense* et le *Noricum mediterraneum* eurent pour capitales deux villes antiques, *Laureacum* (Lorch) et *Juvavia* (Saltzbourg), qui devinrent aussi plus tard des chefs-lieux d'Évêchés subordonnés à la Métropole de Mayence, et qui se disputèrent ensuite entre elles et disputèrent à la ville de Passau (*Patavium*) la suprématie métropolitaine sur les Pannonies, Provinces plus orientales et plus tardivement converties au christianisme.

Les modifications successivement apportées à ce premier état de choses, qui correspondait, à très-peu près, exactement par l'ensemble aux divisions géographiques de la *Notitia*, ont eu des causes et des proportions très-différentes dans chacune des quatre Provinces ou quatre grandes Métropoles ecclésiastiques qui représentèrent primitivement les Provinces Belgiques et Germaniques de l'administration gallo-romaine. Celle de Trèves, la première, la plus ancienne, et qui eût dû avoir les accroissements les plus vastes, ne s'étendit néanmoins que très-passagèrement au delà des limites qu'elle a constamment conservées pendant le moyen âge, avec ses trois évêchés suffragants de Metz, Toul et Verdun. La suprématie qu'elle devait exercer sur les premiers évêques régionnaires (ou *chorepiscopi*), envoyés en mission au delà du Rhin, quoique conforme aux règles canoniques, s'éteignit

Digitized by Google

devant l'organisation définitive imposée vers le milieu du VIIIe siècle, par la grande mission de S. Boniface, qui reporta sur Mayence la supériorité archiépiscopale et primatiale plus anciennement attribuée à Trèves. Mais aussi, l'archevêché de Trèves ne subit presque aucuns changements depuis cette organisation, qui lui laissa ses limites primitives, sauf une extension assez importante sur la rive droite du Rhin, et à une époque très-récente, vers la fin du XVIIIe siècle, la subdivision du diocèse de Toul.

La situation de l'Archevêché de Trèves entre d'autres Provinces ecclésiastiques dès longtemps délimitées sur ses frontières, fut sans doute la principale cause de cet état permanent, malgré les révolutions politiques qui ont fait dépendre alternativement de France ou d'Allemagne la plus grande partie du territoire de ses évêchés suffragants mais en conservant toujours à Trèves l'autorité archiépiscopale.

Il en fut à peu près de même de la Province ecclésiastique de Reims toutes ses limites, conformes à celles de la *Belgica Secunda*, restèrent immuables, excepté vers le nord, où elle eut à subir pendant le XVIe siècle un amoindrissement notable, par la création de l'Archevêché de Cambrai, et par les conséquences de la politique de Philippe II dans le gouvernement des Pays-Bas.

Les deux grandes Provinces ecclésiastiques de Mayence et de Cologne se trouvèrent dans des conditions entièrement différentes. Leurs limites, pour ainsi dire intérieures, c'est-à-dire vers les autres diocèses plus anciennement constitués et bornés, demeurèrent presque invariables, tandis qu'il en fut tout autrement sur les limites extérieures, ou orientales et septentrionales, au delà du Rhin, vers les contrées plus tardivement converties au christianisme. Toute conquête nouvelle de la politique eut pour conséquence immédiate une conquête religieuse.

Dans les limites de la Gaule, sur la rive occidentale du fleuve, les divisions administratives des deux provinces qui avaient reçu des Romains les noms de *Germanicæ Prima* et *Secunda*, à cause du grand nombre de colonies germaines qui s'y étaient fixées, par l'effet de la conquête ou de la politique romaine, devinrent des divisions ecclésiastiques. La concordance entre les Cités et les Diocèses fut aussi complète que le permettait l'incertitude des frontières, variables elles-mêmes suivant les oscillations politiques du gouvernement romain et l'étendue très-variable aussi des établissements germaniques. Mais au delà du Rhin, l'Église, ne trouvant plus pour base de ses divisions épiscopales la constitution topographique des Provinces et des Cités romaines, dut recourir à d'autres éléments. Nous verrons qu'ils furent encore empruntés à la géographie naturelle et à la géographie politique préexistantes; et que cette voie à peu près analogue, assura dès lors aux nouvelles divisions ecclésiastiques une garantie de stabilité, d'autant plus remarquable qu'elle résista aussi plus tard et pendant de longs siècles aux révolutions politiques.

Toutefois, ce ne fut pas durant cette première période que s'établirent les diocèses au delà du Rhin. Alors les invasions, les envahissements progressifs des Germains et d'autres peuples encore barbares dans la Gaule, troublèrent et suspendirent pendant plusieurs siècles, sur la frontière rhénane, théâtre continuel d'attaque et de ré-

Digitized by Google

sistance guerrières, les développements pacifiques de la religion chrétienne.

Avant de constater les premiers progrès d'une organisation nouvelle dans les contrées de l'ancienne Germanie, subordonnées d'abord hiérarchiquement aux deux Provinces Germaniques de la Gaule orientale et septentrionale, désignées sous ce même nom dans le tableau de l'administration romaine, il convient d'indiquer les discordances peu importantes qui se produisirent durant cette époque entre les anciennes divisions politiques et les divisions ecclésiastiques plus récentes.

II. *Premiers changements introduits par l'Église dans les divisions de l'administration gallo-romaine.*

Un état de choses à très-peu près conforme à ces divisions établies au moins dès le commencement du IVe siècle, et dont l'existence est constatée par la *Notitia* pour le commencement du Ve, se perpétua presque sans altération dans l'administration ecclésiastique de ces Provinces pendant les deux siècles suivants.

On voit alors figurer dans les actes des conciles la plupart des évêques des Cités précédemment indiquées.

Toutefois, pendant la seconde moitié du Ve siècle et dans les commencements du VIe, l'influence que la conquête des Francs exerça sur l'état du christianisme dans le nord de la Gaule, théâtre de leurs premiers établissements fixes, occasionna quelques modifications passagères, et le rôle que le second grand apôtre des Gaules, saint Remi, archevêque de Reims, remplit en ces circonstances, doit être signalé. La confiance du chef de l'Église (le pape Hormisdas) qu'il représentait à titre de légat, celle du chef des Francs (Clovis) dont l'appui sanctionnait ses décisions au point de vue politique, lui donnaient une prépondérance qui ne devait avoir pour limites que les règles mêmes de l'Église.

Examinons quels en furent les résultats pour la géographie ecclésiastique des Provinces dont nous nous occupons : le fait le plus important fut la création d'un diocèse nouveau, celui de Laon, aux dépens du grand diocèse de Reims, par l'archevêque saint Remi lui-même, vers 497[1]. C'est assurément un fait digne de remarque que l'établissement de ce siége épiscopal dans une ville ou un château romain (*Lugdunum* ou *Laudunum clavatum*), dont l'origine antérieure à la période Mérovingienne est rendue incontestable par ce fait, et surtout par les vestiges gallo-romains qu'on y a découverts, mais qui n'avait point eu rang antérieurement au nombre des *Civitates*

---

1. Flodoardus, *Hist. Rem. eccl.*, l. I, c. 14. — « *S. Remigius* (divitiarum suarum) *non modicam partem ecclesiæ S. Mariæ Lauduni clavati, Remensis parochiæ castri, ubi nutritus fuerat, tradidit, ibique Genebaudum, carne nobilem virum.... qui relicta conjuge, S. Remigii, ceu traditur, nepte, religiosam subierat vitam, ordinavit, episcopum, Comitatusque Laudunensis eidem castro subjecit parochiam.* »

Digitized by Google

romaines, et qui ne figure même point au titre de *Castrum* sur les textes primitifs de la *Notitia*, tableau de l'organisation et de la concordance primitives de l'Église avec l'administration romaine. Cependant on voit dans cette liste officielle six autres chefs-lieux d'évêchés y figurer dès lors sous cette même dénomination de *Castrum* : les *Castra Cabillonense* (Châlons); *Matisconense* (Mâcon), dans la Lyonnaise Première; les *Castra Vindonissense* (Windisch); *Ebredunense* (Iverdun); *Rauracense* (Augst.) dans la Grande-Sequanaise; le *Castrum Ucesiense* (Uzès), dans la Narbonaise Première. La grande autorité de saint Remi, le choix du premier titulaire son neveu (*Genebaldus*), le titre de *Comitatus* que portait déjà au v[e] siècle, s'il faut en croire Flodoard, le territoire de *Laudunum*, et peut-être des causes politiques d'influence à exercer sur les diocèses de la Province de Reims plus éloignés du siége archiépiscopal, ont sans doute contribué à cette création contraire aux usages de l'Église et aux décrets impériaux, qui prescrivaient de n'établir d'évêques que dans les chefs-lieux des *Civitates* et un seul dans le territoire de chacune d'elles[1].

Un second fait d'un ordre opposé à signaler dans cette même période de la géographie ecclésiastique des Belgiques, est l'existence très-passagère et même quelque peu incertaine d'un évêché dans la *Civitas Bononiensium* (Boulogne), quoique cette ville figurât déjà sous le titre de *Civitas* dans la plus ancienne rédaction connue de la *Notitia*, où elle occupe le douzième et dernier rang des suffragants de la Métropole de Reims.

L'examen de cette question a été le sujet de longues controverses parmi les érudits, après avoir soulevé longtemps les prétentions opposées des Églises de Terouanne, *Tarvanna*, *Civitas Morinorum*, à laquelle la *Civitas Bononiensum* avait été agrégée dès le vi[e] siècle, et de Saint-Omer, qui hérita, ainsi que Boulogne même, par l'effet de la grande organisation des diocèses de Belgique au xvi[e] siècle, d'une partie du territoire et des prétentions de l'évêché primitif[2].

On doit encore signaler comme remontant à peu près à cette époque la réunion des siéges d'Arras et de Cambrai, et de ceux de Tournai et de Noyon, chacun sous un seul évêque préposé à deux siéges distincts. Mais cette réunion elle-même fournit l'un des témoignages les plus certains de la conservation par l'Église de l'indépendance territoriale des anciennes divisions politiques gallo-romaines, car chacun de ces quatre diocèses laissés à deux évêques seulement pendant plusieurs siècles, n'en conservèrent pas moins une administration distincte qui se retrouva parfaitement conforme aux divisions

---

1. *Cod. Justin.* I, 3, n. 36. — Concil. de Châlons, anno 650, can. 4, *ap.* Sirmond, *Concil. Gall.*, t. I, p. 515. Cette prescription a été reproduite dans le capitulaire de 806, c. 4, *ap.* Baluze, Capitul., t. I, p. 455, et dans la collection d'Ansegise, c. 128.

2. Cette question a été étudiée de nouveau récemment, avec une érudition consciencieuse, par M. l'abbé Haigneré, dans un mémoire intitulé : *Étude historique sur l'existence d'un siége épiscopal dans la ville de Boulogne avant le* vii[e] *siècle*. Boul., 1856, in-8.

Digitized by Google

primitives lorsque les diocèses furent séparés de nouveau au XIe et au XIIe siècle.

Entre autres faits peu importants qui appartiennent encore à cette période, il faut indiquer la translation du siége de l'évêché de Vermand à Noyon, et de celui de Tongres à Maestricht, puis bientôt (en 709) à Liége. Mais ces translations, résultat des invasions et des troubles, n'apportèrent pas plus de changement à l'ancienne géographie adoptée par l'Église, que les réunions momentanées de plusieurs *Civitates* sous l'administration d'un seul évêque.

La première modification importante qui dut se produire dans la géographie de l'Église pour les contrées qui nous occupent, fut l'extension de son territoire hors des limites de l'ancienne domination des Romains. Ce fut surtout vers la Frise et les contrées voisines des embouchures de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin, qui ont constitué depuis les Pays-Bas ou les sept provinces de la Hollande, que cette extension fut tentée. C'est au dévouement des missionnaires anglais et irlandais, si longtemps et si ardemment actifs dans la propagation du christianisme, qu'elle doit être attribuée.

Saint Willibrod peut être considéré comme le véritable apôtre de ces contrées où il trouva le martyre vers la fin du VIIe siècle. Dans le siècle précédent, saint Éloi, évêque de Noyon, et saint Wilfried, évêque d'York, avaient tenté de pénétrer dans ces régions que les armées romaines n'avaient pu soumettre, mais à peine en avaient-ils visité les frontières. Willibrod, au contraire, s'appuyant sur le concours de Pepin, qui avait conquis la Frise intérieure, entre le Rhin et la Meuse, sur Rodbod, duc des Frisons, avait pû disperser la parole évangélique, par lui-même et par le dévouement de ses compagnons, dans une grande partie du territoire de la Batavie. Il avait aussi obtenu de Pepin le droit de créer une nouvelle Province ecclésiastique dont le siége était à Utrecht (*Trajectum Rheni*) et à laquelle devaient être subordonnés les évêques régionnaires qu'il dirigeait sur différents points du territoire.

Mais plusieurs causes mirent obstacle à la durée de ce premier établissement : le retour de quelques chefs de Frisons, des plus puissants, à leur ancienne idolâtrie, fut l'une des principales : la rivalité que fit naître, chez le métropolitain de Cologne, la création d'un nouvel archevêché enlevé aux territoires dont la conversion était confiée à son zèle et dont les revenus étaient attribués à son siége, parce qu'il était compris dans les limites physiques de la *Civitas* primitive, n'y fut pas non plus étrangère. Ce fut alors que l'Eglise de Rome, intervenant, attribua, en effet, d'après ses règles habituelles, à Cologne une suprématie qui fut cependant très-passagère et contre laquelle le saint et grand missionnaire Winfried, plus célèbre sous le nom de saint Boniface, qui continua d'abord l'œuvre de saint Willibrod, protesta à son tour. Le théâtre de ses prédications et des conquêtes que le christianisme dut à son dévouement couronné aussi par le martyre, s'étendit sur d'autres contrées et particulièrement dans l'antique Germanie, au delà du Rhin.

Digitized by Google

III. *Nouveaux territoires ecclésiastiques organisés au* VIIIe *siècle par S. Boniface.*

La mission du grand apôtre des Germains, l'Anglo-Saxon Winfried, que l'Église vénère, et dont l'histoire a glorifié le dévouement, sous le nom de saint Boniface, eut, sur la géographie ecclésiastique des contrées de la Germanie ultra-rhénane, une influence évidente quoique encore très-limitée; elle embrasse toute la première moitié du VIIIe siècle. Si les travaux antérieurs des missionnaires irlandais et des missionnaires originaires de la Gaule avaient, pendant le VIe et le VIIe siècle, propagé les lumières de l'Évangile dans les régions méridionales et occidentales de la Germanie, restées ou redevenues païennes; si la mission anglo-saxonne de Willibrod et de ses douze compagnons avait, dès le commencement du siècle suivant, étendu vers le nord et jusqu'aux frontières du Danemark les mêmes influences bienfaisantes, elle avait été passagère et n'avait rien fondé, si ce n'est quelques chapelles et quelques monastères presque aussitôt détruits. On ne voit point de territoire assigné à chacune des sphères d'action, point de circonscription diocésaine; c'est à peine si les termes vagues des hagiographes indiquent les noms des populations germaniques au milieu desquelles ces hommes dévoués tentèrent d'introduire l'Évangile et trouvèrent le martyre, mais après avoir préparé les voies à leurs successeurs.

Il n'en fut pas de même de la mission de saint Boniface.

Ses premiers efforts en 716, et les derniers qui couronnèrent sa vie par le martyre en 755, avaient eu pour but la Batavie et pour théâtre la ville d'Utrecht (*Trajectum*), où il s'était associé aux prédications de saint Willibrod. Ce fut cependant en d'autres contrées que le succès couronna son dévouement. Il se dirigea en effet à diverses reprises, avant et après ses voyages à Rome, vers la Hesse supérieure, vers les confins de la Saxe et la Thuringe; renversa, comme saint Martin dans la Gaule, trois siècles auparavant, les arbres sacrés, les pierres vénérées, les idoles du paganisme germain, les statues et les autels que la conquête romaine avait ajoutés à l'ancien paganisme germain et scandinave, et construisit à leur pied des oratoires, ou dans leur voisinage des monastères. Ces monastères étaient pour la propagation de l'Évangile ce que les camps retranchés, les stations militaires avaient été pour l'établissement de la domination romaine dans les provinces les plus reculées.

L'intervention plus directe des chefs de l'Église chrétienne, Grégoire II, Grégoire III, Zacharie et Étienne II (715-757), dans la conversion des peuples germaniques, l'appui que ces papes obtinrent pour la mission de St Boniface de quelques chefs politiques et particulièrement de Charles Martel et de Pépin, eurent la plus grande influence sur le succès de sa prédication et déterminèrent enfin l'établissement de quelques centres fixes de chrétienté, première base des évêchés germaniques. Rien n'est plus instructif, sur ce sujet, que les lettres de Grégoire II et de Zacharie, adressées, soit à St Boniface lui-même, auquel ils donnèrent le titre de leur représentant et de leur légat, soit aux évêques (probablement, selon Eckardt,) des diocèses d'Augsbourg, de Spire, de Constance et de Strasbourg, soit aux petits souverains et

Digitized by Google

aux ducs de Thuringe et de Saxe, soit aux populations de ces contrées[1].

Quelques passages de ces lettres suffisent pour indiquer le but et le caractère de la mission et de l'intervention de l'Église romaine, ainsi que leur influence sur les premiers éléments de la géographie de l'Église d'Allemagne.

Grégoire II (Ép. V, écrite vers 723) annonce à Charles Martel la mission de saint Boniface :

« *Notum facimus.... præsentem fratrem Bonifacium fide et moribus approbatum, a nobis episcopum consecratum.... ad prædicandum plebibus Germaniæ gentis, ac diversis in orientali Rheni fluminis parte consistentibus, gentilitatis errore detentis.... pro quibus eum gloriosæ benevolentiæ tunc omni modo comendamus, ut in omnibus necessitatibus adjuvetis....* »

La lettre du même pape (Ép. VI), écrite en même temps aux évêques des Germains (probablement à ceux des diocèses déjà existants sur la rive gauche), est conçue à peu près dans les mêmes termes. Le titre d'évêque est enfin donné à Boniface, mais sans indication de siége. Dans celle (Ép. VII) qu'il adresse aux peuples de Thuringe, Grégoire leur recommande de lui obéir en tout point et de l'honorer comme leur père. Il ajoute :

« *Facite ergo et domum ubi debeat ipse pater vester habitare, et ecclesias ubi debeatis orare....* »

Dans sa lettre aux *Optimati* des Thuringiens (Ép. VIII, a. 723) déjà convertis par des missionnaires plus anciens, il est bien positivement indiqué que Boniface n'avait point de diocèse attribué à son titre d'évêque.

« *Ministerio præsentis fratris.... Bonifacii quem ad vos episcopum consecratum in sorti prædicationis destinavimus....* »

La même indication résulte de la lettre (Ép. IX) aux peuples de la Haute-Saxe (*Alt.-Saxonum*).

1. Ces lettres authentiques ont été publiées plusieurs fois, d'abord en 1605, à Mayence, par Serrarius (1 vol. in-4); par Mabillon, *Annales Bened.*, sæc. II, puis dans la *Bibliotheca patrum*, dans les *Concilia Germaniæ*, t. I, 1759, et partiellement dans beaucoup d'autres recueils historiques. L'édition la plus complète est celle de Wurdtwein (Mayence, 1789, in-fol.,) reproduite par M. le D. J. A. Giles, dans l'édition anglaise des *Patres eccl. Anglicanæ*, dont elles forment 2 volumes (1844, in-8). Ces lettres sont reproduites dans la collection de M. l'abbé Migne. Entre autres écrits modernes dont l'histoire des origines du christianisme en Allemagne a été aussi l'objet, on doit surtout citer le savant et éloquent mémoire lu par M. *Mignet*, en 1839, à l'Académie des sciences morales, et publié dans le t. III des *Mémoires* de cette académie, sous ce titre : *Comment l'ancienne Germanie est entrée dans la société civilisée de l'Europe occidentale.* — M. Ozanam, dont la mort prématurée a été une si grande perte pour les études historiques, a aussi traité avec détails ce sujet dans son ouvrage intitulé : *De la civilisation chrétienne chez les Francs* (1849, in-8). Mais la géographie ecclésiastique était à peu près étrangère au but de ces importants écrits.

Digitized by Google

Après avoir adressé à Boniface des instructions pour sa conduite, des éclaircissements à ses doutes, le pape Grégoire III lui attribue (Ép. XXV, a. 732) le titre d'archevêque, afin qu'il n'eût point de difficultés d'hiérarchie avec les autres fonctionnaires ecclésiastiques.

Le nombre des conversions s'accroissant rapidement, Boniface fit construire de nouvelles églises et de nouveaux monastères et plaça dans chaque nouvelle paroisse des clercs auxquels l'un de ses biographes, Othlo, donne le titre de *custodes*, puis il choisit la Bavière pour théâtre de ses prédications :

« *Cumque ecclesiarum erat non minima in Hassis et in Thuringia multitudo extructa, a singulis singuli providerentur custodes...* »

L'Église n'avait plus à se conformer, dans l'établissement des évêchés nouveaux de la Germanie ultra-rhénane, à des limites de territoires correspondant aux Cités gallo-romaines; cependant, elle trouva encore opportun de subordonner, autant que possible, aux divisions politiques préexistantes les territoires attribués à ces diocèses. Un décret adressé en 731 par le pape Grégoire III à ses légats en Bavière, en fournit une preuve très-convaincante que je ne crois pas avoir jamais été rémarquée. (*Concil. Germ.*, t. I, p. 36.)

L'article III de ce décret est ainsi conçu :

« *Ut, consideratis locorum spatiis, juxta gehennationem uniuscujusque ducis episcopia disponatis, et subjacentia singulis sedibus terminetis. Et si tres, aut quatuor, vel majoris numeri visæ fuerint constitutæ sedes, reservato præcipuæ sedis loco pro Archiepiscopo resedendo, adhibito trium Episcoporum conventu, probabiles fide ac boni testimonii et eruditos sana doctrina viros ordinetis antistites..., et in.... tradita dispensatione locis eos creditis collocantes.* »

Boniface fut sans nul doute fidèle à ces instructions qui le concernaient également. (*Concil. Germ.*, t. I, p. 41.)

L'accord avec les autorités politiques, indiqué non-seulement par ce texte, mais par toutes les lettres de recommandation que Grégoire II, Grégoire III et Zacharie donnèrent à Boniface pour les chefs, ducs, comtes, etc., des différentes provinces de Germanie, prouve que les divisions nouvelles de l'Église devaient concorder avec les divisions politiques préexistantes.

Ces quatre évêchés de Bavière furent établis par Boniface à Salsbourg, à Friesingen, à Ratisbonne et à Passau.

« *Provinciam Baivariorum, Otilone duce consentiente, in quatuor divisit Parochias, quatuorque his præsidere fecit episcopos.*

Les trois évêchés créés, vers la même époque (742), par Boniface, dans la France orientale, c'est-à-dire dans la Franconie, dans la Hesse et sur les frontières des Francs et des Saxons, furent aussi topographiquement conformes aux divisions préexistantes. Les motifs du choix des trois siéges sont indiqués par la lettre dans laquelle l'ardent missionnaire en informe le pape Zacharie (Ép. XLIX, a. 742. *Conc. Germ.*, t. I, p. 43), en lui demandant son approbation :

« *Germaniæ populis aliquantulum percursis vel correctis, tres ordinavimus episcopos et provinciam in tres parochias discrevimus : et illa tria oppida sive urbes, in quibus constituti et ordinati sunt scriptis auctoritatis vestræ confirmari et stabiliri precantes desideramus. Unam esse sedem episcopatus decrevimus in Castello*

Digitized by Google

quod dicitur Wirzaburg; et alteram in Oppido quod nominatur Buraburg; tertiam in loco qui dicitur Erphesfurt qui fuit jam olim Urbs paganorum rusticorum. »

Dans la confirmation que le pape fit, cette même année, des trois nouveaux évêchés de Würzbourg, de Burbourg (transféré depuis à Paderborn) et d'Erfurth (Ép. L, a. 742), on voit rappelées les traditions de l'Église, autant qu'il était possible de les appliquer hors des limites de l'ancienne administration gallo-romaine : « *Ut minime in villulas vel in modicas civitates episcopos ordinemus ; ne vilescat nomen episcopi.* »

Le pape confirma pleinement la création des trois nouveaux évêchés, dont le choix avait été sans doute imposé à Boniface par la distribution géographique des nouveaux convertis et par les nécessités de la défense contre les Saxons restés idolâtres. Mais le courageux et habile missionnaire qui organisait l'administration ecclésiastique dans les pays demeurés jusque-là rebelles à son influence civilisatrice, n'avait point encore de siége, non-seulement métropolitain, mais même épiscopal. On voit par une réponse (Ép. CX, a. 745) que lui adressa le pape Zacharie, que le pouvoir politique avait pensé à lui en choisir un convenable, pour lui et ses successeurs, *ad paganorum fines.*

Pépin, de son côté, avait consulté le pape sur le rétablissement de l'ancienne Métropole de Mayence. Telle est l'origine de la puissance et de l'immense étendue qu'elle acquit successivement sur tous les diocèses créés dans les différents pays d'Allemagne, jusqu'à ce que leur trop grand accroissement y eût fait établir plusieurs autres archevêchés.

La ville de Cologne avait été d'abord assignée à Boniface comme Métropole de toute la Germanie ultra-rhénane ; mais des résistances apportées par l'archevêque alors en fonctions et par l'évêque de Liége, firent obstacle à cette suprématie. Au contraire, en 745, Mayence reconquit son titre d'église métropolitaine, auquel lui donnait droit le même titre de Métropole civile de la Première Germanie sous l'administration romaine. Elle devint même église primatiale des deux Germanies et eut sous son autorité, dès le milieu du VIII[e] siècle, les douze diocèses suivants : Strasbourg, Spire, Worms (1[re] Germ.) ; Cologne, Liége (2[e] Germ.) ; Augsbourg, Constance, Coire (Rhétie et Norique) ; Wurtzbourg, Burbourg, Erfurth, Eichstadt (Diocèses nouveaux).

Tels furent les résultats de la mission de saint Boniface qui dura trente neuf ans (de 716 à 753, ou de 717 à 754) : il fut d'abord évêque régionnaire (723) ; puis archevêque sans siége fixe (732) ; il ajouta quatre évêchés aux trois qui existaient déjà en Bavière (739) ; il en créa quatre nouveaux dans la France orientale (741) ; et enfin devint archevêque de Mayence et primat de toutes les églises de la Germanie ultra-rhénane (743 ou 745).

IV. *Évêchés créés dans les Germanies par Charlemagne au* VIII[e] *et au* IX[e] *siècle et par les Empereurs Othon I*[er]*, au* X[e] *et Henri II, au* XI[e].

L'organisation ecclésiastique que les missions pacifiques de S. Boniface avaient créée dans la Hesse, la Thuringe, la Franconie et la Bavière, les conquêtes de Charlemagne (772-803) la réalisèrent sur le

Digitized by Google

territoire des Saxons. Ces contrées, si difficilement soumises, furent divisées successivement sous son règne en huit évêchés. Trois d'entre eux, Osnabruck, Munster et Minden furent attribués à l'archevêché de Cologne; quatre autres, Selingestadt, transféré peu après à Halberstadt, Verden, Paderborn, Hildesheim, accrurent la vaste juridiction des archevêques de Mayence. Brême, après avoir eu la même attribution, forma bientôt une Province ecclésiastique dont le siége fut transporté à Hambourg, qui devint la Métropole de toutes les églises au nord de l'Elbe. Les siéges de la plupart de ces diocèses furent d'abord fixés dans les principales forteresses conquises ou créées par Charlemagne (*Chr. Mind.* ap. Meib. *res Germ.*, t. 1, p. 554). Adam Brem., *hist. eccl.*, l. I, c. VII; etc.). A chacun de ces nouveaux évêchés furent assignés distinctement les anciens territoires des Saxons, déjà partagés en trois grandes tribus et subdivisés en régions naturelles, en *Gaus* ou *Pagi*: les plus importants de ces districts devinrent autant de *Ministeria* ecclésiastiques, surveillés par des *archipresbyteri*: « *Singulis pagis præerunt singuli.* » La présence des chefs Saxons aux assemblées synodales, où fut réglée et appliquée la discipline ecclésiastique, favorisait cette concordance. Lorsque les nouveaux diocèses ne coïncidèrent pas avec les divisions politiques préexistantes, il en fut fait mention, ainsi qu'on le voit pour l'évêché de Brême, dans le Capitulaire de 789 (Baluze, capit. t. 1, col. 245).

Deux Métropoles nouvelles furent érigées, l'une pour la Bavière, en 798, à Salzbourg par Charlemagne, l'autre à Magdebourg en 992 pour la Basse-Saxe par Othon Ier, qui compléta l'organisation ecclésiastique de la Germanie occidentale par la création de plusieurs autres diocèses. Ces deux archevêchés, indépendants de la Métropole de Mayence seront étrangers à nos recherches, ainsi que plusieurs nouveaux évêchés immédiatement soumis à ces siéges.

V. *Nouvelle distribution géographique des diocèses de la* IIe *Belgique et de la* IIe *Germanie au* XVIe *siècle.— Sécularisation, au* XVIIe *siècle, d'une partie des évêchés des deux Germanies.*

La révolution la plus considérable qui ait modifié la topographie ecclésiastique des Provinces que nous étudions et surtout des Métropoles de Reims et de Cologne s'opéra en 1559, sous la double influence des événements politiques et religieux. Philippe II, dans le double but d'arrêter les progrès du protestantisme et de soustraire à l'autorité de l'archevêché de Reims les Pays-Bas et ses possessions de la France septentrionale, obtint de Rome l'érection de trois Métropoles, Cambrai, Malines et Utrecht, et de quatorze évêchés, Saint-Omer et Namur dans la 1re; Malines, Anvers, Gand, Bruges, Ypres, Ruremonde et Bois-le-duc pour constituer la 2e; Middelbourg, Harlem, Deventer, Groningue et Leuwarden, dans la 3e. On verra dans les notes les détails de ces modifications radicales.

La puissance temporelle de la plupart des évêchés des Provinces de Mayence et de Cologne, surtout de ceux situés dans la partie de l'Allemagne où le protestantisme triompha, contribua à la suppression d'un grand nombre d'entre eux, suppression ou sécularisation sanctionnée par le traité de Westphalie (1648), qui adjoignit définitivement à la France les trois évêchés de Metz, de Toul et de Verdun.

Digitized by Google

T[A...]

TOPOGRAPHIE ECCLÉS[IASTIQUE]

PAR M. [...]

LES BELGIQUES [...]

Ve PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

Ire BELGIQUE. — PROVINCE DE TRÈVES.

1. Trèves (métropole)..

2. Metz..

3. Toul..

4. Verdun..

*5. Nancy..

*6. Saint-Dié..

VIe PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

IIe BELGIQUE. — PROVINCE DE REIMS.

1. Reims (métropole)..
2. Soissons..
3. Châlons-sur-Marne..
4. Vermand; puis Noyon..
5. Arras..
6. Cambrai..
7. Tournai..

Digitized by Google

EAU

IQUE DE LA FRANCE.

NOYERS.

tie).

GERMANIES.

PEUPLES ET CITÉS gallo-romains et germaniques.	ANCIENNES DIVISIONS politiques.	SITUATION actuelle.
PROV. BELGICA PRIMA.		
	Lorraine, passagt. cercle du H.-Rhin.	
Treveri..............	Élect. de Trèves (dans le Cercle des 4 Élect. du Rhin). — Luxembourg all. en partie...	Prusse : prov. du Rhin ; Reg. de Trèves.
Mediomatrici..	B.-Lorr.—Pays Messin. Mosellois...........	Fr. : dép. de la Moselle.
Leuci................	H.-Lorr. — Toulois. — Barrois.............	Fr. : dép. de la Meurthe.
Verodunenses.........	H.-Lorr. — Verdunois.	Fr. : dép. de la Meuse.
Leuci................	Lorr. centr., partie du Chaumontois........	Fr. : dép. de la Meurthe.
Leuci................	H.-Lorraine..........	Fr. : dép. de la Meurthe.
PROV. BELGICA SECUNDA.		
Remi................	Champagne. — Remois. — Rethelois...............	Dép. de la Marne.
Suessiones...........	Picardie. — Soissonnais....	Dép. de l'Aisne.
Catellauni............	Champagne proprement dite. Chalonnais...............	Dép. de la Marne
Veromaudui et *Noviomagenses*............	Vermandois. — Noyonnais.	Dép. de l'Oise.
Atrabates.............	Artois...................	Dép. du P.-de-Cal.
Camaracenses. Nervii.	Cambresis. — Comté de Hainaut, etc...............	Dép. du Nord.
Tornacenses. Menapii.	Flandre. — Tournaisis. Mélantois. — Gantois..... Hainaut	partie en France. part. en Belgique. Pr. de Hainaut.

Digitized by Google

VIe PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE (*Suite*).

IIe BELGIQUE. — PROVINCE DE REIMS.

8. Senlis ....
9. Beauvais..
10. Amiens ....
11. Térouanne. — Partage du diocèse de Térouanne entre les diocèses de Boulogne, Saint-Omer et Ypres.............................
12. Boulogne ....
13. Laon..

VIe bis PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

IIe BELGIQUE. — PROVINCE DE REIMS.

Réduite, après la création des nouveaux évêchés des Pays-Bas, en 1559.
Les mêmes diocèses, moins Cambrai, Tournai, Arras et Térouanne.

+ VIe *ter* PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

IIIe BELGIQUE. — PROVINCE DE CAMBRAI.

(Démembrée de la IIe Belgique au XVIe siècle.)

1. Cambrai (métropole)..
2. Tournai..
3. Arras..
*4. Saint-Omer..
*5. Namur..

+ VIe *quater* PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

IVe BELGIQUE. — PROVINCE DE MALINES.

(Démembrée de la IIe Belgique et de la IIe Germanie, au XVIe siècle.)

*1. Malines (métropole)..
*2. Anvers..
*3. Gand..
*4. Bruges..
*5. Ypres..
*6. Ruremonde ....
*7. Bois-le-Duc..

Digitized by Google

PEUPLES ET CITÉS gallo-romains et germaniques.	ANCIENNES DIVISIONS politiques.	SITUATION actuelle.
PR. BELGICA SECUNDA.		
Silvanectes	Valois. — Senlissien (Servois)..................	Dép. de l'Oise.
Bellovaci	Picardie. — Beauvaisis.....	Dép. de l'Oise.
Ambianenses.........	Picardie. — Amienois. — Pontieu..................	Dép. de la Some.
Morini..............	Picardie. — Artois. — Flandre. — Térouennois.......	France, en très-grande partie. (Pas-de-Calais). — Belgique.
Bononienses..........	Picardie. — Flandre. — Boulonnais.................	
Laudunenses........	Picardie. — Laonnais.... .	Dép. de l'Aisne.
PR. BELGICA SECUNDA.		
Ut supra : ablatis dioc. Camerac., Turnac., Atrabat., Teruanna.).		
PR. BELGICA TERTIA.		
Camaracenses. Nervii..	Cambrésis. — Comté de Hainaut.....................	Dép. du Nord.
Turnacenses. Menapii.	Flandre. — Tournaisis, etc.	Belgique en g. p.
Atrabates............	Artois.................. .	Dép. du P.-de-Cal.
Morini..............	Flandre. — Comté d'Artois.	*id.*
Pag. Lomacensis	Comté de Namur. — Losmois.—Brabant-Wallon...	Belgique : pr. de Namur.
PR. BELGICA QUARTA.		
....	....	Roy. de Belgique.
....	....	Hollande. Brabant septentr.

Digitized by Google

VIIe PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

Ire GERMANIE, ou GERMANIE SUPÉRIEURE. — PROVINCE DE MAYENCE.

1. Mayence (métropole)..

2. Strasbourg..

3. Spire..

4. Worms..

Diocèses d'Allemagne, compris dans la Ire Germanie, ou Province de Mayence, qui n'ont jamais fait partie de la Gaule.

5. Constance, (d'abord à *Vindonissa*)..

6. Coire (Chur)..
7. Fulde..

8. Augsbourg..

9. Würzbourg (*Herbipolis*)..

10. Eichstadt (*Aureatum?*)..

11. Paderborn..
12. Hildesheim; (d'abord Eltz)..
13. Halberstadt; (d'abord Ostervic)..
14. Verden; (d'abord Bardvic)..
15. Bamberg..

Digitized by Google

PEUPLES ET CITÉS gallo-romains et germaniques.	ANCIENNES DIVISIONS politiques.	SITUATION actuelle.
Pr. GERMANIA PRIMA.		
angiones; — *Caracates*. — *Mattiaci*. — *Catti*...............	Cercle des 4 Électeurs du Rhin.—Élect. de Mayence. —Palatinat du Rhin.......	Gr. D. de Hesse et Pr. de la Prusse rhénane, etc.
ribocci. — *Argentoratenses*	B.-Alsace. — Cercle du H.-Rhin....................	Fr. Dép. du Bas-Rhin.
angiones.............	Partie occid. du Cercle du H.-Rhin, dans le Palatinat du Rhin....................	Bavière Rhénane.
emetenses	............*id*.......	Prov. de Hesse-Damrstadt.
rigantii. — *Tulingi*.— *Tigorini* — partie des *Suevi* et des *Allamanni*.................	Cercle de Souabe. — Suisse (C. de Turgovie).........	Suisse. — G. D. de Bade et Bav.
hetii...............	Grisons............... ...	Suisse.
essii et *Catti*.......	Partie orientale du Cercle du Haut-Rhin	Pr. de Hesse-Cassel.
indelici............	Cercle de Souabe et partie du Haut Palatinat...........	Bav. C. de Souabe.
uevi Hermunduri. ...	Cercle de Franconie, partie occid.; et p. du H. Pal.t...	Bav. C. de Frannie et d'Aschaffenbourg.
axones...............	Cercle de Franconie, part. mérid.; part. de la Souabe.	Bav. C. de La Regen.
axones. — *Westfalai*..	Cercle de Westphalie	Prusse, pr. de Westphalie.
axones..............	Cercle de la Basse-Saxe....	Hanovre.
uevi septentr. et *Saxones*................	Cercle de la Basse-Saxe....	Prusse, pr. de Saxe.
axones transalbini...	Cercle de Westphalie......	Hanovre.
. *Hermunduri*.......	Cercle de Franconie, partie centrale.	Bav. C. de Franconie supér.

Digitized by Google

VIIIe PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

IIe GERMANIE, ou GERMANIE INFÉRIEURE. — PROVINCE DE COLOGNE.

1. Cologne (métropole) ....

2. Liége (d'abord Tongres, puis Maestricht)....................................
3. Utrecht..

Diocèses de la IIe Germanie, ou Province de Cologne, qui n'ont jamais fait partie de la Gaule.

4. Munster (*Mimingerodium*)...
5. Minden ....
6. Osnabruck ....

VIIIe *bis* PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

PROVINCE D'UTRECHT.

(Démembrée de la IIe Germanie, ou Province de Cologne, au XVIe siècle.)

1. Utrecht (métropole)..

*2. Middelbourg..

*3. Harlem...

*4. Deventer...

*5. Groningue ....

*6. Leuwarden..

Digitized by Google

PEUPLES ET CITÉS gallo-romains et germaniques.	ANCIENNES DIVISIONS politiques.	SITUATION actuelle.
Pr. Germania secunda.		
bii, postea Agrippinenses. — Tencteri; — Attuarii. Fr. Ripuarii.	Cercle des 4 Electeurs du Rhin.	Prusse, pr. du Rhin; rég. de Cologne.
burones. — Tungri ..	....	Belg. pr. de Liége.
ondrusi. — Aduatici. — Batavi..........	....	Holl. pr. d'Utrecht.
atavi et *Saxones*.....	Cercle de Westphalie......	Prusse; pr. de Westphalie.
axones..............	....	Hanovre.
Pr. Ultrajectensis.		
Batavi et *Frisones.*	Comitatus Hollandiæ......	Hollande. — Pays-Bas. Pr. d'Utrecht et petite partie de la Gueldre.
	Goylandia.—Velavia —Gelriæ pars.—Batua.—Delflaudia.—Rynlandia (Leyde)... Zetlandia (Walchera. — Bevelandia, etc.)...........	La Zélande.
	Kennemaria. — Amsterlandia. — Westfrisia........	La Hollande septentr.
	Transisalaria regio (Ower-Yssel). — Salandia. — Tuenta. — Trenta. — Zutphaniæ comitatus.........	L'Over-Yssel et la Gueldre. Drenthe. La Groningue.
	Frise.....................	La Frise.

Digitized by Google

Ce tableau indique l'extension que j'ai été conduit à donner, en dehors des limites de la France actuelle, aux Provinces ecclésiastiques des Belgiques et des Germanies. Outre les anciennes régions du nord-est et du nord de la France, la Lorraine, l'Alsace, la Champagne, la Picardie, l'Artois, la Flandre, et de petits territoires subordonnés, on y voit figurer tous les diocèses des royaumes modernes de Belgique et de Hollande; ceux des pays les plus voisins de la rive droite du Rhin (Westphalie, Prusse, Bavière rhénanes, etc.); en un mot, tous les diocèses successivement ajoutés aux deux Métropoles de Mayence et de Cologne. Je n'ai écarté que ceux qui furent soumis, dès leur origine, à d'autres archevêchés d'Allemagne. Si la plupart de ces anciens territoires sont aujourd'hui étrangers à la France, il n'en a pas toujours été ainsi. Est-il besoin de rappeler que cette France ultra-rhénane fut le berceau et le séjour, pendant plusieurs siècles, des nations Germaniques qui ont conquis et formé la France moderne? Les sous-divisions primitives de la géographie politique, mises en rapport avec celles de l'Eglise sont, pour la plupart, des régions naturelles, dont les noms ont été empruntés aux cours d'eau, aux forêts, aux montagnes, aux tribus de la terre natale des Francs. Les *pagi* des *Suevi*, des *Allamanni*, et d'autres nations germaniques, dont César, Tacite, Pline, Ammien Marcellin, et d'autres auteurs de l'antiquité ont parlé, on les retrouve, en partie, dans les *Gaus* ou *Gowe* du moyen âge, que l'Église a le plus souvent pris pour bases de sa géographie, comme les *pagi* de la Gaule et de l'Italie. On peut ainsi comparer le mode et l'époque de l'assimilation qui s'est faite, dans des conditions plus ou moins analogues, au delà et en deçà du Rhin. Le royaume d'Austrasie, compris dans les Provinces ecclésiastiques dont nous nous occupons, n'a-t-il pas été le théâtre le plus animé de l'histoire de France pendant ses premières périodes? — Est-il besoin de rappeler que ces grands territoires ecclésiastiques de la Germanie rhénane ont été, le séjour le plus habituel des rois et empereurs Carlovingiens? Ces princes y sont nés, ils y sont morts, pour la plupart. Leurs *villæ*, leurs synodes politiques et ecclésiastiques, le théâtre de leurs guerres, les lieux d'où ils ont daté leurs capitulaires, leurs fondations d'illustres abbayes, de grandes cathédrales dont l'origine remonte jusqu'à eux, ne sont-ce pas les liens les plus intimes entre l'antique France ultra-rhénane et la France moderne? Si l'on étudie les diplômes des deux premières races, on reconnaît que les trois quarts des lieux indiqués sont au delà du Rhin.

Mais s'il y avait des motifs suffisants pour justifier cette extension de la géographie ecclésiastique de la Gaule, il y avait aussi de grandes difficultés à utiliser les nombreux documents rassemblés surtout par l'érudition allemande, et à les rapprocher des recueils de textes publiés en France, des manuscrits, des pouillés et des cartes. Si je n'en ai pas toujours tiré le meilleur parti, je l'ai du moins consciencieusement tenté; les retards apportés à la mise au jour de cette suite de mes recherches n'ont pas eu d'autre cause. Une grande partie en était déjà imprimée depuis plusieurs années, même pour les diocèses qui ne paraîtront que dans les Annuaires suivants, et je me plais à exprimer ici ma reconnaissance des facilités que le Conseil de la Société de l'Histoire de France a données à cette publication.

Digitized by Google

Ve PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

Ire BELGIQUE. — Belgica Prima.

I. DIOCÈSE DE TRÈVES.

(MÉTROPOLE.)

CIVITAS TREVERORUM.

(Fin du IIIe ou IVe siècle).

5 ARCHIDIACONÉS ; 20 OU 24 CHRÉTIENTÉS, ARCHIPRÊTRÉS, DOYENNÉS, OU CHAPITRES RURAUX.

. **Archidiaconatus major**, vel **Trevirensis**; sub titulo **Sancti Petri**. **Grand Archidiaconé**, archid. **de Trèves**, ou archid. du Chapitre de **Saint-Pierre**.	Parties nord et centrale du diocèse.	Part. N. de la *Lotharingia Mosellanica*, vel *sup.*	*Pagus Trevirensis*, vel *Trevericus*, part. infér. du gr. *pag. Muslensis* ou *Moslensis* (vallée de la Moselle, dont le dioc. de Metz comprenait la portion supér.), partie du *pag. Bedensis* (*Bedagowa*).	Prusse. — Province du Rhin. Régence de Trèves.	Trèves, chef-lieu de la Régence et du Cercle (*Kreis*) de ce nom. —Capitale de l'anc. Électorat de Trèves.
1. **Decanatus** (vel **christianitas**) **Trevericus**; vel **capitulum Sancti Petri minoris**. Chrétienté, ou doy. de Trèves (*Augusta Treverorum*;-*Trier* all.). La ville, la banlieue, et le territ. du Cercle de Trèves-campagne.	Sud de l'archidiac. 22 par.		*Terminus Trevericus; vallis Trever.; suburbium Trever.*, dans le grand *pag. Moslensis.*		
2. — (vel **capitulum rurale**, vel **christian.**) **Bitburgensis**. Doyenné, ou Chapitre rural de Bitburg (*Beda* de l'époque rom.), *Castrum Bedense*: *Biedbergis*.	N. O. 48 par.		*Pagus* et *comitatus Bedensis* (la plus grande part. du doy.), dans le Luxembourg allemand, et *pag. Trevirensis*.		Chef-l. du Cercle de ce nom. L'abbaye d'Epternach était dans ce doy.
3. — **Kilburgensis**. **Kilburg**, sur la **Kill**, (**Kiburg**.	N. 24 par.		*P. Charos*, *Carosgowe*, *Carascouw?* petite		Cercle d'Adenau. L'abbaye | de

Digitized by Google

Doy. de Kylbourg. de la carte de Sanson.		*Idem.* part. du *P. Eifflensis* (l'Eifel) à l'extr. E. de l'Ardenne (*pag. Arduennensis*).	*Idem.* Prüm (*Prumia*) était dans le nord de ce doy., au centre du *p. Carosgowe.*
4. — PISPORDIENSIS, vel PRESPORDIENSIS. Pyspord (Bisport).	E.N.E 43 par.	*P. Trevirensis*, dans le gr. *pag. Moslensis* ou *Mosell.* (*Infer.*).	Cercle de Wittlich; sur le bord de la Moselle, près Neumagen.
II. ARCHIDIACONATUS DITKIRCHENSIS, vel TRANS-RHENANUS, vel ENGARIENSIS; sub titulo SANCTI LUBENTII. ARCHIDIAC. DE DIETKIRCHEN (Dietkirch), ou archid. D'OUTRE RHIN, ou archid. D'ENGERS, ou archid. DE SAINT-LUBIN. Cet archid. constituait la plus grande partie du Bas-Archevêché.	Partie nord-orientale du diocèse. Rive droite du Rhin.	*Pag.* et *comit. Loganensis* (*Logenahensis, Logengauwe*) *inferior* (vallée de la Lahne (*Logana*) inférieure), pet. part. occid. du *Wester-Wald.* Ce *pagus*, le plus important de l'archid., était partagé en plusieurs *comitatus.*	
5. DECANATUS (vel CAPIT. RUR.) DITKIRCHENSIS. Doy. ou Chapitre rural de Dietkirch.	E.N.E. 22 par.	Partie du *pag. Einriche* (pays de Herrich), dans le *pag. Loganensis infer. Comit. Schoeneberg.*	Diekirch (Dietkirchen), sur l Lahne, princip de Nassau, différent de Diekirc dans le doy. d Mersch, archid de Longuyon.
6. — ENGARIENSIS, vel CUNOSTENIO - ENGARIENSIS? Engers. Les quatre doyen. suivants figurent sur la carte de la Prov. de Trèves, par Sanson. Ils manquent dans plusieurs des listes.	N.N.E. 44 par.	*Pag. Angerisgowa* (*comit. Wiedensis* et *Seynensis*). *Silva Osnikke.*	Prusse; Prov. d bas Rhin. Rég et Cercle de Coblentz.
7. — MERFELDSENSIS, vel MARIENFELSENSIS. Merfels.	E. 27 par.	*Pagus Loganensis infer., P. Einriche; comit. Marvelis* et pet. part. O. du *pagus Wettereiba.*	
8. — KIRCHBERGENSIS.	E.	*Id.* et *P. Wettereiba.*	Princ. de Nassau

Digitized by Google

Kirberg (Kirckberg).		*Comit. Deciensis.*	près Limbourg (différ. de Kirchberg, Prov. du bas Rhin).
9. DEC. vel ARCHIPRESBYTERATUS WETZLARIENSIS, al. WEZFLARIENSIS. Wetzlar. Cet archipr. exerçait au XVI[e] s. une suprématie presque archidiaconale sur les autres doyennés de l'archid. d'Outre-Rhin.	E.N.E. 62 par.	*Pagus Loganensis inf.* *Comit. Solmizzensis.*	Prusse; Prov. du Rhin. Régence de Coblentz, Cercle de Wetzlar, enclavé entre les princ. de Nassau et de Hesse-Darmstadt.
10. — HEIGERNENSIS, vel HEYGERENSIS. Heigern (Haiger).	N.E.N.	Part. N. du *pag. Einriche* (pays de Herrich), pays et comté de Heygere, et part. du *Wester-Wald.*	Princip. de Nassau.
III. ARCHIDIACONATUS CARDONENSIS, vel DE CONFLUENTIBUS; sub titulo SANCTI CASTORIS. ARCHIDIACONÉ DE CARDEN (*Caradunum, Caradona, Cardona*), ou Archid DE COBLENTZ, ou de SAINT-CASTOR. Cärden et Coblentz ont été ch.-lieu de cet archid., mais plus habituellement Cärden.	Parties centrale et nord-orientale du diocèse.	Partie sud du *pag. Eifflensis* (région montagneuse de l'Eiffel); partie N. E. du *P. Moslensis infer.* et du *pagus Meginensis.*	Prusse. — Province du Rhin. Régence de Coblentz. Cärden sur la Moselle. Cercle d'Ahrweiller. Coblentz, chef-lieu de la Régence et du Cercle de ce nom.
11. DECANATUS (vel CAPIT. RUR.) CELLENSIS. Doy. ou Chap rural de Celles (*Cellæ*, Zell). Cärden faisait partie de ce doyenné.	E.N.E 55 par.	Partie du *pag. Moslensis.*	Chef-lieu du Cercle de ce nom.
12. — OCHTENDUNGENSIS, al. OCHTENDUNCKIUS, al. DE OCHTHINDINGO. Ochtendung. *palat. reg.* sous la première race. (D. d'Oichtendunck de la carte de Sanson.) Coblentz était compris dans ce doyenné.	N.N.E. 76 par.	La princip. part. du *pag. Meginensis*, al. *Meynfeldensis*, al. *Meineveldensis*, al. *Mediolacensis*, al. *Magniacensis* (le Meyland). Meyen (*Megenum*) était ch.-l. de ce *pagus*; pet. port. de l'Eiffel (*p. Eifflensis*).	Cercle de Coblentz, à l'O. de cette ville, au S. d'Andernach.

Digitized by Google

13. — **Boppardiensis.** Boppard (*Bodobriga* de l'époque romaine; *Bronto-brica*). Le premier de ces trois doyen. dépendait du Haut-Archevêché, et les deux autres du Bas-Arch.	E.N.E. 18 par.	*Pag. Trigorius*, vel *Trechiara*, vel *Trachgowe*, entre la Moselle, le Rhin et la Nahe, région mont. et boisée du Hundsrück (*Hundesruchi pag.*).	*Idem.*	Cercle de St-Goar. Oberwesel (*Wasakia*) et Bacharath étaient dans ce doyenné.
IV. **Archidiaconatus Longuionensis**, vel antiq. **Longagionensis**; sub titulo **Sanctæ Agathæ.** **Archidiaconé de Longuion**, ou archid. **de Sainte-Agathe.** Entre la Meuse et la Moselle.	Partie occid. du dioc.	Part. orient. du comté de Luxembourg, comit. *Lucelisburgensis*, plus moderne que tous les *pagi* de ce dioc. Partie mérid. de l'Ardenne, *pag.* et antiq. *silva Arduennensis*. — La plus gr. p. de cet archid. correspondait à la partie N. E. du vaste et anc. *pag. Wabrensis* (*Waberinsis*, *Vepria*, pays de la Voivre), qui s'étendait au S. sur les dioc. de Metz et de Verdun, et qui fut subdiv. en plusieurs *pag.* et *comitatus*.	France.	Longuion sur Chiers, chef-lieu de canton de l'arr. de Briey (dép. de la Moselle).
14. **Decanatus** (vel **capit. rur.**) **Luxemburgicus**, vel **Luciliburgensis.** Doyenné ou Chap. rural de Luxembourg (*Lucilimburghut*, *Lucelburg*, *Lutzelburgh*, *Luczelenburc*).	O.S.O. 36 par.	*Pag.* et *comitatus Methingowensis*, vel *Mitegove*, et *vallis Alsunciæ*, in *majori pago Wabrensi* (pays de la Voivre).	France.	Territ. environnant l'ancienne cap. du gr.-duché de Luxembourg, et faisant part. de la prov. de ce nom en Belgique, moins la capitale.
15. — **Longuionicus.** Longuion (*Longagio*, al. *Longuionum*).	S. O. 35 par.	Extrém. N. du duché de Bar.		Arr. de Briey (Moselle)
16. — **Ivodiensis.** Ivois (*Epoissus* de l'époque rom.).	O. 35 par.	*Pag.* et *comit. Evodiensis*, vel *Evosiensis*, vel *Eposius*, partie du gr. *pag. Wabrensis*.		Ivois-Carignan, ch.-lieu de canton de l'arr. de Sédan (dép. des Ardennes).
17. — **Baseillensis.** Baseilles (*Bazelli*).	S. O. 27 par.			Canton et arr. de Sédan (dép. des Ardennes)
18. — **Juvigniensis**, al. **de Juveniaco.** Juvigny. Doy. de Gyvigney, de la carte de Sanson.	O.S.O. 46 par.	Portion nord du gr. *pagus Wabrensis* et du *comit. Evosiensis*.		Abb. fondée au VIIIe siéc., arr. de Montmédy (Meuse).

Digitized by Google

19. — ARLUNENSIS. Arlon. (*Orolaunum* de l'époque rom.)	O. 31 par.	*Pagus* et *comit. Arlunensis*.	Belgique. Capit. de la part. de la prov. de Luxembourg, dépend. de la Belgique.
20. — MERSCHENSIS, al. MARISCENSIS, al. DE MARCIACO. Mersch (Merysch). Doy. de Merich, de la carte de Sanson. Les doy. de Luxembourg et de Mersch sont le plus à l'Est. Ceux d'Arlon et de Bazeilles occup. le centre de l'Archid. Ceux d'Ivois et de Juvigny sont les plus éloignés de Trèves à l'O. Le territ. de Vianden (*C. Viennensis*), à l'extr. N. de ce vaste doy., paraît avoir formé une subdiv. distincte.	O. 66 par.	*Idem.* Partie sud-ouest du *Pag. Bedensis*, partie est du gr. *Pagus Wabrensis*. L'Ardenne s'étendait sur une petite portion nord du doy. de Mersch.	Chef-lieu de C^on de l'arr. de Luxembourg. Ce doy. et celui de Luxembourg contenaient les paroisses de la partie orientale de cette prov.
V. ARCHIDIACONATUS THOLEYENSIS; sub titulo SANCTI MAURITII. ARCHIDIAC. DE THOLEY (*Theulegium*, vel *Tabuleium*, *Teolegium*, *Tauleius*); ou Archid. DE ST-MAURICE.	Partie mérid. du diocèse.	Partie des *Pagi Moslensis*, *Navensis* et *Saravensis* (*Sarachowa*), *S. ulterior*; surtout entre la Moselle et la Sarre.	Prusse. Province du Rhin. Régence de Trèves. Cercle d'Offweiler, à trois lieues N. de Leybach.
21. DECANATUS (vel CAPIT. RURALE) PERLENSIS. Doy., ou Chap. rural de Perle.	S. 44 par.	*Pag. Moslensis*, vel *Muslensis*, portion moyenne de la vallée de la Moselle désignée aussi sous le nom de *p. Trevirensis*.	Cercle de Mertzig.
22. — REMIGENSIS, vel DE REMACO. Remich (Remingen).	S. S.O. 25 par.		Prov. et arr. de Luxembourg.
23. — MARCETANUS. Mertzig (Merzig sur la Sarre). Doyen. de Marcet, de la carte de Sanson.	S. 40 par.	*Pagus Saravensis infer.*, *Sarachowa* (vallee de la Sarre inférieure).	Prusse. Prov. du Rhin. Régence de Trèves. Ch.-lieu du Cercle de ce nom.
24. — WADRILENSIS. Wadrille (Waerele). Tholey, chef-lieu de l'Archidiaconé, était situé vers l'ex-	E.S.E. 33 par.	Petite partie occid. du *pag. Navensis*, ou *Nahchowa* (vallée de la Nahe supér.), qui s'éten-	Cercle de Mertzig.

Digitized by Google

trémité orientale de ce doyenné.		dait surtout dans le dioc. de Mayence. Partie S. de la région boisée et mont. du *Hundsrück*.

La Province ecclésiastique de Trèves représentait parfaitement la Première Belgique gallo-romaine de la *Notitia Imperii*. La métropole ou l'archevêché de Trèves et ses trois suffragants, Metz, Toul et Verdun, correspondaient, chacun dans ses limites propres, aux grands territoires, ou *Civitates*, occupés par les *Treveri*, les *Mediomatrices*, les *Leuci* et les *Veroduni*. Le partage du vaste territoire des *Leuci* ou de l'évêché de Toul, en trois diocèses par la création, dans sa partie méridionale, de ceux de Saint-Dié et de Nancy, est tout récent, puisqu'il ne remonte pas au delà de 1777. Il ne modifia les anciennes divisions territoriales que par l'isolement de subdivisions d'un ordre inférieur, mises en rapport avec des intérêts politiques d'origine moderne. La Première Belgique de l'époque romaine était tout entière sur la rive gauche du Rhin, et comprise dans les bassins de la Moselle et de la Meuse. La petite portion de l'archevêché de Trèves située sur la rive droite du Rhin, et qui formait l'extrémité nord-orientale de la Province et du diocèse, ne dépendait point primitivement de la Gaule, mais de la Germanie; elle ne fut ajoutée au diocèse de Trèves que pendant le moyen âge, vers le xe ou le xie siècle, par suite d'accessions au pouvoir temporel des archevêques, plutôt encore que par l'extension progressive du christianisme dans la Germanie.

Avant la création de la Province ecclésiastique de Mayence au VIIIe siècle, l'archevêché de Trèves exerçait une juridiction supérieure sur une étendue de pays beaucoup plus considérable encore, et embrassait les évêchés de Mayence, de Cologne, de Liége, d'Utrecht et même de Strasbourg, de Worms et de Spire; c'est-à-dire, outre la Première Belgique, le territoire correspondant aux deux Germanies, et le pays des Bataves, plus tardivement converti au christianisme et que se partagèrent les évêchés les plus voisins, d'origine antérieure. Mais cette suprématie primatiale, qui n'avait eu d'abord pour base que la supériorité donnée à Trèves par son titre passager de chef-lieu de la Préfecture des Gaules, et par l'origine plus ancienne de son église, lui fut très-contestée par l'archevêque de Reims, et fut tout à fait éteinte par la création de l'archevêché de Mayence.

Réduite à l'étendue de la Province gallo-romaine de la Première Belgique, la Province ecclésiastique de Trèves était comprise entre la Province de Cologne ou seconde Germanie, au nord et au nord-ouest; la Province de Mayence ou Première Germanie, à l'est; la Province de Reims ou Seconde Belgique, au sud-ouest; les Provinces de Lyon ou Première Lyonnaise et de Besançon ou Séquanaise, au sud.

Le diocèse de Trèves formait à peu près la moitié septentrionale de la Première Belgique, en tenant compte de la partie située sur la rive droite du Rhin. Le diocèse de Toul en occupait la partie méridionale, et les diocèses de Metz et de Verdun étaient intermédiaires, l'un à l'est et l'autre à l'ouest.

Digitized by Google

Ces trois derniers archevêchés n'étaient limitrophes de la Province de Trèves que dans un intervalle très-étroit, tandis que les deux Provinces de Mayence et de Cologne, l'enclavaient dans presque toute son étendue et dans le sens de sa plus grande longueur du nord-est au sud-ouest, qui était d'environ trente à trente-cinq lieues, sur une largeur qui variait de quinze à vingt-cinq. Réduit à son propre territoire, avant l'extension ultra-rhénane, le diocèse de Trèves, correspondant à la *Civitas Treverorum* dans les limites de l'ancienne Gaule, était généralement borné à l'est par le Rhin, à l'ouest par la Meuse qui le séparait de l'archevêché de Reims (*Civit. Remorum*), au sud par les diocèses, ses suffragants, de Metz et de Verdun (*Civit. Mediomatricum* et *Verodunorum*) au nord, par les *Eburons* ou *Tungri* dont le territoire composa le diocèse de Liége, et au nord-est par les *Ubii* et autres petits peuples qui formèrent l'évêché de Cologne. Au point de vue des divisions politiques, l'Électorat de Trèves, uni et à peu près correspondant à l'archevêché, était borné à l'est, au sud-est et au nord-est par l'Électorat de Mayence, le Cercle du Haut-Rhin et le Palatinat, au nord et au nord-ouest par l'Électorat de Cologne et le duché de Juliers, au midi, par la Lorraine et l'Alsace, à l'ouest, par le duché de Luxembourg qui en dépendait en partie.

Il était partagé en bailliages (*præfecturæ, satrapiæ, burgraviatus, ampten*,) dont le nombre varia de vingt-cinq à trente-cinq, en y comprenant le territoire au delà du Rhin; ces petites régions, représentant le domaine temporel de l'archevêque, étaient soumises à sa double administration politique et spirituelle. On peut voir par la liste jointe à ces notes, que cette subdivision politique et temporelle différait souvent de la subdivision ecclésiastique en archidiaconés et doyennés ruraux. Une division commune au diocèse et à l'Électorat et très-généralement usitée dans l'administration diocésaine, était celle en Haut et Bas-Archevêché, *Obern-Stiffts* et *Niedern-Stiffts*. Ces deux parties étaient séparées par le ruisseau d'Ells, qui, au-dessous de Carden, se jette dans la Moselle près de Kern.

Cette division était déjà usitée dès le XIe siècle, le Haut-Archevêché (*Archidiœcesis superior*) comprenait toute la partie occidentale et centrale, c'est-à-dire les archidiaconés de Trèves, de Longuion, de Tholey et la moitié sud-occidentale de l'archidiaconé de Carden ou de Coblentz, renfermant Carden même, chef-lieu de cette partie de l'archidiaconé et le doyenné rural de Celle.

Du Bas-Archevêché (*Archidiœcesis inferior*), dépendaient les deux doyennés ruraux d'Ochtenduch et de Boppard dans l'archidiaconé de Coblentz, y compris cette dernière ville, chef-lieu de la partie orientale de cet archidiaconé, et toute la portion ultra-rhénane du diocèse, c'est-à-dire l'archidiaconé de Dietckirch.

Le partage de l'archevêché de Trèves en grands districts ecclésiastiques, remonte au moins au IXe siècle. On lit en effet, dans le Traité *de Disciplinis eccles.*, etc... de Reginon, abbé de Prüm (dioc. de Trèves), rédigé l'année 906 : *Inquisitio de his quæ Episcopus vel ejus ministri in suo districtu, vel territorio inquirere debeant per vicos, pagos, atque parrochias suæ dioeceseos* (l. II, chap. I). *Cum Episcopus suam diœcesim circuit, archidiaconus vel archipresbyter eum præire debet.* (Hontheim, *Prodrom.*, p. 350 et 353.)

Digitized by Google

Ce tableau indiq...
hors des limites d...
des Belgiques et d...
nord-est et du nord...
pagne, la Picardie, l'Art...
donnés, on y voit fig...
Belgique et de Hollande...
droite du Rhin (Westph...
un mot, tous les diocès...
les de Mayence et de Colo...
mis, dès leur origine, a...
part de ces anciens territoir...
il n'en a pas toujours é...
France ultra-rhenane ...
siècles, des nations Germ...
moderne ? Les sous-di...
mises en rapport avec...
régions naturelles, d...
aux forêts, aux monta...
Les *pagi* des *Suev*...
dont César, Tacite, ...
l'antiquité ont parlé, ...
du moyen âge, qu...
géographie, com...
comparer le mode ...
des conditions plus ...
Le royaume d'Austr...
dont nous nous occup...
l'histoire de France pend...
de rappeler que ces gran...
rhénane ont eté, le s...
Carlovingiens ? Ces prin...
part. Leurs *villæ*, leurs...
théâtre de leurs guerres...
leurs fondations d'illus...
l'origine remonte jusq...
mes entre l'antique Fra...
l'on étudie les diplom...
les trois quarts des lieu...

Mais s'il y avait des ...
de la géographie ecclé...
difficultés à utiliser les...
l'érudition allemande, ...
bliés en France, des ...
ai pas toujours ti...
sement tenté ; les retar...
de mes recherches n'...
était déjà imprim...
qui ne paraîtront que...
exprimer ici ma recon...
ciété de l'Histoire de Fr...

Digitized by Google

giale de St-Paulin. Un *archidiaconus*, un *decanus* et trois *præpositi* figurent dans le même acte (Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.* t. I, p. 323, nº 198, et *Concil. Germ.*, t. II, p. 663). En 996, dans une donation au même monastère, figure un frère de la donatrice, Berenger (*Beringerus*), qualifié du titre de *sanctæ Trevericæ sedis corepiscopus* (id., *id.*, p. 335 nº 211). En 1052, un contrat entre l'archevêque Eberhard et le comte Waldram d'Arlon est signé, entre autres témoins, par deux *corepiscopi*, Ruric et Arnold, dont les noms sont suivis de ceux de trois *præpositi* (id., *id.*, p. 393, nº 250.) Le même chorévêque Ruric, avec un autre nommé Brunon, sont témoins d'un décret du même archevêque, donné en 1063 en faveur de l'abbaye de Prüm (id., *id*, p. 406, nº 260).

Un diplôme de l'an 1052, contient les noms de quatre *corepiscopi*, *Arnolfus*, *Wultmarus*, *Roricus*, *Hungerus* et ceux de plusieurs *præpositi* (Gunther, *Cod. dipl.*, *Rheno-Mosell.*, t. I, p. 130, nº 54). En 1053, figurent trois de ces chorévêques (id., *id.*, p. 138, nº 59). En 1057, on voit trois *corepiscopi* et deux *præpositi* (Gunther, *loc. cit.*, p. 134, nº 58).

Dans une donation faite en 1075, par l'archevêque Eude (*Udo*) à l'église de Saint-Siméon, figure un seul chorévêque, Hunger, et avec lui le prévôt de la cathédrale (*præpos. majoris domûs*), deux autres prévôts et un doyen (Hontheim, *loc. cit*, t. I, p. 419, nº 271.) Ce sont toujours les cinq titulaires qui, dans la suite, sont constamment représentés par les cinq archidiacres, prévôts des cinq grandes collégiales du diocèse.

Dans un diplôme de l'an 1085 figurent au nombre de quatre, les chorévêques (*choriepiscopi*) *Poppo*, *Hungerus*, *Bruno* et *Winricus*. On lit avant leur signature celle d'un doyen (*Arnulfus publicæ sedis decanus*), et après, celles de deux prévôts, *Poppo* et *Rambertus* (id., *id.*, p. 436, nº 289). En 1097, ces mêmes quatre chorévêques signent un acte de donation avec un *præpositus* et deux *decani*, dont l'un est aussi qualifié du titre de *publicæ sedis decanus* (id., *id.*, p. 449, nº 299).

Une charte de l'archevêque Engilbert, de l'an 1098, présente les noms de trois archidiacres, dont l'un est qualifié d'*archidiac. dictus præpositus*. Deux autres *præpositi*, le *præp. domus cathedr.* et le *præp. de Cardono*, figurent aussi parmi les signataires (id., *id.*, p. 452, nº 302).

Un acte de fondation d'abbaye par l'archevêque Brunon, en 1107, présente les cinq signatures suivantes, qui démontrent les relations de plus en plus intimes entre les titres de chorévêques, d'archidiacres et de prévôts des grandes collégiales : *R. majoris ecclesiæ nostræ præpositus* ; — *G. coepiscopus et præpositus* ; — *B. archidiaconus*; — *G. coepiscopus et præpositus*; — *T. coepiscopus*, (id., *id.*., p. 484, nº 313 et *Nov. Gall. Christ.*, t. XIII, *instr.*, col. 340). En 1123 et en 1131, figurent deux archidiacres (Hontheim, *id.*, p. 510, nº 338 ; *id.*, p. 518, nº 344). Vers cette même année 1131, on voit, dans l'élec tion de l'archevêque Alberon, figurer seulement trois archidiacres avec le prévôt de la cathédrale et le prévôt de Coblentz, désign ailleurs sous le titre d'archidiacre (id., *id.*, p. 518). Dans une chart de 1136, figurent trois archidiacres, un prévôt, un doyen et le doye

Digitized by Google

Ainsi que dans plusieurs autres diocèses, les membres du haut clergé auxquels l'administration en était confiée, portèrent le titre de Chorévêques, aussi bien que celui d'Archidiacres. Quoique ces deux fonctions ne semblent pas avoir été complétement identiques, et que les Chorévêques (*chorepiscopi*, *corepiscopi*, *choriepiscopi*, *chor-bischof*, *in vicis* et *in pagis episcopi*) aient été surtout chargés de la surveillance des paroisses rurales, cependant ces fonctions ne tardèrent pas à être confondues, ou du moins réunies sur la même tête. Les *chorepiscopi* continuèrent d'être indiqués dans ce diocèse beaucoup plus tardivement que dans aucun autre. Plusieurs siècles après la suppression de cette dignité par Charlemagne, et jusqu'au XVIIIe, les titulaires préposés à l'administration des cinq grands territoires archidiaconaux de Trèves, sont encore fréquemment désignés sous le nom de chorévêques.

On ne voit d'abord figurer qu'un seul archidiacre et un seul chorévêque, puis deux, trois, quatre et cinq dignitaires de l'un ou de l'autre titre; puis plusieurs prévôts (*præpositi*), qui sont en même temps archidiacres et chorévêques; en définitive les cinq archidiaconats sont attribués aux titres de prévôts de chacune des cinq principales églises collégiales du diocèse. La plus ancienne mention, toutefois, est celle de l'archidiacre; dès le milieu du VIe siècle, Grégoire de Tours (*de Gloria confess.* c. XCIII) parle d'un archidiacre de la ville (*archidiaconus urbis*), contemporain de l'archevêque Nicetius. Cunibert nommé archevêque de Cologne en 623, était auparavant archidiacre de Trèves (Surius, *Vit. ss.*, XXIIe nov.). Le chorévêque de Trèves, le plus anciennement indiqué par les chartes, mais non certainement le plus ancien, puisque c'est précisément vers cette époque (an. 799) que remonte la suppression générale du titre (*Capit. reg. fr.* l. VI, c. CXXI, Baluze, *Capitul.*, t. I, col. 943), n'est que du commencement du IXe siècle. Frodoard (*Hist. rem.*, l. II, c. 18) l'indique sous l'année 811. Il se nommait Adalmat, il était contemporain de l'archevêque Amalarius. Il n'en fut pas de plus célèbre que l'auteur contemporain des *Gesta* de Louis le Débonnaire, Thégan, qui reçoit le titre de *chorepiscopus Trevir.* soit en tête de ses Annales, soit dans les vers de Walafrid Strabon, *ad Degan. chorepisc. Trevir.* (D. Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, t. VI, p. 72 et 73). Il paraît avoir été appelé à cette fonction par l'archevêque Hetton, vers l'an. 835 (le P. Le Cointe, *Annal. eccles. Franc.*, a. 835, n° 83., t. VIII.)

Après lui, pendant les Xe et XIe siècles, les mentions de chorévêques de Trèves se multiplient.

Un acte de donation de l'année 967, émanant du chorévêque de Trèves, Wichfrid, offre, outre sa signature, celle de trois autres chorévêques (Gunther, *Codex dipl.*, *Rheno-Mosell.*, t. I, 1822, p. 72, n° 20). Deux d'entre eux, Thiedo et Wichfrid lui-même, sont indiqués sous le titre d'archidiacres dans des chartes des années 964 et 975 (Hontheim, *Hist. Trev. dipl.*, t. I, p. 301 et 318, n°s 180 et 195). Dans un diplôme de l'archevêque Thierry, dont la date est comprise entre les années 965 et 975, figurent les quatre *corepiscopi* (sic) *Sigibertus*, *Luidolfus*, *Anifridus* et *Ruotbertus* (Gunther, *loc. cit.*, t. I, p. 77, n° 22).

Hermann et Gerhard signent, comme *chorepiscopi*, une charte de l'archevêque Egbert, datée de l'année 981 et relative à l'église collé-

Digitized by Google

giale de St-Paulin. Un *archidiaconus*, un *decanus* et trois *præpositi* figurent dans le même acte (Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.* t. I, p. 323, n° 198, et *Concil. Germ.*, t. II, p. 663). En 996, dans une donation au même monastère, figure un frère de la donatrice, Berenger (*Beringerus*), qualifié du titre de *sanctæ Treviricæ sedis corepiscopus* (id., *id.*, p. 335 n° 211). En 1052, un contrat entre l'archevêque Eberhard et le comte Waldram d'Arlon est signé, entre autres témoins, par deux *corepiscopi*, Ruric et Arnold, dont les noms sont suivis de ceux de trois *præpositi* (id., *id.*, p. 393, n° 250.) Le même chorévêque Ruric, avec un autre nommé Brunon, sont témoins d'un décret du même archevêque, donné en 1063 en faveur de l'abbaye de Prüm (id., *id*, p. 406, n° 260).

Un diplôme de l'an 1052, contient les noms de quatre *corepiscopi*, *Arnolfus*, *Wultmarus*, *Roricus*, *Hungerus* et ceux de plusieurs *præpositi* (Gunther, *Cod. dipl.*, *Rheno-Mosell.*, t. I, p. 130, n° 54). En 1053, figurent trois de ces chorévêques (id., *id.*, p. 138, n° 59). En 1057, on voit trois *corepiscopi* et deux *præpositi* (Gunther, *loc. cit.*, p. 134, n° 58).

Dans une donation faite en 1075, par l'archevêque Eude (*Udo*) à l'église de Saint-Siméon, figure un seul chorévêque, Hunger, et avec lui le prévôt de la cathédrale (*præpos. majoris domûs*), deux autres prévôts et un doyen (Hontheim, *loc. cit.*, t. I, p. 419, n° 271.) Ce sont toujours les cinq titulaires qui, dans la suite, sont constamment représentés par les cinq archidiacres, prévôts des cinq grandes collégiales du diocèse.

Dans un diplôme de l'an 1085 les chorévêques (*choriepiscopi*) figurent au nombre de quatre, *Poppo*, *Hungerus*, *Bruno* et *Winricus*. On lit avant leur signature celle d'un doyen (*Arnulfus publicæ sedis decanus*), et après, celles de deux prévôts, *Poppo* et *Rambertus* (id., *id.*, p. 436, n° 289). En 1097, ces mêmes quatre chorévêques signent un acte de donation avec un *præpositus* et deux *decani*, dont l'un est aussi qualifié du titre de *publicæ sedis decanus* (id., *id.*, p. 449, n° 299).

Une charte de l'archevêque Engilbert, de l'an 1098, présente les noms de trois archidiacres, dont l'un est qualifié d'*archidiac. dictus præpositus*. Deux autres *præpositi*, le *præp. domus cathedr.* et le *præp. de Cardono*, figurent aussi parmi les signataires (id., *id.*, p. 452, n° 302).

Un acte de fondation d'abbaye par l'archevêque Brunon, en 1107, présente les cinq signatures suivantes, qui démontrent les relations de plus en plus intimes entre les titres de chorévêques, d'archidiacres et de prévôts des grandes collégiales : *R. majoris ecclesiæ nostræ præpositus* ; — *G. coepiscopus* et *præpositus* ; — *B. archidiaconus* ; — *G. coepiscopus* et *præpositus* ; — *T. coepiscopus*, (id., *id.*, p. 484, n° 313 et *Nov. Gall. Christ.*, t. XIII, *instr.*, col. 340). En 1123, et en 1131, figurent deux archidiacres (Hontheim, *id.*, p. 510, n° 338, *id.*, p. 518, n° 344). Vers cette même année 1131, on voit, dans l'élection de l'archevêque Alberon, figurer seulement trois archidiacres, avec le prévôt de la cathédrale et le prévôt de Coblentz, désigné ailleurs sous le titre d'archidiacre (id., *id.*, p. 518). Dans une charte de 1136, figurent trois archidiacres, un prévôt, un doyen et le doyen

Digitized by Google

de Coblentz (id., *id.*, p. 533, n° 357). Un autre acte de 1138, présente la signature de trois archidiacres, du grand prévôt et d'un doyen de la cathédrale (id., *id.*, p. 540, n° 363). L'acte de fondation de l'abbaye d'Arnstein en 1159, est signé par quatre archidiacres, dont l'un est en même temps doyen, par le prévôt de la cathédrale et par le prévôt de la collégiale de Coblentz (id., *id.*, p. 575, n° 395).

Une charte de 1145 est signée par deux *corepiscopi* (Gudenus, *Cod. diplom.*, t. III, p. 1053). — Trois archidiacres de Trèves assistaient au concile provincial de l'an 1152 (Martenne, *Amplissima collect.*, t. VII, p. 71, et Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. I, p. 567, n° 386).

Une charte de 1217 présente les cinq archidiacres, le grand prévôt et le grand doyen (Gudenus, *loc. cit.*, t. III, p. 1084).

En 1162, dans un diplôme de l'archevêque Hillin, confirmant à l'église de St-Siméon certains droits et priviléges (*telonium*), sur le marché et le port de Coblentz, figurent les cinq archidiacres, avec le prévôt de la cathédrale (id., *id.*, p. 598, n° 411). Sur des actes des années 1167, 1182, 1212, etc. (id., *id.*, p. 601, 614, 651, etc.,) les archidiacres figurent en plus ou moins grand nombre; mais ils ne prennent plus le titre de chorévêques. Pendant la première moitié du XIIe siècle, ce titre était presque indifféremment donné aux archidiacres; beaucoup plus tard, jusqu'au XVIIIe siècle, il reparaît encore dans les listes de fonctionnaires ecclésiastiques, mais seulement comme un ancien usage de l'église de Trèves, et non plus dans les chartes.

Un diplôme de l'an 1221 (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. I, p. 651, n° 450) mérite une mention particulière pour les titres de plusieurs archidiacres : *Conradus majoris ecclesiæ præpositus et archidiaconus ; — Theodoricus major Trevirensis archidiaconus et S. Paulini præpositus : — Joannes archidiaconus ; — Ottovinus archidiaconus et scholasticus.*

Toutefois, en 1219, deux *corepiscopi* de l'archev. de Trèves signent comme témoins dans une charte (Gunther, *Cod. dipl.*, *Rheno-Mosell.*, t. II, p. 139).

Dans un acte de soumission féodale du grand archidiacre Rupert de Honecke à l'archevêque Werner, en 1393, l'archidiacre prend le titre de chorévêque, *Koir-bischof* (*Chor-bischoff*) *in Dum zu Trier* (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. II, p. 295, n° 757). Dans un autre titre allemand, de 1556, l'archidiacre de Coblentz est désigné sous le titre de chorévêque, *Chur-bischoff zu Cardenn* (Hontheim, *loc. cit.*, t. II, p. 771, n° 1014). Le même titre de *Chor-bischoven*, *Chor-bischoff*, est encore donné au grand archidiacre dans des actes des années 1631, 1657, 1690 (Hontheim, *loc. cit.*, t. III, p. 328, 715, 837, etc.).

Les évêques suffragants ou *proepiscopi*, représentés plus tard par les vicaires généraux du diocèse de Trèves, différaient essentiellement des chorévêques; ils correspondaient aux évêques *in partibus* des temps modernes. Les évêchés dont ils portaient les titres étaient pour la plupart hors d'Europe; et leurs fonctions, à peu près équivalentes à celles des vicaires généraux, étaient de remplacer l'archevêque, soit pendant les temps de guerre, soit pendant que le siége était vacant. On cite dans ces fonctions, surtout depuis le XIVe siècle, des évêques *Acconensis*, *Ascalonensis*, *Azotensis*, *Macrizensis*, *Ma-*

Digitized by Google

lonsiensis, etc. Ils ne doivent pas être confondus avec les titulaires des trois évêchés de la première Belgique, Metz, Toul et Verdun, suffragants véritables de l'archevêché de Trèves.

Des textes nombreux que j'ai cités plus haut, on peut conclure sans le moindre doute une identité longtemps maintenue entre les deux fonctions et la substitution définitive du titre d'archidiacres à celui de chorévêques. La juridiction territoriale de ceux-ci n'est pas moins certaine que celle des autres, et le nombre des chorévêques indiqué dans les chartes correspond en général à celui des archidiacres, surtout si l'on tient compte de l'adjonction plus récente de l'archidiaconé de Dietkchirch et en partie de celui de Longuion.

Un décret de l'archevêque Everhard, confirmant, en l'année 1063, à l'abbaye de Prüm la restitution de plusieurs dîmes, indique positivement les régions chorépiscopales, qui étaient sans nul doute les mêmes que les régions archidiaconales. Cet acte est passé en présence du chorévêque dans la région duquel était située l'abbaye, c'est-à-dire le grand archidiaconé ou archidiaconé de Saint-Pierre : *Astante Brunone chorepiscopo regionis ipsius* (charte n° 260, ap. Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.*, t. I, p. 405).

Or, ces régions chorépiscopales ou archidiaconales de l'archevêché de Trèves, que l'on vient de voir indiquées en général, le sont aussi nominativement dans un grand nombre de chartes. Elles le sont le plus souvent sous une forme qui mérite d'être signalée, parce qu'elle se reproduit fréquemment dans plusieurs autres diocèses des Belgiques et des Germanies qui se sont modelés sur l'archevêché de Trèves, dont ils ont, pendant plusieurs siècles, reconnu la primatie. Ce fait, capital pour l'histoire de la topographie ecclésiastique de la province de Trèves, est l'adjonction des fonctions archidiaconales aux titres de prévôt ou de doyen des principales églises collégiales; et par suite, la mention des territoires sous le nom de ces collégiales, aussi souvent que sous celui des villes elles-mêmes qui en étaient les chefs-lieux. C'est ainsi que le grand archidiaconé est fréquemment appelé archidiaconé de Saint-Pierre; celui de Dietkirch est plus habituellement nommé archidiaconé de Saint-Lubin; celui de Cardone ou de Coblentz, archidiaconé de Saint Castor; celui de Longuion, archidiaconé de Sainte-Agathe, et celui de Tholey, archidiaconé de Saint-Maurice.

On retrouve l'influence de cette coutume jusque dans les dénominations de plusieurs des doyennés ruraux dont les titulaires étaient aussi fréquemment doyens ou prévôts de petites collégiales du diocèse. Une des causes principales de ce fait paraît être l'existence fort ancienne de ces sortes de communautés cléricales dans les lieux qui devinrent plus tard chefs-lieux d'archidiaconés et siéges de doyennés ruraux. L'origine des collégiales de Longuion et d'Ivois paraît remonter jusqu'aux VI[e] et VII[e] siècles. L'inspection des Chrétientés de chaque territoire dut être confiée d'abord aux chefs de ces *congrégations*, désignés dès lors sous le nom de *decani*.

Vers le commencement du XVI[e] siècle, on distinguait encore plus de vingt collégiales, ainsi indiquées dans un titre de l'an 1500 : Ecclesia major; — S. Symeonis; — S. Paulini; — eccles. Palaciolensis; — in Kylburg; — in Cardono; — in monasterio Meinfelt; — S. Florini Confl.;

Digitized by Google

— S. Castoris; — Lympurgen; — Wetzflarien; — Dietkirchen; — Gemunden; — S. Mariæ Wesaliensis; — S. Martini Wesaliensis; — in S. Goare; — in Wylburg; — Ivodien; — Jigenstein; — Boppardien; — Dietz; — Prümien. (Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.*, t. II, p. 530, n° 896).

La désignation fréquente des préposés à la surveillance des subdivisions territoriales sous leurs titres de prévôts ou de doyens, peut aider à expliquer pourquoi on ne les voit figurer qu'un peu tard dans les documents originaux sous leur autre dénomination.

Voici, en ne tenant pas compte des mentions très-nombreuses des archidiaconés de cet archevêché sans désignation nominative, les indications particulières de chacun d'eux.

L'archidiaconé de Saint-Pierre, ou archidiaconé de Trèves, ou grand archidiaconé (*archidiaconatus, vel archidiaconia major; archid. S. Petri; archid. Trevir.*), est indiqué dans des chartes des années 1063, 1167, 1251, 1256, 1260, 1261, 1263, 1277, 1279, 1300, 1393, 1398, 1433, 1599, 1633, 1634, 1647, 1650, 1716, 1745 (Hontheim, *Hist. Trevir. diplomatica*, t. I, p. 405, p. 406, p. 601, p. 714, p. 738, p. 740, p. 741, p. 755, p. 808, p. 810, p. 833, p. 834.— Id., t. II, p. 2, p. 295, p. 307, p. 382.— Id., t. III, p. 187, p. 392, p. 450, p. 572, p. 666, p. 897, p. 959.

L'archidiaconé de Saint-Lubin, ou de Dietkirchen, ou d'Outre-Rhin(*archid. tituli S. Lubentii; Trans-Rhenanus., Dietkirchenensis*, figure dans des chartes des années 1163, 1212, 1216, 1252, 1398, 1483, 1498, 1500, 1505. (Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.*, t. I, p. 600, p. 651, p. 652, p, 837; — *id.*, t. II, p. 307, p. 470, p. 521, p. 522, p. 529 p. 568, p. 575). Dans une charte de 1252 cet archid. est nommé *Trans-rhenan* (Gunther, *Cod. diplom. Rheno-Mosell.*, t. II, p. 253, n. 145).

En 1169, après la mort de l'archevêque Hillin, pendant l'administration de son successeur, Arnold Ier (1169-1183), l'archidiaconé d'Outre-Rhin fut l'objet de grandes contestations, par suite du don que l'archevêque Hillin en avait fait à son neveu encore enfant (Golscher, *Gesta archiep. Trevir.* ab a. 1132 ad a. 1259, ap. Eccard, *Corp hist. medii ævi*, t. II., col. 2210.)Cette partie des *Gesta* n'a point encore été publiée par M. Pertz dans les *Monum. Germ. Hist.*).

L'archidiaconé de S. Castor, ou de Cardone, ou de Coblentz (*archid. tituli S. Castoris; Cardonensis; de Confluentia*,) est nommé dans des chartes des années 1256, 1260, 1273, 1277, 1283, 1285, 1326, 1338, 1500, 1506, 1599, 1619, 1633, 1634, 1635, 1745 (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl*, t. I, p. 738, p. 740, p. 502, p. 793, p. 805, p. 819, p. 820; — *id.*, t. II, p. 110, p. 130, p. 133, p. 529, p. 771; — *id*, t. III, p. 187, p. 257, p. 373, p. 392, p. 398, p. 401, p. 456, p. 959).

L'archidiaconé de Ste-Agathe, ou de Longuion (*archid. tituli S. Agathæ; in Longuiono*), quoique aussi ancien, n'est indiqué que depuis le commencement du XVIe siècle, après le séquestre qui en fut fait sur l'évêque de Verdun. On en voit le nom dans des chartes des années 1500, 1505, 1534, 1599, 1631, 1633, 1634, 1646, 1650, 1716, 1745) (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.* t. II, p. 529, p. 568, p. 649; — *id.*, t. III, p. 187, p. 328, p. 424, p. 437, p. 555, p. 653, p. 666, p. 897, p. 959).

L'archidiaconé de S. Maurice, ou de Tholey (*archid. tituli S. Maurilii in Tholeya*) est indiqué dans des diplômes des années 1287, 1500, 1502,

Digitized by Google

1506, 1599 (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. I, p. 820; — *id.*, t. II, p. 529, p. 559, p. 563, p. 575; — *id.*, t. III, p. 187).

Les cinq archidiacres sont nominativement désignés en cet ordre dans un titre de l'an 1500, sous l'archevêque Jean II : 1. Trèves ; — 2. Diekirchen ; — 3. Carden ; — 4. Longuion ; — 5. Tholey (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. II, p. 529). Ceux de Dietkirch et de Longuion figurent en 1505 dans une prestation de serment à l'archevêque Jacques II. Dans un autre titre allemand de 1506 on lit les noms des archidiaconés de S. Lubin, de Dietkirch et de S. Maurice de Tholey (Hontheim, *loc. cit.*, t. II, p. 575).

Quoique les indications des décanats ruraux du diocèse de Trèves soient moins précises et moins nombreuses dans les documents antérieurs au XVIe siècle que celles des archidiaconés, cependant dès le IXe siècle un passage du Reginon (*Discipl. Eccl.*, l. II, c. IX,) semble indiquer l'existence des doyens ruraux dans ce diocèse, aussi bien que celle des *decani*, administrateurs du temporel : *Si in una quaque parochia decani sint per villas constituti...*

Mais au XIe siècle, l'existence des décanats ruraux y est incontestable ; ils sont même signalés dès cette époque sous une forme qui dénote l'importance géographique des chefs-lieux de ces subdivisions ecclésiastiques. Dans deux chartes des années 1085, 1097, que j'ai déjà indiquées pour les quatre chorévêques qui y figurent, le titulaire de l'une de ces décanies ou Chrétientés, sans désignation nominative, mais évidemment du territoire de Trèves, est qualifié de *sedis publicæ decanus* (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. I, p. 436 et 449).

Pendant le XIIIe siècle, et sans doute bien plus anciennement, ces doyennés ou Chapitres ruraux du diocèse de Trèves sont indiqués, comme dans beaucoup d'autres diocèses, sous le nom de Chrétientés : *Decani Christianitatis* (Concil. Trevir. Prov. a. 1227 : Can. VIII, de decanis) : « *Item præcipimus... ut omnes decani Collegiorum et Christianitatis in suis Capitulis legi faciant statuta concilii Trevirensis et statuta synodalia.* » (*Concil. Germ.*, t. III, p. 530. — Id., can. XI, p. 533.) Concil. Trevir., a. 1238. Can. XXIII, « *de Causis matrimonialibus, nullus pastor, vicarius vel decanus rurales cognoscere præsumat.* » (Hontheim, *Hist. dipl. Trevir.*, t. I, p. 720, et *Concil. Germ.*, t. III, p. 561.)

Une mention analogue se lit dans un document de l'année 1262 relatif à un procès entre les évêques de Worms, de Spire et l'archevêque de Trèves (Hontheim, *Hist. Trev. dipl.*, t. I, p. 745).

L'acte de fondation de l'hôpital de Bidbourg, en 1300, indique le doyen de cette Chrétienté (id., *id.*, t. I, p. 745 et 833). Dans les *Statuta synodalia* promulgués en 1339 par l'archevêque Baudouin, les territoires des doyennés ruraux sont positivement indiqués. L'interdit est prononcé (*can.* I) contre les territoires des doyennés ruraux où se sont réfugiés les coupables de délits contre le clergé et les églises, et ceux où auraient été commis les crimes : « *Per totum decanatum Christianitatis illius loci ubi talis occisor, mutilans, seu captivans vel clericum detinens, domicilium habuerit, vel jurisdictionem exercuerit ; et etiam per totum decanatum illius loci, ubi talis clericus detentus fuerit, et in qualibet parochiali ecclesia alterius*

Digitized by Google

decanatus ad quam tales malefactores declinare contingant. (*Concil. Germ.*, t. IV, p. 332). Pendant le XVIIe siècle, en 1634, on voit encore la désignation des *sedes Christianitatis* (Hontheim, *loc cit.*, t. III, p. 438.) La dénomination la plus habituelle des doyennés ruraux est celle de Chapitres, *Capitula ruralia*. Un document de l'année 1548, que je reproduis plus loin, fait connaître le caractère de ces petites congrégations locales auxquelles étaient obligés de s'associer tous les curés de chaque décanie, tenus pareillement d'assister aux synodes ruraux (*synodi*, *concilia*) qui avaient lieu au moins deux fois chaque année. C'est à ces assemblées que les décanats territoriaux ont dû cette même désignation de *Concilia* et de *Synodi* sous laquelle ils étaient fréquemment indiqués dans plusieurs des grandes provinces ecclésiastiques de la Gaule. Dans les textes rédigés en allemand, les doyennés sont généralement nommés *Burdecant*, ou *Rural Dechanten*, ou *Rural-Capitel*, noms correspondants à celui plus habituel de *Decanatus forenses*, ou *rurales*.

Le mandement de convocation du synode de 1548 est adressé, entre autres personnes ecclésiastiques, *præpositis, decanis, tum ruralibus.... rectoribus, curatis ac non curatis*, etc.

.... Puis dans le récit de la réunion il est dit que parmi les membres du clergé présents se trouvent les *archidiaconi*, *abbates*, *præpositi. prælati, archipresbyteri, decani, cæterique* (*Concil. Germ.*, t. VI. p. 399,

Les subdivisions territoriales de l'archevêché de Trèves reçoivent plus rarement le nom d'archiprêtrés, (*archipresbyteratus*); cependant elles sont ainsi désignées dans plusieurs chartes et conciles, non-seulement pour l'archidiaconé d'outre-Rhin, où les doyennés étaient soumis à la juridiction de l'archiprêtre de Wetzlar, mais aussi dans les autres archidiaconés du diocèse. En voici plusieurs exemples :

Concil. Trevir. prov. a. 1310. Can. XXV. :

«... *Firmiter inhibemus ne decani rurales, seu forenses archipresbyteri, ecclesiarum pastores, seu vicarii de causis matrimonialibus cognoscere, vel judicare præsumant.* »

(*Concil. Germ.*, t. IV, p. 134.)

En 1483, un mandement de l'archevêque Jean II, qui occupa près d'un demi-siècle le siége de Trèves (1456-1503), annonce la nomination d'un prévôt de la collégiale de Wetzlar : *Universis et singulis decanis, sive archipresbyteris*, etc.... *per civitatem et diœcesim nostram constitutis* (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. II., p. 469, n. 872).

Le doyenné de Morsch a été désigné sous le nom d'*Archipresbyteratus Merscensis, ad ingressum Eifliæ* (Brower, *Annal. Trevir.*, t. II., p. 143).

On lit dans un Synode de Trèves de l'an 1548 :

« *Archipresbyteri vero, qui et decani rurales appellantur, quum ad Synodi consessum admissi sint, etiam et compastorum et sui ipsorum officii, rationem reddere reverendissimo domino nostro jubentur....* » (Hontheim, *loc. cit.*, t. II., p. 731.)

Digitized by Google

Le chapitre du concile provincial de Trèves de l'an 1549, intitulé : *de Decanis Christianitatis*, reproduit plus loin en partie, prouve l'usage de cette désignation, non-seulement pour l'archidiaconé d'outre-Rhin mais pour la plus grande partie du diocèse : ....*In omnibus aliis archipresbyteratibus* et *sedium Christianitatis decanatibus nostræ diœcesis*... (*Concil. Germ*, t. VI, p. 399.)

Aux *decani rurales* furent aussi adjoints et subordonnés les *Definitores Capitulorum*. On les voit, pendant le XVIIIe siècle, présider aux congrégations que l'on appelait Carolines, du nom de S. Charles Borromée qui les avait, non établies, mais réorganisées. Les *Camerarii* des doyennés étaient surtout, comme les *Definitores*, chargés de la gestion financière des doyennés, ou Chapitres ruraux. Le titre de doyen rural, au point de vue de l'administration civile et comme subdivision de l'Électorat, donnait rang à la plupart des titulaires dans les Etats provinciaux ; savoir : dans le Haut-Archevêché, aux doyens de Saint-Pierre-le-Mineur, de Kylbourg, de Piesport, de Cell, de Perle, de Mersch et de Wadrille ; et dans le Bas-Archevêché aux doyens de Dietkirch, d'Engers, d'Octendung et de Boppart.

Un chapitre entier des statuts promulgués dans le synode provincial de 1549, par l'archevêque Jean, est consacré à régler les droits et les devoirs des *decani Christianitatis*, ainsi que leurs relations avec les archidiacres et avec les curés de leurs décanats. Il signale plusieurs faits de discipline ecclésiastique qui jettent le plus grand jour sur l'organisation ecclésiastique intérieure des diocèses des Belgiques et des Germanies.

« *Volumus ut omnes decani archidiaconatus tituli S. Laurentii in Diekirchen se conforment archipresbytero in Wetzlaria et illius statutis....*

« *Cæterum in omnibus aliis presbyteratibus, et sedium Christianitatis Decanatibus nostræ diœcesis, volumus et mandamus quod omnium et singularum Ecclesiarum parochialium curati, inter annum a die acceptæ possessionis, per se vel procuratorem legitimum, præstent juramentum decano ; quo præstito, in fratrem recipiatur, et salvis juribus Capituli consuetis, decanus nunc et posthac a sic recepto habebit pro se unum aureum Rhenensem. Et tenebitur quilibet in Capitulis generalibus et annalibus, et similiter quando, necessitate occurente, decanus Capitulum indicit, sub pœnis consuetis comparere et quotam expensarum et sumptuum a decano factorum persolvere. Nec non deinceps, quocumque pastore vel plebano decedente, nostro nomine marcham nobis debitam ipse decanus sublevabit, et sigillifero nostro fideliter tradet.*

« *Et pro se et juribus suis, a quolibet sic decedente ipse decanus habebit tres florenos Rhenenses in auro, non obstantibus quibuscumque aliis statutis et consuetudinibus.... Atque præcipimus quod deinceps contra præmissa nullæ fiant pactiones.... nisi de nostra aut archidiaconorum loci expressa admissione et licentia.*

«.... *Volumus et....statuimus, si quis, elapso anno, in fratrem Capituli, ut præmittitur, se recipi non curaverit, tunc in pœnam ejus, propter contumaciam, fructus anni illius qui nostrum annum consequitur sequestrentur. Et nisi intra eumdem annum paruerit, ex tunc tales fructus confiscabuntur ; nobis pro media parte, reliqua*

Digitized by Google

medietate inter archidiaconum loci et decanum dividenda. Et sic deinceps singulis annis fiat, donec et quousque paruerit.

« *Præterea, singuli capellani, aut vice-curati non residentium pastorum, tenebuntur singulis annalibus Capitulis comparere et ostendere decano commissionem regendi : alias eosdem.... excommunicationis sententia teneri volumus. Mandantes decanis locorum ut mox tales nobis aut archidiaconis nostris, denuncient declarandos....*

« *Insuper statuimus.... quod deinceps decedentibus prælatis monasteriorum sive Collegiatarum ecclesiarum, quibus quacumque auctoritate ecclesiæ parochiales unitæ, aut incorporatæ sint, ita tamen et taliter quod non per fixos vicarios, sed duntaxat ad nutum amobiles capellanos gubernentur... : quod ex tunc morte prælatorum intercedente, nobis marcha argenti, aliis vero archidiaconis, sedium Christianitatis Decanis et Capitulis, infra annum jura aliis præscripta persolvantur....* »

Ces statuts synodaux de l'archevêque Jean, qui en rappellent de plus anciens, ont été imprimés à Cologne dès l'an 1549, et dans les *Concil. German.*, t. VI, p. 595 à 608.

Quatre documents originaux du XVIe siècle, se rapportant aux années 1532, 1542, 1548 et 1599, offrent des tableaux de l'ensemble des subdivisions décanales qu'il est intéressant de comparer entre eux et avec ceux du XVIIe siècle, qui ont servi de base aux listes publiées par le père Boucher, par Hontheim et par dom Calmet.

En 1532, dix-neuf décanats ou doyennés ruraux et dix-sept collégiales sont énumérés dans un décret de l'archevêque Jean III de Metzsenhausen, ayant pour objet de déclarer non exécutables dans son diocèse, les lettres apostoliques qui n'auraient point été vues et approuvées par l'archevêque (Hontheim, *Hist. Trev. diplom.*, t. II, p. 627, n° 946).

Decanis ruralibus (Bur-decanis).

1. — *Bur Decano Trev.*
2. — (*in*) *Arluno.*
3. — *Lutzemburgio.*
4. — *Remich.*
5. — *Marceto* (Merzig).
6. — *Cellis.*
7. — *Piesport.*
8. — *Perle.*
9. — *Octhendong.*
10. — *Wadern* (Wadrille).
11. — *Marfels.*
12. — *Dietkirch.*
13. — *Engers.*
14. — *Boppard.*
15. — *Bapellis* (Baseilles). ⎫
16. — *Longuion.* ⎪
17. — *Gyvigneye*(Juvigny). ⎬ Galli.
18. — *Yvodio.* ⎪
19. — *Marsch.* ⎭

On reconnaît dans cette liste, malgré de nombreuses altérations, les principaux décanats qui figurent dans celles du XVIIe et du XVIIIe siècle : moins les deux décanats de Bitburg et de Kilburg dans l'archidiaconé de Trèves, et ceux de Kirchberg, de Wetzlar et d'Heigern, dans l'archidiaconé d'Outre-Rhin. Leur ordre est sans aucun rapport avec celui des archidiaconés, et comme il est différent dans chacune des listes, il n'avait sans doute d'autre base que l'ancienneté d'âge ou de nomination des titulaires.

Digitized by Google

Les collégiales indiquées, au nombre de dix-huit, dans ce même document sont :

Collegia.

1. — *Doem-Capittel* (le Chapitre de la cathédrale).
2. — *S. Paulini*, } Trev.
3. — *S. Simeonis*, }
4. — *In Palatiolo*, (B. M. V.).
5. — *S. Florini*, } Confl.
6. — *S. Castoris*, }
7. — *In Monasterio-Meinfelt.* (SS. Martini et Severi).
8. — *S. Castoris in Cardona.*
9. — *Limpurg*, (S. Georgii).
10. — *Diekirch*, (S. Lubentii).
11. — *Dietz*, (B. M. V.).
12. — *S. Mariæ*, } *Wesalien.*
13. — *S. Martini*, }
14. — *Boppardiæ.*
15. — *Wetzslarien.*
16. — *Kylburg.*
17. — *Prümien*, (B. M. V.).
18. — *Ivodien.*

On retrouve parmi ces collégiales les noms de plusieurs des décanats qui manquent à la liste précédente; j'y ai ajouté les patrons d'après une liste de 1542, qui contient de plus les collégiales *S. Severi in Gemunden* et *Weilburgi in Itsteim.*

L'édit sur la réforme du clergé, rendu en 1542 par l'archevêque Jean-Louis de Hagen (Hontheim, *loc. cit.*, t. II, p. 684, nº 970), présente la liste suivante :

Bur-decani.

1. — In *Basellis.*
2. — *Arluno.*
3. — *Remich.*
4. — *Kilburg.*
5. — *Piesport.*
6. — *Wadern.*
7. — *Marfels.*
8. — *Kilpurg.*
9. — *Engers.*
10. — *Heger* (Heigern).
11. — In *Martzch.*
12. — *Lutzemburgo.*
13. — *Marceto.*
14. — *Cellis.*
15. — *Perle.*
16. — *Archypresbyter Wetzflariensis.*
17. — *Diekirchen*, nunc *Brechen.*
18. — *Bopart.*
19. — *Ochtendonck.*

Le décret de convocation de l'assemblée provinciale de 1548, par l'archevêque Jean IV d'Islembourg, présente la liste suivante de décanats (Hontheim, *loc. cit.*, t. II, p. 715, nº 992).

Bur-dechant zu Trier.

1. — *Luxemburg.*
2. — *Marteto.*
3. — *Arlun.*
4. — *Remich.*
5. — *Kylburg.*
6. — *Pisport.*
7. — *Wadern.*
8. — *Marfels.*
9. — *Kirpurg.*
10. — *Engers.*
11. — *Martsch.*
12. — *Collis* (Cellis).
13. — *Perle.*
14. — *Archypresbyt. Wetzflaren.*
15. — *Brechen.*
16. — *Bopart.*
17. — *Octendung.*
18. — *Basellis.*
19. — *Longinon* (Longuion).
20. — »
21. — »

Digitized by Google

Un document qui donne l'ensemble de l'organisation du personnel ecclésiastique et féodal de l'archevêché de Trèves, à la fin du XVIe siècle, est le *Liber officialis et titularis cancellariæ Trevirensis, sub Lothario archiep*. Ce document, rédigé en 1599 par les ordres de l'archevêque Lothaire de Metternich, a été publié par Hontheim (*Hist. Trev. dipl.*, t. III, p. 186 à 196, no 1153). Il est beaucoup trop étendu, quoique réduit à une simple énumération des noms des fonctionnaires, pour pouvoir être reproduit ici ; je me borne à l'indication des collégiales et des doyennés ruraux. Après l'indication des évêques diocésains, du vicaire général, du prévôt et du doyen de la cathédrale, des cinq archidiacres et des autres titulaires du grand Chapitre, des deux Officiaux de Trèves et de Coblentz, on lit, avec les noms des titulaires que je supprime :

Decani et *Capitula Ecclesiarum Collegiatarum.*

Obern-Stifft. (Haut-Archevêché.)	*Nieder-Stifft.* (Bas-Archevêché)
1. — S. *Paulini*, in Trier.	7. — *Munster-Meinfelt.*
2. — S. *Siméon*, in Trier.	8. — S. *Florin*, zu Coblentz.
3. — *Pfalzel.*	9. — S. *Castorn*, zu Coblentz.
4. — *Kilburg.*	10. — S. *Martin*, zu Wesell.
5. — *Prumb.*	11. — *Limpurg*, S. Georgen.
6. — *Carden*, S. *Castor.*	12. — *Diekirchen*, S. Lubentii.
	13. — *Wetzflar.*
	14. — *Boppart*, S. Severi.
	15. — *Meyen*, S. Clementis.

Rurall Dechantten (*Decani sedis Christianitatis*).

A. Obern-Stifft. (Haut-Archevêché.)	B. Decanatus rurales sub archidiaconatu S. Agathæ in Longuion.	C. Niedern-Stifft. (Bas-Archevêché.)
1. — *Mertzig.*	7. — *Meeren* (Mersh).	13. — *Boppart.*
2. — *Trier.*	8. — *Lutzemburg.*	14. — *Wesell.*
3. — *Piesport.*	9. — *Arlunen.*	15. — *Dirkirchen.*
4. — *Kilburg.*	10. — *Baseillen.*	16. — *Ochtendung.*
5. — *Wadriell.*	11. — *Longuionen.*	17. — *Engers.*
6. — *Zell.*	12. — *Ivodien.*	

Après avoir fixé l'âge et l'origine des archidiaconés et des doyennés ruraux de l'archevêché de Trèves, il conviendrait d'en indiquer les limites topographiques. La liste complète des paroisses de chacune de ces subdivisions territoriales a été publiée deux fois, en 1750, par Hontheim, dans son *Hist. Trevir. diplom.*, t. III, p. 1-5 ; et en 1756, dans la *Notice sur la Lorraine*, par dom Calmet, t. I, p. 1. La première de ces listes a servi de base à la seconde. Quelque importante que soit cette énumération, elle est trop étendue pour figurer ici et j'ai dû me borner à indiquer la position relative des doyennés.

Digitized by Google

Antérieurement à Hontheim et à D. Calmet, le père Boucher (*Bucherius*), dans son *Belgium Romanum*, etc., Leod. 1655, in-f°, p. 590, avait indiqué les subdivisions archidiaconales et décanales, avec les abbayes et les collégiales. L'ensemble des divisions est le même, les différences consistent dans l'ordre suivant lequel elles sont indiquées et dans la forme de plusieurs des noms. Le doy. de Bilbourg dans le grand archidiaconé est le seul omis, comme sur la carte de la *Belgica prima*, de Sanson, qui est à peu près de la même époque (1661); ce doyenné y est réuni à celui de Kylbourg, ce qui en réduit le nombre à vingt-trois. Cette liste étant la plus ancienne qui soit aussi complète, il est utile de la comparer à celle de Hontheim que j'ai surtout prise pour base de mon tableau, après l'avoir vérifiée sur les documents originaux. En voici les principales indications :

I. *Archidiaconatus sub titulo S. Petri*. Cet archid. était presque entièrement situé sur la R. G. de la Moselle; au N. E., il s'étendait vers l'Eiffel, et à l'O. vers le Luxembourg.

1° *Decanatus Trevirensis*, vel Capit. S.Petri minoris. (Eccl. metrop. 3 colleg. 6 monast. 24 par.);
2° *Dec. Presspordiensis* (3 monast. 42 par.);
3° *Dec. Kylburgensis* (3 abb. Epternacensis, Prumiensis, et Hymmerothensis; 2 colleg. Prüm. et Kylburg. 84 par.).

II. *Archiadiac. sub titulo S. Agathes, in Longuiono* (entre la Meuse et la Moselle).

Dec. German. linguæ.

4° *Dec. Luxemburgensis* (Abb. Munster in suburb. Luxemb., Monast. S. Spiritus Luxemb., Bonaviæ et Differding. 40 par.);
5° *Dec. Arlunensis* (Monast. Clarifontis [Clairefontaine]. 34 par.);
6° *Dec. Mirchscensis* (Monast. Mariæ-Vallis [Marienthal]; Fr. S. Trinitatis. 65 par.);

Dec. Gallicæ linguæ, ou doy. Wallons.

7° *Dec. Bazalliensis, ad Motellam* (27 par.);
8° *Dec. Longuionensis* (Eccl. colleg. Longuion., id., 2 prior.: Marcillensis et Congensis. 42 par.);
9° *Dec. Juvigniensis* (Monast., id., priorat. in Vallibus. 32 par.);
10° *Dec. Ivodiensis; ad Mosam.* (Monast. Aurea-Vallis [Orval], colleg. eccl. Ivodiensis; 4 prior.: Longlier, Chiny, Muno, Stenay [*Sathanacus*]. 42 par.);

III (V^e^, dans les autres listes). *Archidiac. tituli S. Mauritii, in Tholeia*. Situé entre la Meuse et la Sarre (*Saravus*), cet archid. s'étendait au delà des montagnes qui séparent le diocèse de Trèves du Palatinat.

11° *Dec. Wadrelensis* (Monast. S. Maur. in Tholeia. 41 par.);
12° *Dec. Marcetensis* (Monast. Mediolacus [Metloc] et Fraulautern, in Lotharia Germ. 41 par.);
13° *Dec. Perlensis* (Monast. Rutel et Wadgassen. 44 par.);
14° *Dec. Remichensis* (26 par.).

IV (IIIe, dans les autres listes). *Archidiac. tituli S. Castoris, in*

Digitized by Google

Cardona et in urbe Confluentina. Cet archid. occupait la partie inférieure du bassin de la Moselle et s'étendait sur ses deux rives; il constituait la portion la plus importante du Bas-Archevêché, située sur la R. G. du Rhin.

15° *Dec. Cellensis* (Monast. Merla et Mergenburg. Eccl. colleg. in Cardona. 2 monast. in Springersbach. 60 par.) ;
16° *Dec. Vechtendungensis* (3 eccl. colleg. Confluentiæ, duæ, S. Castoris et S. Florini, Munstermeinfeld extra urbem. 3 monast., Lacensis, in Rode, et in insula super. 25 par.).
17° *Dec. Boppardiensis* (2 eccl. in Wesel, 1 monast. 1 colleg. in Boppar. 18 par.).

V (II°, dans les autres listes). *Archidiac. tituli S. Lubentii, in Dieckirch*; entièrement situé sur la R. D. du Rhin, dans le Bas-Archevêché; l'un des plus vastes dans l'origine, mais peu à peu diminué par la propagation de la religion réformée. Il étendait sa juridiction sur quelques parties de la Wetteravie, de la Hesse et du Palatinat.

18° *Dec. Engers* (*Engariensis*) *ad* et *trans Rhenum* (5 monast. Seyne, Walender, Wolversberg, Besselergou, Romersdorf. 12 par.);
19° *Dec. Marcenfeltz* (4 monast. Arnestein, Schonau, Crovave et Brunnenburg. 27 par.);
20° *Dec. Wetzlariensis*, totus extraneus (2 colleg. Wetzlar et Wilburg. 2 monast. Ardenberg et Schistenberg. 62 par.);
21° *Dec. Heiger*. totus extraneus. Hæret. ;
22° *Dec. Kirchdorff*, sive *Kirchburg*. Hæret. ;
23° *Dec. Dickirchensis*, extraneus (2 eccl. colleg. Lympurch et Dieckirch. 11 ou 17 par.).

Plusieurs des abbayes indiquées dans cette liste n'existaient plus au XVIII° siècle. Les plus importantes du diocèse de Trèves étaient celles de S. Maximin (B.), S. Mathias (B.), S. Martin (B.), Ste-Marie des Martyrs (B.) et Horreen (C.), à Trèves; Tholey (B.), Metheloc (B.), Epternac (B.), Prüm (B.), Munster (B.), Javigny (B.), Orval (C.), Hemmenrode (C.), Romersdorf (P.), Arnenstein (P.), Marienthal (D.).

La puissance temporelle de l'Archevêque de Trèves était égale à sa juridiction spirituelle; son rang et ses fonctions d'Électeur de l'Empire qu'il partageait avec les archevêques de Cologne et de Mayence, et auquel il ajoutait le titre, purement honorifique, il est vrai, d'archichancelier pour les Gaules et le royaume d'Arles, avaient progressivement donné à l'Électorat dont il était le chef, depuis le X° siècle, une étendue territoriale presque égale à celle du territoire archiépiscopal. Le domaine électoral avait dû ses accroissements successifs aux donations des empereurs et à l'accession de propriétés privées des archevêques eux-mêmes ; son étendue a peu varié du XIV° au XVIII° siècle.

De même que l'Archevêque était aidé dans son administration spirituelle par ses deux Officiaux, de Trèves et de Coblentz, pour le Haut et pour le Bas-Diocèse, par les grands fonctionnaires de son Chapitre cathédral, par ses cinq archidiacres, par ses nombreux doyens de

Digitized by Google

Chrétientés rurales; de même son administration temporelle était représentée par une cour ayant ses grands officiers, ses *Ministeriales*, qu'on voit figurer, jusqu'au nombre de sept, dans des chartes des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles (*Nov. Gall. Christ.*, t. XIII, *instr.*, col., 340, 354, etc.). Plusieurs de ces dignités étaient héréditaires, telles que celles de Maréchal. de Chambellan, de Grand Maître et d'Échanson. Le *Liber officialis* de la chancellerie de l'archevêque Lothaire de Metternich, rédigé en 1599, montre l'état le plus complet des divisions et des fonctions politiques du diocèse (Hontheim, *Hist. Trev. dipl.*, t. III, p. 186). L'Electeur avait de grands et de petits feudataires dont l'organisation était analogue à celle de toute autre féodalité politique. Les titulaires civils des avoueries (*Advocatiæ*, *Vegtiæ*), qui représentaient à peu près les anciens *Defensores* des églises de la Gaule occidentale, se faisaient payer chèrement l'aide et l'appui qu'ils prêtèrent pendant quelques siècles à l'Archevêque, plutôt encore qu'à l'Electeur. Leur juridiction ou leur inspection territoriale existait encore au XIIIe siècle; l'on voit dans plusieurs chartes de cette époque mentionnées les *Advocatiæ* de Berncastel, de Mynheim, de Munster-Meynfeld, de Witlich, de Lehmen, etc. (Hontheim, *Hist. Trev. dipl.*, t. I, p. 634). Ces fonctions ne paraissent pas avoir duré beaucoup plus tard.

La division ecclésiastique de l'archevêché de Trèves en archidiaconés, et de ceux-ci en doyennés ruraux, était représentée pour le temporel, par la division de l'Électorat en petites juridictions territoriales indiquées dans les textes originaux sous les noms de *Satrapiæ*, de *Præfecturæ* et plus rarement. comme dans la Gaule centrale et occidentale, de *Præposituræ*. Les doyens des plus importantes Chrétientés avaient droit d'assister aux assemblées des États de la province, à raison de la partie financière de leur gestion administrative, c'est-à-dire des recettes faites dans les paroisses pour les besoins ecclésiastiques. Mais l'administration financière de l'Électorat, ainsi que la surveillance de tous les droits politiques et de tous les autres intérêts temporels, tels que l'exercice de la justice féodale, l'entretien des domaines, la recette des impôts et des revenus privés de l'Archevêque, fonctions dans lesquelles ils étaient aidés par les *Cellerarii*, étaient du ressort des préposés aux Satrapies, désignés fréquemment sous le nom de *Burggravii*, chefs de bourgs. Leurs fonctions et leurs titres furent souvent confondus avec ceux des principaux *Castrenses*, ou *Burg-Manner*, ou grands feudataires de l'archevêché, militaires pour la plupart, auxquels étaient confiées la garde et la défense des châteaux forts. Les bailliages, ou *Ampten*, correspondaient anssi à la plus grande partie des Satrapies. On voit figurer celles-ci dans les chartes et autres actes publics ou privés depuis le XIe siècle jusqu'au XVIIIe.

Il existe plusieurs listes de ces juridictions politiques surtout dans des titres du XVIe siècle. Le tableau suivant est le plus complet; il a été donné par Hontheim en 1750 (*Hist. Trev. dipl.*, t. III. p. 6 à 12), avec l'indication de toutes les localités du diocèse distribuées dans chacune de ses Satrapies. Il figurait déjà dans la dernière continuation des *Gesta Trevirorum*, sous l'année 1713 (Hontheim, *Prodrom. hist. Trev.*, p. 919).

Digitized by Google

Satrapies du Haut-Archevêché.

1. *Satrapiæ : Sarburgensis*, chef-lieu de toutes les autres ; 2. *Grimburgensis* ; 3. *S. Wendalini* ; 4. *Bliescasselana* ; 5. *Palatiolensis* ; 6. *S. Maximini* ; 7. *S Paulini* (ces trois satrapies étaient situées dans ou près la ville de Trèves, dont l'administration politique n'était elle-même confiée à aucun burgrave) ; 8. *Welschbillig* ; 9. *Berncastellana* ; 10. *Boldenau* ; 11. *Hunolstein* ; 12. *Schmidburgensis* ; 13. *Witliacensis* (R. G. de la Moselle) ; 14. *Cellensis* ; 15. *Baldeneck* ; 16. *Kylburgensis* ; 17. *Manderscheidiana* ; 18. *Schoneckensis* ; 19. *Schonbergensis* ; 20. *Hillesheimensis* ; 21. *Dhaunensis* ; 22. *Ulmensis* ; 23. *Cochemensis*.

Satrapies du Bas-Archevêché.

24. *Satrapiæ* : *Monasterio-Meinfeldensis* ; 25. *Mayenensis* ; 26. *Bergpflege* ; 27. *Ehrenbreitstein* (Coblentz, chef-lieu du Bas-Archevêché, situé près de cette forteresse, n'était gouverné que par le Conseil de la ville) ; 28. *Boppardiensis* ; 29. *Wesaliensis* ; 30. *Welmich* ; 31. *Hammerstein* ; 32. *Montaburana* ; 33. *Grensaw* ; 34. *Hersbacensis* ; 35. *Limburgensis* ; 36. *Cambergensis* ; 37. *Werheimensis*.

En 1757, Hontheim (dans son *Prodromus Hist. Trev.*, p. 919), donne une autre liste de Satrapies du Haut-Archevêché qui offre quelques différences ; la voici :

1. *Satrapiæ*, sive *Cellariæ* : *Palatiolensis* (Pfalzel près Trèves) ;
2. *Gallo-billichia* (Welschbillig) ;
3. *Kylburgensis* (Kylbourg) ;
4. *Neomagensis* (Neumagen) ;
5. *Wittliacensis* (Wittlich) ;
6. De *Schönecken* ;
7. De *Schönberg* ;
8. De *Hillesheim* ;
9. De *Dhauen* (chât. de Dhaun).
10. De *Ulmen* ;
11. De *Manderscheidt* ;
12. De *Baldeneck* ;
13. De *Zell* (*Celleraria*) ;
14. De *Schmidburg* ;
15. De *Berncastello* (*vel de Tabernis Mosellanis*, Berncastel) ;
16. De *Baldenavia* (Baldenec) ;
17. De *Hunstein* (Hunoldstein) ;
18. De *Grimburg* ;
19. De S^to^ *Maximino* (St-Maximin de Trèves) ;
20. De S^to^ *Paulino* (St Paulin de Trèves) ;
21. De *Laufersweiler* ;
22. De *Prumia* (Prüm) ;
23. De *Cochemio* (Cocheim sur la Moselle) ;
24. De *Cellis* (Zell) ;
25. De *Sarburgo* (Saarbourg) ;
26. De S^to^ *Wendelino* (St Wendel) ;
27. De *Wartelstein*.

Les *castrenses*, ou *châtelains*, ou *burgravii*, étaient en grande partie les titulaires des Satrapies. Les écussons de ceux de ces fonctionnaires qui ont pu être reconnus ont été publiés par Hontheim (*Hist. Trev. dipl.*, t. II, pl. I à XI), d'après des documents du XIVe siècle. Ils présentent la liste suivante de *castra*, ou châtellenies, au nombre de vingt-trois. Il n'y en a qu'un très-petit nombre qui ne figurent pas plus tard parmi les *Satrapiæ*.

Digitized by Google

Castrenses domni Trevirensis.

1. In *Grimburg;*
2. In *Sarburg;*
3. In *Pilleche*, id. est *Wels-billich;*
4. In *Kilburg;*
5. De *Malberg;*
6. In *Manderscheit;*
7. In *Novo Castro;*
8. In *Cochme;*
9. In *Meyen;*
10. In *Monasterio;*
11. In *Ehrenbrechtstein;*
12. In *Hartenfels;*
13. In *Montabur;*
14. In *Baldinstein;*
15. In *Sternberg;*
16. In *Stolzenfels;*
17. In *Thoron;*
18. In *Trys;*
19. In *Baldeneke;*
20. In *Schmideberg;*
21. In *Baldenowe;*
22. In *Berncastel;*
23. In *S. Wendel.*

L'étude des rapports entre les divisions politiques et les divisions ecclésiastiques de l'Archevêché et de l'Électorat de Trèves, et celle de ces deux sortes de divisions avec la topographie plus ancienne et primitive des *pagi* de la *Civitas Treverorum*, dépasseraient beaucoup les limites nécessairement imposées à ce travail, qui embrasse la géographie de la Gaule tout entière, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse et de presque toute l'Allemagne occidentale. J'ai donc dû me borner à indiquer approximativement ces relations dans le tableau; mais l'examen comparatif des listes de paroisses m'a démontré que les analogies entre les limites de ces territoires de diverses origines étaient plus réelles que les différences entre les noms des siéges ecclésiastiques et ceux des régions naturelles, civiles ou politiques ne le feraient supposer. Les divisions féodales elles-mêmes, qui, par leurs fréquentes modifications, ont le plus compliqué ces rapports, montrent cependant encore quelques analogies très-remarquables avec les divisions ecclésiastiques des doyennés ou Chapitres ruraux.

C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que dans l'archidiaconé ultra-Rhénan, les deux sortes de territoires étaient presque identiques. L'ensemble de l'archidiaconé correspondait à la partie inférieure du grand *pagus Loganensis*, ou bassin de la Lahne. Le Chapitre rural de Dietckirch représentait à peu près le comté de Schœneberg; celui de Vetzlar répondait au *comitatus Solmizzensis;* celui d'Engers au petit *pagus* et au comté du même nom; le doyenné de Kirkberg paraît avoir eu pour equivalent le *comitatus Deciensis;* celui de Merfels, en partie le *comitatus* du même nom (*c. Marvelis*) et le *pagus* Einriche; enfin le Chapitre rural d'Heigern avait les mêmes limites que le petit *pagus* et le comté du même nom. Dès le VIIe siècle les *comites* avaient été placés à la tête des grands *pagi*, ce qui rend à peu près équivalents, à cette époque, les termes de *pagus* et de *comitatus*. On peut distinguer, du VIe au Xe siècle, jusqu'à vingt *pagi* dans ce diocèse.

Ces analogies, quoique générales, n'en sont pas moins d'autant plus réelles qu'elles eurent surtout pour principale base l'adjonction à l'Électorat de plusieurs villes, châteaux et grands fiefs politiques auxquels l'administration archiépiscopale dut imposer la surveillance ecclésiastique des doyens ruraux, en subordonnant celle-ci aux limites

Digitized by Google

des territoires préexistants. Cette concordance n'a cependant pas toujours eu lieu, et c'est une des plus grandes difficultés de l'étude comparative des géographies ecclésiastique, politique et féodale du moyen âge.

Documents originaux consultés.

Textes. — Ainsi qu'on a pu en juger par la plupart des citations qui précèdent, c'est surtout dans le recueil de chartes, insérées au nombre de plus de quatorze cents dans le premier ouvrage de M. de Hontheim, sur l'histoire de l'archevêché de Trèves, que j'ai puisé les preuves de la topographie ecclésiastique de ce diocèse au moyen âge, telle que je l'ai résumée dans le tableau.

Ce précieux ouvrage intitulé : *Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica*, publié en 1750 à Augsbourg et à Wurtzbourg en trois volumes in-folio, de près de 3000 pages, n'est pas moins recommandable par l'importance des documents que par l'esprit de méthode et de critique qui a présidé au récit de l'histoire ecclésiastique et politique de chacune des périodes ou plutôt de chaque siècle de cette histoire, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque de sa publication. Il suffirait pour donner la connaissance la plus approfondie des annales religieuses et civiles de cette partie de la Première Belgique, et cependant ce n'est pas le seul monument que l'évêque suffragant de Trèves ait élevé à l'illustration de ce pays. Quelques années après, en 1757, il en publia à Augsbourg, sous le titre de *Prodromus historiæ Trevirensis, diplomaticæ et pragmaticæ* (1 vol. in-fol., de 1216 pag., en deux parties), non un abrégé, mais un complément indispensable, qui renferme, distribués chronologiquement et accompagnés de sommaires analytiques, de dissertations et de commentaires pleins d'érudition, les extraits des historiens originaux concernant le territoire de l'Électorat de Trèves, qui n'avaient pas trouvé place dans le précédent ouvrage. Inscriptions, extraits de lois, fragments des historiens et des géographes de l'antiquité; nécrologes, vies de saints, extraits d'annales et de chroniques du moyen âge, etc., cet ouvrage renferme pour le diocèse de Trèves ce que le grand recueil de dom Bouquet et de ses savants successeurs, nous présente pour la Gaule entière; tandis que l'*Historia Trevir. diplomatica* correspond davantage, pour les textes, à notre collection de *chartæ et diplomata*.

C'est dans le *Prodromus* (p. 746 à 948) que se trouve l'une des éditions du document original le plus connu et le plus complet sur l'histoire de l'église de Trèves, les *Gesta Treverorum* qui, par de nombreuses continuations, analogues à celles des chroniques de Saint-Denis, embrassent cette histoire depuis son origine, et par des rédacteurs contemporains, attachés aux écoles ecclésiastiques de Trèves, Eberhard, Adelbert, Golscher, Lambert, Erhard, etc., depuis le xe siècle jusqu'aux premières années du XVIIIe. Il a été publié de ces *Gesta* un grand nombre d'éditions plus ou moins complètes : par d'Achery en 1675 (*Spicileg.*, éd. in-4°. t. XII, pag. 196, et éd. in-fol., t. II, p. 208 à 223); — par Leibnitz (*Accessiones histor.*, p. 37, in-4°; 1697); — par Eccard (*Corp. histor.*, t. II, p. 2197 à 2258, in-fol. 1723), — par dom Calmet (*Hist. de Lorraine*, preuves, t. I, p. 1 à 50, 1728;

et 2e édit., t. I, p. 1 à LXI, 1745) ; — par DD. Martenne et Durand (*Vet. script. et monum. ampliss. collect.*, t. IV, p. 145 à 452, in-fol., 1729).

Mais aucune de ces éditions des *Gesta Treverorum* n'est comparable à celle que M. G. Waitz a insérée en 1848 dans le t. X (VIII des *Scriptores*), p. 111 à 260, du précieux recueil de M. G. H. Pertz : *Monumenta Germaniæ historica*. Toutefois le savant éditeur, pour se conformer au plan général de l'ouvrage, a dû se borner jusqu'ici à publier les *Gesta*, avec ses premiers continuateurs seulement jusqu'à l'an 1152, sans les appendices plus modernes, publiés dans plusieurs des éditions antérieures et dans le *Prodromus* de Hontheim.

D'autres documents originaux sur l'histoire ecclésiastique du diocèse de Trèves sont disséminés dans l'ouvrage des deux jésuites, Chr. Brower et J. Masen (Masenius), publié en 1671, sous ce titre : *Antiquitates et annales Trevirenses* (Leodii, 2 vol. in-fol. de plus de 1200 p.).

Hontheim qualifiait d'*æternum opus* cet ouvrage fort important, publié près d'un siècle avant les siens, et longtemps après le livre de Kyriander, dont il y a eu plusieurs éditions : (*Annales, seu Comment. de orig. et statu. antiq. civit. Aug. Trev.*, in-fol., 1576, 1603, 1609 et 1625), ouvrage rédigé au point de vue de l'histoire civile et politique, en opposition aux archevêques.

Un abrégé de l'histoire de Brower (*Epitome annalium Trevir.*) fut publié à Trèves en 1676 par Masen, en 1 vol. in-12, de 809 et 24 pp.)

Brower avait préparé et Masen acheva, vers 1669, un recueil beaucoup plus considérable encore, sous le titre de *Metropolis ecclesiæ Trevericæ*. Ce recueil exclusivement consacré à l'histoire ecclésiastique et dont le plan a été indiqué par Hontheim (*Hist. Trev. dipl.*, t. III, p. 993), est resté manuscrit. Il devait renfermer plusieurs chapitres sur la géographie ecclésiastique, qui n'a point été spécialement envisagée dans les écrits de ces différents historiens.

L'*Histoire de Lorraine*, par dom Calmet (1re édit. en 4 vol. in-fol., Nancy, 1728 ; et 2e édit. en 7 vol. in-fol., 1745-1757), quoique beaucoup plus importante à étudier pour les diocèses de Metz, de Toul et de Verdun, contient cependant plusieurs documents et de savantes dissertations sur différents points de l'histoire ecclésiastique de l'archevêché de Trèves.

On peut aussi consulter, mais plutôt pour l'histoire que pour la géographie ecclésiastique : le t. XIII (1785) du *Nova Gallia christiana*, col. 370 à 675, et *instrum*, col. 287 à 367 ; ainsi que les *Concilia Germaniæ*, de Schannat et Hartzheim, recueil important publié de 1759 à 1775, à Cologne, en 11 vol. in-fol.

Lünig, dans la portion de son grand recueil diplomatique (*Corpus diplom.*, in-fol., t. XXIII et XXIV, Lips., 1716), qui porte le titre : *de Spicilegium ecclesiasticum* ; et De Gudenus, dans son *Codex diplom. anecdotorum*, 4 vol. in-4, Francf., 1743 et années suivantes, ont aussi inséré un assez grand nombre de chartes concernant l'archevêché de Trèves.

Le *Codex diplomat. Rheno-Mosellanus*, publié à Coblentz, par M. W. Günther, en 5 vol. in-8°, de 1822 à 1826, quoique plus particulièrement consacré au diocèse de Cologne, renferme sur celui de Trèves plusieurs chartes importantes qu'on ne retrouve point ailleurs.

Digitized by Google

La *Collectio rerum Treverensium*, publiée en 1836 et années suivantes, par MM. Wyttenbach et Müller, en 3 vol. in-4°, reproduit, en grande partie, des documents originaux publiés par Hontheim, y compris les *Gesta*. Je n'ai pu consulter cet ouvrage.

L'*Histoire ecclésiastique de la Province de Trèves et des pays limitrophes*, par M. l'abbé Clouet, dont le premier volume a été publié à Verdun en 1844, et le deuxième en 1851, n'est point encore terminée. On y trouve sur l'histoire et la discipline ecclésiastiques, au point de vue même le plus général, de savantes et fort instructives recherches, utiles à connaître, même après les travaux de Brower et de Hontheim; mais la géographie historique de la Province ne paraît pas être entrée jusqu'ici dans le plan de l'auteur.

Outre ces ouvrages indispensables pour l'étude de l'histoire et de la géographie de l'archevêché de Trèves, il en existe plusieurs autres d'une moindre importance et relatifs soit à des abbayes particulières, soit à des portions de l'archevêché, tels que les ouvrages du P. Bertholet sur l'histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg; tels que: l'*Histor. Francor. Rheni.* de Kremer, et surtout les *Observ. geneal. Salicæ*, et les *Observ. geogr.* de Crollius. Il existe aussi plusieurs mémoires particuliers, qui manquent pour la plupart dans les bibliothèques de Paris, et auxquels j'ai tâché de suppléer en recourant aux sources originales.

Cartes. — La situation et les limites de l'archevêché de Trèves, relativement aux diocèses voisins, sont indiquées dans les cartes générales suivantes de la province ecclésiastique dont cette ville était la métropole.

1. *Belgica prima, cujus Metropolis Augusta Treverorum*, par N. Sanson. Paris, 1661. 1 feuille in-fol.

C'est la meilleure et la plus complète pour l'ensemble des indications des subdivisions ecclésiastiques de cette Province.

2. *L'Archevesché de Trèves dans la Gaule Belgique*, par le même (sans divisions). 1 f. in-fol.

3. *Galliæ christianæ Provincia ecclesiastica Trevirensis, continens diœceses Trevirensem, Metensem, Virdunensem, Tullensem, Nanceyensem et S. Deodati.* 1 f. in-f°.

Cette carte, jointe au tome XIII du *N. Gall. christ.*, p. 370 (1785), ne présente aucune des divisions archidiaconales ou décanales; mais c'est la seule où soient indiqués les deux nouveaux diocèses de Nancy et de Saint-Dié; elle donne aussi la position des principales abbayes.

L'important *Atlas historique* de M. de Spruner récemment publié à Gotha, présente sur une de ses feuilles la situation relative des grandes provinces ecclésiastiques d'Allemagne, et entre autres de celle de Trèves, au XVI° siècle, mais sans tenir compte d'aucune des subdivisions topographiques.

Il a été publié, depuis le milieu du XVI° siècle, un très-grand nombre de cartes de l'Archevêché ou de l'Electorat de Trèves; mais celles de N. Sanson présentent seules les subdivisions archidiaconales et décanales. Plusieurs des cartes publiées en Allemagne ou dans les Pays-Bas donnent l'indication des divisions politiques ou administratives (*Satrapiæ*, *Præfecturæ*, *Ampten* ou bailliages); mais aucune ne paraît avoir été rédigée au point de vue de la géographie ecclésias-

Digitized by Google

tique. C'est une remarque à très-peu près générale pour tous les diocèses situés au delà du Rhin. La plupart des cartes anciennes de l'Archevêché de Trèves ne sont point datées ; toutefois la liste suivante est à peu près conforme à leur ordre de publication :

La plus ancienne est celle de Jean de Schilde (*Scillius*), rédigée et gravée dans le XVIe siècle ; elle n'existe pas au cabinet des cartes de la Bibliothèque impériale, et je ne la connais dans aucune autre collection à Paris. Elle a précédé celle de Gérard Mercator, levée d'après les ordres de l'Électeur, et plusieurs fois reproduite dans les grands Atlas du XVIIe siècle. Toutes deux ont servi de base aux cartes plus récentes de F. de Witt, de G. Walk, de Homann, de Wischer, de Seutter, etc. Entre autres éditions de la carte de G. Mercator, on peut citer celles de Hondius en 1613, en 1619 et une troisième insérée en 1633 dans l'édition de l'Atlas de G. Mercator, mis au jour à Amsterdam par H. Hondius et J. Janson (*edit. ultima*, en 2 vol. in-fol.); mais celle ci n'est point spéciale et porte ce titre : *Le duché de Lutzembourg et la province de Trèves*. Postérieurement à ces deux cartes qui forment chacune une feuille, les Blaeu ont donné, dans les différentes éditions de leur grand Atlas, l'Archevêché de Trèves, mais sans aucunes subdivisions. Le titre est en latin ou en français, sans autres différences. Dans la *Géographie Blavienne* en 12 vol. in-fol., Amsterdam, 1667, la carte intitulée *Archiepiscopatus Trevirensis* est au folio 99 du tome III de l'Europe ; elle est signée par Jean et Corn. Blaeu.

Sous la même date de 1667 parut une autre carte sans nom d'auteur, embrassant toute la province de Trèves ; elle est intitulée : *Tabula geographica Archidiœcesis Trevirensis antiquo-nova*, 1 feuille petit in-fol. dont la partie inférieure est occupée par une vue de la ville de Trèves. Elle fait partie de l'ouvrage de Brower, *Antiquit. et annales Trevir.*, t. I, p. 71.

Dans la *Topographie* de Zeiller et Merian, 2e édit. (Francof.-Ad.-M., 1642-1672, 10 vol. in-fol., divisés en trente parties), se trouve une carte intitulée *Archiepisc. Trevirensis*, qui comprend, ainsi que le volume où elle se trouve, mais sans divisions territoriales, les Archevêchés de Mayence et de Cologne ; elle a été publiée en 1646.

Ce fut vers le milieu du XVIIe siècle que commencèrent à paraître à Paris les trois feuilles du diocèse de Trèves, par N. Sanson, sur lesquelles sont indiquées les limites des subdivisions ecclésiastiques. Elles ont été publiées dans cet ordre :

1. 1657 et 1679 (2 édit.). *Cæresi in Treveris, partie du diocèse de l'Archev. de Trèves*. Cette feuille contient l'archidiaconé de Longuion et la partie du diocèse située dans le duché de Luxembourg. 1 feuille.

2. 1658. — *Treveri : Archidiaconés de Trèves et de Tholey*. 1 feuille.

3. 1658, 1679 et 1690. (3 édit.)— *Treveri : Archidiaconé de Coblentz*. 1 feuille.

N. Sanson ne publia l'archidiaconé d'outre-Rhin que sur sa carte générale de la *Belgica prima* (1661). 1 feuille.

La carte du même auteur intitulée *Archevêché et Électorat de Trèves* (1658) ne présente aucune division ecclésiastique. Elle a été reproduite plusieurs fois, en 1663, en 1686, en 1696, en une ou deux feuilles.

D'autres éditions des trois feuilles de N. Sanson furent publiées l'une par son fils, en 1696, et l'autre par Robert, en 1730, 1732 et 1739.

Digitized by Google

Guillaume Sanson et H. Jaillot mirent au jour, en 1673 et 1674, une autre carte de N. Sanson, mort en 1667. Sur cette carte en deux ou en quatre feuilles, fort différente de celle en trois feuilles, sont seulement indiquées les divisions politiques. L'une des éditions porte ce titre :

État et seigneurie de l'Archevesché et Électorat de Trèves : partie septentrionale et partie méridionale. 2 feuilles. 1690.

Archevesché et Électorat de Trèves : partie orientale et partie occidentale. 2 feuilles. 1690.

L'autre édition est ainsi intitulée :

Partie occidentale du temporel de l'Archevesché et Électorat de Trèves, tirée des mémoires les plus nouveaux, dressée par le sieur Sanson. Paris, chez H. Jaillot. 1 feuille. Paris, 1673. — *id.* 1701.

Partie orientale du temporel de l'Archevesché, etc. Paris, 1674. 1 feuille. — *id.* 1701.

Ces deux feuilles sont accompagnées des deux autres feuilles ou tableaux contenant la liste alphabétique des noms de villes et villages qui sont inscrits sur chacune des deux cartes.

Il a été publié en Hollande, par Coven et Mortier, et par Van-der-Aa, deux autres éditions de cette carte, utile à consulter pour l'histoire de la géographie civile, comparée à la géographie ecclésiastique.

C'est au même point de vue des intérêts temporels des Électeurs-Archevêques de Trèves qu'ont été rédigées et publiées, vers la fin du XVIIe siècle et pendant le XVIIIe, les cartes suivantes, dont la plus complète paraît être celle de J. G. Walther en deux feuilles que je n'ai pu consulter, mais que je présume analogue à celle publiée par Jaillot :

Mosellæ fluminis tabella specialis in qua Archiepiscopatus et Electoratus Trevirensis in suas præfecturas accurate divisus. Sumptibus J. B. Homanni (s. d.). 1 feuille in-fol. Cette carte fait partie de l'Atlas publié en 1716 par Homann, dont l'établissement géographique de Nuremberg, continué par ses fils, a joui d'une si grande célébrité en Europe pendant la première moitié du XVIIIe siècle.

Archiepiscopatus et Electoratus Trevirensis novissima delineatio, exactè divisa in omnes suas præfecturas, par Fréd. de Witt. Amstelod. ex offic. Fr. de Witt (s. d.). 1 feuille in-fol.

Cette carte fut reproduite plus tard dans le grand Atlas publié à Leyde par Van-der-Aa.

Archiepiscopatus Trevirensis recentissima delineatio, auct. J. de Ram. Amstel. (s. d.). 1 feuille in-fol.

Archiepiscopatus et Electoratus Trevirensis et Eyfaliæ tractus novissima et accuratissima tabula, exacte divisa in ejusdem præfecturas, cum adjacentibus regionibus, par Théod. Danckers. 1 feuille in-fol.

Trevirensis Archiepiscopatus et Electoratus juxta omnes suas præfecturas, cum confini tractu Eyfaliæ, par Seutter. Aug. Vind. (s. d.). 1 feuille.

Carte de l'Archevesché et Électorat de Trèves, avec partie des pays adjacents, dressée... sur les mémoires de M. Didier Bugnon, premier géographe et premier ingénieur de S. A. R. (le duc de Lorraine), par le même auteur, pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile de

Digitized by Google

ıine, etc., par le R. P. D. A. Calmé (Calmet), 1724-1725. 1 feuille
I.

te carte donne l'indication des régions naturelles, mais elle
ur une petite échelle et indique à peine les principales limites
vêchés.

xiste plusieurs autres cartes anciennes des pays situés entre le
, la Sarre et la Moselle, où les limites générales de l'Archevêché
rèves sont indiquées avec un plus grand nombre de localités,
sans les subdivisions ecclésiastiques; telles sont celles de San-
lui-même en 6 feuilles, de Bailleul et de Jaillot, chacune en
illes.

ıis, en résumé, les cartes du diocèse de Trèves, par N. Sanson,
ent être encore aujourd'hui, pour l'objet de ces études, con-
ées de préférence à toutes autres; elles sont les seules qui pré-
ent les limites de la géographie ecclésiastique.

---

existe dans le dépôt des Archives provinciales de Coblentz un
d nombre de chartes et de registres concernant l'histoire ecclé-
ique de l'archevêché de Trèves. On en trouve une indication très-
maire dans la *Zeitschrift für die Archive Deutschland's*, de
'. T. Friedemann, t I, p. 4 (1853). La bibliothèque de la ville de
res possède aussi plusieurs cartulaires importants d'abbayes de ce
èse, ainsi que la plupart des manuscrits et des recueils de docu-
ıts laissés par Masen et de Hontheim. Ils sont indiqués, en général,
s une notice de M. Bohmer, qui fait partie des *Archive der Gesell-
aft*, etc., de M. Pertz, t. VII (1839), p. 138, et t. VIII (1843), p. 595.
trouverait sans doute dans ces deux collections des registres d'as-
ıblées synodales et de visites diocésaines qui fourniraient des
es des doyennés ruraux plus anciennes que celles qui m'ont servi
ter la topographie ecclésiastique de l'archevêché de Trèves; mais
loute fort qu'il en résultât quelque modification essentielle à l'en-
ıble et aux rapports des divisions que j'ai indiquées.

Digitized by Google

II. DIOCÈSE DE METZ.

CIVITAS MEDIOMATRICUM (id est METTIS).

(Fin du III[e] siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS ; 20, PUIS 22 ET 21 ARCHIPRÊTRÉS.

I. ARCHIDIACONATUS METENSIS, archid. MAJOR et PRIMICERIATUS, Eccl. cath. Met. ARCHIDIACONÉ DE METZ. (*Divodurus*, postea. *Mettis*.)	Partie centr. du dioc.	Haute-Lorraine. Pays Messin. Partie des Trois-Évêchés. — *Pars Austrasiæ*; — *pars Lotharingiæ Mosellanicæ*. — *Mosellanicus*, vel *Moslensis ducat.*; *pag. Metensis*, vel *Mosellensis*.	Pays Messin proprement dit, princ. partie du *pag* et *comitatus Metensis*, vel *Moslensis*, avec une petite partie du *pagus Scarponensis* et du *pagus Wabrensis*.	Metz, chef-lieu du départem. de la Moselle.
1. ARCHIPRESBYTERATUS METENSIS, al. METTENSIS. Archiprêtré de Metz.	8 par.			
2. — DE VALLE. Archipr. de Vaux ou du Val de Metz. Dans deux pouillés, ce doy. est nommé, à tort, doy. de Marsal.	O.N.O. et S.E. 30 par.		Le Val de Metz, au N. O., entre la Moselle et l'Orne. L'Isle au S. O.	Vaux, C[on] de Gorze, arr. de Metz (Moselle).
3. — DE NOOSVILLA, al. DE NOESVILLA, DE NOASVILLA. Noiseville (Noeseville, Noizeville).	E.N.E. et S.E. 30 par.		Jouy (*Gaudiacum*), rive gauche, et Arcs (*Arcæ*), rive droite de la Moselle, sont dans ce doy. et indiqués au VIII[e] s.; *in pago Scarponensi* et *in pago Wabrense*.	C[on] de Vigy, arr. de Metz (Moselle).
II. ARCHIDIACONATUS DE MARSALLO, al. DE MARSALO. ARCHIDIACONÉ DE MARSAL.	Part. orientale, S. E. et N du dioc., formant un demi-cercle à l'E. de Metz.		Le Saunois, ou pays de Salines, vall. de La Seille (*pag.* et *comit. Salinensis*, vel *Salnensis*; *Sallingowe*; subdiv. du gr. *pag. Mosellanensis* ou *Metingowe* et *Moselgowe*).	C[on] de Vic, arrond. de Château-Salins (Meurthe).
4. ARCHIPRESBYTERATUS DE MARSALLO. Archipr. de Marsal.	S. S.E. 43 par.			

Digitized by Google

5. **ARCHIPRESBYTERATUS DE MORHANGIA**, al. **DE MERLINGA**, vel **MORLINGA**. Morhange (Morange; Merchingen de la carte de Sanson).	E. S. E. 55 par.	Haute-Lorraine. P. Messin. Part. des Trois-Évêchés. — *Pars Austrasiæ* : — *pars Lotharingiæ Mosellanicæ*. — *Mosellanicus*, vel *Moslensis duc.* : — *pag. Mettensis*, vel *Mosellensis*.	Le Nitois romand ou supérieur, vallée de la Nied (*Nita*, *Nida*), *pagus Nitensis super.*, *Nitagowa*.	Con de Grostenguin, arrond. de Sarreguemines (Moselle).
6. — **DE HABONDANGIA**, al. **DE HABOUDANGIA**. Haboudange, (Hauboudange, Abrudanges).	E. S. E. 39 par.			Con et arr. de Château-Salins (Meurthe).
7. — **DE THEONIS-VILLA**; antiq. **DE THEODONIS-VILLA**. Thionville.	N. 46 par.		Petite portion S. du Luxembourg français. *P. Judiciariensis*, vel *comit. Judicii*.	Chef-lieu d'arr. du départ. de la Moselle.
8. — **DE ROMBACO**, al. **DE RHOMBACO**. Rombach (Rhombac, Romback, Rombas).	N. et N. N. O. 38 par.		*Pagus* et *comitatus Moslensis*.	Con de Briey, arr. de Longuion (Moselle).
9. — **DE KEDINGA**, **DE KEDANGIA**, et aliq. **DE REDINGA**. Kedange (Kaidange, Kaydange, Kedingen, Quedin). Cet archipr. a été aussi nommé de Redange ou de Rothing.	N. N. E. extrémité N. du dioc. 41 par.		Le Nitois, *pag*, *Nitensis*.	Kedange, Con de Metzervisse, arr. de Thionville (Moselle).
10. — **DE WARISIA**. Varize (Warize).			Sur les limites des *pag.* et *comit. Moslensis*, *Salnensis* et *Nitensis*.	Con de Boulay, arr. de Metz (Moselle).
11. — **DE SANCTO AVOLDO**, al. **S. NABORIS**. Saint-Avold (Saint-Avauld; nommé aussi St-Nabor, et plus anc. *Hilariacum*). Démembré du doy. de Warise (au XVIIe siècle); manque sur la carte de 1656.	E. 90 par.		*Pag. Nitensis*.	Saint-Avold, chef-lieu de Con de l'arr. de Sarreguemines (Moselle).
III. **ARCHIDIACONATUS DE VICO**. **ARCHIDIACONÉ DE VIC**. (1.) Vic fut ch.-lieu d'Officialité de la principauté des évêques de Metz.	Part. S. S. E. et O. du dioc., forme un demi-cercle à		Le Saunois, *pag. Salinensis*, *Sallingowe*; Vallée de la Seille.	Chef-lieu de Con de l'arrondiss. de Château-Salins (Meurthe).

Digitized by Google

	l'O. de Metz.		
12. ARCHIPRESBYTERATUS DE DELMIS, al. DE DEMIS, DE DOMIS. Archipr. de Delme (Desmes, Delone).	S. S.E. 45 par.	Le Saunois, *pagus Salinensis, Sallingowe*; Vallée de la Seille.	Ch.-lieu de Con de l'arr. de Château-Salins (Meurthe). Château-Salins et Vic étaient dans ce doyenné.
13.—DE NOMENEIO, al. DE NOMINEYO. Nomeny (Nominey, Nonning).	S. 38 par.		Chef-lieu de Con de l'arr. de Nancy (Meurthe).
14.—DE MONTIONE. Mousson (Mouson, Mouzon, indiq. Mons sur la carte de Sanson, 1656).	S. 25 par.	*Montionis comitat.* La partie orient. de ce doy. dépendait des *pag.* et *comit. Mettensis*; la part. occid. de Pont-à-Mousson appart. plutôt au *pag. Scarponensis.*	Canton de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy (Meurthe). Le chât. de Mousson, rive dr. de la Moselle, près Pont-à-Mousson. Cette dern. ville, traversée par la Moselle, était en partie des diocèses de Metz et de Toul.
15. — DE GORZIA, al. GORSIENSIS. Gorze.	O.S.O. 30 par.	*Territ. Gorsiacense*, pet. partie du *pag.* et *comit. Scarponensis*, vel *Sarpontensis.* La ville rom. de *Scarpona* était sur la R. D. de la Moselle; le territ. du *pag.* était sur la R. G. et dans le diocèse de Toul.	Gorze (abb.), ch.-l. de Con de l'arr. de Metz (Moselle).
16.—DE HATTRISIA, al. DE ATTRISIA. Hatrize (Hattrise).	O. et O.N.O. 31 par.	*Pagus Mettensis.*	Canton et arrondissem. de Briey (Moselle).
IV[1]. ARCHIDIACONATUS DE SARE-BURGO, al. DE SARBURGO, DE SARBRUCHE, DE SAREBURT. ARCHIDIAC. DE SARREBOURG (SAREBOURG, SARBOURG, SARBRUCHE, SAARBRUCK).	Partie orientale et sud-orientale du diocèse.	Vallée de la Sarre; *pagus Saravensis superior*, *Sarachowa.*	Chef-lieu d'arrondissement du département de la Meurthe.

1. L'indication générale de la troisième colonne de la page précédente : Haute-Lorraine, Pays Messin, etc., s'applique aussi aux doyennés des IIIe et IVe archidiaconés.

Digitized by Google

7. **ARCHIPRESBYTERATUS DE SARBURGO.** Archiprêtré de Sarrebourg.	E. S.E. 41 par.		
8. **ARCHIPRESBYTERATUS DE SANCTO ARNUALI, al. DE S. ARNUALDO, ARNOALDO, ARNULFO.** St-Arnoul (St-Arnuald, St-Arnoalde, St-Arnuaul); anc. collégiale.	E. 39 par.	*Pagus Saravensis* (*medius?*)	St-Arnould, Arnaville ? canton de Sarrebourg (Meurthe).
9. — **DE WARGAVILLA.** Vergaville.	E. S.E.	*Pagus Salinensis*, vel *Salnensis*.	C^on de Dieuze, arrond. de Château-Salins (Meurthe). Dieuze était dans ce doyenné.
0. — **BUCKENHEIMENSIS, al. DE BOUCHENHEIM.** Bouquenom, (Boucquenon, Bochenham, Bouchenhem, Bougnenheim).	E. S E. 33 par.	*Pagus Saravensis* (*super.*).	Bouquenom, ou Sarre-Union, ch.-lieu de canton de l'arr. de Saverne (Bas-Rhin).
21. **DE NOVO-MONASTERIO.** Neumoûtier (Neumonstier, Neufmoustier, Neuf-Munster, anc. abb.).	E.N.E.	*Pag. Blesasensis*, vel *Blesichowa*, vallée de la Bliesse (diff. du *pagus Blesensis* du diocèse de Toul).	Neufmünster, près Offweiler (Prusse, prov. du Rhin). Hombourg-l'Évêque était dans ce doyenné.
22. — **ORMBACENSIS, al. HORNEBACENSIS, DE HORNEBACHO.** Hornbach (Hornenbach). Les doy. de Bouchenheim et de Neumoûtier étaient devenus entièrement luthériens, vers 1600; celui-ci n'est plus porté sur les listes les plus récentes[1].	E. extr. orient. du diocèse. 23 par.	*Pagus Metleshem?* sur la limite nord-est des diocèses de Metz et de Trèves.	Canton de Dieuze, arrondissem. de Château-Salins (Meurthe). Bitsch était à l'extrémité sud de ce doyenné.

L'évêché de Metz, le premier des suffragants de l'Archevêché de

1. Seize autres paroisses du doy. d'Hornbach avaient suivi la Réforme, vers la fin du XVI[e] siècle.

Digitized by Google

Trèves, en a toujours reconnu l'autorité spirituelle, malgré les révolutions politiques qui ont fait dépendre ces deux diocèses de souverainetés temporelles différentes. Tant que Metz releva plus ou moins directement de l'Empire d'Allemagne, tant qu'elle eut le titre de ville impériale, la suprématie métropolitaine de Trèves ne pouvait être mise en question. Elle était d'ailleurs une conséquence de la subordination primitive, pendant la période gallo-romaine, de la cité de Metz (*Divodurus Mediomatricum*, *Mettis*), à Trèves, capitale de la Première Belgique.

Cependant, dès que Trèves eut perdu toute son importance politique par la translation antérieure à Arles du siége de la Préfecture des Gaules, par les dévastations des barbares dont elle fut tant de fois victime, et que Metz fut devenue, après Clovis, capitale du royaume d'Austrasie ou de la France Orientale, et plus tard chef-lieu de la Loharingie supérieure ou Mosellane, les évêques de Metz revendiquèrent, à leur tour, une suprématie que les traditions de l'Église n'autorisaient pas. Ils obtinrent seulement de Rome l'honneur du *pallium*, symbole ordinaire de l'autorité métropolitaine, mais sans autres prérogatives. C'est donc abusivement que plusieurs des évêques de Metz, antérieurs au xe siècle, ont prétendu au titre d'archevêque. La suprématie de Trèves, quoique plutôt nominative que réelle, fut tellement respectée que, même au xviie siècle, après la confirmation définitive de la réunion de la ville de Metz à la France, réunion déjà réalisée en 1552, le traité de Münster (1648) réserva les droits métropolitains de l'archevêque de Trèves sur l'évêché de Metz. Ces relations ne furent brisées qu'en 1790, et depuis lors ce diocèse dépendit de la métropole de Besançon; mais cet état de choses récent est étranger au but de nos recherches.

Le diocèse de Metz, le plus important, quoiqu'il ne fût pas le plus vaste du grand territoire habituellement désigné sous le nom des Trois-Évêchés, était borné au N. par celui de Trèves ; au S. par celui de Toul, subdivisé au xviiie siècle en trois autres : Toul, Nancy et Saint-Dié ; a l'O. par celui de Verdun. Vers le N. E. et l'E., il était contigu à la province ecclésiastique de Mayence, surtout au diocèse de Strasbourg, l'un de ses suffragants.

Au point de vue de la géographie politique et civile, le diocèse de Metz représentait la cité gallo-romaine des *Mediomatrices*, telle du moins qu'elle était limitée vers la fin du iiie siècle, à l'époque de l'érection de l'évêché. Plus vaste primitivement, cette cité embrassait, vers l'ouest, le petit territoire des *Virodunenses*, qui constitua, au siècle suivant, le diocèse de Verdun; c'est du moins ce qu'on pourrait conclure de l'omission de ce dernier peuple dans les textes plus anciens. Elle se trouvait ainsi contiguë à la grande cité des *Remenses*, ou diocèse de Reims. Vers l'est, ses limites les plus anciennes paraissent aussi s'être étendues jusqu'au Rhin, à travers le territoire de Mayence, antérieurement à la fondation de l'évêché de Spire, converti plus tard au christianisme. Les invasions périodiques et les établissements des Germains de la rive droite du Rhin sur la rive gauche, ont dû, pendant les ive et ve siècles, laisser beaucoup d'indécision sur les limites des nouveaux diocèses et sur leur concordance avec celles des anciennes cités gallo-romaines. Les

Digitized by Google

principaux évêques, les plus voisins du Rhin, dans cette partie de son cours, ceux de Mayence et de Strasbourg, aussi bien que celui de Metz, durent confier plus d'une fois à des chorévêques ou évêques régionnaires, le soin d'y propager ou d'y rétablir la foi chrétienne.

Dès qu'après la conquête définitive des Francs, la ville de Metz fut devenue la capitale (*sedes regia*) d'un des groupes de territoires envahis que se partagèrent les enfants de Clovis, en 511, et auxquels les historiens donnèrent dès lors le nom de royaume (*regnum*), l'importance de cette cité et conséquemment de ses chefs ecclésiastiques, s'accrut avec celle des chefs politiques, et les limites de la cité ecclésiastique, tout à fait indépendantes de celles du nouveau royaume, se fixèrent suivant les règles canoniques, conformément à l'étendue du territoire politique de la cité gallo-romaine (*civitas*), telle que la tradition l'indiquait, pour ne plus varier désormais.

Les principales subdivisions politiques que l'Église trouva dans le territoire des *Mediomatrices*, et auxquelles elle dut subordonner, comme partout ailleurs, ses plus anciennes subdivisions ecclésiastiques, furent les *pagi* suivants: le *pag. Mettensis* proprement dit, au centre, limité par le *pag. Scarponensis*, vers l'ouest; le *pag Nitensis*, au nord-ouest, le *pag. Blesensis*, à l'est; les *pagi Salinensis* et *Saravensis*, vers l'est et le sud-est.

On trouve l'indication de plus petits territoires, *pagelli Castrensis*, *Judiciariensis*, *Roslensis*, *Nongencensis*, ou des portions d'autres *pagi* partagés entre quelques évêchés voisins. Mais le nombre des grands *pagi* de ce diocèse était à peu près égal à celui des archidiaconés, quoique la corrélation ne fût sans doute pas plus rigoureusement exacte entre les uns et les autres, qu'elle n'avait été plus anciennement invariable entre les tribus voisines pendant l'époque gauloise indépendante, ou qu'elle ne le fut pendant les troubles de la conquête germanique.

Dans les temps postérieurs, au point de vue politique, le diocèse de Metz formait, pendant le IXe siècle, les portions les plus importantes du royaume de Lotharingie, puis du duché de Mosellane et de la *Lotharingie Mosellanique*, et enfin du duché de Lorraine plus moderne. Il comprenait la partie septentrionale de celui-ci, avec les territoires de Thionville et de Vic, et au nord-est la Lorraine-Allemande et le pays de la Sarre correspondant à l'ancien *pag. Saravenis*.

Le *pays Messin* proprement dit (*Territorium Metense*), embrassait la plus grande partie du *pagus Metensis* et du grand archidiaconé, constituant la principale partie des possessions temporelles des évêques et environ le tiers du diocèse. Il était, dès le XIVe siècle, divisé en plusieurs petits territoires dont les relations avec les anciens *pagi* sont fort incertaines, et qui sont quelquefois désignés dans les textes des XVe et XVIe siècles et sur les plus anciennes cartes sous les noms suivants: 1° *Val de Metz*; — 2° l'*Isle*; — 3° le *Saulnoy* (*p. Salinensis*); — 4° le *Haut Chemin*; — 5° le *Franc Alœu*; — 6° le *Ban de Bazaille*; — 7° la *Terre de Gorze*. Tout cet ensemble correspondait aussi à ce qu'on nommait les trois Mairies de Metz et se composait d'environ 250 paroisses.

Les possessions temporelles des évêques ne se bornaient cependant pas au *territorium Metense* proprement dit, mais formaient différentes

Digitized by Google

enclaves dans les principautés environnantes. Les événements politiques et les vicissitudes des relations féodales ont tellement réduit et fait varier, suivant les époques, l'étendue de la souveraineté temporelle des évêques qu'il nous serait difficile et surabondant pour notre but, de les indiquer avec plus de précision. Ces divisions résultant de donations successives étaient fort différentes des territoires archidiaconaux et archipresbyteraux, qui représentent avec bien plus de certitude les plus anciennes subdivisions territoriales de la Gaule. Le diocèse était limité au nord par le Luxembourg, à l'ouest et au sud par les autres parties de la Lorraine, qui composaient les évêchés de Verdun et de Toul, à l'est par la portion occidentale de celui de Strasbourg et par l'Alsace; il était borné au sud-ouest par le Barrois.

La division en archidiaconés et en archiprêtrés doit être aussi ancienne dans le diocèse de Metz, que dans l'archevêché de Trèves, puisque les statuts synodaux du métropolitain étaient applicables à tous ses suffragants. Il convient néanmoins de rechercher des preuves plus directes et plus positives de l'introduction de cette règle dans chaque diocèse de chacune des grandes provinces ecclésiastiques ; de nombreuses circonstances locales ont pu, en effet, faire varier ces origines.

Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale de Metz* (t. II. p. 588) reconnaissent, d'après un titre du IXe siècle publié par Mabillon (*Annal. Bened.* 2 sæc. ad a. 885 n° 85.) l'existence de quatre archidiacres dans l'église de Metz dès l'année 885; mais selon eux ce ne fut que vers le XVe siècle que ce diocèse aurait été divisé en quatre archidiaconés, ceux de Metz, de Marsal, de Vic et de Sarbourg.

J'ai eu tant de fois l'occasion de constater que, dès leur origine, les *Ministri* des évêques, lorsqu'ils étaient multiples dans un diocèse, avaient, chacun, une juridiction territoriale particulière, que je ne saurais admettre la distinction, la priorité établies par les savants auteurs de l'*Histoire de Metz*, entre quatre archidiacres et quatre archidiaconés ; d'ailleurs, des textes précis démontrent l'existence des divisions territoriales ecclésiastiques de cet évêché fort longtemps avant le XVe siècle. Les membres du clergé préposés à la surveillance de ces régions ecclésiastiques y furent désignés sous les noms de chorévêques, d'archidiacres et d'archiprêtres. Ces deux derniers titres n'y ont plus varié depuis le IXe siècle.

La plus ancienne mention que je connaisse d'un archidiacre de l'église de Metz est du VIe siècle. Il est indiqué, sous le nom de *Macarius*, dans une lettre à l'évêque Pierre Ier, mort en 578, et successeur de Villicus, dont Fortunat (l. III. car. 12.) a célébré les mérites (D. Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.* t. IV. p. 79). Dès la fin du même siècle on voit établie par Arnold, à Merkingen, une communauté de clercs avec son doyen ; et presque toujours au chef de ces anciennes congrégations sacerdotales était dévolu le droit de surveillance territoriale des paroisses environnantes. (Le Cointe, *Annal. eccles.*, *Franç.* ad. a. 599. n° 29. T. II p. 473.)

Au commencement du VIII siècle, un évêque régionnaire, S. Pirminius, [1] désigné par plusieurs de ses biographes et dans les chro-

[1] Mabill., *Vet. Anal.*, t. IV, p. 586, et *Ann. Bened.*, t. III, part. II, p. 124.

Digitized by Google

niques d'Hermann Contract, sous le titre équivalent de *Chorepiscopus*, contribua à détruire les derniers vestiges du paganisme dans la partie la plus orientale du diocèse, entre la Sarre et la frontière de l'archevêché de Mayence. Son séjour le plus habituel (*Sedes episcopalis*) est indiqué en un lieu nommé *Castellum Mettis*, qu'on croit être Metlesheim, près Hornbach, sur les confins des évêchés de Metz, de Trèves et de Spire. On lui attribue aussi la fondation de plusieurs grandes abbayes, entre autres de celles d'Hornbach et de Neufmoutier. Ces deux localités durent sans doute à ces premiers établissements religieux le titre de chefs-lieux de deux archiprêtrés de l'archidiacone de Sarrebourg. Un document de l'année 1220, cité par D. Calmet (*Notice de la Lorr.*, t. I, p. 576), prouve que les abbés d'Hornbach étaient archidiacres nés de l'église de Metz, et portaient ce titre dès avant le XIIIe siècle ; plus anciennement encore le titre d'évêque y fut uni à celui d'abbé.

Le capitulaire de Metz de l'an 756 fait mention de certains devoirs de l'archidiacre. (Baluze, *Capit.* t. I, p. 178). — En 770 figurent un archidiacre et un *chorepiscopus Metensis* (N. *Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 375 à 377).

On trouve en 815 un autre chorévêque nommé *Magulphus*, et de 769 à 819 on en voit figurer plusieurs dans les chartes, avec le *primicerius* et avec un ou plusieurs archidiacres (Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 174, 176).

On retrouve en 858 un *chorepiscopus* avec le *primicerius* et deux *decani* (*Hist. génér. de Metz*, t. III, p. 33).

Si le nombre des chorévêques n'a pas été, dans le diocèse de Metz, aussi complétement en rapport avec celui des archidiacres, que dans l'archevêché de Trèves, du moins l'existence de ces *ministri*, de ces *adjutores* de l'évêque y apparaît-elle dès une époque aussi reculée.

Le témoignage le plus incontestable du rôle important que les chorévêques continuaient encore à remplir dans cette partie de la Gaule, et particulièrement dans le diocèse de Metz, au milieu du IXe siècle, malgré les décrets de Charlemagne et les canons de plusieurs conciles, résulte de la lettre adressée vers 855 par l'archevêque de Mayence, Rhaban Maure, à Drogon, évêque de Metz, qui lui avait demandé son opinion : *de chorepiscopis, de dignitate atque officio eorum* (Baluze, *Append.* à l'ouvrage de P. de Marca, *Concordia Imperii et Sacerd.*; et *Concil. Germ.*, t. II, p. 219 à 225).

L'auteur de cet écrit, presque seul contre les opinions les plus imposantes de son époque, et entre autres contre celle d'Hincmar, archevêque de Reims, défend les prérogatives dont jouissaient de temps immémorial les chorévêques (*Ordo chorepiscoporum*). Il blâme le zèle rigoureux des prélats qui se croient dans l'obligation de considérer comme non avenues les consécrations d'églises et les ordinations cléricales anciennement faites (*temporibus antecessorum suorum*) par des chorévêques de leurs diocèses, et avec le consentement ou par l'ordre des évêques eux-mêmes. Cette divergence d'opinions était alors pour l'Église le sujet d'un grand scandale : « *Ex quo*, dit Rhaban, *excitantur sectæ, invidiæ, rixæ, æmulationes, dissensiones, contentiones*. Il remonte jusqu'aux apôtres pour montrer qu'eux aussi avaient, dans la propagation du christianisme, des auxiliaires qui, par leur ordre,

Digitized by Google

prêchaient l'Évangile et conféraient les saints ordres. Il cite les antiques conciles d'Ancyre (a. 314) et d'Antioche (a. 341), pour prouver que les chorévêques, c'est-à-dire les ministres des évêques, *qui in vicis, vel possessionibus chorepiscopi nominantur*, peuvent remplacer les évêques eux-mêmes, avec l'autorisation de ceux-ci, dans certaines fonctions épiscopales. Le texte du concile d'Antioche, c. x, indique en même temps que ces ministres des évêques avaient une juridiction territoriale déterminée : « *Gubernent subjectas sibi ecclesias, earumque moderamine curâque contenti sint.* »

Plus d'un siècle avant ce débat, tant de fois renouvelé dans l'Église, commence à figurer dans les chartes, au nombre et à la tête des hauts titulaires du Chapitre cathédral, un dignitaire qui remplit un rôle fort important dans la hiérarchie ecclésiastique des Trois-Évêchés et qu'on retrouvait encore au XVIII[e] siècle, près de mille ans après sa création. Cette dignité du primicier, ou primcier, ou princier (*primicerius*), le plus souvent indépendante des fonctions d'archidiacre, surtout dans les temps modernes, y fut aussi parfois afférente, comme au chef de la grande collégiale, qui jouissait presque exclusivement du privilége de fournir les quatre archidiacres à l'administration diocésaine.

Aucun texte ne démontre mieux l'existence et l'importance du *primicerius*, dès le VIII[e] siècle, que la règle établie vers le commencement de son épiscopat, par Chrodegang, neveu du roi Pépin, évêque de Metz, depuis 742 jusqu'en 765, et fondateur de la célèbre abbaye de Gorze. Cette règle, *pro clericis Metensibus*[1], antérieure à celle rédigée par Réginon, d'après les ordres de l'archevêque de Trèves, Ratbod, et même à celle de Théodulfe (797), pour le clergé de son diocèse d'Orléans, était destinée d'abord spécialement à la portion de son clergé réunie en congrégation canonicale ou Chapitre cathédral. Elle ne tarda pas à être appliquée, dans ses préceptes les plus généraux, à tout le clergé du diocèse, et, par un décret du concile d'Aix-la-Chapelle, en 816, aux autres églises de la Gaule.

Dans cette règle, les dignités et les fonctions du *primicerius* et de l'*archidiaconus*, plus particulièrement préposés à l'administration du Chapitre métropolitain, sont indiquées et précisées dans les §§ IV, VIII, IX, XXI, XXIV, XXXV; (plus directement) XXX, XXXII, XXXIV. Les termes suivants du § IV : *Archidiaconus, vel primicerius, vel qui tunc temporis exinde præsident*; et ceux du § XXX : *Et ille archidiaconus, vel qui tunc sub manu episcopi præesse videtur*, montrent qu'à ces deux fonctionnaires s'en joignaient dès lors plusieurs autres pour l'administration du diocèse, sous l'autorité épiscopale[2].

En effet, une charte de Charlemagne, en faveur de l'abbaye de

1. L. d'Achery, *Spicileg.*, t. I, p. 205; Labbe, *Concil.*, t. VII, p. 1444; Le Cointe, *Annal. eccles. Franc.*, t. V, p. 567-587.

2. Dans une charte de Charlemagne, année 777, on lit.... *Neque arcidiaconus* (sic), *neque missus Ecclesie sue Mediomatricus*... Cette charte a été publiée bien plus fidèlement que ne l'avait fait D. Calmet, par M. H. d'Arbois de Jubainville, dans le *Journ. de la Société d'archéol. de Lorr.*, 1852, t. I, p. 159.

Digitized by Google

Gorze, sous l'épiscopat de Gundulfe (792-823), et probablement de l'année 794, indique dès cette époque l'existence de plusieurs archidiacres et d'autres *ministri* de l'évêque :... *Ut deinceps nec ab ipso episcopo suo, sive successoribus, et archidiaconis, seu cæteris ecclesiæ coadjutoribus... fuisset irruptum* (Meurisse, *Hist. des év. de Metz*, p. 184).

Un acte de 787 présente, en effet, la signature de deux archidiacres (D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re éd., *pr.* t. I, col. 293).

Le nombre des archidiacres est déjà porté à quatre dès l'année 885 ou 886 (Mabill., *Annal. Bened.*, t. III, ad. ann. 885, n° 95, p. 233, et *Hist. génér. de Metz,* par les Bénéd., t. III, *pr.* p. 46). Dans le texte de Mabillon, ils sont ainsi désignés : *Guntbertus Primicerius* et *Archidiaconus*. — *Herveus abba* et *Archidiaconus*. — *Lantfridus abba* et *Archidiaconus*. — *Adalvvala abba* et *Archidiaconus*. — Le titre d'abbé ajouté à celui de trois des titulaires indiquerait qu'à cette époque les archidiacres n'étaient pas exclusivement choisis dans le Chapitre cathédral de Saint-Étienne, mais qu'ils joignaient à leur juridiction territoriale l'administration des principales abbayes du diocèse.

Trois siècles plus tard, en 1196, l'un des quatre archidiacres est en même temps grand chantre de la cathédrale; un autre est grand chapelain de l'évêque; un troisième est grand archidiacre; le premier unit toujours à son titre celui de *primicerius* (*Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 161). Le nombre n'en a point varié pendant plus de neuf cents ans, et depuis le IXe siècle on les voit figurer dans les chartes, soit en totalité, soit partiellement, avec ou sans le *primicerius* du grand Chapitre.

En 942, celui-ci comparaît avec deux archidiacres (*N. Gall. Christ.*, t. XIII, *instr.* col. 389). — La charte de confirmation des biens de l'abbaye de Sainte-Glossinde, accordée en 968 par l'évêque Thierry I, est signée par le primicier et deux archidiacres (ch. publiée en fac-simile, d'après une copie de 1293, dans la *Revue d'Austrasie*. Metz, 1843. — En 991, figurent les quatre archidiacres (D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re éd., *pr*, t. I, p. 395).—En 1032, on voit le primicier *Dudo* et les trois archidiacres *Rodulfus*, *Frogerus* et *Vinzelinus* (*Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 87). — En 1050 et 1058, la signature du primicier est accompagnée de celle de deux archidiacres (*id.*, *id.*, p. 88 et 92). — En 1065, le primicier est témoin, avec un archidiacre, d'un acte de l'évêque Adelberon III (A. Miræus, *Op. dipl.*, t. I, p. 63). — En 1075, il figure avec trois archidiacres, dans une charte de l'évêque Hermann (*N. Gall. chr.*, XIII, *Instr.* col. 402). — Une autre charte du même évêque, de l'année 1090, est signée par les quatre archidiacres (Meurisse, *Hist. des év. de Metz*, p 380). — En 1130 est indiqué le grand archidiacre, *Archidiac. Metensis* (*N. Gall. chr.*, XIII, *Instr.* col. 403). — Deux archidiacres signent deux chartes des années 1137 à 1147 (*id.*, *id.*, col. 404; — *Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 113 et 118). — Le *primicerius*, le *decanus* du grand Chapitre et trois archidiacres comparaissent dans un autre titre de l'année 1161 (N. *Gall. chr.*, XIII, *Instr.* col. 406).

Le primicier, *primicherius* (sic), Adalberon, porte en même temps le titre d'archidiacre dans une charte de l'année 1094, où figurent

Digitized by Google

deux autres archidiacres (*Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 100). — Une charte de 1173 donne le même titre d'archidiacre au primicier Hugo (Meurisse, *Hist. des év. de Metz*, p. 423), ainsi qu'une autre de l'année 1181 (*Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 138).

Le primicier se retrouve dans des chartes des années 1126, 1161, 1183, 1341, 1588, etc. (Meurisse, *Hist. des év. de Metz*, p. 403, 413, 436, 509, 646.

Il est aussi fait mention, dans les chartes, de la cour des archidiacres de Metz, *curia archidiac.*, en 1308 (*Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 292); et en 1544 (*L'Auguste basilique de S. Arnoul*, p. 70).

De plusieurs des textes ci-dessus indiqués il me paraît résulter sans le moindre doute que des territoires particuliers étaient assignés à chacun des quatre archidiacres, longtemps avant qu'ils fussent désignés sous ces noms dans les chartes. Les territoires archidiaconaux sont signalés en général dans plusieurs chartes, antérieurement à leur désignation nominative, par ces termes fréquemment usités : *Consentiente archidiacono loci*... et la mention tardive des noms des archidiaconés est sans nulle liaison avec leur origine. Les chefs-lieux de ces territoires sont en effet des plus anciennement connus dans l'histoire. Deux d'entre eux, Vic et Marsall, *Vicus* et *Marsalla* ou *Marsallum* étaient deux localités importantes de la *Civitas Metensium*, à l'époque romaine.

Le grand archidiaconé, l'*archidiaconatus major* ou *Metensis* est le plus anciennement indiqué. On le voit figurer dans des chartes antérieures au xe siècle.

Un texte de l'année 1302 fait mention des archidiaconés de Marsal et de Sarrebourg : *Saleburc, vel Saraborc* (*Hist. gén. de Metz*, t. III, *pr.* p. 5.)

A la mort de l'évêque Renaud de Bar, en 1316, le Chapitre cathédral se divisa et désigna deux de ses membres pour lui succéder; ce furent les deux archidiacres de Marsal et de Sarrebourg (*Chronic. Episcop. Metens.*, dernière suite, dans l'*Hist. gén. de Metz*, t. III, *pr.* p. 3). Ce texte seul eût suffi pour détruire l'opinion des Bénédictins, qui l'ont eux-mêmes publié, que la division du diocèse en quatre archidiaconés n'est pas antérieure au xve siècle.

En 1405, on voit parmi les signataires d'une autre charte, trois des quatre archidiacres : G. archid. de Sallebourg (Sarbourg); G. archid. de Marsal; D. archid. de Vy (Vic). (*Hist. gén. de Metz*, t. IV, *pr.* p. 580).

Un titre de l'année 1413 montre, après le primicier et le doyen du Chapitre cathédral, les deux *archidiac. de Vico* et *de Saro-Sarburgo* (id., *id.*, p. 694).

Les régions archipresbytérales subordonnées à chacun des quatre grands archidiaconés, sont indiquées plus anciennement encore. Une charte de l'année 875, par laquelle Louis de Germanie confirme les biens de l'abbaye de Sainte-Glossinde, ajoute, après la mention d'un certain nombre de *villæ* et d'églises, que l'abbaye aura droit sur elles aux dîmes, aux offrandes, et à tout ce qui appartient à la Chrétienté. Cette charte est confirmée en 1139 par le pape Innocent II, dans les mêmes termes (*Hist. gén. de Metz*, t. III, p. 38; id., id., p. 116, tr. fr. de ce texte). Or le mot Chrétienté (*Christianitas*) est, comme

Digitized by Google

on sait, l'équivalent fréquent de région archipresbytérale ou décanale.

En 1127, en 1129, en 1130, en 1131, on voit l'indication d'un archiprêtre du diocèse de Metz (D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 2e éd., t. III, *pr.* p. CXIV.; id., id., t. V, p. CLXIII, CLVIII et CLXXIII).

Dans une autre charte de 1130 (*Hist. gén. de Metz*, t. III, p. 108) plusieurs des signataires sont désignés sous le titre d'*archipresbyteri*, au premier rang après les archidiacres et autres membres du Chapitre.

Une charte de l'année 1180 présente les noms de deux archiprêtrés de l'archidiaconé de Sarrebourg, ceux d'Hornbac et de Neufmoutier; *archipresb. Ormbacensis* et *archipresb. Novi-Monasteri* (*Hist. gén. de Metz*, t. III, *pr.* p. 136).

En 1307, les curés de l'archiprêtré de Magny et les archiprêtres des archiprêtrés de Metz et de Jouy, font appel au Saint Siége des vexations de leur évêque Renaud de Bar (*archipresb. archipresbyteratuum Metensis, de Joey* et de *Maigney* (*Hist. gén. de Metz*, t. III, *pr.* p. 284).

En 1413, sont indiqués les archiprêtrés de Vaux ou du Val de Metz et de Jouy, alors réunis : *archipresbyt. Capituli ruralis de Valle Metensi et de Juxeio* (*Hist. gén. de Metz*, t. IV, *pr.* p. 694).

Ces indications partielles et presque fortuites, des noms des divisions archidiaconales et archipresbytérales du diocèse de Metz sont d'ailleurs pleinement confirmées par les pouillés généraux indiqués plus loin et dont les éléments sont, sans le moindre doute, bien antérieurs aux rédactions des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles qui ont été conservées. Les pouillés manuscrits que j'ai pu consulter, dont je donne la *liste*, et qui sont tous inédits (aucun pouillé du diocèse de Metz n'ayant été publié, du moins à ma connaissance), ne présentent entre eux, depuis le commencement du XVe siècle jusqu'en 1790, aucune différence importante. L'ordre, le nombre, les noms des archidiaconés n'ont pas varié, et sont tels que je les ai indiqués dans le tableau. Seulement, dans le pouillé de 1539, le titre d'archidiaconé est donné à plusieurs archiprêtrés, surtout à celui d'Hatrize, comme il l'avait été à celui d'Hornbach en 1220, et antérieurement; mais le nombre de quatre archidiaconés n'a pas varié pendant tout le moyen âge. Quant aux sous-divisions archipresbytérales ou Chapitres ruraux, qui ont conservé la qualification d'archiprêtrés plus constamment et plus longtemps peut-être que dans aucun autre diocèse, si ce n'est dans celui de Lyon, les changements ont été de peu d'importance.

Dans le grand archidiaconé, ou archid. de Metz, l'archiprêtré de Vaux, *de Valle Metensi*, était divisé en deux au commencement du XIVe siècle, et représenté par les archipr. de Jouy et de Magny (charte de l'a. 1307, insérée dans l'*Hist. gén. de Metz*, t. III, *pr.* p. 184). En 1413, on voit encore une trace de cette division dans les deux noms qui désignent le même archiprêtré : *Capitulum rurale de Valle Metensi et de Juxeio* (*Hist. gén. de Metz*, t. IV, *pr.* p. 694). Le pouillé de 1539 ne fait plus mention dans le grand archidiaconé que des archiprêtrés *Metensis*, *de Valle* et *de Noesvilla*.

Le second archidiaconé ou archid. de Marsal ne comprenait au commencement du XVIe siècle que six archiprêtrés; on y ajouta d'abord celui d'Habeudange, puis celui de Saint-Avold, détaché de l'archipr.

Digitized by Google

de Warize qui, dans la visite du diocèse rédigée en 1606-1607, comprenait encore 92 paroisses, le double à peu près de la contenance des autres archiprêtrés. Les auteurs de l'*Hist. gén. de Metz* attribuent aussi à ce dernier archiprêtré une origine plus moderne, mais il figure déjà dans le plus ancien pouillé.

Le troisième archidiaconé, celui de Vic, ne paraît pas avoir subi de modifications.

Dans le quatrième archidiaconé, ou archid. de Sarrebourg ou Sarbruche, situé dans la Lorraine allemande, deux des archiprêtrés, ceux de Neufmoutier et de Bouquenheim, ou Bouquenom, ont été presque entièrement supprimés vers la fin du XVIe siècle, par suite de l'introduction du Luthérianisme, et ils n'ont plus depuis lors figuré que nominativement sur les listes.

Les matériaux manquent pour fixer avec plus de certitude les dates des différents archiprêtrés; il est probable que l'origine de plusieurs d'entre eux coïncide avec la création de Chapitres, et quelques-uns de ces derniers remontent jusqu'au IXe siècle.

L'ensemble de ces divisions se retrouve à très-peu près le même dans les listes qui ont été publiées, à défaut de pouillés, par différents auteurs : en 1624, par Meurisse, dans son *Hist. des Evêques de Metz*, p. 29; — en 1661, dans la carte du diocèse, par N. Sanson, mais avec des noms souvent très-altérés; — en 1716, par le P. Fr. Jacques, dans son *Historiographie des Provinces ecclésiastiques*, p. 40; — en 1743, par D. Beaunier, dans la dernière édit. de son *État des Bénéfices*, p. 1025; — en 1763, par Thibault, dans l'*Histoire des lois et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales*, p. 359; — en 1766, par Expilly, *Dict. géogr. des Gaules*, t. III, p. 709; — en 1775, par D. François et D. Tabouillot, dans leur *Hist. gén. de Metz*, t. II, p. 588. Mais ni ces Bénédictins, ni les auteurs des deux éditions du *Gallia Christiana*, qui n'ont pas même donné cette liste générale, ni D. Calmet lui-même dans les deux éditions de sa grande et savante *Hist. de Lorraine*, n'ont publié de pouillé général de ce diocèse, dont celui-ci avait connu cependant deux copies, qu'il cite dans la préface du t. I de sa *Notice de la Lorraine*.

Un district territorial particulier dont il est souvent fait mention depuis le XIIIe siècle, et qui est tout à fait indépendant des juridictions archipresbytérales, était la portion du diocèse qui a été désignée et limitée dans les cartes sous le nom de *Pays de l'Evêché*, ou de *Bailliage de l'Evêché*. Enclavé dans le Pays Messin, ce petit territoire en était parfaitement distinct et avait son chef-lieu à Vic. On évitait ainsi en partie les dissensions tant de fois renouvelées entre les evêques et la ville de Metz qui s'était rendue indépendante de leur autorité temporelle. La coutume et l'administration en étaient aussi complétement distinctes que la juridiction. Il constituait, comme la ville de Metz elle-même, deux Etats de l'Empire germanique, parfaitement indépendants l'un de l'autre. Tous les châteaux forts de l'évêque, tous les intérêts temporels et féodaux relevaient de l'ancien bourg de Vic, chef-lieu où était établi le tribunal qui avait à juger de ces intérêts. C'était aussi, en partie pour les mêmes motifs, le siége de l'officialité épiscopale. Les évêques de Metz, dont la puissance fréquemment accrue par les plus illustres origines, avait, comme tous les grands

Digitized by Google

évêques qui tenaient par des liens plus ou moins directs à l'Empire germanique, sa cour temporelle et ses officiers héréditaires; mais cette domination séculière de la féodalité épiscopale et les juridictions territoriales qui en résultaient, étaient, je le répète, complétement indépendantes des territoires ecclésiastiques.

Le nombre des paroisses distribuées dans les vingt-quatre archiprêtrés du diocèse de Metz était de six cents, vers le commencement du XVIe siècle, ainsi que j'ai pu le vérifier, en relevant tous les noms des paroisses indiquées dans le pouillé manuscrit de 1539. Ce nombre est plus considérable de quarante environ dans l'autre pouillé manuscrit de 1606-1607, et cependant l'influence de la Réforme en avait déjà retranché deux archiprêtrés entiers, ceux de Bouquenheim, de Neufmoutier et une grande partie de celui de Saint-Arnual. Les succursales sont sans doute comprises dans cette liste qui m'a servi de base pour les nombres portés au tableau. L'*Etat des Bénéfices*, par D. Beaunier (éd. de 1743, p. 1025, indique 623 ou 613 paroisses, dont 128 environ étaient occupées par les protestants. Les auteurs du *N. Gall. Christ.*, t. XIII, 1785, p. 677, fixent ce nombre à 623 paroisses, dont 15 étaient dans la ville même, et les autres distribuées dans 21 archiprêtrés qui ne sont pas désignés nominativement.

Le nombre des Chapitres ou églises collégiales a varié suivant les époques, soit par la sécularisation d'abbayes, soit par la conversion de Chapitres en monastères réguliers. L'institution canonicale ou de clercs réunis en corps, vivant en commun, jouissant de revenus que se partageaient, sous le nom de *menses* ou de *prébendes*, les principaux titulaires, participant même dans une certaine mesure à l'administration des affaires ecclésiastiques, sous l'autorité épiscopale, cette institution, dis-je, est d'origine fort ancienne dans ce diocèse. Établie d'abord, avec des règles plus fixes, pour le clergé de sa cathédrale (Saint-Étienne), pendant la première moitié du VIIIe siècle, par l'évêque Chrodegang, cette organisation cléricale, qui se propagea promptement dans les autres diocèses de la Gaule, n'avait pas tardé à se répandre aussi dans l'évêché de Metz.

Les principales collégiales étaient, dans la ville ou dans les faubourgs, après Saint-Arnoul (*de S. Arnulfo*), celles de Saint-Thiebaut (*de S. Theobaldo*), de Saint-Sauveur, de Saint-Pierre-le-Majeur, ou Saint-Pierre-aux-Images, de Saint-Clément hors des murs, florissantes pendant les XIIe et XIIIe siècles, et deux ou trois autres qui n'ont eu qu'une existence très-passagère. Les deux plus anciens Chapitres fondés pendant les IXe et Xe siècles, dans ce diocèse, furent Neufmoutier et Hornbac (*Gamundiæ*). Nous avons vu qu'ils devinrent eux-mêmes les deux principaux siéges des Chapitres ruraux ou archiprêtrés de l'archidiaconé de Sarbourg.

Les plus importantes et les plus célèbres abbayes du diocèse de Metz furent, à peu près, dans leur ordre d'ancienneté, celles de Saint-Arnoul, Gorze (*Gorzia*), Saint-Avold ou Saint-Nabor, Longeville (*Longa-Villa*) ou Glandières, Saint-Symphorien, Saint-Clément, Saint-Vincent, et Bouzonville (*Bozonis-Villa*), toutes de l'ordre de S. B. et remontant la plupart jusqu'aux VIIe, VIIIe et IXe siècles. Les abbayes de Sainte-Glossinde (*S. Glodessindis*), abbaye de femmes du même ordre, dont la fondation est de l'année 600, celles de Sainte-Marie,

Digitized by Google

de Saint-Pierre, de Vergaville (*Warga-Villa*), près Dieuze, pareillement monastères de femmes de l'ordre de S. B. Les autres abbayes du diocèse, plus modernes et moins célèbres, étaient Saint-Benoît de Voivre, Villers-en-Betnach, Ponthiefroy (*Pons-Thieffridi*), Freistrof et Stulzborn (*Sturcelburne*), de l'ordre de Citeaux; Justemont et Salival (*SalinaVallis*), de l'ordre de Prémontré; Saint-Pierre-Mont, de l'ordre de Saint-Augustin.

En 1785, à la veille de la dissolution de tous ces établissements religieux, leur nombre, suivant les auteurs du *N. Gallia Christ.* (t. XIII, p. 837), était de vingt; dix autres avaient dès lors cessé d'exister.

Sources consultées. — Pouillés et autres documents originaux, sur l'histoire et la géographie ecclésiastique du diocèse de Metz.

Je n'ai trouvé aucun indice de pouillé imprimé du diocèse de Metz. Meurisse, dans son *Histoire des Evêques de Metz,* ni les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale* de cette ville, ni D. Calmet, dans les deux éditions de son *Histoire de Lorraine*, trois ouvrages fort riches en titres originaux, n'ont jugé digne de leur attention cette source précieuse de la géographie historique. Les deux éditions du grand pouillé de France, par Alliot, ne comprennent ni les Belgiques ni les Germanies. D. Calmet, qui a reproduit, d'après Hontheim, une liste complète des paroisses du diocèse de Trèves, s'est borné, pour celui de Metz, à signaler, dans la préface de sa *Notice de la Lorraine,* l'existence de deux pouillés manuscrits de l'église de Metz, dont l'un, renouvelé en 1544 par un chanoine, qui avait été archiprêtre de Gorze. J'en connais au moins quatre autres, différents tous, sinon par l'ensemble de la rédaction, du moins par leur date et leur origine.

Le plus ancien est conservé à Paris, dans la Bibliothèque de l'Institut, parmi les manuscrits de Godefroy, portefeuille 331, qui contient un grand nombre d'autres pièces historiques concernant la Lorraine. Il y en existe deux copies sur papier, l'une in-folio, l'autre in-4°, toutes deux écrites pendant le XVIIe siècle. Ce pouillé est intitulé dans la copie in-folio : *Liber omnium beneficiorum civitatis et diœcesis Metensis, ad collationem quorumlibet patronorum tam civitatis, diœcesis, quam aliarum diœceseum spectantium.* La date de 1539 y est indiquée plusieurs fois, particulièrement en tête, par cette mention : *Pouillé de l'évesché de Metz, fait en* 1539. Il occupe les vingt-deux premiers feuillets des cahiers manuscrits, le surplus étant rempli par un autre pouillé plus moderne du même diocèse. La copie in-4°, moins complète et moins régulière, ne contient que le premier pouillé. Les noms des paroisses ne sont point distribués, dans le document de 1539, conformément à l'ordre des archidiaconés et des archiprêtrés, mais suivant celui des établissements ecclésiastiques auxquels la collation en était déférée, avec l'indication, pour chacune d'elles, de la subdivision topographique dont elles dépendaient.

Une liste générale des six cents paroisses qui composaient alors le diocèse termine ce premier pouillé. Toutes les divisions ecclésiastiques que j'ai indiquées dans le tableau y figurent sous les mêmes noms. La forme latine de ces noms de lieux, généralement identiques avec ceux qui sont le plus usités dans les chartes du XIIe et du XIIIe siècles, doit faire attribuer à ce document une origine bien anté-

Digitized by Google

rieure à la date de 1539. Ce ne dut être alors que la constatation, sous l'épiscopat de Jean IV, cardinal de Lorraine (1505-1550), d'un état de choses préexistant, dans le but d'assurer les droits de l'évêque, des établissements et des individus collateurs des bénéfices.

Les divisions archipresbytérales y sont indiquées sous les noms d'*archipresbyteratus* ou de *Capitula* (Chapitres ruraux).

Le pouillé manuscrit signalé par D. Calmet (préface de la *Notice de la Lorraine*, p. III), comme ayant été renouvelé en 1544 par Hugues Nicolas, chanoine de Metz, archiprêtre de Gorze, ne différait probablement de celui-ci que par la forme; il n'apprenait, dit cet historien, que les noms des églises, des monastères et des patrons ou des collateurs en général, sans entrer dans aucun détail.

Le même manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut (copie in-folio), qui contient le pouillé de 1539 en renferme un autre (folios 23 à 32) rédigé aussi en latin, daté de l'année 1607, et dressé par ordre du cardinal de Bar, Charles II de Lorraine, alors évêque de Metz. Il fournit les résultats de plusieurs visites générales faites à cette époque dans le diocèse par J. de Belchamp, chanoine de Metz, archidiacre de Sarrebourg, qualifié d'ex-commissaire spécial du même évêque, de protonotaire apostolique et de *visitator generalis episcopatus Metensis*. Il porte pour titres, folio 23 : *Nomina ecclesiarum, canonicatuum et præbendarum, necnon monasteriorum... civitatis et diœcesis Metensis*, 1607 ; et folio 25 : *Totius diœcesis Metensis omnium parochialium ecclesiarum et annexarum earumque patronorum et patronarum nomina fideliter recognita ultimâ visitatione de annis Domini* 1606 *et* 1607, *à R. D. J. de Belchamps*, etc.

On y lit qu'en 1612 cette copie a été faite sur l'original avec la plus scrupuleuse exactitude, par de Marion, notaire apostolique, résidant alors à Metz, qui atteste cette fidélité. Le certificat d'un autre notaire apostolique, nommé Aubertin, pour l'année 1660, affirme aussi l'authenticité des précédentes signatures et celle des documents. La mention finale, transcrite sur l'original en mars 1667, assigne cette dernière date à la copie de ce pouillé, destinée sans doute à la cour pontificale. Les paroisses y sont distribuées selon l'ordre des archidiaconés et des archiprêtrés; leurs nombres sont ceux que j'ai indiqués dans le tableau. Outre la différence de méthode, on y remarque les changements introduits dans le diocèse depuis 1539, par la propagation de la Réforme et surtout la suppression des deux archiprêtrés de Neufmoutier et de Bouquenheim, dans l'archidiaconé de Sarrebourg, et la division projetée de l'archiprêtré de Warise dans l'archidiaconé de Marsal.

Le nombre des abbayes et des couvents de tout ordre qui y sont dénommés s'élève jusqu'à cinquante, en y comprenant les plus modernes.

On connaît plusieurs autres copies de cet important pouillé. M. Noël en indique deux qu'il possède, dans le *Catalogue raisonné de ses collections Lorraines* (Nancy, 2 vol. in-8, 1850-1851), n° 1628 : *Pouillé de Metz, fait en* 1606 *par ordre du cardinal de Lorraine, évêque de Metz, pris dans une copie qui appartient à M. Fachot, avocat à Nancy* (manuscrit de M. Mory d'Elvanges), 1786.

Et n° 1630 : *Totius diœcesis Metensis parochiarum recognitio in ultimâ visitatione*, 1606, 1607.

Digitized by Google

La Bibliothèque impériale possède un autre pouillé de Metz, sous le nº 1069 du fonds Saint-Germain (nº 1617 et 496 de l'ancien fonds Saint-Germain), in-folio, pap. Il est intitulé : *Poulié de l'évesché de Metz, recherché et ainsi rédigé par maistre Louis Machon, licentiez-ès-droits, archidiacre de Port, chanoine de la cathédrale de Toul, chappelain épiscopal et greffier des insinuations de l'évesché de Toul*, 1642. L'auteur s'était attaché au chancelier Séguier et avait quitté Toul vers 1645. Le second titre de ce pouillé manuscrit : *Nomina ecclesiarum*, etc., et la forme des noms latins des divisions, qui y sont les mêmes que dans le pouillé de 1606, indique que celui-ci a servi de base au travail plus moderne de L. Machon, rédacteur d'autres pouillés des diocèses de Toul et de Verdun, dont je parlerai plus loin.

Le volume autographe du banquier de la cour, Pourcelet (Bibliothèque impériale, fonds lat., nº 9364,3, in-folio), recueil qui, malgré son désordre, renferme un si grand nombre d'indications précieuses sur la topographie ecclésiastique de la France vers le commencement du XVIIe siècle, et que j'ai plusieurs fois cité dans la géographie ecclésiastique des provinces Lyonnaises, présente aussi (folios 78, 107 et 108) un pouillé français du diocèse de Metz à cette époque, avec le nombre des paroisses de chaque archiprêtré.

Mais il est évident, je le répète, que, sauf quelques changements, occasionnés surtout par la Réforme et par les nécessités de l'administration épiscopale, toutes ces statistiques ecclésiastiques du diocèse de Metz, et d'autres moins importantes, ont une origine antérieure à la rédaction de 1539 elle-même.

En effet, en 1769, les auteurs de l'*Histoire générale de Metz* (t. I, p. 332) font mention d'*anciens pouillés du diocèse, dressés depuis plus de trois cents ans*. Ces pouillés originaux existent peut-être encore dans les archives départementales ou dans celles de l'évêché de Metz; mais, ayant servi de bases à ceux que j'ai utilisés, ils ne doivent pas en différer notablement. Les dates du XVIIIe siècle que j'ai citées précédemment prouvent que la même division en quatre archidiaconés et en vingt-quatre ou vingt et un archiprêtrés s'est maintenue à très-peu près jusqu'en 1790. Le partage actuel de ce même diocèse en un nombre égal d'archidiaconés, et en vingt-sept archiprêtrés, est sans aucuns rapports avec l'ancienne division historique, mais concorde avec la division administrative de la préfecture de la Moselle.

Documents originaux, autres que les pouillés, concernant la topographie ecclésiastique du diocèse de Metz.

Cinq ouvrages principaux contiennent des chartes et des chroniques propres à éclairer l'histoire et la géographie ecclésiastiques du diocèse de Metz, à la suite des récits et des biographies dont elles ont fourni les éléments, ce sont :

Histoire des évêques de l'Église de Metz, par le R. P. Meurisse, évêque de Madaure, et suffragant de Metz. Metz, 1634, 1 vol. in-fol., et les *Statuta synodi diœc. Met.*, année 1633, par le même. 1 vol. in-8.

Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, par Dom Calmet, 1re édition, en 4 vol. in-fol. Nancy, 1728. Les preuves sont ordinaire-

Digitized by Google

ment réunies dans le t. IV, avec une pagination distincte pour chaque volume.

Histoire de Lorraine, par le même, 2e édition, en 7 vol. in-fol. Nancy, 1745-1757. Les preuves se trouvent à la fin de chaque volume, excepté pour le t. IV, où elles manquent. Une table de tous les documents originaux insérés dans ce savant ouvrage a été donnée par M. Noël, dans le *Catalogue raisonné de ses collections Lorraines*, t. I, 1850.

Notice de la Lorraine, par D. Calmet, 2 vol. in-fol. Nancy, 1756-1762; et 2e édition moins complète, 2 vol. in-8. Lunéville, 1840.

Histoire générale de Metz, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne (D. François et D. Tabouillot). Metz, 1769-1790, 6 vol. in-4. Les preuves forment les t. III (en partie), IV, V et VI.

Dans le *N. Gallia christiana*, t. XIII, 1785, éd. en 13 vol, les preuves du diocèse de Metz occupent les colonnes 369 à 444.

L'édition du *Gallia Christiana* (1656), en 4 vol., n'a point de documents originaux imprimés isolément; le diocèse de Metz se trouve dans le t. III, p. 707.

L'*Auguste basilique de l'abbaye royale de Saint-Arnoul de Metz*, par D. Valladier, 1615, 1 vol. in-4, contient, dans les titres originaux traduits, quelques indications topographiques.

L'*Histoire généalogique de la maison de Bar-le-Duc*, par A. Duchesne (in-fol., 1631) est suivie de preuves, utiles à connaître pour l'histoire et la géographie ecclésiastiques de cette province. Les ouvrages de Lefebvre, *sur l'Origine des maison et duché de Lorraine*, 1642, in-folio; — du P. Benoît; *Origine de la maison de Lorraine*, 1704, in-12; du P. Hugo, — *Traité historique sur l'origine de la maison de Lorraine*. 1711, in-12; — de Bilestein; *Essai sur les duchés de Lorraine et de Bar*, 1762, in-12; — de l'abbé Bexon; *Histoire de Lorraine*, 1777. in-8; — de M. Troplong; *Souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois*, 1832, in-8, concernent l'histoire politique.

Il existe au cabinet des manuscrits à la Bibliothèque impériale, un nombre fort considérable de documents sur la Lorraine; les plus importants sont les manuscrits de Dufourny, les manuscrits de l'ancien fonds, numéros 8357-15-33, le numéro 5207 A, etc.; plusieurs manuscrits du fonds, dits les 500 Colbert.

Les archives départementales de la Moselle et la bibliothèque de la ville de Metz; les archives de la préfecture de la Meurthe, et les bibliothèques de la ville et du séminaire de Nancy, possèdent plusieurs cartulaires et un très-grand nombre de pièces concernant l'évêché de Metz. Le cartulaire de l'abbaye de Gorze, conservé dans la bibliothèque de Metz, fort important pour la topographie ecclésiastique, a été très-exactement analysé par M. de Saulcy (*Docum. hist. inéd.*, publ. par M. Champollion, dans la coll. de docum. sur l'hist. de France, t. II, 1843, p. 121-143). — Le P. Benoît Picart, auteur de l'*histoire* et du *pouillé* du diocèse de Toul, avait aussi composé une histoire ecclésiastique et politique du diocèse de Metz, qui est restée inédite (Bibl. impér., manusc., n° 1392, 4, 4).

Les deux documents les plus précieux et les plus connus sur l'histoire ancienne de l'évêché de Metz sont les *Gesta episc. Mettens.*, écrits

Digitized by Google

au VIII[e] siècle, par Paul Diacre (D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, pr., t. I, col. 51), et le *Chronicon episcoporum Mettensium*. Cette chronique, avec ses continuateurs depuis l'année 1120, à laquelle elle s'arrête jusqu'à l'année 1483, a été publiée dans le *Spicilège* de D. d'Achery (t. II, p. 224, et t. VI, p. 643, éd. in-4). Ces documents et plusieurs autres relatifs au diocèse de Metz ont été insérés, d'après des manuscrits plus rigoureusement comparés, par M. G. Waitz, dans les t. IV et X des *Script.* des *Monumenta Germaniæ* de M. Pertz.

Un grand nombre de vies de saints, évêques ou abbés de ce diocèse, se trouvent dans les *Acta SS. ord. S. Bened.* et dans les *Annales Bened.* de Mabillon, ainsi que dans les *Acta SS.* des Bollandistes.

Un ouvrage rare, dans lequel se trouvent des indications intéressantes sur les coutumes ecclésiastiques du diocèse de Metz, ainsi que des deux autres évêchés de la Lorraine, est l'*Histoire des lois... de la Lorraine en matière bénéficiale*, par Thibault. Nancy, 1763, 1 vol. in-fol.

Dans la deuxième partie de la *Description géographique et historique de la France* de l'abbé de Longuerue (in-fol., 1719) les chapitres relatifs à la Lorraine, et en particulier à l'évêché de Metz, sont traités avec soin, mais surtout au point de vue politique. Il en est de même du *Dictionnaire géographique et historique de la France*, par l'abbé Expilly (in-fol., 1766); on y trouve, t. III, p. 136, et p. 709, des renseignements utiles à la géographie historique de ce pays, empruntés en partie au premier ouvrage de Durival.

Le rapport de Turgot, intendant de Lorraine, rédigé en 1696, dont il existe plusieurs copies manuscrites et un extrait imprimé dans l'*État de la France* du comte de Boulainvilliers, t. I, édit. in-12, 1737, p. 366, est aussi à consulter pour la géographie historique du diocèse de Metz, ainsi que l'extrait du mémoire sur les duchés de Lorraine et de Bar, inséré dans le même volume.

On trouve de meilleures indications dans un ouvrage, resté manuscrit, de Didier Bugnon, géographe du duc Léopold, sur la topographie de la Lorraine, auteur des cartes des Trois-Évêchés jointes à la première édition de l'*Histoire de Lorraine* de D. Calmet et de plusieurs autres cartes manuscrites, plus particulièrement relatives au territoire du diocèse de Toul. Cet ouvrage, inédit, est connu sous le titre de *Polium géographique et chorographique du temporel des duchés de Lorraine et de Bar* (1704). J'en possède un sommaire manuscrit écrit en 1711, à l'époque de sa rédaction première, et formant 1 vol. in-12 de 209 pages.

C'est aussi à la géographie politique de cette contrée que la *Description de la Lorraine et du Barrois*, par Durival (4 vol. in-4, 1778-1783), fournit de nombreuses indications qui complètent le *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois* du même auteur et les précieux renseignements historico-géographiques que présente la *Notice* de D. Calmet.

Les nombreux et consciencieux ouvrages de M. A. Begin sur Metz et le pays Messin renferment beaucoup de renseignements relatifs à son histoire ecclésiastique; ce sont surtout : *Histoire des duchés de Lorraine et de Bar et des Trois-Évêchés*, Nancy, 1833, 2 vol. in-8; — *Histoire des Sciences, des Lettres et de la Civilisation, dans le pays*

Digitized by Google

Messin depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, Metz, 1829, 2 vol. in-8. — *Metz depuis dix-huit siècles*, 1845, 3 vol. in-8. — *Histoire et Description de la cathédrale de Metz*, 1842, 1843, 2 vol. in-8.

Le *Dictionnaire statistique du département de la Moselle*, par E. G. Gervilly, 1836, in-8; plusieurs statistiques modernes et particulièrement le *Dictionnaire du département de la Moselle*, par M. Viville. Metz, 1814, 2 vol. in-8; les deux ouvrages importants de M. H. Lepage, archiviste du département de la Meurthe intitulés : *Le département de la Meurthe*, Nancy, 1843, 2 vol. in-8, et *Les communes de la Meurthe*, 1853-1854, 2 vol. grand in-8, contiennent beaucoup de renseignements utiles sur la géographie historique de la Lorraine correspondant à ce département, qui comprend une partie du diocèse de Metz et celui de Toul.

Les nombreux et intéressants travaux de M. Beaulieu, sur l'archéologie de la Lorraine, et de M. V. Simon, sur les antiquités du pays Messin, concernent principalement la période gallo-romaine. Les mémoires de M. Huguenin, sur l'Austrasie, relatifs à l'époque mérovingienne, sont presque uniquement relatifs à l'histoire politique; ceux de M. A. Digot, intéressent plus particulièrement l'histoire ecclésiastique et surtout la biographie des principaux historiens Lorrains.

Les recherches de M. de Saulcy sur les *Monnaies des évêques de Metz* (Mém. de l'Acad. de Metz, t. XIV, 1833 et t. XVI, 1835), éclairent plusieurs questions de la biographie de ces prélats, et font connaître plusieurs localités du moyen âge; de même que l'histoire générale de la Lorraine a été enrichie par les autres travaux de ce savant sur la numismatique de cette province.

Le *Catalogue raisonné des Collections Lorraines* de M. Noël, en 2 vol. in-8, Nancy, 1850-1851, contient l'indication d'un très-grand nombre de documents originaux et de notices rares, concernant l'histoire du diocèse de Metz et de ceux de Toul et de Verdun. C'est la bibliographie la plus complète et la plus utile à consulter pour l'étude de l'histoire et de la géographie de la Lorraine.

Les deux recueils périodiques publiés pendant plusieurs années, l'un à Metz, sous le titre de *l'Austrasie*, l'autre à Bar le-Duc, sous celui de *Revue de la Meuse*, et surtout les *Bulletins* et *Mémoires* de la Société archéologique de Lorraine (à Nancy), de l'Académie de Metz et de la Société philomatique de Verdun, contiennent de bons articles sur l'histoire et la topographie de cette province.

Toutefois, si les éléments de la géographie historique de la Lorraine, au point de vue politique, sont nombreux et précieux, il n'en est pas de même sous le rapport de la géographie ecclésiastique. Sauf la question des origines que j'ai essayé d'éclaircir à l'aide des documents contenus dans les plus importants de ces ouvrages, on y trouve fort peu d'indications propres à modifier les résultats généraux obtenus par l'étude des pouillés manuscrits.

Cartes de la Lorraine et du diocèse de Metz en particulier.

Les limites générales de l'évêché de Metz sont indiquées sur la plupart des anciennes cartes de la Lorraine, mais plus généralement au point de vue des domaines temporels et des subdivisions politiques. Voici une liste des plus importantes de ces cartes, qui comprend aussi l'ensemble des Trois-Évêchés.

Digitized by Google

Description de la Haute et Supérieure Lorraine.... Lotharingiæ ducatus superioris vera delineatio. Colonie Agrippine, *excud.* J. Bussemacher, 1 f. in-f. Cette carte, sur laquelle sont gravés plusieurs portraits et les armoiries des principaux fiefs, est dédiée au duc de Lorraine, Charles III. Elle fait partie de l'atlas publié en 1595, à Cologne, par J. Bussemacher, avec des descriptions rédigées en latin. Elle a été reproduite dans l'atlas de Tassin, in-f., Paris, 1634.

Vers le même temps parut la carte la plus connue de l'ancienne Lorraine; elle avait été levée par Ger. Mercator, vers 1568, elle fut terminée, vers 1594, aux frais du président de la chambre des comptes de Lorraine, Th. Alix, auteur du plus ancien denombrement du duché de Lorraine, resté jusqu'ici manuscrit. Les titres varient :

Lotharingia, ducatus, vulgò Lorraine, 1 f.; carte sur laquelle le nord est à droite; reproduction par Blaeu, qui est la plus commune. *Le duché de Lorraine;* ou *Lotharingiæ ducatus, en* 2 f., 1631, grand ou petit in-f., suivant les éditions; ces deux feuilles sont intitulées, l'une : *Lotharingia septentrionalis*, et l'autre : *Lorraine vers le midy*. Cette carte fait partie de différentes éditions de l'atlas de Ger. Mercator, et elle a été insérée dans plusieurs autres atlas géographiques de la fin du XVIe siècle, ou de la première moitié du XVIIe; d'abord par Abr. Ortelius à Anvers, en 1587 et en 1598 dans son *Théâtre de l'Univers, Theatrum orbis terrarum*, sous ce titre : *Lorraine. Lotharingiæ nova descriptio* (carte sur laquelle le nord est à gauche); puis à Amsterdam, en 1603, en 1609, en 1630, en 1666, par les géographes J. Hondius, G. Blaeu, J. Jansson et Nic. Wischer.

Je n'ai pu vérifier quelle fut positivement la priorité relative de cette carte, de celle de Bussemacher et de la suivante. Il serait très-possible que le travail de G. Mercator eût été la principale base des deux autres, quoiqu'il y ait des différences notables entre elles, surtout dans les détails accessoires.

Lorraine, 1 f., publiée à Tours (*Cæsaroduni Turonum*), en 1593. Cette carte, sans nom d'auteur, doit être attribuée, soit à Bouguereau, auteur de l'atlas intitulé : *Le Théatre françois*, etc. Tours, 1594, in-fol.; soit à Damien de Templeux, qui a publié, vers la fin du XVIe siècle, quelques-unes des plus anciennes cartes des provinces du royaume de France et de plusieurs États voisins. Cette feuille a été aussi reproduite dans les anciens atlas, mais moins souvent que celle de Mercator.

La Lorraine, très-grande carte publiée à Paris, en 1646.

La Lorraine. — Les Estats qui passent sous le nom de Lorraine, par Guill. Sanson; d'abord en 1 f.; avec 2 tables; puis par le même en 2 f., Paris 1661; puis par J. Blaeu en 1663; puis chez Jaillot en 1674, en 1681, en 1696, en 1700 et en 1702.

Les cartes des trois diocèses de Metz, Toul et Verdun, par N. Sanson, dont l'ensemble publié d'abord en 1656, est composé de six feuilles, représentent aussi les territoires séculiers et temporels des mêmes pays, selon que la coloration des limites varie.

La Lorraine et Alsace, par P. Duval, Paris, 1676, in-fol. *Le Barrois*, par le même, Paris. 1654 et 1677, in-fol.

Les Duchés de Lorraine et de Bar, la seigneurie temporelle des

Digitized by Google

Evêchés de Metz, Toul et Verdun..., par le S. Tillemont, et dressée par P. J. B. Nolin, Paris, 1696, grand in-f.

Lorraine et Alsace, par G. *Cantelli*, Rome, 1689, 1 f. in-fol.

La Lorraine, par Liebaux, Paris, 1696 et 1702, 1 f. in-fol.

Les Estats du duc de Lorraine, où sont les Duchez de Lorraine et de Bar. — Le Temporel des Eveschez de Metz, Toul et Verdun, par Hubert Jaillot, Paris, trois éditions, 1704-1705, 1727 et 1743, 6 f. in-fol. (la plus complète et la meilleure carte de la Lorraine).

Dans les atlas allemands, publiés pendant la première moitié du XVIIIe siècle, par Seuter, Hasius, Homann et ses héritiers, se trouvent aussi des cartes de la Lorraine, mais elles étaient presque toujours copiées d'après les cartes françaises.

La Lorraine, le Barrois et les trois Eveschez, par N. Defer, Paris, 1 f. in-f. La même publiée en 1708, sous ce titre : *les Duchez de Lorraine, et de Bar, les Eveschez de Metz, Toul et Verdun*, 1 f. grand in-f.

Carte de la Lorraine et de l'Alsace, par Bourguignon d'Anville, 1719; petite carte in-4, jointe à la *Description géographique de la France*, par l'abbé de Longuerue, l'une des premières cartes de la jeunesse de ce grand géographe.

Les Duchés de Lorraine et de Bar; — les Evêchés de Metz, Toul et Verdun, dédiés à Mgr le comte de Maurepas, par Le Rouge, Paris, 1743, 1 f. in-f.

Carte générale des Duchez de Lorraine et de Bar; des Trois-Eveschez de Metz, Toul et Verdun; de l'Archevêché et Electorat de Trèves; avec partie des Etats adjacents. 1 f. in-f. Cette carte est insérée dans le t. Ier de la 2e édit. de *l'Histoire de Lorraine* de D. Calmet, 1745. Les possessions du domaine temporel des évêques, même celles hors du diocèse, y sont indiquées, mais non les divisions ecclésiastiques.

Carte de la Lorraine et du Barrois, dans lesquelles se trouvent la Généralité de Metz et autres enclaves, suivant la nouvelle création des bailliages faite en 1751; par le S. Robert de Vaugondy, 1756, 1 f. in-f.

Le Gouvernement de Lorraine et des trois Evêchés, 1 f. (vers 1770).

Carte générale des Duchés de Lorraine et de Bar et des Evêchés, par le S. de Lafosse, géographe, 1762, 1 f. grand in-f.

Carte de la Lorraine et du Barrois, pour servir à la description de ces provinces, publiée dans le t. Ier de la *Description de la Lorraine*, par Durival, 1778, 1 f. in-4.

Carte de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés, par Demauche, 1790, in-f.

Après les cartes générales de la Lorraine où le diocèse de Metz ne figure qu'au milieu des autres évêchés voisins, il convient d'indiquer celles qui ont été plus spécialement consacrées à celui-ci.

La plus ancienne, à ma connaissance, celle qui a été le plus souvent reproduite est de la fin du XVIe siècle; elle forme une feuille petit in-f. et eut pour auteur Abr. Fabert, qui prenait le titre de : *Consul urbis Metensis*, lorsque le titre était en latin. On y lit en effet, tantôt : *Territorium Metense*; tantôt : le *Pays* (ou le *Pais*) *Messin*, sans qu'il y ait aucune différence dans la topographie. Elle a été publiée à Paris, chez Leclerc, et plusieurs fois à Amsterdam, par Blaeu. Dans

Digitized by Google

l'atlas de Jud. Hondius, elle porte ce titre : *Messin.* — *Nova territorii Metensis descriptio, autore Abr. Fabert, consule urbis Metensis.* Amsterd., A. D. 1619. Le nord occupe la portion à droite de la carte; on y voit indiqués le *Val de Metz* au nord-ouest; le *Hault-Chemin* à l'est; l'*Isle* au sud-ouest, et le *Saulnoy* au sud-est. Cette carte ne contient donc que la partie centrale de l'évêché qui, sous le nom de Pays Messin proprement dit (*Pagus Metensis*), entourait la capitale.

Sous le titre suivant : *Nova et accurata delineatio geographica Episcopatus Metensis, quoad jurisdictionem temporalem,* on trouve dans les atlas de Blaeu (partie de la France, t. II, p. 740), une carte grand in-f., entièrement différente de la précédente, et comprenant, ainsi que son titre l'indique, la portion du diocèse qui, sous le nom d'*Evesché*, représentait le domaine temporel des évêques tel qu'il était réduit vers le commencement du XVII[e] siècle. Sur cette carte, qui ne présente aucunes subdivisions, le nord occupe la partie à gauche, c'est-à-dire dans un sens opposé à l'orientation de la carte d'Abr. Fabert; la ville de Metz est placée vers l'extrémité inférieure. Elle a été aussi plusieurs fois reproduite.

La carte de Jean Briois, intitulée le *Pays Messin*, est postérieure; elle est beaucoup plus exacte. Publiée d'abord in-fol., elle a été reproduite en grand in-4 par Defer.

Au point de vue de la géographie exclusivement ecclésiastique, le diocèse de Metz figure avec ses divisions archidiaconales et archipresbytérales dans la carte de N. Sanson, intitulée : *Belgica prima.* Paris, 1661. Dans la carte de la *Prov. eccles. Trevirensis*, du *N. Gall. Christ*, t. XIII, p. 370 (1785), ne se trouvent pas les divisions topographiques, mais seulement les abbayes.

La carte du diocèse de Metz, en deux feuilles, publiée pour la première fois par N. Sanson, en 1656, en même temps que celles des diocèses de Toul en trois feuilles, et de Verdun en une feuille, est encore la carte où les limites et les noms des territoires ecclésiastiques sont indiqués avec le plus de précision, quoique la forme de plusieurs de ces noms y ait été fort altérée et que la topographie laisse beaucoup à désirer. Ces deux feuilles sont ainsi désignées :

Mediomatrici : archidiaconés de Metz, de Vic et de Marsal dans l'evesché de Metz, où sont parties du temporel de l'évesché et bailliage de Metz; du marquisat de Pont-à-Mousson, etc., par N. Sanson d'Abbeville, géographe ordinaire du roy. Chez l'auteur, à Paris, une feuille in-fol., 1656.

Mediomatrici : archidiaconé de Sarbourg, dans l'évesché de Metz, où sont les bailliages allemands, dans le duché de Lorraine et les terres adjacentes,... etc., par N. Sanson. Chez l'auteur, à Paris; une feuille in-fol., 1656.

Quelques exemplaires de ces deux feuilles, sous la même date, sont indiqués : chez Mariette, qui fut momentanément dépositaire des cartes de Sanson. Une seule feuille m'a présenté, avec quelque doute, la date de 1650. Mais il en existe, et j'en possède aussi des exemplaires sous les dates plus récentes de 1670, de 1729, de 1730 et de 1731. Ces deux dernières portent en outre la mention du dépôt chez Robert, géographe du roi. Mais ce ne sont évidemment que des tirages successifs.

Digitized by Google

Une carte toute différente, est celle dressée et publiée en 1724-1725, par Didier Bugnon, ingénieur et géographe du duc de Lorraine, pour la première édition de l'ouvrage de D. Calmet. Elle s'y trouve en tête du tome I, avec celles de Trèves, de Toul et de Verdun, elle est intitulée: *Le diocèse de Metz, dans la partie septentrionale du duché de Lorraine, avec parties des diocèses et districts adjacents.* Une feuille in-fol., sur une échelle de moitié moindre que celle de N. Sanson et de format un peu plus petit que les cartes de cet habile géographe, qui avait adopté un format uniforme. Sur la carte de Bugnon, les chefs-lieux des archidiaconés sont indiqués par les lettres AR, et ceux des archiprêtrés par les mêmes lettres AR. Le nombre des autres désignations topographiques y est trop considérable pour présenter la même clarté que les cartes de Sanson, surtout que les exemplaires de celles-ci où les limites sont coloriées. Ces dernières cartes sont donc encore indispensables pour l'étude de la géographie ecclésiastique du diocèse de Metz.

Le petit *pagus* de Mettelsheim, indiqué dans le tableau p. 57, dépendait du plus grand *pagus Blesensis*.

Digitized by Google

III. DIOCÈSE DE TOUL.

CIVITAS LEUCORUM; id est TULLUM.

(IVe siècle, année 365.)

8 ARCHIDIACONÉS, RÉDUITS A 6; 23, PUIS 25 CHRÉTIENTÉS, DÉCANATS, OU DOYENNÉS RURAUX, RÉDUITS A 19 EN 1778.

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel TULLENSIS (PRIMICERIATUS TULLENSIS ECCL.) Archidiaconé de Toul, ou grand archidiac.	Nord du diocèse. 33 par. 14 annexes.	Duché de H. Lorraine ou Lorraine mérid. — Barrois-mouvant, ou royal. — Le plus grand diocèse des Trois Évêchés. — (*Tullensis pag. et Comit.* et partie du *Ducat. Mosell.*, dans la *Civit. Leucorum* de l'époque gallo-romaine).	Le Toulois. Portion du grand *pagus Tullensis* (*pagellus*, vel *Campania Tullensis*.)	
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS TULLENSIS (antiq. BANLEUCA REGALIS). Doyenné de Toul (Banlieue royale.)				Toul. Chef-lieu d'arr. du dép. de la Meurthe. Rive dr. de la Moselle.
II. ARCHIDIACONATUS PORTENSIS. Archidiaconé de Port.	Partie orientale du diocèse.		Le Portois, de la Meurthe, distinct du Portois, des Vosges, sit. vers le sud du dioc. (*Portensis pagus*; et *Vermensis pagell.*).	St.-Nicolas (du Port), sur la Meurthe. Ch. l. de canton de l'arr. de Nancy (Meurthe). (Port était ch. l. de l'archid. et du *pagus*).
2. — DECANATUS DE PORTU; al. DE Sº NICOLAO. Port, plus tard nommé Saint-Nicolas du Port (et Varengeville).	E. 67 paroisses. 26 annexes.		Partie N. du Chaumontois (*Calvomontensis pagus et Comitatus*); l'un des plus vastes *pagi* du diocèse.	Nancy et Lunéville étaient dans ce doy.
3. — DE DANUBRIO. Deneuvre (Denesvre), le siége fut d'abord à Flin.	E. 27 par. 18 an.		Comté de Salm (partie occid.) (*Salmensis Comitatus*).	Con de Baccarat, arr. de Lunéville (Meurthe). Remberviller était dans ce doyenné.
4. — SALMENSIS, vel DE SANCTO DEODATO. Salmes (Salm), ou prévôté de St-Dié (Diey); doy. démembré de celui de Deneuvre au XVIIe siècle.	E.S.E. 38 par. 22 annexes.		Part. du comté de Blamont. — *Vallis Galileæ*). Val de St-Dié. Partie du pays d'Havend (*pag. Habendensis*), dans les Vosges.	Ch. l. de cant. et d'arr. (Vosges), dans les montagnes, entre la Lorraine et l'Alsace.

Digitized by Google

5. — **DECANATUS DE DEOLOGARDO, al. DE DEI-CUSTODIÂ.** Dieulouard.	N. 19 par. 5 an.	Duché de H. Lorraine. — Barrois-mouvant; Bassigny-Toulois. — (*Tullensis pagus et Comitatus*, etc.).	Le Scarponais (*pag Scarponensis*, vel *Serpanensis*), en grande partie.- Pays de Carme (*pag. Carmensis*). Vers l'O., près Essey, petite portion du *pag. Wabrensis*.	Cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy (Meurthe), près la ville gallo-romaine de *Scarpona*.
6. — **DE PRINEIO.** Preny (Perny, Priney).	N. 28 par. 8 an.			Cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy (Meurthe). La ville de Pont-à-Mousson était de ce doy. pour la part. située sur la r. g. de la Moselle. L'autre p. était du dioc. de Metz.
XII. **ARCHIDIACONATUS DE VITELLO.** Archidiaconé de Vitel.	P. mér. du dioc.			Vittel, ch. l. de canton de l'arrondissement de Mirecourt (Vosges).
7. — **DECANATUS DE VITELLO.** Doy. de Vitel (Vittel).	S. 48 par. 12 an.			
8. — **DE SANCTESIO, al. SEGINTENSIS.** Doy. du Saintois.	S.S.E. 60 par. 10 an.		Partie du *pagus Segintensis*, vel *Segetensis*. Le Saintois, et plus tard le Vaudemont (*comit.* de *Vuadani-Monte*).	Lieux principaux du Saintois : Vaudémont, Vezelise, Gerbecourt, Pulligny (Meurthe).
9. — **DE NEO-CASTRO.** Neufchâteau sur Meuse.	S. 20 par. 7 an.		Partie N. du Soulossois (*pagus Solecensis*, vel *Solocensis* ; antiq. *Solimariacensis*.)	Ch. l. d'arr. et de canton du dép. des Vosges.
10. — **DE CASTINETO.** Châtenois (Chastenay).	S. 28 par. 3 an.			Ch. l. de c^on de l'arr. de Neufchâteau (Vosges).
11. — **DE BRUNONIS-MONTE.** Bourmont.	S.S.O. 30 par. 9 an.		Partie mérid. du Soulossois (*Solocensis pag.*). Part. N. du Portois mérid. (*pagus Decolatensis*, puis *Portensis*), sur les confins des diocèses de Besançon et de Langres.	Ch. l. de canton de l'arr. de Chaumont en Bassigny (Haute-Marne).

Digitized by Google

IV. ARCHIDIACONATUS DE RISNELLO. Archidiaconé de Reynel (Rinel, Risnel).	Partie s.-occ. du diocèse.	Duché de H. Lorraine. — Barrois-mouvant ; Bassigny-Toulois. — (*Tullensis pagus et Comitatus*, etc.).	Part. nord-orientale du Bassigny-Toulois, ou Barrisien (*pagus Bassiniacensis*).	Reynel, canton d'Andelot, arr. de Chaumont (Haute-Marne).
12. — DECANATUS DE RISNELLO. Doy. de Reynel.	O.S.O. 35 par. 12 an.			
13. — DE RIPARIÂ BLESÆ, al. BLESENSIS. Doy. de la Bleze, ou de la rivière de Bleze.	O.S.O. 17 par. 6 an.		Pays de Blois, ou Blesy (*Blesensis*, vel *Blosiensis*, vel *Blesiæ*, *Blisiæ pagus*). Diff. de deux *pagi* de même nom dans les dioc. de Metz et de Châlons.	Aux confins des dioc. de Langres, Troyes et Châlons. La riv. de la Blaise, ayant sa source au S. près Blaise (Haute-Marne), traversait, près Doulevent, le diocèse de Toul. La ville gallo-romaine de *Nasium* était dans ce doyenné.
14. — DE BARRO. Bar-le-Duc.	O. 19 par.		*Pag. Barrensis*. Barrois (partie sud).	Bar-le-Duc, ou Bar-sur-Ornain, ch. l. du départ. de la Meuse.
15. — DE DOMPNÂ-MARIÂ. Dammarie.	O.S.O. 19 par. 9 an.			Con de Montier-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc (Meuse).
16. — DE ROBERTI-SPANIÂ, al. ROBERTI-HISPANIÂ. Robert-Espagne (Robert-Empagne).	O. 24 par. 5 an.			Robert-Espagne. Canton et arr. de Bar-le-Duc (Meuse).
V. ARCHIDIACONATUS DE VOSAGO. Archidiaconé de Vôsges (de la Vosge).	Partie S.E. du dioc.		La Vôsge. Part. N. du *pagus Vosagensis*, et S. du *pagus Calvomontensis*.	
17. — DECANATUS DE ROMARICI-MONTE. Doy. de Rémiremont.	S.S.E. 25 par. 4 an.		Pays de Havend (*pagus Habendensis*),	Ch. l. d'arr. (Vosges).
18. — DE SPINALLO. Épinal (*Castrum Spinalense*).	S.S.E. 36 par. 26 an.		*Territorium Castrense*, dans la partie S. du grand *pag. Calvomontensis*.	Ch. l. du dép. des Vosges.
19. — DE PORTU-SUAVI. Porsas (Porsais).	S. 36 par. 6 an.		Pays de Mirecourt (*pagus Mercoriensis*).	Porsas, abb. près et arr. de Mirecourt (Vosges).

Digitized by Google

20. — DECANATUS DE JORCEIO. Jorcey (Jorzey, Jorsais).	S. E. 26 par. 13 an.		Pays de Mirecourt. Partie méridion. du grand *pagus Calvomontensis*.	Jorcey. Cant. de Dampierre, arr. de Mirecourt (Vosges). Mirecourt était dans ce doy.
VI. ARCHIDIACONATUS DE LINEIO, prius BARRENSIS ? Archidiaconé de Ligny (d'abord de Barrois ?).	Partie occ. du dioc.		Le Barrois (part. nord) (*pagus et Comitatus Barrensis*).	Ligny. Ch. l. de cant. de l'arr. de Bar-le-Duc (Meuse). Bar-le-Duc ét. dans cet arch.
21. — DECANATUS DE LINEIO. Doy. de Ligny en Barrois (Liney).	O. 22 par. 7 an.			
22. — DE GONDRI-CURIÂ, al. DE GONDOINI-CURTI. Gondrecourt.	O.S.O. 25 par. 10 an.	Duché de Lorraine et Barrois.	L'Ornois, en Barrois (*pag. Odornensis Ornesium*), différent dès l'an 870 d'un autre *pag.* du même nom.	Ch. l. de cant. de l'arr. de Commercy (Meuse).
23. — DE RIPARIÂ-MOSÆ, divisus IN DEC. DE VALLE COLORIS ;	O. 25 par. 6 an.		Pays des Vaux de Meuse (*pag. Vallium*), dont Vaucouleurs était la capitale.	Vaucouleurs. Ch. l. de canton de l'arr. de Commercy (Meuse).
24. et DEC. DE COMMERCEIO. Doy. de la Rivière de Meuse, divisé vers 1709, en doy. de Meuse-Vaucouleurs ; et doy. de Meuse-Commercy.	22 par. 7 an.		La Voide (*pag. Bedensis*). Diff. du *p. Bedensis* du diocèse de Trèves.	Commercy. Ch. l. d'arr. du dép. de la Meuse. Doy. partagé en deux par la Meuse.
25. — DE BELLO-RAMO. Belraim.	O.N.O. 14 par. 3 an.		*Pagus Issiencis, vel Iniensis?* dans le grand *pag. Barrensis*.	Con de Pierrefitte, arrond. de Commercy (Meuse).

Les deux archidiaconés supprimés vers le XIII[e] siècle, furent :

VII. ARCHIDIACONATUS DE GONDOINI-CURIÂ. Archid. de Gondrecourt. VIII. ARCHIDIAC. BARRENSIS. Archidiac. de Bar-le-Duc.	Ces deux archidiaconés, qui ne figurent pas dans les pouillés, avaient été réunis aux archidiaconés de Ligny en Barrois et de Reynel, dont ils formèrent deux doyennés.

Digitized by Google

L'évêché de Toul, supprimé en 1790, et réuni à celui de Nancy, était l'un des plus vastes, sinon le plus vaste de l'ancienne France. Il occupait les parties méridionale et sud-occidentale de la Province ecclésiastique de Trèves. Il était borné au nord par l'évêche de Metz; au nord-ouest par celui de Verdun. Vers l'est, la chaîne des Vosges le séparait des évêchés de Strasbourg, dans la Province ecclésiastique de Mayence, et de Bâle, dans la Province de Besançon, à laquelle il confinait sur ses limites méridionales, et dont il était aussi en partie séparé par les Vosges. Au sud-ouest, il était en contact avec le diocèse de Langres, et au nord-ouest avec celui de Châlons, l'un et l'autre suffragants de l'archevêché de Reims.

La création, en 1777, dans la portion orientale du diocèse, des deux petits évêchés de Nancy et de Saint-Dié, réduisit environ du tiers ce territoire considérable, qui n'avait pas moins de trente-cinq lieues d'étendue de l'est à l'ouest, et de vingt-cinq lieues du nord au sud, qui comptait plus de mille paroisses, nombre porté jusqu'à dix-sept cents et même deux mille, en comprenant les succursales, suivant d'autres calculs moins certains, quoique adoptés par dom Calmet lui-même. De ces deux nouveaux diocèses, celui de Nancy embrassait toute la partie orientale sur la rive droite de la Moselle, celui de Saint-Dié tout le pays le plus rapproché des Vosges et enclavé dans cette chaîne de montagnes. Devant préciser davantage, dans le chapitre consacré à ces deux diocèses, la part qu'ils enlevèrent à l'ancien évêché, nous avons, en ce moment, à considérer celui-ci dans son ensemble primitif.

Politiquement, le diocèse de Toul qui avait d'abord fait partie du duché de Mosellane, puis du royaume de Lotharingie, comprenait, dans les temps postérieurs, la partie méridionale du duché de Lorraine, le duché de Bar et le Toulois. Depuis les temps les plus anciens et jusqu'à son démembrement en 1777, le diocèse de Toul représentait à peu près exactement l'antique *civitas* gauloise des Leuks, ou *Leuci*, mentionnés par César, Strabon, Lucain, Tacite, Ptolémée, qualifiés de *Leuci liberi* par Pline, et dont la capitale était désignée, dès les III[e] et IV[e] siècles, dans les anciens Itinéraires, sous ce même nom de *Tullum*, qu'elle conserva sur les monnaies mérovingiennes.

Cette même capitale des *Leuci* fut et ne cessa jamais d'être le chef-lieu du diocèse de Toul. L'opinion contraire qui place à Grand (ou Gran), établissement gallo-romain important de ce territoire, le plus ancien siege épiscopal sous l'évêque saint Euchaire, au IV[e] siècle, ne me paraît pas solidement démontrée. Soutenue d'abord par les défenseurs des priviléges de l'église collégiale de Saint-Dié, l'abbé de Riguet et le P. Hugo qui, pour appuyer ses prétentions à l'indépendance, cherchèrent à diminuer l'antiquité de Toul, cette opinion a été renouvelée récemment avec talent, mais avec quelques doutes, par M. Aug. Digot (*Mém. de la Société de Philomatique de Verdun*, t. II, 1843).

Les nombreuses et importantes subdivisions du territoire gallo-romain, qui formèrent le diocèse de Toul, divisions représentant sans doute, pour la plupart, les limites des principales tribus de ces peuples, soumises ensuite à des comtes particuliers, et qui ont été conservées pendant les périodes mérovingienne et carlovin-

Digitized by Google

gienne consistaient en une dixaine de *pagi*, partagés eux-mêmes en un plus grand nombre de *fines*.

Plusieurs de ces territoires ont été complétement adoptés par l'Église comme bases de ses plus anciennes juridictions archidiaconales et décanales, qui en ont conservé les noms et l'étendue; d'autres ont été subdivisés et modifiés; mais malgré les noms différents des chefs-lieux qui ont servi à désigner plusieurs des territoires ecclésiastiques, on retrouve, ici comme partout, de très-grandes analogies entre ces mêmes territoires ecclésiastiques et les *pagi* des périodes antérieures. Ceux-ci sont indiqués sur la carte de Delisle, intitulée : *Civitas Leucorum*, mais sans leurs rapports avec les archidiaconés et les doyennés ruraux, qui sont seuls, au contraire, indiqués sur les cartes de N. Sanson.

Autour de la capitale s'étendait le *pagus* ou *propagus Tullensis*, le Toulois proprement dit, territoire beaucoup moins vaste que le grand *pagus* du même nom qui était l'équivalent de la *Civitas Leucorum* tout entière. L'archidiaconé de Toul en était à peu près la représentation, ainsi que le plus ancien *comitatus Tullensis*. Il comprenait aussi la portion la plus importante des possessions temporelles des évêques, s'étendant à quatre lieues autour de la ville. On fait remonter l'origine de cette donation jusqu'à Dagobert Ier, selon le père Benoît; jusqu'à Dagobert II, selon Mabillon. La possession en fut confirmée aux évêques par Charlemagne et par les empereurs Othon Ier, Henri l'Oiseleur, et enfin par Frédéric II, en 1224; ce territoire était désigné, à cause de son origine, sous le nom de *Ban royal (Bannum regale)*. Le temporel des évêques de Toul comprenait surtout les cinq châtellenies de Blenod, de Liverdun, de Brixey, de Mézières et de Vicherey, localités presque toutes remarquables par des vestiges d'antiquités gallo-romaines. Les châtellenies de Brixey et de Vicherey dépendant, avant l'an 1000, du Saintois et du Soulossois, quoique réunies, pour le domaine temporel, au Toulois, les paroisses continuèrent de faire partie des doyennés de Neufchâteau et de Chatenois, dans l'archidiaconé de Vitel représentant ces *pagi*.

L'union du comté de Toul à l'évêché, pleinement accomplie au XIIIe siècle, fut presque toujours subordonnée à d'importantes restrictions, soit en faveur de la ville qui, jusqu'en 1552, prétendait au titre de ville libre et impériale, soit au profit de l'Empire Germanique, dont les évêques se qualifiaient princes, soit enfin au profit du duché de Lorraine. Ces intérêts opposés furent l'occasion fréquente de dissensions entre l'autorité épiscopale et les pouvoirs civils.

Au nord de Toul, sur la rive gauche de la Moselle, s'étendait le *pagus* et plus tard le *comitatus Scarponensis*, ou pays Serpannais, appartenant presque exclusivement à ce diocèse, mais dont l'antique chef-lieu, *Scarpona* (Charpagne, Serpagne), village près Dieulouard, fut fortuitement adjoint au diocèse de Metz, par suite du changement de cours de la Moselle, qui séparait les deux diocèses, comme les deux grandes tribus gauloises des *Leuci* et des *Mediomatrices*. L'origine gallo-romaine de ce lieu et du *pagus* dont il portait le nom, est démontrée par l'Itinéraire d'Antonin, par Ammien Marcellin, par des inscriptions, et surtout par les nombreux débris d'antiquités découverts sur son emplacement. Le doyenné rural de

Digitized by Google

Dieulouard, primitivement nommé de Scarponne, représentait la plus grande partie de l'ancien *pagus Scarponensis*, dont l'autre portion forma le doyenné rural de Preney ou Perny.

La possession temporelle de Serpanne fut attribuée, vers la fin du xe siècle, aux évêques de Verdun, ce qui contribua encore à faire de ce petit territoire le sujet de fréquentes dissensions entre les prélats des Trois Évêchés.

Le petit *pagus Carmensis* ou *Scarmensis* formait, près du *pagus Scarponensis*, sur la limite nord du diocèse, l'extrémité méridionale du vaste *pagus Vabrensis* ou *Wabrensis* (la Woivre), qui occupait une grande partie du diocèse de Verdun, et s'étendait aussi sur ceux de Metz et même de Trèves.

Le *pagus Bedensis* ou de la Voide (*Vidus*), et le *pagus Blesensis*, ou de la Bleisse (*Blisa*), entre la Meuse et l'Ornain, où fut établi le doyenné du même nom, séparait le Toulois proprement dit du Barrois.

Le pays de Vaux (*de Vallibus*) comprenait la partie du cours de la Meuse au centre du diocèse. L'Ornois ou *pagus Odornensis*, occupait la portion supérieure du cours de l'Ornain, et correspondait à peu près à l'ancien archidiaconé, plus tard doyenné rural de Gondrecourt. Il différait, dès le ixe siècle, d'un autre pagus du même nom.

Le Barois ou Barrisis, ou grand *pagus Barrensis*, comté de Bar au xe siècle, duché de Bar au xive, formait la partie nord-occidentale du diocèse, vers le cours inférieur de l'Ornain, aux confins du diocèse de Châlons, qui embrassait aussi la partie la plus voisine du Pertois. Les deux archidiaconés qui correspondaient à peu près à ce grand *pagus* dans le diocèse de Toul, étaient celui de Reynel et celui de Ligny (*Dec. de Lineio*), chef-lieu du même comté, et dont le siége primitif avait été à Bar-le-Duc, dont il porta d'abord le nom.

La partie du *pagus Bassiniacensis* ou Bassigny, qui dépendait du diocèse de Toul, était distinguée sous le nom de Bassigny Toulois et de Bassigny Barisien. Elle comprenait l'archidiaconé de Reynel et toute la partie française du diocèse, indépendante des ducs de Lorraine.

Le pays de Soulosse, *pagus Solecensis* formait la partie sud-occidentale du diocèse; il empruntait son nom, comme le *pagus Scarponensis*, à un établissement romain des plus importants, *Solimariaca*, mentionné aussi dans les itinéraires anciens et remarquable par les nombreuses antiquités qu'on y a découvertes. Des monnaies gauloises avec la légende *Solima*, décrites par M. de Saulcy (*Rev. numism.*, t. I, 1836, p. 169), ont conservé le nom de cet établissement gallo-romain, chef-lieu du pagus gaulois *Solimariacensis*, devenu le Soulossois du moyen âge, et enfin la portion la plus notable de l'archidiaconé de Vitel, dont un doyenné cependant représenta un *pagus* très-distinct, celui du Saintois.

Ce pagus *Segintensis* ou *Segetensis*, l'un des plus fréquemment cités dans les chartes carlovingiennes, comprenait la partie centrale du diocèse entre le Soulossois au sud et à l'ouest, le Toulois au nord, le Chaumontois à l'est et au sud-est. — Il forma tout le doyenné du Saintois, et quoiqu'il ait changé momentanément, vers la fin du xie siècle, son titre en celui de Vaudemont (*Vadini comitatus*), d'origine plus moderne, il n'en conserva pas moins l'étendue primitive du *pagus* gallo-romain.

Digitized by Google

Le Chaumontois, *pagus* et *comitatus Calvomontensis*, était sans comparaison la plus importante partie du diocèse. Il en occupait presque la moitié orientale et était divisé en plusieurs autres de moindre importance, tels que le *pag. Habendensis*, au sud, le *territorium Castrense*, le Vermois (*p. Vermensis*) dont Nancy était le lieu le plus important, le Portois (*pag. Portensis*), au nord dans la vallée de la Meurthe, fort différent du pays *Portensis* ou *Decolatensis*, au sud sur les frontières des diocèses de Toul, de Langres et de Besançon, et une partie notable de la chaîne des Vosges, *P. Vosagensis*.

Le Chaumontois comprenait aussi plusieurs comtés et surtout ceux de Salm et de Blamont. Il fut partagé en deux grands archidiaconés, celui de Port pour la vallée de la Meurthe, et le territoire voisin; celui des Vosges pour toute la portion montagneuse occupée par les grands monastères et Chapitres de Senones, de Moyen-Moutier, d'Estival, Mèvre, Saint-Dié, etc. Epinal et Remiremont étaient les chefs-lieux des deux principaux doyennés ruraux de l'archidiaconé de Vosges.

Une assimilation plus complète et plus précise des *pagi* et des archidiaconés et des doyennés ruraux du diocèse de Toul, ne peut être, comme pour tous les autres diocèses, que le sujet de recherches spéciales. Mais je ne saurais trop exprimer la plus entière conviction que des modifications locales apportées aux anciens territoires ecclésiastiques par les vicissitudes de la féodalité, par les révolutions politiques, et aussi par les intérêts temporels de l'Église, doivent être soigneusement distinguées, comme des exceptions, de la règle générale et habituelle des rapports intimes entre les divisions primitives de l'Eglise et les plus anciennes divisions civiles de la Gaule romaine et mérovingienne.

D'après le *N. Gall. christ.*, t. XIII, col. 1064-1161; 1347 et 1382, voici la liste des abbayes qui dépendaient de l'évêché de Toul. — Avant la création des deux diocèses de Nancy et de Saint-Dié, leur nombre était de près de cinquante, dont quatorze n'existaient plus au XVIIIe siècle.

Abbayes détruites à différentes époques : *monast. Habendense*, dans les Vosges ; — *S. Martinus*, dans le *pagus Bedensis*; — Saint-Germain, près Toul; — *Bodonis monasterium* (Bon-moûtier), dans les Vosges ; — *Offonis Villa* (Odonville), dans le Portois; — *S. Pientius* (Saint-Pient) : — *Sancta Genovefa* (Sainte-Geneviève), à Toul; — *Bliderici-Villa* (Bleurville dans le Saintois); — *S. Salvator* (Saint-Sauveur), à Toul; — *Monast. super Saltum* (Moutier-sur-Sault); — *Monast. Rivi ad Nonas* (Rup-aux-Nonains), près Rixey; — *Benedicta-Vallis* (Benoît-Vaux), près Reynel; — *Recta-Vallis* (Droite-Val), près Attigny. *B. Mar. de Consolatione* (fondé à Nancy, en 1624).

Abbayes conservées jusqu'en 1790, et dépendant du diocèse de Toul, après la création des deux diocèses de Nancy et de Saint-Dié :

O. S. B. Abb. d'hommes : *S. Aper* (Saint-Evre), à Toul; — *S. Mansuetus* (Saint-Mansuy); — *Castinetum* (Chatenay). — Abb. de femmes : *Portus-Suavis* (Poussay, Porsas).

O. S. Aug. *S. Leo* ; — *Alteriacum* (Autrey).

O. Cit. Abb. d'hommes : *Valles in Ornesio* (Vaux-en-Ornois) ;— *Escu-*

Digitized by Google

raium (Ecurey); — *Insula Barrensis* (l'Isle-en-Barrois). — Femmes : *Stanchia* (l'Étanche); *Sancta Hoildis* (Sainte-Houlde).

O. Prém. — *Regia-Vallis* (Riéval); — *Flabonis-mons* (Flabémont); — *Janduriæ* (Jandæures); — *Jovillare* (Jovilliers); — *Bonifagetum* (Bonfay); — *Rengis-Vallis* (Rengeval); — *Mira-Vallis* (Mureau).

Abbayes attribuées en 1775-1777 à l'évêché de Nancy :

O. S. B. Abb. d'hommes : *Layum* (Lay) : — *Flaviniacum* (Flavigny); — *S. Leopoldus*. — Femmes : *Buxeriæ* (Bouxières-aux-Dames).

O. S. Aug. Abb. d'hommes : *Domnus-Aper* (Dom-Èvre); — *Bellus-Campus* (Belchamp); — *S. Remigius* (Saint-Remy).

O. Cit. Abb. d'hommes : *Bellum-Pratum* (Beaupré); — *Alta-Silva* (Hauteseille); — *Clarus-Locus* (Clair-Lieu).

Abbayes attribuées en 1775-1777 à l'évêché de Saint-Dié :

O. S. B. Abbayes d'hommes : *Senoniæ* (Senones); — *Medianum-Monasterium* (Moyen-Moutier) — Femmes : *Romarici-Mons* (Remiremont); — *Spinalium* (Épinal).

O. S. Aug. Abb. d'hommes : *Calmosiacum* (Chaumousey); — *Hyrevallis* (Hérival).

O. Prém., *Stivagium* (Etival).

On comptait dans le diocèse de Toul, outre le Chapitre de la cathédrale ou de Saint-Étienne, environ dix collégiales, dont plusieurs étaient établies dans les chefs-lieux des archidiaconés et des doyennés ruraux. Telles furent celles de Liverdun, de Ligny, de Reynel et de Commercy, fondées toutes quatre vers la fin du XIIe siècle. Il n'en fut pas de plus agitée et de plus célèbre que celle de Saint-Dié, qui jouissait aussi du titre presque unique d'insigne église primatiale. On comptait en outre plusieurs Chapitres nobles de femmes, dont le plus illustre était celui de Remiremont.

La Collégiale de Saint-Gengoul, fondée vers 965, par saint Gérard, avait été unie, vers le milieu du XIe siècle, par l'évêque Udon, au grand archidiaconat. Ses membres avaient le droit d'élire cet archidiacre, mais ils devaient le choisir parmi les chanoines de la cathédrale. La prévôté de Liverdun fut aussi unie à l'archidiaconé de Port, et celle de Brixey, fondée en 1261, à l'archidiaconé de Vitel.

L'évêque de Toul avait trois officialités : à Toul, pour les paroisses de la Lorraine; à Bar et à Vaucouleurs, pour les paroisses du Barrois-mouvant et de la Champagne. A l'égard des autres évêques de la province ecclésiastique de Trèves, il jouissait d'un titre dont la valeur n'est pas très-nettement définie; il se disait le doyen, *decanus* de ses coévêques. Je ne connais pas, dans la Gaule, d'autre exemple d'une pareille prérogative.

L'origine des archidiaconés et des doyennés ruraux, dans le diocèse de Toul, remonte au moins au IXe siècle. Une charte de Charles le Gros fait mention des six archidiacres et des autres dignitaires du grand Chapitre de la cathédrale. De nombreux diplômes et des actes de plusieurs synodes du Xe siècle en indiquent jusqu'à huit, nombre qui fut réduit, vers le XIIe siècle, à six. Le défaut habituel d'adjonction, avant cette dernière époque, des noms des chefs-lieux des archidiaconés aux noms des titulaires, a fait supposer au Père Benoit (*Pouillé de Toul*, t. I, p. 115), que ces territoires n'étaient point dès lors régulièrement délimités, et que les archidiacres étaient en-

Digitized by Google

voyés par l'évêque, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, qu'ils n'avaient point de district fixe et permanent avant le XIIe siècle, parce que chacun d'eux ne prenait pas habituellement le nom de la province où il exerçait sa juridiction; tandis que dans les chartes des XIIe et XIIIe siècles ils prirent le nom de cette province dont le gouvernement leur était confié par l'évêque.

Tout en reconnaissant l'exactitude du fait, surtout pour les premiers siècles du christianisme, je ne puis admettre, pas plus que je ne l'ai fait pour l'opinion semblable énoncée par les Bénédictins, à l'égard du diocèse de Metz, la conséquence que le P. Benoit en tire. Cette conséquence semble d'autant moins acceptable que celui-ci reconnaît lui-même très-positivement (*id.* p. 17) que la multiplicité des paroisses engagea de bonne heure les évêques de Toul à partager ce diocèse en archidiaconés, suivant ce qui se pratiquait déjà dans l'Église, et qu'ils établirent des archidiacres « *dans les petites provinces qui composaient alors leur diocèse.* » Or cette coïncidence générale des juridictions ecclésiastiques avec les contrées naturelles ou politiques plus anciennes, est précisément ce que je cherche à démontrer et ce dont je rencontre sur tous les points de la Gaule un si grand nombre de témoignages.

Dans le diocèse de Toul, le nombre des archidiacres indiqué par les chartes, dès le IXe et le Xe siècles, c'est-à-dire plus de deux siècles avant qu'ils portassent les noms des territoires à l'administration desquels ils étaient préposés, correspond exactement à celui des territoires archidiaconaux, dès qu'on voit ceux-ci désignés nominativement. Ne doit-on pas en conclure l'existence dès cette même époque plus ancienne d'un nombre de territoires archidiaconaux égal à celui des titulaires, correspondant l'un et l'autre aux divisions antérieures?

Voici, par ordre de dates, les principaux documents dans lesquels sont mentionnés les archidiacres ou les archidiaconés de l'évêché de Toul. Il faut remarquer d'abord qu'au XIe siècle, le titulaire du grand archidiaconé de la ville épiscopale était souvent désigné sous le titre de cardinal-archidiacre; qu'il était plus spécialement attaché à la personne des évêques que les autres *ministri*, ou *coadjutores* de celui-ci (charte de 1045); que cette dignité fut aussi parfois réunie à celle de primicier du Chapitre, comme dans les diocèses de Metz et de Verdun; que dans plusieurs chartes, et notamment dans une charte de l'empereur Lothaire, en 845, on voit figurer un *chorépiscopus* de Toul, mais jamais en plus grand nombre et sans que rien indique une juridiction territoriale (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e éd., t. II, pr. p. CXXXIII); que le nombre des archidiacres, variable suivant le plus ou le moins d'importance des diplômes, n'est pas un témoigeage de leur nombre réel, au moment de la rédaction de ce diplôme.

Année 644. Dans un synode de Trèves, des dons faits au monastère de Saint-Dié, dans le diocèse de Toul, sont confirmés, et il est fait défense à tout évêque ou à tout abbé, clerc, prêtre ou archidiacre (*nullus archidiaconorum*) d'y faire obstacle (Mabillon, *Annal. Ben.*, t. I, p. 696. — *Concil Germ.* t. I, p. 687).

Année 671. Dans une charte de Numérien, archevêque de Trèves, en faveur du même monastère de Saint-Dié, il est fait mention, après

Digitized by Google

l'évêque, des abbés et des autres prêtres et archidiacres (D. Calmet, pr. de l'*Hist. de Lorraine*, 2 édit., t. II, p. LXXIX).

Année 836 et année 838. Charte signée par le *primicerius* de Toul et par cinq *presbyteri*, nombre qui paraît représenter celui des six archidiacres (D. Calmet, *loc. cit.*, p. CXXVI).

Année 898. Une donation faite par l'évêque Ludelme aux chanoines de la cathédrale, est signée par le *primicerius* et six *sacerdotes* (*id.*, p. CLXV).

Année 916. La signature du primicier est accompagnée de celle de trois archidiacres, dans un synode de Toul, où il est dit que l'évêque *Drogo interrogavit fideles suos archidiaconos, necnon sacerdotes in plenâ synodo residentes quid inde facere debuisset* (*Nov. Gall. Christ.*, t. XIII; *Instr.* col. 452. — *Concil. Germ.*, t. II, p. 587).

Année 941. Huit archidiacres, dont l'un a le titre de primicier, signent comme témoins un acte de donation de leur évêque Gauslin, en faveur des moines de Saint-Evre de Toul. *B. primicerius. — Maringerius archid. — Varnerus archid. — Herlardus archid. — Verardus archid. — Girardus archid. — Gifardus archid. — Grimaldus archid. — Hubertus archid.* (*Nov. Gall. chr.*, t. XIII, Instr. col. 453-454; — D. Calmet, 1re édit., t. I, pr. p. 348, et 2e édit., t. II, pr. p. CLXXXVII.

Année 942. On voit signer, comme témoins, le primicier, deux archidiacres, un doyen, et de nombreux prévôts, diacres et sous-diacres (D. Calmet, 2. édit., t. III, pr. p. 349).

Année 968. Dans une donation de plusieurs églises, par l'évêque Gérard Ier, à l'abbaye de Bouxières, figurent le primicier et trois archidiacres (D. Calmet. *loc. cit.* t. II, pr. p. CCXX).

Année 971 et année 986. Figurent dans un acte le *primicerius*, un *decanus*, et deux *archidiaconi* (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 459 et 460).

Année 971. Le primicier et plusieurs archidiacres comparaissent dans un synode de Toul (*Conc. germ.*, t. II, p. 652).

Année 988 et année 989. Dans un synode de Toul, l'évêque Gérard était assisté par six archidiacres de son diocèse : *Rotbertus primicerius* et *archidiaconus; Arlufridus decanus* et *archidiaconus; Lambertus archidiaconus; alter Lambertus archidiaconus; Ansteus archidiaconus; Harbertus archidiaconus* (D. Calmet, 1e édit., t. I, pr. col. 393 ; — *Concil. Germ.*, t. II, p. 665).

Année 988. Une charte de l'évêque saint Gérard, en faveur de l'abbaye de Saint-Mansuy, est signée par le primicier-archidiacre et par trois autres archidiacres (le P. Benoît, *Hist. de Toul*, pr. p. LXVIII).

Année 1019. Dans une transaction entre l'évêque Berthold et un chevalier, comparaissent le primicier et trois archidiacres (*N. Gall. Chr.*, t. XIII; *Instr.* col. 462).

Année 1034. Le primicier de Toul, le primicier de Verdun et sept archidiacres signent la confirmation, par l'évêque de Toul Bruno, d'églises données à l'abbaye de Saint-Evre (D. Calmet 1e éd., t. I, pr. p. 413 et 2e éd., t. II, pr. p. CCLXVII).

Année 1037. Le primicier, le doyen du Chapitre cathédral et trois archidiacres signent une charte du même évêque, Bruno (*N. Gall. Christ.*, t. XIII, *Instr.*, col. 464).

Digitized by Google

Année 1052. Une charte d'Udon, évêque de Toul, pour l'avouerie de l'abbaye de Bleurville, est signée par le primicier, le doyen et sept archidiacres. (D. Calmet, 1e éd., t. I, pr. col. 444, et 2e éd., t. II, pr. p. CCCVIII; — le P. Benoît, *Hist. de Toul*, pr. p. LXXVII).

Année 1054. Les primiciers de Toul et de Verdun et six archidiacres assistent le même évêque Udon dans une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Mansuy (*N. Gall. Christ.*, t. XIII, *Instr.*. col. 470).

Année 1065. Le titre du rétablissement des chanoines dans l'église de Saint-Gengoul est signé par neuf archidiacres de Toul et de Verdun, dont l'un est qualifié de primicier, et un autre de *cardinalis archidiaconus;* le primicier de Verdun est aussi témoin (D. Calmet, 1re éd., t. I, pr. p. 455; 2e éd., t. II, pr. p. CCCXXV. — Le P. Benoît, *Hist. de Toul*, pr. p. LXXIV).

Année 1069. Une charte de l'évêque Udon, relative au comté de Toul et aux sept anciens domaines (*potestates*) assignés à la mense épiscopale, est signée par les sept archidiacres *Stephanus*, *Lambertus*, *Robertus*, *Odelricus*, *Hugo*, *Lambertus junior* et *Rodulphus* (D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 2e éd., t. II, pr. p. CCCXXXVIII).

Année 1072. Dans un synode de Toul, les primiciers des deux diocèses de Toul et de Verdun, le *major archidiaconus* et sept autres archidiacres signent une charte de l'évêque Pibon (D. Calmet, 1re éd., t. I, pr. col. 473; 2e éd. t. II, pr. p. CCCXLVI; — *Concil. Germ.*, t. III, p. 161).

Année 1074. Une charte du même évêque, pour le prieuré de Bainville, est signée par le primicier et 8 archid. (*Traité historique sur l'origine de la maison de Lorraine*; par Hugo, 1741, in-12, p. XXXIX).

Année 1076. Le primicier, trois archidiacres, un *præpositus* signent une charte en faveur de l'église de Saint-Dié (*Nov. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 472; — *Concil. Germ.*, t. III, p. 181).

Année 1090. La fondation du monastère de Saint-Léon de Toul est signée par le primicier, le doyen et six archidiacres (*N. Gall. Chr.*, *Instr.*, col. 475; — D. Calmet, 2e éd., t. III, pr. p. XVII; — *Concil. Germ.*, t. III, p. 215).

Année 1091. L'archidiacre de Gondricourt (*Gundricurt.*) signe avec six autres archidiacres et le primicier la confirmation de cette charte par le Chapitre de Toul (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 475).

Annee 1094. Le primicier, le doyen et six archidiacres, dont un avec le titre de *præpositus*, signent l'acte de fondation du prieuré de Saint-Thiebaut, par l'évêque Pibon (*N. Gall. Christ.*, t. XIII, *Instr.* col. 477; — D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re éd., t. I, pr. p. 498; 2e éd., t. III, pr. p. XXIX).

Année 1099. Les archidiaconés et les archiprêtrés sont mentionnés dans une lettre du pape Urbain II à l'évêque Pibon : *Episcopus omnia sui episcopatus membra, videlicet archidiaconatus et archipresbyteratus, decimas, vel aliquas præposituras ecclesiæ suæ canonicas gratis... distribuat* (*Concil. Germ.*, t. III, p. 224).

Vers l'année 1100, sont indiqués les *decanatus rurales*. Le prieuré de Landécourt, dans l'archidiaconé de Port et dans le doyenné de Déneuvre, fondé par l'évêque Pibon, est déclaré par lui, avec l'assentiment du pape Pascal II, exempt de la juridiction de l'*archidiaconus* et du *decanus* du territoire. La signature de l'évêque n'est accompa-

Digitized by Google

gnée que de celles du primicier, de l'archidiacre et du doyen de la localité (D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re éd., pr. t I, p. 514).

Année 1101. Le primicier et trois archidiacres, dont le premier joint à son titre celui de prévôt de la collégiale de Saint-Gengoul, signent, avec le même évêque, la charte de fondation d'un prieuré, *Pr. de Leronis-Villa* (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, p. 480).

Année 1101. Aux précédents titulaires se joint le *cardinalis archidiaconus*, dans la consécration de l'église de Port (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.* col. 481).

Année 1105. Une charte de Pibon, en faveur de la collégiale de Saint-Gengoul, est signée par le primicier et les sept archidiacres *Riquinus primicerius et ejusdem eccl.* (cathedr.) *præpos. et S. Stephani archidiaconus*; — *Thiercelinus archid.*; — *Hugo archid.*; — *Albericus archid.*; — *Rambaldus archid.*; — *Hugo junior archid.*; — *Gobertus archid.* (D. Calmet, 1re éd. t. I, pr. col. 517 ; 2e éd. t. III, pr. p. XLIX; — *Concil. Germ.* t. III, p. 251).

Année 1116. Dans un synode de Toul figurent sept archidiacres, dont l'un est désigné *archidiacre* de *Gondricourt* et un autre a le titre de primicier (D. Calmet, 1re éd., t. I, pr. col. 540 ; — *Conc. Germ.*, t. III, p. 271).

Année 1118. Cinq archidiacres et le primicier figurent dans un diplôme de l'évêque Riquin (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 484).

Année 1122. Le testament de l'évêque Riquin, confirmé dans un synode de Toul, présente la signature de cinq archidiacres, dont l'un est désigné *Gundri-Curtensis archid.*, archidiacre de Gondrecourt. Ce territoire archidiaconal, dont il est le plus souvent fait mention à cette époque, n'existait plus après le XIVe siècle que comme doyenné de l'archidiaconé de Ligny (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 485 ; — *Concil. Germ.*, t. III, p. 283).

Année 1123. Dans un autre synode figurent cinq archidiacres, dont deux qualifiés du titre de *magister*; le primicier et le doyen (*Conc. Germ.*, t. III, p. 293).

Année 1126. Le primicier, un archidiacre, un *archipresbyter* comparaissent dans l'acte de fondation du prieuré de Deneuvre (*de Danobrio*) (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 490).

La même année 1126, avec six autres archidiacres, figure encore celui de Gondricourt (D. Calmet, 1e éd., t. II, pr. col. CCLXXXI).

Année 1131. Cinq *archidiaçoni* et deux *decani* sont témoins dans une charte de l'évêque Henri Ier (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col 494).

Année 1136. Dans un synode de Toul, on lit les signatures de sept archidiacres, dont l'un est primicier, et dont un autre porte le titre de son territoire : *Hugo Gundricurtensis archidiac.* (*Concil. Germ.*, t. III, p. 333 et 334 ; — D. Calmet, 1re éd. t. II, pr. p. CCCXIII).

Année 1146. Cinq archidiacres et entre autres celui de Gondricourt, signent une charte du même évêque, faisant droit à une réclamation de l'abbesse de Bouxières (D. Calmet, 1re éd., t II. pr. p. CCCXXV).

Année 1147. Quatre archidiacres, dont l'un est qualifié : *Archidiaconus* de *Brixeio*, figurent dans une charte du même évêque, confirmant une donation à l'abbaye de Saint-Mansuy. Le nom de Brixey était celui d'une petite collégiale du doyenné de Neufchâteau, unie à l'archidiaconé de Vitel, ce qui explique une dénomination dont je n'ai vu

Digitized by Google

que cette seule mention et qui ne figure dans aucun pouillé (*N. Gall. Chr.*, t. XIII. *Instr.*, col. 505).

Année 1147. Indication du décanat de Port (D. Calmet, 2e édit., t. III, pr. p. CCCXXXI).

Année 1149. Charte signée par six archidiacres (le P. Benoît : *Hist. de Toul*, pr. p. XCI).

Année 1152. Deux archiprêtres du diocèse de Toul comparaissant dans un acte (D. Calmet, 2e éd., t. V, pr. p. CCCXLVI).

Année 1163. Six archidiacres, dont l'un est prévôt de Saint-Gengoul, un autre est doyen, un autre chantre, un autre trésorier, un autre chapelain du Chapitre cathédral, figurent avec l'*archipresbyter civitatis*, représentant le doyenné de Toul, dans une charte de l'évêque Henri Ier, accordant certains priviléges à l'église paroissiale de Saint-Mansuy (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 517).

Année 1169. Une charte, en faveur du monastère d'Etival, confirmant la juridiction libre des abbés dans la vallée des Vosges où il était situé, est signée par les huit archidiacres, dont six sont dignitaires du grand Chapitre (Belhomme : *Histor. Mediani-Monasterii*, in-4, p. 303).

Année 1186. Avec quatre autres archidiacres sont mentionnés le primicier de Metz, qui est aussi archidiacre de Toul, et les doyens et prévôts des Chapitres de Saint-Léon, de Saint-Eucher, de Saint-Gengoul (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 522).

Année 1194. Comparaît l'*archidiaconus de Vosago* (D. Calmet, 2e éd., t. III, pr. p. CXX). Ce même archidiacre est mentionné dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel, p. 1272, et dans un titre de 1315 (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 533).

L'*archidiaconatus de Portu* est indiqué en 1152 et 1157 (*Hist. Mediani-Monast.*, p. 324).

Dès le XIe siècle, l'archidiaconé de Blaise (*Blesensis*), désigné aussi plus tard sous le nom d'archid. de Risnel (Reynel), était le sujet de différends entre les évêques de Toul et de Langres ; celui-ci prétendait que cet archidiaconé avait été séparé de son diocèse au commencement du XIe siècle. Il adressa ses réclamations au pape Pascal II, qui était alors à Langres. L'évêque de Toul, Pibon (1070-1107), prouva que son diocèse possédait depuis plus de quarante ans l'archidiaconé de Blaise et les doyennés qui en dépendaient. Les prétentions des évêques de Langres ne paraissent pas s'être renouvelées depuis. La bulle du pape Pascal II a été publiée par le P. Benoît (*Hist. de Toul.*, pr. p. CXXIV). Cette pièce n'a jamais été suffisamment discutée et la mention qu'on y fait des réclamations des habitants du diocèse de Troyes (*Trecenses*) ; la présence d'un évêque de Châlons-sur-Marne, pris pour arbitre, l'existence de deux *pagi Blesenses* (de même que celle de deux *pagi Odornenses*), l'un sur la rive droite de l'Ornain, incontestablement dans le diocèse de Toul, l'autre sur la rive gauche de la Marne, et en dehors des limites du diocèse, me paraissent laisser encore de l'incertitude sur la situation véritable et l'étendue de l'*archidiaconatus Blesensis*, dont il est ici question. Ce document est l'une des meilleures preuves de l'existence nominative des archidiaconés et des doyennés ruraux dans le diocèse de Toul, dès le commencement du XIe siècle, contrairement à l'opinion du P. Benoît

Digitized by Google

qui nous fournit ainsi lui-même contre lui un argument irrésistible. Cette organisation est aussi prouvée pour le commencement du XIe siècle, par plusieurs chartes du cartulaire de Saint-Mihiel.

Dans les premières années du XIIIe siècle, on voit qu'un certain Cono, *ad sacros ordines astutiâ propriâ promotus, tandem presbyter factus est, deinde senator* (?) *id est Decanus Christianitatis vallis S. Deodati effectus, ditissimus et plenus omnium bonorum terrenorum fuit* (Richer.; *Chron. Senon.*, l. III, *ap.* d'Achery, *Spicil.*, éd. in-4°, t. III, p. 331).

Ce doyenné rural, dont je ne connais pas d'autres traces sous ce même nom, correspondait sans nul doute à l'un des doyennés de l'archidiaconé de Vosges, de même que le doyenné de Salm mentionné dans les *Registres de l'Evêché*, pendant le XVe et le XVIe siècles embrassait la plupart des grands monastères dissidents et dont la prétention était de n'être *nullius diœcesis*.

Vers la fin du XVIIe siècle, pendant une des phases de cette lutte qui ne fut terminée que par la création de l'évêché de Saint-Dié, on voit l'évêque Jacques de Fieux désigner un doyen pour le comté de Salm, auquel il attribue la juridiction plus nominale que réelle des paroisses dépendant des grands monastères de Senones et de Moyen-Moutier, qui avaient refusé de laisser comparaître les recteurs de ces paroisses aux synodes ruraux, convoqués par son prédécesseur, André de Saussay (*Hist. Medii-monast.*, p. 432). Ce doyenné de Salm, qui n'était qu'un démembrement de celui de Deneuvres, était en réalité fort antérieur à l'évêque J. de Fieux, auquel on en attribue la création.

A mesure que l'on approche du XIIIe siècle, les mentions des archidiaconés et des doyennés ruraux deviennent plus nombreuses et plus précises. Les archidiaconés de Port, qui était le plus vaste, de Vosges, de Vitel, de Ligny sont désignés plus fréquemment, outre le grand archidiaconé et celui de Gondrecourt, qui ne tarda pas à disparaître. Mais les anciens pouillés de ce diocèse constatant un ensemble complet de divisions territoriales qui remonte jusqu'à cette époque, il serait tout à fait surabondant d'emprunter aux chartes et aux synodes d'autres éléments de sa géographie ecclésiastique.

Pouillés et autres documents originaux concernant le diocèse de Toul. — Il n'est peut-être pas de diocèse pour lequel les sources originales fournissent des données plus nombreuses et plus authentiques. Procès-verbaux de visites épiscopales et archidiaconales, actes d'assemblées synodales des doyennés ruraux, registres d'institutions de bénéfices, rôles de taxes pour les décimes, soit dans l'intérêt de la couronne de France, ou des ducs de Lorraine, soit dans l'intérêt des évêques ou du Chapitre, soit pour fixer les droits de nomination relevant du pape. Toutes les sources abondent; et cependant il ne m'a pas été jusqu'ici possible d'assigner, avec leur secours, une date précise d'origine aux archidiaconés, ni aux doyennés ruraux.

Voici la liste de ceux de ces pouillés dont j'ai pu constater l'existence : 1° Le plus ancien, auquel renvoient les références des nombreuses rédactions postérieures des XVe, XVIe et XVII siècles, paraît

Digitized by Google

être du XIIIe siècle, ou du moins antérieur à l'an 1303 : dès lors la topographie diocésaine était complète. Il est ainsi désigné dans le pouillé français manuscrit de L. Machon (Bibl. impér., fonds Saint-Germain, fr. n° 1077, p. 94 : « *Vieux polion d'éveschě qui est un grand rouleau de parchemin escrit de vieille lettre gotique sans datte.* »

2° Dans le même document et dans le Registre des bénéfices du diocèse de Toul, pour l'année 1402, est indiqué un autre ancien pouillé fait en l'année 1303, lequel, est-il dit dans le pouillé français, se voit dans le registre intitulé : *Multa*. Il est désigné dans le pouillé latin de 1402 sous le titre de : *Taxatio beneficiorum*.

3° Le troisième pouillé, l'un des plus précieux, est celui du Chapitre de la cathédrale de Toul, pour l'an 1402. Il est conservé intégralement à la Bibliothèque impériale, manuscrits latins n° 5208, et ainsi intitulé :

Registrum benefic. diœcesis Tullensis, anno 1402.

Regestum omnium ecclesiarum et conventuum... tàm in civitate quàm diocese TULLENSI... *exceptis ordinibus cathedralium et aliorum à quibus decima exhigi non censuevit, recollectum ab antiquis quam pluribus regestis et ordinatum anno Dom.* 1402; *continensque duas taxaciones quarum prima taxacio in sinistra parte est pro valoribus beneficiorum secundùm taxacionem decime, et altera taxacio, in dextra parte, post quodlibet beneficium est pro decimâ secundùm quod taxata extitit, pro uno anno duobus terminis mediatim circa annum Domini millesimum trecentesimum tercium* (1303).

Post quas quidem taxaciones valoris et decime, sequuntur collationes illorum qui constituerunt ecclesias et beneficia, etc.

Une note du pouillé français manuscrit, fonds Saint-Germain, n° 1077, p. 94, fait connaître le rédacteur du pouillé de l'année 1402 ; il se nommait Henry Vaultrin, notaire apostolique et impérial, et il avait fait et compilé son travail conformément au plus ancien de l'année 1303.

C'est probablement avec l'un de ces deux pouillés qu'a le plus de rapport celui indiqué dans le catalogue des collect. Lorraines de M. Noël, n° 1730, sous ce titre : *Beneficia diœcesis Tullensis*, manuscrit in-4.

4° Je possède un recueil manuscrit, inédit, formant un volume grand in-fol. de près de 800 pages, sous le titre de *Polium universale diœcesis Tullensis* ; ce pouillé a été copié et rédigé en 1733 par un secrétaire de l'évêché de Toul (*cameræ episcopalis scriba*), nommé A. Lainant, pour l'un des plus illustres évêques, Jérôme Bégon, auquel il est dédié ; il a été continué, après lui, jusqu'en 1742. Ce recueil, précieux pour la géographie ecclésiastique du diocèse, et qui a dû servir aux visites diocésaines de l'évêque Bégon, visites dont parle D. Calmet (*Bibl. Lorraine*) avec de grands éloges, reproduit les tables d'environ trente *Regesta* ou *Registra beneficiorum*, se rapportant à différentes années des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, depuis 1447 jusqu'en 1742, sauf quelques lacunes existant dans les registres originaux de l'évêché au moment de la rédaction de ces tables et indiquées par l'auteur. Dans chacun de ces *Regesta*, rédigés en latin, les paroisses sont énumérées suivant l'ordre alphabétique, avec l'indication des décanats dont elles dépendent, les noms des

Digitized by Google

collateurs et le renvoi aux pages des registres originaux. On y trouve l'indication et la confirmation de presque tous les doyennés ruraux. Le décanat de Salm y figure dans le registre de 1447 à 1456, et se retrouve dans plusieurs autres. On voit qu'il embrassait tout le territoire des Vosges, occupé, possédé et si vivement disputé par les grandes abbayes et Chapitres de Senones, de Moyen-Moutier, de Saint-Dié, etc.

5° Le manuscrit de la Bibliothèque impériale, déjà cité, fonds Saint-Germain, fr. n° 1077, fait mention de deux autres pouillés des années 1556, 1580, et d'un troisième, rédigé en 1599, dont l'auteur, L. Machon, conseiller et secrétaire de l'évêché, est le même qui, en 1635, alors qu'il était archidiacre de Port, chanoine et chapelain épiscopal, fit l'abrégé contenu dans le manuscrit 1077; le même aussi qui, en 1642, devenu greffier des insinuations ecclésiastiques des évêchés de Metz et de Toul, rédigea les deux pouillés de Metz et de Verdun. L. Machon quitta le diocèse de Toul vers 1645 pour s'attacher au chancelier Séguier.

6° Voici les titres divers de ce pouillé important (fonds Saint-Germain, fr, n° 1077), rédigé en français avec de nombreuses altérations de noms de lieux, et différent pour les détails du manuscrit n° 5208, rédigé en latin et de date plus ancienne, dont n'a pas fait mention le père Benoît, dans son pouillé du diocèse de Toul, publié en 1711.

« Polion extrait et compilé du vieux de l'évesché, en rouleau de parchemin, sans datte; de celuy du Chapitre de la cathédrale de Toul de l'an 1402; du nouveau de l'évesché, fait en l'an 1599; d'un aultre de l'an 1556, et d'un aultre de l'an 1580; par Louis Machon, archidiacre de Port, chanoine et chappelain épiscopal, 1635.

« Dénombrement de tous les bénéfices de l'évesché de Toul, avec les noms et patrons des collateurs d'iceux, conformément au polion général du dit évesché, fait et escrit en l'an 1599, par le sieur Louis Machon, conseiller et secrétaire dudit évesché, etc. Extrait par le sieur Louis Machon, archidiacre de Port, chanoine de la cathédrale et chapelain épiscopal, en l'an 1635. »

On lit, p. 94 : « Additions et corrections, remarques et observations tant sur le dénombrement des bénéfices cy-devant rapportés que sur la jurisdiction, collation et patronage d'iceux. Le tout diligemment recueilly d'un vieux polion d'évesché qui est un grand rouleau de parchemin, escrit de vieille lettre gotique, sans datte, et d'un autre du Chapitre de Toul, fait et compillé par Henry Vaultrin, notaire apostolique et impérial en l'an 1402, au mois d'aoust, conformément à un plus ancien qui fut fait en l'an 1303, lequel se voit dans le registre intitulé : *Multa.* »

7° En 1610, 1611 et 1618, l'évêque de Toul, Porcelet de Maillane, fit rédiger les procès-verbaux de ses visites diocésaines; elles ont été consultées par le père Benoît, ainsi que les visites des doyens ruraux ordonnées par M. Midot, vicaire général de l'évêché pendant la vacance du siége. Mon pouillé manuscrit me paraît contenir une grande partie de ces documents et de celui indiqué sous le n° 9.

8° D. Calmet, dans la préface de sa *Notice de la Lorraine* (t. I, p. 111), fait mention d'un pouillé manuscrit du diocèse de Toul copié

Digitized by Google

par Mathieu et N. Despreys, notaires apostoliques, et transcrit de nouveau par Silvestre, docteur en droit et notaire apostolique, en 1644.

9° En 1650, un promoteur général de l'évêché de Toul, nommé Caillier, adressa des feuilles imprimées à tous les curés, qui les remplirent de la mention des collateurs et des décimateurs de chaque paroisse, en y marquant la quotité de la dîme. Ces documents sont, ainsi que le suivant, très-fréquemment cités par le père Benoît, sous le titre de *Pouillé de Caillier*. Fontette l'a indiqué dans la deuxième édition de la *Bibliothèque historique de la France*, n° 1292, sous ce titre : *Pouillé du diocèse de Toul, par M. Callière, chanoine de Toul* (Bibl. de M. Henry).

10° L'évêque, de Thiard de Bissy, fit dresser, vers l'an 1690, par les doyens ruraux des mémoires signés aussi par les curés et attestés par les plus notables habitants des paroisses. Ils étaient destinés au renouvellement des anciens pouillés.

11° C'est avec de si riches secours que le père Benoît Picart de Toul, capucin, composa par ordre de son évêque Blouet de Camilly, le *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, imprimé à Toul en 1711; 2 vol. in-12. L'ordre de l'ouvrage est celui des six archidiaconés et dans chacun d'eux, des doyennés qui en dépendent. L'auteur indique les limites et l'étendue de toutes les subdivisions territoriales ecclésiastiques. L'article consacré à chaque paroisse, présente l'étude la plus complète de statistique ecclésiastique pour l'époque à laquelle il fut rédigé; mais conformément à son titre, il ne donne aucun des renseignements historiques qu'on trouve dans la *Notice* de D. Calmet, et que l'auteur lui-même a rassemblés dans son histoire du même diocèse publiée antérieurement (1707). C'est l'un des pouillés les plus instructifs qu'on ait sur les diocèses de France. Il attira cependant à l'auteur des persécutions de la part de la cour de Lorraine. — On conserve, dans la bibliothèque de l'évêché de Nancy, une deuxième édition manuscrite de ce pouillé, fort augmentée par l'abbé Chatrian, en 1768.

12° Le pouillé manuscrit ou recueil de visites paroissiales, que je possède et dont j'ai déjà parlé sous le n° 4 est, dans ses dernières parties, postérieur à l'ouvrage du P. Benoît, puisqu'il porte la date de 1733 et qu'il est indiqué comme ayant été copié et rédigé par les soins de Lainant, secrétaire de l'Evêché à cette époque, sous l'épiscopat de Mgr. Begon.

13° Un pouillé ecclésiastique et civil du doyenné de Saintois (*D. Segetensis*), par de Frémery, existe manuscrit dans la riche bibliothèque Lorraine de M. Noël, à Nancy.

14°, 15° Il existe encore d'autres pouillés généraux ou partiels de ce diocèse. Fontette indique les deux suivants : n° 1289 : de sa *Bibliot. hist. de la Fr.* : Bibliothèque du Roi, n° 9861 et n° 1291 : pouillé, par Th. Alix., présid. en la Chambre des comptes de Lorraine, dans son ouvrage de l'*antiquité de Lorraine*, conservé manuscrit à Saint-Germain-des-Prés. Ce dernier pouillé doit coïncider par la date de sa rédaction au XVI° siècle, avec l'un de ceux signalés dans celui de L. Machon (ci-dessus n° 5).

Thibault, dans son *Histoire des lois de la Lorraine sur les ma-*

Digitized by Google

tières bénéficiales, 1763, in-fol., p. 260, a donné une liste complète des archidiaconés et des doyennés du diocèse de Toul.

M. H. Lepage, dans son ouvrage sur les *Communes du départ. de la Meurthe*, 2 vol. in-8, 1853-1854, t. II, p. 585, donne une pareille liste d'après un pouillé manuscrit rédigé en 1768, et qui est conservé dans la bibliothèque de l'évêché de Nancy.

La division du diocèse en six archidiaconés se présente la même dans tous les pouillés que j'ai vus. Les deux archidiaconés de Gondrecourt et du Barrois n'y figurent pas, ce qui reporterait leur suppression avant le XIVe siècle. Les vingt-cinq doyennés ruraux y sont tous indiqués; mais le partage du doyenné de Meuse en deux, ne figure que dans les rédactions du XVIIIe siècle.

Documents autres que les pouillés.

Outre les chartes concernant le diocèse de Toul dont j'ai indiqué précédemment un grand nombre et qui sont disséminées soit dans les deux éditions de l'*Histoire de Lorraine*, par dom Calmet, soit dans le t. XIII du *N. Gallia Christiana*, il existe à la Bibliothèque impériale un très-grand nombre de documents manuscrits intéressants pour l'histoire et la géographie ecclésiastique des Trois-Évêchés, indépendamment de la riche collection de C. Dufourny, relative à l'histoire politique et à l'administration de la Lorraine.

Les Archives de la préfecture de la Meurthe ne renferment qu'une très-faible partie des titres originaux de l'ancien diocèse de Toul; ceux concernant la portion de ce diocèse qui forma l'évêché de Nancy y sont beaucoup plus abondants. Toutefois on y trouve encore, pour l'étude de la géographie historique des Trois-Évêchés, plusieurs recueils d'une grande importance, mais plus particulièrement relatifs à l'histoire, à l'administration et à la topographie civiles, qu'à l'histoire de l'Église. Telle est la grande collection de titres originaux, ou le *Cartulaire de Lorraine*, formé pendant le XVIe siècle par le président Th. Alix de Veroncourt, et qui se compose de près de 80 volumes in-fol. Tel est surtout, au point de vue ecclésiastique, le travail considérable dressé au commencement du XVIIIe siècle, d'après les ordres du duc Léopold, par un prêtre nommé Ant. Rice, qui s'en occupa pendant plus de dix ans. Cet *État du temporel des paroisses*, mis en ordre et complété par Lancelot, est une véritable statistique historique qui a été fort utile à Dom Calmet pour sa *Notice*, et à Durival, pour sa *Description de la Lorraine*. — M. Lepage, dans l'Introduction de ses *Communes de la Meurthe*, a donné une très-bonne notice sur les archives de Nancy, qu'il dirige et dans lesquelles il a puisé aux sources originales les éléments de son important ouvrage.

La Bibliothèque du British Muséum, à Londres (manuscrits de Harley), possède aussi de nombreuses copies de chartes concernant spécialement le diocèse de Toul; elles ont été récemment examinées par M. Marchegay.

Il convient de signaler plus particulièrement pour la géographie et l'histoire de ce diocèse pendant le moyen âge, le *Chronicon Senonense*; Histoire de l'abbaye de Senones, *abbatiæ Senonensis in Vosago*

Digitized by Google

diœc. Tull. historia, auct. Richerio, publiée par d'Achery, *Spicileg.*, édit. in-4, 1787, t. III, p. 271-445.

L'histoire de Moyen-Moutier, *Historia Mediani in monte Vosago Monasterii* (auct. H. Belhomme), Argentor. 1724, in-4.

SS. antiquit. Vosag., par Ruyr, édit. de 1626 et de 1633.

L'*Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, par le P. Benoît, capucin. Toul, 1707, 1 vol. in-4. avec de nombreuses pièces justificatives; — la *Vie de Saint-Gérard*, évêque de Toul, publiée par le même. 1 vol. in-12, Toul, 1700. Cette vie a été aussi publiée par M. Pertz, dans le t. IV des *Script.* de ses *Monumenta Germaniæ*.

Plusieurs synodes insérés dans les collections générales des Conciles; — un recueil particulier de statuts synodaux publié par ordre de l'évêque Porcelet de Maillanne, en 1618; un autre recueil semblable publié en 1712, par ordre de l'évêque J. de Fieux, et qui contient les statuts promulgués dans les synodes depuis l'année 1678. (Toul, 1 vol. in-12).

L'*Histoire de l'Eglise de Saint-Dié*, avec les pièces justificatives, par J. C. Sommier, grand prévôt de la même église. Saint-Dié, 1726, 1 vol. in-12

L'*Apologie de l'Histoire de l'Eglise de Saint-Dié*, 1737, 1 vol. in-12.

Le *Système chronologique des évêques de Toul*, 1701, in-12. L'auteur de ce dernier ouvrage, l'abbé Riguet, grand prévôt de l'église collégiale de Saint-Dié, soutenait, comme le fit après lui le savant prémontré Hugo, dans l'intérêt des monastères des Vosges, qui se prétendaient indépendants de la juridiction épiscopale, que le siége primitif de l'évêché, au IVe siècle, n'avait point été primitivement à Toul, mais à Grand. Grand, ou Gran, était un établissement gallo-romain important, dont les ruines, décrites par M. Jollois et d'autres antiquaires, ont été regardées par M. A. Digot comme correspondant à la station d'*Andesina* de la Table de Peutinger. Cette opinion, de l'antériorité du siége épiscopal à Grand, que j'ai déjà rappelée, fut solidement combattue par N. Clément, dans sa *Défense de la ville épiscopale de Toul*. Elle a été remise au jour depuis peu d'années, par M. A. Digot. (*Mém. de la Société philom. de Verdun*, t. II, 1843, 181.) — De nombreux mémoires ont été publiés pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles à l'occasion des différends entre les églises de Toul, de Saint-Dié et les abbés des grands monastères des Vosges.

L'*Histoire de la ville de Toul et de ses Evêques*, par M. A. D. Thiéry, Nancy et Toul, 1841, 2 vol. in-8.

L'*Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, par M. C. E. Dumont. Bar-le-Duc, 1843, 3 vol. in-8.

Les *Recherches* de M. Ch. Robert, sur les *Monnaies des Evêques de Toul*, 1844, in-4, et ses *Études numismatiques, sur une partie du N. E. de la France*, Metz, 1853, in-4°, font connaître plusieurs localités du diocèse de Toul

Quelques-uns des ouvrages cités comme renfermant des indications utiles pour la géographie ecclésiastique du diocèse de Metz, concernent pareillement celui de Toul.

Digitized by Google

Cartes.

Les cartes générales de la Lorraine, déjà indiquées dans les notes du diocèse de Metz, ainsi que les cartes de la Première Belgique de N. Sanson et du *Nova Gallia Christiana*, comprennent aussi celui de Toul. Il ne doit donc être fait ici mention que des cartes particulières de ce dernier évêché.

L'Atlas de Blaeu (section de la France, t. II), qui contient une carte de l'évêché de Metz, n'en renferme point de celui de Toul.

La carte de N. Sanson, la plus complète et la plus vraie au point de vue de la géographie ecclésiastique qu'elle reproduit, comme le plus grand nombre de ses cartes diocésaines, a été publiée en 1656, en trois feuilles, sous les titres suivants :

1. *Leuci : Archidiaconés de Toul, de Ligny et Reynel. dans l'Evesché de Toul, où sont les comté et balliage* (sic) *de Toul, le duché de Barrois ou balliage de Bar-le-Duc*, etc. Une feuille.

2. *Leuci : Archidiaconé de Port et Prévosté de Saint-Diey, dans l'Evesché de Toul, où sont partie du temporel de l'Evesché de Metz, le balliage françois, ou de Nancy, dans le duché de Lorraine; et Terres adjacentes*, etc. Une feuille.

3. *Leuci : Archidiaconés de Vosges et de Vitel, dans l'Evesché de Toul; où sont le balliage de Vosge, dans le duché de Lorraine, le balliage de Bassigny dans le duché de Barrois, et Terres adjacentes, le comté de Vaudemont, balliages d'Espinal, chastel de Moselle*, etc. Une feuille.

Outre les deux indications de ces trois feuilles de la même année 1656, chez l'auteur ou chez Mariette, il en existe plusieurs autres éditions ou tirages que je possède également, et qui portent les dates de 1659; de 1679; de 1731; de 1735. Ces deux dernières ont été publiées par le géographe Robert, après la mort de N. Sanson, de son fils et de son petit-fils.

Une des feuilles de la grande carte de la Lorraine, par Jaillot, porte ce titre particulier : *Le Toulois, où sont les châtellenies et les prévôtés du temporel de l'évêché de Toul et de son bailliage*. Il en est de même de l'une des feuilles de la carte de Lorraine de Sanson; mais celle-ci est inférieure à ses trois cartes des archidiaconés.

Une carte fort importante pour la géographie historique de l'évêché de Toul, fut publiée en 1707 par le géographe Guillaume Delisle, membre de l'Académie des sciences. Elle est intitulée :

Civitas Leucorum, sive pagus Tullensis, aujourd'hui le diocèse de Toul, pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique de ce diocèse; composée par le R. P. Benoît, etc. Paris, 1707; une feuille grand in-fol.

Sur cette carte sont indiqués tous les *pagi* de la *Civitas Leucorum*, représentée par le diocèse de Toul, ainsi que la plupart des lieux mentionnés dans les chartes, sous leur forme généralement la plus ancienne. Mais l'auteur a omis les divisions archidiaconales et décanales; de sorte que leurs rapports ne peuvent être saisis qu'en comparant la carte de Delisle avec celles de N. Sanson; c'est ce que j'ai fait pour la rédaction du Tableau de ce diocèse.

Digitized by Google

En 1725, le géographe du duc de Lorraine, Didier Bugnon, publia pour la première édition de l'ouvrage de D. Calmet, en même temps que celles des diocèses de Trèves, de Metz et de Verdun, une carte de l'évêché de Toul, sous le titre suivant :

Le diocèse de Toul, dans les parties méridionales des duchés de Lorraine et de Bar, avec partie des diocèses et des districts adjacents. Une feuille in-fol.

Les chefs-lieux d'archidiaconés y sont indiqués A ; les chefs-lieux des archiprêtrés ou doyennés ruraux ɑ. Les principaux *pagi* sont aussi reportés en partie sur cette carte sous leurs noms modernes, mais la petitesse de l'échelle et le grand nombre de détails ne la rendent pas suffisamment claire.

Digitized by Google

IV. DIOCÈSE DE VERDUN.

CIVITAS VERODUNENSIUM.

(IV[e] siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS ; 9 DÉCANATS, OU DOYENNÉS RURAUX, OU CHRÉTIENTÉS.

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel PRIMUS; districtus Primiceriatus, vel præposituræ Capit. eccles. cathedr. Vird. GRAND ARCHIDIACONÉ; ARCHIDIAC. PRINCIER (primcier), ou de la Primcerie de Verdun.	Partie centr. et septentrion. du diocèse.	Partie nord-occidentale de la Lorraine française; partie nord du Barrois (*pag. ducat. et comit. Barrensis*); pays et comté Verdunois (*pag. et comit. Virdunensis*). Comté de Verdun, possess. temp. de l'évêque.		
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS DE VIRDUNO (antiq. *urbs Clavorum*, *Clabia*); vel DEC. URBANUS. Doyenné de la Chrétienté de Verdun, ou doy. urbain (la ville et la grande banlieue).	10 par.		Verdunois propr. dit (*pag. Virdunensis*, antiq. *Virdonensis.*)	Verdun, chef-lieu d'arr. du départ. de la Meuse.
2. — DE CALVO-MONTE SUBTUS MURATUM. Chaumont-sous-Mureaux.	N. E. 26 par.			Chaumont, C[on] de Danvillers, arr. de Montmédy (Meuse).
3. — DE FORGIIS. Forges. Cet archid. paraît avoir été fort anciennement (XI[e] ou XII[e] siècle) beaucoup plus étendu vers le nord. Il aurait compris les doyennés de Bazeilles, de Longuion, de Juvigny et d'Ivois, séquestrés entre les mains du métropolit. de Trèves, et qui restèrent définitivement adjoints à cet archevêché où ils formaient la plus grande partie de l'archidiaconé de Longuion.	O.N.O. 13 par.		Pays Dormois ou d'Ormois (*pag. Dulcomensi*, vel *Dulmensis*, vel *Ulmensis.*) en partie.	C[on] de Montfaucon, arr. de Montmédy (Meuse).

II. **Archidiaconatus de Argona**, cui annexa est præpositura Eccl. colleg. S. Germani Montis-Falconis (olim Virdunensis diœcesis) postea Remensis, in pago et comitatu Dolmensi). **Archidiaconé d'Argonne**, uni au titre de prévôt de la colleg. de St-Germain de Montfaucon.	Partie occidentale du dioc.	*Idem.*	Pays et forêt d'Argonne, en très grande partie (*pag.* et *silva Argonensis*), et petite partie du Barrois fr. (*Barrensis pag.* et *ducat.*).	Ste-Ménehould était la ville principale de la région naturelle de l'Argonne qui s'étendait dans la Champagne orient., et dans la Lorraine occid. (départ. de la Marne et de la Meuse).
4. **Decanatus Christianit. de Claro-Monte in Argona.** Doy. de Clermont-en-Argonne.	O.S.O. 22 par.			Clermont, ch.-l. de C^on de l'arr. de Verdun (Meuse).
5. — **de Solerius**, al. **de Souillerius**, **de Soliaco**, **de Soli.** Souilly (Souillières, Souliers).	S. et S.O.			Souilly, ch.-l. de C^on de l'arr. de Verdun (Meuse).
III. **Archidiaconatus de Vepria**, cui annexa est præpositura Eccl. colleg. B. M. Magdalenæ Virdun. **Archidiaconé de la Voivre** (Woivre, Voesvre), uni en 1049 au titre de prévôt de la colleg. de la Madeleine de Verdun.	Partie orient. du dioc.		Pays de la Voivre (Voesvre, Woipre; *Vapra*, *Vepria*; *foresta Wavria*: *pag. Vabrensis*), et petite partie du Barrois fr.) (*Barrensis pagus* et *ducat.*).	La contrée natur. de la Voisvre s'étendait sur les dioc. de Verdun, de Metz et de Trèves, correspond. à des portions des départ. de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle; et sur le Luxembourg mérid.
6. **Decanatus Christianit. de Amella.** Doy. d'Amelle (Ancelle de la carte de Sanson).	E.N.E. 30 par.			Amel, C^on de Spincourt (anc. Sebincourt) arr. de Montmédy (Meuse).
7. — **de Paredo** (al. **de Parrido**). Pareid (Parey, Parois).	E. 24 par.			Pareid, C^on de Fresnes-en-Voisvre, arr. de Verdun.
IV. **Archidiaconatus de Riparia**, cui fuit annexa præpositura Eccl. colleg. de Hattonis-Castro, deinde	Partie mérid. et sud-orientale		Partie nord du Barrois ducal (*Barrensis pagus* et *ducatus*), Baillirge de	Vallée de la Meuse, riv. dr. et rive gauche.

monast. S. Michaelis.	du		Saint-Mihiel.	
ARCHIDIACONÉ DE LA RIVIÈRE, uni au titre de prévôt des colleg. d'Hatton-Chàstel et d'Aspremont, puis de l'abb. de Saint-Mihiel.	dioc.			
8. DECANATUS DE SANCTO MICHAELE (id. ac antiq. *Castellionis*). Doy. de St-Mihiel.	S. 23 par.	*Idem.*		St-Mihiel, ch.-l. de C^on de l'arr. de Commercy (Meuse).
9. — DE HATTONIS-CASTRO. Hatton-Chastel (Hadon-Chastel).	E.S.E. 22 par.		Petite partie S.-E. du pays Verdunois, *p. Virdunensis.*	C^on de Vigneulles, arr. de Commercy (Meuse). Hatton-Chastel était la forteresse principale des évêques de Verdun.

Des trois anciens évêchés de la Lorraine, celui de Verdun était le moins étendu. Situé vers l'extrémité occidentale de la grande Province ecclésiastique de Trèves dont il dépendait, il avait pour limites au nord et au nord-est ce même archevêché; à l'est le diocèse de Metz, au sud celui de Toul; à l'ouest il confinait les deux diocèses de Reims et de Châlons, c'est-à-dire la Province ecclésiastique de Reims, ou la Seconde Belgique. Son territoire, qui avait environ dix-huit lieues du nord au sud, sur douze lieues de largeur, représentait à peine le quart de l'évêché de Toul et de l'archevêché de Trèves, sa métropole. Celui-ci s'était même agrandi de plusieurs doyennés qui avaient primitivement formé la partie septentrionale du grand archidiaconé de Verdun, qui depuis lors demeurèrent étrangers au diocèse de Verdun et furent unis à l'archidiaconé de Longuion, partie française de l'archevêché de Trèves. Telles étaient du moins les prétentions des évêques de Verdun.

L'époque et les circonstances de cette annexion sont fort incertaines. Les historiens de l'Église de Verdun l'attribuent à un séquestre opéré entre les mains et par l'autorité du métropolitain, vers le xe ou le xie siècle. Les évêques ont fréquemment protesté sans succès contre cette diminution de leur territoire primitif, mais on ne cite aucun document qui appuie avec une authenticité incontestable la justesse de cette réclamation. Les pouillés les plus anciens du diocèse de Trèves comprennent le doyenné d'Ivois, ainsi que tous les autres doyennés wallons ou français de l'archidiaconé de Longuion. Ceux-ci ne figurent pas non plus sur les plus anciens pouillés du diocèse de Verdun, et cependant cette ancienne réunion est indiquée par plusieurs chartes qui attribuent au Verdunois (*pagus Verdunensis*; *Territorium Verdunense*) un très-petit nombre de localités devenues pendant les derniers siècles étrangères à ce diocèse et dépendantes alors de l'archidiaconé de Longuion. Telles étaient, au

Digitized by Google

VIe siècle, Ugny et Montigny-sur-Chiers, ou Montjouy, entre Longwy et Longuion, qui paraissent bien représenter la *villa Unichi-Monhiaga*, du testament de Grimon ou Adalgise, neveu du roi Dagobert Ier et diacre de l'église de Verdun au VIIe siècle [1]. Une autre charte de l'année 822 (Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.*, I, 55) place aussi dans le Verdunois le village de Doncourt, du doyenné de Baseilles, dépendant du même archidiaconé.

Un autre document manuscrit conservé dans la bibliothèque de la ville de Verdun, et qui fixe les limites de l'ancien comté Verdunois au XIe siècle, document rédigé, il est vrai, dans l'intérêt des évêques auxquels la possession temporelle de ce territoire venait d'être attribuée, fait aussi mention des décanies de l'archidiaconé de Longuion, comme ayant formé une ancienne dépendance de l'évêché : *Decaniæ Treverensis diœcesis quæ erant de diœcesi Virdunensi : videlicet, Yvodii, Jovigniaci, Longuioni, Basailles et Erluni* (manuscrit de la bibliothèque de Verdun, cité par M. l'abbé Clouet, *Histoire de la Province ecclés. de Trèves*, I, p. 522).

Cette tradition se transmit de siècle en siècle, et les évêques de Verdun ne négligèrent aucune occasion importante de faire valoir leurs droits sur cette portion de leur territoire primitif. Dans le concile provincial de Trèves, de l'année 1549, le grand évêque Nicolas Pseaume, qui fit beaucoup pour l'administration spirituelle et temporelle de son diocèse, ne manqua pas de réclamer de nouveau par ses représentants. Il opposait la légitimité de cette restitution au projet de créer un nouveau diocèse pour la province de Luxembourg, projet qui se manifestait dès lors, qui s'est reproduit plusieurs fois, et ne s'est jamais réalisé. Il obtint seulement, comme témoignage implicite d'une possession plus ancienne, mais non suffisamment définie, que les usages de l'Église de Verdun seraient observés dans les décanats dont la juridiction ecclésiastique était contestée. (Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, 1745, p. 439.)

Un siècle et demi plus tard, dans les conférences qui précédèrent la signature du traité de paix de Ryswick, en 1697, les prétentions ou les droits des évêques de Verdun ne furent pas non plus oubliés, malgré la gravité des intérêts politiques de l'Europe alors en question. Le crédit dont jouissait à la cour de France l'évêque Hippolyte de Béthune, qui occupait ce siége épiscopal, et qui était fort soucieux de constater et d'affermir tous les droits de sa juridiction épiscopale, explique la mention qui fut faite, dans un mémorandum spécial, des usurpations commises au préjudice des évêques de Verdun, et no-

1. Ce document, daté de l'année 634, est fort précieux pour la topographie mérovingienne du Verdunois. Il a été publié pour la première fois par M. l'abbé Clouet, dans les *Mémoires de la Société philomatique de Verdun*, t. III (1846), p. 330, avec un commentaire qui en fait mieux valoir toute l'importance. C'est le même écrivain qui a, le premier, indiqué cet argument en faveur de l'ancienne extension du diocèse de Verdun vers le nord. Toutefois les archevêques de Trèves fournissaient aussi les preuves d'une possession à peu près continue depuis le Ve siècle.

Digitized by Google

tamment de la possession illégitime par les archevêques de Trèves de l'archidiaconé ou archiprêtré de Longuion, avec ses quatre doyennés et ses quatre-vingt-dix paroisses (Dumont, *Mémoires politiques pour l'histoire de la paix de Ryswick*, 1699).

Une prétention soutenue et renouvelée avec tant de persistance, pendant un si grand nombre de siècles, devait avoir quelque fondement, quoique l'histoire n'en ait conservé ni les causes ni l'origine: elle justifierait l'adjonction du petit *pagus Evosiensis* ou *Ivodiensis* à la *Civitas* de Verdun, plutôt qu'à celle de Trèves pour la période mérovingienne, ainsi que M. Guérard l'a fait dans sa liste des *pagi* de la Gaule sous les Francs (*Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, etc., p. 148).

Ce petit territoire, dont le chef-lieu, *Eposium*, *Epoissum*, avait été un *castrum* important de l'époque gallo-romaine, séjour d'un *præfectus* de *Læti* Germains, mentionné dans l'*Itinéraire* d'Antonin et dans la *Notice de l'Empire*, était une dépendance du grand *pagus* et *ducatus Wabrensis*.

La situation de ce territoire sur les frontières des cités de Trèves, de Verdun, de Liége et de Reims, en faisait peut-être une de ces *Marches*, que les premiers évêques considéraient comme une sorte de terre commune, dont la juridiction ecclésiastique ne se fixa que peu à peu par les progrès successifs de la prédication, par une habitude longtemps prolongée et souvent disputée. Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, l. VIII, c. 15 et 16) raconte très-longuement l'entrevue qu'il eut en l'année 585, dans ce même *castrum* d'*Eposium*, avec le diacre *Vulfilaicus*, canonisé sous le nom de S. Walfroie, qui avait contribué à y détruire le paganisme encore persistant. Il parle de l'intervention d'évêques, qu'il ne désigne pas plus positivement, mais qui étaient sans nul doute des évêques des diocèses limitrophes, pour modérer les excès de la vie ascétique de ce missionnaire.

Vers le même temps (années 566-596) les archevêques de Trèves exerçaient déjà, sur le territoire d'Ivois, un droit de visite, ainsi que le constate, pour l'archevêque Magneric, la vie de son contemporain S. Geri, (*Gaugericus*) (Bolland., *Acta SS.*, *XI Aug.*)

Plusieurs siècles plus tard, les nombreuses vicissitudes de la féodalité ecclésiastique et du pouvoir temporel des évêques de Verdun, si longtemps et si vivement combattu, ne furent peut-être pas non plus complétement étrangères à la séquestration par les archevêques de Trèves du territoire en litige correspondant à l'archidiaconé de Longuion. L'un des faits de ce genre qui pourrait avoir exercé quelque influence sur ce résultat, se rapporte à la fin du xe siècle (année 984) et au court épiscopat d'Adalbert Ier, neveu de Hugues Capet. Pendant les guerres que la possession temporelle du comté de Verdun suscita entre Lothaire, roi de France, et Othon III, le comte de Verdun, Godefroy, fait prisonnier, ne racheta sa liberté qu'en abandonnant pour sa rançon Juvigny, Stenay, Virton, et quelques autres places voisines. Thierry, duc de la Haute Lorraine, s'en empara, et vainement furent-elles réclamées par les évêques de Verdun auxquels, peu d'années après, fut attribuée la possession du Comté. Les droits de ces évêques comme seigneurs temporels sur une partie de

Digitized by Google

ce territoire peuvent avoir excité leurs prétentions à l'autorité spirituelle, pareillement disputée.

Ces questions de limites et d'empiétements entre différents diocèses sont d'un grand intérêt pour la géographie historique; elles constatent presque toujours la persistance des anciennes divisions gallo-romaines qui étaient devenues la base de la topographie ecclésiastique, et même celle des plus anciennes divisions politiques en comtés. L'altération de cette géographie primitive du territoire de la Gaule suscita toujours de grands débats, surtout au point de vue de la géographie de l'Église, qui, pendant tant de siècles, subit un si petit nombre de modifications fondamentales.

Quoi qu'il en soit de la réalité plus ou moins fondée de l'extension primitive du diocèse de Verdun au delà des limites qu'il occupa pendant la plus grande partie du moyen âge, ses rapports avec la *Civitas Virdunensium*, sont incontestables dans leur ensemble, de même que la relation des subdivisions archidiaconales avec les grandes régions naturelles dont elles ont même conservé les noms[1].

Le grand archidiaconé, ou archidiaconé de Verdun, constituait seul une région plutôt politique que naturelle, embrassant, selon une coutume presque générale, sous le nom d'*archidiaconatus civitatensis*, le territoire qui dépendait plus particulièrement du chef-lieu de la *Civitas* dès les temps les plus anciens, et constituait cette partie du grand *pagus* du même nom qui était quelquefois distinguée par la désignation de *propagus* et, pour l'Église, par celle de l'*Évêché* proprement dit. Ce dernier terme, quoique souvent aussi plus particulièrement approprié aux dépendances principales du domaine temporel de l'évêque, a dû plus d'une fois, dans l'origine, coïncider avec les *suburbia* et autres dépendances plus directement subordonnées à l'administration municipale de la cité gallo-romaine. L'extension, très-variable selon les temps et selon les lieux, que prirent plus tard les possessions temporelles des évêques, effaça insensiblement le caractère de ce premier groupe archidiaconal qui ne manque dans aucun diocèse.

Peut-être doit-on attribuer en partie à cette tradition les germes des premières dissensions entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir temporel. L'évêque avait hérité d'une portion de l'autorité du chef politique de la cité gallo-romaine, en même temps, peut-être, que des priviléges du pontife de la religien païenne, prédominant dans chaque *Civitas*. Les *comites* avaient conservé les plus notables prérogatives de l'administration politique; et sous le titre de *defensores*, qui fut souvent aussi indépendant de la dignité des *comites*, ils avaient dû mettre au service de l'Église une partie de l'autorité temporelle qu'ils devaient à cet héritage. Mais les rivalités et les dissensions étaient trop inhérentes à un tel état de choses

---

1. La capitale du Verdunois et de l'évêché (*Verodunum, Viridunum, Veredunum*), est désignée dès le IVe siècle, dans le concile de Cologne (a. 346), et plus tard, dans la chronique de Bertaire, dans Sigebert de Gembloux, dans plusieurs documents du XIe et du XIIe siècles, et même plus récents, et jusque sur des monnaies de l'évêque Thiéron,

Digitized by Google

pour que l'accord pût être réel et durable; aussi fut-il promptement et fréquemment troublé.

C'est au grand archidiaconé que s'ajoutait, dans le diocèse de Verdun, le territoire contesté des décanats wallons. Ils en auraient constitué la portion la plus septentrionale.

Le reste du diocèse était partagé entre trois régions naturelles correspondant à chacun des trois autres territoires archidiaconaux. La partie orientale, qui constituait sur la rive droite de la Meuse, en s'étendant vers le nord, où il enclavait le *pagellus Evosiensis*, l'archidiaconé de la Voisvre ou de la Voësvre (*A. de Vepria, de Vavra*), représentait la portion du vaste *pagus* et *ducatus Vabrensis* ou *Wavrensis*, partagé en deux *comitatus*, qui avait été enclavée dans le diocèse de Verdun. Elle était surtout comprise, dès le VIIe et le VIIIe siècles, entre la Meuse, la Moselle et la Chiers. La situation du chef-lieu, *Castrum Vabrense, Turris Vabrensis*, indiqué par Grégoire de Tours (*Hist.*, IX, 9, 12, etc.), est restée fort incertaine et le sujet de vives contradictions entre les antiquaires, quoique ce pays joue un très-grand rôle dans les chartes et même dans les poésies du moyen âge [1].

L'étendue de cette région, primitivement forestière, dont le nom et l'origine remontent très-vraisemblablement à la période gallo-romaine, était si considérable qu'elle fut partagée entre les diocèses de Trèves, de Metz et de Toul, qu'on en retrouve des indices vers le nord, jusque dans le diocèse de Liége, et que l'archidiaconé contesté de Longuion en faisait partie. Mais l'archidiaconé de Voisvre embrassait toute la partie du *pagus* qui était comprise dans le diocèse de Verdun; et la portion considérable de ce diocèse, occupée par le *pagus Vabrensis*, l'a fait plus d'une fois confondre dans les chartes du IXe siècle avec le *pagus Virdunensis* lui-même.

A l'ouest et sur la rive gauche de la Meuse, en dehors des limites du petit *pagus Virdunensis*, ou Verdunois proprement dit, l'archidiaconé d'Argonne correspondait à une autre région forestière du même nom, traversée du nord au sud par les deux rivières d'Aire et d'Aisne, s'étendant depuis le Pertois dans le diocèse de Châlons, au sud, jusqu'au Mouzonais, vers le nord, et très-fréquemment aussi indiquée dans les textes du moyen âge, depuis le Xe siècle, sous le nom de *Sylva Argonna*, vel *Argunnensis*, ou de l'Argonne. Son chef-lieu, Clermont, en Argonne, était devenu le chef-lieu du premier doyenné

---

au XIe siècle, sous les noms de *Laticlavum, Articlavum*, *urbs Claborum, Clavorum, Clabia, Clabonia*. Ces noms, qui s'appliquent indubitablement à la ville de Verdun (*urbs Claborum quæ Virdunus dicitur*), ont été le sujet de nombreuses controverses et sont restés complétement inexpliqués jusqu'ici. La plus ancienne mention qu'on en connaisse est celle du concile de Cologne (année 346), où le premier évêque de ce diocèse est ainsi désigné : *Sanctinus Articlavorum* (*episc.*) (Labbe, *Conc.*, t. II, col. 615); *Sanctinus à Laticlavo* (Sirmond, *Conc. antiq. Gall.*, t. I, p. 11).

1. Voir surtout, pour le *pag. Vabrensis*, Valois, *Notit. Gall.*, p. 579; Wiltheim, *Luxemb. Rom.*; et *Acta S. Dagoberti Fr. reg.*, p. 66.

Digitized by Google

rural de cet archidiaconé. Cette région confinait vers l'ouest à la Champagne, sur laquelle elle empiétait, et devait former une Marche sur les frontières des tribus gauloises, puis des *Civitates* gallo-romaines, puis enfin des diocèses de Reims, de Châlons et de Verdun, entre la Première et la Seconde Belgique.

Le quatrième archidiaconé, qui comprenait surtout, entre les deux régions forestières de la Voisvre, à l'est, et de l'Argonne, à l'ouest, la partie méridionale du diocèse, s'étendait sur les deux rives de la vallée de la Meuse et lui empruntait son nom d'archidiaconé de la Rivière (*A. de Riparià*). Il s'étendait sur une petite partie du Barrois (*pagus Barrensis*), plus particulièrement soumise aux ducs de Lorraine, et nommée pour cela Barrois-non-mouvant [1], dont Saint-Mihiel était, dans le diocèse de Verdun, le lieu le plus important.

Une autre petite région naturelle, que les chartes ont rendue historique par de fréquentes mentions, était située dans la partie nord-ouest du diocèse et désignée sous les noms de *pagus* et *comitatus Dulmensis, Dolomensis, Dulcomensis, Ulmensis*, pays d'Ormois, ou Dormois. Quoique distinguée nominativement [2] dans le partage de l'année 870, cette petite région était aussi dépendante du *pagus Argonnensis*, et avait pour chef-lieu Chaumont-sous-Murcaux, qui fut aussi le siége d'un doyenné rural. La collégiale de Montfalcon, annexée vers le XII[e] siècle à l'archidiaconé d'Argonne, dépendait aussi du Dormois, quoique située hors du diocèse de Verdun.

Ces *pagi* de la *Civitas Virdunensis*, et plus particulièrement le *comitatus Virdunensis* étaient subdivisés en *fines* [3] et surtout en *centenæ* ou *centanæ* [4], dont on trouve de plus fréquentes mentions dans les chartes des IX[e], X[e] et XI[e] siècles, relatives au diocèse de Verdun. que dans aucun autre des diocèses voisins; mais les documents sont insuffisants pour fixer plus précisément leurs rapports avec les circonscriptions décanales du diocèse.

Au point de vue politique et en poursuivant durant les périodes postérieures au XI[e] siècle les rapports entre les deux sortes de circon-

---

1. La Meuse étant la limite généralement assignée, après la dissolution de la monarchie carlovingienne, entre la France et la Lotharingie, et plus tard entre le Barrois-Lorrain, soumis aux ducs de Lorraine, et le Barrois-Mouvant, relevant du comté de Champagne et de la cour de France, il en résultait que la petite partie du Barrois dépendant du diocèse de Verdun et qui occupait les deux rives de la Meuse, appartenait à l'une et à l'autre des deux divisions du Barrois.

2. Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 224.

3. *Chron. Hug. Flavin.*, liv. I, ap. Pertz, *Script.*, t. VIII, p. 348.

4. La *centena Brasensis* a été plusieurs fois indiquée. On en trouve quelques autres dans la chronique des évêques de Verdun, par Bertaire, indiquées *Centenæ potestatum ecclesiæ* (ap. d'Achery, *Spicileg.*, éd. in-4, XII, — Pertz, *Mon. Germ. hist*, *Script*. t. IV, p. 50, et surtout dans une bulle de Léon IX, 1049, confirmant les biens de la cathédrale de Verdun (Roussel, *Hist., de Verdun*, pr., p. 3).

Digitized by Google

scriptions territoriales, la question se complique tellement qu'elle ne pourrait être éclaircie que par des recherches locales très-détaillées, par le dépouillement de textes encore inédits pour la plupart, par l'examen comparatif des limites des paroisses et des doyennés, des communes, des bailliages et des prévôtés civiles, travail qui est encore à faire pour ce diocèse comme pour tous les autres. Les resultats auxquels m'ont conduit des essais de recherches dans cette voie m'ont démontré que les analogies diminuent de plus en plus à mesure que l'on s'approche des temps modernes. Le domaine temporel des évêques est pour les diocèses de la Première Belgique une cause de complications et de difficultés qui s'accroissent beaucoup pour les évêchés ultra-rhénans dans lesquels de nombreuses annexions de territoires féodaux, étrangers aux premières limites ecclésiastiques, exigent le plus scrupuleux examen, si l'on veut se borner à constater les juridictions ecclésiastiques primitives et fondamentales.

Dans le diocèse qui nous occupe, traversé, comme celui de Toul, par le cours de la Meuse, cette ancienne limite générale entre la France et la Lotharingie, d'après le traité fait à Verdun même entre les fils de Louis le Debonnaire, les concordances de géographie politique sont très-diverses.

Une seule de ces circonscriptions topographiques intéresse la géographie ecclésiastique, c'est celle du comté de Verdun. L'adjonction de ce comté politique à l'autorité et au domaine épiscopal s'est opérée à la fin du xe siècle, en 997 par l'abandon qu'en fit un des comtes héréditaires à l'évêque Hammon. D'autres donations, dont quelques-unes remontent jusqu'au viie siècle, et des inféodations beaucoup plus récentes, constituaient un domaine temporel considérable et fort envié. Plusieurs de ces dons tels que celui de Clermont en Argonne et de Hatton-Chastel ne remontent pas plus loin que le xie siècle. L'union du comté fut confirmée au commencement de ce siècle par l'empereur Othon III et plus tard, vers le milieu du siècle suivant par l'empereur Frédéric Ier. C'était consacrer le caractère d'un fief de l'Empire. Les limites ont été indiquées, mais par de trop petites localités, dans un document original publié par Roussel[1]. La date de ce document n'est pas fixée, mais il ne doit pas être, pour le fond, beaucoup plus moderne que l'adjonction même du comté à l'évêché. On y aperçoit une certaine analogie, plus apparente que réelle, entre les deux juridictions, puisque, sur quelques points, le comté dépasse les limites du diocèse, surtout vers le nord, et qu'il ne paraît pas les atteindre à beaucoup près sur d'autres. Le domaine temporel dont l'évêque était seigneur, qui était désigné quelquefois pour sa partie la plus importante, sous le nom d'*Évêché* (*episcopium*), contenait environ 150 paroisses et succursales sur 275 à peu près dont était composé le diocèse en totalité. Il avait environ six lieues de longueur sur trois de largeur. L'administration de

---

1. Mabillon, *suppl. ad. Diplom.*; et Roussel: *Hist. eccl. de Verdun*, pr. p. 12. — La bibliothèque de la ville de Verdun possède un autre document manuscrit constatant l'étendue du comté vers la fin du xe siècle. Il a été indiqué, sans autres détails, dans l'histoire de la Province de Trèves, par M. l'abbé Clouet, t. I, p. 522.

Digitized by Google

son territoire était partagée en six prévotés, Fresnes, Charny, Tilly sur Meuse, Mangiennes, Dieppe, Vumbray (?), en partie; il comprenait de plus quelques lieux enclavés dans les diocèses voisins, tels que Tholey, Dieulouard et Stenay, dans celui de Trèves.

Tous ces lieux avaient été des plus anciennement donnés à l'église de Verdun. Les prévôtés étaient sans le moindre rapport avec les subdivisions décanales. Les biens propres du grand Chapitre étaient aussi partagés en six prévôtés, qui constituaient, comme celles de la cathédrale ou de l'évêque, autant de groupes d'administrations locales du temporel. Primitivement le *Comitatus Virdunensis*, distinct en partie du *Comitatus Vabrensis* avec lequel il se confondit plus tard, n'était peut-être pas plus étendu que l'évêché proprement dit. Mais la réunion sous une même juridiction épiscopale des deux autres portions de territoires de la Voisvre et de l'Argonne dut donner au comté de Verdun une plus grande extension, que firent varier néanmoins les modifications incessantes apportées par la féodalité à ces différents territoires, plus souvent divisés qu'unis sous un seul et même pouvoir.

Il ne représentait pas seulement, comme à une certaine époque, le petit *Pagus Virdunensis* qui entourait la capitale, mais la grande *Civitas* Verdunoise, en y comprenant les pays de la Voisvre et de l'Argonne qui composaient l'ensemble du diocèse. Le territoire de ce comté avait fait primitivement partie du royaume d'Austrasie, puis du royaume de Lotharingie, puis du duché de Lorraine, puis enfin alternativement de l'Empire germanique et du royaume de France auquel le territoire du diocèse de Verdun ne fut définitivement réuni qu'en 1648. Sa possession a été, d'une part entre les évêques et même les comtes de Verdun et de Bar, les ducs de la Basse-Lorraine et des seigneurs moins puissants, d'une autre part entre les évêques et la ville même de Verdun qui était décorée comme Metz et Toul, du titre de ville libre impériale, la cause incessante de dissensions et de guerres qui remplissent en partie l'histoire de cet évêché. Sa situation sur les frontières de la France en regard de la Champagne, et sur tous les autres points au milieu de la Lorraine, en faisait, pour les trois puissances voisines, la France, la Lorraine et l'Empire Germanique, un objet de convoitise dont la pensée se manifestait tantôt par l'investiture directe subordonnée primitivement aux coutumes féodales, tantôt par le protectorat que chacun de ces États semblait imposer à son profit sur les évêques. Peu à peu le comté fut démembré, enlevé aux évêques et partagé ponr le temporel entre les protecteurs. Les ducs de Lorraine en avaient au XVIe siècle la plus grande partie.

La division du diocèse de Verdun en archidiaconés et en doyennés ruraux est certainement antérieure au XIe siècle, et très-probablement même au Xe. On en a la preuve non-seulement dans les constitutions ecclésiastiques de la métropole de Trèves, qui durent être appliquées aux évêchés suffragants, mais aussi dans des textes positifs.

S'il fallait ajouter entièrement foi aux termes, sans doute très-généraux, d'une bulle du pape Nicolas V, dont la date est fixée à l'année

Digitized by Google

1446 [1], par Wassebourg (*Antiq. de la Gaule Belgique*), qui a été aussi indiquée par Roussel, dans son *Histoire de Verdun*, p. 52, et d'après lui, par plusieurs autres historiens plus récents, l'origine des quatre archidiacres, du doyen et des cinq Offices du Chapitre cathédral, remonterait jusqu'à l'origine même du diocèse, c'est-à-dire jusque vers la fin du IVe siècle. Mais on ne cite point les termes textuels de cette bulle qui ne se retrouve pas dans les meilleures éditions du grand *Bullarium Roman. pontif.* (Rom., 1739, 28 vol. in-fol.). L'organisation complète et même la création des Chapitres ou collégiales ne sont certainement pas aussi anciennes ; les statuts de l'évêque S. Vanne, pour les congrégations cléricales de saint Pierre et de saint Paul, qu'il avait fondées dans le diocèse de Verdun, sont plus récents d'un siècle environ. D'ailleurs la bulle de 1446 rappellerait un état de choses trop antérieur à l'époque de sa rédaction pour offrir quelque valeur historique.

D'après une autre autorité qui n'est pas non plus irrécusable, quoique le fait rentre beaucoup plus dans la discipline primitive de l'Église des Gaules, la plus ancienne mention d'un archiprêtre de Verdun se rapporterait à la fin du Ve siècle ou au commencement du VIe. Vers l'année 502, Clovis assiégeait Verdun ; Euspicius, qui invoque la clémence du roi des Francs au nom de ses concitoyens, est qualifié d'archiprêtre (*ejusdem tunc urbis archipresbyter*), par un historien du Xe siècle, par Aimoin (*Gesta Francorum*, l. I, c. 17; dans Duchesne, *Hist. Fr. Scr.*, t. III, p. 20). Euspicius était en effet, après l'évêque, le membre le plus élevé de l'église Verdunoise, dont il dirigeait l'école épiscopale ; il était oncle de S. Vanne (*S. Vitonus*), dont le nom rappelle la plus illustre abbaye de bénédictins de Lorraine, et de S. Maximin, fondateur, avec lui, peu après la prise de Verdun, de l'antique abbaye de Micy, dans le diocèse d'Orléans.

Mais les deux sources les plus authentiques ne donnent pas positivement à Euspicius le titre d'archiprêtre, qui cependant était déjà usité dans l'Église. Le biographe de S. Maximin, dont le récit est considéré par Mabillon comme étant du VIIIe siècle (*Act. SS Ord. S. Ben.*, *sæc. I*, p. 582) se borne à dire : ... *in eadem urbe* (*Viridunensi*), *sub titulo Presbyteratus degebat...*, et au Xe siècle Bertaire, l'historien le plus ancien des évêques de Verdun ne lui donne aussi que le titre de *presbyter* (d'Achery, *Spicil.*, éd. in-4, t. XII, p. 253; — Pertz, *Mon. Germ. hist.*; — *Script.*, t. IV, p. 41).

Malgré de telles incertitudes, S. Euspice n'en est pas moins considéré dans l'histoire ecclésiastique de Verdun comme le plus ancien archiprêtre ou archidiacre de ce diocèse.

Un peu plus tard, vers la fin du VIe siècle, un clerc, lombard d'origine, nommé Wulfilaïc, dont l'Église et les légendes populaires ont conservé le souvenir sous le nom de S. Walfroy, contribua à la destruction du paganisme sur les frontières des diocèses de Verdun et de Trèves, dans la partie du vaste *pagus* ou duché de la Voisvre (*duc.*

---

1. Cette date serait de l'ancien style, car Nicolas V n'a été élu pape que le 6 mars 1447, et couronné le 18 du même mois ; mais, dans ses bulles, il commençait l'année au 26 mars.

Digitized by Google

Wabrensis) occupée par le petit *pagus Evosiensis*, dont Ivois (*Castrum Eposium*) était le lieu le plus important, et dont les deux diocèses se disputèrent la possession pendant plusieurs siècles, ainsi que nous l'avons vu précédemment. Grégoire de Tours, son contemporain, rapporte longuement sa vie, dont il avait entendu le récit de sa bouche même (*Hist. Franc.*, l. VIII, c. 15 et 16). Il ne lui donne d'autre titre que celui de diacre; mais les traditions du diocèse, se fondant sur la légende de S. Magneric, archevêque de Trèves (566-596) et conformément à la prière des pèlerins qui visitaient la montagne où Walfilaïc avait fondé un monastère, le qualifient de doyen de la Chrétienté d'Ivois (*Evosii loci decanus*).

Si l'on devait prendre à la lettre cette assertion, on y trouverait la preuve de la subdivision géographique de ce diocèse, au point de vue des circonscriptions ecclésiastiques, dès une époque beaucoup plus reculée que celle à laquelle les pouillés la constatent avec certitude. Nous avons déjà vu plus d'un exemple analogue, et le canon 19 du concile de Tours de l'année 567, relatif aux *archipresbyteri vicani* en est le témoignage le plus incontestable pour une époque parfaitement identique. On peut donc conclure, avec une assez grande probabilité, que le missionnaire ou le moine lombard Wulfilaïc, était préposé à la surveillance des chrétiens du petit *pagus Evosiensis*, dont il avait détruit les idoles, et au milieu desquels il avait fondé un monastère.

Il convient de remarquer que Grégoire de Tours, qui visita Wulfilaïc, en l'année 585 (*Hist. Franc.*, l. VIII, c. 15), place positivement, dans la cité de Trèves, *territorium Trevericæ urbis*, le théâtre des prédications de Wulfilaïc. En outre, tout en lui conservant, dans plusieurs passages de son long récit, le titre de *diaconus*, il lui attribue cependant à lui-même la suprématie sur d'autres clercs à l'un desquels il donne le même titre.

Wulfilaïc avait construit une basilique et un monastère sur le sommet d'une montagne du *pagus Evosiensis*, qui a conservé le nom de Walfroy, et qui se voit encore au-dessus de la Ferté-sur-Chiers, entre Ivois et Montmédy. C'était sur le lieu même où il avait renversé la statue colossale de Diane (*simulacrum immensum*, *Dianæ statuam*), et d'autres plus petites idoles (*reliqua sigillorum*), vénérées par les habitants des *villæ* environnantes qui en célébraient le culte *inter pocula et indigna .. cantica*. Mais auparavant, et sans doute pour ajouter à l'effet de ses prédications, il avait coutume de se tenir longtemps sur une colonne qu'il avait élevée ou conservée près des idoles. L'archevêque de Trèves, Magneric, et d'autres évêques voisins lui défendirent de continuer ce genre de vie, firent détruire la colonne, et l'obligèrent à vivre au milieu de ses autres compagnons dans le monastère qu'il avait construit sur la montagne. Grégoire de Tours (*id.*, c. 16) place dans sa bouche le récit suivant : « *Franci cujusdam et nobilissimi in gente suâ viri filius mutus surdusque erat ; adductusque à parentibus ad hanc basilicam, jussi eum, cum diacono meo et alio ministro, intrà ipsum templum sanctum in lectulo requiescere. Et per diem quidem orationi vacabat, nocte autem in ipsâ, ut diximus, æde dormiebat.* »

Il serait surabondant de faire remarquer combien cet intéressant

Digitized by Google

récit, dont on trouve tant d'autres exemples dans Grégoire de Tours, fait connaître la conduite des missionnaires chrétiens dans la Gaule, se conformant jusqu'à un certain point à des usages dont ils conservaient la forme, tout en en changeant complétement le but. Je voulais surtout indiquer, par les termes mêmes de l'auteur, que Wulfilaïc pouvait et devait même exercer, sous l'autorité de ses chefs ecclésiastiques, sur les premiers chrétiens de son territoire, une sorte d'inspection qui devint de plus en plus fixe et déterminée, qui fut la base ici, comme sur beaucoup d'autres points, des Décanies ou circonscriptions archipresbytérales, et même, sur une plus grande échelle, des juridictions archidiaconales. C'est ce que donnent souvent à entendre les expressions de *præfecti*, de *præpositi* employées dans les plus anciens temps comme équivalents des termes de *decani* et d'*archipresbyteri*, quand il s'agit de surveillance territoriale, tout aussi bien que d'autorité hiérarchique.

C'est ainsi que, vers le commencement du VIIe siècle, l'un des plus illustres évêques qui occupèrent le siége de Verdun, Paul, avait, dans sa jeunesse, demeuré quelque temps sur le sommet d'une montagne voisine de Trèves, où il avait renversé une statue d'Apollon, très-vénérée des habitants. Ces anciens foyers du paganisme formaient autant de centres de chrétientés nouvelles, dont un petit nombre seulement sont restés ou sont devenus les chefs-lieux de Décanies.

Après les témoignages relatifs à Euspicius et à Wulfilaïc, dont l'existence, pendant le Ve et le VIe siècles, dans le diocèse de Verdun, n'est pas douteuse, mais dont les titres et les fonctions d'archiprêtre, ou d'archidiacre, ou de doyen rural sont plus incertains, on trouve dans le VIIe siècle plusieurs mentions incontestables d'archidiacres de Verdun et notamment celle de Gisloard, qui signa, en 634, comme témoin, avec deux diacres, le testament du diacre Grimon ou Adalgise, cité ci-dessus; il fut lui-même évêque de 648 à 665. Il faut ensuite traverser près d'un siècle pour retrouver la mention d'autres *ministri* des évêques qui aient pu être préposés à la surveillance de portions distinctes du territoire diocésain.

En ne tenant pas compte en effet de la tradition conservée par la bulle fort douteuse de Nicolas V, ce n'est que dans des chartes du VIIIe siècle qu'il est fait mention du titre de prévôts (*præpositi, præfecti*), attribué, suivant la règle de Saint-Vanne pour ce diocèse, et de Chrodegang pour celui de Metz, au chef du grand Chapitre ou communauté de clercs, qui ne tarda pas à être désigné sous le nom de *primicerius*, et presque en même temps de premier archidiacre. Ces *præpositi* des principales collégiales devinrent les archidiacres du diocèse de Verdun. Nous les verrons dans les diocèses des deux Germanies, constituer plus généralement les *præpositi* des districts ou décanats territoriaux. Ils doivent être soigneusement distingués des *præpositi* ou *decani sæculares*, chargés, ici comme dans la plupart des diocèses des Lyonnaises, de la gestion, du fermage, de l'administration des biens temporels, soit de l'évêché, soit du Chapitre cathédral. Les *præpositi* du domaine temporel du Chapitre de Verdun étaient au nombre de cinq; ceux des biens de l'évêché varièrent selon les époques et suivant l'étendue plus ou moins considérable de ces biens. Ceux-ci avaient déjà, sous l'épiscopat d'Ageric (saint Airi) (555-591), une im-

Digitized by Google

portance qui s'accrut dans les siècles suivants avec l'étendue des propriétés territoriales de l'église et de l'évêque de Verdun, mais qui varia aussi selon les vicissitudes qu'éprouva le domaine temporel. L'union du comté à l'évêché dut y apporter la modification la plus notable[1].

Avant l'année 702, le prêtre Anglebert ou Agrebert, qui devint peu après évêque, se qualifie d'archidiacre; il était en même temps prévôt de la communauté de clercs et chef de l'école épiscopale de Saint-Vanne (diplôme de Pépin et Plectrude, en faveur de Saint-Vanne; ap. D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. I, *pr.*, p. 262).— Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 259.

L'évêque de Verdun Madalvé (*Madelveus, Madulfus*), qui administra le diocèse pendant plus de vingt ans (753-776), s'était beaucoup occupé de la discipline ecclésiastique, à l'exemple de S. Chrodegang, de Metz, son contemporain. Il visitait fréquemment les paroisses rurales et releva un grand nombre d'églises qui avaient été détruites ou délaissées pendant les invasions ou pendant les guerres civiles Il jouissait d'un grand crédit auprès des rois d'Austrasie, et il en usa pour accroître le domaine temporel de son église, qui subit après lui un notable amoindrissement.

Un archidiacre nommé Fretmodo est mentionné l'année même de la mort de S. Madalvé; il était en même temps, comme ses prédécesseurs, prévôt ou abbé de la collégiale de Saint-Vanne (*Hugo Flavin. chronic.*, ap. Pertz, *Mon. Germ. hist.* — *Scr.*, t. VIII, p. 351).

Le siége de Verdun resta ensuite vacant pendant douze années (776-788[2]), et toutes les chroniques originales de Bertaire, d'Hugues de Flavigny, etc., font connaître qu'il fut alors administré par un chorévêque, désigné à cet effet, suivant l'usage du temps :

« *Quidam servus Dei, Amalbertus nomine, juxta morem illius temporis, chorepiscopus factus, ipsam regebat ecclesiam, et in quodam oratorio... quasi solitariam vitam ducebat*[3]. »

---

1. Dans l'évêché de Verdun, non plus que dans la plupart des autres diocèses de la Gaule, la spoliation des biens ecclésiastiques, dont on trouve de si nombreux exemples pendant le VIIIe siècle, ne doit point être uniquement et principalement attribuée à Charles Martel, comme l'ont fait presque tous les historiens, mais surtout aux conséquences de la lutte incessante entre les deux pouvoirs ecclésiastiques et politiques, aux nécessités, aux guerres civiles et aux invasions étrangères. C'est ce qu'a parfaitement démontré M. Beugnot, dans le savant mémoire qu'il lut sur cette question à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1848 et 1849, et qui a été publié dans le t. XIX, 2e partie (1853), des Mémoires de cette Académie. Durant le VIIIe siècle même, l'évêché de Verdun ou plutôt l'évêque Peppo, qui avait été, il est vrai, tout dévoué à Charles Martel, reçut de ce prince plusieurs accroissements temporels, entre autres la *villa* de Chaumont, et plus tard d'autres domaines considérables (Bertaire, *Gesta episc. Virdun.*, ap. Pertz, *Mon. Germ.* — *Script.*, t. IV, p. 43, et *Hugonis Flaviniac. Chronicon, id, id.*, t. VIII, p. 339 et 342).

2. Bertaire et Hugues de Flavigny ne sont pas d'accord sur la durée de l'épiscopat de S. Madalvé.

3. Bertaire, *Hist. brev. episc. Vird.*, vel *Gesta episc. Vird.*, c. XIII;

Digitized by Google

L'épiscopat de Berard (870-880) dut être signalé par quelque importante mesure concernant les paroisses rurales aussi bien que les collégiales du diocèse de Verdun ; c'est du moins ce qu'on peut conclure du passage suivant des *Gesta episc. Virdun.* de Bertaire, qui vivait de son temps : *Canonicos suos canonice vivere fecit, et villanis præsbiteris viam justicie viriliter ostendit* (ap. Pertz. *Mon. Germ. — Script.*, t. IV, p. 45).

Peut-être la subdivision plus définitive du territoire diocésain date-t-elle de cette époque ; du moins, sous l'évêque Dadon, successeur de Berard, qui administra le diocèse pendant plus de quarante ans (881-923), il y avait incontestablement plusieurs archidiaconés. Le document original qui en fournit la preuve a été signalé pour la première fois par Wassebourg (*Antiq. de la Gaule belg.*, p. CLXXXII), et reproduit dans les preuves de l'*Hist. ecclés. de Verdun*, par Roussel, p. 2. Malgré les nombreuses erreurs reconnues dans l'ouvrage de Wassebourg, aucun historien plus moderne n'a révoqué en doute l'authenticité de la plupart des pièces originales qu'il a publiées. Celle-ci est du nombre, elle consiste en un pouillé, *pulegium*, des biens de la cathédrale, ou plutôt du Chapitre (*res canonicorum*), dressé avant 940, et probablement vers 921 ou 923. Malheureusement Wassebourg n'en a publié que les préliminaires [1]. Le chancelier (*cancellarius*) *Sarrovardus* expose qu'il a été chargé par ses supérieurs de dresser, avec l'aide des déclarations des *Villani* et d'autres témoignages contemporains, l'état des revenus et du cens des métairies appartenant au Chapitre. Le but de ce nouveau recensement était de remplacer les pouillés ou terriers primitifs du domaine de l'Église, qui avaient été anéantis avec les autres titres et registres de propriété par l'incendie de la ville sous l'épiscopat de Dadon et par l'invasion des Hongrois, qui suivit presque immédiatement sa mort, désastres dont la ville de Verdun avait été victime.

Ce pouillé constate que les quatre principaux fonctionnaires du Chapitre, ainsi que les chanoines les plus âgés, se réunirent pour recevoir les dépositions des témoins. Ils sont ainsi désignés :

Euvenardus præpositus, *Bertarius Decanus, cum Archidiaconis Leutfredo et Odilone.*

Ainsi qu'on le voit, deux archidiacres seulement sont désignés ;

édit. de d'Achery, *Spicil.*, t. XIII, p. 259 ; et édit. de M. Waitz, dans Pertz, *Monum. Germ. hist. Script.*, t. IV, p. 44. Hugues de Flavigny a rapporté le même fait (*Chron.*, l. I, ap. Pertz, *Monum. Germ. script.*, t. VIII, p. 351 ; Schannat, *Vindemiæ litter.*, collect. 2, p. 100, fixe à l'année 771 la mort d'un chorévêque de Verdun).

1. L'énumération des biens mentionnés dans ce pouillé n'a pas été publiée par Wassebourg ; peut-être encore aujourd'hui le texte du document existe-t-il dans les fonds ecclésiastiques des archives de la préfecture de la Meuse. Toutefois, une bulle du pape Léon IX, de l'année 1049, insérée dans les *Preuves de l'Hist. de Verdun*, par Roussel, p. 3, me paraît en contenir la reproduction partielle. On y trouve l'indication des propriétés de la cathédrale, telles que l'évêque Dadon les avait reconnues, ou concédées un siècle auparavant.

Digitized by Google

les deux autres titulaires sont précisément ceux qu'on retrouve ...es années plus tard revêtus aussi de la dignité d'archidiacres, ...ur l'un des deux à la dignité de *primicerius* du Chapitre.

...rieurement à ce témoignage qui constate avec certitude non ...igine, mais l'existence de plusieurs archidiaconés dans le ... de Verdun durant la première moitié du xe siècle, les men... de ces archidiacres et archiprêtres deviennent assez fréquen... En voici quelques exemples :

A l'époque de la rédaction du polyptique dont je viens de parler, et ...ns lequel il figure avec les deux archidiacres dénommés ci-dessus, ...uteur de la plus ancienne chronique originale des évêques de Ver...n, *Bertarius*, était doyen ou archiprêtre de la cathédrale; il vivait ...s l'évêque Dadon, auquel il dédia ses *Gesta episcop.*, et qui gou...ait le diocèse de 881 à 923. (*Hist. litt. de France*, t. VI, p. 155. ...tz, *Mon. Germ. Hist.* — *Scr.*, t. IV, p. 36 à 51).

...e 961 à 985 l'archidiacre Richer, neveu de l'évêque Wigfried, est ... pendant les guerres civiles qui troublèrent si longtemps ce dio...e (*Laurent. de Leod.*, loc. cit.).

...i l'acte qui constate l'étendue et la circonscription du comté de ...rdun, vers la fin du xe siècle, quand il fut réuni à l'évêché, n'avait ...nt subi d'interpolations plus modernes qui me paraissent vrai...blables, la division du diocèse en décanies rurales aurait été ...plète dès cette époque, puisque celles de l'archidiaconé de Lon...n, auxquelles les évêques de Verdun prétendaient, ainsi que je ... remarqué précédemment, auraient toutes existé dès lors. (Manu...it de la bibliothèque de Verdun, cité par M. l'abbé Clouet dans ... *Hist. de la Province de Trèves*, t. I, p. 522.)

Le témoignage qui résulte du document suivant me paraît moins ...ntestable. L'un des fonctionnaires ecclésiastiques les plus renom...és du diocèse, Hermenfroy (*Ermenfridus*), préposé à la direction ... écoles ecclésiastiques, qui fut en même temps archidiacre sous ...sieurs évêques, et particulièrement sous Aimon et sous Thierry ...Grand, est mentionné en 1018 et peut-être même antérieurement, ...me ayant reconstruit et converti en collégiale l'église de la Made...e de Verdun. Ce fut en conséquence de cette fondation que, dans ...cte de l'année 1049, le pape Léon IX et l'évêque Thierry le Grand ...rment l'annexion de la collégiale et de l'archidiaconé : « *Ut ar...diaconatus honor sic præposituræ hujus loci consentiat.* (*Laur. ... Leod. Gest. episc. Vird.* in *Spicil.*, éd. in-4°, t. XII, p. 391. — ...tz, *Mon. Germ. hist.* — *Script.*, t. X, p. 493, et *Hug. Chron.*, *id.*, ...III. p. 391; — Roussel, *Hist. eccl. de Verdun*, pr., p. 5 et 6.)

L'archidiaconé de la Voivre et la prévôté de cette nouvelle collé...le furent et devinrent désormais annexés l'un à l'autre pendant plu...urs siècles [1]. Une attribution analogue eut lieu en différents temps ...ur les autres archidiaconés à l'égard des principales collégiales. En 1032 la charte de fondation du prieuré d'Amelle par l'évêque

1. L'union de l'archidiaconé d'Argonne à la prévôté de l'abbaye de ...ontfaucon, ou Montfalcon, paraît remonter jusqu'au xe siècle (Rous...el, *loc. cit.*, p. 144). Les deux autres sont plus modernes.

Digitized by Google

Raimbert, a pour témoins *Dudon*, primicier du Chapitre cathédral, et les trois archidiacres *Rodulfus*, *Frogerus* et *Willelmus*. (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 557.)

Un diplôme de l'année 1051, inséré dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel, par lequel l'évêque Thierry le Grand, qui occupa ce siége pendant presque toute la seconde moitié du XI[e] siècle, confirme la donation à cette abbaye de la chapelle de Domremy, offre une autre preuve de l'existence des décanats ruraux à cette époque. Il est en effet parlé du consentement de l'archidiacre et du doyen dont dépendait cette paroisse. Parmi les signataires, après le primicier, le doyen de la cathédrale, les trois autres archidiacres, plusieurs abbés, prévôts et doyens de monastères, figure le doyen rural, *Constantius, decanus in cujus Ministerio ecclesia manet superius dicta* [1]. C'est un nouvel exemple de l'emploi du mot de *Ministerium*, pour indiquer les juridictions territoriales ecclésiastiques.

En 1052, le règlement des sous-voués de l'église de Verdun est signé par le primicier, le prévôt du Chapitre et deux archidiacres. (Roussel, *Hist. eccl. de Verdun*, pr., p. 6.)

Vers 1060, on voit figurer le primicier et deux archidiacres. (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, première édit., t. I, pr., col. 451.)

En 1076, Henri, archidiacre de Verdun, devient évêque de Liége. (*Hist. episc. Vird.*, ap. D. Calmet, première édit., t. I, pr., col. 213.)

Vers 1131, l'acte de fondation de l'abbaye de la Chalade (*Caladia*), par l'évêque Adalberon III de Chiny, a pour témoins le doyen du chapitre et les trois archidiacres Richer, Richard et Jean. (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 560.)

Un synode, assemblé en 1135 à Verdun par le même évêque Adalberon III, dans le but d'autoriser l'introduction des chanoines de l'ordre de Prémontré dans l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, prouve l'existence, à cette époque, des quatre archidiacres indépendamment du primicier et du doyen, tandis que dans le plus grand nombre des chartes des XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, la dignité de primicier comprend en même temps le titre de grand archidiacre. L'évêque, dans le mandement rendu en cette occasion, dit avoir agi : « *totius Capituli nostri consensu.* » Les signataires sont : *Willelmus, decanus: Albertus, primicerius: Andreas, archidiaconus: Richardus, archidiaconus; Joannes, archidiaconus; Richerus, archidiaconus; Stephanus, cantor; Hugo, thesaurarius*, avec dix autres prêtres, diacres et sous-diacres [2].

En 1143, Laurent de Liége termine son histoire des évêques de Verdun, en faisant connaître les quatre archidiacres dont il était contemporain, et qui assistèrent ce même évêque, Adalberon III, dans l'administration spirituelle, aussi bien que dans la

---

1. *L'Hist. de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, par le R. P. D. J. Delisle, in-4. Nancy, 1757, p. 448.

2. *Annales Præmonstr.*, t. II, pr., p. 325.—*Concil. Germaniæ*, t. III, p. 781. — D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1[re] éd., t. II, pr., p. CCCVIII, a aussi publié ce document, mais avec quelques différences, et en ne donnant la signature que de deux archidiacres.

Digitized by Google

guerre que lui suscitait si fréquemment, de la part des comtes et des châtelains de son diocèse et de l'évêque de Metz, la possession temporelle du Comté.

« *Cooperatores quoque digni præsulis, in omnibus istis tam in repellendis malis quam in bonis inferendis suâ laude nequaquam privaverim. Horum de clero primi occurrunt : Albertus primicerius et archidiaconus, vir prudens et in curiâ duorum imperatorum Lotharii et Conradi pro magno habitus : Guillermus venerandæ memoriæ decanus : Richardus elegantis indolis et bonæ spei archidiaconus, referens nomen propinqui matris suæ et episcopi nostræ sanctæ memoriæ Richardi et avunculi sui alterius Richardi Virdunensis electi episcopi : Andreas, archidiaconus, filius Petri de Miroalt, qui præ cunctis nobilibus sui temporis Virdunensi ecclesiæ fidelis extitit : Johannes item archidiaconus, cujus hortatu fratres ejus Raynerus et Odardus ecclesiæ nostræ dederunt alodia... Petrus cantor , Hugo thesaurarius, Emelius scolasticus... Totiusque reliquus clerus*[1]. »

Vers 1144, sous le même évêque, dans l'acte de fondation de l'abbaye de l'Isle, la signature du primicier Albert, qualifié aussi d'archidiacre, est accompagnée de celle des trois autres archidiacres, Richard, André et Jean. (*Laur de Leod. Gest. Ep. Vird.*, ap. D. Calmet. 1re éd., pr., t. I, p. 239, et Pertz, loc. cit.)

En 1153, le primicier, le doyen, les trois mêmes archidiacres. Jean, Richard et André, et plusieurs *ministeriales* de l'évêque, signent comme témoins les chartes de la fondation de l'abbaye de Sainte-Marie de Chastillon (*N. Gall. Chr.*, XIII, *Instr.*, col. 572.—D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re éd., t. II, pr., col. CCCXLIII.)

En 1156, on voit une mention analogue dans un acte signé par les trois archidiacres, le primicier et le doyen, et, de plus, deux indications géographiques rarement consignées dès cette époque. L'un des archidiacres y est désigné sous le titre *d'archid. de Claromonte*, c'est-à-dire de Clermont en Argonne. Parmi les témoins figure un *archipresbyter de Magenis*. Il s'agit, sans nul doute, de Maizay, désigné aussi dans les chartes sous les noms de *Magainum*, *Magiacum*, ancien bourg peu éloigné de Hatton-Châtel, et qui dut être le premier siége du doyenné désigné plus tard sous ce dernier nom. (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re éd , t. II. pr., col. CCCXLIV, CCCXLV.)

Dans un titre de 1157, où figurent aussi trois archidiacres, le prévôt remplace le primicier. (*Id. id* , t. II , col. CCCLII.) Ces trois archidiacres, Jean, Richard et André, sont, ainsi que nous l'avons vu, indiqués plusieurs fois dans les *Gesta episc. Virdun.* (D'Achery, *Spicil.*, éd. in-4°, t. XII , p. 313, 332, 335.)

Vers 1163, une charte porte la mention de deux *archipresbyteri* qui ne sont autres, sans doute, que des *decani rurales*. (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re éd., t. II, pr., p. CCCLII.)

Il serait facile et il est surabondant de multiplier davantage ces

1. *Gesta Episc. Vird.* ap. d'Achery, *Spicileg.*, éd. in-4°, t. XII , p. 332, et éd. de M. Waitz, ap. Pertz; *Mon. Germ. hist. — Script.*, t. X, p. 515 (1852).

Digitized by Google

citations. On y trouve la preuve que la division du diocèse de Verdun en archidiaconés existait au xe siècle; et quoique deux des membres seulement du Chapitre cathédral soient dès lors désignés avec ce titre dans le polyptique de 923, il y a tout lieu de présumer que les deux autres qui y figurent en même temps, c'est-à-dire le prévôt et le doyen, remplissaient déjà dans le diocèse, pour l'inspection territoriale, un rôle à peu près équivalent. Les autres témoignages plus anciens que j'ai rapportés indiquent, mais avec moins de certitude, que cette subdivision y serait même beaucoup antérieure. Dès la fin du xe siècle, le nombre des quatre archidiaconés est fixé, et il ne varie plus pendant sept à huit cents ans. On ne les voit pas toujours figurer tous à la fois dans les chartes; mais on n'y en voit jamais davantage. Ils correspondent à autant de grandes régions naturelles devenues territoires politiques et ecclésiastiques.

L'existence des archiprêtrés, ou des doyennés ruraux s'y manifeste à peu près en même temps. Il est remarquable que la dénomination d'archiprêtrés, qui s'est maintenue pendant tout le moyen âge dans le diocèse de Metz, a fait place de bonne heure dans celui de Verdun, à la désignation de décanats ruraux. Les documents, propres à en fixer le nombre avant la rédaction des pouillés connus, c'est-à-dire avant le xive siècle, sont insuffisants; mais ils prouvent que dès le xe et le xie siècles ces subdivisions étaient nominativement distinguées. Aux textes précédemment cités, il convient d'ajouter la mention des synodes décanaux de Saint-Mihiel en l'année 1272. (Cartul. de Saint-Mihiel, p. 128; dans l'histoire de cette abbaye, p. 150.)

J'en connais plusieurs autres exemples dans des titres manuscrits. Une charte française [1] de 1288 est rédigée au nom d'un *doiens de la cristiaintei de Hadonchastel*, qui fait savoir que Jean d'Apremont, écuier, et Contesce, sa femme, ont vendu devant lui en justice, et vendent à perpétuité à l'abbé et au couvent de Saint-Mihiel « une maignie quil ont en la ville de Loumont... pour 12 l. de petits tournois. » Cette charte fait connaître l'intervention fréquente des doyens ruraux à cette époque dans les affaires civiles des habitants de leur territoire.

Deux autres chartes originales de la même collection (nos 168 et 170 font mention, dans les années 1303 et 1305, du doyenné rural de Saint-Mihiel, dont le titulaire était en même temps curé de la paroisse : « *Nicoles cureis de léglise parochiale de Saint-Mihiel, doien de crestientey dou dit leu.* » Ce doyen exerce encore dans le premier de ces deux actes, constatant un acte de propriété, les fonctions d'officier public.

J'ai indiqué comme antérieure au xiiie siècle l'annexion des trois premiers archidiaconés aux titres de primicier et de prévôts des trois

1. Cette charte figure sous le n. 150 du catalogue publié en 1853 par M. Tross, d'une collection précieuse de documents originaux relatifs à l'abbaye et à la ville de Saint-Mihiel, et à d'autres établissements religieux du diocèse de Verdun. Cette collection, longtemps possédée par un avocat de Saint-Mihiel, M. Marchand, a été justement revendiquée par cette ville comme une propriété municipale.

Digitized by Google

principales collégiales du diocèse. Le même fait ne s'est produit que plus tard pour le quatrième archidiaconé, ou archidiaconé de La Rivière (de *Ripariâ Mosæ*), annexé d'abord à la prévôté de la collégiale de Hatton-Châtel, qui ne fut érigée qu'en 1328 par l'évêque Henri d'Apremont. Une autre collégiale, fondée quelques années auparavant à Apremont par un membre de la même famille, fut, plus tard, unie à celle de Hatton-Châtel; toutes deux furent confondues vers le milieu du XVIII[e] siècle dans une nouvelle collégiale que le duc de Lorraine, Léopold, créa à Saint-Mihiel, et qui porta son nom Ce prévôt devint à son tour archidiacre-né de l'archidiaconé de la Rivière.

Cette circonstance de la non-contemporanéité des quatre principales collégiales et de l'union successive des quatre archidiaconés aux prévôtés de ces collégiales, depuis le XI[e] siècle jusqu'au XIV[e] [1], pourrait paraître coïncider avec la création successive des archidiaconés eux-mêmes. Mais nous avons vu que ceux-ci existaient déjà tous dès le XI[e] siècle. La dignité de primicier du Chapitre cathédral, à laquelle avait été uni dès l'origine le grand archidiaconé, fut supprimée en 1385 par le pape Clément VII, et depuis lors ce fut au doyen qu'appartint ce même privilége. On retrouve néanmoins plus tard mention des droits et de la juridiction du primicier (*Stat. syn. Vird.*, 1507).

Au XVIII[e] siècle, on comptait dans le diocèse de Verdun 193 paroisses; de ces 192 ou 193 paroisses, 9 étaient dans la ville de Verdun; 106 dans la partie du diocèse appelée l'*Evêché* représentant le pays Verdunois proprement dit. et dont j'ai parlé précédemment; 77 en Lorraine. Suivant le *N. Gallia Christiana*, ce nombre en 1785 était de 274; savoir : de 199 paroisses (dont 9 dans la ville de Verdun) et 75 succursales. Si l'on voit dans quelques auteurs la mention de 350, c'est sans doute en y comprenant celles des doyennés contestés de l'archidiaconé de Longuion. On trouve dans le tableau ci-dessus le nombre de paroisses rurales dépendant de chaque subdivision archidiaconale et décanale.

Outre les collégiales, ce diocèse comprenait dix abbayes, dont plusieurs ont joui d'une grande célébrité; en voici la liste :

O. S. B. Hom. *Bellus locus*, d'abord nommée *Waslogium*, Beaulieu en Argonne, fondée au VII[e] siècle.

S. Michael, primitivement *Castellio ad Marsupiam*. S. Mihiel, en Barrois, très-illustre et très-riche abbaye dont l'origine remonte au commencement du VIII[e] siècle, qui a donné son nom au principal doyenné de l'archidiaconé de la Rivière, et dont quelques abbés prirent dans l'origine le titre d'évêque, ainsi que cela eut lieu pour d'au-

1. Les termes de la charte d'érection de la collégiale de Hatton-Châtel, en 1328, par l'évêque Henri d'Apremont, prouvent bien l'antériorité de l'archidiaconé de la Rivière: *Quæ præpositura et præbenda annexa erunt in perpetuum archidiaconatui de Riparia in ecclesiâ nostrâ Verdunensi*. D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1[re] éd., t. II, pr. col. DLXXXI. L'acte d'union des deux Chapitres de Hatton-Châtel et d'Apremont et de leur translation à St-Mihiel en 1707 se trouve dans l'*Hist. de l'Abb. de St-Mihiel*, p. 509.

Digitized by Google

tres grands monastères qui étaient aussi indépendants de l'autorité de l'évêque diocésain.

S. *Vitonus*, S. Vanne de Verdun, premier siége épiscopal, quoique situé hors des murs de la ville collégiale, et l'un des foyers les plus anciens des écoles ecclésiastiques, avant d'être la plus célèbre abbaye du diocèse et longtemps avant de devoir à la réforme de l'ordre de Saint-Benoît et aux études littéraires une réputation justement acquise.

S. *Agericus*, S. Airi; — S. *Maurus*, S. Maur; l'une et l'autre dans la ville même de Verdun.

O. S. Aug. — Hommes. S. *Nicolaus de Prato*, S. Nicolas des Prés; d'abord collégiale au commencement du XIII[e] siècle, puis abbaye vers l'an 1252.

O. Cit. — Hommes. *Caladia*, la Chalade en Argonne (XII[e] siècle), l'une des premières succursales de l'abbaye-mère, de Trois-Fontaines; — *Castellio*, Chastillon (XII[e] siècle), située dans la partie nord du diocèse, au milieu de l'ancienne forêt de Mauge (*Maugiennensis Sylva*).

O. Prém. S. *Paulus*, S. Paul, d'abord de l'O. de S. Bén.; puis de l'O. de Prém., au XII[e] siècle. — *Stanchia*, ou *Stagnum*, l'Estanches, fondée au XII[e] siècle, dans la partie méridionale du diocèse, près de S. Mihiel et de Hatton-Chastel.

Ces abbayes et les nombreux prieurés qui en dépendaient, n'étaient pas les seuls établissements monastiques soumis à l'administration des évêques de Verdun. Ceux-ci exerçaient encore une autorité temporelle et même spirituelle sur plusieurs grandes abbayes et collégiales situées hors de leur territoire diocésain. Telles étaient dans l'archevêché de Trèves, celle de Tholey (*Theologium*), donnée en 630 à l'eglise de Verdun par l'évêque Paul, l'une des écoles cléricales les plus renommées, origine et retraite de plusieurs des évêques de Verdun; un autre Chapitre fondé vers l'an 1000 par l'évêque Hugues, près le château de Dieuloûart, sur la limite des diocèses de Trèves et de Metz; et dans l'archevêché de Reims, la collégiale de Saint-Germain de Montfaucon, ou Montfalcon, dont la possession fut entre les deux diocèses le sujet de longs différends.

Pouillés et autres documents originaux relatifs à la géographie ecclésiastique du diocèse de Verdun.

Pouillés. — Le plus ancien pouillé ou document connu sous le titre de *Pulegium* concernant ce diocèse, est plutôt un polyptique, ou une énumération des domaines temporels du Chapitre qu'une liste de paroisses classées suivant l'ordre des archidiaconés et des décanats ruraux; il paraît avoir fait partie d'un des cartulaires originaux de l'église de Verdun. Sa rédaction, par Sarrovardus, chancelier du Chapitre peu après la mort de l'évêque Dadon, c'est-à-dire après 923, quoique Roussel ait indiqué la date de 921, est antérieure à l'année 939; elle avait eu pour but de constater quelles étaient les propriétés du Chapitre cathédral, après les guerres et les incendies qui en avaient détruit les titres originaux. Publiée pour la première fois par Richard de Wassebourg, archidiacre de l'église de Verdun, dans ses *Antiquités de la Gaule Belgique*, p. CLXXXII et reproduite dans l'*Histoire ecclésiastique et*

Digitized by Google

politique de Verdun par Roussel, pr. p. 2, cette sorte de pouillé ou de polyptique en suppose et en fait même connaître de plus anciens qui ne sont sans doute pas parvenus jusqu'à nous. Le rédacteur dit, en effet. avoir entrepris son travail avec le secours des chartes et des pouillés : « *Ex chartarum ecclesiasticarum instrumentis atque scriptis, vulgo pulegiis nominatis.* »

C'est à des sources analogues si ce n'est aux mêmes qu'ont été empruntés les principaux éléments du pouillé moderne le plus complet et le plus authentique du diocèse de Verdun, celui de L. Machon, archidiacre de Port, dans le diocèse de Toul, chapelain épiscopal, greffier des insinuations ecclésiastiques des évêques de Metz et de Toul, et auteur de deux pouillés précédemment indiqués de ces deux diocèses.

Le manuscrit daté de l'année 1642, époque de sa rédaction, est conservé à la bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain des Prés, anc. n° 1617 (Seguier) et n° 1069, in-fol.; son titre indique des textes originaux plus anciens qui en ont été la base, et il me paraît évident que l'auteur a fait usage de pouillés remontant au moins jusqu'au XIVe siècle. Voici ce titre :

Pouillé de l'évesché de Verdun recherché et ainsi rédigé par M. Louis Machon, etc. — *Rotulus sive declaratio omnium et singularum ecclesiarum, cathedralis. collegiatarum et parochialium nec non monasteriorum, prioratuum, capellaniarum et aliorum beneficiorum in civitate et diœcesi Virdunensi consistentium, necnon patronorum et collatorum eorumdem facta et excerpta, atque tam ex thesauro seu archivo episcopali quam ex antiquis registris sparsim collecta.*

Ce pouillé renferme les noms de toutes les paroisses sous leur forme latine, et distribuées, selon l'ordre des neuf doyennés ruraux, dans chacun des quatre archidiaconés.

Il en existe d'autres copies en Lorraine et à Trèves.

Je regarde, comme en étant une rédaction française, un manuscrit faisant partie de la collection de chartes et autres documents manuscrits, sur l'histoire de la Lorraine, ayant appartenu à M. Marchand de Saint-Mihiel, et qui devait être mise en vente en 1853 ; il était indiqué au n° 38, sous ce titre :

Roole et déclaration de toutes les églises, à sçavoir de la cathédralle, des collégiattes (sic) *et des paroisses, des monasteres, prieurés, chapelles et autres bénéfices dans la ville et diocèse de Verdun, des patrons, collateurs*, etc.; manuscrit du XVIIIe siècle, petit in-fol.

Ce pouillé doit être redevenu, avec toute la collection de M. Marchand, la propriété de la ville de Saint-Mihiel.

Le pouillé de Louis Machon était connu des différents auteurs de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Verdun. D. Calmet le cite dans la préface de sa *Notice de la Lorraine* (1756), t. I, p. III, quoiqu'il dise ne l'avoir point vu. Antérieurement (en 1745) Roussel, dans son *Hist. de Verdun*, en avait fait plusieurs fois mention, et en avait publié un fragment, p. 84, des preuves.

Si ce pouillé est resté en partie inédit sous sa forme primitive, il en a été publié deux autres qui lui ont beaucoup emprunté. Le plus ancien est intitulé : *Codex (parochialium) ecclesiarum diœcesis Virdunensis; vulgò : le pouillé du diocèse de Verdun; cum annexis*

Digitized by Google

suis, si quas habeant, insuper nomen patroni, seu titularis ecclesiæ, nec non collatoris beneficii, cum nominibus curatorum qui parochialibus illis in ecclesiis sederunt ab anno 1500; *sedere qui prius ignorantur* (Virduni, 1738, 1 vol. in-16). D. Calmet dit avoir profité de ce petit ouvrage, quoiqu'il fût extrêmement abrégé et ne contînt que les noms des paroisses, du patron, du collateur et aussi les noms des curés qui les ont gouvernées, environ depuis l'an 1500. Il est aussi indiqué dans le *Catalogue des collections Lorraines*, de M. Noël, n° 3313.

Ce pouillé imprimé reproduit en partie celui de Louis Machon, mais avec quelques renseignements nouveaux et l'indication des curés depuis le commencement du XVI[e] siècle. Il fut rédigé d'après les ordres de l'évêque Ch. Fr. d'Hallencourt.

La seconde partie de l'ouvrage de Roussel, sur Verdun (p. CXVIII à CXCIV), renferme aussi un pouillé très-détaillé du diocèse, dans le genre de celui du diocèse de Toul, publié par le P. Benoît Picart. Les paroisses y sont disposées, suivant l'ordre alphabétique, dans chacun des archidiaconés et des doyennés ruraux, conformément au plan général du pouillé de Louis Machon, dont Roussel s'est beaucoup aidé.

M. l'abbé Clouet, dans son *Histoire de la Province de Trèves* (t. I, p. 142), a cité sous le titre de *Pouillé du diocèse de Verdun*, le commencement d'un autre ouvrage qu'il aurait publié sur l'église de Verdun. Je n'en connais l'existence que par cette seule mention.

Autres sources de la géographie ecclésiastique du diocèse de Verdun.

Outre les ouvrages généraux concernant les Trois Évêchés, cités dans les notes des diocèses de Metz et de Toul, les indications suivantes sont plus directement relatives à celui de Verdun.

Parmi les nombreuses chartes insérées dans les preuves des deux éditions de l'*Histoire de Lorraine,* de dom Calmet (1[re] édit. 1728, 4 vol. in-fol.; 2[e] édit. 1745-1747, 7 vol. in-fol.), plusieurs font connaître le nombre et l'âge des archidiaconés, ainsi que l'étendue des possessions temporelles des évêques; j'ai indiqué les principales. La *Notice de la Lorraine*, par le même auteur (2 vol. in-fol., 1752), contient aussi plusieurs citations de textes relatifs aux localités de ce diocèse.

Les preuves jointes à la partie du *N. Gallia Christiana*, consacrée à l'église de Verdun (t. XIII, 1785, *Instr.* col. 551 à 584, et texte, col. 1160-1343).

De nombreux diplômes insérés dans les ouvrages suivants :

Antiquitez de la Gaule Belgicque, Royaulme de France, Austrasie et Lorraine..., par Richard de Wassebourg, archidiacre en l'église de Verdun. Paris, 1549, in-fol., 2 vol. Cet ouvrage est une histoire très-développée des évêques de Verdun, toujours entremêlée au récit d'événements généraux fort étrangers à l'histoire du pays, et à des traditions fabuleuses dénuées de toute autorité historique. Il renferme cependant un très-grand nombre de documents originaux que l'on ne trouve point ailleurs et qui avaient été empruntés par l'auteur aux cartulaires les plus authentiques des établissements religieux de ce diocèse. L'ouvrage entier, composé de sept livres, contient

Digitized by Google

553 feuillets ou 1106 p. in-fol. La vie de chacun des évêques de Verdun jusqu'en 1508, est le noyau autour duquel l'auteur a groupé l'histoire générale d'une partie de l'Europe, tout en retraçant avec détails l'histoire ecclésiastique de son diocèse.

Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, avec le pouillé, la carte du diocèse et le plan de la ville, par un chanoine de la même ville. Paris, G. Simon, 1745, in-4°; 539; — 4; — CLVIII et 100 pp. La carte manque le plus souvent; les preuves occupent les 100 dernières pages. Cet ouvrage important, composé d'après les sources par Roussel, chanoine de la Madeleine de Verdun, avait été revu et publié par l'abbé Lebeuf, après la mort de l'auteur.

Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel, précédée de cinq discours préliminaires, par le R. P. dom Joseph De l'Isle, abbé de Saint-Léopold, prieur de l'abbaye de Saint-Mihiel. Nancy, 1757, 1 vol. in-4°, 537 p. Les preuves se trouvent aux p. 421 à 517.

Plusieurs cartulaires ecclésiastiques auxquels ont été empruntées les principales chartes publiées dans ces différents ouvrages et qui en contiennent un grand nombre d'autres inédites, existent encore aujourd'hui, soit à la Bibliothèque impériale (Cart. de S. Vannes, fonds lat., n° 5214 et n° 5435, Coll. Dupuy, n° 244 et Coll. Bouhier, n° 69 *bis*), soit dans la bibliothèque de la ville de Verdun et dans les archives départementales de la Meuse et de la Meurthe (ceux de la cathédrale et du chapitre de Verdun et des abbayes de Saint-Vannes, de Saint-Mihiel et de Châtillon. — M. Guérard a publié en 1853, à la suite du *Polyptique de l'abb. de S. Remy de Reims*, p. 115, un polyptique de S. Vannes, extrait des cartulaires de cette abbaye, et qui paraît être du xe siècle.

Une série de chroniqnes originales et des plus authentiques rédigées pendant les xe, xie, xiie et xiiie siècles, fournit, avec quelques vies de saints et d'évêques, de précieux renseignements sur l'histoire ecclésiastique du diocèse de Verdun, depuis son origine. Les auteurs les plus connus de ces chroniques ou *Gesta episcoporum* sont Bertaire ou Bercaire, prêtre de l'église de Verdun vers la fin du ixe siècle, qui a écrit la vie des trente et un premiers évêques; plusieurs continuateurs, moines de l'abbaye de Saint-Vannes, en particulier Laurent de Liége, Hatton, Bérard, et après eux, Hugues, abbé de Flavigny, dont la chronique générale, conduite depuis les premiers siècles jusqu'à l'année 1102, donne cependant une grande place à l'histoire de l'église de Verdun, surtout dans sa seconde partie.

Voici les titres des différentes éditions de ces écrits dont les manuscrits originaux, provenant de l'abbaye de Saint-Vannes, sont encore en partie conservés dans la bibliothèque de Verdun et ont servi à M. G. Waitz pour l'édition plus complète et plus correcte qu'il en a donnée dans les *Monumenta Germ. hist.* de M. Pertz.

Gesta episcoporum Virdunensium, auctoribus Bertario et anonymo monacho S. Vitoni. — Fin du ixe siècle, ou commencement du xe.

Première continuation jusqu'au milieu du xie siècle. D'Achery: *Spicileg.*, édit. in-4, : t. XII, p. 251. — 2e édit., in-fol., t. II, p. 194. — D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re édit., t. I, pr. p. 194. — Éd. de M. Waitz, dans les *Monum. Germ. hist.* de M. Pertz, *Script.*, t. IV, 1841, p. 36-51. — Traduction française publiée à Verdun

en 1775 dans l'Almanach historique de la ville et du diocèse de Verdun.

Deuxième continuation. — *Laurentii de Leodio*, *Gesta episc. Virdun et abbatum S. Vitoni*, ab. anno 1047 ad. annum 1144.

Troisième continuation. — Ab anno 1143 ad. annum 1250. D'Achery : *Spicilegium*, éd. in-4°, t. XII, p. 274 : 2e édit., in-fol., t. II, p. 244. — D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re édit., t. I, pr., p. 200. 2e édit., t. II, pr. p. XVIII. — Pertz, *Mon. Germ. hist.* — *Script.*, t X, 1852, p. 486-525.

Annales S. Vitoni Virdun., composées de plusieurs fragments jusqu'en 1481, publiées déjà dans la *Biblioth. nova manuscriptorum* du père Labbe, t. I. p. 40, puis dans Pertz, *Script.*, t. X, p. 526-630.

Chronicon S. Michaelis monasterii in pago Virdunensi (Xe siècle). — Mabill. *Analecta*, t. II, p. 374. 2e éd. p. 350, avec plusieurs chartes relatives à la même abbaye de Saint-Mihiel. — D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re édit., pr., t. I, p. 553 ; — Pertz, *Mon. Germ. hist.* — *Script.*, t. X, p. 78 et 86.

Chronicon Hugonis monachi Virdunensis et Divionensis, *abbatis Flaviniacensis*, publiée pour la première fois en 1657 par le père Labbe, dans sa *Biblioth. nova manuscr.*, t. I : plus complète et plus fidèle par M. Pertz, *Mon. Germ. hist.* — *Script.*, t. VIII (1848), p. 280-502.

Les statuts décanaux du doyenné rural de Chaumont pour l'année 1490 (Roussel, pr., p. 45), et les *Acta synodalia*, ou statuts plus généraux décrétés par les évêques dans plusieurs synodes du diocèse de Verdun, particulièrement ceux des années 1378, 1401, 1507. 1516, 1518, fournissent des renseignements sur l'organisation des décanats ruraux à ces différentes époques (Hugo, *sacræ antiquitatis monumenta*, t. II. Saint-Dié, 1731, in-fol., p. 463, 473, 522, etc.). Les constitutions, promulguées au synode de Verdun en 1598, sont adressées *decanis*, *archidiaconis*, *archipresbyteris seu decanis ruralibus* (*Concil. Germ.*, t. VII, p. 458).

La plupart de ces anciens statuts synodaux ont été réunis et publiés vers 1678 par les soins de l'évêque Arnaud de Mouchy.

L'histoire ecclésiastique du diocèse de Verdun, quoique le moins étendu de la première Belgique, a été le sujet d'un assez grand nombre d'ouvrages dont plusieurs sont restés inédits, mais ont été fort utiles aux historiens plus modernes.

J'ai déjà indiqué les deux ouvrages de Wassebourg et de Roussel ; on connaît aussi les quatre suivants, qui n'ont point été publiés :

Histoire abrégée des évêques de Verdun, depuis saint Saintin, le premier évêque, jusqu'en 1631 ; et *Histoire abrégée de la même ville*, depuis 514 jusqu'en 1644, par Mathieu Husson, conseiller au présidial de Verdun, qui a laissé d'autres manuscrits relatifs au même diocèse.

Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, par dom Barthélemy Senoque.

Histoire de l'église et diocèse de Verdun, composée en l'année 1663, in-fol. Bibl. imp. (n° 10394. 4. 4).

Histoire de la ville et évêché de Verdun, composée vers 1718 ou 1720 par le père Benoît Picart, auteur du *Pouillé* et d'autres ouvrages concernant le diocèse de Toul.

Digitized by Google

Deux autres histoires de la ville de Verdun ont été commencées dans ces dernières années, l'une par M. Ch. Jussy, sous le titre d'*Histoire politique et religieuse de Verdun* (t. I et II, 1840, 1842), l'autre par M. Clouet, dont il n'a été publié que quelques fragments. Je n'ai pu consulter ces deux ouvrages, dont la publication parait avoir été l'occasion d'une polémique entre leurs auteurs.

M. F. Clouet a publié, en 1850, dans le t. IV des *Mém. de la Soc. philomatique de Verdun*, des *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun depuis l'ère celtique*, ou *histoire de la monnaie Verdunoise*. Quoique étranger en apparence à la question qui nous occupe, ce savant travail présente, même après les recherches de T. Duby et de D. Calmet sur le même sujet, quelques indications utiles à la géographie ecclésiastique de ce diocèse.

Cartes du diocèse de Verdun.

Sur la plupart des cartes générales embrassant l'ensemble des Trois Evêchés et de la Lorraine, les limites du diocèse de Verdun sont indiquées. Elles le sont aussi dans les cartes de la *Belgica prima*, de N. Sanson (1661), et dans celle de la *Provincia ecclesiastica Trevirensis*, du *N. Gallia Christiana* (1785). Mais dans celle-ci on ne trouve, comme sur toutes les cartes du même recueil, que la mention des abbayes.

C'est encore aux cartes de N. Sanson qu'il faut recourir, malgré leur ancienneté et leurs nombreuses inexactitudes de topographie, pour trouver la délimitation la plus complète de ce diocèse en archidiaconés et en doyennés ruraux. En voici le titre :

Veroduni. — Evesché de Verdun, où sont les comté et balliage de Verdun ; le Barrois ducal, ou bailliage de S. Mihiel. et Terres adjacentes, scavoir : comté de Clermont, marquisat d'Hatton-Chastel, balliage d'Aspremont, seigneurie de Jamets, etc.: par N. Sanson, géographe ordinaire du roy. Paris, 1656, in-fol., 1 feuille.

Il en existe au moins une autre édition de 1731, donnée par Robert; elle est entièrement conforme à la première. Entre ces deux éditions il en parut une autre publiée par l'un des fils de N. Sanson, vers la fin du XVIIe siècle.

L'une des cartes jointes à la première édition de l'Histoire de Lorraine de dom Calmet, représente ce diocèse ; elle est intitulée :

Le diocèse de Verdun, dans la partie septentrionale du duché de Bar, avec partie des diocèses adjacents. dressé ou assujéti aux observations astronomiques de l'Académie royale des sciences et sur les Mémoires de M. Didier Bugnon l'aisné, premier ingénieur et premier géographe de son A. R. de Lorraine, par le même auteur, en l'année 1724 et 1725.

Les abbayes y sont indiquées ainsi que les pays ou régions naturelles et politiques, mais non les archidiaconés ni les doyennés.

La carte du diocèse de Verdun, jointe à l'ouvrage de Roussel sur ce diocèse, n'est autre que celle de N. Sanson de l'édition de 1656, quoique l'histoire de Verdun ait été publiée en 1745.

Deux des six feuilles de la grande et belle carte de H. Jaillot, intitulée ; *Les Estats du duc de Lorraine, où sont les Duchez de Lorraine*

Digitized by Google

et de Bar, le Temporel des Evesches de Metz, Toul et Verdun; dédié au roy. Paris, 1705, et deuxième édition, 1724-1725, donnent le temporel du diocèse de Verdun. La principale a pour titre : *Le Verdunois, où sont les Prévotez dépendans du Balliage de l'Evesché de Verdun et de son Chapitre, partie du Barrois ducal, ou Balliage de Saint-Mihel*, etc. Une autre feuille, consacrée à l'évêché de Toul, contient l'extrémité méridionale de celui de Verdun. Les divisions portées sur cette carte sont surtout celles des *prévôtés* des bailliages. On y distingue celles qui constituaient les deux juridictions de l'évêque et du Chapitre cathédral. Ces prévôtés n'ont aucun rapport avec les subdivisions ecclésiastiques du même nom, qui représentent les doyennés ruraux dans plusieurs diocèses des deux Provinces Germaniques.

Il n'y a donc encore à consulter utilement, pour l'étude de la géographie ecclésiastique de l'évêché de Verdun, que la seule carte de N. Sanson.

Digitized by Google

† V. DIOCÈSE DE NANCY.

ECCLESIA NANCEIENSIS.

(XVIII[e] siècle.)

Érigé en 1777, et détaché du diocèse de Toul.

2 ARCHIDIACONÉS.

I. ARCHIDIACONATUS de NANCEIO. Archidiaconé de Nancy. Cet archidiaconé comprenait la plus grande partie de l'ancien doyenné de Port ou de Saint-Nicolas, qui formait la moitié septentrionale de l'archidiaconé de Port.	Parties nord et occid. du nouveau diocèse. 148 par. et annexes.	Partie centrale de la province de Lorraine, partie nord du duché de Lorraine, dont Nancy était la capitale. Le Portois (*pag. Portensis*), et partie nord du vaste pays de Chaumontois (*pag. Calvomontensis*, ou *Calmotensis.*)	Chef-lieu du départ. de la Meurthe.
II. — de LUNARI-VILLA, vel de LUNÆ-VILLA. Archidiaconé de Lunéville. Cet archidiaconé correspondait à la plus grande partie de l'ancien doyenné de Deneuvre, portion méridionale de l'archidiaconé de Port. Il comprenait en outre quelques paroisses du doyenné de Saint-Nicolas, dont Lunéville faisait antérieurement partie.	Parties orient. et mérid. du nouveau diocèse. 135 par. et annexes.		Ch.-lieu d'arrondiss. du départ. de la Meurthe.

Il ne paraît pas qu'il y ait eu de subdivisions décanales ; la tenue des synodes était confiée à six ecclésiastiques désignés par l'évêque. Une juridiction particulière fut peut-être attribuée au territoire de Charmes, qui était, avec Nancy et Lunéville, chef-lieu d'un des trois districts de l'administration des paroisses. Les autres dignitaires du Chapitre cathédral étaient le grand prévôt, le chantre et l'écolâtre. — La liste des paroisses de chacun de ces deux archidiaconés a

Digitized by Google

été publiée dans l'ouvrage posthume de l'abbé J. J. Lionnois : *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. III, p. 297. Le nombre total des paroisses était alors de cent soixante-huit cures et cent vingt-sept annexes, ou, suivant le *N. Gall. christiana* (t. XIII, col. 1345), de cent soixante-neuf églises paroissiales, de quatre-vingt-dix-sept annexes; on y comptait aussi quarante-cinq communautés d'hommes et vingt-cinq de femmes. — L'évêque avait sept vicaires généraux, dont le premier était grand doyen de la cathédrale primatiale, qui avait succédé à l'ancien Chapitre primatial de N. D., auquel la collégiale de Saint-Georges avait été réunie, en 1742, par le roi Stanislas. Les principales abbayes qui furent détachées du diocèse de Toul pour être annexées à celui de Nancy, furent les abbayes de Lay (*Layum*), Flavigny (*Flaviniacum*), Bouxières (*Buxeriæ*), Dom-Èvre (*Domnus-Aper*), Belchamp (*Bellus-Campus*), S. Rémy (*S. Remigius*), Beaupré (*Bellum-Pratum*), Hauteseille (*Alta-Silva*), Clair-Lieu (*Clarus-Locus*).

La création de l'évêché de Nancy avait été vainement tentée pendant plus de deux siècles par les ducs de Lorraine. Malgré le consentement de la cour de Rome, les sollicitations et les démarches de Charles III, d'Henri le Bon, de Charles IV, de Charles V, de Léopold Ier, du roi Stanislas lui-même n'avaient pu obtenir de la politique des rois de France, par la résistance des archevêques de Trèves et des évêques de Toul, une faveur qui ne trouva plus d'obstacles sérieux, dès que, par la mort de Stanislas, le duché de Lorraine fut réuni à la couronne de France. Cette création fut donc enfin décidée en 1774 par Louis XV, qui désigna même les deux évêques des deux nouveaux évêchés, de Nancy et de Saint-Dié. Elle ne fut toutefois réalisée qu'en 1775, par Louis XVI, aidé alors du concours indispensable de l'évêque de Toul lui-même et de son Chapitre, qu'on indemnisa de l'énorme préjudice qui en résultait pour eux et malgré les vives réclamations de la ville de Toul, qui n'obtint pas les mêmes compensations. L'érection n'en fut définitivement régularisée que par la bulle pontificale de Pie VI, en 1777.

L'étendue très-considérable du diocèse de Toul, qui représentait toute l'antique cité gallo-romaine des Leukes (*Civitas Leucorum*), sur une superficie de près de mille lieues carrées, n'avait été que la cause apparente des efforts des ducs de Lorraine, pour obtenir un partage qui eût doté leurs États d'une administration ecclésiastique indépendante de la France. La prétention des principales abbayes des Vosges à ne pas reconnaître la suprématie des évêques de Toul, était aussi un motif pour les réunir et les constituer en un diocèse à part. Mais le véritable but des efforts des ducs était d'obtenir par cette juridiction ecclésiastique, libre de toute suprématie étrangère, une indépendance propre à faire disparaître les conflits et les collisions sans cesse renaissants entre le pouvoir temporel des ducs et le pouvoir spirituel des évêques relevant de l'Empire Germanique.

Ce duché était compris pour la plus grande partie dans le diocèse de Toul, et pour une moindre étendue dans les diocèses de Metz et de Verdun ; or, politiquement, ces trois villes n'appartenaient pas aux ducs. Enlevées à la suzeraineté d'Allemagne, sous laquelle elles avaient longtemps constitué de petits États presque indépendants, elles

Digitized by Google

étaient devenues françaises, et les évêques, dont ressortissaient les sujets des ducs de Lorraine, étaient soumis à l'autorité des rois de France. L'existence d'un évêché dans la capitale de leurs États était donc un acte politique tout naturellement contraire aux intérêts de la France, dont l'opposition se trouvait ainsi justifiée en fait et analogue à celui qui avait donné naissance, en 1559, aux nombreux évêchés des Pays-Bas, sous l'influence bien autrement puissante de Philippe II et de son grand ministre le cardinal Granvelle.

N'ayant pu vaincre la résistance du roi Henri IV, qui avait été instruit, en 1600 et 1601, par le cardinal d'Ossat, ambassadeur de France à Rome, des dispositions favorables du pape Clément VIII en faveur de cette création, le duc de Lorraine, Charles III, se borna à solliciter et obtint du Souverain Pontife, par une bulle du 15 mars 1603, la fondation dans la cathédrale de Nancy d'un Chapitre primatial indépendant de l'évêque de Toul, ne relevant que de la cour de Rome, et dont le chef exerça bientôt une juridiction presque épiscopale. Le duc en était le premier chanoine, et, à la mort du roi Stanislas, Louis XV, héritant du duché, consentit à faire également partie du Chapitre, auquel avait été adjointe la collégiale, plus ancienne et non moins célèbre, de Saint-Georges de Nancy. Les démarches des successeurs du duc Charles III n'avaient réussi qu'à donner à la primatiale de Nancy plus de relief et de plus grands priviléges.

Ce ne fut qu'après un siècle et demi d'existence que cette primatiale elle-même fut enfin convertie en évêché. Le premier titulaire, qui fut l'ancien primat de la collégiale, conserva son titre purement honorifique, sans qu'il lui dût une suprématie quelconque sur d'autres évêchés.

Le partage du diocèse de Toul fut donc réalisé, en 1775, sur les bases suivantes :

L'ancien diocèse de Toul fut partagé en trois. La partie située à l'ouest et sur la rive gauche de la Moselle, depuis le point où cette rivière touche le diocèse de Metz jusqu'à l'embouchure du Madon, en remontant celui-ci, et depuis Mirecourt jusqu'à Ische, resta presque entière au nouveau diocèse de Toul. Il comprenait alors la partie de la ville de Pont-à-Mousson, située sur la rive gauche de la Moselle, Mirecourt, Bourmont, Neufchâteau, Gondrecourt, Bar-le-Duc, Ligny, Vaucouleurs, en un mot presque toutes les paroisses du grand archidiaconé du Toulois, et des archidiaconés de Vittel, de Rinel et de Ligny.

La partie située à l'orient et sur la rive droite de la Moselle, hors les paroisses de Chaudeney, Dommartin, Gondreville, Sexey, qui restaient à l'évêque de Toul, constituèrent les deux nouveaux diocèses : toute la portion nord fut assignée à celui de Nancy, et la partie sud à celui de Saint-Dié.

La seule carte que je connaisse, sur laquelle soient indiquées approximativement les limites du nouveau diocèse de Nancy, est la carte de la Province ecclésiastique de Trèves, jointe au t. XIII du *N. Gallia christiana*. Les Bénédictins, auteurs de ce volume, publié en 1785, postérieurement à la création de l'évêché, lui ont consacré un chapitre spécial (col. 1343 à 1376).

M. l'abbé G. Giraud a reproduit et perfectionné ce travail dans la

Digitized by Google

publication qu'il a faite à Paris en 1845, sous le titre d'*Ecclesia Nanceiensis* (br. in-4). Ce mémoire devait former la première livraison d'une nouvelle édition du *Gallia christiana,* qui n'a pas été continuée.

L'ouvrage de l'abbé Lionnois, rédigé en 1788, et publié après sa mort sous le titre d'*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy... depuis leur fondation jusqu'en* 1788 (3 vol. in-8, Nancy, 1811) ; — L'*Histoire de la ville de Toul et de ses évêques*, par M. A. D. Thierry, publiée en 1842 en 2 vol. in-8 ; — L'*Histoire civile, morale et politique de Nancy,* par M. J. Cayon (Nancy, 1846, 1 vol. in-8); l'ouvrage de M. G. Dumast, intitulé : *Nancy, histoire et tableau* (2e édit., 1 vol. in-8, 1847), contiennent, surtout le premier, des indications utiles et exactes sur l'histoire générale de l'église, mais plus particulièrement sur l'histoire politique de Nancy. Les ouvrages historiques concernant la Lorraine, antérieurs à la création de l'évêché, et particulièrement la grande *Histoire de Lorraine* de dom Calmet, qui les résume tous, ne font figurer l'histoire ecclésiastique de Nancy qu'au point de vue de sa primatiale et de son abbaye.

On peut aussi consulter, pour l'archéologie religieuse de ce diocèse, le *Rapport* de M. Grille de Beuzelin, *sur les monuments historiques des arrondissements de Nancy et de Toul.* (Paris, 1837, in-4, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France).

On conserve, dans les archives de la préfecture du département de la Meurthe, un grand nombre de documents originaux sur l'histoire de la collégiale et de l'évêché de Nancy.

Digitized by Google

✝ VI. DIOCÈSE DE SAINT-DIÉ.

ECCLESIA SANCTI DEODATI, vel SANDEODATENSIS.

(XVIIIe siècle.)

Érigé en 1777 et détaché du diocèse de Toul.

2 ARCHIDIACONÉS ; 7 DOYENNÉS RURAUX.

I. ARCHIDIACONATUS de SANCTO DEODATO. Archidiaconé de Saint-Dié (Saint-Dié, Saint-Diey).	Partie orientale du nouveau diocèse.	Partie méridionale du duché de Lorraine.	Chef-lieu d'arrondiss. et de canton du départem. des Vosges.
II. — de SPINALLO. Archidiaconé d'Épinal. Les doyennés de Saint-Dié et de Salm étaient réunis antérieurement, dans le diocèse de Toul, sous l'archidiaconé de Port.	Partie occidentale du nouveau diocèse.	Partie méridionale du Chaumontois (*pagus Calvimontensis*), comprenant au N une petite portion du Portois (*pag. Portensis*), le val de Saint-Dié, (*vallis Galileæ*), le *territorium Castrense*; au S. le pays d'Havend (*pagus Habendensis*), dans les Vosges.	Chef-lieu du départ. des Vosges.

1. DECANATUS RURALIS de SANCTO DEODATO. Doyenné rural et ancienne prévôté de Saint-Dié.	Partie orient.		Ch.-l. d'arr. (Vosges).
2. — SALMENSIS. Salm en Vosges.	N. et N. E. de St.-Dié.	Principauté de Salm, (ch.-l. depuis 1751. Senones).	Le château de Salm près de Framont, au pied du Donon, sommet des Vosges.
3. — de BROCARIIS (al. de BRUERIIS). Bruyères.	O.	Les doy. de Bruyères, d'Épinal, de Remiremont et de Jorcey dépendaient de l'archidiaconé des Vosges et formaient, dans l'ancien dioc. de Toul, autant de doy., excepté celui de Bruyères, qui n'existait pas avant 1777.	Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Épinal.
4. — de SPINALLO. Épinal (*Castrum Spinalense*, Espinal).	O. S. O.		Ch.-l. du dép. des Vosges.
5. — de ROMARICI-MONTE. Remiremont.	S.		Ch.-l. d'arr. (Vosges).
6. — de JORCEIO. Jorcey (Jorsais).	O.		Arr. de Mirecourt (Vosges

Digitized by Google

7. — de ECLIS. Escles (Ecles).	O.	Escles était compris antérieurement dans le doyenné et l'archidiaconé de Vittel.

La division du diocèse de Toul en trois autres, telle qu'elle fut réglée en 1774 par Louis XV, puis définitivement fixée en 1777 par les bulles de Pie VI et les lettres patentes de Louis XVI, assigna au diocèse de Saint-Dié la portion la plus méridionale de l'ancien évêché. Cette portion dépendait presque entièrement de la chaîne des Vosges (*Eremus*, *Saltus Vosagi, seu Vogesi*), intermédiaire entre les *Leuci* et les *Tribocci*, la haute Lorraine et l'Alsace; elle était déjà renommée dès les VII[e] et VIII[e] siècles par les grands monastères de l'ordre de Saint-Benoît, qui contribuèrent à défricher la contrée, et entre lesquels son territoire fut partagé, Remiremont (*Romarici-Mons*), Senones (*Senoniæ*), Moyen-Moutier (*Medianum-monasterium*), auxquels furent ajoutés plus tard ceux de Chaumousey (*Calmosiacum*), Estival (*Stivagium*), Epinal (*Spinallum*).

Le plus célèbre était celui dont le fondateur donna son nom au val, à l'abbaye, au Chapitre, à la ville, et enfin à l'évêché. Il avait été créé vers 660 ou 669, sous la règle de S. Benoit et de S. Colomban, par S. Déodat (S. Dié), évêque de Nevers, qui s'y était retiré sur une colline nommée alors *Juncturæ*, au-dessus du confluent de la Meurthe et du Robach, puis *vallis Galileæ*, sans doute à cause des nombreuses retraites consacrées à la vie religieuse (Mabillon, *Annal. Bened.*, I, p. 457).

Cette abbaye fut, vers 950 ou 954, définitivement convertie en collégiale, dont le grand prévôt jouissait de la plupart des priviléges de l'épiscopat et surtout d'une juridiction indépendante de l'évêque de Toul, sur tout son territoire, composé d'une vingtaine de paroisses et s'étendant à six ou sept lieues autour de l'église capitulaire. Ce territoire de la prévôté de Saint-Dié est indiqué sur plusieurs anciennes cartes et particulièrement sur l'une des feuilles du diocèse de Toul, par N. Sanson. Cette collégiale était exclusivement noble. Parmi les grands prévôts ont figuré un pape (Léon IX), plusieurs cardinaux, douze archevêques ou évêques et plusieurs princes de la maison de Lorraine. L'indépendance de la collégiale de Saint-Dié fut pendant plusieurs siècles le sujet de vifs débats et de réclamations entre elle et l'évêque de Toul.

Lorsque, en 1777, l'insigne collégiale de Saint-Dié devint évêché, le premier titulaire fut le grand prévôt alors en exercice, les autres dignitaires furent un grand doyen, un grand chantre, un écolâtre et vingt et un chanoines, y compris les deux archidiacres de Saint-Dié et d'Epinal, auxquels fut confiée l'administration diocésaine. Le gouvernement spirituel fut aussi divisé entre six vicaires généraux, dont l'un était spécialement préposé à la principauté de Salm Salm. Le territoire des principaux bans qui composaient ces deux archidiaconés fut partagé entre sept doyens ruraux chargés des examens des synodes, avec le concours des vicaires généraux, comme dans les grands

Digitized by Google

évêchés, et de six autres membres du clergé. C'était une organisation bien complète pour une si courte existence.

Toutes les paroisses de l'ancien Archidiaconé des Vosges furent assignées au diocèse de Saint-Dié, ainsi que quelques autres paroisses détachées de Doyennés voisins. Il en fut de même des abbayes et de plusieurs anciens prieurés de cet Archidiaconé ; le revenu de celle d'Estival fut particulièrement adjoint à la dotation épiscopale.

— Les principaux ouvrages historiques sur la Lorraine, et surtout ceux de dom Calmet, étant antérieurs à la création du diocèse de Saint-Dié, celui-ci n'y figure point à part du diocèse de Toul, mais seulement pour l'histoire de son église collégiale. Le tome XIII du *N. Gallia christiana* n'ayant été, au contraire, publié qu'en 1785, l'église de Saint-Dié y tient son rang d'évêché dans la Province ecclésiastique de Trèves (col. 1377-1435). Les subdivisions topographiques du nouveau diocèse n'y sont pas indiquées ; ses limites générales sont seulement tracées sur la carte de la *Provincia Treverensis* jointe à ce volume. Je n'en connais point de carte spéciale.

On peut consulter les *Statuts synodaux* imprimés par ordre de Mgr Barthélemy L. M. de Chaumont, premier évêque-comte de Saint-Dié, et promulgués dans le synode général tenu le 7 mai 1783 (Saint-Dié, 1783, 1 vol. in-8).

Les Almanachs de Lorraine, jusqu'en 1791 ; l'*Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié*, par M. N. F. Gravier (Épinal, 1836, 1 vol. in-8), et la plupart des ouvrages généraux sur la Lorraine, donnent, d'après dom Calmet, l'histoire des monastères et collégiales de ce diocèse, mais sans tenir compte de la topographie ecclésiastique.

On trouve dans le mémoire que l'évêque de Toul, Jérôme Begone fit composer par le chanoine Rouilly, et imprimer en 1724 et 1727, sous le titre de *Défense de l'Eglise de Toul contre les entreprises du Chapitre de Saint-Dié et des abbés de la Voge*, les renseignements les plus instructifs, avec les chartes à l'appui, sur la portion du diocèse de Toul qui forma, cinquante ans plus tard, le diocèse de Saint-Dié.

On peut aussi consulter, pour l'histoire ecclésiastique de cette même région, les *Antiquitates Vallis Galileæ*, publiées en 1715, dans les *Sacræ antiquitatis Monumenta*, du savant prémontré C. L. Hugo, abbé d'Estival, t. I, p. 171.

Le Mémoire publié en 1849 par M. A. Digot, sur *l'état de la population dans les Vosges, au commencement du* VII[e] *siècle*, offre des renseignements utiles sur l'origine et l'influence du christianisme dans cette contrée. (*Ann. de la soc. d'émul. des Vosges*, t. IV.)

— Le catalogue raisonné des collections Lorraines de M. Noël présente, t. I, p. 203, l'indication de plusieurs manuscrits et mémoires qui intéressent l'histoire ecclésiastique de Nancy.

Le Bulletin de la Société archéologique de Lorraine, t. I, 1850, contient un travail complet sur l'ancienne église collégiale de Saint-Georges de Nancy, par M. H. Lepage.

Le même écrivain a donné un fort bon article sur les établissements religieux de cette ville, dans son important ouvrage intitulé : *Les communes de la Meurthe*. (Nancy, 1854, 2 vol. in-8.)

Digitized by Google

On conserve dans les archives de la préfecture un grand nombre de titres relatifs aux autres établissements religieux de ce diocèse.

Depuis l'impression des notes sur les quatre anciens diocèses de la Province ecclésiastique de Trèves, j'ai eu connaissance de quelques pouillés modernes, manuscrits, qui n'y sont point cités ; mais ils ne sont que la reproduction de plusieurs de ceux dont je me suis servi pour établir la topographie de ces diocèses.

Digitized by Google

VI[e] PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

2[e] BELGIQUE. — BELGICA SECUNDA.

Province de Reims (*Provincia Remensis*).

I. DIOCÈSE DE REIMS.

(MÉTROPOLE.)

CIVITAS REMORUM.

(III[e] siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS; 18 DOYENNÉS RURAUX AU XIV[e] SIÈCLE; 22, PUIS 23 ET 24 AU XVIII[e].

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel Archid. REMENSIS. GRAND ARCHIDIACONÉ, ou Archidiaconé de REIMS.	Part. centr. N. et S.O. du diocèse. 280 p.	Champagne. — Pays Rémois (*pagus et comitatus Remensis*).	*Pagus*, *ager* et *comit. Remensis vel Remtianus*, le Rémois proprement dit.	Reims (*Durocortorum*), ch.-lieu d'arr. du département de la Marne.
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS, vel REMENSIS. Doyenné de la Chrétienté, ou de Reims.	Partie N.O. du dioc. 15 par.		*Id.*	
2.— DE MONTANÂ. D. de la Montagne.	S'étend à l'O. et au S.O. de Reims. 31 par.		*Id.* et part. or. du Tardenois (*pagus Tardanisus*, vel *Tardanensis*).	Les lieux extrêmes de ce doy. étaient du N. au S., Villedemaige, Champigny, Treslon, Ville-en-Tardenois, Nanteuil, Courtagnon.
3.— DE HERMONDIVILLA. Hermonville.	O.N.O. 38 par.		*Id. pagus* et *com. Remensis*.	Canton de Fismes (Marne).
4.— DE FIMEIS, vel FIMIS. Fismes (*Fines*), limite des diocèses de Reims et de Soissons, détaché, au XVIII[e] siècle, du Doy. d'Hermonville dont il occupait la partie occid.	O. 20 par.			Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims (Marne).

Digitized by Google

5. DEC. DE LAVANNA (vel DE LAVARINA), posteà DE PONTE-FABRIACO, vel DE P. FABRICATO. Lavannes (Lavarines), et plus tard Pont-Faverger ou St-Brice de Pont-Favergier, ou P. Favergue.	N.N.E. 26 par.	Haute Champagne, ou Champ. septentrionale. — Pays Rémois (*pagus et comitatus Remensis*).	Partie N. du Rémois, *pag. Remensis*, et partie S. du Porcien (*pag. Porcianus*, vel *Porcensis*).	Lavanne, Con de Bourgogne, arr. de Reims (Marne). Pont-Faverger, Con de Beine, arr. de Reims (Marne).
6. — DE SANCTO GERMANI-MONTE. St-Germain-Mont, ou St-Germain-du-Mont, ou de Mont-Germain.	N. 16 par.		*Id.*	Con d'Asfeld, arr. de Rethel (Ardennes). Château-Porcien était dans ce doy.
7. — DE ALNETO. Launois (Lannois, l'Aunoy, l'Ausnois). Supprimé et représenté au XVIIIe se par les deux Doy. d'Arches et de Braux, lieux qui, au XIVe se, faisaient partie du gr. Doy. de Mezières (10).	N.N.E.		*Id.* L'Aunois (*Alnetum*), dans le Porcien, confondu plus tard dans le Rethelois (*Comit. Regitestensis*).	Canton de Signy-l'abb., arr. de Mézières (Ardennes).
*7bis. — DE ARCHIS (*Arcæ*), posteà DE CAROLOPOLI. Arches, Doy. nommé plus tard de Charleville.	23 par. et partie du doy. de Mézières.			Arches, sur la Meuse, près Mézières (Ard.). Charleville, ch.-l. de Con de l'arr. de Mézières (Ardennes).
*8. — DE BRAQUIIS, vel BRAYNENSIS. Braux.			Partie du Rethelois (*Regitestensis com.*). Extrémité E. de la Tierasche, qui occ. une gr. part. du dioc. de Laon (*pagus Teoracensis*, *Sylva Thierasca*, Thierache, et *pag. Portionus*).	Braux, canton de Monthermé, arr. de Mézières (Ardennes).
·9. — DE RUMINIACO, vel DE RUMIGNEYO in TIERASCA, vel TERASCA, vel TERASCHIA. Rumigny.	N. 23 par.			Chef-lieu de canton de l'arrondissem. de Rocroy (Ardenn.).
10. — DE MACERIIS. Mézières (Maizières). Démembré au XVIIIe siècle (voy. n. 7).	N.N.E. 39 par.		*Pag. Portianus*, et surtout *pag. Castricensis* (Petite part. de la gr. *Sylva Arduennensis*.)	Chef-lieu du département des Ardennes.

11. DEC. DE JUSTINIIS. al. DE JUSTINA, vel DE SANCTA-JUSTINIA; dein. DE RETELIO, DE RETHELIIS, DE REITESTE, DE REGITESTE. Justines. Ce Doy. a pris plus tard (xve se) le nom de Doy. de Rethel.	N. 29 par.	Champagne septentrionale.	Partie du Rethelois, plus moderne (*Regitestensis pag. et comit.*).	*Pag. Portianus*: et *pag. Castricensis*, en partie.	Justines, canton de Novion, arr. de Rethel (Ardennes). Rethel, ch.-lieu d'arr. du département des Ardennes.
12. — MOSOMENSIS (DE MOSOMO, DE MOSONIS, DE MOSOMAGO); posteà bipartitus. Mouzon, Mouson, plus tard divisé en deux:	E.N.E. 40 par.			Le Mousonnois, *pag. Mosomagensis*, vel *Mosomensis*, vel *Mosmensis*).	Chef-lieu de canton de l'arrondissem. de Sédan (Ardennes), qui fait partie de ce Doy.
12 *bis*. — DE MOSOMO-MOSÆ.					
* 13. — DE MOSOMO-BARRENSI. Mouson - Meuse, et Mouson-Bar.				Petite partie de l'Argonne.	
II. ARCHIDIACONATUS MINOR, vel Archid. DE CAMPANIA, vel Archid. DE DUNO. PETIT ARCHIDIACONÉ, ou Archid. DE CHAMPAGNE: Archid. DE DUN (pouillé de 1648).	Partie est et sud du diocèse. 207 paroisses.	Champagne Rémoise (*Campania Remensis*), et partie N. O. du Barrois.			
14. DECANATUS DE DUNO, vel DE DUNO-CASTRO. Doyenné de Dun.	E. 17 par.			Partie S. O. du *pagus Stadinisus* (pays de Stenay)	Dun, chef-lieu de canton de l'arr. de Montmédy (Meuse).
15. — DE GRANDI-PRATO, posteà bipartitus: Grandpré. Partagé en deux Doy. au XVIIIe siècle: ceux de Varennes en Argonne et de Busancy ou Besancy.	E.N.E. 24 par.			Partie N. O. du Dormois (*pagus Dulcomensis*, vel *Dolomensis*, vel *Dulmensis*.	Grandpré, chef-lieu de canton de l'arr. de Vouziers (Ard.).
* 16. — DE VARENNA IN ARGONA.					Varennes.
* 16 *bis*. — DE BUSANCIACO.					Busancy, c.-l. de Con du même arr.
17. — DE CERNAIO, al. DE CERNACO. DE SARNAIO, IN DULCOMENSI, vel IN DORMESIO. Cernay en Dormois.	E. 25 par.			Petite partie de l'Argonne (*Pag. et Sylva Argonnæ*.)	Cernay, Con de Ville-sur-Tourbe, arr. de Ste-Menehould (Marne).

18.— DE CASTELLARI, posteà divisus. Le Chastellet (Châtelet).		Champagne Rémoise (*Campania Remensis*).	Entre le Porcien et le Vonzois; partie du *pag. Porcianus*.	Con de Juniville, arr. de Rethel (Ardennes).
*19.—DE VALLAGIO? Doy. du Vallage détaché au XVIIIe siècle du Doyenné du Chastellet.	E.N.E. 29 par.		Extrém. N. du Vallage qui s'étendait dans la Champagne mérid.	Vallées entre la Suippe et l'Aisne, extr. N. (Haute-Marne).
20.—DE ATTINIACO, al. DE ATTIGNIACO, posteà divisus : Attigny (v.r.mérov.).	N.E. 38 par.		Le Vonzois (*Vonsensis pagus*). Ch.-l. *Vongus vicus, Castrum Voncense*, (établ. romain).	Chef-lieu de Con de l'arr. de Vouziers (Ardenn.).
*21.—DE QUERCU. Doy. du Chêne, détaché au XVIIe s. du Doyenné d'Attigny.				Le Chêne, ch.-lieu de Con de l'arr. de Vouziers (Ardennes).
22.— DE BETHINIVILLA (al. DE BETNIVILLA, BETIGNIVILLA, BRETIGNIVILLA). Betheniville (Bestinville).	E. 21 par.			Con de Beine, arr. de Reims (Marne).
23. DEC. DE VIDULA. Doyenné de Vèsle.	S. 20 par.		*Pag. Remensis.*	Vallée de la Vèsle, riv. qui prend sa source au Tilloy (arr. de Ste-Menehould, Marne), passe à Reims, et se jette dans l'Aisne près Vailly (Aisne). Lieux princip. du Doy.: rive dr., St-Leonard, Beine, Noroy, Septsaux, Mourmelon, Bony; - rive gauche, Sillery, Billy, St-Basle, Lury,
24.— DE SPARNACO. Epernay.	S. 33 par.		*Pag. Remensis*, partie s. du *Sparnacense territorium*.	Ch.-lieu d'arr. du dép. de la Marne.

Des vingt-quatre Doyennés ruraux indiqués dans ce tableau, dix-huit figurent constamment dans les plus anciens pouillés connus et n'ont pas varié depuis le commencement du XIVe siècle jusque vers la fin du XVIIe. Ils sont encore seuls indiqués dans le pouillé imprimé en 1648. Deux seulement ont changé de nom dans cet intervalle, celui de *Lavanne*, qui, dans le pouillé de 1546, est dénommé *de*

Ponte Fabriaco (Pont-Faverger), nom qui n'a pas persisté, et celui *de Justinis*, qui, dans le document de 1317, est désigné en même temps sous le nom de *Regitest* (Rethel), et qui dans un pouillé postérieur est ainsi indiqué : *nunc de Rethellis*.

Voici cette liste des dix-huit anciens Doyennés ruraux, d'après le pouillé rédigé de 1303 à 1312, et publié en partie par M. Varin, dans les *Archives administratives de la ville de Reims* (t. II, 2e partie, p. 1046 et suiv.) :

I. MAJOR ARCHIDIACONATUS.

1. *Decanatus Remensis.*
2. — *de Montanâ.*
3. — *de Hermondivillâ.*
4. — *de Lavannâ.*
5. — *de S. Germani-monte.*
6. — *de Alneto.*
7. — *de Rumigny-in-Thierascâ.*
8. — *de Maceriis.*
9. — *de Justinis.*
10. — *de Mosomo.*

II. MINOR ARCHIDIACONATUS.

11. *Decanatus de Duno.*
12. — *de Grandi-Prato.*
13. — *de Cernaco-in-Dormisio.*
14. — *de Castellari.*
15. — *de Actigniaco.*
16. — *de Bethinivilla.*
17. — *de Vidulâ.*
18. — *de Sparnaco.*

La liste de 1327, telle qu'elle fut alors réglée par l'évêque Guillaume de Trie, dans le synode de Senlis (Marlot, *Metrop. Rem. hist.*, t. II, p. 615), ne présente que de légères variantes. Le sixième, Doyenné *de Alneto*, est indiqué *de Lanneio ;* — le septième est nommé *de Ruminiaco in Teraschia ;* — le neuvième est dit *de Sanctâ Justinâ, seu Regitest ;* — le dixième est indiqué *Mozomensis ;* — le treizième, *de Cernaco in Dulcomensi ;* — le quinzième, *de Attiniaco*.

Dans ce document important, dont j'aurai à parler plus loin, il est dit que les Doyennés ou Décanies conserveront invariablement ces noms à l'avenir : « *Ut his deinceps nominibus Decaniæ indesinenter vocarentur*. » Cette prescription suppose des changements antérieurs de noms, dont les titres originaux n'ont point conservé les traces.

Le grand pouillé, ou *Codex triennalis*, rédigé en 1346 pour la perception des décimes, et publié aussi par M. Varin (*Arch. adm. de Reims*, II, 2, p. 1024 et suiv.), ne présente aucunes différences essentielles. Il en est de même des pouillés manuscrits du XVe et du XVIe siècle, conservés dans les archives de Reims, des trois pouillés de la Bibliothèque impériale, collect. Fontette, portefeuille XXX ; ancien fonds latin, no 5218 ; et fonds Saint Germain, no 879. Les deux pouillés imprimés pendant le XVIIe siècle, tant celui rédigé en latin, qui paraît reproduire en partie l'un des plus anciens du XIVe siècle, et qui est inséré dans le grand pouillé des bénéfices, publié en 1626, que le pouillé français publié en 1648 dans la collection d'Alliot y sont aussi conformes.

Sur les cartes de N. Sanson (1656 et 1661), on ne voit portés que les dix-huit doyennés anciens.

Dans un des pouillés plus modernes de la Bibliothèque impériale (Suppl. fr.), le Doyenné d'Hermonville est en même temps désigné sous

Digitized by Google

le nom de Fismes ; celui de Launois porte aussi le nom de Charleville, et le doyenné de Justines celui de Rethel. Mais il n'y a point encore de subdivisions nouvelles ; ce n'est que pendant le XVIIIe siècle qu'elles commencent à paraître, et elles sont consignées soit dans l'important pouillé manuscrit dressé, en 1776 et 1777, par M. Bauni, secrétaire de l'archevêché de Reims, pouillé conservé dans les archives de l'archevêché et dont M. Varin a publié un extrait fort étendu (*Arch. adm. de Reims*, t. II, 2e partie), soit dans les pouillés imprimés en partie dans les almanachs historiques de la ville de Reims, pour les années 1781, 1784 et 1790.

Voici quels furent les premiers changements opérés avant 1784 :

Dans le grand Archidiaconé, le Doyenné de Fismes fut détaché de celui d'Hermonville ; le Doyenné de Charleville, plus anciennement nommé d'Arches (*de Archiis*), remplaça celui de Launois (*de Alneto*);

Le Doyenné de Mouson fut divisé en deux : Mouson-Bar et Mouson-Meuse ;

Le petit Chapitre de Braux (*de Braquiis*) devint le chef-lieu du plus petit Doyenné du diocèse ;

L'Archidiaconé de Champagne subit des changements plus considérables ; on y introduisit quatre Doyennés nouveaux et on distribua différemment les paroisses ;

Le Doyenné du Vallage fut détaché de celui du Chastelet ;

Le Doyenné du Chesne fut créé et séparé de celui d'Attigny.

Voici, d'après le pouillé de M. Bauni, la division géographique du diocèse en 1776-1777. Le nombre de paroisses de chaque Doyenné diffère de ceux indiqués dans le tableau général, qui constate un état de choses antérieur.

I. GRAND ARCHIDIACONÉ.

1. Doyenné de la Chrétienté, 17 cures, 2 secours.
2. Doy. de la Montagne, 36 cures, 6 secours.
3. Doy. d'Hermonville, 17 cures, 6 secours.
4. Doy. de Fismes, 20 cures, 4 secours.
5. Doy. de Lavanne, 24 cures, 5 secours.
6. Doy. de Saint-Germain-mont, 18 cures, 3 secours.
7. Doy. de Charleville, 20 cures, 19 ou 20 secours.
8. Doy. de Braux, 7 cures, 7 secours.
9. Doy. de Rumigny, 23 cures, 20 secours.
10. Doy. de Mézières, 31 cures, 24 secours.
11. Doy. de Rethel, 33 cures, 13 secours.
12. Doy. de Mouson-Meuse, 22 cures, 15 secours
13. Doy. de Mouson-Bar, 22 cures, 13 secours.

II. ARCHIDIACONÉ DE CHAMPAGNE.

14. Doyenné de Dun, 21 cures, 15 secours.
15. Doy. de Grandpré, 32 cures, 17 secours.
16. Doy. de Cernay en Dormois, 27 cures, 19 ou 20 secours.
17. Doy. du Chastelet, 15 cures, 6 secours.
18. Doy. du Vallage, 15 cures, 6 secours.
19. Doy. d'Attigny, 19 cures, 6 secours.

Digitized by Google

20. Doy. du Chesne, 17 cures, 9 secours.

21. Doy. de Bethinville, 25 cures, 8 secours.

22. Doy. de Vesle, 24 cures, 5 secours.

23. Doy. d'Épernay, 32 cures, 6 secours.

Un dernier changement, opéré entre les années 1777 et 1792, fut le partage du Doyenné de Grandpré, qui constitua alors les Doyennés de Busancy et de Varennes ; ceux-ci figurent dans l'*Almanach hist. de Reims*, pour l'année 1790, et manquent au pouillé de Bauni.

— La Province ecclésiastique de Reims, avant la création de l'Archevêché de Cambrai, au XVIe siècle, représentait complétement la Seconde Belgique de la période romaine.

Le nombre des diocèses suffragants correspondait à celui des *Civitates*. On en comptait, il est vrai, un de plus, celui de Laon, dont l'origine remontait à la seconde moitié du Ve siècle et à saint Remi, qui en détacha alors le territoire de son propre archevêché de Reims. En cet état, la Seconde Belgique était composée des diocèses suivants, dont l'ordre n'a pas varié dans les *Notices ecclésiastiques*, et qui étaient conformes aux divisions et aux dénominations des grandes tribus gauloises correspondantes des *Remi*, des *Suessiones*, des *Catalauni*, des *Atrebates*, des *Bellovaci*, des *Ambianenses*, etc., et aux divisions de l'administration romaine dans la Gaule :

1. Reims, métropole.

2. Soissons.
3. Châlons-sur-Marne.
4. Noyon, d'abord Vermand (S.-Quentin).
5. Arras.
6. Cambrai.
7. Tournay.
8. Senlis.
9. Beauvais.
10. Amiens.
11. Térouanne (plus tard Boulogne).
12. Laon.

La Province ecclésiastique de Reims comprenait dans son ensemble vingt-quatre Archidiaconés et cent soixante Doyennés ruraux, correspondant à environ soixante *pagi* ou territoires naturels ou politiques, d'origine fort ancienne pour la plupart et pouvant remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine.

Le partage de la Belgique en deux Provinces, qui eut lieu sous Constantin, détermina l'existence de deux Métropoles, Trèves et Reims, longtemps rivales pour le titre et la dignité nominale de la Primatie des Gaules.

La création des nouveaux diocèses des Pays-Bas, en 1559, diminua l'étendue de la juridiction des archevêques de Reims, qui protestèrent pendant plus de deux siècles contre cet amoindrissement de leur autorité et de leur territoire.

Tel qu'il etait après la fondation de l'évêché de Laon et avant celle de l'Archevêché de Cambrai, c'est-à-dire du milieu du Ve siècle au milieu du XVIe, le diocèse de Reims, situé dans la partie occidentale de la Province ecclésiastique, dont il était métropolitain, était borné au sud et à l'ouest par les diocèses de Châlons, de Soissons et de Laon, ses suffragants; au nord-est et au levant par les diocèses de la Première Belgique, Trèves, Toul et Verdun ; au nord par le diocèse de

Digitized by Google

Liége, dépendant de la Seconde Germanie, ou Province ecclésiastique de Cologne. Il avait de la Meuse à la Marne, entre Mézières et Épernay, vingt-cinq lieues de longueur, sur une largeur moyenne de quinze lieues.

Compris dans la France moyenne, *media Francia*, de l'Empire Carlovingien, il correspondit plus tard à la Haute-Champagne et se partageait en deux grandes et principales divisions topographiques, le Rémois, au sud et au centre; le Rethelois, au nord et à l'est.

Les rapports des Archidiaconés et des Doyennés ruraux du diocèse de Reims avec les *pagi* de la *Civitas Remorum*, sont d'autant plus difficiles à établir d'une manière positive que la situation et les limites de ces derniers n'ont point été indiquées pour la plupart, malgré le grand nombre de chartes où ils sont mentionnés et l'importance de cette métropole. Un document précieux du IXe siècle, qui en fournirait de nombreux indices, le *Polyptique* de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, paraît avoir subi, précisément dans la partie du texte qui résume la distribution des revenus de l'abbaye en plusieurs *pagi*, un tel désordre, que M. Guérard lui-même, qui l'a publié, n'a pas cru devoir en profiter pour chercher à éclaircir la géographie ancienne du diocèse (*Polypt. de l'abb. de S. Remi de Reims*, 1853, in-4, p. v et 18).

Les nombreux textes originaux du IXe siècle ou des siècles antérieurs, même ceux du VIe siècle, cités ou insérés textuellement par Flodoard dans son *Hist. eccl. Rem.*, présentent des mentions très-fréquentes des *pagi* de ce diocèse. C'est surtout avec le secours de ces textes, rapprochés des listes des plus anciens pouillés, que j'ai indiqué généralement les rapports des divisions ecclésiastiques et des divisions politiques.

La *Civitas* des *Remi* parait avoir été partagée, dès les temps les plus reculés, en cinq ou six territoires principaux, dont les chefs-lieux étaient des établissements romains importants. Voici l'indication de ceux qu'on y reconnaît après la séparation du diocèse de Laon, c'est-à-dire dès la seconde moitié du Ve siècle.

Le *pagus Remensis*, ou pays Rémois proprement dit, distinct, comme dans presque tous les diocèses, du grand *pagus* du même nom, qui représentait l'ensemble de la *Civitas* et du diocèse, était le plus vaste et en comprenait presque la moitié, surtout entre la Marne et la Suippe. Il s'étendait au sud et au sud-ouest de Reims jusqu'à Épernay et Vendières, aux confins des diocèses de Châlons et de Soissons; à l'ouest jusqu'à Fismes (*Fines*), situé sur la limite des trois diocèses de Reims, de Laon et de Soissons; vers le nord, il ne se prolongeait pas beaucoup plus loin qu'Amenaucourt (*Alamannorum cortis*).

Il comprenait, outre la Chrétienté de Reims, correspondant au *propagus* et *campus Remensis*, avec les *suburbia*, les Doyennés ruraux de Vesle, d'Epernay, de la Montagne, d'Hermonville et de Lavanne, en totalité ou en partie. Il fut aussi plus tard représenté, à peu près, par le *comitatus Remensis*, dont le titre et la possession furent, vers la fin du Xe siècle, attribués aux archevêques.

Le *pagus* et *comitatus Portianus*, ou *Porcensis*, ou *Solum Portense*, pays de Porcien ou de Pourcien, comprenait, vers le nord du

Digitized by Google

diocèse, dans le bassin de l'Aisne, et entre l'Aisne et la Meuse, une partie des Doyennés de Saint-Germain-mont, de Justines et du Chastelet. Château-Porcien en était le lieu principal. Il fut confondu plus tard dans le pays et comté de Rethel (*pagus et comitatus Regitestensis, Rhetelensis*), de création postérieure au xe siècle, et dont il formait la partie occidentale.

L'*Ecclesia Portensis* est mentionnée dès le vi^e siècle dans le testament de saint Remi (2e texte), ainsi que les *villæ* de *Tudiniacus* (Tuin ou Tugny), *Balatonium* (Baalons ou Bagnons), *Plerinacus* (Plerigny), *Vaculiacus, Blandibaccius* (Blombay), situées dans le *Solum Portense*.

Flodoard (*Hist. eccl. Rem.*, l. III, c. 10) place dans le même *pagus*, sous l'épiscopat d'Hincmar, *Baildronis curtis* (Baudricourt), *Dodelini Mons* (Mont-Dodelin), *Waldonis curtis* (Vaudoncourt). La partie principale et centrale du comté de Rethel, qui remplaça ce *pagus* et en absorba plusieurs autres, correspondait au Doyenné de Justines, qui fut aussi désigné sous le nom de Doyenné du Rethélois, et au Doyenné de Saint-Germain-mont.

Un petit territoire dont le nom paraît être plus moderne, l'Aunoy ou Launois (*Alnetum*), formait un Doyenné du même nom; il dépendait du Porcien proprement dit, qu'il séparait d'un autre *pagus* situé vers l'extrémité nord-est du diocèse, et dont la situation et les bornes sont encore fort incertaines. Le comté de Castries, *Castritium*, ou *Castricium*, ou *pagus* et *comitatus Castricius, Castricensis*, *Castriensis*, est indiqué plusieurs fois par Flodoard, même dès le vi^e siècle (l. I, c. 22; l. II, c. 8 et c. 11; l. IV, c. 16); on le retrouve dans les chartes Carlovingiennes, dans une des listes des *Missi dominici* de Charlemagne, et dans les *Annal. Bertin.*, a. 843, à l'occasion du partage des États de Louis le Débonnaire.

Wulfarius avait alors dans son *Missaticum* toute la Champagne, et les *pagi Dolomensis*, *Vongensis*, *Castricensis Stadonensis*, etc.

Le *Castricium* s'étendait dans la vallée du Bar, vers le sud, au moins jusqu'à Venderesse (*Vindonissa villa*), comprenait la *villa dominicalis* de Domchery, vers le confluent de cette rivière avec la Meuse, et paraît même avoir embrassé passagèrement, beaucoup plus au nord le territoire de Mézières (*Maceriæ*), sur la rive droite de ce dernier fleuve. Ce *pagus* s'est aussi confondu plus tard, comme le Porcien, dans le comté de Rethel (*Regitestensis* ou *Reistetensis comitatus*), dont il formait la partie la plus importante. Il comprenait le Doyenné rural de Mézières.

Le Mousonnois, *pagus et comitatus Mosomagensis*, *Mosomensis*, *Mosmensis*, au sud du *Castricium*, et par conséquent limitrophe du Rethélois, s'étendait sur les deux rives de la Meuse, et sur sa rive droite jusqu'au Chier, et même au delà. Le vaste Doyenné rural du même nom, divisé plus tard en deux, et qui comprenait aussi l'importante *villa Duodeciacus* (Douzy), en était à peu près le représentant. Celui de Dun, dépendant du petit Archidiaconé, faisait plus probablement partie du *pagus Duculmensis* et du *pagus Stadinisus* (pays de Stenay), qui, quoique situé sur la rive droite de la Meuse, avait aussi des dépendances sur la rive opposée. M. Guérard, dans sa liste des pays et provinces (*Ann. de la Soc. Hist. de France*, 1837), donne

Digitized by Google

pour synonyme de *pagus Stadinisus*, ou *Stadinensis*, Stonne, dans le département des Ardennes, ce qui le placerait beaucoup trop au nord. Le chef-lieu du *pagus* et du Doyenné de Mouson, dès le v[e] siècle, *Mosomagus*, ou *Mosomagum Castellum*, *Mosomum*, *Mosonum*, sur la frontière, figure déjà dans la *Notitia Imperii Romani*, comme séjour d'une garnison, dont les soldats sont appelés, d'après le nom même de la localité, *Musmagenses*. Ce territoire, donné à Saint-Remi par Clovis, continua d'être la propriété des Archevêques de Reims jusque vers la fin du XIV[e] siècle (Labbe, *Concil.*, t. IV, col. 1609).

Cette situation du Mousonnois, en dehors de la limite naturelle du diocèse de Reims, c'est-à-dire sur la rive droite de la Meuse, excita plus d'une fois les prétentions des évêques voisins; et déjà, vers 513, Foulques, évêque de Tongres, dont le territoire était limitrophe de ce côté, comme il le fut pendant tout le moyen age, chercha à étendre sa juridiction sur cette ville de Mouson. Mais saint Remi repoussa énergiquement cette prétention, comme étant contraire à ses droits, et aux traditions de l'Église (Labbe, *Conc.* t. IV).

La dépendance où étaient, du diocèse de Reims, les villes de Mézières, de Mouson, de Dun et quelques autres moins importantes, quoique situées hors de la Champagne et sur la rive droite de la Meuse, situation qui les unissait au contraire politiquement à l'Empire d'Allemagne pendant le moyen âge, provenait sans doute de ce que, dès la période gallo-romaine, la libre navigation du fleuve appartenait aux *Remi*, dans tout son parcours sur leur territoire. C'est à cause de cette situation en dehors de la Champagne et même, à une certaine époque, hors de la France, que plusieurs paroisses des Doyennés de Mézières, de Mouson et de Dun sont dites dans quelques pouillés : *in Imperio*.

Le pays de Vonzy, ou le Vonzois (*pagus* et *comitatus Vonzisus*, *Vonsensis*, ou *Vongensis*), tirait son nom du *Vungus vicus*, de l'*Itinéraire d'Antonin*, entre *Durocortorum* (Reims), et *Eposium* (Ivois), indiqué plus tard sous ceux de *Castrum Vonzense* ou *Voncense*, ou *Municipium Vungus*, Vouzi sur l'Aisne (Flod., *Hist. Eccl. Rem.*, l. III, c. 10; et l. IV, c. 21).

Les Doyennés ruraux d'Attigny (en partie) et du Chastellet correspondaient plus particulièrement à ce territoire. Celui d'Attigny empruntait son nom à une *villa* royale (*Attiniacus*) célèbre par plusieurs assemblées annuelles sous la dynastie Carlovingienne.

Le Vonzois a été aussi désigné, plus récemment, sous les noms de Vallée-de-Boure et de Vallage.

Outre ces six ou sept *pagi*, qui composaient la principale partie de la *Civitas Remensis*, ou du diocèse de Reims, celui-ci comprenait encore, sur plusieurs de ses frontières, quelques petites portions d'autres anciens territoires politiques, dont la plus grande partie dependait des diocèses voisins. C'est ainsi que, vers le sud-est, sur la limite du diocèse de Verdun, le Doyenné de Cernay était situé dans le *pagus Dolomensis* ou *Dulcomensis* (le Dormois), dont la plus grande partie appartenait au diocèse de Verdun, si toutefois il ne conviendrait pas mieux de distinguer deux *pagi* différents du même nom dans les deux diocèses. Sur la frontière orientale, aux confins de l'archevêché de Trèves, le *Stadinisus* (ou pays de Stenay), cité précédemmant, pené-

Digitized by Google

trait aussi en quelques points dans le diocèse de Reims. Vers son extrémité nord-occidentale, le vaste territoire de l'Argonne s'avançait dans le *pagus* et dans le Doyenné de Mouson, comme le prouve le nom de Beaumont en Argonne, et dans le Doyenné de Dun, où était enclavée l'abbaye de Montfaucon, dépendant du diocèse de Verdun, jusque dans la partie sud-orientale du Rethélois.

Sur la frontière opposée, vers le sud-ouest, à la limite du diocèse de Soissons, le Tardenois (*Tardinisus*), dépendait en très-grande partie de ce diocèse; et aux confins du diocèse de Laon, la Tierasche (*Teorascia*, *Teoraciæ Saltus*), qui en constituait une partie essentielle, avait cependant quelques ramifications, dans le diocèse de Reims, sur les Doyennés limitrophes.

Cet exposé des rapports entre les plus anciennes subdivisions politiques et ecclésiastiques de la *Civitas Remensis* laisse beaucoup à désirer, sans doute. Il me paraît très-vraisemblable que les grandes donations territoriales dont s'est enrichie l'église de Reims depuis Clovis, même en dehors des limites primitives de la *Civitas Remorum*, ont surtout contribué à la création de subdivisions Décanales, dont plusieurs n'étaient plus en rapport avec les anciens *pagi*; mais je n'ai pas trouvé les éléments d'une précision plus rigoureuse.

Sous le nom d'*Episcopium*, qui désigne quelquefois aussi l'évêché tout entier, on trouve plus habituellement dans Flodoard l'indication des possessions domaniales et temporelles des Archevêques, telles que certaines terres désignées sous le nom de *Coloniæ Episcopii* (l. II, c. 5).

L'existence de deux Archidiacres et de plusieurs Doyens ruraux, dont il est jusqu'ici impossible de fixer le nombre primitif, est incontestable dans ce diocèse dès le VIII[e] siècle ; on en trouvera plus loin les preuves irrécusables. Mais les premières mentions d'Archidiacres y remontent encore plus haut. Sous ce titre figurent Primigenius, au concile d'Arles, en 314; et Protadius, au concile d'Orléans, en 549. L'Archidiacre Ursus est mentionné dans le testament de saint Remi, en 510; et l'exécution de ce même acte est confiée, en 530, à un autre Archidiacre, Agricola, neveu de ce saint prélat. Sonnatius était Archidiacre de Reims avant d'en devenir Archevêque, en 594.

Saint Remi, dans cette même lettre, déjà citée, à Falcon, évêque de Tongres (Labbe, *Concil.* IV, col. 1609), où il lui reproche d'avoir empiété sur le territoire de Mouson, dependant du diocèse de Reims, le blâme aussi d'y avoir consacré des prêtres et institué des Archidiacres (*Archidiaconos institueris*); le terme d'Archidiacre doit être ici équivalent de celui d'Archiprêtre du concile de Reims de l'année 630. Mais cette mention, antérieure à l'année 533, n'en est pas moins fort importante pour prouver la multiplicité de ces fonctionnaires ecclésiastiques dans un même diocèse, et leur administration territoriale distincte, plus de deux siècles, avant l'époque indiquee par M. Guérard.

Dans le concile réuni à Reims vers l'année 630, sous l'épiscopat de Sonnatius, le *canon* XIX fait déjà une mention expresse des *Archipresbyteri* des paroisses :

« *Ut in parochiis nullus laïcorum Archipresbyter præponatur; sed qui senior in ipsis esse debet clericus ordinetur.* » (Flodoard, l. II, c. 5; et *Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. I, p. 43.)

Digitized by Google

Les documents suivants répandent beaucoup plus de lumières sur cette question.

L'archevêque Ebbon, prédécesseur d'Hincmar, et qui administra le diocèse de Reims depuis 816 jusqu'en 841, promulgua une sorte d'instruction destinée à diriger la conduite de ses *ministri*, ou des plus hauts dignitaires de son église [1]. On y voit fixés les devoirs du Prévôt (*præpositus*), de l'Archidiacre et du Chorévêque. Parmi les obligations du prévôt, on remarque celle de surveiller la conduite des *Decani* soumis à son autorité : quoique ceux-ci ne soient pas spécialement indiqués comme *Decani rurales*, le passage suivant, qui les concerne, paraît cependant les désigner, non moins que les *Decani* chargés de la gestion des biens temporels de l'église.

« *Cujus etiam (præpositi) prudentissima circumspectio Decanis sibi suppositis invigilare debet, ne unus quidem, à maximo usque ad minimum absque ejus conscientiâ et licentiâ unius diei spatio nequaquam ab officii sui loco desit.* »

Les attributions de l'Archidiacre et du Chorévêque exposées ensuite ne contrarient point cette explication. A ce dernier fonctionnaire dont il est fait mention dans ce diocèse dès le IVe siècle, est imposée la charge de surveiller et de diriger tout le clergé du territoire confié à son ministère : «*Omnem sacerdotalem totius regionis sibi commissæ conversationem corrigere, atque dirigere.*» Mais il n'y est point fait mention des Doyens ou Archiprêtres territoriaux qui existaient cependant. sans aucun doute, sur l'épiscopat d'Ebbon. Ces instructions sont insuffisantes pour fixer quel fut alors le nombre de ces différents titulaires dans l'Archevêché de Reims ; elles en constatent seulement l'existence et elles en déterminent les devoirs et les droits.

C'est à une suite de documents postérieurs de quelques années et tous émanés d'Hincmar qu'il faut recourir pour éclairer plus positivement cette question. Ces documents sont au nombre de cinq [2], et l'on n'a cité jusqu'ici que le moins ancien de tous.

Déjà cependant, dans le § XIV des *Capitula* donnés dans un synode de Reims, en 852, aux prêtres de son diocèse, Hincmar fait la mention la plus directe des *Decani* territoriaux. Il renouvelle l'injonction déjà donnée plusieurs siècles auparavant, dans le concile de Nantes de l'année 544, aux prêtres des paroisses qui ont quelques occasions de se rassembler en commun pour des anniversaires, pour des funérailles, pour leurs réunions mensuelles, d'éviter tout désordre et tout scandale, et de faire bénir le repas par leur Doyen : « *Decanus, aut aliquis prior illorum versum ante mensam incipiat et cibum benedicat...* » (Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, III, 621).

---

1. Ce petit écrit d'Ebbon, intitulé : *De ministris Remensium ecclesiæ*, se trouve à la suite de l'édition de l'*Hist. eccl. Remensis*, de Flodoard, donnée en 1611 par le P. Sirmond, Paris, in-8°, p. 407 à 409, et aussi dans celle de G. Couvenier, 1617.

2. Ils ont été publiés par le P. Sirmond, dans le t. III des *Concilia antiqua Galliæ* (1629), p. 618-643, et en grande partie par Marlot, t. Ier de sa *Metrop. Rem. Hist.*, p. 416.

Digitized by Google

Le second document, qui paraît être de la même date, présente l'énumération fort détaillée de tous les renseignements que les *Magistri* et *Decani presbyteri* doivent recueillir chaque mois dans les paroisses, sur l'état et la conduite du clergé, *per singulas matrices ecclesias et per capellas*, pour en rendre compte à l'archevêque (*id.*, *id.*, p. 623), et Marlot, t. I, p. 420.

Dans le troisième document, qui est de la douzième année de l'épiscopat d'Hincmar (année 856), le prélat adresse à chacun des prêtres de son diocèse des règles de conduite. Il leur enjoint, entre autres prescriptions, de faire comparaître ceux de leurs paroissiens qui se seraient rendus coupables de certains crimes désignés, devant le Doyen dont relève ladite paroisse, en présence des autres prêtres du même territoire, et de rendre compte de leur conduite aux *Ministri* de l'archevêque, c'est-à-dire aux Archidiacres de son propre diocèse; car tel est dans ce texte, et dans le précédent, dans le synode de Reims, en 874, can. IV, le sens des mots *Magistri* et *Comministri*. C'est ce qui résulte non moins évidemment du titre de l'importante instruction du même prélat à ses deux Archidiacres, qu'il nomme ses *Comministri* :

« ... *Veniat coram Decano et compresbyteris suis, et quidquid ipsi inde invenerint vel egerint, hoc Comministris nostris. magistris suis, qui in civitate consistunt innotescat..... et semper de kalendis in kalendis mensium, quandò presbyteri de* DECANIIS *simul conveniunt, consolationem de pœnitentibus suis habeant, qualiter unusquisque suam pœnitentiam faciat et nobis per Comministrum nostrum renuncietur* (*id.*, *id.*, p. 635). »

Les Décanies ou Décanats ruraux étaient donc complétement organisés dans le diocèse, et sans doute dans toute la Province ecclésiastique de Reims, dès le milieu du IXe siècle; ils représentaient les Archiprêtrés du VIIIe. Les bases de ces juridictions territoriales correspondaient nécessairement à des districts géographiques naturels ou politiques, dès lors vulgaires et dominants dans les habitudes des populations.

Mais aucun document ne constate mieux l'origine fort ancienne dans ce diocèse des subdivisions Archidiaconales et Décanales, que l'instruction du même Archevêque à ses deux Archidiacres [1].

Ce texte, l'un des plus connus et des plus généralement cités par les écrivains qui se sont occupés de la discipline ecclésiastique, tels que Thomassin, Morin et Bingham, en faveur de l'existence au IXe siècle de plusieurs Archidiacres dans le même diocèse, quoique remontant à l'année 874 ou 877, n'est cependant pas, à beaucoup près, le plus ancien document de ce genre. Ceux que je viens de citer sont antérieurs. J'en ai signalé dans les quatre Provinces Lyonnaises, et particulièrement pour les diocèses de Paris, d'Orléans et de Tours quelques autres encore plus anciens. M. Guérard [2], qui ne faisait

---

1. Cette instruction a été publiée plusieurs fois, et entre autres par le P. Sirmond, en 1629, dans les *Concilia antiqua Galliæ*, t. III, p. 641; puis, en 1645, dans les œuvres d'Hincmar, p. 738. La date de 874 est celle indiquée dans le premier de ces deux ouvrages. M. Guérard a adopté la date de 877.

2. *Essai sur le système des divis. territ.*, p. 93.

Digitized by Google

pas remonter plus loin que le IXe siècle l'origine de cette pluralité, en a signalé lui-même quelques autres exemples dès la première moitié du même siècle, tout en distinguant les fonctions d'Archidiacres et les territoires Archidiaconaux, dont ceux-ci avaient l'administration, et en attribuant aux divisions territoriales une date en général plus moderne.

Toutefois, la coïncidence parfaite que j'ai déjà constatée plusieurs fois entre le nombre des Archidiaconés, comme juridiction topographique et celui des Archidiacres d'un même diocèse désignés à une époque antérieure, quoique sans attribution fixe de leurs territoires respectifs, me semble être un des plus forts arguments en faveur de l'opinion différente, que j'essaye de soutenir, savoir, que les antiques régions naturelles ou politiques, conservées en grande partie sous la forme ecclésiastique plus récente d'Archidiaconés ou de Doyennés ruraux, préexistaient dans leurs limites les plus générales, et que le nombre des Archidiacres d'un diocèse indique presque toujours autant de territoires archidiaconaux distincts, même dès l'époque la plus ancienne à laquelle on voit apparaître plusieurs fonctionnaires ecclésiastiques revetus de ce titre

C'est ce qui est incontestable pour l'Archevêché de Reims. Deux Archidiacres seulement y sont signalés dès le IXe siècle, et le nombre de deux Archidiacones territoriaux n'a pas varié pendant près de mille ans, malgré la grande étendue de cet Archevêché, et quoique d'autres diocèses bien moins vastes, de la même Province, en eussent un nombre plus considérable.

Voici le titre de ce document important, qui contient treize articles ou prescriptions sur la conduite des Archidiacres et des Doyens ruraux du diocèse de Reims, règles dont l'influence dut nécessairement se faire sentir dans toute la Province ecclésiastique de la Seconde Belgique, dont Reims était la métropole :

« *Anno Incarnationis Dominicæ DCCCLXXIV*, v *idus Julias*, *Hincmarus Archiepiscopus dedit Comministris suis hæc Capitula, quæ sequuntur*, *Guntario et Odelhardo Archidiaconibus presbyteris*. »

Ce titre, contemporain d'Hincmar, confirme l'interprétation que j'ai donnée ci-dessus du terme de *Comministri* pour une époque antérieure, comme équivalent à celui de Chorévêques, d'Archidiacres et d'Archiprêtres, et par conséquent le sens de *Ministerium*, comme synonyme d'Archidiaconé, d'Archiprêtré.

C'est avec le même sens qu'il est reproduit dans le préambule et dans les chap. III, V, VII, VIII, « *In vestris Ministeriis* : » — « *Per omne Ministerium vestrum*. » Ce document, et le chap. Ier, prescrit aux Archidiacres la conduite qu'ils doivent tenir pendant la visite des parties du diocèse confiées à leur surveillance : « *Quandò rusticanas parochias vobis commissas, vel mecum, vel per vos, circuitis*. »... Les territoires Archidiaconaux étaient donc dès lors bien circonscrits.

Les Archidiacres devront, est-il dit, éviter, autant que possible, d'être à charge aux prêtres des paroisses, soit par eux-mêmes, soit par leurs compagnons de voyage; ils ne s'arrêteront pas longtemps dans les mêmes presbytères (*in mansionibus presbyterorum*). Si cela est nécessaire, ils auront soin de répartir les frais de leur séjour entre les prêtres des environs. Dans les chapitres suivants, l'archevêque prescrit à ses

Digitized by Google

Comministri une vie modeste et peu dispendieuse pour les prêtres qu'ils visitent; ils devront édifier par leurs paroles, par leur conduite, par la sévérité de leur inspection les prêtres et le peuple; ils n'accepteront point de présents destinés à gagner leur indulgence en faveur de clercs coupables. Ils ne devront point exiger des prêtres dont ils visiteront les paroisses des provisions qu'ils emporteraient à la ville. Ils ne leur prendront point d'argent pour quelque cause que ce soit, à moins qu'on ne le leur prête volontairement; ils ne les chargeront point de la nourriture de leurs chevaux ou de ceux de leurs amis.

Le chap. V fait mention des Synodes ou assemblées périodiques des curés ruraux.

Le chap. VII a une grande importance pour la topographie ecclésiastique, car il prescrit le maintien des limites anciennes des paroisses et la rédaction de pouillés des *Ministeria* Archidiaconaux :

« *Expressè vobis, in nomine Christi, præcipio ut rusticanas parochias pro alicujus amicitiâ vel petitione aut pro aliquo præmio non præsumatis confundere nec dividere; neque ecclesias illas quæ ex antiquo presbyteros habere solitæ fuerunt, aliis ecclesiis ... non subjiciatis. Neque capellas de illis Ecclesiis quibus antiquitùs subjectæ fuerunt ad alias Ecclesias subjicere præsumatis, et per omne Ministerium vestrum unusquisque vestrùm describat omnes Ecclesias et titulos, quæ antiquitùs presbyteros habuerunt, et capellas antiquitùs illis subjectas, et mihi scripto renuntiate.* »

Dans le chap. VIII, Hincmar ordonne à ses Archidiacres de ne point accorder sans son autorisation la faculté de créer de nouvelles chapelles, et il ordonne à chacun d'eux de dresser, *per suum Ministerium*, un état de ceux qui, depuis l'épiscopat d'Ebbon, ont établi des chapelles en dehors des églises paroissiales, et de toutes les chapelles existant dans chaque paroisse.

Les chapitres IX à XII présentent encore des prescriptions de conduite; mais le XIIIe est particulièrement relatif à notre sujet, et confirme l'existence et l'organisation de Doyennés ruraux, dans le diocèse de Reims, à cette époque, ainsi que je l'ai déjà signalé. Il mérite d'être ici succinctement rapporté :

« *Si Decanus, in Ministerio vestro, aut negligens, aut inutilis et incorrigibilis fuerit, vel aliquis eorum obierit, non inconsiderate Decanum eligite. Et si ego in propinquo sum, ad me illam electionem referte. Et si ego in longinquo sum, Decanum illum qui electus est interim constituite, donec ad meam notitiam electio illa referatur, et meâ constitutione aut confirmetur, aut immutetur.* »

Ce document à date certaine, émanant d'un des plus illustres prélats de la Gaule, est tellement important pour la connaissance de l'organisation Archidiaconale et Décanale du diocèse de Reims au IXe siècle, il confirme si parfaitement les témoignages plus anciens, qu'il serait presque surabondant d'y rien ajouter. Toutefois, la persistance invariable des deux Archidiacres est encore démontrée par un historien original du Xe siècle, Flodoard, dans son *Historia Ecclesiæ Remensis*, ainsi que par de nombreuses chartes et par plusieurs synodes diocésains.

Nous avons déjà vu que Flodoard qualifie d'abord de *Chorepiscopi* (*Hist. eccl. Rem.*, Ed. Sirmond, l. II, c. f. 18, 135 v°) les deux *Ministri*

Digitized by Google

Waltarius et *Sperno*, qui représentent en 814 les deux Archidiacres. Il paraît aussi donner indifféremment le titre d'*Archidiaconi* et d'*Archipresbyteri* aux deux principaux *Ministri* de l'Archevêque, tandis que non moins généralement cette dernière qualification désigne les administrateurs ecclésiastiques préposés aux Décanies. C'est ainsi que, pendant le IXe siècle, on voit l'ordre d'assembler un synode provincial, donné par Hincmar *Richaldo Chorepiscopo et Rodoaldo Archipresbytero* (l. III, c. 28). On voit ensuite figurer sous le titre d'*Archipresbyteri*, *Sigloardus* et *Ansoldus* (*id.*, f. 301 r. f. 302 v.); *Sigloardus* et *Rodoaldus*, *Gontarius* et *Odelardus* (*id.*, f. 305 r.), les mêmes titulaires qui sont appelés *Archidiaconi* dans l'Instruction d'Hincmar. Un peu plus tard, vers 900, Flodoard indique *Fulco* et *Seulfus*, le même *Seulfus* qui devint, en 922, archevêque de Reims. Dans un concile d'Engelheim, en 948, figurent *Sigeboldus* et *Gislebertus* (*Conc. Germ.*, t. II.— Marlot, *Metr. Rem.*, t. I, p. 464).

Dans différentes chartes et obituaires des Xe, XIe et XIIe siècles, on trouve *Letholdus* et *Arduinus*, un peu avant l'an 1000 :— *Richardus* et *Petrus*, en 1036 ;— *Warinus* et *Odo*, en 1043 et en 1067 ;—*Rodulfus* et *Odo*, en 1070, ce même Odo ou Eudes qui devint pape sous le nom d'Urbain II ; — *Guido* et *Guarinus*, en 1076 ; — *Arnulfus* et *Manasses*, en 1090 ;— *Gervasius* et *Manasses*, dans plusieurs chartes de la fin du XIe siècle ; — *Gervasius* et *Ebalus*, vers 1104 ;— *Gervasius* et *Fulco*, avant 1096, ce même Gervais, fils de Hugues, comte de Rethel, qui fut, en 1106 et 1107, compétiteur de l'Archevêché avec Raoul le Verd.

Postérieurement, les chartes, les synodes et les pouillés s'accordent tous à ne reconnaître que deux Archidiacres dans le diocèse de Reims. Quant à la désignation nominative des territoires assignés à leur administration, elle ne paraît pas moins ancienne, puisque les *Archidiaconi Campaniæ* et *Franciæ* sont indiqués au moins dès le Xe siècle. (Marlot, *id.*, t. I, p. 464).

Plus anciennement encore, et dès l'année 775, le pape Hadrien Ier, écrivant à l'archevêque Turpin (*Tilpinus*) fait mention de Fulrad, qu'il qualifie d'*Archipresbyter Franciæ*, et lui confie le *pallium* destiné à ce prélat (Flodoard. *Eccl. Rem. hist.*, l. II, c. 17).

Le partage du diocèse de Reims en deux territoires Archidiaconaux, qui se sont maintenus les mêmes pendant plus de mille ans, est donc antérieur même aux Archevêques Hincmar et Ebbon.

Plus tard, et surtout dans les pouillés du XIVe siècle, ces territoires sont désignés sous les noms de Grand et Petit Archidiaconés, *Archidiaconatus major*, vel *A. Christianitatis*, et *Archidiaconatus minor*, vel. *A. Campaniæ*. Leur situation relative est indiquée dans le tableau précédent.

Les Chorévêques (*Chorepiscopi*) de Reims mentionnés fréquemment dans la première moitié du IXe siècle, correspondaient-ils à l'un de ces deux Archidiaconés ou grands Archiprêtrés de France et de Champagne, ou en étaient-ils complétement distincts? C'est une question qui me paraît encore un peu douteuse, quoique la distinction faite par Ebbon des *Chorepiscopi* et des *Archidiaconi*, parmi les *Ministri* de l'Archevêque, doive porter à les distinguer ; leurs fonctions étaient généralement différentes. On sait d'ailleurs combien l'ambition et les prétentions des Chorévêques excitèrent, précisément à cette époque,

Digitized by Google

les plaintes des Archevêques de Reims, qui ne tardèrent pas à leur substituer entièrement les Archidiacres (*Epist. Hincmari ad Leonem IV : de temeritate Chorepiscopali*, ap. Flodoard, l. III, c. X).

La formule de réception et de serment des deux Archidiacres, insérée dans une notice des dignités de l'Eglise de Reims, rédigée vers 1710 par G. Filastre, doyen de la cathédrale, désigne le premier Archidiacre sous le titre d'*Archydiaconus Remensis* et le second sous celui d'*Archyd. Eccles. Remensis.* (Varin, *Arch. législ. de Reims*, t. II, p. 15.)

On lit dans le Concile de Douzy en 871 (Labbe : *Conc.* t. VIII, col. 1653) : « *Sigloardus Remensis ecclesiæ Archipresbyter, servans locum Archidiaconi.* » C'est un témoignage de la distinction, et parfois de la substitution l'un à l'autre, des deux dignitaires. Le diocèse de Reims est un de ceux où le titre d'Archiprêtres a fait des plus anciennement place à celui de Doyens ruraux.

La signature des deux Archidiacres de Reims se trouve dans un très-grand nombre de chartes, de décrets, de synodes, depuis le XIe siècle jusqu'au XVIIIe (*N. Gallia chr.*, t. XIII, *instr.* — Marlot, *Metrop. Rem. hist.*, t. I, p. 464, etc. — Mgr. Gousset, *Actes de la Prov. ecclés. de Reims*).

La désignation nominative des Doyennés ruraux est plus rare ; néanmoins nous avons vu que, dès le VIIe siècle, un concile de Reims de l'année 630, c. XIX, prescrit que les laïques ne puissent être choisis pour Archiprêtres des paroisses rurales, c'est-a-dire des églises mères (*matrices*), et des églises baptismales, (*plebeiæ* ou *plebes*) (Flodoard, *Hist. eccl. Rem*, l. II, c. V). Ces Archiprêtrés portaient donc dès lors des noms géographiques. Les Décanies territoriales sont mentionnées dans plusieurs décrets d'Hincmar, et particulièrement en l'année 857 (Flodoard, l. II et III, et Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. III, p. 365).

Tous les synodes provinciaux des Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles font aussi mention des devoirs des Doyens ruraux. Les statuts promulgués en 1344 par l'archevêque Jean de Vienne, renouvellent les obligations des Doyens des Chrétientés, qui consistent surtout à dresser des registres de l'état de leurs paroisses, à faire des visites et à tenir des réunions périodiques ou des synodes Décanaux (*Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. II, p. 584) : — Un synode de 1548 exige la résidence des Doyens ruraux dans leurs Doyennés (*id.*, t. III, p. 348, et Marlot, t. II, p. 826).

Mais c'est surtout dans les pouillés, depuis le XIIIe siècle, et sans interruption jusqu'à la fin du XVIIIe, qu'on voit figurer nominativement les Doyennés que j'ai indiqués ci-dessus, d'abord au nombre de dix-huit, puis de vingt et de vingt-trois et de vingt-quatre.

Les Archidiacres de Reims jouissaient d'une grande autorité qui excita à plus d'une époque de graves dissentiments entre eux et les Archevêques ; au XIIIe siècle, le Pape Innocent IV fut même obligé d'intervenir pour régler un de ces différents. Plusieurs Archidiacres furent revêtus du titre de cardinaux ; ils avaient leur cour de justice administrative, ou Officialité, comme les Archevêques eux-mêmes, et le meilleur moyen d'obvier aux rivalités du pouvoir qui dérivaient nécessairement d'un tel état de choses fût d'absorber la juridiction Archi-

Digitized by Google

diaconale dans la cour Archiépiscopale, ce qui eut lieu en 1392, tout en conservant les titres et les fonctions. (Voir ce traité d'union dans Varin, *Archiv. admin. de Reims*, t. II, p. 799.)

Les Archidiacres et les Doyens ruraux de la Province ecclésiastique et du diocèse de Reims avaient le droit et l'obligation de se servir de sceaux particuliers destinés à rendre plus authentiques les actes de leur administration (Marlot, *Metrop. Rem. hist.*, t. I, p. 463).

Les sceaux du premier de ces fonctionnaires étaient parfaitement connus. Les Bénédictins en ont indiqué dans leur *Traité de Diplomatique*, et M. N. de Wailly (*Éléments de paléographie*, t. II, p. 224) fait connaître, entre autres, les sceaux conservés aux archives de l'Empire de deux Archidiacres des évêchés d'Amiens (Archid. de Ponthieu) et de Beauvais pour les années 1207 et 1213. Le même savant a signalé aussi plusieurs sceaux des Doyens des cathédrales et des collégiales. Les sceaux des Doyens ruraux sont moins connus Ceux du diocèse de Reims sont indiqués dans les statuts synodaux publiés par Guillaume de Trie, vers 1328 ou 1330. (*locus* 1, *præc.* 4.) Après la désignation nominale des dix-huit Doyennés ruraux, on lit : « *Et quod quodlibet Decanus nomen sui Decanatus à notario in suo sigillo poni faciat et eo utatur in suis litteris, sub pœnâ superius nominatâ.* » Le *præcept.* 5 du même document obligeait ces mêmes Doyens et les curés à déposer dans les archives de l'Archevêché une empreinte des sceaux de leurs Doyennés ou de leurs paroisses (*Actes de la Prov. eccles de Reims*, t. II, p. 537; Marlot, *Metrop. Rem. hist.*, t. II, p. 615).

—Le nombre des paroisses du diocèse de Reims n'a pas sensiblement varié depuis le XIVe siècle ; les différences que présentent les pouillés paraissent surtout provenir de ce que les paroisses urbaines n'ont pas toujours été comprises dans ces listes, et de ce que des succursales ont été élevées au rang de paroisses, ou que de nouvelles succursales ont été érigées.

Suivant le pouillé dressé de 1303 à 1312, le nombre des paroisses principales était de 473, distribuées dans les dix-huit anciens Doyennés.

Le pouillé latin imprimé en 1626, mais qui me paraît constater un état beaucoup plus ancien, indique 480 paroisses, 283 dans le Grand Archidiaconé et 197 dans le Petit Archidiaconé, ou Archidiaconé de Champagne.

D'après le recensement général dressé peu avant 1648, et dont le pouillé français, imprimé par Alliot, constate les résultats, on a l'indication de 675 cures et succursales ; — 436 chapelles ; — 24 abbayes ; — 39 prieurés ; — 78 prévôtés du temporel ; — 12 Chapitres, réduits plus tard à 7 ; — 51 maladeries.

En 1675, Valois (*Not. Gall.*, p. 470), indique 469 paroisses principales et 335 secours.

D. Beaunier (*État des Bénéfices*, édit. de 1743, p. 550) donne les chiffres de 477 paroisses et de 360 annexes C'est à tort que le nombre des Doyennés ruraux n'y est porté qu'à 9; depuis plusieurs siècles il était déjà de 18. Cette erreur a été reproduite dans plusieurs autres ouvrages.

Digitized by Google

En 1751, dans le *Nov. Gallia christiana* (t. IX, p. 1), on trouve ces nombres donnés comme approximatifs : grandes paroisses, 477 ; — petites paroisses (*succursus*), 360 ; — abbayes, 24 ; — prieurés conventuels, 7 ; — autres monastères ou maisons religieuses, 27 ; — églises collégiales, en outre du Chapitre métropolitain, 8 ; — hôpitaux, 8 ; — séminaires, 2 ; — prieurés et chapelles, « en nombre qu'il serait trop long d'énumérer. »

La *Géographie historique* de dom Vaissette (1755) constate 842 paroisses et succursales, cinq de plus qu'en 1751. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été signalé. Les autres nombres sont les mêmes.

Le pouillé le plus complet et le plus moderne, rédigé par M. Bauni, en 1776 et 1777, ne présente plus que 743 paroisses, dont 517 cures principales et 226 succursales ; j'ignore la cause d'une aussi notable différence.

Le nombre des abbayes s'est élevé, dans le diocèse de Reims, jusqu'à 36 ; mais dès le XVIIe siècle il n'y en avait que 24 en exercice, qui toutes subsistaient encore en 1789. Les 12 autres moins importantes avaient été supprimées à différentes époques. Voici les noms des 24 abbayes conservées :

ORDRE DE SAINT-BENOÎT.

S. Theodoricus (*in Monte Aureo*). — S. Thierry au Mont-d'Or.
S. Basolus Rem. (plus anciennement *Virizinum*). — S. Basle de Reims.
S. Nicasius Rem. — S. Nicaise de Reims.
S. Remigius Rem. — S. Remi de Reims, l'un des plus illustres monastères de l'ordre de Saint-Benoît, qualifié d'*Archimonasterium* par plusieurs papes.
Altum-Villare. — Hautvillers.
Mosomum (*S. Maria de Mosomago*). — Mouson.
S. Petrus superior ad moniales. — S. Pierre de Reims (F.).
Avenacum (*Avenayum*). — Avenay.

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

Sparnacum (*S. Martinus*). — Épernay.
S. Dionysius Remensis. — S. Denis de Reims.
Landeviæ. — Landèves.
S. Stephanus. — S. Etienne (F.).

ORDRE DE CÎTEAUX.

Igniacum. — Igny, en Tardenois.
Signiacum. — Signy, dans le Rethélois.
Caherium (*Cheriacum*), — Chery, Cheery, au pays d'Argonne.
Ellantium, Eslanum, (*Ellencum, Selencum*). — Élant, dans le Rethélois.
Vallis-Regia. — Val-Roi.
Bonus-Fons. — Bonne-Fontaine.

ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

Vallis-Dei. — Val-Dieu.
Septem-Fontes. — Sept-Fontaines, en Tierasche.
Bella-Vallis. — Belleval.
Calvus-Mons. — Chaumont-la-Piscine, près Château-Porcien.

Digitized by Google

Longum-Vadum. — Longuay.

ORDRE DE SAINTE-CLAIRE.

S. Clara. — Sainte-Claire (F.).

Ces 24 abbayes étaient ainsi distribuées dans les Doyennés territoriaux, mais avec quelque incertitude pour plusieurs :

DECANATUS REMENSIS.

Abb. *S. Remigii* (B.), — *S. Nicasii* (B.), — *S. Dionysii* (A.), — *S. Petri ad moniales* (B.), — *de Claremisco* (détruit plus tard).

DECANATUS DE HERMONDIVILLA.

Abb. *S. Theodorici* (B.), — *de Igniaco* (Cist.), — *de Calvomonte* (Pr.).

DECANATUS S. GERMANI-MONTIS.

Abb. *Vallis-Regiæ* (Cist.).

DECANATUS DE ALNETO.

Abb. *Septem-Fontium* (Pr.).

DECANATUS DE RUMINIACO.

Abb. *de Bono-Fonte* (Cist.).

DECANATUS DE MACERIIS.

Abb. *Ellantium* (Pr.), — *Vallis-Dei* (Pr.).

DECANATUS DE JUSTINIS.

Abb. *de Calvo-Monte* (Pr.), — *de Signiaco* (Cist.).

DECANATUS DE DUNO.

Abb. *de Caherio* (Cist.).

DECANATUS DE MOSOMO.

Abb. *S. Mariæ de M.* (B.).

DECANATUS DE SPARNACO.

Abb. *de Sparnaco* (S. Aug.), — *de Alto-Villare* (B.), — *de Avenaco* (B.).

Le nombre des Collégiales était de 8, sans y comprendre le grand Chapitre cathédral, ou de 10, en y faisant figurer l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains. En voici les noms :

Capit. de Avenaco. — Avenay.
— *Braquense.* — Braux.
— *B. Marie, R.* — Notre-Dame de Reims.
— *Maceriense.* — Mézières.
— *Montisfalconis.* — Montfaucon.
— *S. Mauricii.* — S. Balsamie, ou S. Maurice.
— *S. Nutricis, R.* — Ste. Nourrice de Reims.
— *S. Petri, ad moniales, R.* — Saint-Pierre-aux-Nonains, plus anciennement abbaye.
— *S. Simphoriani, R.* — S. Symphorien.
— *S. Timothei, R.* — S. Timothée.

Digitized by Google

Sources de la topographie ecclésiastique de l'Archevêché de Reims. — Pouillés.

Le nombre des pouillés de Reims est très-considérable ; j'en connais au moins douze manuscrits et cinq imprimés. Les plus anciens ne paraissent pas remonter plus loin que la fin du XIII[e] siècle, ou le commencement du XIV[e], du moins dans la forme sous laquelle ils nous ont été transmis. Toutefois, il est évident que plusieurs d'entre eux reproduisent des divisions bien antérieures; et, comme il arrive le plus souvent, ils ne constatent point une origine, mais seulement un état de choses existant à des époques déterminées.

La preuve la plus certaine de ce fait résulte des textes rapportes ci-dessus, et qui montrent le diocèse de Reims partagé en deux Archidiaconés et en nombreuses Décanies rurales dès le IX[e] siècle, tout aussi bien que cinq cents ans plus tard, d'après le témoignage des pouillés connus.

Ces listes de paroisses divisées par Doyennés ont eu des origines diverses : les unes ont été établies pour diriger les visites Archiépiscopales et Archidiaconales ; d'autres pour établir la valeur et la subordination des bénéfices ; d'autres pour aider à la perception de l'impôt royal des décimes ; d'autres, enfin, pour fixer le nombre et l'assiette du cens des contribuables, à l'occasion des droits des Archevêques ou du Chapitre cathédral.

Avant la publication faite par feu M. Varin, si malheureusement enlevé aux études historiques, de l'ouvrage important, mais trop considérable, même au point de vue de l'histoire locale, qu'il intitula : *Archives législatives et administratives de la ville de Reims*, il n'y avait d'imprimé que deux pouillés de ce diocèse. L'un, rédigé en latin. avait été publie en 1626, dans le *Grand pouillé des bénéfices de la France* (in-8°) ; l'autre, dressé en français, avait paru en 1648, dans le *Pouillé général* d'Alliot (in-4°). Le premier de ces deux pouillés est évidemment la reproduction d'un document plus ancien, peut-être même aussi ancien que celui du commencement du XIV[e] siècle, dont M. Varin a publié des extraits. Le second est, comme la plus grande partie des pouillés du Recueil d'Alliot, fort défectueux en général, mais souvent indispensable à consulter, quoique avec réserve, pour l'autorité qu'on doit lui accorder: il était le résultat du règlement des décimes fixés par le clergé de France, en 1641 et 1646.

Outre ces deux pouillés imprimés en 1626 et 1648, avec les noms des patrons et des collateurs des bénéfices, on possédait aussi des listes de paroisses distribuées suivant l'ordre des Doyennés ruraux, portés alors au nombre de vingt-trois ou vingt-quatre; ces listes ont été imprimées dans plusieurs des *Almanachs historiques de la ville et du diocèse de Reims*, de 1781 à 1798. Celui de 1784 contient même un pouillé presque complet.

Mais en 1843, dans la 2[e] partie du tome second des *Archives administratives de Reims* (p. 1024 à 1125), M. Varin publia une sorte de pouillé comparatif du diocèse à différentes époques, propre à en fournir une topographie des plus complètes, depuis le commencement du XIV[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]. Il usa pour cet objet de trois documents inédits conservés dans les archives de la ville et de l'évêché, et

Digitized by Google

il en publia séparément les parties les plus importantes, en y conserva t la taxe des decimes payés aux différentes epoques.

Deux de ces documents se rapprochent d'autres pouillés manuscrits de la Bibliothèque impériale, que M. Varin ne paraît pas avoir connus. Je vais les indiquer dans leur ordre chronologique, en les rapprochant les uns et les autres de ceux imprimés antérieurement. Les plus anciens de ceux publiés par M. Varin font partie des trois *Cartulaires* A, AB et E du Chapitre Notre-Dame, conservés dans les archives de la ville de Reims.

1° Pouillé du commencement du XIVe siècle, antérieur à l'année 1312. L'original de ce document, qui existait au XVIIIe siècle dans les archives du Chapitre de Reims, n'est plus connu que par la mention qui en est faite dans les inventaires, par une transcription partielle dans le *Cartulaire* E, ou gros registre du Chapitre, f° 130, v., et par une copie de la fin du XVIe siècle, collationnée dans le XVIIIe. Ce fragment, compris dans le *Cartulaire* E. qui ne contient que les six premiers Doyennés. a eté publie par M. Varin (*Archives administratives*, t. II, 2e part., p. 1046. dans les premières notes); il porte ce titre, qui en indique suffisamment le caractère :

« *Hæc sunt nomina perrochiarum* (sic), *Decanatuum, cappellaniarum perpetuarum, collegiorum, abbatiarum, civitatis et diocesis Remensium; nomina et valores eorumdem.* »

2° Liste des dix-huit Doyennés ruraux du diocèse de Reims, dont les noms et l'ordre furent fixes définitivement (de 1327 à 1330) par l'Archevêque Guillaume III de Trie (1324-1334) (Marlot, *Metrop. Remensis histor.*, t. II, p. 615).

Mgr. Gousset a publié une liste à très-peu près identique, en 1843, dans les *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. II, p. 534. Elle faisait partie d'actes synodaux promulgués par le même prélat, Guillaume III, en 1330. Quoiqu'on ne connaisse pas de pouillé dressé sous l'administration de cet Archevêque, l'importance de ce titre doit faire présumer qu'il en fut alors rédigé pour l'application du décret. Peut-être quelques-uns des pouillés conservés dans les trois Cartulaires du Chapitre se rapportent-ils l'un ou l'autre à ce prélat, quoique M. Varin n'ait point cherché à le reconnaître.

3° Pouillé du milieu du XIVe siècle (1346), le plus complet qu'on connaisse, intitulé :

« *Secundus codex triennalis decime, D. Philippo, Dei graciâ regi Francorum anno* [M.CCC. XL° *quarto*] *concesse pro duobus terminis anni secundi, videlicet pro termino festi Ascensionis Domini anni quadragesimi sexti et festi Omnium Sanctorum sequentis.* »

Ce pouillé fait partie du même Cartulaire F du Chapitre de Reims, conservé dans les archives municipales de cette ville; il en existait une copie dans le Cartulaire AB. sous le titre de *Repertorium beneficiorum diœcesis Remensis.* M. Varin l'a publié dans le t. II, 2e partie, des *Archives administratives de Reims*, p. 1024 et suivantes. il forme le corps principal des trois pouillés imprimés dans ce volume. Le pouillé le plus ancien occupe les premières notes, et celui de 1776 les secondes notes Ce document est une sorte de matrice de la contribution ecclésiastique du diocèse; il présente, en effet, l'estimation des revenus de chaque bénéfice régulier ou séculier, le nom et la taxe de

Digitized by Google

chacun d'eux aux décimes. Les abbayes et les Chapitres y sont aussi indiqués. Il avait été dressé pour faciliter, dans le diocèse de Reims, la levée des décimes en 1346; ce n'était pas le plus ancien des documents de ce genre, mais ce paraît être le seul qui ait été conservé.

4° Assiette et perception de fouages de l'année 1363 ou 1364, sous l'épiscopat de Jean III de Craon (1355-1373), et désigné par ce titre:

C'est li livres des villes et parroches, secours et hamiaux de la cité et de la dyocèse de Reins, qui sont venues apporter leurs feux et leurs vaillance, et le taux et assieles [des aides royaux] que doivent les dictes villes pour l'an, à trois paiemens, dont le premier eschei le derrien jour d'avril l'an M CCC.LXIIII, etc.

Archives de l'Archevêché de Reims, layette 46, liasse 168, n° 1, in-fol. de cinquante feuilles. — A la suite de ce compte s'en trouve un autre semblable pour l'année 1365. (Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. III, p. 276; inédit, sauf les noms des Doyennés et le chiffre des cotes).

Ce document avait été considéré comme un rôle de décimes ecclésiastiques avant M. Varin, qui a reconnu son caractère d'administration civile. Les Doyennés y sont indiqués dans cet ordre, tout différent de l'ordre suivi dans les plus anciens pouillés.

1. *La Doyennez de Saint-Germainmont.*
2. — *de Hermonville.*
3. — *de La Montagne.*
4. — *de Rumigny.*
5. — *de Launoy, en Porcian.*
6. — *de Attigny.*
7. — *de Surnay, en Dormoys.*
8. — *dou Chasteler.*
9. — *de Justines.*
10. *La Doyennez de Dun.*
11. — *de Grandpré.*
12. — *de Lavanne.*
13. — *de Mouson.*
14. — *de Betignivìlle.*
15. — *de Esparnay.*
16. — *de Veele.*
17. — *de Maisières.*
18. — *de Reins.*

5° Les trois pouillés suivants, tous trois rédigés en latin, et que M. Varin n'a pas connus, ou dont il n'a pas fait mention, me paraissent devoir remonter au XIV° ou au XV° siècle, quoiqu'ils ne soient pas datés et que je n'en puisse encore indiquer que des copies plus modernes. Deux sont conservés manuscrits à la Bibliothèque impériale, un troisième a été imprimé en 1626, dans le *Grand pouillé des Bénéfices de la France*, p. 1 à 54, de la Province ecclésiastique de Reims.

Celui-ci, que je crois des plus anciens, est intitulé :

Beneficia civitatis et diœcesis Rhemensis, cum designatione præsentatorum et collatorum ordinariorum.

Comme le pouillé n° 1, des archives de Reims, il présente un caractère qui doit en faire remonter la rédaction avant l'année 1312. La cure de Nanteuil, en Tardenois, et celle de Sainte Croix de Courtagnon, dans le Doyenné de la Montagne, celles de Saint-Laurent de Corbon, de S.' Remy de Vendy, de N. D. de Savigny et de Sainte-Marie de Sargues, dans le Doy. d'Attigny, de Saint Remi de Monronvilliers, dans le Doy. de Bethenivìlle, de Saint-Jean de Lune, dans le Doy. de Vesle, de S. Sulpice de Liry, dans le Doy. de Cernay, ont pour collateurs les Templiers (*fratres militiæ Templi*); or, on sait que ce ne fut qu'en 1312 que les biens de cet ordre passèrent entre les mains des Hospitaliers. La valeur des bénéfices n'est pas indiquée dans ce pouillé.

Digitized by Google

6° Pouillé latin manuscrit de la Bibliothèque impériale, ancien fonds latin, n° 5218. Le titre est le même que dans le précédent et me paraît lui être à peu près identique.

7° Autre pouillé manuscrit de la collection Fontette (primitivement De Lamarre), portefeuille XXX, n° 11, pouillés, t. V, f°s 194 à 209, Bibl. impér. Il est intitulé :

Declaratio seu Catalogus beneficiorum in civitate et diœcesi Remensi existentium, patronorum collatorumque eorumdem.

La copie est du commencement du XVII° siècle. On y voit les dates de 1610 et de 1623 : mais sa rédaction primitive n'est pas beaucoup plus récente que celle du précédent, puisque la mention des Templiers s'y trouve aussi. De nombreuses variantes dans la forme latine des noms, même des noms de Doyennés, qui sont du reste les mêmes et dans le même ordre, prouvent que ce n'est point une copie du précédent ni du plus ancien pouillé de Reims, quoiqu'ils soient tous deux rédigés sur le même plan. Toutefois, sauf la mention de la valeur des bénéfices, qui manque dans les n°s 5 et 6, et dans l'une des copies de Reims, ces trois pouillés me paraissent remonter à peu près à la même date.

8° et 9° Les archives de la ville de Reims (Archives du Chapitre, layette 9, liasse 15) possédaient deux pouillés dressés, l'un durant la première moitié du XV° siècle, l'autre en 1481. Le texte en est identique ; ils ont aussi de grands rapports avec le pouillé n° 1, auquel ils ajoutent la cote des bénéfices. Ils sont inédits et n'ont été indiqués que dans une note de M. Varin (*Archives administratives de Reims*, II, p. 1026).

10° La copie du pouillé n° 1, des archives de Reims, dressé après 1583, présente quelques additions du XVI° siècle à ce document.

11° Le pouillé général manuscrit des diocèses de France, en 3 gros volumes in-folio, Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain, fr., n° 879, t. II, f. 291, contient un pouillé de Reims qui ne me paraît être qu'une fort médiocre traduction en français d'un plus ancien pouillé rédigé en latin.

12° Le *Pouillé Général*, imprimé par Alliot en 1648, partie contenant les *Bénéfices de l'Archevêché de Reims*, p. 1 à 60, présente un pouillé français très-complet, moins les mentions des taxes, quoique les noms y aient subi très-souvent d'étranges altérations. On sait qu'il fut rédigé à l'occasion du départ des décimes entre les diocèses, fait par le clergé de France, en 1641 et 1646. D'autres attributions analogues avaient eu lieu pendant le XVI° siècle, en 1516 et 1588. Je n'en connais pas les résultats pour le diocèse de Reims, à moins qu'on ne rapporte à cette dernière année les fragments insérés dans le manuscrit 5364 (fonds latin), ou recueil du banquier Pourcelet, dressé pour la levée des décimes au commencement du XVII° siècle. Il existe à la Bibliothèque impériale d'autres fragments de pouillés de Reims, mais rentrant plus ou moins dans ceux précédemment indiqués.

13° Pouillé français rédigé en 1776 et 1777, par M. Bauni, secrétaire de l'Archevêché de Reims. C'est le plus complet et le plus détaillé des pouillés modernes du diocèse, avec la subdivision la plus récente en vingt-trois Doyennés. Il se compose de cinq volumes in-8°, et est conservé dans la Bibliothèque de l'Archevêché. M. Varin en a publié

Digitized by Google

(*Arch. admin.*, II, 2, p. 1045 et suiv.) les parties les plus importantes, mais sur un plan différent du manuscrit. On n'y trouve toutefois que les indications concernant le clergé séculier, avec les renseignements suivants : noms de tous les lieux habités du diocèse ; — noms des saints sous l'invocation desquels étaient placées chaque église, chapelle, etc. ; — noms des patrons présentateurs aux bénéfices ; — désignation du bailliage auquel chaque lieu se rapportait civilement ; — nombre des communiants de chaque paroisse ; — estimation des décimes du revenu de chaque bénéfice, et taxe établie sur cette estimation ; — estimation du revenu de chaque fabrique et taxe établie sur cette estimation ; — noms des seigneurs de chaque localité.

14° Plusieurs des *Almanachs historiques de Reims*, pour les années 1781 et suivantes, surtout celui de 1784, contiennent des abrégés de ce pouillé, sous forme de listes plus ou moins détaillées des paroisses, distribuées soit par ordre alphabétique, soit selon l'ordre des vingt-quatre Doyennés ruraux existant alors. — L'*Almanach historique, civil, ecclésiastique et topographique de la ville et du diocèse de Reims*, pour l'année 1790, contient, p. 43 à 97, l'*État ecclésiastique* le plus récent que je connaisse de cet Archevêché, avec les indications propres à en constater la statistique, sous ce point de vue, à la veille du remaniement général de tous les diocèses de France.

Cartes de l'Archevêché de Reims.

Il existe deux cartes de cette grande Province ecclésiastique, celle de N. Sanson, publiée vers la fin du XVII° siècle, et celle de J. B. Nolin, au milieu du XVIII°, en deux feuilles. Elles n'ont aucun trait de ressemblance entre elles.

Voici le titre de la carte de N. Sanson.

Belgica secunda, cujus metropolis Durocortorum Remorum. — Province de Rheims, de laquelle ont ésté tirées en partie celles de Cambray et de Malines; où sont à présent les diœseses (sic) *de Rheims Archevéché, et des Eveschés de Chaalons, Soissons, Laon, Noyon, Beauvais, Senlis, Amiens et Boulogne; de Cambray, archevéché, et des Eveschés de Arras, Tournay, Saint-Omer*, etc.; *encore ceux de Gand, Brugges et Ipres, sous Malines*, par le S. Sanson, d'Abbeville, géogr. ord. de S. M., 1661, in-fol., une feuille.

C'est une carte précieuse sur laquelle sont indiqués les Doyennés ruraux de tous les diocèses de la Province de Reims.

Près d'un siècle plus tard, en 1751, parut, dans la grande édition du *Gallia christ.*, une autre carte de la même Province ecclésiastique, celle de J. B. Nolin, en deux feuilles, dont voici les titres :

Galliæ christianæ Belgica secunda Provinciæ ecclesiasticæ Remensis, pars septentrionalis et occidentalis, continens Diœceses Ambianensem, Silvanectensem et Boloniensem; descripta à J. B. Nolin, geographo, 1751, une feuille in-fol.

Galliæ christianæ Belgica secunda; Provinciæ ecclesiasticæ Remensis, pars orientalis et meridionalis, continens Diœceses Remensem, Suessionensem, Laudunensem, Bellovacensem, Catalaunensem et Noviomensem, descripta à J. B. Nolin, geographo, une feuille in-fol., s. d.

Ces deux cartes de la Province ecclésiastique de Reims, jointes au

Digitized by Google

t. IX du *Nov. Gallia christ.*, ne présentent que les limites des diocèses, et nulle indication des Archidiaconés ni des Doyennés ruraux. Mais on y trouve les abbayes sous leurs noms latins, ce qui manque dans les cartes de Sanson.

Il existe une troisième carte de l'Archevêché de Reims par G. Bailleul, jointe à la 3e édition (1743) de l'*Etat des bénéfices* de Dom Beaunier; mais elle est, comme toutes celles de ce recueil, sur une si petite échelle qu'on n'en peut tirer presque aucun parti.

Le diocèse de Reims, en particulier, a été figuré par deux géographes différents, J. Jubrien et N. Sanson, sur un plan entièrement différent. Voici le titre de la première de ces cartes auxquelles le travail de chacun d'eux a servi de base :

Carte du pays et diocèse de Reims, par Jean Jubrien, de Chaalons, en Champagne.

La 1re édition de cette carte, l'une des plus anciennes des diocèses de France, des plus rares et des plus exactes pour l'époque, parut en 1623, en quatre feuilles in-fol. — Une autre édition, publiée chez Ant. Defer, à Paris, en 1646, est en une seule feuille très-grand in-fol. — Une 3e édition, en deux feuilles, parut aussi chez Defer, en 1654.

Le même géographe J. Jubrien fit paraître, en 1624, une *Carte du païs Rettelois*, en une feuille in-fol.; elle se trouve dans l'*Atlas* hollandais de H. Hondius fils, publié à Amsterdam vers cette époque.

Les grands *Atlas* des autres géographes hollandais Jansson et Guil. et Jean Blaeux, publiés après la 1re édition de cette carte du diocèse de Reims, ont reproduit, mais sur une échelle différente et en une seule feuille, cette carte et celle du Rethelois, réunies sous ce titre : *Diœcèse de Rheims et le païs de Rethel*, par Jean Jubrien, Châlonnois. L'édition des Blaeux est d'une seule et même gravure dans les trois éditions de leur grande *Géographie Blavienne* (section de la France), soit en français, soit en latin. Celle de J. Jansson est différente.

Aucune de ces cartes ne présente les subdivisions ecclésiastiques. On lit sur l'édition fr. de 1646, que je possède, une dédicace fort singulière sur la nécessité de dresser des cartes ecclésiastiques : « à l'Archevèque duc de Reims, premier pair de France, Gabriel de Sainte-Marie. » Ce prélat, d'origine écossaise, dont le nom était Gifford, est désigné dans les listes sous celui de Guillaume V; il avait pris celui de frère Gabriel de Sainte-Marie quand il embrassa la vie monastique, en 1609. Il administra le diocèse depuis 1623 jusqu'en 1629.

Voici cette dédicace, évidemment faite pour la 1re édition de 1624, sur laquelle elle se trouve pareillement :

« Monseigneur, Végèce, au liv. III, chap. VI, de son *Art militaire*, donne cet advis aux chefs et conducteurs d'armées, d'avoir tousjours avec eux non seulement en escriture, mais aussy en peinture, la description des contrées et régions, esquelles ilz entreprennent de faire la guerre, affin d'y contempler tant à force d'esprit que par objects sensibles et visibles les chemins qu'ilz y doivent tenir. Ces descriptions ne sont pas seulement utilles aux cappitaines qui manient les armes matérielles, mais aussy aux Prélats de l'Église qui sont préposez sur les spirituelles. Car, comme ainsi soit que l'Église est semblable à une armée tousjours preste à combattre, et que les prélats et pasteurs d'icelle en sont comme les chefs, l'un des principaux devoirs

Digitized by Google

qu'ilz sont obligez de rendre à leur charge est de visiter les abbayes, prieurez, cures et autres lieux de piété de leur diocèse, pour recognoistre si tout y est en poinct de combattre contre le diable, le monde et la chair, nos communs ennemis ; ce qu'ilz ne peuvent faire plus commodement qu'à l'ayde d'une carte de leur diocèse, sur laquelle ilz puissent voir d'un seul traict d'œil la situation et les distances des villes, bourgs et villages, qui en dépendent.

« C'est ce qui m'a faict croire que vous auriez celle-cy de vostre Duché et Archevesché pour aggréable, par le moyen de laquelle vous y pourrez voyager d'esprit, par avance, toutes et quantes fois que vous entreprendrez d'y voyager de corps, en faisant des visites ordinaires comme cappitaine en chef, que vous avez faict avec tant de diligence pendant que vous n'en estiez encore que simple lieutenant[1]. Que si vous daignez jetter vostre œil favorable sur ce petit ouvrage, vous m'encouragerez à prier Dieu, comme je fay de tout mon cœur, qu'il vous maintienne en ce degré d'honneur où vos vertus vous ont faict monter, par plusieurs longues et heureuses années. C'est le souhait que faict à vostre nouvel advénement, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur, Jean Jubrien de Chaalons, en Champagne. »

Quoique pénétré, comme on le voit, de l'importance des cartes diocésaines, ce géographe Champenois omit cependant deux des objets les plus essentiels et les plus propres à les rendre utiles, l'indication des subdivisions Archidiaconales et Décanales, et celle des établissements ecclésiastiques. C'est encore à N. Sanson qu'on doit, pour le diocèse de Reims, comme pour beaucoup d'autres, cette indispensable désignation. Voici les titres des deux feuilles qu'il publia peu d'années après la 3e édition de la carte de J. Jubrien :

Rhemi. — Partie méridionale du diœcèse et Archevesché de Rheims, en Champagne, là où sont les duché et pairrie, partie du bailliage et eslection de Rheims, eslection d'Espernay, etc . par N. Sanson, d'Abbeville, géographe ordinaire du Roy. 1656, une feuille in-fol.

Rhemi. — Partie septentrionale du diœcèse et Archevesché de Rheims, en Champagne, là où sont les bailliage, duché et eslection de Rhetelois ; partie des bailliage et eslection de Rheims : les principautés et souverainetés de Sedan et Raucourt. Chasteau-Regnault, Charleville, etc., par N. Sanson, etc. 1656, une feuille in-fol.

Je connais de ces deux cartes trois autres éditions, datées de 1699, de 1731 et de 1741. sans autres changements que la date. Ces deux dernières furent publiées par Robert.

Sources de la topographie ecclésiastique du diocèse de Reims, autres que les pouillés et les cartes.

Les écrits de deux historiens originaux, d'Hincmar, pour le IXe siècle, et de Flodoard, pour le Xe, répandent un grand jour sur l'administration de l'Eglise de Reims. Hincmar, qui occupa le siége archiépiscopal de ce diocèse depuis l'année 844 jusqu'en 882, a surtout

---

1. L'archevêque Guillaume V avait été coadjuteur de son prédécesseur depuis l'année 1618.

Digitized by Google

laissé des statuts, des lettres et des annales (a. 861-882) où son église occupe une place importante au milieu de l'histoire générale qu'embrassent ces différents écrits. L'édition qu'en a donnée le P. J. Sirmond (2 vol. in-fol., 1645) les réunit presque tous. Les Annales qui forment la troisième partie de celles de S. Bertin ont été publiées plusieurs fois, par Duchesne (*Hist. Franc*, t. III); par D. Bouquet (*Hist. Franc*, t. V et VI); par M. Pertz (*Mon. Germ. hist.—Scr.*, t. I, p. 455).

L'histoire de l'Église de Reims, par Flodoard (ou Frodoard), est le monument le plus précieux pour l'histoire et la topographie ecclésiastiques de ce diocèse. Les deux premiers livres présentent l'indication d'un très-grand nombre des plus anciennes paroisses et des propriétés considérables dont la cathédrale fut surtout dotée par les rois Mérovingiens et par les premiers Archevêques; les deux derniers livres contiennent un grand nombre d'actes originaux concernant l'épiscopat d'Hincmar et de ses premiers successeurs.

Flodoard, né à Épernay en 894, mourut en 966, après avoir été chanoine et garde des archives de la cathédrale de Reims, puis abbé de l'un des monastères du diocèse.

Outre les extraits publiés par D. Bouquet (*Hist. Franc.*, t. V, VI, VII et VIII), il existe deux éditions du texte latin de son *Historia ecclesiæ Remensis*: la première par le père J. Sirmond, en 1616, la seconde par G. Colvener ou Couvenier, en 1617.

Une traduction française fait partie de la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par M. Guizot (t. V, 1824); elle est bien supérieure à celle de Nic. Chesneau (1580). L'Académie de Reims prépare une nouvelle édition du texte, accompagné d'une traduction et de notes.

Les Annales de Flodoard concernent beaucoup plus l'histoire générale que son *Hist. Eccl. Rem.*: elles s'étendent de l'année 877 jusqu'en 966, sauf une grande lacune de 878 à 919. Elles ont été publiées par P. Pithou, par Duchesne (*Hist. Fr.*, t. II), par D. Bouquet (*Hist. Fr.*, t. VIII), et par M. Pertz (*Mon. hist. Germ. — Script.*, t. III, p. 363).

Un recueil de documents authentiques de la plus grande importance pour l'étude de l'histoire ecclésiastique, non-seulement du diocèse, mais de toute l'ancienne Province ecclésiastique de Reims, antérieurement à la séparation de l'Archevêché de Cambrai, est celui qu'a publié Mgr. Gousset, archevêque de Reims, depuis 1840. Ce recueil est intitulé :

Les Actes de la Province ecclésiastique de Reims, ou canons et décrets des conciles, constitutions, statuts et lettres des évêques des différents diocèses qui dépendaient autrefois de la métropole de Reims, publiés par Mgr. Th. Gousset, Archevêque de Reims, Primat de la Gaule Belgique. Reims, 1842-1844, 4 vol. in-4°. Le tome Ier s'arrête à l'année 996; le IIe à l'année 1499; le IIIe à l'année 1620; le IVe à l'année 1801.

On y trouve classés chronologiquement les actes des conciles, les capitulaires des rois, les statuts des synodes les assemblées capitulaires, les constitutions, règlements, instructions, lettres, intéressant l'histoire ecclésiastique et les différentes juridictions de l'Eglise; en un mot, tous les titres émanés de l'autorité de l'Archevêque et de ses suffragants, depuis le ve siècle jusqu'à la fin du xixe. Ce sont les pièces

Digitized by Google

justificatives de l'administration ecclésiastique de la Province, disséminées antérieurement dans les collections générales des conciles et dans beaucoup de recueils particuliers. On y trouve en outre plusieurs synodes inédits et les chartes de fondation des principaux établissements religieux; mais la topographie y est restée étrangère, aussi bien que l'histoire des événements. J'ai déjà indiqué quelques renseignements nouveaux qu'on y rencontre sur les subdivisions Décanales.

Archives administratives et législatives de la ville de Reims. Collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité, par M. P. Varin. 8 vol. in-4 en 10 tomes; 1839-1853[1] (Collection des documents inédits relatifs à l'Histoire de France).

Quoique plus spécialement consacré à l'histoire civile et politique de la cité de Reims et particulièrement de l'échevinage, ce recueil, fruit de persévérantes études du laborieux écrivain qui avait consacré plus de quinze années à rassembler et à publier cette vaste compilation, renferme aussi plusieurs indications importantes pour l'histoire et la topographie ecclésiastiques.

Outre les trois pouillés mentionnés ci-dessus, et qui sont insérés dans le tome II des *Archives administratives*, on y trouve un grand nombre de documents originaux propres à éclairer l'histoire des rapports et des débats entre les Archevêques et le pouvoir temporel, avec leurs suffragants, avec le grand Archidiacre, avec le Chapitre cathédral, et avec les principales abbayes du diocèse; leurs priviléges et les droits de leurs différentes juridictions spirituelles et surtout politiques, ceux du Chapitre et des trois grandes abbayes, mais plutôt dans leurs relations avec l'échevinage. Ces documents, rangés par ordre chronologique, sont confondus avec ceux qui ne concernent que l'histoire politique et se trouvent surtout dans la partie de l'ouvrage que l'auteur a intitulée *Archives administratives*. La section *législative* contient plusieurs statuts des Archevêques et du Chapitre, les coutumes de la cour ecclésiastique et de l'officialité et trois nécrologes de la cathédrale du XIIe au XVe siècle.

M. Varin, auquel le temps a manqué pour mettre en œuvre ces innombrables matériaux, dont il est fort difficile de saisir la liaison, s'en était singulièrement exagéré l'importance, surtout eu égard à la collection d'histoire générale dont son ouvrage fait partie. Le plus grand nombre des pièces est de la nature de celles dont il est seulement utile de constater l'existence dans les dépôts qui les conservent, pour y recourir à l'occasion.

Les prolégomènes historiques et bibliographiques publiés par M. Varin en tête de son premier volume des *Archives administratives*, répondent en grande partie à ce besoin. On y trouve de fort utiles indications sur les différents fonds des archives municipales de la ville de Reims et des autres dépôts publics auxquels il avait emprunté les matériaux de son recueil.

1. La table de l'ouvrage, qui forme le tome X^e et dernier, a été rédigée avec beaucoup de soin et publiée, après la mort de M. Varin, par son collaborateur, M. Amiel, en 1853.

Digitized by Google

La troisième section de ces prolégomènes intitulée : *Chartriers ecclésiastiques*, est surtout utile à consulter. Les principaux Cartulaires de l'Archevêché et du Chapitre de Notre-Dame, au nombre de douze, y sont mentionnés et décrits ; on y trouve même la reproduction, d'après l'inventaire manuscrit de Le Moine, en 6 ou 7 vol. gr. in-fol., d'une liste suffisamment détaillée de toutes les pièces originales concernant l'Archevêché et le Chapitre, et qui existent encore aujourd'hui en très-grande partie dans les archives municipales de la ville de Reims et dans celles de Châlons.

Les cartulaires signalés par M. Varin sont tous inédits ; ils sont conservés à Reims, à Châlons et à Paris. Un seul, d'une grande importance pour l'histoire ecclésiastique du diocèse de Reims, et dont une copie manuscrite n'a été retrouvée à la Bibliothèque impériale que depuis fort peu d'années, a été publié en 1853 par M. B. Guérard, sous ce titre :

Polyptique de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, ou Dénombrement des manses, des serfs et des revenus de cette abbaye vers le milieu du neuvième siècle de notre ère. Paris, 1853, 1 vol. in-4.

Ce volume, comme le Polyptique de Saint-Germain des Prés et les différents Cartulaires publiés par M. Guerard, contient une introduction dans laquelle les notions de statistique historique qu'on peut déduire de ce précieux document du IXe siècle, sont exposées avec la critique et l'érudition positive qui caractérisent tous ses travaux.

Toutefois, cet important document ne fournit à la topographie du diocèse de Reims, que l'indication des plus anciennes propriétés de l'abbaye de Saint-Remi.

L'ouvrage capital pour l'histoire ecclésiastique de cet Archevêché, est celui de Dom G. Marlot, publié pendant la seconde moitié du XVIIe siècle sous ce titre :

Metropolis Remensis historia, à Frodoardo primùm arctiùs digesta, nunc demùm aliunde accersitis plurimùm aucta et illustrata et ad nostrum hoc sæculum, fideliter deducta, t. I, Insulis, 1666 ; t. II, Remis, 1679.

Ce second volume, publié après la mort de l'auteur, est intitulé : *Metrop. Rem. hist. : sive supplementum Frodoardi ab anno 970 ad nostram ætatem fideliter et accuratè productum.* Il s'arrête à l'année 1605.

L'auteur, grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, et administrateur du prieuré de Fives, près de Lille, où il mourut en 1667, avait composé deux rédactions de son ouvrage, l'une en latin et l'autre en français. Celle-ci, qui s'étend soixante ans plus loin que la première, et ne s'arrête qu'à l'année 1663, était le premier travail original de l'auteur ; elle est demeurée longtemps manuscrite. Elle a été mise au jour de 1843 à 1845 par les soins et aux frais de l'Académie des sciences, lettres et arts de Reims, sous ce titre :

Histoire de la ville, cité et université de Reims, contenant l'état civil et ecclesiastique du pays, 3 vol. in-4. Quoique cette édition soit plus complète et plus développée en certains points que la rédaction latine, et contienne quelques pièces qui manquent à celle-ci, elle lui est cependant inférieure pour l'ensemble, et surtout pour la rédac-

Digitized by Google

tion. On trouve dans l'une et l'autre un très-grand nombre d'extraits de documents originaux exclusivement relatifs à l'histoire des Archevêques, du Chapitre et des principaux établissements religieux du diocèse. Dans la première partie sont reproduits la plupart des titres insérés déjà dans l'ouvrage de Flodoard; mais pour les temps postérieurs au xe siècle, on en trouve un fort grand nombre qui ne sont point ailleurs, tels que bulles, chartes de fondations ou de donations, actes de conciles et de synodes, etc. C'est en grande partie à cet ouvrage que les Bénédictins, auteurs du *Nova Gallia christiana*, ont emprunté leur *Ecclesia Remensis* (t. XIII, 1751, col. 1 à 332, et *Instr.*, col. 1 à 94).

Malgré l'importance de l'ouvrage de D. Marlot, malgré l'existence antérieure d'un autre ouvrage, celui de N. Bergier : *Le dessein de l'Histoire de Reims* (1635, in-4), ouvrage conçu sur un plan très-vaste et dont la seule partie publiée ne concerne que les origines fabuleuses des peuples de la Deuxième Belgique, il n'est peut-être pas de ville en France dont un plus grand nombre d'historiens aient projeté et préparé l'histoire, sans arriver à la publication de leur œuvre. Dix ou douze grands corps d'annales religieuses, civiles, administratives, ou de recueils d'actes rassemblés en vue de publications historiques, sont encore aujourd'hui conservés en manuscrits dans la bibliothèque publique de la ville de Reims, et il existe des copies de plusieurs d'entre eux, soit à la Bibliothèque impériale, soit dans des collections particulières. On en trouve en partie l'indication dans la seconde édition de la *Bibliothèque historique de la France*, par Fontette, t. I, n° 9494 et suivants; t. III, n° 34 231 et suivants : M. Varin, dans la *Notice bibliographique* placée en tête de ses *Archives législatives et administratives* (1839, p. 118 et suiv.), a complété cette indication d'après l'examen des principaux de ces manuscrits eux-mêmes.

Voici l'indication des plus importants de ces recueils, de ceux qui renferment le plus de renseignements utiles sur la topographie et l'histoire ecclésiastique du diocèse de Reims.

Ant. Colart, chanoine de la cathédrale, avait composé en latin, sur la vie des archevêques, des *Annales* et des *Commentaires* qui s'étendaient, les premières jusqu'en 1580, les autres jusqu'en 1584. Il existe une copie des Annales au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

J. Pussot ou *Piessot* (1564-1626), a composé des Mémoires qui s'étendent de 1568 à 1625. Ils forment un volume in-folio conservé dans la Bibliothèque de la ville de Reims.

Pierre Cocquault, chanoine de l'église de Reims, puis official de la cour spirituelle de l'Archevêché, mort en 1645, est auteur d'une compilation fort considérable en cinq gros volumes in-folio, intéressant surtout l'histoire du Chapitre et dont le titre est : *Histoire de l'église, ville et Province de Reims, contenant ses douze évêchés suffragants*. Ce recueil, conservé dans la Bibliothèque de la ville de Reims, contient d'assez nombreux documents originaux, mais dont la copie paraît être souvent défectueuse. La table chronologique de cette histoire a été imprimée à Reims, en 1650, en un volume in-4. Cet auteur a aussi laissé

Digitized by Google

des Mémoires sur les divers établissements religieux de la ville de Reims ; ils sont conservés dans la même Bibliothèque.

J. Rogier, mort en 1635, avait surtout écrit l'histoire de l'échevinage de Reims, dont il fut prévôt de 1605 à 1636. Il en existe plusieurs copies. J. Rogier avait communiqué à Duchesne les résultats de ses recherches.

René Bourgeois, conseiller et échevin de la ville de Reims de 1659 à 1676, composa une histoire de tout ce qui s'était passé dans cette ville depuis 1640 jusqu'en 1679, 3 vol. in-4. Bibl. de Reims.

J. Lacourt, chanoine de Notre-Dame, recteur de l'Université, mort en 1730 après une vie fort agitée, est auteur de l'histoire la plus complète et la plus approfondie des Archevêques de Reims, après celle de Marlot; on y trouve un fort grand nombre d'extraits de documents originaux : son ouvrage est généralement rédigé dans un esprit d'opposition au clergé, dont cependant il était membre.

Ses manuscrits, augmentés et continués par *J. F. de La Salle*, sont décrits dans la *Bibl. hist. de France*, n° 34379. Ils ont été dispersés et divisés en trois collections dont les matériaux sont fort peu régulièrement coordonnés. La plus considérable, en cinq volumes in-folio, est conservée dans la Bibliothèque de la ville de Reims. Les 2e et 3e volumes, les plus précieux, sont entièrement consacrés aux établissements religieux et à la vie des Archevêques. La seconde partie des écrits et extraits historiques de Lacourt, réunis à ceux de La Salle, est conservée dans le même dépôt et confondue dans une collection beaucoup plus considérable de pièces historiques concernant le diocèse de Reims, renfermées en plus de cent cinquante portefeuilles; elles y sont réunies à beaucoup d'autres documents historiques intéressants pour le diocèse de Reims, et recueillis à Reims pendant le XVIIIe siècle, par plusieurs personnes amies des études historiques. On cite entre autres MM. Raussin, Havé, de Perthes, de Taizy. M. Varin a publié (*Notice bibliogr.*, p. 136 et suiv.) l'indication des pièces les plus importantes contenues dans ces portefeuilles.

Lacourt est aussi l'auteur d'annotations importantes ajoutées à l'histoire de D. Marlot. Il en existe plusieurs copies, l'une à la Bibliothèque de Reims, l'autre dans une bibliothèque particulière de la même ville.

La troisième partie des pièces et extraits manuscrits de La Salle, très-riche aussi en documents originaux, est conservée à la Bibliothèque impériale.

Louis Bidet, notaire à Reims, a écrit, de 1751 à 1759, deux copies de ses Mémoires qui existent à Reims, dans la Bibliothèque de la ville et dans une collection particulière très riche, formée par M. Thirion-Rogier. Deux des cinq volumes que forment ces Mémoires, fort utiles à consulter, sont consacrés à l'histoire des établissements ecclésiastiques de l'Archevêché.

La Bibliothèque de la ville de Reims possède d'autres manuscrits sur l'histoire de cette ville, mais qui intéressent plus exclusivement celle des institutions civiles et de l'administration municipale.

La Bibliothèque impériale, outre les manuscrits de La Salle indiqués ci-dessus, et plusieurs Cartulaires importants, possède aussi un grand nombre de documents sur la partie de la Champagne corres-

Digitized by Google

ondant à l'Archevêché de Reims, soit dans le recueil dit Cartulaire le Champagne, soit dans les papiers de D. Vincent (*mss. suppl.*, n° 1520), soit dans la collection d'A. Duchesne, qui avait projeté l'écrire une histoire de la ville de Reims. Ses grands travaux d'histoire générale l'ont empêché de donner suite à ce projet pour lequel l avait rassemblé de nombreux matériaux.

Il a été publié plusieurs histoires de la ville de Reims; la plus connue est celle d'Anquetil : *Histoire civile et politique de la ville de Reims*, trois vol. in-12 (1756-1757). — On a aussi sur l'histoire de la ville et de ses monuments, les ouvrages de MM. J. B. F. Geruzez (*Descr. hist. et statist. de la ville de Reims*, 1817, 2 v. in-8); — G. Jacob, K. (*Descript. hist. de la ville de Reims*, 1825, in-8); — Camus d'Arras (*Essai histor. sur la ville de Reims*, 1823, in-8); — Povillon Pierrard (*Descr. hist. de l'Egl. N. D. de Reims*, 1824, in-8).

M. A. Pâris, qui fut pendant plusieurs années bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims, a publié plusieurs documents importants sur ces archives, dans lesquelles il avait rétabli l'ordre que la Révolution avait troublé. On trouve l'exposé d'une partie de son travail dans un rapport publié par lui en 1837 et intitulé : *Rapport sur l'état actuel du Cartulaire de la ville de Reims*. Sous ce titre, l'auteur avait réuni toute la collection de chartes conservées dans les archives. Dès 1835, dans un rapport à M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, MM. P. et L. Pâris décrivirent plusieurs des Cartulaires les plus importants du diocèse de Reims, qui étaient alors conservés dans les archives de la préfecture de la Marne, à Châlons.

M. A. Pâris a aussi publié une *Chronique de Raiss* écrite en français au XIIIe siècle, et renfermant quelques indications utiles sur l'histoire ecclésiastique du diocèse.

On ne doit pas non plus oublier les nombreux travaux dont M. P. Tarbé a enrichi l'histoire des monuments religieux de la ville de Reims, aussi bien que l'histoire littéraire de la Champagne. Quoique étrangers, pour la plupart, par leur objet, à l'histoire ecclésiastique, ces ouvrages contiennent souvent des notes qui en éclaircissent plusieurs questions intéressantes. On doit surtout citer ses *Essais historiques* sur Reims, 1844, in-4°.

La collection des anciens annuaires-almanachs ecclésiastiques du diocèse de Reims depuis 1752 jusqu'en 1793, dont j'ai déjà indiqué plusieurs volumes, renferment d'excellentes notices historiques et archéologiques concernant l'histoire et la topographie du diocèse. Ils furent surtout rédigés par Dom Reiglet, par F. de La Salle, par Anquetil, par dom Fournier, bibliothécaire de Saint-Remi, l'abbé Hillet, et par dom Vincent, autre bibliothécaire de Saint-Remi.

Le recueil périodique publié à Reims en 1836 et années suivantes, sous le titre de *Chronique de Champagne*, et les Mémoires et Bulletin de l'Académie de Reims, contiennent aussi d'intéressants articles et des documents originaux sur l'histoire ecclésiastique du diocèse.

Digitized by Google

II. DIOCÈSE DE SOISSONS.

CIVITAS SUESSIONUM.

(Fin du IIIe siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS; 14, PUIS 16 (1661), PUIS 18 (1762) DOYENNÉS RURAUX.

I. MAJOR ARCHIDIACONATUS, vel ARCHID. SUESSIONENSIS. Grand Archidiaconé.	Partie nord du dioc. 104 p.	Soissonnais.	Soissonnais (proprement dit *pagus* et *comitatus Suessionicus*, vel *Suessionensis*).	Soissons (*Noviodunum, Augusta Suessionum*). Ch. l. d'arr. du départ. de l'Aisne.
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS SUESSIONENSIS. Doyenné de Soissons, ou Chrétienté de Soissons.	N. 35 par.			
2. — DE VIDULIACO (ad S. PRÆCORDIUM), al. DE VAILLIACO, DE BAILLIACO. Vailly-Saint-Précord (Veilly).	E.N.E. 22 par.	Partie du comté, plus tard duché (1406) de Valois.	Partie du Valois. (*Pagus* et *comitatus Vadisus*, vel *Vadensis*; *Valessium*); compr. le *comit. Branensis*, etc.	Vailly, ch. l. de cant. de l'arr. de Soissons (Aisne).
3. — DE CARCRISA, DE CHACRISIA, DE CHARTRIZIA. Chacrise.	E. 21 par.			Chacrise, canton d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons (Aisne).
4. — DE VIVARIIS. Viviers.	O. 26 par.			Viviers, cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons. Pierrefonds, Mortefontaine et Ressons dans ce Doy.
II. ARCHIDIACONATUS RIPARIÆ. Archidiaconé de la Rivière. Ch. l. Berny (*Verniacus*).	Partie occ. du dioc. 67 par.	Picardie.	Partie du comté de Valois. (*Pagus* et *comitatus Vadisus* vel *Vadensis*).	Rivière, anc. château près de Vic-sur-Aisne. Berny-Riv. près Vic.
5. DECANATUS DE VICO AD AXONAM; vel DE VIACO IN RIPARIA.	O.N.O. 14 par.			Vic, ch. l. de canton de l'arr. de Soissons (Aisne).

Digitized by Google

Doyenné de Vic-sur-Aisne (Vey, du pouillé de 1648), ou de Berny.	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*
. Dec. de Colloliis, al. de Coleolo, al. de Coulloliis, de Covilloliis in Riparia (prius Dec. de Vado, al. de Vedo, de Vadolio). Doy. de Valois ou de Collioles (Coullioles, Coyolles, Collois sur Aisne). Le ch.-l. de ce D. paraît avoir été d'abord Vé ou Vez (*Vadum*), très anc. château entre Crépy et Villers-Cotterets, séjour primitif des comtes de Valois; le plus anc. ch.-l. de la contrée avant Crépy.	O.S.O 19 par.	Picardie.	Partie du comté de Valois (*pag.* et *comit. Vadisus*).	Coyolles, cant. et près de Villers-Cotterets (Aisne). Berny - Rivière, (sur l'Aisne). Vez, c^on de Crépy, arr. de Senlis (O.), très-anc. capitale du Valois. Villers - Cotterets était dans ce Doy.
7. — de Bestisiaco, de Bistisiaco ad S. Petrum, vel in Riparia. De Vermeriis, de Verberia). Bethisy (Bestisy) et Verberie (Verbrie). Ces deux villes formaient une même châtellenie et prévôté, comme un même Doyenné.	O. 17 par.			Bethisy-St-Pierre, cant. de Crépy (Oise). Verberie, cant. de Pont-Sainte-Maxence (Oise). Compiègne était dans ce Doy.
8. — de Blericurte, vel de Blericurto. Blérancourt (Blerencour).	O.N.O. 17 par.	Ile-de-France.	Soissonnais. (*Pagus Suessionicus*).	Canton de Coucy-le-Château, arr. de Laon (Aisne).
III. Archidiaconatus de Bria. Archidiaconé de Brie.	Partie sud du dioc. 126 p.	Brie Champenoise.	Brie pouilleuse, ou Gallevesse; partie N. E. de la Brie (*Pagus* et *Saltus Briegius, Briegen-*	
9. Decanatus de Castellione-super-Matronam.	S. S. E. 20 par.			Châtillon - sur - Marne, chef-lieu de canton (

Digitized by Google

Doyenné de Châtillon-sur-Marne (Chastillon).	*Idem.*	*sis, Briengensis, Bria, Brya*).	l'arrondissement de Reims (Marne).
10. — DE CASTRO-THEODORICI. Château-Thierry.	S. 38 par.	La Brie était partagée entre cinq diocèses : Sens, Troyes, Meaux, Paris et Soissons.	Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aisne.
11. — DE ORBACO IN BRIA ; S. PETRUS DE ORBATO, DE ARBATO. Orbais.	S. 17 par.		Canton de Montmort, arr. d'Epernay (Marne).
12. — DE CASIACO, al. DE CASSIACO, DE CHESIACO IN BRIA. Chezy-l'Abbaye (Chesy-sur-Marne, Chezy en Brie).	S. 17 par.	Brie Champenoise.	Canton de Charly, arr. de Château-Thierry (Aisne).
*13. — DE DORMANO. Dormans (démembré du Doy. de Châtillon en 1762. aux confins du dioc. de Troyes).	S. E. 18 par.		Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Épernay (Marne).
*14. — DE MONTE-MIRELLI, vel DE MONTE-MIRABILI. Montmirail (Montmirel). (Démemb. du Doy. de Chezy en 1762).	16 par.		Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Eperaay (Marne).
IV. ARCHIDIACONATUS TARDANENSIS. Archidiaconé de Tardenois.	Partie cent. et or. du dioc. 73 par.	Picardie. — Champagne (extrémité N.). Le Tardenois, en partie (*pag. Tardanisus*, vel *Tardanensis*).	
15. DECANATUS DE BASILICA, al. DE BASOCHIIS. Doyenné de Bazoches (colleg., dép. de la *villa* mérov. de Braines (*Basilica ad Branam*).	E. S. E. 19 par.	Le Doy. et le comté d'Orceois, dans le bassin de l'Ourcq (*Urca*), étaient presque identiques.	Cant. de Braines, arr. de Soissons (Aisne).
16. — DE ULCEIO, al. DE ULCHEIO, al. DE ULCO, DE ULCIACO, DE VULCHEIO, IN TARDANO. Oulchy (Aulchy-le-Château). Doyenné d'Orceois, ou d'Ouchy.	S. 19 par.	Pays et comté d'Orceois (Ourceois, Orxois), Châtellen. d'Oulchy. (*Pagus*, ou *Comit. Urcisus, Urcen-*	Ch.-l. de cant. de l'arr. de Soissons (Aisne). La Ferté-Milon était dans ce Doy. sur la limite de celui de Colliofles.

Digitized by Google

* 17. DECAN. DE SANCTO FRONTE IN NEGOLIACO, al. DE NOBILIACO, DE NULLIACO S. FRONTONIS. Neuilly-St-Front, Neuilly en Orceois. (Démembré du D. d'Oulchy en 1661).	S. 17 par.	*Idem.*	*sis, Orcensis, Ulcisus*).	Neuilly-St-Front. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Château-Thierry (Aisne).
* 18. — DE FARA. Fère en Tardenois. (Démembré du D. de Bazoches en 1661).	S. E. 18 par.		Tardenois (*pagus Tardanensis*).	Ch.-l. de cant. de l'arr. de Château-Thierry (Aisne).

Le diocèse de Soissons formait la partie sud-occidentale de la Seconde Belgique; il était limité à l'est par l'archevêché de Reims, sa métropole; au sud-est par le diocèse de Châlons; au nord-est par celui de Laon, dont le séparait en partie le cours de la Delette ou de la Lette. Il confinait au nord-ouest, dans un étroit intervalle, au diocèse de Noyon, et vers l'ouest à ceux de Senlis et de Beauvais; il était séparé de celui-ci par le cours de l'Oise. Ces cinq diocèses limitrophes dépendaient tous, comme celui de Soissons, de la même Province ecclésiastique, de même que les cinq *Civitates* des *Catalaunenses*, des habitants de *Lugdunum*, ou *Laudunum Clavatum*, des *Veromandui*, des *Silvanectes*, des *Bellovaci*, dépendaient de la province gallo-romaine de la Seconde Belgique, dont *Duro-cortorum* des *Remi* était la capitale.

Vers sa partie sud-occidentale seulement il confinait à l'évêché de Meaux (*Civitas Meldorum*), suffragant de l'archevêché de Paris, et avant le milieu du XVIIe siècle de la métropole de Sens: dans sa partie méridionale, il était contigu au diocèse de Troyes (*Civitas des Tricassi*) dépendant de cette dernière métropole.

Ces limites, qui n'étaient pas toutes naturelles, ont été l'objet de plus d'une difficulté entre les évêques limitrophes. Flodoard (*Hist. Eccles. Rem.*, l. II, c. 18, et l. III, c. 23) parle de différends de l'évêque de Soissons à ce sujet, en 814, avec l'évêque de Noyon, et en 827 avec celui de Beauvais.

L'évêque de Soissons prétendait que le cours de l'Oise devait former sa limite avec les diocèses de Noyon et de Beauvais. Telle était, sans nul doute, la limite primitive de ces trois Cités gauloises; mais il est très-vraisemblable que la translation du siége de l'évêché des *Veromandui*, de Vermand (ou Saint-Quentin) à Noyon, ville située presque sur la frontière du diocèse de Soissons, avait occasionné la réunion d'un petit territoire de la rive gauche de l'Oise au diocèse de Noyon, dans lequel il constituait une partie du *pagus Noviomensis*. Ce fut au synode de Soissons, en 814, que ce différend fut

Digitized by Google

jugé, et que la nouvelle frontière fut déterminée[1]. Les modifications territoriales étaient toujours dans l'Église de la plus grande importance, car elles ne pouvaient s'opérer que par une violation des décrets des premiers conciles.

La plus grande étendue du diocèse était de vingt-deux lieues du S. S. E. au N. N. O.; sa largeur moyenne de l'E. à l'O. était de dix-sept lieues, et la moindre de l'O. S. O. à l'E. S. E. de dix lieues seulement. Il se développait du S. S. E. au N. N. O., et était traversé, à peu près de l'E. à l'O., par trois rivières : par la Marne, au S.; par l'Ourcq, au centre; et par l'Aisne, au N.

Au point de vue politique, le Soissonnais proprement dit, ou le *pagus* et *comitatus Suessionicus*, du moyen âge, correspondait à une partie seulement du diocèse de Soissons, qui, dans son ensemble, représentait la *Civitas* gallo-romaine des *Suessiones*. L'interprétation d'un passage de César (*Bell. Gall.*, l. II, c. 3)[2], que je comprendrais différemment, a porté plusieurs historiens à supposer que la Cité des *Suessiones* avait été, à cette époque, confondue avec celle des *Remi*, et que dans l'établissement primitif du christianisme les deux diocèses n'en faisaient qu'un seul, de même que l'évêché de Laon était, avant S. Remi, incorporé à celui de Reims.

Ce dernier fait repose sur des témoignages incontestables, que j'ai déjà rappelés dans le chapitre précédent; mais il n'en est pas de même de l'autre. Le texte de César me semble indiquer seulement une de ces confédérations de tribus et de peuples gaulois qui étaient un des éléments habituels de leur organisation politique, et non la fusion de deux peuples également puissants, mais dirigés par des intérêts et des mobiles différents pendant les guerres de la conquête.

---

1. Synode de Soissons, a. 814 : « *Sententia ventilata est inter Wendilmarum et Rotardum episcopos de terminis parochiarum suarum : et requisitum ac definitum est quòd hæc loca, trans fluvium Isaram in pago Noviomensi pertinere deberent ad parochiam Ecclesiæ Noviomensis, id est : Varinæ* (Varenes), *Urbs-Campus* (Ourcamps). *Trapiacus* (Trapes), *Jerusalem*, *Herbaudianisua*, *sive ecclesia S. Leodegarii* (S. Léger-au-bois), *cum reliquis villis ad has ecclesias convenientibus. Cætera verò loca trans supradictum fluvium in prædicto pago* (*Noviomensi*), *omnia pertinere deberent ad parochiam S. Ecclesiæ Suessionicæ.* » (Flodoard, *Hist. Eccl. Rem.*, II, 18.)

Le différend avec l'évêque de Beauvais, en 872, était moins grave; il s'agissait d'une seule paroisse, que le roi ordonna de détruire, pour faire disparaître en même temps la cause du litige.

2. « (*Remi dicebant*) .... *Consanguineosque suos, qui eodem jure iisdemque legibus utantur, unum imperium unumque magistratum cum ipsis habeant....* » (*Bell. Gall.*, l. II, c. 3.)

« ... *Suessiones suos esse finitimos; latissimos feracissimosque agros possidere; apud eos fuisse regem nostrâ etiam memoriâ Divitiacum totius Galliæ potentissimum... Oppida habere numero* XII, *polliceri millia armata quinquaginta.* » (*Id.*, *id.*, *c.* 4.)

Digitized by Google

Les *Suessiones* résistèrent avec plus d'opiniâtreté à César, tandis que les *Remi* avaient accepté plus rapidement son alliance.

Il me paraît difficile d'admettre la subordination naturelle et primitive des *Suessiones* à aucun autre peuple, eux qui pouvaient fournir jusqu'à cinquante mille guerriers à la confédération gauloise contre les Romains (*Bell. Gall.*, l. II, c. 4); qui avaient eu des rois indépendants, dont l'un, Galba, avait conduit dans la Grande-Bretagne une colonie de Belges ; qui habitaient une contrée des plus riches et des plus fertiles et qui, outre leur capitale (*Suessiones*, *Noviodunum*), possédaient encore onze autres villes fortifiées, ou *Oppida*.

Le continuateur de César, Hirtius, semble indiquer, il est vrai, l'annexion et presque une subordination postérieure à la conquête : *Suessiones Remis attributi*. Mais cette union forcée, récompense de l'alliance des *Remi* avec César, fut passagère; et, plus de cinquante ans plus tard, Pline qualifie encore les *Suessiones* de l'épithète de *liberi*, qui indique à la fois leur indépendance des Romains et des *Remi*.

Il me semble donc que, dès l'époque de l'établissement définitif du christianisme dans cette partie de la Seconde Belgique, le diocèse de Soissons fut constitué distinctement de celui de Reims, tout aussi bien que les deux Cités avaient été primitivement indépendantes.

Mais si l'on a trouvé des arguments pour supposer la réunion primitive des *Suessiones* aux *Remi*, on en a eu de plus spécieux encore pour accroître le territoire des *Suessiones*, avant qu'il devînt le diocèse de Soissons et même plusieurs siècles après l'établissement du christianisme, aux dépens de quelques-unes des *Civitates* voisines, qui devinrent aussi autant d'évêchés distincts.

Suivant l'abbé Lebeuf[1], dont l'opinion a été souvent reproduite, l'ancien pays Soissonnais, qui était en effet le plus notable de la Seconde Belgique après les territoires des *Remi* et des *Bellovaci*, aurait embrassé, avant Auguste, une partie des territoires des *Catalaunenses* (Châlons), des *Laudunenses* (Laon), des *Sylvanectenses* (Senlis), des *Meldenses* (Meaux), quoique cette dernière Cité dépendît d'une Province différente, la Quatrième Lyonnaise.

Mais cette hypothèse n'est pas suffisamment démontrée, ou plutôt elle ne l'est par aucun témoignage authentique. Elle n'a d'autre base que le tableau tracé par César de la grande puissance, de l'étendue, de la population considérable des *Suessiones* et surtout du nombre de leurs douze *Oppida*, qu'on a de la peine à retrouver sur le territoire du Soissonnois, tel qu'il était circonscrit dans le moyen âge.

La plus importante de ces adjonctions, que n'admettait cependant pas l'abbé Lebeuf lui-même, eût été celle du *pagus Noviomagensis*, c'est-à-dire du Noyonnais tout entier à la *Civitas Suessionica*, jusqu'à une époque dont on ne saurait fixer la date, mais qu'on suppose pouvoir coïncider avec la translation du siége épiscopal de Vermand

1. Lebeuf : *Dissertation sur l'état des anciens habitants du pays Soissonnais, avant la conquête des Gaules par les Francs* (Mém. couronné par l'Acad. de Soissons, en 1735). 1 vol. in-12.

Digitized by Google

(ou Saint-Quentin) à Noyon, opérée par saint Médard vers le commencement du VI[e] siècle (a. 531). On ne connaît aucune preuve directe de cette réunion primitive des deux *pagi Noviomensis* et *Suessionensis* sous un seul évêque, et de leur séparation postérieure, à une époque cependant où les textes historiques commencent déjà à pouvoir fournir une base solide. Mais les témoignages indirects sur lesquels on s'appuie, quoiqu'ils me semblent bien loin d'être décisifs, ne manquent cependant pas d'une certaine portée [1].

Le point de départ me paraît, il est vrai, très contestable; il consiste dans l'identité supposée entre le principal *Oppidum* des *Suessiones*, le seul désigné nominativement par César, c'est-à-dire *Noviodunum*, que, depuis le géographe N. Sanson [2], on considère le plus généralement, avec Adr. de Valois, D'Anville, etc., comme représentant la ville de Soissons même et le *Noviomagus* de l'*Itinéraire d'Antonin*, ou *Noviomum* des textes postérieurs, qui est incontestablement admis comme étant la ville de Noyon, dont l'origine gallo-romaine n'est pas moins prouvée par les vestiges de monuments [3] que par l'*Itinéraire* et dont le nom n'a jamais été confondu dans les textes avec celui de *Noviodunum*.

D'autres attributions du *Noviodunum* de César à des localités modernes ont été proposées, entre autres à Noyan (*Noviantum*), situé sur une montagne voisine de Soissons, par l'abbé Lebeuf, qui rejetait énergiquement la confusion entre *Novioduum* et *Noviomagus*, et même à Nouvion-le-Vineux, dans le diocèse de Laon, à une lieue au S. de cette ville, tout à fait au dehors par conséquent du territoire des *Suessiones*. Ce dernier rapprochement a été proposé par M. Melleville (*Journal de l'Aisne*, 1835). Celui-ci s'appuie en particulier sur la marche de César pour l'attaque de l'*Oppidum* de Bibrax, dont la situation a été aussi le sujet de tant de discussions contradictoires.

On trouve dans les manuscrits de dom Grenier, sur la Picardie, conservés à la Bibliothèque impériale, deux mémoires sur cette question. L'un (20[e] paquet, 3[e] liasse, 5[e] cote) est intitulé : *Dissertation où l'on prouve que le Noviodunum, dont César parle dans ses commentaires, n'est pas la ville de Noyon, mais celle de Soissons*, par M. Sezille, chanoine théologal de Noyon.

Dans l'autre mémoire (27[e] paquet, 1[re] liasse) l'auteur discute le récit de César, concernant la situation de *Bibrax* et de plusieurs autres localités. Il considère le *Noviodunum Suessionense* comme un lieu de défense des Soissonnais contre les tribus gauloises des pays de Beauvais, Amiens et Vermandois.

---

1. La défense la plus complète et la plus solide de cette hypothèse a été soutenue par M. Moët de la Forte-Maison, dans son ouvrage intitulé : *Antiquités de Noyon*, publié à Rennes en 1845, 1 vol. in-8.

2. Sanson. *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, deuxième édition, 1752, in-4, p. 61.

3. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. V, 1842, p. 163. *Description des Vestiges du Château-Corbault* (ancien Noyon), par M. Delamotte.

Digitized by Google

L'interprétation rigoureuse du texte de César (*Bell. Gall.*, l. II, c. 12) démontre que cet *Oppidum* était le plus important et comme la capitale des *Suessiones*; qu'il servait de dépôt d'armes, de lieu de refuge à la multitude et de résidence, du moins passagère, au chef ou roi de la tribu, Galba, dont les fils furent donnés en otage à César. La reddition de cette place, la seule assiégée par César sur leur territoire, entraîna la soumission du peuple entier. Or, Noyon, situé au delà de l'Oise et sur sa rive droite, en dehors des limites les plus générales de la *Civitas Suessionum*, eût été à l'extrémité du territoire de la tribu dont il aurait été séparé par ce fleuve. Les termes du récit de César (l. II, c. 12) qui, du territoire des *Remi* conduit son armée « *in fines Suessionum* », n'expriment rien autre chose par ce mot *fines* que l'ensemble même du territoire de la *Civitas*, ainsi que le prouvent de nombreux passages des *Commentaires*.

La ville de Soissons, au contraire, nommée après la conquête *Augusta Suessionum*, et dont le nom gaulois primitif serait inconnu s'il n'était pas *Noviodunum*, conserva sous la domination romaine l'importance qu'elle avait eue pendant son indépendance. On y voit établies dès le IVe siècle des fabriques de plusieurs sortes d'armes de guerre [1], soumises à l'autorité du *Magister Officiorum* de l'administration impériale en Occident.

Pendant les progrès successifs de l'invasion germanique, après les premières concessions de territoires faites par les empereurs aux Francs, les gouverneurs romains de la Deuxième Belgique, le comte Œgidius et son fils Siagrius y font leur résidence, et celui-ci considère cette ville comme la capitale de son éphémère royaume.

C'est aussi à Soissons que Clovis vainqueur substitua son autorité à celle des derniers représentants du pouvoir impérial. C'est cette ville qu'il choisit, à l'imitation des derniers gouverneurs romains, pour la capitale de ses premières conquêtes. C'est elle aussi qui devint, pour ses fils et ses petits-fils, la base principale d'un de ces quatre groupes territoriaux si divers, composés des pays conquis, auxquels les rois francs de la première race donnaient le nom de Royaumes.

Les traditions de l'Église ont une bien plus grande force encore pour démontrer que la capitale des *Suessiones* ou *Noviodunum*, devenue l'*Augusta Suessionum*, ne fut jamais confondue avec *Noviomagus* ou Noyon, c'est le silence de tous les textes ecclésiastiques sur un changement aussi important que l'eût été celui du chef-lieu du diocèse lui-même, suivant l'usage d'établir le chef-lieu de l'évêché dans l'ancienne capitale de la *Civitas*, et sur la séparation d'un territoire aussi considérable que celui du Noyonnois tout entier (*pagus Noviomagensis*) pour augmenter, au VIe siècle, le diocèse de Vermand (Saint-Quentin) aux dépens de l'ancien évêché de Soissons.

Les traditions de l'Église ont rigoureusement tenu compte de modi-

1. *Fabrica Suessionensis Scutaria, Balistaria* et *Clibanaria*. (*Notitia dignit. Imper*. Ed. de Pancirole (1623); *Occid.*, p. 60. Cette désignation manque dans l'éd. de M. E. Bocking (1840), t. II, p. 40.)

fications géographiques et administratives beaucoup moins remarquables. Il n'est pas douteux que, malgré le crédit de S. Médard, en faveur de qui ce changement aurait été effectué, les réclamations des évêques de Soissons n'eussent été énergiques et réitérées, ainsi que cela a eu lieu dans plusieurs autres diocèses. On n'en connaît pas le moindre indice, et cependant nous avons vu précédemment qu'il avait fallu la décision d'un concile pour attribuer au diocèse de Noyon, sur la rive gauche de l'Oise, plusieurs paroisses dont la possession était incertaine entre les deux évêchés.

On s'est aussi appuyé [1], pour rapporter *Noviodunum* à Noyon et le confondre avec *Noviomagus*, sur un passage d'un ancien manuscrit composé par un chanoine de Laon, passage rapporté par Cl. Hemmeré d'abord [2], puis par Colliette [3]. Suivant cette autorité fort peu authentique, le *Castrum Noviomum*, dans lequel S. Médard transféra son évêché de Vermand ou Noyon, aurait été un *castrum Suessionense*. Mais ce texte, anonyme, sans date, et qui ne paraît pas antérieur au XIVe siècle, ne peut être invoqué que comme l'opinion personnelle d'un auteur inconnu, et non comme une tradition ancienne transmise d'âge en âge et comme la base la plus essentielle de la discussion. C'est cette incertitude d'un pareil témoignagne qui a porté Colliette lui-même, malgré sa propre citation, à attribuer sans incertitude *Noviodunum* à Soissons. En tout cas, lors même que *Noviodunum* eût été Noyon, ce qui me paraît bien peu admissible, même en laissant à Soissons le titre de capitale de la *Civitas Suessionum*, il resterait encore à démontrer la réunion primitive du *pagus Noviomagensis* au diocèse de Soissons, et la séparation qui en aurait été faite au VIe siècle pour le réunir au *pagus Vermandensis*, ancien diocèse de Vermand, fait qui paraît bien plus incertain encore et qui aurait été incontestablement conservé par les biographes les plus anciens de S. Médard, tels que Fortunat et Ratbod (Bolland., t. II de janv.), comme un témoignage des plus manifestes de la faveur des rois Francs et du mérite de ce saint évêque.

Je n'ai point parlé des témoignages empruntés aux étymologies Celtiques. Il faudra attendre longtemps encore avant d'y trouver une base quelque peu solide de discussion historique. Les longs débats contradictoires qui s'élevèrent de 1735 à 1739, sur le seul mot *Dunum*, précisément à l'occasion de la question qui nous occupe, entre des érudits tels que l'abbé Lebeuf, dom Toussaint-Duplessis, et d'autres, débats tant de fois renouvelés depuis, prouvent bien toute l'incertitude d'un pareil élément historique.

En n'admettant pas l'union du territoire, ou *pagus Noviomagensis*, à la *Civitas* gallo-romaine des *Suessiones*, surtout à l'époque de l'établissement des diocèses de l'Église chrétienne dans la Seconde Bel-

---

1. M. Moet : *Antiq. de Noyon*, p. 20.
2. Cl. Hemmeré : *Augusta Viromanduorum*, 1643, 1 vol. in-4°, p. 22.
3. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclés. du Vermandois*, t. I, p. 176.

Digitized by Google

gique, c'est-à-dire aux IIIe et IVe siècles, et à plus forte raison au VIe, alors que le siége de l'évêché de Vermand (Saint-Quentin) fut transféré à Noyon (*Noviomagus*); en restreignant l'étendue de cette *Civitas* aux limites elles-mêmes du diocèse de Soissons, qui la représenta pendant tout le moyen âge, on la trouve divisée en cinq principaux *pagi* mentionnés dans les textes Mérovingiens et Carlovingiens. Ce sont les *pagi Suessionicus* et *Orcensis* ou *Ursisus*, en totalité; et les *pagi Tardanisus*, *Vadisus* et *Briegensis* en partie.

Ce résultat diffère en plusieurs points essentiels de l'indication donnée par M. Guérard, qui, dans son *Essai* [1], partage la *Civitas* des *Suessiones* en *pagi Suessionicus*; — *Orcensis*; — *Otmensis*; — *Tardanisus* et *Ursisus*. Vainement me suis-je efforcé d'être d'accord avec une autorité que je respecte profondément, et dont je connais toute la valeur; mais il m'a été impossible de ne pas reconnaître les faits suivants comme lui étant contraires.

1° Le *pagus Orcensis* ou *Urcensis*, et le *pagus Ursisus* ne sont point deux territoires distincts, mais ils constituent une région unique, l'Orceois ou Orxois, région naturelle et historique, dont le nom, emprunté à la rivière d'Ourcq, (*Urc, Urcus, Urca, Ulcum.*) paraît avoir été aussi l'origine de celui de la ville principale de ce pays, *Ulciacum, Ulceium, Urceium* (Oulchy, Ouchy), chef-lieu de Doyenné, de comté et de châtellenie, des plus anciens dans le diocèse de Soissons, et plus tard dans le puissant comté de Valois.

Le territoire de l'Orceois s'étendait sur les deux rives de l'Ourcq, jusqu'à plusieurs lieues, comprenant au S. Chezy et au N. Ouchy; il était situé dans la partie méridionale du diocèse, entre les *pagi Suessionicus* proprement dit au N, *Vadisus* à l'O., le *pagus Tardanisus* à l'E., et le *pagus Multianus* au S.; son nom s'est conservé dans ceux de Chezy, de Vaux, de Marigny, ou Marisy, de Neuilly, de la Ferté, localités dites en Orceois. Il est fréquemment cité sous les deux formes indiquées ci-dessus dans les diplômes Carlovingiens et particulièrement sous celle d'*Urcensis* et d'*Urcisus*, ou *Ursisus*, qui se rapproche davantage de son origine. Les deux termes sont employés indifféremment, et ce n'est que plus tard, et en général après le XIe siècle, que prédomine l'autre forme *Orcensis*, et surtout *Orceius*, plus analogue au nom français. En voici quelques exemples :

Une charte de Carloman, datée de l'année 771, fait mention du *pagus Urcensis* [2].

Dans le capitulaire de Charles le Chauve, pour l'année 853 (tit. XXI,

---

1. *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, p. 48. M. Guérard n'ayant publié ni preuves ni développements à l'appui de sa liste des *pagi*, on ne peut en rechercher que dans les textes originaux la confirmation ou le contrôle. C'est ce que j'essaye de faire, et l'autorité de ce savant est si justement accréditée, que lorsque j'arrive par mes propres recherches à des résultats différents, je ne les admets qu'avec scrupules et seulement quand ma conviction est entière.

2. Carlier, *Hist. du duché de Valois*, t. I, p. 150.

Digitized by Google

c. 3), le second *Missaticum* comprend l'*Urcisus pagus*. « *Pardulfus episcopus, Altmarus, Theodacrus, Missi in Lauduniso, Portiano, Suessonico, Urciso, et Vadiso*[1]. »

Dans un acte de Charles le Chauve, attribuant, en 855, à l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons des possessions dans le lieu dit *Fabrorum-Curtis*, ce lieu est désigné « *in pago Urcensi super fluvium Urc*[2]. » Une autre charte du même prince, confirmant cette donation en l'année 864, porte : « *Suntque sitæ (res) in pago Orcinse super fluvium Urc*[3].

Un autre capitulaire de Charles le Chauve, de l'année 867, indique le même territoire sous le nom de *pagus Urcisus*.

On voit donc qu'à la même époque les deux formes *Orcinsis* et *Urcisus* sont complétement identiques.

Plusieurs chartes du XII[e] et du XIV[e] siècle ne présentent plus que les désignations d'*Orceium*, *Casiacum in Orceio* (Chesy en Orceois ou Oxois[4], etc.).

2° Le *pagus Otmensis*, attribué par M. Guérard à la *Civitas Suessionum*, et mentionné aussi par lui à titre de *comitatus*, sans attribution géographique[5], est un des petits territoires les moins bien connus de la Deuxième Belgique. Sa position dans le diocèse de Soissons est tellement douteuse, que M. Guérard lui-même, dans sa liste des pays de France[6], tout en le rapprochant du pays d'Othe, qui n'en a jamais fait partie, s'exprime ainsi :

« *Otmensis pagus*, peut être le pays d'Othe: Champagne. Vincelle, canton de Dormans (Marne). »

Or, le pays ou la forêt d'Othe, *Utta*, ou *Otta*, ou *Usta Silva*, situé, en effet, en Champagne, dans la partie sud-occidentale du diocèse de Troyes, et pour une moindre étendue dans la portion sud-orientale du diocèse de Sens, présente une région naturelle très-fréquemment désignée dans les chartes, dont la situation ne peut laisser la plus légère incertitude[7], qui n'a pénétré à aucune époque dans le diocèse de Soissons, et qui ne me paraît avoir avec le *pagus Otmensis* d'autres rapports qu'une ressemblance apparente de nom. La position de Dormans dans ce diocèse, entre Château-Thierry et Épernay (du

1. Baluze, *Capitul.*, éd. de 1677, t. II, col. 68.

2. *Cartul.* de Saint-Crépin le Grand de Soissons; et Carlier (t. I, p. 150), qui me paraît citer à tort l'abb. de S. Médard.

3. D. Bouquet, *Hist. Fr.*, t. VIII, p. 53. C'est à tort que le savant bénédictin a traduit en marge : *Orninse, sup. fl. Orna*.

4. *N. Gall. chr.*, t. X, col. 1489.

5. Guérard, *Essai sur les div. territ.*, p. 148 et 159.

6. *Id.*, *Annuaire de la Société de l'hist. de Fr.*, 1[re] année, 1836, p. 122.

7. Nithard, l. II, fixe sans la moindre incertitude le *Saltus Utta* entre Sens et Troyes. Adr. de Valois, qui ne fait pas mention du *pagus Otmensis*, a très-bien reconnu (*Notitia Gall.*, p. 624) cette situation de la forêt et du territoire de l'Othe.

Digitized by Google

diocèse de Reims), ne me semble pas permettre l'attribution proposée, avec quelque doute, il est vrai, par M. Guérard.

Mais, tout en combattant l'identité entre le *pagus Otmensis* et le *Saltus Otha*, tout en considérant comme beaucoup plus vraisemblable l'attribution du *pagus Otmensis* au diocèse de Châlons qu'au diocèse de Soissons, je crois avoir reconnu les raisons qui ont pu déterminer M. Guérard à le placer dans ce dernier diocèse. Je vais donc exposer les principaux motifs en faveur de l'une et l'autre opinion.

Le *pagus Otmensis* figure dans plusieurs textes des IXe et Xe siècles, avec l'indication de quelques localités dont les noms se retrouvent, à peu près identiques, dans les deux diocèses. Voici ces principaux textes, que M. Guérard connaissait sans nul doute, mais dont il n'a fait aucune mention.

Avant l'année 804 (en 796?) et avant d'être archevêque de Reims, Wulfarius avait rempli les fonctions d'un des *missi* de Charlemagne. Le *Missaticum*, ou territoire confié à son inspection, comprenait toute la Champagne :

« ... *Super totam Campaniam. In his quoque pagis, Dolomensi scilicet, Vongensi, Castricensi, Stadonensi, Catalaunensi, Otmensi, Laudunensi, Vadensi, Porciano, Tardonensi, Suessionensi* (Flodoard, *Eccl. Rem. hist.*, l. II, c. 18).

Dans ce premier texte, le plus ancien que je connaisse, et qui met déjà sur la même ligne que plusieurs des territoires les plus connus d'une partie de la Belgique Seconde, le *pagus Otmensis*, on voit que celui-ci, placé entre les pays de Châlons et de Laon, s'éloigne davantage de celui de Soissons.

En 849, Charles le Chauve donne à l'un de ses fidèles *ministeriales*, au comte Eudes, « *villam Novientum in pago Olminse* » (Martenne et Durand, *Ampliss. coll.*, t. I, col. 120. — D. Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, t. VIII, p. 505).

Novientum est un de ces noms dont la forme française, la plus habituelle en Nogent, Nogentel, etc., se retrouve dans les deux diocèses.

En 886, une donation du comte Héric, à la basilique de S. Crépin et S. Crépinien de Soissons, confirmée un peu plus tard par Charles le Simple, porte cette mention :

« *In pago Suessionico, in fine villæ Montiniaco, mansa duo*, etc.... *In ipso pago vel villa quæ vocatur Saviacus mansum unum.... In ipso pago et in villa Altafontana terra arabile*, etc.... *Et in alio pago Otmense, in villa quæ vocatur Vincella dimidium man sum*, etc.[1]. »

En 980[2], une charte du comte Héribert qui se qualifie de *Francorum comes* (Herbert II, comte de Vermandois et de Troyes), concède au monastère de Der (Moutiers-en-Der, *monast. S. Petri Dervense*) un aleu « *alodium quod adjacet in villâ cui Velcianas nomen est.* »

---

1. Mabillon, *Annal. ord. S. Bened.*, t. III, p. 637 et 238.
2. Mabillon, *id.*, t. III, p. 667.

Digitized by Google

On lit plus loin : « *In villa Velcianas nomine, in comitatu Otminse, mansum unum cum appendititiis suis.* » La charte est datée du même lieu : *Actum Velcianis villâ publicâ.*

La confirmation de cette charte, donnée la même année par le roi Lothaire, fixe plus positivement la situation de la même *villa Velcianas.*

« *Adjacet vero alodum in pago Otminse, intra fines villæ quæ Velcianas dicitur.... intra illius aquæ decursum ubi vetus Materna nominatur* (Mabillon, *Ann. Ben.*, t. III, p. 668).

En 988, une donation faite par Huderic à l'abbaye d'Homblières (*Humolariæ*), dans le diocèse de Noyon, indique ainsi la position de l'alleu donné :

« *Quemdam alodum in comitatu Olmensi in villa quæ dicitur Vedeniacus* (Cl. Hemeræus, *Augusta Viromanduorum*, 1643, in-4, *pr.*, p. 34).

Héribert, qui confirme cette donation, prend dans la même charte le titre de *comes ejusdem loci*, c'est-à-dire de *comes Otmensis.*

Des cinq citations qui précèdent on peut tirer les conclusions suivantes :

L'existence du *pagus* et du *comitatus Otmensis* est incontestable dès le IXe et le Xe siècle. Trois localités au moins y sont indiquées par des chartes contemporaines, et on en trouve un plus grand nombre dans les cartulaires inédits de Moutiers-en-Der, de Saint-Crépin le Grand, d'Homblières, etc.

Recherchons comment la situation de ces lieux peut conduire à attribuer le *pagus Otmensis* à l'un ou à l'autre des deux diocèses de Soissons ou de Châlons.

Dans la première hypothèse, celle qu'a suivie M. Guérard, en se basant très-probablement sur l'interprétation d'une partie des documents rapportés ci-dessus, quoiqu'il n'en cite pas un seul, non plus qu'une seule localité, on pourrait reconnaître la *villa Velcianas* dans Vauciennes, en Brie, près Damery, sur la rive gauche de la Marne, Doyenné d'Orbais.

La *villa Vedeniacus* pourrait être Vinay, dans le même Doyenné.

Vincella serait Vincelles, près Dormans, dans le Doyenné de Chastillon, voisin de celui d'Orbais.

On retrouverait *Novigentum* dans Nogentel, à quelques lieues plus au sud, dans le Doyenné de Chezy, ou même dans Nogent-l'Artaud, quoique un peu plus éloigné.

Ces concordances de noms seraient tellement satisfaisantes qu'il deviendrait inutile de les rechercher ailleurs ; le *pagus Otmensis*, auquel il faudrait attribuer ces lieux modernes, représentant les localités du IXe et du Xe siècle, se serait étendu dans la portion de la vallée de la Marne comprise entre Épernay et Nogent-l'Artaud, et se serait trouvé enclavé dans la partie méridionale du diocèse de Soissons. On serait ainsi d'accord avec M. Guérard, qui n'a cependant donné aucun argument en faveur de son opinion, ainsi qu'avec D. Grenier, qui, dans une note sur le seul passage « *Vedeniacus in comitatu*

Digitized by Google

Olmensi, » s'est borné à dire avec doute : « paroisse du diocèse de Soissons (je pense)[1]. »

Toutefois, la question n'est pas aussi simple et aussi facile à résoudre qu'elle le paraîtrait d'après ces rapprochements topographiques.

Une première objection se présente. La partie du diocèse de Soissons où serait ainsi placé, d'après cette hypothèse, le *pagus Otmensis,* dépend, d'après tous les pouillés, de l'Archidiaconé de Brie, et cet Archidiaconé correspond à l'extrémité orientale du vaste *pagus* et *saltus Briegensis,* partagé entre les diocèses de Paris, de Meaux de Sens, de Troyes et de Soissons. Or on ne connaît aucun texte indiquant le *pagus* ou le *comitatus Otmensis* comme une dépendance de la Brie. Tout au contraire, il est signalé plusieurs fois comme faisant partie d'un autre grand territoire, le *pagus Pertisus,* le Pertois, ou Perthois, ou Partois, région fort différente, et dont la position n'est pas douteuse.

Ce territoire (pays et comté), de Pertois ou Partois (*Pagus Partisus* ou *Pertisus,* ou *Pertensis,* ou *Parthensis*), fréquemment indiqué dans les textes Carlovingiens, et même depuis le milieu du VIIe siècle, par Nithard, par Flodoard, dans la division du royaume de Lothaire, etc., n'était pas situé en Picardie, mais dans la Champagne nord-orientale : son ancienne capitale avait été Pertes (*Perte*), entre Saint-Dizier (*Olonna*) et Vitry (*Victriacum Castrum*), qui en étaient les siéges principaux, avec le fisc royal de Ponthion (*Pontico*), si célèbre sous les deux premières races. Sans contestation aucune, il dépendait du diocèse de Châlons; il y formait en totalité l'Archidiaconé et surtout le Doyenné du même nom, et au moins, en outre, le Doyenné de Vitry dans le grand Archidiaconé, c'est-à-dire environ la moitié méridionale du diocèse. Il était subdivisé en plusieurs autres *pagelli* et petits *comitatus* moins importants, tels que le *Blesensis* et le *Camizisus* ou *Camsiacensis*, et pénétrait dans l'antique et grande forêt de Der (*saltus Dervensis*). Ce vaste *pagus* s'étendait aussi jusque sur le diocèse de Troyes et peut-être même sur la partie occidentale de celui de Toul, mais il s'arrêtait vers le nord assez loin des limites des diocèses de Châlons et de Soissons.

Le lieu qui paraît avoir donné son nom au *comitatus Otmensis* ou *Olmensis* serait Omey (Omé) en Champagne, sur la rive droite de la Marne, à quelques lieues au sud-est de Châlons, vers l'extrémité nord du Pertois. C'est peut-être le même lieu qui, après avoir vu s'éteindre les souvenirs de sa prééminence féodale, conservait encore un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, désigné dans le pouillé manuscrit du diocèse de Châlons, dressé en 1405 (p. 74 et 82) sous les noms de *Otmeyo,* de *Otmay,* de *Ulmeto,* de *Ormeio.* Plus au sud est Changy, siége probable de l'autre petit *comitatus,* mentionné en même temps que l'*Otmensis* dans les textes sous le nom de *comitatus Camsiacensis.*

La *villa Velcianæ,* ou *Velcianas, in pago Otmensi,* mentionnée dans

---

1. Bibl. imp., manuscr. de D. Grenier, volume contenant les notes topographiques, rangées par ordre alphabétique.

D. Grenier ne paraît pas avoir examiné cette question du *pagus Otmensis.*

Digitized by Google

la chartede l'an 980 ci-dessus indiquée, et sous le nom d'*Ulcenias*[1] dans un autre titre du même siècle, se retrouve avec la plus grande probabilité dans le village de Vaucienues, écrit aussi quelquefois Vonciennes ou Vouciennes, situé vis-à-vis Omey, sur l'autre rive de la Marne près Vitry-la-Ville. Sa position même, sur le bord d'un cours d'eau constamment parallèle à la Marne, occupant presque le même lit, représente parfaitement l'indication de la première de ces chartes : « *Intrà illius aquæ decursum ubi vetus Materna nominatur*[2]. »

La *villa Vedeniacus*, du xe siècle, serait Vauney, ou Vanault, désigné aussi plus tard dans les anciens pouillés sous le nom de *Vanneyum* ou *Vanodium* De semblables analogies se rencontreraient pour les autres localités précédemment indiquées; toutefois, celles que je viens de signaler me paraissent suffire pour faire attribuer ce petit territoire au diocèse de Châlons.

Mais c'est trop longtemps nous arrêter sur une question fort secondaire dans l'ensemble de ces recherches; d'autant plus que le *comitatus Otmensis*, territoire féodal soumis à l'autorité supérieure du grand comté de Vermandois, n'est représenté par aucune des subdivisions Décanales du diocèse de Châlons, auquel il me paraît devoir être attribué avec plus de probabilité qu'à celui de Soissons. Il n'est pas un diocèse qui ne nous offrît de semblables questions à discuter, tant la géographie de la France au moyen âge est encore peu éclaircie. Le diocèse ou pays de Soissons, qui occupe une si grande place dans les événements des deux premières races, suffirait seul pour montrer de combien de difficultés est entourée l'étude des rapports de la géographie ecclésiastique avec la géographie politique, étude qui est l'un des principaux sujets de ce travail.

3° Je ne puis toutefois me dispenser de signaler plusieurs autres points sur lesquels je ne saurais davantage partager l'opinion de M. Guérard. Le principal est l'omission dans sa liste des *pagi* de la *Civitas* de Soissons, du *pagus* et *comitatus Vadisus* ou *Vadensis* (le Valois), qu'il n'a fait figurer dans aucune autre partie de son tableau général, et du *pagus* ou *saltus Briegius*, qu'il a exclusivement attribué à la *Civitas Meldensis* (ou diocèse de Meaux). La Brie (*pagus Briegius*) s'étendait cependant à peu près sur le quart du diocèse de Soissons où elle occupait tout l'Archidiaconé méridional du même nom (*Archid. de Briâ*), partagé primitivement en quatre doyennés, ceux de Châtillon, de Château-Thierry, d'Orbais et de Chezy. C'était la portion de ce vaste territoire qui avait surtout reçu le nom de Gallevesse, ou Brie Pouilleuse.

---

1. *Medietatem terræ quam habemus Ulcenias.* Cette terre avait été donnée par le comte Héribert le Vieux à l'abbaye de Moutiers-en-Der, sous l'abbé Adson. (*Vit S. Bercharii*, 13; *in* Mab. *Vit. SS. ord. Ben.*, II sæcul., p. 851, et Camusat. *Prompt*, *Tricass.*, f° 97).

2. Cette désignation précise éloigne tout autre rapprochement avec des localités de mêmes noms situées en Picardie telles qu'Ormay et Vauciennes, dans la partie orientale du diocèse de Senlis. Le nom d'Ormoy (*Ulmetum*) est des plus communs.

Digitized by Google

4° Quant au Valois (*Vadisus*), avant de devenir la base d'un puissant élément féodal, il constituait dès la seconde race, du VIII° à la fin du X° siècle, une région distincte, mentionnée aussi positivement que les autres *pagi* et *comitatus* de la Deuxième Belgique à la même époque [1], tels que le *Tardanisus*, le *Pertisus*, l'*Urcisus* et le territoire propre des cités, tels que les *pagi Suessionicus*, *Vermandensis*, *Catalaunensis*, etc.

Le Valois, ou *pagus* et *comitatus Vadisus*, dont les limites furent toujours peu précises, était partagé entre les diocèses de Meaux, de Senlis et de Soissons. Il n'entrait dans ce dernier que pour sa partie septentrionale et orientale; mais il embrassait au moins la portion occidentale des Doyennés de Collioles et de Béthisy vers les limites des diocèses de Senlis et de Beauvais. Auteuil, Boneuil et Largny en dépendaient certainement, ainsi qu'une partie des Doyennés de Viviers et de Vic dans le grand Archidiaconé. C'était même dans le Doyenné de Collioles que se trouvait, entre Villers-Cotteret et Crespy, l'ancienne capitale du Valois, Vé ou Vez (*Vadum*, *Vedum*), qui avait été aussi primitivement chef-lieu du même Doyenné.

5° Pour le *pagus* et *comitatus Tardanisus* ou *Tardanensis*, mentionné si fréquemment par Flodoard, ainsi que dans d'autres textes du IX° et du X° siècle, et dont le nom a été conservé dans la désignation moderne d'un territoire (Tardenois, Tartenois), il n'y a lieu à nulle difficulté. Sa situation entre la Marne et la Vesle, dans les parties orientale et centrale du diocèse de Soissons, est certaine; la Fère en était le lieu principal [2]. Il s'étendait aussi dans le diocèse de Reims; et il en a déjà été parlé précédemment.

En résumé, l'ensemble des territoires ou subdivisions politiques du diocèse de Soissons, sous les deux premières races, embrassait donc, ainsi que je l'ai indiqué au commencement de cette discussion, le *pagus Suessionicus* proprement dit, correspondant au comté du même nom, le *pagus Orcensis* ou *Urcisus*, qui était unique, le *pagus Tardanisus* et en partie les *pagi Vadensis* et *Briegius*. Il ne compre-

---

1. Flodoard., *Eccl. Rem. hist.*, l. II, c. 18, a. 796. — Capitul. de l'an 853. — Le *pagus Vadisus* est aussi indiqué dans des textes des années 907, 949, 995, etc. L'érection du comté de Valois en duché, avec un accroissement considérable de territoire, ne remonte pas au delà du commencement du XV° siècle.

2. Le nom le plus ancien de la Fère (*Fara in Tardaniso*) paraît avoir été *Portus-Tadriniacus*, qui indiquerait à la fois sa situation sur le bord de l'Ourcq et dans le Tardenois. C'est ce qui résulterait d'un passage du cartulaire blanc de Saint-Corneille de Compiègne (p. 21), conservé aux Archives de l'Empire, section L. 175. Ce cartulaire a été signalé par M. L. Cocheris dans son *Catalogue des manuscrits concernant l'histoire de la Picardie*, n. 319 (*Mém. Soc. des Antiq. de Picardie*, t. XII et XIII, 1853-1854). Cette liste analytique des sources historiques de toute une province est l'un des meilleurs et des plus utiles travaux de ce genre. Elle n'est point encore terminée, et s'arrête au mot *Cys*.

Digitized by Google

nait pas le *pagus* et *comitatus Otmensis*, qui était situé en Champagne, dans le diocèse de Châlons, ainsi que suffirait pour le prouver le texte de Flodoard (l. II, c. 18) sur l'étendue du *Missaticum* de Wulfarius en 796. Ce *comitatus Otmensis* était aussi entièrement différent de la forêt d'Othe (*Saltus Otta*), située, pour la plus grande partie, dans le diocèse de Troyes.

Les rapports généraux de plusieurs de ces *pagi* avec les principales subdivisions ecclésiastiques sont suffisamment indiqués par les noms de trois des Archidiaconés : Archid. de Soissons ou du Soissonnois, — Archid. de Tardenois, comprenant aussi l'Orceois, — Archid. de Brie [1].

L'organisation Archidiaconale et Décanale dont nous avons constaté les traces dans le territoire de la métropole de Reims dès le VII[e] et le VIII[e] siècle, dut être appliquée à tous les autres diocèses de cette Province ecclésiastique. Telle était la conséquence des constitutions synodales et des décrets archiépiscopaux. Lorsque saint Remi se plaint, dans sa lettre écrite vers 524, à Falcon, évêque de Tongres, de ce que celui-ci établit des Archidiacres dans une portion de son diocèse, qui avait toujours précédemment dépendu de la métropole de Reims, il constate un usage général dans la Seconde Belgique [2].

Il n'est pas moins certain que la prescription suivante, imposée par le concile de Reims dès l'année 630, au sujet des Archiprêtres, concerne tous les évêchés suffragants de la même province :

« *Ut in parochiis nullus laicorum Archipresbyter præponatur, sed qui senior in ipsis esse debet, clericus ordinetur.* » (Can. XIX) [3].

Mais des textes non moins positifs, et spécialement applicables à l'évêché de Soissons, démontrent la division de ce diocèse en Archidiaconés et en Doyennés ruraux à une époque presque aussi reculée.

Suivant le témoignage de Grégoire de Tours [4], pendant la seconde moitié du VI[e] siècle, l'évêque Droctigisilus, saisi d'accès de folie,

---

1. L'indication des rapports entre les anciens territoires et les subdivisions plus modernes des Gouvernements administratifs postérieurs au XVI[e] siècle compliquerait encore cet exposé, puisque la partie du diocèse de Soissons qui dépendait d'abord de la Picardie fut ensuite réunie à l'Ile de-France. Il en serait de même des petites subdivisions féodales des bailliages et des vicomtés qui, pour la plupart, sont non-seulement sans relations avec la géographie ecclésiastique et bien moins encore avec l'ancienne géographie gallo-romaine, mais encore, le plus souvent, par leurs empiétements les plus arbitraires, sont en opposition avec les régions naturelles et les régions historiques ou ecclésiastiques les plus anciennes, tandis que celles-ci, au contraire, ont toutes trois entre elles de fréquentes analogies.

2. Duchesne, *Hist. Fr. scr.*, t. I, p. 150. — Labbe, *Concil.*, IV, col. 1009.

3. Flodoard, *Eccl. Rem. hist.*, l. II, c. 5.

4. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. IX, c. 37, — Labbe, *Concil.*, t. V, col. 1025.

Digitized by Google

dont une ivresse habituelle paraissait être la source, fut interdit de ses fonctions pendant plusieurs années. On attribua cette démence aux maléfices d'un Archidiacre que l'évêque avait destitué (*per emissionem Archidiaconi, quem ab honore repulerat*). Il ne pouvait rentrer dans la ville sans se trouver plus exposé encore aux mêmes influences. Un concile provincial, réuni en 589, à Saurcy (*apud Sauriciacum villam*) le rétablit dans ses fonctions.

Une charte ou constitution de l'évêque Drauscius (S. Drausin), de l'année 666, créant des priviléges considérables en faveur de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, fait aussi mention d'un Archidiacre qui paraît être le grand Archidiacre du diocèse (*nos, vel Archidiaconus*[1]). Pendant le xe siècle, les Archidiacres de Soissons prenaient déjà rang au nombre de quatre, dans le Chapitre de la cathédrale, comme ils y ont figuré pendant plus de huit siècles.

La multiplicité des Doyennés ruraux dans le diocèse de Soissons est incontestable dès le milieu du IXe siècle, puisque l'archevêque Hincmar réglait alors leurs attributions et leurs obligations dans toute la Province de Reims. Plusieurs documents authentiques en signalent, non l'origine, mais l'existence à cette époque, comme d'une institution depuis longtemps en vigueur[2].

Sous l'épiscopat de Rothade II (833-862), Hincmar ordonna à quelques Doyens du diocèse de Soissons, pendant la maladie de leur évêque, de se présenter à une assemblée synodale qu'il leur désignait, accompagnés des prêtres de leurs Décanies. Il fait aussi mention des Archidiacres sous la désignation de ses *comministri*. Ce texte de Flodoard est assez important pour mériter d'être textuellement rapporté :

« *Epistola Hincmari quibusdam* DECANIS *parochiæ Suessionicæ, pro quodam presbytero qui præjudicium passus justitiam et judicium apud Episcopum suum Rothadum non valebat obtinere; undè et ipse Dominus Hincmarus eundem præsulem monuerat, ut si propter infirmitatem non valeret ipse ad synodum venire vel missos suos, Comministros videlicet Ecclesiæ sibi commissæ, mitteret ut res canonice diffiniri valeret: admonetque per has litteras eosdem* DECANOS *et metropolitanâ præcipit auctoritate ut presbiteros* DECANIÆ *suæ ad denunciatum placitum venire commoneant et cum eis ipsi veniant. Quod si non facerint, synodalem sententiam apud proxime futuram synodum noverint accepturos*[3].

Vers la fin du même siècle, en 889, l'évêque de Soissons, Riculfe, qui s'occupa très-activement de la discipline de son clergé, promulgua des constitutions qui appliquaient à son diocèse les règles établies dès 852 par Hincmar, pour la Province entière. Il fixait sur-

---

1. *Hist. de l'abb. roy. de N. D. de Soissons*, par dom Germain, pr., p. 423. — *Actes de la Prov. eccl. de Reims*. t. I, p. 83.
2. Synode de Reims de l'a. 852, dans les *Actes de la Prov. eccl. de Reims*. t. I, p. 210.
3. Flodoard, *Eccl. Rem. hist.*, p. 276, l. III, c XXV, Éd. du P. Sirmond. 1611.

Digitized by Google

tout (c. XX) les réunions mensuelles des prêtres dans chaque DÉCANIE.

« *Rationi quoque proximum esse sanximus ut in unoquoque mense, statutâ die, id est in Kalendis uniuscujusque mensis* PER SINGULAS DECANIAS *presbyteri simul conveniant, et convenientes non pastis vel potationibus vacent, sed de suo ministerio et religiosâ conversatione atque de his quæ in eorum parochiis accidunt, sermonem habeant, et qualiter pro rege, vel rectoribus ecclesiæ atque pro familiaribus suis, tam vivis quam et defunctis orare debeant, simul considerent.* » (Labbe, *Concil.*, IX, col. 416; — Mgr. Gousset, *Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. I, p. 533).

Dans ces mêmes statuts (c. XI et XXII), l'évêque Riculf fait allusion à ses Archidiacres, qu'il nomme *Comministri nostri*.

Ceux-ci figurent, soit isolément, soit au nombre de quatre, dans un grand nombre de diplômes antérieurs aux plus anciens pouillés connus, et dans lesquels les quatre territoires Archidiaconaux sont nominativement indiqués. En voici quelques exemples :

En 1047, dans un diplôme du roi Henri Ier, en faveur de l'abbaye de S. Médard, trois Archidiacres, *Wido*, *Fulco* et *Harduinus*, figurent au nombre des signataires (*N. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 97).

En 1076, l'acte de fondation de l'abbaye S. Jean des Vignes, par l'évêque Thibaud II de Pierrefont, est signé par les quatre Archidiacres *Anjoranus*, *Fulco*, *Anculfus* et *Guido* (*N. Gall. chr.*, IX, *Instr.*, col. 98; — Mgr. Gousset, *Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. II, p. 87).

Une donation du même évêque au prieuré de Coincy (*de Consiaco*), datée de l'année 1077, présente les mêmes témoins, *Ingerannus*, *Ausculphus*, *Fulco* et *Guido*, désignés tous quatre sous leur titre d'Archidiacres (*N. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 99).

En 1085, une donation par l'évêque Hilgot au même monastère, est signée par les quatre Archidiacres *Ingelrannus*, *Fulco*, *Hugo* et un autre *Hugo* (*Id.*, *id.*, col. 101; — *Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. II, p. 97).

La donation de l'autel de S. Sulpice de Pierrefont, faite cette même année 1085 au monastère de Marmoutiers, présente les quatre noms de ces mêmes Archidiacres (*N. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 100).

En 1087, une donation du même évêque à l'abbaye de Château-Thierry, fait mention de l'*Archidiaconus ipsius loci* (qui était l'Archidiacre de Brie); ce qui prouve la distinction topographique à cette époque des quatre Archidiaconés (*Id.*, *id.*, col. 102). Dans une charte de l'année 1207, par laquelle l'évêque Nivelon Ier de Cherisy donne à l'église S. Pierre de Soissons l'autel de *Vincelis*, le donateur énonce avoir agi *Consilio et assensu G. Archidiaconi loci* (*Id.*, *id.*, col. 130).

En 1093, la confirmation par l'évêque Hugues Ier de Pierrefont, des biens de l'abbaye de S. Thibaut, de Basoches, est signée seulement par trois Archidiacres (*Id.*, *id.*, col. 104).

En 1096, les quatre Archidiacres *Fulco*, *Ingelrannus*, *Petrus*, *Ebalus*, sont témoins de la donation de l'autel de Nogent-sur-Marne à l'abbaye de S. Germain des Prés (*Id.*, *id.*, col. 105).

La donation faite en 1098 ou 1101, par le comte Jean de Pierrefont,

Digitized by Google

partant pour Jérusalem, de la vicomté de Chelles au Chapitre de S. Gervais de Soissons, est signée par trois Archidiacres (Carlier, *Hist. du duché de Valois*, t. III, pr., p. IX).

En 1121, une charte de l'évêque Lisiard de Crespy, confirmant une donation faite à l'église de N. D. de Nantheuil, porte cette indication : « *Lisiardo Episcopante* XIII ; *Ansculpho et Theobaldo, Petro. Ebalo, Archidiaconisantibus*, *Bernardo Decanizante* (D. Toussaint Duplessis, *Hist. de l'égl. de Meaux*, t. II, pr., p. 22).

En 1122, une restitution de dîmes à l'église de S. Rufin et de S. Valère, est attestée par les quatre Archidiacres *Ebalus*, *Fulco*, *Petrus* et *Ansculfus* (*N. Gall. chr.*, *IX*, *Inst.*, col. 109).

L'acte de fondation de l'abbaye de Longpont en 1132, par l'évêque Josselin de Vierzy, est signé par les quatre Archidiacres *Nivelo*, *Adelardus*, *Theobaldus* et *Hebalus* (*Id.*, *id.*, col. 112; — Muldrac, *Abbat. Longip. Suess. chronic*, p. 5)

Dans un accord entre la même abbaye et le Chapitre de Soissons, à la date de 1185, on voit figurer quatre Archidiacres, *Radulfus*, *Balduinus*, *Simon* et un autre *Radulfus*. (Muldrac, *id*, p. 75).

La mention des quatre Archidiacres et des quatre Archidiaconés n'a pas varié depuis le XIIe siècle; elle se retrouve dans les pouillés postérieurs, de même que dans les chartes déjà indiquées, et dès lors avec l'indication topographique des territoires.

Nous venons de voir cette distinction topographique des Archidiaconés indiquée dès le XIe siècle. En voici quelques autres exemples de date plus récente :

Dans une charte de 1253 figure l'Archidiacre de la Rivière (*Rodulphus de Castro, de Ripariâ Archid.*) (Carlier, *Hist. du duché de Valois*, II, p. 117).

En 1274 on retrouve la même désignation (*Hist. de l'Abb. de N. D. de Soissons*, pr., p. 464). Le même *Archidiaconus Ripariæ* est aussi indiqué dans un titre de 1377 (*Id*, *id.*, p. 470).

Les Archidiaconés de la Rivière et du Tardenois sont mentionnés dans une charte de 1491 (Carlier, *Hist. du duché de Valois*, III, pr., p. CVIII et CIX).

Le grand Archidiaconé est le plus fréquemment indiqué et dans les plus anciens titres; c'est de lui qu'il s'agit presque toutes les fois qu'il n'est fait mention que de l'Archidiaconé de Soissons sans aucune autre désignation. Il représentait, comme je l'ai déjà dit, le *pagus*, ou *comitatus Suessionensis*. L'Archidiaconé de la Rivière tirait son nom du siége de sa juridiction, *Castrum de Ripariâ*, près de Vic-sur-Aisne, dans le Valois. Celui de Brie comprenait la partie septentrionale de cette grande région naturelle (*Saltus* et *pagus Briegius*) partagée entre ce diocèse et ceux de Meaux et de Paris, auxquels il fournissait pareillement un Archidiaconé du même nom. L'Archidiaconé de Tardenois représentait la plus grande partie de la région naturelle du Tardenois (*Pagus et comitatus Tardanensis*), et tout l'Orceois (*Pagus Orcensis, Urcisus*).

Les quatre Archidiaconés de ce diocèse ont constamment conservé, aussi bien que les Doyennés ruraux, le même ordre de préséance; c'est celui qui se retrouve dans les plus anciens Pouillés, savoir : 1° grand Archidiaconé; 2° Archidiaconé de la Rivière; 3° Archidia-

Digitized by Google

coné de Brie ; 4° Archidiaconé de Tardenois. Vers le commencement du XIII° siècle chacun d'eux avait encore une cour judiciaire ou tribunal d'Officialité pour affaires de droit canonique ressortissant de leurs juridictions territoriales. L'évêque Jacques de Basoches (1219-1241) supprima trois de ces Officialités, en indemnisant les titulaires. L'Officialité (*Curia*) du grand Archidiacre fut seule conservée

Ce qui prouve encore davantage l'ancienneté et l'authenticité de ces grandes divisions topographiques, analogues sous ce rapport aux justices seigneuriales des divisions politiques ou comtés, c'est que le grand Archidiacre avait un sceau particulier distinct de celui de son Officialité et pareillement distinct de ceux de l'évêque et du Chapitre cathédral et de l'Officialité épiscopale. Le sceau de cour du grand Archidiacre représentait, en 1265, un portail d'église entouré de cette légende : *Curie* : *Gui... Archid.* : *Sues...*; sur le contre-sceau était figurée une clef, avec cette inscription : *Clavis Sigillum* [1].

On connaît les sceaux de trois Archidiacres : celui d'André est appendu à un acte de 1189; ceux de Hugues et de Gervais font partie de chartes non datées, mais qui ont été rédigées de 1192 à 1202. Ces deux derniers n'ont rien qui les distingue des sceaux de la plupart des Archidiacres des autres diocèses; le titulaire y est figuré debout revêtu de ses ornements sacerdotaux, avec son nom et son titre dans la légende. Il n'en est pas de même du sceau de l'Archidiacre André (1189): celui-ci reproduit l'empreinte, fort peu canonique, d'une pierre gravée antique de forme ovale, figurant une femme ailée et couchée dans la pose la plus ordinaire au type de Léda. On lit autour de cette figure l'inscription suivante, ajoutée sur le cercle de métal qui entourait la pierre : *Sigill. magist. Andr. Archid. Suession.*

Nous avons vu que l'origine des Doyennés ruraux dans le diocèse de Soissons était au moins aussi ancienne que celle des Archidiaconés. Flodoard fait mention des Archiprêtrés dès l'année 630, comme d'une institution propre à toute la Province ecclésiastique de Reims, et dans plusieurs textes du VIII° et du IX° siècle, les Décanies, administrées d'abord par des Archiprêtres, désignés plus tard quelquefois eux-mêmes sous le nom de grands vicaires forains, sont indiquées comme une institution déjà anciennement en vigueur.

Leur nombre primitif paraît avoir été de douze, puis de quatorze: deux documents du XIV° siècle fixent ce dernier chiffre. Un passage des statuts synodaux de Soissons, dont la date est indiquée comme étant de l'année 1334, mais qui paraît être plutôt un recueil de statuts de différentes époques dont les plus récents seraient même un peu postérieurs à 1349, donne la mention suivante :

§ XXI. « *Quale jus habere debent Decani Christianitatis funeralium istius curati.... inquisitâ diligenter super his veritate ab omnibus quatuordecim Decanis et à senioribus curatis per juramentum... dictum fuit ab antiquis*, etc. [2]. »

1. Ces sceaux ont été figurés et décrits par M. Périn, dans le Bulletin de la Société archéologique de Soissons, t. V, p. 152 1851.

2. D. Martenne et Durand, *Amplissima collect.*, t. VIII., col. 1536, et Mgr Gousset : *Actes de la Province ecclésiast. de Reims*, t. II, p. 577.

Digitized by Google

Un autre document du même siècle, publié à la suite des *Statuta synodalia ecclesiæ Suessionensis* promulgués en 1403 par l'évêque Simon, fournit une liste authentique des quatorze anciens Doyennés de Chrétientés de ce diocèse. L'ordre dans lequel ils sont indiqués est celui que les titulaires devaient tenir dans les assemblées des synodes. On y reconnaît, quoique cette attribution ne soit pas indiquée, leurs rapports avec les quatre Archidiaconés, qui existaient déjà nominativement depuis plusieurs siècles, et qui étaient même indiqués dans un document de l'année 1235 [1] joint à ces statuts synodaux de l'évêque Simon, en cet ordre : *Magnus Archidiac. — Archid. Briæ. — Archid. Ripariæ. — Archid. Tardani.*

Le Doy. de la Chrétienté de Soissons, placé le premier, est séparé des autres Doy. du grand Archidiaconé ; les Doy. 2 à 5 constituaient l'Archidiaconé de Brie ; 6 et 7, l'Archid. de Tardenois ; 8 à 11, l'Archid. de la Rivière ; 12 à 14 complètent le grand Archidiaconé.

Voici cette liste des Doyennés :

Sedent à dextris, Decani :	*Sedent à sinistris, Decani :*
1. *Christianitatis Suessionensis.*	8. *Christianitatis de Attrachiâ (Attrichiâ), seu de Viaco.*
2. — *de Orbaco.*	9. — *de Covilloltis.*
3. — *de Castellione.*	10. — *de Bestisiaco.*
4. — *de Cassiaco.*	11. — *de Blerencourt.*
5. — *de Castro-Therrici.*	12. — *de Vailliaco.*
6. — *de Basochiis.*	13. — *de Chacrisiâ.*
7. — *de Ulcheyo.*	14. — *de Vivariis.*

Malgré la contemporanéité incontestable des Archidiaconés et des Doyennés du diocèse de Soissons, ce n'est en général que dans les pouillés modernes, pour la plupart, qu'on voit indiquée la subordination corrélative des Doyennés à chacun des quatre Archidiaconés, subordination qui n'existait peut-être pas dès l'origine, les Archiprêtres auxquels ont succédé les Doyens des Chrétientés occupant primitivement un rang plus élevé que les Archidiacres dans la hiérarchie ecclésiastique.

Toutefois, depuis que les quatre Archidiacres du diocèse de Soissons, ainsi que les quatorze Doyens ruraux, furent distingués par les dénominations territoriales qu'ils ont à peu près tous conservées jusqu'en 1790, c'est-à-dire au moins depuis le xe siècle, non-seulement la subordination des Doyennés aux Archidiaconés fut constante, mais leur ordre de préséance relative fut invariable, comme l'étendue de leurs territoires. Cet ordre ne fut même pas interverti par la création de quatre nouveaux Doyennés ruraux au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ceux-

1. *Ampliss. coll. VIII*, col. 1559. Plusieurs autres documents relatifs aux Archidiaconés du diocèse de Soissons sont joints à celui-ci, et, entre autres, un accord de l'évêque Jacques de Basoches (1219-1241) avec le Grand Archidiacre et les trois autres, pour le rachat de certains priviléges et surtout du droit d'Officialité.

Digitized by Google

ci prirent leur rang, chacun après le Doyenné primitif dont il était démembré.

On trouve dans plusieurs des Doyennés ruraux du diocèse de Soissons la trace des origines diverses de cette institution, ou tout au moins on y peut reconnaître quelques-unes des causes différentes qui ont présidé au choix de leurs titres, ou chefs-lieux. Deux de ceux qui paraissent être les plus anciens, les Doyennés d'Oulchy ou d'Orceois, et de Collioles, primitivement de Vez, paraissent avoir subi l'influence des plus anciennes divisions féodales de ce territoire, les Comtés d'Orceois et de Valois, dont ils embrassaient les plus notables parties, et qui eux-mêmes avaient succédé aux antiques *pagi* du même nom. Oulchy (*Ulciacus*, *Ulceium*) avait été la capitale du premier et Vez (*Vadum*) du second, ainsi qu'ils le furent de ces mêmes Doyennés. Comme le titre du Doyenné de Vez paraît avoir été transféré à Collioles (*Coleolus*), dès que ce dernier lieu devint un domaine ecclésiastique, c'est-à-dire depuis la seconde moitié du IXe siècle, l'origine de ce Doyenné serait au moins aussi ancienne. Carlier[1], prétend même que le ressort de ces deux Doyennés comprenait toutes les dépendances des Comtés de Valois et d'Orceois, excepté les maisons royales de premier ordre et quelques églises privilégiées. Mais je ne vois pas de preuves suffisantes de cette assertion ; d'autant plus que d'autres Doyennés de l'Archidiaconé d'Orceois, dont faisait partie celui d'Oulchy, contenaient aussi d'autres dépendances de ce même territoire de l'*Urcisus* ou *pagus Urcensis* ; et que le *pagus Vadensis*, ou Valois, s'étendait aussi, quoiqu'en moindre partie, sur les deux autres diocèses de Senlis et de Meaux.

Une autre origine du titre des Doyennés ruraux, origine que nous verrons être des plus générales dans les diocèses des deux Germanies, et que nous avons déjà constatée plusieurs fois dans ceux de la Première Belgique, est leur corrélation avec les collégiales ou Chapitres du clergé séculier. Ces sortes de congrégations de clercs, si fréquentes dès les premiers temps de la propagation du christianisme, et qui reçurent sous Charlemagne une organisation plus régulière, exercèrent aussi de l'influence sur la topographie ecclésiastique, sinon sur les limites, du moins sur les dénominations territoriales. Les Doyens de ces Chapitres ruraux devinrent fréquemment les Doyens des Chrétientés ; c'est ainsi que les Doyennés ruraux de Viviers (*Vivaria*), dans le Grand Archidiaconé, et de Basoches (*Basilicæ*) dans l'Archidiaconé de Tardenois, avaient pour chefs-lieux deux des plus anciens Chapitres de clercs séculiers du diocèse, qui portaient les mêmes noms.

D'autres Doyennés ruraux du même diocèse eurent leur titre attaché à des maisons royales des deux premières races, telles que Vic-sur-Aisne (*Vicus ad Axonam*) ou Berny (*Berniacus*), Verberie (*Varmeriæ*) ou Bethisy (*Bestisiacus*), et même passagèrement Compiègne (*Compendium*). Mais leur juridiction territoriale n'était pas bornée à l'étendue territoriale des domaines qui dépendaient de ces palais ou *villæ*. Toutefois cette corrélation fut loin d'être générale, car plusieurs des plus importantes *villæ* Carlovingiennes du diocèse de Soissons,

---

1. *Hist. du duché de Valois*, t. III, p. 148.

Digitized by Google

Quierzy (*Carisiacus*) et Trosly (*Trosleium*), célèbres par plusieurs assemblées politiques et ecclésiastiques des IXe et Xe siècles, Braine (*Brana* ou *Brennacum*), Juvigny (*Juviniacus*) et d'autres, n'ont donné leur nom à aucune des Chrétientés.

Les chefs-lieux de la plupart des Doyennés de ce diocèse, ainsi que de beaucoup d'autres, étaient d'ailleurs remarquables soit par leur antiquité, remontant pour quelques-uns jusqu'à l'époque romaine (*Basilicæ*, *Vicus ad Axonam*, *Ulciacus*, etc.); soit, et le plus grand nombre, pour avoir été le siége des plus anciennes églises baptismales ou matrices; soit par l'importance de possessions dépendantes du domaine temporel de l'évêque ou du grand Chapitre; soit enfin, mais par une coïncidence plus fortuite, comme se trouvant dans les mêmes lieux que des établissements monastiques (Orbais, Chezy, etc.) ou même des prieurés conventuels [Vailly (*Viduliacus*), Montmirail (*Mons-Mirabilis*), Châtillon (*Castellio*)].

Une autre coïncidence qui serait particulière à certains diocèses de Picardie, et qui, si elle était aussi réelle que l'ont avancé plusieurs écrivains [1], serait fort remarquable, est l'existence d'un Doyen de Chrétienté dans chaque prévôté châtelaine. Suivant cet usage ancien, dont on peut trouver l'indice dans les Doyennés d'Oulchy, de Bethisy, de Verberie, de Vailly, de Châtillon, les titulaires des Doyennés ruraux auraient éprouvé les mêmes révolutions que ceux des prévôtés de bailliages. Leurs fonctions temporaires, amovibles au commencement du XIIIe siècle, auraient eu de grands rapports avec celles de ces fonctionnaires judiciaires. Revêtus comme eux de commissions temporaires, ils remplissaient simultanément les fonctions de notaires et de receveurs des évêques, et instrumentaient même en matière civile. Mais je ne vois de démontré que la coïncidence entre certains chefs-lieux de ces territoires civils et ecclésiastiques, et non entre les territoires eux-mêmes.

Nous avons déjà rencontré plusieurs exemples, particulièrement dans le diocèse de Toul, de cette intervention des Doyens des Chrétientés dans les affaires et transactions temporelles de leurs territoires, analogue jusqu'à un certain point à la rédaction exclusive des actes de la vie civile par les curés des paroisses, avant que ce soin entrât dans le domaine de l'administration séculière. Mais un fait non moins certain et plus général encore, dont on a vu plusieurs exemples dans les diocèses de la Quatrième Lyonnaise, est la distinction entre les Doyens ecclésiastiques et les Doyens civils. Ceux-ci, chargés de la gestion des domaines et du temporel des évêques et des grands Chapitres, étaient ordinairement laïques, n'avaient de commun que le nom avec les Doyens de Chrétientés, auxquels était surtout confiée la surveillance spirituelle, dont ils rendaient compte dans les assemblées synodales annuelles ou des Calendes. La juridiction de ceux-ci s'appliquait à toute l'étendue de leur territoire Décanal, tandis que celle des Doyens civils était bornée à l'administration des intérêts temporels d'un cer-

1. Carlier, *Histoire du duché de Valois*, t. III, p. 148, et d'après lui, Houllier, *État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, p. 82.

Digitized by Google

tain nombre de domaines ou métairies, dont ils percevaient les revenus pour les évêques ou les Chapitres.

Ces fonctions différentes, assignées à des titulaires différents, quoique sous une dénomination commune, dont il faut aussi distinguer les Doyens chargés, ainsi que les prévôts, de l'administration de collégiales, de prieurés conventuels et d'un grand nombre de congrégations régulières et séculières ; ces fonctions, dis-je, me semblent avoir été confondues à tort sur les mêmes têtes. Leur réunion était plutôt exceptionnelle ; les *Decani* chargés de la gestion des possessions temporelles des évêques, n'avaient généralement pas plus de rapports avec les *Decani* des Chrétientés que les *judices* et les *majores* [1] préposés, avec ceux-là, avant le XIe siècle, au gouvernement temporel des domaines ecclésiastiques, n'en avaient avec les fonctionnaires judiciaires auxquels était confiée l'administration de la justice publique.

Une différence au moins aussi grande me paraît avoir existé entre la plupart des Doyennés de bailliages ou de prévôtés et châtellenies et les Doyennés de Chrétientés ; c'est ce que nous verrons avec la plus grande évidence dans l'étude du diocèse d'Amiens. L'examen de cette question se représentera d'ailleurs plus naturellement et sous un point de vue comparatif plus général, en tenant compte des modifications produites par le temps, après l'examen complet de la géographie ecclésiastique de tous les diocèses de la Gaule. C'est par suite d'une confusion analogue que l'historien du Valois me paraît avoir placé au même rang que les Doyennés ruraux, quoique n'ayant eu qu'une existence passagère, plusieurs Doyennés dont les noms ne figurent dans aucun pouillé, tels que Ivors (*Dec. de Ivortio* a. 1185 [1]), Pierrefonds (*Dec. de Petra-Fonte*), Acy (*Aptiacus*), dans le Doy. rural de Chacrize, et dont le titulaire avec le Doyen de Viviers, alors curé de Mortefontaine, dans la rédaction de la coutume de Valois en 1539 [2].

Toutefois, plusieurs des Doyennés de Chrétientés eux-mêmes n'ont pas toujours porté le même nom avant le XIVe siècle, sans que cette translation du titre d'un lieu à l'autre, occasionnée soit par la prépondérance politique de certaines localités à laquelle dut céder la tradition ecclésiastique, soit par la non-résidence des Doyens dans le chef-lieu de leurs Doyennés, modifiât les limites des territoires Décanaux.

On peut en citer les exemples suivants : le Doyenné de Collioles (*Coleolus*) paraît avoir eu primitivement son chef-lieu à Vez (*Vadum*, *Vedum*), alors que cette même localité était la capitale du comté de Valois.

Le Doyenné de Bethisy (*de Bestisiaco*), porta aussi au XIIIe siècle le nom de Doyenné de Verberie (*Vermeriæ*, *Varmeriæ*, *Dec. Christianitatis de Verbrie*) ; le titre en était alors alternatif entre ces deux localités [3]. Il fut aussi désigné antérieurement sous le nom de Doyenné de Compiègne (*Dec. Christianitatis de Compendio*) [4]. Ces changements de noms ne paraissent pas avoir notablement influé sur l'étendue des territoires Décanaux avant le XVIIe siècle. En 1661 seulement, l'Ar-

---

1. *Hist. du duché de Valois*, t. III, preuves, p. XIX.
2. Richebourg, *Cout. génér.*, t. II, p. 811.
3. *Hist. du duché de Valois*, t. III, pr., p. XLI : acte de 1239
4. *Id.*, *id.*, pr. p. CLXXXI : acte de 1222.

Digitized by Google

chidiaconé de Tardenois, qui jusqu'alors n'avait eu que deux Doyennés, en eut deux nouveaux. Le Doyenné de la Fère fut démembré de celui de Bazoches, et le Doyenné de Neuilly-Saint-Front, ou Neuilly en Orceois, de celui d'Oulchy, dont il occupait toute la partie occidentale. Jusqu'en 1762, l'Archidiaconé de Brie avait été partagé en quatre Doyennés; à cette époque, l'évêque Fr. de Fitz-James en créa deux nouveaux, le Doyenné de Dormans, démembré de celui de Châtillon, et le Doyenné de Montmirail, formé aux dépens de celui de Chezy. Le nombre des Doyennés ruraux, qui avait été jusqu'alors de quatorze, fut donc porté à dix-huit[1]. C'est par une erreur évidente que D. Baunier, dans l'*Etat de Benefices*, le fr. Jacques, dans sa *Géogr. ecclés.*, Expilly et d'autres auteurs du XVIIIe siècle, ont indiqué seulement cinq Doyennés ruraux dans le diocèse de Soissons.

Le Doyenné de Basoches (*Dec. de Basilicis*) est aussi appelé au XIIIe siècle Doy. de la Fère (*Dec. de Farâ*), localité importante et des plus anciennes dans le diocèse. On voyait dans l'abbaye de Longpont, en 1724, l'épitaphe d'un *Decanus de Farâ*, qui était de la première moitié du XIIIe siècle (2e *Voyage littér. des Bénedict.*, p. 10). Le Doyenné de Vic (*de Vico ad Axonam*, ou de *Viaco*) était aussi désigné sous le nom d'Attichy (*Dec. de Attrichiâ, de Attipiaco*), dans la liste ci-dessus rapportée des Doyennés ruraux du diocèse de Soissons au XIVe siècle.

Plusieurs des Doyennés ruraux étaient bornés en partie par des cours d'eau; ces limites doivent être des plus anciennes, comme celles des *pagi* et *pagelli*. C'est ainsi que l'Aisne séparait une portion des Doyennés de Chacrize et de Vailly et en partie ceux de Viviers et de Vic; la Vesle, les Doyennés de Vailly et de Chacrize; la Marne, les Doyennés de Château-Thierry et de Chezy.

La forêt de Cuise ou de Compiègne (*Silva Cotia*) s'étendait sur la partie occidentale des Doyennés de Vic, de Viviers et de Bethisy. La forêt de Villers-Cotterets (*Silva Retia* ou *Rigetia*) occupait surtout le Doyenné de Collioles et la portion méridionale de celui de Viviers. La forêt de Dolle ou Daule (*Silva Dola*), dans l'Archidiaconé de Tardenois, couvrait en partie le Doyenné de Bazoches; et des ramifications du vaste *Saltus Briegius* pénétraient dans les Doyennés de Chezy, d'Orbais et de Châtillon, dépendants de l'Archidiaconé de Brie.

Le nombre des paroisses du diocèse de Soissons était d'environ 400 pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle; les nombres indiqués par les pouillés varient de 370 à 397; et, en y ajoutant les succursales, de 440 à 473.—Les curés des douze paroisses de la ville de Soissons portaient le titre de curés cardinaux.—En 1648, il y avait en outre 10 ou 11 collégiales ou Chapitres, 26 abbayes, 69 prieurés, 17 prévôtés, 30 maladreries, dont cinq étaient dans les chefs-lieux de Doyennés ruraux. D'autres listes indiquent 100 prieurés et 9 prevôtés.

Collégiales ou Chapitres du diocèse de Soissons, dont six dans la ville: Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. Gervais et à S. Protais, (VIe siècle). — S. Pierre-au-Parvis (a. 626). — Notre-Dame des Vignes

---

1. *Hist. du duché de Valois*, t. III, p. 123. —*État du dioc. de Soissons*, p. 82.

Digitized by Google

(a. 1180). — S. Wast (a. 1127). — Ste Sophie à S. Médard (VIe siècle). — S. Laurent près cette même abbaye.— S. Louis à l'évêché (1330). — Berzy-le-Sec (a. 1524).—S. Maurice, réuni à S. Clément de Compiègne (Xe siècle).—S. Jacques de Pierrefonds.—Basoches.—Le Mont-Notre-Dame, des plus anciennes et des plus illustres du diocèse. — Thourotte (XIIe siècle). — S. Vulgis à la Ferté-Milon (1110).

D'autres églises étaient desservies par des clercs réguliers, dès le Xe siècle, telles que Notre-Dame d'Oulchy; — S. Remy de Neuilly ;— S. Ived de Braine; etc.

Abbayes du diocèse de Soissons.

Abb. d'hommes. *Ordre de S. Benoît.*

Chezy (*Casiacum, Caziacum*), (fondée vers le VIIIe siècle et rétablie en 1136); dans le Doyenné de Chezy; à deux lieues de Château-Thierry; d'abord de l'ordre de Prémontré, puis de celui de Citeaux, puis de l'ordre de S. Benoît.

S. Corneille de Compiègne (*S. Cornelius* et *S. Cyprianus de Compendio*) (a. 876), collégiale dès la fin du IXe siècle jusqu'en 1150 ; Doy. de Bethisy. Elle avait, au XIIe siècle, huit grands fiefs ou baronnies, dont les titulaires (*octo feodati*) devaient protéger l'abbaye. Sa juridiction était comme épiscopale sur les trois collégiales de S. Clément, de S. Maurice de Compiègne et de Ste Vaubourg d'Attigny ; ainsi que sur toutes les paroisses de la ville de Compiègne.

S. Crépin le grand, à Soissons (*S. Crispinus major Suessionensis*), (a. 566, rétablie en 1157); Doy. de Soissons.

S. Médard-lès-Soissons (*S. Medardus Suessionensis*), sur l'emplacement de la *villa Croviacus* ou Crouy (vers l'a. 560); Doy. de Soissons. Elle était immédiatement soumise au Saint-Siége; plusieurs assemblées religieuses et politiques ont eu lieu dans cette abbaye, l'une des plus illustres et des plus anciennes de France, pendant les VIIIe et IXe siècles.

Orbais (*S. Petrus de Orbaco, de Orbato*); (a. 673); Doy. d'Orbais.

Ordre de Cîteaux.

Long-Pont (*Longus-pons*), dans le duché de Valois ; (a. 1132). L'une des plus célèbres abbayes de cet ordre et de la branche de Clairvaux : Doy. de Viviers.

Ordre de S. Augustin.

S. Crépin en Chaye (ou Chaage), à Soissons (*S. Crispinus in Cavea*); (a. 1135); Doy. de Soissons.

Essomes (*S. Ferreolus de Essomiis, Issoma*, ou *Sosma*, ou *Osmensis*); (fin du XIe siècle); Doyenné de Château-Thierry, à une lieue de cette ville.

S. Jean-des-Vignes à Soissons (*S. Joannis in vineis*); (a. 1076); Doy. de Soissons.

S. Jean-aux-Bois (*S. Joannes in Bosco*) ; (a. 1150) ; à une lieue de Pierrefonds; Doy. de Viviers.

S. Léger de Soissons (*S. Leodegarius Suessionensis*); (a. 1139); Doy. de Soissons.

Ordre de Prémontré.

Chartreuve (*Cartovorum, Cartovra*); (1131) ; Doy. de Château-Thierry.

Claire-Fontaine (*Clarus-fons*), diocèse de Laon, transférée en 1771 à Villers-Cotterets (*Villarium Corresti ; V. ad Collum-Retiæ.*)

Digitized by Google

S. Ived de Braine (*S. Evodius de Brand* ou de *Briennaco*) ; (a. 1130) ; Doy. de Vailly.

Lieu-Restauré (*Locus-Restauratus*), près de Crespy en Valois ; (a. 1131 à 1140) ; Doy. de Colioles.

Val-Secret (*Vallis-Secreta*), (vers l'an 1120) ; Doy. de Château-Thierry ; transféré en 1140 de Château-Thierry à Val-Secret.

Val-Sery (*Vallis Serii* ou *V. Serena*) ; Doy. de Viviers.

Vaux-Chrétien (*S. Maria-Vallis-christianæ*) ; (a. 1134).

Abbayes de filles. — *Ordre de S. Benoît.*

Morienval ou Mornienval, ou Morgienval (*Morenvallis, Mauriniana-Vallis*), à trois lieues E. de Verberie (VIIIe siècle) ; d'abord collégiale ; Doy. de Bethisy supprimée en 1745.

Notre-Dame de Soissons (*B. Maria Suessionensis ad moniales*) (vers 660) ; Doy. de Soissons.

S. Remy de Senlis (*S. Remigius Sylvanectensis*) ; (IXe siècle) ; transférée dans le Doyenné de Villers-Cotterets en 1655.

Royal-lieu (*Regalis-locus*), à une lieue de Pierrefonds (a. 1308). Doy. de Bethisy, prieuré dépendant du Val-des-Écoliers.

Ordre de Cîteaux.

Amour-Dieu (*Amor-Dei*), près Dormans, d'abord à Trossy (*Trossiacus*) ; transférée à Montmirail en 1760 ; (a. 1232 ; incorporée à l'ordre de Cîteaux en 1237) ; Doy. de Châtillon.

Argensoles (*Argensolium, Argensoliæ*, B. M. *de Argenceolis*), à une lieue d'Épernay (a. 1224) ; Doy. d'Orbais.

Ordre de S. Augustin.

La Barre aux Nonains (*Barra*), dans le Doy. et la ville de Château-Thierry ; (a. 1235) ; supprimée en 1745.

S. Paul-lès-Soissons (*S. Paulus propè Suessiones*), O. de S. Augustin depuis 1528 ; Doy. de Soissons.

Les anciennes abbayes de Bretigny (*Bretinniacum*), de Choisy (*Cauciacum*), de la Croix S. Ouen (*Crux S. Audoeni in Cotiâ silva*), de Ste Perrine, de Morienval et de la Barre ont été supprimées, ou transférées avant le XVIIIe siècle.

Il y avait dans le diocèse de Soissons, outre ces abbayes, dont quelques unes remontent au temps des Mérovingiens, une centaine de prieurés qui dépendaient de chacune d'elles, ou d'abbayes situées dans d'autres diocèses. Dans ce nombre étaient plusieurs prieurés conventuels : Coincy, S. Paul-aux-Bois, Charme, Longpré, Nogent-l'Artaud, S. Michel de la Ferté-Milon, N. D. de Braine.

Sources de la géographie ecclésiastique du diocèse de Soissons.

Cartes. Les trois cartes générales de la Province ecclésiastique de Reims par Sanson (1661), par Bailleul (1745) et par Nolin (1775), indiquent les limites générales des diocèses suffragants ; on voit de plus, dans la première, les subdivisions Décanales, et dans les deux autres, les abbayes. On trouve aussi ces limites marquées sur la Carte

Digitized by Google

historique et ecclésiastique de la Picardie, par M. P. Roger, publiée vers 1845, 1 f. g. in-f°, sans date, ornée de dessins, par M. Woillez.

Il existe deux cartes particulières du diocèse de Soissons, qui, toutes deux, ont paru la même année (1656), sans avoir entre elles aucun autre rapport.

Voici le titre et la dédicace de celle qui paraît avoir été publiée la première, et dans laquelle ne se trouvent aucunes des subdivisions ecclésiastiques ou politiques :

« *Carte du diocèse de Soissons*, dessignée par M. Noël le Vacher, « prestre-bachellier en droits canon, chanoine de l'esglise cathédrale « de Laon, Doyen et curé de Berzy au diocèse de Soissons, et député « du clergé au même diocèse; gravée et mise au jour par Estienne « Vouillemont [1], 1656, 1 feuille petit in-fol. »

Dédicace à Mgr l'illustrissime Simon Legras, évêque de Soissons.

« Monseigneur, durant que toute la France vous donne des louanges « et des applaudissements, se sentant redevable à votre grandeur du « sacré couronnement de son roi, sur la personne sacrée duquel vous « avez attiré la bénédiction du ciel comme un autre Samuel, avec au- « tant de bonheur et de fidélité, comme fit autrefois Jacques de Ba- « zoche, un de vos prédécesseurs, en la personne de S. Louis; je me « rendrais coupable et indigne de votre bienveillance, si estant dans « le dessein de mettre au jour une carte topographique de votre « diocèse, je cherchais d'autre protection que la vôtre, ayant l'hon- « neur d'être votre diocésain et curé d'une paroisse qui n'est pas des « moins considérables. Je ne prétends pas, Monseigneur, que vous « en puissiez retirer aucune utilité, puisque les soins et les peines « que vous avez pris depuis trente années et plus en vos visites con- « tinuelles, vous ont acquis une connaissance très-parfaite des peu- « plesqui vous sont soumis et des lieux qu'ils habitent. Aussi, n'ay-je « point eu d'autre pensée en présentant cette carte à Votre Gran- « deur, sinon qu'elle la puisse maintenant considérer comme une « carrière qu'elle a parcourue tant de fois, ou plutôt comme un champ « de gloire où elle a moissonné pour la conqueste des âmes des lau- « riers qui ne flestrissent jamais : et qu'ainsy, avec cet agréable sou- « venir, elle marque de l'œil et du doigt les endrois où son zèle et sa « piété se sont signalés, et le représente à Mgr de Bourbon, son coad- « juteur, comme le plus digne sujet de ses travaux. C'est, Monsei- « gneur, la seule fin de ceste entreprise, m'estimant au surplus « très-glorieux de mettre ce petit ouvrage à l'abri de votre nom, que « toute la France respecte et pour lequel je n'ay que des obéissances « et des soumissions. »

1. C'est ce même de Vouillemont qui grava en 1675 une carte du diocèse de Troyes. J'ai pu consulter celle de Soissons, dans la riche collection du département géographique de la Bibliothèque impériale, où je n'ai pas trouvé moins d'empressement et d'obligeance pour mes recherches qu'aux deux autres départements des Manuscrits et des Imprimés.

Digitized by Google

Cette carte est fort rare, et selon Fontette (*Bibl. hist.*, n° 1163), la plus exacte et la meilleure de ce diocèse. Celle de N. Sanson me paraît cependant beaucoup plus utile. En voici le titre :

« *Suessones.—Evesché de Soissons, où sont les Balliages et Eslec-* « *tions de Soissons, Chasteau-Thierry et Crespy en Valois*, etc., par « Nicolas Sanson d'Abbeville, géogr. ordin. du roy. A Paris, chez « l'auteur, 1656, 1 feuille in-fol.—Même édition, chez Mariette. 1656. »

L'édition de 1679 et celle de 1714, par Moullart-Sanson, ne présentent aucune différence.

Celle de 1736, publiée par Robert, qui était alors, lui-même, géographe ordinaire du roi, offre quelques changements dans le titre, qui est ainsi modifié : *Suessones, populi Belgicæ Secundæ.—Evesché de Soissons, où sont les Balliages et Eslections de Soissons, Chasteau-Thierry et Crespy en Valois*, etc., *de la Généralité de Soissons*, par Nic. Sanson, etc. Paris, chez le sieur Robert, 1736. Dans celle-ci, les Archidiaconés sont indiqués et limités, ainsi que les quatorze anciens Doyennés ruraux, quoique dès lors leur nombre fût porté à seize. Sur les éditions antérieures, les Doyennés figurent seuls, sans les Archidiaconés, qui cependant existaient déjà depuis plusieurs siècles.

Quoique les cartes du pays et duché de Valois ne concernent qu'en partie le diocèse de Soissons, et qu'elles soient presque entièrement etrangères à la géographie ecclésiastique, néanmoins les renseignements qu'elle peuvent offrir sur les noms anciens de lieux et de petits pays les rendent encore utiles à consulter. Voici les titres des principales et de quelques-unes des plus anciennes [1] :

« Le PAIS de VALOIS, *ainsi apelé pour les belles vallées, boys et* « *buissons qui s'y trouvent, lequel est environné de troys belles* « *rivières, Oyse, Aysne* et *Marne* : *et faict partie de l'Isle de France.* « *Peint par Damien de Templeux, escuier sieur de Frestoy* [2], *sur* « *ung mémoire et escript de feu sieur de Humerolles.* » On lit aussi au haut de la carte : *Description-du-pais-de-Valois.*

Cette carte, que je possède, est sans nom de graveur, sans indication de lieu ni de date. Elle est certainement antérieure à l'année 1630, et probablement à l'année 1609 ; car elle a été reproduite (t. II, p. 273) dans l'édition de l'*Atlas* de G. Mercator, publiée à Amsterdam par H. Hondius, en deux vol. in-fol., et dont la préface, par J. Hondius, porte cette dernière date. Elle a seulement pour titre : *Le Pais de Valois.* La gravure est différente, mais c'est évidemment une copie.

On en retrouve d'autres reproductions dans l'Atlas de la France par Le Clerc, ainsi que dans les autres grands Atlas hollandais du XVIIe siècle des Blaeu et de Janson. L'édition de G. Blaeu (*Atlas français*, 1663, t. I, p. 139) n'a que ce seul titre : *Valesium Ducatus.*

---

1. Il existe une carte du Valois plus ancienne que celle de Damien de Templeux, et qui paraît remonter jusqu'au milieu du XVIe siècle. Je n'en ai pu voir d'exemplaire.

2. Ce nom est quelquefois par erreur écrit : de Fresnoy.

Digitized by Google

— *Valois*. Par la gravure et l'ornementation elle diffère des précédentes. Elle accompagne un très-bon mémoire de N. de Livré, sieur de Humerolles, bailli de Senlis, sur l'histoire et la description géographique du duché de Valois et de ses six châtellenies. — L'édition de J. Le Clerc fait mention de l'auteur, Damien de Templeux. Celui-ci publia plusieurs autres cartes de provinces [1].

On connaît d'autres cartes un peu plus modernes du Valois, entre autres celles de N. Tassin et de Tavernier. La plus considérable, mais qui est restée manuscrite, quoiqu'elle ait été souvent mentionnée et qu'elle ait été fort utile à l'abbé Carlier, pour son *Histoire du Duché de Valois*, où il la cite avec grand éloge (t. I, p. 11), est intitulée : *Carte du bailliage et siége présidial du duché de Valois, par feu M. Minet, président au présidial de ce duché, et par Dom Hersan, bénédictin de S. Arnoul de Crépy* (1 feuille très-grand in-fol.).

L'abbé Carlier lui-même a joint à son ouvrage (t. I, 1741) une carte du *duché de Valois* (1 feuille in-4 double) sur laquelle sont indiquées les limites des comtés, vicomtés, châtellenies et autres divisions féodales, mais qui paraît bien moins complète que celle du président Minet.

Les grandes cartes de la Généralité de Soissons, par Jaillot (1723, 1 feuille) de l'Isle de France et de la Champagne, par Sanson, Nolin, Defer, Delisle, etc., présentent en général les limites des principaux territoires politiques du diocèse de Soissons; mais elles sont étrangères à la géographie ecclésiastique.

Pouillés.

Quoique j'aie pu consulter un assez grand nombre de pouillés du diocèse de Soissons, manuscrits ou imprimés, je ne crois pas avoir vu les plus anciens. En effet, Carlier (*Hist. du duché de Valois*, t. II, p. 78) parle d'un ancien pouillé que l'ensemble de la citation doit faire considérer comme étant, au moins, du commencement du XIIIe siècle. Il dit aussi (t. II, p. 109) : « J'ai lu dans un ancien pouillé de Soissons.... » et le fait indiqué est du XIIIe siècle.

Dormay (*Hist. de Soissons*, t. II, p. 30) fait aussi mention d'un *poulié d'escriture fort ancienne*, qui prouve que de temps immémo-

---

1. L'atlas gravé par J. Le Clerc, sous le titre de *Théâtre géographique du royaume de France*, fut publié à Paris, chez sa veuve, en 1626, 1 vol. in-fol. La plupart des cartes qui sont datées sont plus anciennes. On y trouve aussi quatre autres cartes de Damien de Templeux, celles du Beauvoisis, du pays de Brie, du pays de Champagne (1616), et de la Normandie (1620).

L'atlas de Jean Boisseau, publié en 1642 (in-fol.), sous le titre de *Théâtre des Gaules*, contient aussi la carte du Valois par Damien de Templeux. Suivant l'usage de la plupart des géographes du XVIIe siècle, la même carte était reproduite sans autres changements que le mode de gravure, et quelquefois le titre et la date. Ces atlas sont intermédiaires entre les recueils de Séb. Munster, Belleforets, Thevet, qui sont antérieurs, et ceux de N. Sanson.

Digitized by Google

rial le nombre des chanoines du grand Chapitre métropolitain n'avait pas changé, non plus que celui des Archidiacres et autres dignitaires.

Je ne sais s'il faut rapporter à l'un de ces anciens documents quelques-uns des pouillés que j'ai consultés, et dont je donne ici la liste. Les nos 1 et 2 pourraient être des reproductions plus modernes de textes rédigés antérieurement.

1. Bibl. imp. mss., ancien fonds lat., n° 5218 (vol. in-4, écrit. du XVIIe siècle), f. 113 à 124. Pouillé latin, dont le titre est : *Sequuntur Beneficia civitatis et diocesis Suessionensis.* La rédaction est au moins du XIVe siècle ; la liste des Doyennés est complète, mais celle des paroisses est fort incomplète.

La plupart des noms de paroisses y ont été traduits en français.

2. C'est sous le même titre qu'a été imprimé le pouillé de ce diocèse, qui fait partie du *Grand Poulié des Bénéfices de France*, 1626, in-8. Prov. de Reims, p. 249-279.

3. Bibl. imp., anc. fonds latin, n° 5199 ; écrit. du XVIe et du XVIIe siècle. Ce volume in-4 contient le pouillé de l'évêché de Soissons, avec ceux de plusieurs autres diocèses de Picardie, etc.

4. Dom Grenier, dans sa riche collection de documents manuscrits sur l'histoire de Picardie, a conservé la copie de quatre pouillés de Soissons ; un seul est du XVIe siècle (1511), un autre du XVIIe (1640), et deux autres du XVIIIe (1742 et 1756). Tous les quatre font partie du tome LXXVIII de ces manuscrits.

Le plus ancien, qui est rédigé en latin (f. 302), porte ce titre :

« *Ex Registro causarum curie conservationis privilegiorum apostolicorum Ecclesie, Monasterii S. Medardi Suess., in presentiâ Petri Masini clerici apost. ante dictæ curiæ notarii, seu scribæ jurati agitatarum compulsorii.* »

Ainsi qu'on le voit, ce n'est point un pouillé général de tout le diocèse. Il est rédigé en latin, comme le suivant.

5. L'important volume du banquier Pourcelet (Bibl. imp. mss. n° 9364, 3), contient la taxe des bénéfices du diocèse de Soissons au commencement du XVIIe siècle, mais elle est fort incomplète.

6. Dans le même volume LXXVIII, déjà cité, des mss. de D. Grenier, f. 315, on voit un autre Pouillé dont la rédaction est très-peu postérieure à 1649.

7. Pouillé français, dressé pour la levée des décimes royaux dans la première moitié du XVIIe siècle ; inséré dans le *Pouillé général des Bénéfices de l'Archevêché de Rheims*, imprimé par Alliot en 1648 (32 p. in-4). Il est rédigé en français, et contient les noms des patrons présentateurs. On n'y trouve que les quatorze anciens Doyennés, sans les Archidiaconés ; les noms de lieux y sont très-fréquemment altérés.

8. Le Pouillé général de France, Bibl. imp., mss., fonds S. Germ., n° 879, t. II, f. 561, contient un Pouillé de Soissons rédigé pendant le XVIIe siècle, et aussi à l'occasion de la levée des décimes. On reconnaît que les noms sont pour la plupart incorrectement traduits sur les noms latins d'un Pouillé antérieur.

9. *État du diocèse de Soissons*, dressé au mois de février 1742 (Mss. de dom Grenier, t. LXXVIII, f. 268 et 274), autre copie du même état. Dans ce Pouillé français les cures sont classées chacune dans le

Digitized by Google

Doyenné dont elles dépendaient, selon l'ordre alphabétique pour chaque Doyenné. On trouve à chaque paroisse l'indication du patron de l'église, du présentateur et nominateur du bénéfice, du décimateur et la taxe du revenu. Les chapelles et les abbayes sont ensuite disposées dans le même ordre.

10. Le même volume des manuscrits de D. Grenier, f. 279, contient un quatrième Pouillé de Soissons, dressé en 1756. Les cures sont disposées par ordre alphabétique, comme dans le précédent, avec les noms des patrons, des nominateurs ou présentateurs, des décimateurs et le nombre des feux. On y remarque, pour la première fois, les nouveaux Doyennés créés de 1742 à 1756.

11. De Fontette (*Bibl. hist. de la France*, t. I, nº 1271) indique un Pouillé général manuscrit de tous les bénéfices, canonicats, chapelles, cures du diocèse de Soissons, 1 vol. in-fol., conservé alors à Braine dans la bibliothèque de M. Jardel. M. Jardel est l'auteur de recherches historiques sur cette même localité de Braine, dans le Soissonnais (*Nouv. Rech. sur la France*, 1766, t. II). Ce Pouillé paraît être la reproduction de l'un des précédents du XVIIᵉ ou du XVIIIᵉ siècle.

12. *État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, par H. Houillier, (C. D. S. C., dédié à l'évêque, Mgr H. J. Cl. de Bourdeilles. Compiègne et Paris, 1783, 1 vol. in-8 de 574 pages).

Cet ouvrage, capital pour l'étude de la géographie de ce diocèse, est le seul qui contienne la liste des dix-huit Doyennés telle qu'elle avait été arrêtée peu avant 1789. La plus grande partie de cet ouvrage (f. 103 à 440) est consacrée à une liste alphabétique de toutes les cures et annexes du diocèse, avec l'indication pour chacune d'elles de nombreux renseignements statistiques, plus développés que ceux donnés pour le diocèse de Toul, par le père Benoist, dans le Pouillé dont j'ai parlé précédemment. Les noms anciens des paroisses y sont restitués d'après les chartes, mais non pas toujours d'après les plus anciennes.

13. Outre ces Pouillés connus, dont le nombre s'augmenterait fort probablement de quelque indication de manuscrits conservés dans les archives de la préfecture de l'Aisne, il reste plusieurs listes des Archidiaconés et des Doyennés ruraux; telles que la liste du XIVᵉ siècle, que j'ai reproduite page 189; — celle publiée dans la description du Soissonnais par Blaeu (*Géogr. fr.*, t. I, p. 149); — celle donnée dans l'*Etat des Bénefices de France* (t. II, p. 568), mais fort incomplète, puisqu'on n'y trouve que cinq Doyennés, liste reproduite par Lenglet du Frenoy et d'autres compilateurs modernes.

Autres sources de l'histoire et de la géographie ecclésiastiques du diocèse de Soissons.

Ecclesia Suessionensis, dans le *Vet. Gall. Christ.* (1656), t. III, p. 1040 à 1055. — *Id.* dans le t. IX du *Nov. Gallia Christiana* (1751), consacré à la Province eccl. de Reims, col. 333 à 507, et *Instr.*, col. 95 à 146.

Les *Actes de la Province ecclésiastique de Reims* (4 vol. in-4), par Mgr Gousset, recueil important dont j'ai déjà parlé, contiennent plusieurs conciles et statuts synodaux de Soissons.

Digitized by Google

Plusieurs des abbayes de ce diocèse ont été le sujet de publications renfermant des documents originaux. Voici les titres des plus importants de ces ouvrages :

Compendiosum abbatiæ Longipontis Suessionensis chronicon; collectore F. Antonio Muldrac ejusdem monasterii suppriore. Parisiis, 1652, 1 vol. in-8.

C'est un recueil de nombreuses chartes, et plutôt une sorte de cartulaire qu'une chronique, remontant jusqu'à la fondation de l'abbaye de Longpont en 1131.

Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons de l'O. de S. B., divisée en quatre livres, avec les preuves et plusieurs titres tirés des archives de cette abbaye, composée par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur (D. Fr. Michel Germain). Paris, 1675, 1 vol. in-4. Les preuves de cet excellent ouvrage occupent les pages 421 à 504.

Histoire de l'abbaye S. Jean des Vignes, par Ch. de Louen. Paris, 1710, in-8.

Une chronique de cette même abbaye de Saint-Jean des Vignes a été publiée plusieurs fois en 1617, en 1619 et 1628, et depuis dans quelques grands recueils historiques. Il en est de même de la chronique de saint Médard, publiée entre autres dans le *Spicilegium* de D'Achery, t. II, p. 781, sous ce titre: *S. Medardi abbatiæ Suess. chronicon ab a.* 479 *ad a.* 1269. Cette chronique a été aussi insérée dans D. Bouquet (*Hist. Fr.*, t. IX), et par M. Pertz, dans les *Monumenta Germ. hist.*

Plusieurs histoires de la ville de Soissons, publiées depuis le commencement du XVIIe siècle, offrent aussi quelques indications utiles à l'histoire et à la géographie ecclésiastiques. Tels sont les ouvrages suivants :

Abrégé de l'histoire de l'ancienne ville de Soissons, contenant une sommaire déduction généalogique des comtes dudit lieu, extrait des mémoires de maistre Melchior Regnault, ci-devant conseiller au bailliage et siége présidial dudit Soissons. Paris, 1633, in-8. Les preuves occupent 34 feuillets. — Cet ouvrage est écrit d'après les documents originaux; l'histoire ecclésiastique n'y est pas négligée.

Histoire de la ville de Soissons et de ses rois, comtes et gouverneurs; par Claude Dormay, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, 2 vol. in-4. Soissons, 1663-1664.

L'histoire ecclésiastique du diocèse tient une beaucoup plus grande place dans cet ouvrage que dans l'abrégé de Regnault. On y trouve la vie des évêques et des recherches sur l'origine de la plupart des établissements religieux.

Histoire des antiquités de la ville de Soissons, par Le Moine. Paris, 1771, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage avait été composé sur la demande de l'intendant de la Généralité de Soissons (M. Méliand); le 2e vol. s'arrête à l'année 980.

Histoire de Soissons depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, d'après les sources originales, par MM. Henry Martin et Paul Jacob, bibliophile (M. P. Lacroix). Soissons et Paris, 1837, 2 vol. in-8.

Histoire de la ville de Soissons, par M. Leroux. Soissons, 1839, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

Notice historique et archéologique de la cathédrale de Soissons, par MM. Poquet et Daras, prêtres. Soissons, 1848, in-12.

Les ouvrages généraux sur le Valois et le Vermandois touchent en beaucoup de points la géographie ecclésiastique du diocèse de Soissons, qui renfermait une partie considérable du premier de ces pays. On peut donc citer :

Le *Valois royal*, par Regnier, 1583, in-8.

Abrégé historique du Valois, par Bergeron.

Le Valois royal amplifié et enrichi de plusieurs pièces curieuses extraites des cartulaires et archives des abbayes, églises et greffes du Valois ; par A. Muldrac, religieux et ancien prieur de Longpont en Valois, 1 vol. in 8°, 1663. Le sixième chapitre contient l'histoire ecclésiastique des six bailliages du Valois. L'auteur, qui publia aussi en 1652 l'abrégé de l'histoire de l'abbaye de Longpont, avait composé un ouvrage plus important qui est resté manuscrit et qu'il avait intitulé :

Compendiosum diœcesis Suessionensis speculum in duas partes divisum, 2 vol. in-fol. Cette histoire s'étend depuis l'an 301 jusqu'en 1661. Elle était dédiée à Mgr de Bourlon, évêque de Soissons, et contenait beaucoup d'extraits de cartulaires.

Vers la même époque (1665), Damien de Templeux, auteur de la carte la plus connue du duché de Valois, composa, d'après ses propres recherches et les mémoires de N. de Livré, sieur de Humerolles, une description du Valois, insérée dans l'Atlas Géographique de Blaeu (France, t. I, p. 149), 17 col. in-fol. C'est peut-être l'étude la plus complète de la géographie féodale du Valois.

Les deux ouvrages suivants contiennent aussi de nombreux documents originaux et des renseignements précieux sur l'étude du diocèse de Soissons :

Histoire du duché de Valois, contenant ce qui est arrivé dans ce pays depuis l'origine de la monarchie françoise jusqu'en l'année 1703 (par l'abbé Carlier, prieur d'Andresy). Paris et Compiègne, 1764, 3 vol. in-4. Les pièces justificatives sont à la fin de chaque volume.

Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province de Vermandois; par Louis-Paul Colliete, Doyen du Doyenné de Saint-Quentin. Cambrai, 1772, 3 vol. in-4. Les preuves sont placées à la suite de chacun des livres de cet ouvrage, non moins important et utile que le précédent.

Entre autres histoires de localités concernant le diocèse de Soissons, on peut consulter pour l'histoire de quelques établissements religieux :

L'Histoire de Château-Thierry, par M. l'abbé A. E. Poquet, 1839, 2 vol. in-8.

L'Histoire de Braine et de ses environs, par M. Stanislas Prioux, 1846, in-8.

Compiègne historique et monumental, par M. Lambert de Ballynier. 1842. 2 vol. in-8.

Il existe aussi une histoire civile et ecclésiastique de cette dernière ville, par Dom Pl. Berthauld, composée en 1654, et conservée manuscrite dans la collection de Dom Grenier.

Digitized by Google

Peu de diocèses ont fourni aux études historiques plus de recherches instructives que les mémoires couronnés par l'Académie Française de Soissons pendant une dizaine d'années (de 1735 à 1746 environ). L'évêque de Soissons, Mgr Le Fèvre de Lambrière, avait fondé vers 1734 un prix annuel à décerner par cette Académie sur un sujet de l'histoire ancienne du Soissonnais. Ce concours fut l'occasion de plusieurs des travaux les plus importants qui aient été publiés pendant le XVIIIe siècle sur la période des Mérovingiens. Voici la liste des principaux, qui, presque tous, éclairent quelques questions intéressantes relatives à l'histoire et à la topographie ecclésiastiques du diocèse de Soissons :

1735. L'abbé Lebeuf : *Dissertation sur l'état des anciens habitants du Soissonnais et sur leurs villes avant la conquête des Gaules par les Francs, la situation et l'étendue des pays qu'ils habitaient*, etc. Paris, 1735, in-12.

(Extr. dans *le Mercure* de nov. 1735, p. 2436, et dans *le Journal des Savants*, janv. 1736).

Observations de D. Toussaints Du-Plessis et réponses de l'abbé Lebeuf, au sujet du mémoire précédent. (*Mercure*, déc. 1735 et 1736, janv., mai, juin) ; publiées en 1736, sous ce titre :

Lettre du R. P. D. Toussaints Du-Plessis, *bén.*, *à l'auteur du Mercure de France, au sujet de la dissertation sur le Soissonnois, etc., avec les réponses aux mêmes lettres*, par M. Lebeuf. Paris, 1736, in-12 de 160 pages. Ces notices sont particulièrement relatives aux différents sens du mot gaulois *Dunum*, et à la conséquence qu'on en peut tirer pour éclairer la véritable situation du *Noviodunum Suessionum*, que Lebeuf plaçait à Noyant près Soissons ; opinion combattue par D. T. Du-Plessis, qui le reconnaissait à Soissons même.

1736. 1er Prix. Biet, chanoine de la congrégation de France, abbé de Saint-Léger de Soissons : *Dissertation sur la véritable époque de l'établissement fixe des Francs dans les Gaules, sur la vérité ou la fausseté de l'expédition de Childéric, de l'élévation d'Egidius en sa place, et de son rétablissement sur le trône par l'adresse de Guyemans ; sur l'espèce et l'étendue de l'autorité d'Egidius et de Siagrius, son fils, dans le Soissonnais et pays circonvoisins, et sur le lieu où s'est donnée la fameuse bataille de Soissons*. Paris, 1736, in-12, 407 p.

Réimpr. en partie par M. Leber, dans les t. I et II de son utile *Collection de pièces relatives à l'histoire de France* (1826).

1736. 2e Prix. L'abbé Lebeuf : *Dissertation où l'on fixe l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules, où l'on prouve la vérité de l'histoire de la déposition de Childéric et de l'élection d'Egydius à sa place ; où l'on traite de la nature et de l'étendue de l'autorité d'Egydius et de Siagrius dans leurs Etats ; où l'on avance ce qui paroît de plus vraisemblable sur le lieu de la bataille de Soissons*. Paris, 1736, in-12.

Ces deux mémoires furent publiés, avec un troisième écrit en latin, par Ribauld de Rochefort Paris, 1736. 1 vol. in-12.

1737. L'abbé Lebeuf : *Dissertation sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans le Soissonnais, et les progrès du christianisme dans le même pays jusqu'à la fin du IVe siècle ; avec*

Digitized by Google

les noms des premiers évêques de Soissons et la durée de leur épiscopat jusqu'à la fin du même siècle. Paris, 1737, in-12.

A la suite se trouvent, p 370 à 407, deux dissertations sur le même sujet, par M. Du Perret, de l'Oratoire, et par M. Ribauld de Rochefort, auteur de plusieurs autres mémoires sur la période Mérovingienne.

1738. L'abbé Lebeuf : *Dissertation sur plusieurs circonstances du règne de Clovis, et en particulier sur l'antiquité des monnoyes de nos rois et de celles qui portent le nom de Soissons.* Paris. 1738, in-12.

Le titre courant est : *Dissertation sur le Soissonnois.* L'auteur examine surtout si Clovis eut une demeure fixe à Soissons, à l'imitation d'Egidius et de Siagrius.

(Extr. : *Journ. de Verdun*, fév. 1739 ; *Merc.*, oct. 1738 ; *Journ. des Sav.*, juin 1739.)

1739. Je ne sais s'il y eut un mémoire couronné pour cette année.

1740. L'abbé Lebeuf : *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France a été en usage pour désigner une partie des Gaules ; l'étendue de cette portion ainsi dénommée, ses accroissements et ses plus anciennes divisions, depuis l'établissement de la monarchie française.* Paris, 1740. In-12. — Réimpr. dans la *Collect de dissertations sur l'Hist. de France*, par M. Leber, t. II, p. 180-235.

1741. L'abbé Lebeuf : *Dissertation sur plusieurs points de l'histoire des enfants de Clovis, Ier du nom, roy de France, et sur quelques usages des Francs.*

Ce mémoire est inséré dans le t. III (p. 1 à 79) des *Dissertations* de l'abbé Lebeuf, *sur l'histoire de Paris* (1743). Une autre édition moins complète fut publiée en même temps à Soissons.

1741. Ribauld de Rochefort. *Dissertation sur le règne de Clovis.* (*Mém. de Trévoux*, mai 1742 ; *Journ. des Sav.*, mars 1742.)

1742. Le prix ne fut point décerné.

1743. 1er Prix. L'abbé Fenel : *Dissertation sur la conquête de la Bourgogne par les fils de Clovis Ier, et sur les accroissements que reçut le royaume de Soissons sous Clotaire Ier.* Paris, 1744, in-12, 107 p. ; en partie réimpr. dans la Collection de M. Leber, t. II, p. 271 à 315.

1743. 2e Prix. Gouye de Longuemare (même sujet).

1744. Gouye de Longuemare : *Dissertation historique sur l'état du Soissonnais sous les enfants de Clotaire Ier.* Paris, 1745, in-12, 158 p.

1745. *Dissertation sur l'histoire du commerce dans le Soissonnais* ?

1746. Gouye de Longuemare : *Discussion sur la chronologie des rois Mérovingiens.* Paris, 1748. In-12.

1747? *Dissertation sur l'état du Soissonnais sous les rois de la deuxième race*, communiquée à D. Caffiaux par l'Académie de Soissons en 1751 (Manuscrits de D. Grenier, 28e paquet ; 1re liasse).

La Société historique et archéologique de Soissons a dignement continué les excellentes traditions que lui transmit l'ancienne Académie de cette ville. Depuis 1847 elle publie un *Bulletin* rempli de mémoires variés et instructifs, dont la collection forme déjà six volumes. M. de La Prairie, son président, et M. l'abbé Poquet, son secrétaire, l'ont surtout enrichi de plusieurs travaux fort estimables. Too-

Digitized by Google

tefois la géographie du moyen âge, ecclésiastique ou féodale, n'y a point encore été étudiée.

Outre ces nombreuses publications, l'histoire du diocèse, du comté et de la ville de Soissons a été l'objet de plusieurs travaux importants qui sont restés inédits et qui ont fourni de très-utiles matériaux aux historiens plus modernes.

L'inappréciable collection de documents manuscrits sur toutes les branches de l'histoire de Picardie, rassemblés vers le milieu du XVIIIe siècle par dom Grenier, après les premières recherches de dom Mongé, historiographe de Picardie, avec le concours de son modeste et laborieux confrère dom Caffiaux, quoique beaucoup plus riche pour l'histoire des diocèses d'Amiens, de Beauvais et de Laon, n'en offre pas moins quelques matériaux importants sur le Soissonnais. C'est dans les anciens paquets 12, 20, 21, 22, 27, et surtout dans le 28e, aujourd'hui reliés en volumes à la Bibliothèque impériale, que se trouvent les principaux documents concernant le diocèse de Soissons.

Il faut faire mention des nombreuses copies de chartes par Dom Muley, de l'histoire restée inédite de N. Berlette, histoire continuée par Bertin, et de celle de Dom Gilson. Ces mémoires composés vers le milieu du XVIIe siècle existent à la Bibliothèque impériale.

Dans les archives de la préfecture de l'Aisne, sont conservés plusieurs documents importants, tels que les cartulaires de Saint-Crépin-le-Grand (XIIe et XIIIe siècles), de Saint-Médard, de Notre-Dame, de Saint-Crépin en Chaye, ainsi que plusieurs terriers de l'abbaye de Saint-Médard, et d'autres établissements religieux de ce diocèse.

On conserve aussi, dans la bibliothèque de la ville de Soissons, plusieurs histoires manuscrites de cette ville, par P. Legris, Berlette, Cabaret et Rousseau Desfontaines; mais la géographie historique a été presque entièrement négligée par tous ces historiens, et ce n'est guère que dans les pouillés précédemment cités, dans les cartulaires, et dans les extraits de chartes de la grande collection de Dom Grenier qu'on en trouve les éléments.

Digitized by Google

III. DIOCÈSE DE CHALONS-SUR-MARNE.

CIVITAS CATELLAUNORUM, VEL CATALAUNENSIS.

(Vers le milieu du IIIe siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS ; 8, PUIS 9 DOYENNÉS RURAUX.

1. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel CATALAUNENSIS. Grand Archidiaconé, ou Archidiaconé de Châlons (*Duro-Catalaunum*. — *Campi Catalaunici*).	Les Doy. de cet Archid. entouraient à l'O., au S., à l'E., et au N. E., la ville de Châlons, qui était vers l'extr. N. E. du dioc. 140 p. et suc.	Champagne. — *Campania Catalaunensis*.	Châlonnois proprem. dit. (*Pagus*, *ager*, *tractus*, *comitatus Catalaunicus*, al. *Cathalaunensis*, al. *Cadallonensis*).	Châlons-sur-Marne. Chef-lieu du département de la Marne.
1. DECANATUS CATALAUNENSIS. Doyenné de Châlons.	O et S.O. de Châlons.			
2. — DE BUSSIACO ; (al. DE CORTISIACO, DE CURTISULTO). Bussy-le-Château et Courtisoult (Courtisou, Courtisols).	N. et N.E.			Bussy-le-Château, canton de Suippes, arr. de Châlons (Marne). Courtisols, cant. de Marson, arr. de Châlons (M.).
3. — DE COOLA, DE COSLA, DE CROSLEDA. Coole (Crosle, Colle).	S.			Coole, canton de Sompuis, arr. de Vitry-le-Franç. (Marne).
4. — VICTRIACENSIS ; (DE VICTORIACO, DE VITRIACO, DE VITRINIACO) ; al. ARCHID. vel. DECAN. DE ROSETO ? (a. 1132).	E.S.E.		Partie du Pertois ou Parthois. (*Pagus Pertisus* ; *Pag. Pertensis*, *Partensis*).	Chef-lieu d'arrondiss. (Marne). Rosay, canton de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-Fr.

Digitized by Google

Vitry en Pertois (Parthois), puis Vitry-le-Franç. Rosay en Pertois, à l'extrémité N. du Doyenné.	*Idem.*		*Pagellus* : *Camizisus.* — *Pagellus* et *comitat.* *Otmensis.* (L'Omois en Pertois).	*Idem.*
5. **Decanatus de Possessa**, vel **de Posseya.** Possesse.	E.		Partie de l'Argonne (*Silva Argonnensis*, vel *de Argoënna*).	Canton de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry (Marne).
II. **Archidiaconatus Pertensis**; vel **Arch. Joinville, Jovisvillæ, de Junvilla.** Archidiaconé de Pertois, ou de Joinville.	Partie sud-orient. du dioc. 123 par. et suc.	*Champagne. — Campania Catalaunensis.*	La plus grande partie du Pertois ou Parthois (*pagus Pertensis, Partensis*); — *finis Wasciacensis.*	Joinville. Ch.-l. de canton de l'arr. de Vassy (Haute-Marne). Saint-Dizier et Vassy faisaient partie de ce Doyenné.
6. — **Decanatus de Joinvilla**, al. **de Junvilla.** Doyenné de Joinville.	S. S. E. Partie S.E. de l'Archid.		Petite partie du Blaisois. (*Pagus, Riparia* et *comitatus Blesensis*).	
7. — **de Perta**, vel **de Pertis.** Perte (Perthes).	E. S.E. Partie N.O. de l'Archid.		Partie de la forêt de Der. (*Saltus* et *pagus Dervensis*). La partie mérid. du Pertois correspondait à une portion de la grande forêt de Der.	Perthes, lieu fort ancien entre Vitry et Saint-Dizier. Canton de Saint-Dizier, arr. de Vassy (Haute-Marne). L'abb. de Monstiers-en-Der (*Monasterium Dervense*), était à la limite de ce Doy. et du dioc. de Troyes.
III. **Archidiaconatus Stadiensis**, vel **Astensis**, vel **Astenaci**; al. **de Sancta-Manehilde**, vel **S. Manechildis**; vel **San-Manhildis.** Archidiaconé d'Astenay, d'Astenois, d'Estaienois, d'Assenois; — nommé aussi Archid. de Ste-Menehould.	Partie nord-orient. du dioc. 70 par. et suc.		L'Astenois ou Estaienois; châtellenie de Ste-Menehould (*pagus* et *comit. Stadinisus, Stadinensis, Stadiniensis, Stadiensis. Comit. S. Manehildis*). Part. de l'Argonne (*Silva Argonnensis*).	Ste-Menehould, chef-lieu d'arr. (Marne); nommé plus anciennement *Astenay*; capit. de l'Argonne.

8. **Decanatus de Sancta Manehilde, vel de Astenaco; al. de Alvia?** Doy. de Ste-Menehould; Ste-Menhoud. Doy. d'Auve?	*Idem.*	Champagne. — *Campania Catalaunensis.*	*Idem.*	*Idem.*
Sainte-Menehould était dans la partie N. E., et Auve dans la partie S. O. du Doyenné.	N.E.			Ste-Menehould. Ch.-l. d'arr. du département de la Marne.
Un Doy. a été désigné sous le nom de *Dec. de Dampetrâ* (probablement Dampierre sur Aulne dans cet Archid.?). Un autre a été nommé *Dec. de Atthesiâ*, ou *de Athsiâ*. (Chretienté d'Authie?) Ces différents noms se rapportent au Doy. de Sainte-Menehould).	S.		*Idem.*	Auve, village à la source de la riv. de ce nom, canton de Dommartin-sur-Yèvre.
IV. **Archidiaconatus de Virtuto, vel Virtudi, al. Virtutensis.** Archidiac. de Vertus. 9. **Decanatus de Virtuto, al. de Virtusio.** Doyenné de Vertus.	Partie occid. du dioc. 55 par. et suc. S. et S. O.		Pays et comté de Vertus (*pagus* et *comitatus Virtudisus*, vel *Virtudensis*, vel *Virtudinensis*). — *Finis Flaviniacensis* — Extrém. E. de la Brie Champ.	Vertus. Ch.-l. de canton de l'arr. de Châlons. La Fère-Champenoise était dans la partie mérid. de ce Doyenné.

Le Diocèse de Châlons (sur Marne) terminait la Province ecclésiastique de Reims, ou Seconde Belgique, vers son extrémité sud-orientale. Son étendue, fort inégale, était d'environ vingt-deux lieues du N. au S., de vingt de l'E. à l'O. dans sa plus grande largeur, réduite à trois ou quatre lieues à l'extrémité méridionale du Doyenné de Joinville et du Diocèse.

Il pénétrait, en se rétrécissant et en remontant le cours de la Marne, entre les autres Provinces ecclésiastiques de Lyon (au S.), de Sens (au S. O.), et de Trèves (au S. E. et à l'E.); confinant ainsi au Diocèse de Langres qui dépendait de la première de ces Provinces, au Diocèse de Troyes dépendant de la seconde, aux Diocèses de Toul et de Verdun, qui faisaient partie de la troisième. Vers le N. et le N. O. seulement, il était limitrophe de la Province à laquelle il était subor-

Digitized by Google

donné, était contigu au Diocèse de Reims, et, sur un très court espace, à celui de Soissons. Ses limites générales étaient surtout indiquées par des chaînes de collines, particulièrement du côté de la Province de Sens ou Quatrième Lyonnaise, et sur les autres points par des portions de la grande région boisée, dont les forêts de l'Argonne (*Argoënna*) (à l'E. et au N. E.) et du Der (*Saltus Dervensis, foresta Dervus*) (au S.) étaient les plus notables vestiges.

Cette situation n'a pas peu contribué à répandre quelque incertitude sur la position et l'étendue, surtout vers ses frontières, de plusieurs des petits territoires, ou *pagi*, qui formaient les plus anciennes divisions politiques et administratives de la *Civitas* gallo-romaine des *Catalauni* (*Cathalauni*), complétement représentée depuis le IVe siècle par le Diocèse de Châlons. Le partage qui, dès l'origine du christianisme, avait sans doute été fait de plusieurs régions naturelles entre des Cités ou Diocèses limitrophes, occasionna très-vraisemblablement l'emploi des mêmes noms dans des diocèses différents; c'est ce qu'on peut remarquer pour l'Argonne et l'Astenois (*pagus Stadinisus*). Les territoires intérieurs (tels que le grand *pagus Pertisus*) étaient au contraire parfaitement distincts, et pour la plupart en rapport avec les subdivisions ecclésiastiques qui leur ont succédé.

La mention tardive, par les historiens de l'antiquité, de la ville de Châlons (*Duro-Catalaunum*, ou *Catalauni*) a surtout porté plusieurs géographes, depuis N. Sanson, à penser que le territoire de la tribu gauloise, dont cette ville était la capitale, était confondu dans la grande et puissante *Civitas* des *Remi*, dont la capitale était *Duro-Cortorum*. Mais si les *Catalaunenses* étaient leurs clients et alliés, suivant une des coutumes les plus générales de la Gaule indépendante, aucun témoignage positif ne démontre qu'ils n'aient pas formé, dès avant la conquête de César, une population distincte et indépendante. Leur ville n'est mentionnée, il est vrai, que depuis le IVe siècle, par Eumène, par Eutrope, par Vopiscus, par Ammien Marcellin, ainsi que dans l'*Itinéraire* d'Antonin, et dans la *Notitia Provinciarum*. Mais combien d'autres villes gauloises César n'a-t-il pas omises? Au moment de l'introduction du christianisme dans cette partie de la Seconde Belgique, c'est-à-dire vers le milieu du IIIe siècle, on voit les trois Cités de Reims, de Soissons et de Châlons être simultanément le théâtre des prédications des missionnaires qui établirent définitivement la foi chrétienne dans ces trois territoires, alors parfaitement distincts, puisqu'ils constituaient autant de diocèses différents. Ce fut S. Memmie (*Memmius*) qui fut l'apôtre et le premier évêque de Châlons, vers le IIIe siècle, et non au Ier, suivant une prétention qui ne peut plus supporter la critique historique.

Adrien de Valois (*Not. Gall.*, V° *Catalauni*) avait cru pouvoir identifier les peuples du territoire de *Duro-Catalaunum* avec les *Viducasses* de Pline ou *Vadicasses* de Ptolémée, et attribuait à leur capitale un autre nom, celui de *Noviomagus*, commun à plusieurs villes d'origine gauloise. Mais cette opinion, qui n'avait pas la moindre base solide, n'a été adoptée par aucun autre des savants qui se sont occupés de la géographie ancienne de la Gaule, tels que D'Anville, Mannert et Walckenaër. Le territoire gallo-romain des *Catalauni*, peuple portant

Digitized by Google

sans doute le même nom que sa capitale, devenu si célèbre dès le ive siècle, et surtout pendant le ve, par les deux grandes batailles livrées dans les *campi Catalaunici*, était donc limitrophe des *Remi* et des *Suessiones*, au nord et au nord-ouest; des *Leuci*, à l'est; des *Tricasses*, à l'ouest et des *Lingones*, au sud, comme le diocèse de Châlons était entouré des diocèses qui ont succédé à ces diverses *Civitates*.

Le territoire de la Cité et du diocèse de Châlons était primitivement partagé en plusieurs grandes régions naturelles qui constituèrent autant de divisions politiques et ecclésiastiques. De ces divisions, les unes étaient exclusivement propres à cette *Civitas*, les autres ne lui appartenaient qu'en partie; les unes constituèrent longtemps une contrée, un *pagus* unique, les autres furent subdivisées par la féodalité en plusieurs petits territoires ou comtés de second ordre, subordonnés aux *comitatus* les plus anciens.

Voici les territoires dont on trouve l'indication dons la liste de M. Guérard (*Essai*, p. 148): *pagus Catalaunensis*: — *p. Blesensis*; — *p. Camizisus*; — *p. Dervensis*; — *finis Flaviniacensis*; — *finis Wasciacensis*; — *pagus Pertensis*; — *p. Virtudensis*.

A ces huit indications, je crois pouvoir ajouter avec assez de certitude les suivantes: l'extrémité orientale du grand *Saltus Briegius*; — la partie occidentale du Vallage qu'on a désignée sous le nom de Vallage Argonnois: *Pagus* ou *Saltus Argonnæ*; — le *pagus Stadinisus*, en très-grande partie; — le *pag. Otmensis*. Mais la valeur relative de ces douze subdivisions topographiques est extrêmement différente. Deux d'entre elles, par leur importance, leur étendue et leur antiquité, dominent toutes les autres. Ce sont les *pagi Catalaunensis* et *Pertisus* ou *Partensis*, le Châlonnais et le Pertois, aussi distincts par leur physionomie naturelle, physique et géologique, que par leur rôle historique, et divisant du N. E. au S. O., la *Civitas*, ou le diocèse de Châlons, en deux régions à peu près égales en étendue.

De ces deux régions, la première, ou le Châlonnais, *Campi Catalaunenses* (Aimoin), *Ager Catalaunicus*, *Campania Cathalaunensis*, *Campania Territorii Catalaunensis* (Fredeg. Chron.), formait la partie occidentale du diocèse, ou cette portion de la Champagne qu'on a désignée sous le nom de Champagne Châlonnaise; plaine crayeuse et dénudée, dont l'aspect généralement sec et uniforme contraste si fortement avec la région orientale du diocèse, formée par le Pertois et ses dépendances, région fertile quoique boisée, montueuse, arrosée par de nombreuses rivières, affluents de la Marne ou de l'Aisne, et constituée par d'autres terrains secondaires, calcaires ou argileux, plus anciens que la craie blanche de Champagne.

Au Châlonnais se rattachait, comme une dépendance naturelle autant qu'historique, le *pagus Virtudensis*, vers le N. O. du diocèse. Un passage de *Glaber Radulfus* (l. II, c. XI), ainsi conçu, *Pagus Catalaunicus et in eo vicus Virtutis*, indique pour le XIe siècle cette réunion qui n'existait pas encore aussi nettement au Xe (Flod., l. IV, c. 2) et au IXe siècle, puisque dans le Capitulaire rendu à Servais, en 853 (*Cap. Silvacense*), le *pag. Virtudisus* est distingué du *pag. Catalaunicus*, ainsi qu'il l'était déjà en 818 (Baluze, *Capit.*, t. II, col. 68. *N. Gall. chr.* t. IX, *Instr.*, col. 5). Tous les autres territoires ci-

Digitized by Google

dessus indiqués furent, pendant plus ou moins de temps, des dépendances du vaste *pagus* et *Comitatus Pertensis*, ou des prolongements de territoires dont la plus grande partie s'étendait sur des diocèses voisins, tels que l'Argonne au nord, sur Reims et Verdun, le Blaisois au sud, sur Troyes, Langres et Toul.

De cette disposition générale il résulte, avec la plus grande évidence, que le diocèse de Châlons était plus étendu que le Châlonnois proprement dit; que celui-ci ne constituait guère que le Grand Archidiaconé, du moins pendant un certain temps, et qu'il formait aussi le vrai *Comitatus Catalaunensis*.

Ici se reproduit une question des plus délicates et des plus obscures, non-seulement pour ce diocèse, mais pour la presque totalité des autres diocèses de la Gaule, ainsi que nous l'avons déjà indiqué plusieurs fois. A quelle époque et jusqu'à quel point les *Comitatus* des derniers temps de la période romaine et des temps Mérovingiens sont-ils devenus les comtés Carlovingiens, et même les comtés de la féodalité du moyen âge? Et dans ce cas spécial, comment le comté de Châlons, attribué à l'évêque de ce diocèse depuis le IX[e] siècle jusqu'au XII[e], correspondait-il à l'ancien *Comitatus* politique? Représentait-il la *Civitas* tout entière, ou seulement le territoire Châlonnois proprement dit, ou le territoire de la ville seulement? La discussion de cette difficulté de géographie historique est trop générale pour trouver place ici, et j'aurai à l'examiner plus tard sous un point de vue plus élevé. Toutefois, il paraît à peu près certain que peu de temps avant la réunion du comté de Châlons à l'évêché, le Pertois en était encore distinct, et que, par conséquent, le comté ecclésiastique était bien moins étendu que le diocèse. Il devait correspondre principalement au territoire primitif de la ville avec ses *Suburbia*, indépendamment de tout agrandissement postérieur, mais en y ajoutant toutefois les dépendances féodales successivement attribuées, comme possessions temporelles, au domaine épiscopal.

Tout en rattachant plus ou moins directement au *pagus Pertisus* les autres petits territoires de la partie orientale du diocèse, qui différaient du *pagus Catalaunensis*, il convient de remarquer que, dès une époque fort ancienne, au VIII[e] et au IX[e] siècle, plusieurs de ces territoires étaient désignés nominativement et distinctement du Pertois. On trouve, entre autres, indiqués, dans le Capitulaire de Servais promulgué par Charles le Chauve, en 853, le *pagus* ou *comitatus Camizisus* (ou *Camsicenis*), le *pagus Stadinisus*, ou *Stadiensis*, nommé aussi *Stadonensis*, par Flodoard (l. II, c. 18), dès l'année 789 et l'année 802. Mais dans les diplômes du X[e] et du XI[e] siècle, on voit le premier de ces territoires, ainsi que le *pagellus Otmensis*, dont il a déjà été parlé à l'occasion du diocèse de Soissons, le *pagus* et *Comitatus Blesensis*, ainsi que plusieurs autres petites subdivisions féodales, déjà absorbées dans l'étendue du Pertois. Plus vraisemblablement on en peut conclure le partage de ce *pagus* et *Comitatus Pertisus* en plusieurs comtés d'ordre inférieur, qui relevèrent du comté principal, quand la féodalité territoriale fut organisée, et qui, sous les Mérovingiens, représentaient autant de dépendances des principaux *Castra* et des plus importantes *villæ* gallo-romaines, partagés entre les guerriers, compagnons de Clovis. Ces

Digitized by Google

subdivisions politiques ont eu, comme nous l'avons déjà rappelé plusieurs fois, une grande influence sur les divisions Archidiaconales et Décanales de l'Église.

Vitry, *Victoriacum Castrum*, *Victriacus*, fut longtemps capitale du *pagus Pertisus*, et c'est à ce titre qu'on a supposé l'existence dès le commencement du VIe siècle (vers l'année 532), d'un petit royaume du Pertois. Le témoignage de Grégoire de Tours (*Hist.*, l. III, c. 14), relatif à la révolte du chef Franc *Mundericus* contre le roi Théoderic, dont il était parent, indique seulement les prétentions de Munderic à la royauté, et le château de Vitry comme une des villes principales de son domaine. Mais le Pertois n'y est pas nommé, et, malgré l'opinion de Valois et de D. Ruinart, il n'est pas parfaitement certain que le *Victoriacum Castrum*, dont parle Grégoire de Tours, ne fut pas un autre lieu du même nom, mentionné aussi par Aimoin (l. II, c. 6).

Un autre témoignage, emprunté à la vie de S. Memmie, premier évêque de Châlons, attribuerait au *pagus Pertensis* une antiquité encore plus reculée, antiquité qui me paraît vraisemblable; mais en même temps, ce qui est plus douteux, une origine du Décanat ou Archidiaconat de Pertois antérieure à toutes les autres circonscriptions ecclésiastiques de la Province de Reims.

Suivant le plus ancien biographe de S. Memmie, ce premier missionnaire de la foi chrétienne chez les *Catalauni* aurait établi un de ses compagnons et de ses disciples, saint Léger (*Leodgarius*), Doyen de Pertes, ville dès lors principale de cette portion de la *Civitas* dont S. Memmie avait entrepris la conversion. Ayant lui-même appelé à la foi chrétienne le chef du territoire, il aurait changé son palais en église, et désigné *Leodgarius* pour surveillant des nouveaux chrétiens de la contrée, ou *Decanus* du Pertois. Il aurait aussi établi dans le lieu de Buxère (*Buxariæ*) un Chapitre (*Collegium*) de clercs, pareillement destiné à la propagation du christianisme.

Un fait à peu près identique s'est déjà présenté dans le diocèse de Trèves, d'après le témoignage de Grégoire de Tours; mais il n'est appuyé, pour le diocèse de Châlons, que sur un témoignage bien plus récent et qui n'est pas antérieur au Xe siècle. En ne faisant pas remonter plus haut que la seconde moitié du IIIe siècle, l'épiscopat de S. Memmie, et en rejetant, avec les meilleurs critiques, son prétendu apostolat du Ier ou du IIe siècle, il y aurait encore un intervalle de près de six cents ans entre le fait et son narrateur, ce qui est beaucoup trop pour la certitude historique.

Ces doutes ne diminuent aucunement l'importance du Pertois, que j'ai déjà indiquée précédemment. On le voit mentionné dans un acte de confirmation du privilége de l'abbaye de Der, par Louis le Débonnaire (a. 832), dans le Capitulaire de Charles le Chauve (a. 853), dans une charte du même prince, en faveur de l'abbaye de Saint-Urbain (a. 865), dans Nithard et dans Flodoard.

Ce ne serait qu'avec une très-grande difficulté qu'on pourrait fixer rigoureusement les limites du Pertois, par cette raison, que j'ai déjà indiquée, des adjonctions successives de petites portions d'autres territoires à ce *pagus* primitif. Elles ont donc dû varier suivant les époques, et c'est ce qui résulte en effet des textes de plusieurs chartes.

Ce *pagus*, qui s'étendait sur les deux rives de la Marne, mais parti-

Digitized by Google

culièrement sur la rive droite, était compris entre la Champagne Châlonnoise, à l'ouest et au nord-ouest, le Rémois au nord, le Vallage au sud et le Barrois à l'est. Vitry (*Victoriacum*), Saint-Dizier (*Olunna*), et son territoire (*finis Olonensis*) Vassy, chef-lieu du *finis Vuaciacensis*, la célèbre *villa* Mérovingienne et Carlovingienne de Pontion (*Pontico*) en étaient les lieux principaux.

Dans sa plus grande extension, le Pertois paraît avoir dépassé même les bornes du diocèse de Châlons vers l'ouest, et avoir compris momentanément, dans le diocèse de Troyes[1], la portion de l'Archidiaconé et du Doyenné de Margerie (*Dec. S. Margaretæ*), située au sud de la Voire (*Vigera*) et à l'est du cours de l'Uystre (*Vistra*) et de son confluent dans l'Aube. Ce territoire était voisin des confins de la forêt de Der (*Saltus Dervensis*), qui formait la partie méridionale du Pertois[2].

L'étendue de vingt-cinq lieues du sud au nord sur seize de l'est à l'ouest, avec une superficie d'environ quatre cents lieues carrées, que lui assigne l'auteur des *Recherches sur la Champagne*[3] me semble, pour la plus grande partie du moyen âge, beaucoup au delà de la réalité; elle eût été plus grande que celle de tout le diocèse de Châlons.

En la réduisant de près de moitié, on rentrerait davantage dans les limites de l'Archidiaconé de Pertois, qui me paraît coïncider beaucoup plus réellement avec le *pagus Pertensis* primitif.

La fertilité et la richesse de la Champagne Pertoise a toujours fait contraste avec la stérilité générale de la Champagne Châlonnoise, régions essentiellement distinctes aux points de vue géologique et agricole.

La portion de l'Argonne (*Saltus Argonnæ*), ou l'Argonne Châlonnoise, ou le Vallage Argonnois, qui dépendait du diocèse de Châlons, n'était qu'environ la moitié de la vaste région forestière de ce nom, dont l'autre moitié dépendait surtout du diocèse de Verdun. Elle s'étendait, pour son ensemble, entre la Marne, l'Aisne et la Meuse, et comprenait, dans le diocèse de Châlons, le Doyenné de Possesse, qui en était l'un des lieux principaux, et la partie méridionale du Doyenné de Sainte-Menehould. Cette dernière ville en était la capitale. L'Argonne Châlonnoise formait la portion nord-orientale du diocèse, vers les confins du diocèse de Verdun, sur lequel elle étendait aussi quelques ramifications.

L'Astenois, *pagus* et *comitatus Stadinisus*, *Stadiensis*, *Stadunensis*, *Stadonensis*, *Astanensis*, compris aussi dans la forêt de l'Argonne, formait la portion extrême nord-orientale du diocèse, et correspondait presque parfaitement à l'Archidiaconé du même nom.

---

1. Voir les deux cartes jointes au très-bon travail de M. d'Arbois de Jubainville, sur le *Pouillé du diocèse de Troyes*, rédigé en 1407 (1853, in-8).

2. *De monasterio in Dervo constructo*, *in pago Pertensi* (Charte de Boson, année 876; Guérard, *Polypt. d'Irminon*, texte; Appendice, p. 347).

3. *Recherches chronologiques sur la Champagne et sur les villes du pays Partois*, par M. Detorcy. Troyes, 1832, in-8, t. I, p. 328 (le seul vol. publié).

Digitized by Google

Sainte-Menehould (*Sancta Menechildis*) était la capitale de ce petit territoire et paraît en avoir primitivement porté le nom (*Astenidum*), avant de prendre celui de Sainte-Menehould, ce qui n'aurait eu lieu qu'au XIIe siècle. Antérieurement encore et primitivement, cette même localité aurait été désignée sous le nom d'*Axuenna*, ou d'*Auxuenna*, qui figure dans l'*Itinéraire d'Antonin;* mais cette identité est fort incertaine.

Ces anciennes dénominations de Sainte-Menehould ont été discutées et combattues dans une histoire moderne de cette ville, par M. Cl. Buirette[1]. Les arguments sont peu solides, mais en tout cas, il n'en résulte aucun doute pour la réalité du territoire; celui-ci est désigné sous le même nom depuis le VIIIe siècle. En 789 il est indiqué au nombre des pays dépendants du *Missaticum* de Vulfaire, archevêque de Reims. (Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, l. II, c. 18.) Il tient rang dans le *Capitulaire* de l'année 853[2]. Des chartes de 1041, 1079, 1174 en font aussi mention, soit à titre de *pagus*, soit à titre de *comitatus*.

Ce territoire paraît incontestablement avoir fait partie du diocèse de Châlons; toutefois sa situation véritable et son étendue ont été l'objet de contradictions formelles, ou du moins apparentes.

Les érudits les plus éminents du XVIIe et du XVIIIe siècle, Ducange, Adr. de Valois, D. Mabillon, D. Germain, Bonamy, l'abbé Lebeuf et d'autres encore, n'ont pas dédaigné d'examiner cette petite question de géographie historique; mais ils ne se sont point accordés sur la véritable situation du *pagus Stadinisus* et de sa capitale. L'étude des divisions territoriales de l'Église me paraît encore ici présenter la donnée la moins incertaine; et c'est surtout pour offrir un nouvel exemple des secours qu'elle peut fournir à l'étude de la géographie du moyen âge que je vais analyser les principales opinions émises à cet égard.

Ducange, le premier, dans les notes de son édition de Villehardouin, publiée en 1657, en tête de son *Histoire de l'Empire de Constantinople*, qui annonçait l'un des plus profonds érudits du XVIIe siècle, et montrait déjà la sagacité et la justesse de critique qu'il a répandues dans tous ses écrits, me paraît avoir indiqué, quoique indirectement, la véritable base de la solution. Villehardouin nomme en 1204 un croisé, Regnarz de Dampierre, qui commandait les troupes du comte Thibaut de Champagne. Ducange (note 4, p. 255) remarque à son sujet que le pays où était située la seigneurie de Dampierre-le-Château, s'appelait *Estenois*, ou *Estaienois*, ou *Assenois*, qui est le *pagus Stadinisus* du Capitulaire de Charles le Chauve. « Encore à présent, dit-il, l'Archidiacre de Châalons, qui fait ses visites en ces quartiers-là, se dit Archidiacre d'Astenay, et anciennement d'*Assenois*[3]. »

Quoique plus tard (en 1678), dans son *Glossaire*, au mot *foreste dominicum*, Ducange, influencé sans doute par l'opinion récente

---

1. Sainte-Menehould, 1837, 1 vol. in-8.
2. Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 68. Éd. de 1677.
3. Ducange (*loc. cit.*, p. 255) cite le Registre de la Chambre des Comptes de Paris intitulé : *Feoda Campaniæ;* un autre Reg. contenant les fiefs de France, l'un et l'autre du XIIIe siècle; ainsi que les Annales de Jacques de Guise.

Digitized by Google

d'Adrien de Valois, laisse planer du doute sur ce rapprochement : il ne se contredit cependant pas d'une manière formelle, lorsqu'à l'occasion du texte suivant : « *In Leus et Wasa et Astenido et feramina et porcos capere*, » il ajoute : « *Astenidum videtur esse Satanacum in Lotharingia quod Astenai olim, nunc Stenai dicitur.* »

En effet, en 1675, Adrien de Valois, dans deux articles de sa *Notitia Galliarum* (p. 48 et 506, v° *Astenidum* et *Satanacum*), considère, mais plus positivement que Ducange, ces deux noms comme s'appliquant à une seule localité, celle de Stenai, et comme en étant, le premier la forme ancienne, le second la forme plus nouvelle.

Il va encore plus loin que Ducange, lorsqu'il ajoute que le *pagus Stadinisus* du Capitulaire de Charles le Chauve, *p. Stadonensis* de Flodoard (*Hist. eccl. Rem.*, l. II, c. 18), avait pris son nom du lieu de *Stadinum* ou *Astenidum*, qui correspondrait aussi à Stenay, et désignait son propre territoire. Il n'est point arrêté par cette difficulté de la situation de Stenay, dans le *pagus Vabrensis*, au delà de la Meuse, et par cette difficulté plus grande encore que, si le *Vicus* ou *Castrum Satanagus* des actes de Dagobert, le *Sataniacum* de Th. d'Epternac, la *villa Satanaca* et *Satanicum* de Gerbert (*Ep.* 103 et 120), désignaient incontestablement Stenay, on ne voit dans aucun texte, avec une égale certitude, ce même lieu indiqué sous le nom d'*Astenidum* ou de *Stadinum*.

Dom Michel Germain, dans sa liste des palais des rois Francs, jointe à la *Diplomatique* de Mabillon [1], ajoute une indication nouvelle qui complique encore la difficulté, tout en montrant l'insuffisance des interprétations antérieures.

Satanacum (Stenay) sur la Meuse, dans le *pagus Vabrensis* (la Woëvre) et dans le diocèse de Trèves, a été considéré, dit-il, par quelques savants, comme étant le même lieu désigné plus anciennement dans les Capitulaires de Charles le Chauve, au nombre des *villæ* royales, sous le nom d'*Astenidum*.

Il y en a aussi, ajoute-t-il, qui pensent que le *pagus Stadinisus*, ou *Stadinensis*, ou *Stadonensis* tirait son nom d'*Astenidum*, et qui le confondent avec Stenay. Telle n'était pas l'opinion du savant Bénédictin. En effet, dit-il, le *pagus Stadonensis*, suivant Flodoard (*Hist. Rem.*, l. II, c. 18), faisait partie de la Champagne, et Stenay, au contraire, dépendait du diocèse de Trèves. Stenay était situé au delà de la Meuse, tout à fait en dehors de la Champagne, et appartenait à un territoire différent, au *pagus Vabrensis* (la Woëvre). Quelle était donc la situation du *pagus Stadonensis*, placé, par Flodoard, entre le *pagus Castricensis* (partie du Rethelois?) et le *pagus Catalaunensis*, dans le voisinage du *pagus Dolomensis* (le Dormois), ainsi que de la *saltus Argonnensis*, ou *Argoennæ* (l'Argonne)? Situé entre la Meuse et l'Aisne, il aurait, selon D. Germain, tiré son nom de Staonne (*à Stadone vico*), situé dans le Rethelois, à deux lieues de Mouson, sur une colline où se voient les ruines d'une antique forteresse. Mais D. Germain ne s'occupe pas de faire concorder cette hypothèse avec l'existence de l'Archidiaconé d'Astenois dans le diocèse de Châlons.

---

1. *De re diplomat.*, p. 322 (in-f°, 1681).

Digitized by Google

Bonamy [1], quoique ne combattant pas formellement l'opinion d'Adr. de Valois, qui réunit les noms d'*Astenidum* et de *Satanacum* comme représentant une seule ville, celle de Stenay, expose cependant de fortes objections contre l'attribution à ce même lieu du *pagus Stadinisus* des Capitulaires et du *pagus Stadonensis* mentionné par Flodoard dès l'année 789. Il fait remarquer que Ducange qui, dans son Glossaire (v° *foreste*), semblait adopter sur le premier point l'opinion de Valois, s'en était beaucoup écarté, et avec une plus grande apparence de raison, dans ses notes sur Villehardouin.

Ainsi que nous l'avons vu, Ducange, le premier, rapprocha le *pagus Stadinisus* des Capitulaires du *pagus* d'*Estenois*, ou d'*Estaïenois*, ou d'*Astenay* en Champagne et de l'Archidiaconé du même nom dans le diocèse de Châlons, et il en indiqua la place entre Vitry et Sainte-Menehould. Bonamy admet tout à fait ce rapprochement. Il fournit un fort argument à l'appui, en rappelant que tous les *pagi* énumérés dans le Capitulaire de 853, comme devant composer le *Missaticum* d'Hincmar, sont tous situés en deçà de la Meuse, dans l'archevêché de Reims, et que par conséquent le *pagus Stadinisus*, confondu au milieu d'eux, doit être dans une semblable situation. En 853, Charles le Chauve ne possédait aucun pays au delà de la Meuse, qui séparait les Etats de ce prince et ceux de l'empereur Lothaire. C'est donc dans les Etats où Charles le Chauve avait le droit d'envoyer ses *Missi Dominici* qu'il faut chercher ce territoire, et Ducange en avait découvert la véritable position.

Cette opinion fut combattue par l'abbé Lebeuf, dans un mémoire intitulé : *Sur la situation d'un lieu désigné dans les Capitulaires de Charles le Chauve, sous le nom de pagus Stadinisus* [2]. L'auteur arrive à ces conclusions : 1° que le *pagus Stadinisus* n'est point Stenay; 2° que ce n'est pas non plus le canton d'*Astenois* ou d'*Estaïenois* dans le diocèse de Châlons; 3° que ce doit être le bourg de Stonne dans le diocèse de Reims. Sur le premier point il est d'accord avec Bonamy, et d'après le même argument, c'est-à-dire d'après le traité de partage entre les fils de Louis le Débonnaire, il ajoute que Stenay, en particulier, était dans le lot de l'Empereur.

Mais il s'écarte de l'opinion de Ducange et de Bonamy sur l'attribution du *pagus Stadinisus* à l'Archidiaconé d'Estenois (*Archidiac. Stadiensis, in ecclesia Cathalaunensi*) dans le diocèse de Châlons, dont il reconnaît cependant l'existence dès le XIV° siècle, d'après une charte de l'évêque Archambault de Lautrec pour l'année 1381. Son argumentation ne repose sur aucune autre base que sur des appréciations étymologiques, dans lesquelles l'abbé Lebeuf, malgré tout son savoir, était généralement fort malencontreux. Ici, dit-il, l'Astenois du diocèse de Châlons a tiré son nom du mot *Stad*, dont est dérivé celui de *Stadiensis*. De *Stadonum*, nom latin de ce lieu, on a formé celui de *Stadonensis*, ou, par corruption, *Stadinensis*, *Stadinisus*. Ce qui

1. *Hist. de l'Acad. des inscript.* (ann. 1744 à 1746), t. XVIII, éd. in-4°, 1753, p. 267.

2. *Hist. de l'Acad. des inscr.*, éd. in-4°, t. XXI, 1754, p. 187.

Digitized by Google

porte l'abbé Lebeuf à chercher ce *pagus Stadonensis* dans un canton où se rencontre un lieu dont le nom vulgaire paraisse être plus vraisemblablement dérivé de *Stadonum*.

Or, ce lieu, ainsi que le territoire auquel il donnait son nom, devait être, dit-il, dans la circonscription de l'archevêché de Reims, de même que les *pagi Dolomensis*, *Vongensis* et *Castricensis*, auxquels il est associé par Flodoard, dans le *Missaticum* de l'an 789. Aucune localité ne paraît, suivant Lebeuf, mieux répondre à cette situation et aux convenances étymologiques que le bourg de Stonne dans le diocèse de Reims, localité dépendant aujourd'hui du département des Ardennes, à 16 lieues à l'E. de cette ville et à 2 lieues environ en deçà de la Meuse. Le nom de Stonne doit dériver, selon lui, de *Stadonum*, altéré en *Stadone*, *Staonne*, puis *Stonne*.

Répondant à l'objection de Dom Germain, qui reconnaissait le chef-lieu de ce *pagus* dans le village d'Eston ou de Ston (*Stadonis villa*), d'une bulle de l'an 1049, accordée à l'église de Verdun par le pape Léon IX [1], et non pas dans le lieu de Stonne, nommé *Setuna* dans un titre du XIIe siècle, l'abbé Lebeuf répond que cette forme latine du nom n'est due probablement qu'à la prononciation vulgaire de Stounne. D'ailleurs, ajoute-t-il, Eston, situé fort avant dans le pays de Voivre, ne se trouvait plus dans le voisinage du *pagus Dulcomensis*, rapproché du *pagus Stadonensis* dans le *Missaticum* de 789.

Outre le peu de solidité de ces arguments étymologiques, on peut répondre à l'abbé Lebeuf qu'il laisse entièrement en dehors de la discussion le fait capital de l'existence d'un *Archidiaconatus Stadiensis*, ou *Stadonensis*, et d'un pays d'Astenois, dans le diocèse de Châlons, c'est-à-dire en dehors de la position qu'il indique.

C'est cependant à cette opinion de Lebeuf que s'est rangé M. Guérard, dans son *Essai*, p. 148, et dans sa liste des *Pays de la France* (*Annuaire de la Soc. hist. de Fr.*, 1836, p. 137), en plaçant le *p. Stadinisus* dans la *Civ. Remensis* et en lui donnant pour chef-lieu Stonne du département des Ardennes.

C'est sans doute en vue de concilier ces opinions contradictoires que l'auteur d'une *Histoire de la ville de Sainte-Menehould*, M. Cl. Buirette [2], en a exprimé une autre, en partie nouvelle.

Son but était de détruire l'opinion reproduite, depuis Adrien de Valois [3], par D. Martin, par D. Calmet et par d'autres, que la ville de Sainte-Menehould était l'établissement romain indiqué dans l'*Itinéraire d'Antonin* sous le nom d'*Axuenna*, et celle plus généralement adoptée que cette ville avait été désignée sous celui d'*Astenidum* ou d'Astenay, durant le moyen âge.

Il admet, avec Valois, l'identité de Stenay et d'Astenay, d'après cette présomption que la *villa* d'*Astenidum* des Capitulaires était le *Satanaeum* des textes postérieurs et le chef-lieu du *pagus Astenidus*.

Sa principale autorité est un passage, fort peu décisif, d'une chronique d'un abbé de Signy, rédigée au XIIe siècle, et dans laquelle il est

1. Mab., *De re dipl.* Suppl., p. 99.
2. Sainte-Menehould, 1837, in-8. Introd.
3. *Notitia Gall.* v° *Auxuenna*.

Digitized by Google

dit qu'en 939 un comte du Dormois, gouverneur d'Astenay (*Stadunі*) pour le roi Raoul, en guerre avec Othon, duc de Lorraine, abandonne cette ville et traverse la Meuse pour rentrer avec ses troupes dans sa forteresse du Dormois. Mais, malgré le texte de cette chronique publié par D. Le Long dans son *Hist. du dioc. de Laon*, p. 549, l'attribution de l'Astenois au comté et à la ville de Stenay reste toujours incertaine.

Toutefois M. Cl. Buirette, tenant compte de l'existence incontestable de l'Archidiaconé d'Astenois dans le diocèse de Châlons, et se refusant à admettre qu'Astenay ait jamais été l'un des noms de Sainte-Menehould, qui l'aurait transmis au canton, suppose que, primitivement, le comté de ce nom appartenait au diocèse de Reims; que, par la suite, il s'étendit à la contrée où la ville de Sainte-Menehould prit naissance; et que, dans la division des diocèses en Archidiaconés, celui d'Astenay dut recevoir ce nom, parce que dans son enclave se trouvaient quelques villages de l'ancien comté d'Astenois. Les autres dépendances de ce même comté auraient été distribuées entre l'Archidiaconé de Champagne, du diocèse de Reims, et l'Archidiaconé d'Argonne, du diocèse de Verdun.

Le canton ou comté d'Astenois aurait été confondu plus tard (vers le xe siècle) dans la vaste région de l'Argonne, qui aurait aussi absorbé le Dormois. Dans l'administration ecclésiastique on aurait conservé la dénomination primitive, *in pago*, *in comitatu*, *in Archidiaconatu Stadonensi*, pour indiquer la situation originaire. Mais, indépendamment de ce que le nom d'Astenay est conservé comme division politique, correspondant parfaitement au territoire Archidiaconal dans des textes du xie et du xiie siècle, ce qui rend une telle hypothèse difficilement acceptable, est cette autre circonstance importante, que le chef-lieu de l'ancien comté aurait été situé, s'il s'agissait en effet de Stenay, lui-même, dans le territoire d'un quatrième diocèse, celui de Trèves.

Au milieu d'une telle divergence d'opinions, appuyées, pour la plupart, sur des autorités recommandables, il est assurément fort difficile de prétendre à une solution définitive. Aussi, quoique j'aie essayé précédemment, dans les notes des diocèses de Trèves et de Reims, d'indiquer comment la ville de Stenay, située dans le *pagus Wabrensis*, dépendant du diocèse de Trèves et sur la limite de celui de Reims, avait pu donner son nom à un territoire qui se serait étendu sur ce dernier diocèse, je n'en rappelais pas moins, comme je le fais ici, qu'il n'y a point de preuve irrécusable que la *villa* royale d'*Astenidum* des Capitulaires ne fît qu'un avec le *Satanacum* ou Stenay des textes du xe siècle et postérieurs; et je regarde comme beaucoup plus vraisemblable l'attribution au diocèse de Châlons de la plus grande partie, sinon de la totalité, du *pagus Stadinisus* ou *Stadinensis* des Capitulaires.

En effet, les mentions les plus précises placent encore au xiie siècle, dans le diocèse de Châlons, un *comitatus Stadunensis*; et, par une coïncidence qu'il est très-important de remarquer, c'est dans le territoire même de l'Archidiaconé d'Astenay (*Archid. Stadiensis*) qu'il est indiqué. Villers-en-Argonne, cité en 1132 dans une charte du Cartulaire du prieuré de Chaudefontaine, est indiqué *in comitatu Stadunensi*; or, cette localité, comme celle de Dampierre,

Digitized by Google

signalée par Villehardouin, était située dans l'Archidiaconé d'Astenay, ou de Sainte-Menehould.

Un décret de Charles le Chauve, rendu en 845 [1], est bien plus concluant encore. Il confirme des priviléges de l'église cathédrale de Saint-Etienne de Châlons, et désigne les principaux *pagi* composant le territoire de ce diocèse, or le *pagus Stadinensis* en fait partie, « .... *in pago Cathalaunensi*, *cujus parochia sita est in pagis Virtudinense, Camsisense*, *Stadinense et Pertinse....* »

Trois des *pagi* indiqués dans ce texte correspondent à autant d'Archidiaconés du même nom, et il est impossible de voir un accord plus évident entre les anciens territoires ou *pagi* politiques et les subdivisions topographiques de l'Église.

Une des principales sources de difficultés touchant la véritable situation du *pagus Stadinensis* et de la *villa* d'*Astenidum* dans leurs rapports avec *Satanacum*, me paraît provenir de ce qu'un nom à peu près analogue s'applique, dans les textes du moyen âge, à un grand nombre de localités différentes, situées dans la Seconde Belgique et dans les Germanies. C'est ainsi qu'on trouve *Astanetum* (Staneux); *Astanid* (ou Asteneuz), *Astaneit* *Astenhert* (Astenet près de Walhorn); *Astanido* (Esneux); *Astinetum* (Assenoy); *Asteneburno* (Esselborn); *Astnide* (Essen), etc. [2].

On peut donc, avec la plus grande probabilité, considérer l'Archidiaconé d'Astenay comme représentant le *pagus* du même nom. Voici, d'après les pouillés, ses anciennes limites :

Il ne comprenait qu'un seul Doyenné, celui de Sainte-Menehould; il était séparé du diocèse de Verdun, vers l'est, par un petit cours d'eau et par des bois dépendant de l'ancienne forêt d'Argonne, qui occupait aussi la partie occidentale de ce diocèse et la partie septentrionale du Doyenné de Possesse, dans le diocèse de Châlons. Le cours de la petite rivière de Bionne, ou de Vionne, formait à peu près ses limites au N. O., du côté du diocèse de Reims, depuis Sombionne jusqu'à son affluent dans l'Aisne. Ses limites au S. O., du côté du Doyenné de Possesse, étaient une chaîne de collines où prenaient leur source plusieurs petites rivières, l'Yèvre, l'Auve, la Moivre, etc.; et, au S. E., des lambeaux de la même forêt d'Argonne.

Les paroisses délimitantes étaient, en se dirigeant du sud vers l'ouest et le nord : Passavant, Villers-en-Argonne, Braux-Saint-

1. Cette charte intitulée : *Præceptum de emunitate rerum ecclesiæ S. Stephani*, fait partie du Cartulaire original de Saint-Etienne, conservé dans les archives de Châlons-sur-Marne. Elle a été publiée par M. Garinet, dans son *Histoire de l'église cathédrale de Châlons*, p. 49, 1840.

2. M. Grandgagnage a relevé plusieurs de ces dénominations dans un mémoire tout récent sur les anciens noms de lieux d'une partie de la Belgique. (*Mém. de l'Acad. roy. des sciences de Belgique. Sav. étrang.*, t. XXVI, p. 59, 1855.) — A ces noms on pourrait ajouter celui d'Esternay, donné par M. Ed. de Barthélemy au chef-lieu de l'Archidiaconé d'Astenay, mais qui était situé dans le diocèse de Reims.

Digitized by Google

Remy, Dampierre-le-Château, Dommartin-sur-Yèvre, Varimont; à l'ouest : Herpont, Auve, Sombionne et Hans ; au nord : Courtaimont, Mafrecourt, la Neuville, Fleurant, Moiremont, Verrières et Passavant.

La situation des autres *pagi* du diocèse de Châlons et leurs rapports avec les Archidiaconés n'offrent ni autant de difficultés ni autant d'incertitudes.

Le Blaisois, *pagus Blesensis*, correspondait à la partie méridionale du grand territoire du Pertois, traversée par la rivière de la Blaise, dont le cours supérieur donnait aussi son nom, dans l'Archid. de Joinville, à une circonscription territoriale (*riparia Blesensis*), et à un Doyenné du diocèse de Toul, le plus voisin du diocèse de Châlons.

Le *territorium Wassiacense*, ou *finis Wuaciacensis*, mentionné dès le VIIe siècle comme territoire du *fiscus regius* de *Vassiacum* (Vassy), constituait la portion occidentale du Doyenné de Joinville.

Les dépendances considérables de l'abbaye de Montiers-en-Der formaient, à la limite occidentale du même Doyenné, un petit territoire indépendant, enclavé dans le *saltus Dervensis*.

Dans la partie orientale du même Archidiaconé formant le Doyenné de Joinville, traversé par la Marne, entre Joinville et Saint-Dizier et près de Saint-Dizier même, deux vallons, l'un sous le nom de val d'Onne, l'autre sous le nom de val de Lonne, empruntés à deux faibles cours d'eau, formaient deux petits territoires, ou *pagelli*, qu'il est bien difficile de distinguer dans les chartes. Ces deux cours d'eau portaient le même nom d'*Olonna*, si commun parmi les dénominations primitives des rivières de la Gaule. Le plus septentrional de ces deux petits territoires dépendait du Pertois.

Le *pagus Virtudinsis* (a. 818, et vers l'a. 841), *Virtudinensis* (a. 845 et 900), *Virtudisus* (a. 853), [1] forma l'Archidiaconé du même nom, dans la partie occidentale du diocèse. Il dépendait de l'un des principaux *Missatica* des empereurs Carlovingiens. Les localités signalées dans le *pagus* se retrouvent toutes dans l'Archidiaconé et le Doyenné correspondants. Toutefois ce territoire, pareillement indiqué comme faisant partie du *pagus Cathalaunensis*, comprenait aussi l'extrémité orientale du vaste *saltus Briegensis*, ou de la Brie Châlonnaise. C'est ce que rappellent encore aujourd'hui le nom de la Fère-Brienge, ville distincte de la Fère-Champenoise, située plus au sud dans le même Doyenné, et ceux de Loisy et de Fromentières en Brie, qui en dépendaient pareillement.

Le nombre, l'ordre et les noms des quatre Archidiaconés de ce diocèse ne paraissent pas avoir varié pendant le moyen âge. Les plus anciens pouillés les indiquent toujours ainsi :

I. *Archid. Catalaunensis*, ou *A. Major*. Archid. de Châlons, ou Grand. Archid.

---

1. Capitulaires et chartes de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve; et Flodoard : *Hist. eccl. Rem.* l. II, c. 19.

Digitized by Google

II. *Archid. Pertensis,* ou *Joinvillæ* (*Jovisvillæ*). Archid. de Joinville, ou de Pertois.

III. *Archid. Stadiensis* ou *Astenaci*. Archid. d'Astenois, d'Estenois, d'Astenay, ou de Sainte-Menehould.

IV. *Archid. Virtuensis,* ou *Virtudensis*. Archid. de Vertus.

Les chartes qui indiquent ce nombre ne donnent rien à savoir sur leur origine, qui est beaucoup plus ancienne, conformément aux statuts généraux de la Province de Reims. Leurs noms, qui sont tous, comme nous venons de le voir, ceux des *pagi* de la *Civitas Catalaunensis,* les plus anciennement indiqués dans les diplômes Carlovingiens, ne peuvent laisser à cet égard d'incertitude, puisque plusieurs de ces noms avaient déja cessé d'être en usage à l'époque où on les retrouve mentionnés dans ceux des Archidiaconés qui leur correspondent.

Entre autres diplômes dans lesquels figurent, comme signataires, les quatre Archidiacres de Châlons, on peut citer les suivants :

Avant l'année 1035, une lettre circulaire de l'évêque Roger, concernant l'érection de l'église collégiale de la Sainte-Trinité de Châlons, a pour témoins les trois Archidiacres *Rogerus*, *Ursio*, *Elebertus*, et le Doyen *Isembardus*, remplissant les fonctions de Grand Archidiacre. (Rapine, *Annales ecclés. de Châlons*, p. 213.)

En 1092, l'acte de fondation d'un service anniversaire dans l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, par l'évêque Roger III, est signé par les Archidiacres *Odo*, un autre du même nom, *Immarus* et *David*. (*Nov. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 158;—*Actes de la Prov. ecclés. de Reims*, t. II, p. 105 et 106.)

En 1111, une transaction entre l'évêque Hugues et l'abbaye de N. D. de Vertus, a pour témoins Elbertus et trois autres Archidiacres du nom de *Odo* (Eudes), dont l'un est en même temps Doyen du Chapitre cathédral. (*Nov. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 161; — *Actes de la prov. ecclés. de Reims*, t. II, p. 175.)

En 1132, l'acte de fondation du prieuré de Chaude-Fontaine est signé par les Archidiacres *Stephanus*, *Odo* (*Archid. et Decanus*), *Odo, Archid. de Roseto,* et *Wido* (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re éd., pr., t. II, col. CCCI; — et 2e édit., t. V, pr., p. CLXXXV).

En 1138, un privilége de l'évêque Geoffroy Ier, pour l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons, a pour témoins les quatre Archidiacres *Rainerius*, *Odo*, *Gaufridus* et *Guido* (*N. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 171.)

En 1140, le titre de fondation d'un anniversaire, par l'évêque Geoffroy Ier, dans l'église Saint-Martin-des-Champs de Paris, est signé par les mêmes Archidiacres. (*Id.*, col. 170.)

Le premier d'entre eux est aussi indiqué comme Doyen du Grand Chapitre, et l'un des trois autres est ainsi désigné : *Odo de Roseto Archidiac.* En 1116 et en 1132, un Archidiacre est désigné de même (*Archid. de Roseio*) (*id.*, *id.*, col. 162 et 171), ce qui peut faire supposer, mais avec doute, que ce nom est plutôt celui d'un territoire de l'Archidiaconé que celui du titulaire. Rosai était situé à l'extrémité nord du Doyenné de Vitry. Son titre a pu constituer passagèrement

une subdivision du Grand Archidiaconé, dont l'étendue était si considérable.

Que ces quatre Archidiacres aient eu chacun, dès leur origine, une juridiction territoriale et une dénomination correspondante à celles qui sont constatées plus tardivement par les listes de paroisses des pouillés, c'est ce qui ne peut être l'objet du moindre doute, malgré la rareté de ces indications.

Un acte de l'année 1134, relatif à l'abbaye de Montiers-en-Argonne, est signé par l'Archidiacre et le Doyen du territoire où était situé ce couvent, c'est-à-dire du Doyenné de Possesse, dans le Grand-Archidiaconé. Il en est de même pour d'autres chartes intéressant d'autres abbayes. La signature de l'Archidiacre du territoire leur donnait une plus forte garantie (*Nov. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 168).

Plusieurs chartes du Cartulaire de l'évêché et du Chapitre de Châlons font mention, depuis le XIIIe siècle, au moins, des quatre *Archidiaconi : Catalaunensis, Stadiensis, Virtudensis* et *Pertensis*.

Quoique domiciliés à Châlons, dans le cloître, et entièrement soumis à l'autorité épiscopale, ils avaient probablement dans le chef-lieu de leur Archidiaconé une cour de justice, où ils étaient habituellement représentés par leur Official. En d'autres temps que ceux de leurs visites, il leur fallait une autorisation expresse de l'évêque pour exercer à Châlons, c'est-à-dire hors de leur territoire Archidiaconal, les droits de leur charge. On en a quelques exemples pour le XIVe et le XVe siècle [1].

La mention générale des Doyens de Chrétientés territoriales (*Decani Christianitatum*) du diocèse de Châlons, se trouve dans la plupart des statuts synodaux de ses évêques. Ceux de 1393 [2], promulgués par l'évêque Charles de Poitiers, et surtout ceux de 1557 à 1572, par l'évêque Jérôme du Bourg [3], renferment la prescription détaillée de leurs devoirs et de leurs privilèges. Ces statuts sont presque toujours indiqués comme renouvelant des prescriptions d'assemblées synodales plus anciennes. On remarque dans ceux de l'évêque Jérôme Dubourg, qui s'occupa beaucoup de rétablir une discipline rigoureuse dans son diocèse au milieu des troubles de la Réforme, les mentions suivantes des interrogatoires, dans les visites des assemblées des Calendes, auxquelles devaient assister tous les curés de chaque Doyenné :

T. III. P. 365, c. 18. — *Decani super hoc, curatos et vicarios suorum Decanatuum sæpius interrogent.*

P. 396, *De Sacramentis* : c. VIII. — Déclaration à faire par les curés à leurs *Decani rurales, in Calendis* (aux assemblées mensuelles).

P. 397, c. X. — *Decani, qui tantummodo per episcopum insti-*

1. Plusieurs de ces chartes ont été publiées ou analysées par M. Ed. de Barthélemy, dans son ouvrage sur le diocèse de Châlons, intitulé : *Cartulaires de l'Évêché*, etc., 1853, in-12.

2. *Actes de la Province ecclésiastique de Reims*, t. II, p. 614.

3. *Id.*, *id.*, t. III, p. 354 à 398.

Digitized by Google

tuuntur, diligenter invigilent super excessibus seu criminibus, etc.

Id. — *In Calendis, sive Conciliis suis præcepta synodalia omnia, saltem in anno, legi faciant* (Decani), *ab illis maxime sacerdotibus quos ea ignorare fuerint suspicati.*

Id. P. 398. — *Resideant personaliter omnes Decani rurales in suis Decanatibus, et officio suo debito satisfaciant; quòd si noluerint residere, deponantur, et eorum loco idonei præficiantur.*

On reconnaît dans ces obligations celles que les constitutions archiépiscopales du IXe siècle avaient imposées à tous les fonctionnaires ecclésiastiques de la même Province. On les voit renouvelées dans les nombreuses assemblées synodales tenues à Châlons pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, et particulièrement dans celles des années 1657, 1661, 1662, 1665, 1671, 1684, 1766[1].

Les synodes de 1662 et de 1671 reproduisent des instructions données par l'évêque aux Doyens et Promoteurs ruraux, fonction qu'on retrouve mentionnée dans quelques autres diocèses.

Les Doyennés ruraux sont indiqués en cet ordre, après les quatre Archidiaconés, dans le pouillé original inédit de l'année 1405 (Bibliothèque impériale, manuscrits de Fontette : Pouillés; portefeuille XXVIII. B. C., f° 72).

1. *Decanatus Catalaunensis.*
2. — *de Bussiaco-castro.*
3. — *de Coslâ.*
4. — *Victriacensis.*
5. — *de Perthâ.*
6. — *de Possessâ.*
7. — *de Sanctâ Maneschilde (Astenaci).*
8. — *Joinvillæ.*
9. — *de Virtuto.*

Dans le manuscrit 9364, 3., (f° 4, v° et f° 140), rédigé au commencement du XVIIe siècle (avant 1624), par le banquier de la cour, Pourcelet, les Doyennés sont énoncés dans un ordre un peu différent, mais qui paraît sans rapport avec leur attribution à chacun des quatre Archidiaconés :

1.	Doyenné de Vassy (ou Bussy)	30	cures.
2.	— de Pertes	36	—
3.	— de Vertus	44	—
4.	— de Vitry	30	—
5.	— de Joinville	44	—
6.	— de Crosle (Coole)	18	—
7.	— de Sainte-Menehou	20	—
8.	— de Posseze (ou Possoye)	30	—
9.	— de Châlons, 27 cures et 9 dans la ville	36	—

1. *Actes de la Province ecclésiastique de Reims*, t. IV, p. 167, 186, 238, 271, 284, 435, 743.

Digitized by Google

Le Pouillé rédigé en 1630 par le chanoine Nicolas Lafricque[1] n'offre pas de différences notables avec celui-ci. Le pouillé imprimé par Alliot en 1648, et dans lequel on a évidemmeut traduit plus ou moins correctement d'anciens noms latins des paroisses, d'après un pouillé antérieur, présente un ordre différent; mais les noms des Doyennés sont les mêmes, sauf celui de Bussy, qui est indiqué comme étant aussi désigné sous le nom de Courtisou.

Sur les deux éditions de la carte du diocèse, par N. Sanson (1656 et 1742), les neuf Doyennés sont indiqués sous les mêmes noms, mais sans montrer leur subordination respective aux Archidiaconés.

Quatre siècles plus tard environ, en 1788, on ne voit, dans cette distribution topographique, aucun autre changement que l'attribution du Doyenné de Possesse à l'Archidiaconé de Sainte-Menehould, tandis que dans tous les pouillés antérieurs il est signalé comme dépendant du vaste Archidiaconé de Châlons. Cette persistance, qui n'eut d'autre terme que le bouleversement général des diocèses de France en 1790, est un nouvel exemple d'un fait dont on trouve tant d'autres preuves.

Voici le tableau topographique du diocèse de Châlons, à son époque la plus récente[2]. Il peut être comparé à celui qui fait la base de ce chapitre, et que j'ai dressé d'après des documents plus anciens.

DOYENNÉS.	CURES.	SUCCURS.	ABBAYES. Hommes.	Femmes.
I. GRAND ARCHIDIACONÉ, OU ARCHIDIACONÉ DE CHÂLONS.				
1. *Châlons*	35	6	Toussaints. S.-Pierre-aux-Monts. S.-Memmie, ou S. Menge.	
2. *Côle*	21	5	Huiron.	
3. *Vitry-le-Château*	34	7	Trois-Fontaines. Cheminon.	
4. *Bussy-le-Château*	26	12		S.-Jacques de Vitry.
II. ARCHIDIACONÉ DE JOINVILLE.				
5. *Joinville*	56	8	S.-Urbain.	Notre-Dame, de S.-Dizier.
6. *Pertes*	44	15	Moncets. Haute-Fontaine. Montiers-en-Der.	
III. ARCHIDIACONÉ D'ASTENAY, OU DE SAINTE-MENEHOULD.				
7. *Sainte-Menehould*	26	7	Châtrices. Moiremont[3].	

---

1. Bibliothèque impériale, manuscrits concernant le diocèse de Châlons, t. III (*Collect. de Champagne*).

2. *Annales historiques de la ville de Châlons-sur-Marne*, par M. Buirette de Verrière, 1788, t. I, introd., p. LVI.

3. L'abbaye de La Chalade a été omise par l'auteur.

Digitized by Google

8. *Possesse*.......... 33..... 4... Montiers-en-Argonne.

IV. ARCHIDIACONÉ DE VERTUS.

9. *Vertus*........... 41..... 14... { La Charmoie. / Saint-Sauveur, de Vertus. / Notre-Dame, de Vertus. / .... Notre-Dame, d'Andecies. }

Ainsi qu'on le voit, le nombre et les noms des Doyennés ruraux sont les mêmes en 1788 que dans les temps antérieurs. Le nombre des paroisses est toutefois plus considérable, et s'élève à 316, au lieu de 300, chiffre approximatif le plus généralement énoncé. J'ignore d'après quels documents M. Ed. de Barthélemy, qui paraît avoir fait une étude sérieuse des sources de l'histoire ecclésiastique de ce diocèse, fait mention, mais sans les dénommer, de dix Doyennés, dans l'ouvrage ci-dessus indiqué, p. 77, et donne le nom d'Esternay pour l'équivalent de celui d'Astenay ou d'Esteneois ; j'ai toujours vu employé celui-ci comme représentant l'Archidiaconé de Sainte-Menehould. La localité d'Esternay ne dépendait pas du diocèse de Châlons.

Outre ces indications générales, on peut remarquer que les principaux titres des Doyennés ruraux étaient attachés à des localités d'une antiquité incontestable, et dont la plupart paraissent remonter jusqu'à la période gallo-romaine. En effet, on a découvert des vestiges de cette époque à Vitry, à Bussy, à Coole, à Possesse, à Astenay (Ste-Menehould), à Vertus; plusieurs de ces lieux sont sur le bord de voies romaines.

A trois de ces chefs-lieux de Doyennés, Vertus, Vitry et Joinville, étaient attachés des Chapitres, ou congrégations cléricales. Presque tous sont mentionnés dans l'histoire des premiers progrès de la propagation du christianisme dans ce diocèse : coïncidence frappante et qui se voit dans beaucoup d'autres.

Mais de tous ces chefs-lieux de Décanats ruraux le plus ancien sous ce titre, celui dont la destruction à une époque fort reculée, qu'on fait même remonter jusqu'au vᵉ ou viᵉ siècle, et dont le nom, toujours conservé au nombre des circonscriptions territoriales de ce diocèse, indique l'origine la plus reculée, est celui de Pertes, la capitale primitive du grand *pagus Pertensis*. Sur l'emplacement ou dans les environs de cette capitale d'une des plus anciennes et des plus importantes circonscriptions territoriales du diocèse de Châlons, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un village, on a découvert des tombeaux, des monnaies et des débris de statues indiquant une origine romaine.

Si la destruction de l'établissement qui a donné son nom à ce Doyenné remontait jusqu'à Attila, ainsi que l'ont répété plusieurs histoires locales d'après les légendaires, ce serait un des plus forts arguments en faveur de l'origine très-reculée des Décanats ruraux. Mais on le retrouve mentionné au ixᵉ siècle dans Flodoard [1], et son emplacement à 9 ou 10 kilomètres à l'O.-N. O. de Saint-Dizier a continué de former

1. *Hist. eccl. Rem.*, l. II, c. 18.

Digitized by Google

une petite paroisse de l'Archidiaconé auquel il avait imposé son nom[1].

Le Doyenné de Bussy-le-Château, dans le Grand Archidiaconé, est aussi désigné, dans la plupart des pouillés, sous le nom de Doyenné de Courtisols, ou de Courtisors, ou de Courtisou. Cette localité, située à peu de distance au sud de la première, avait eu primitivement une étendue et une importance que manifeste encore l'existence de trois églises, dont deux avaient pour patrons les plus anciens du diocèse, S. Martin et S. Memmie, ce qui en fait remonter l'origine antérieurement à l'invasion des Huns[2].

Bussy, remarquable par plusieurs de ces mottes ou tertres artificiels, si communs dans les plaines de la Champagne, était situé à l'extrémité nord du Doyenné, près du lieu où la tradition place le camp d'Attila, et où se voit une vaste enceinte de terre, d'origine plus ancienne.

Dans un acte de l'année 1182 ou environ[3], concernant la possession d'une église que se disputaient le Chapitre cathédral de Châlons et l'abbaye de Moiremont, comparaissaient en témoignage deux *Decani* sous le nom de *Dec. de Alvia* et *Dec. de Dampetra*. La situation de ces deux localités dans le Doyenné d'Astenay ou de Sainte-Menehould n'est pas douteuse. *Alvia* est le bourg d'Auve, à la source de la petite rivière du même nom, dans la partie occidentale du Doyenné. *Dampetra* correspond soit à Dampierre-sur-Auve, soit à Dampierre-le-Châtel.

Doit-on considérer ces deux titres de Doyennés comme indiquant des subdivisions topographiques du grand Doyenné de Sainte-Menehould, ou comme la désignation de siéges différents des titulaires de ce même Doyenné? C'est incertain. Il me paraît cependant plus vraisemblable de ne voir ici que des *Decani* séculiers, percepteurs du temporel et des revenus du Chapitre, ou les titulaires de Doyennés monastiques.

On trouve dans un document du XII[e] siècle[4] la mention d'un *Archiprestre de Ambrère*. Il s'agit, sans nul doute, d'Ambrières (*Ambreriæ*) sur la Marne, dans le Doyenné de Pertes, au voisinage de cette ancienne ville et de l'abbaye de Haute-Fontaine. Ce nom fut peut-être momentanément donné au titulaire de la circonscription Décanale de Pertes, alors que cette ancienne capitale du grand *pagus Pertensis* avait perdu en partie son importance primitive.

Le pouillé du manuscrit 9364.-3. contient, sous l'article du diocèse de Châlons, l'indication d'un Doyen de la *Chrestienté d'Authie*. Je n'ai trouvé aucune autre trace de ce territoire, dont la mention ne résulte peut-être que d'une copie erronée.

---

1. D'autres bourgs du nom de *Perthes* ou *Pertes* se rencontrent dans les diocèses de Reims, de Langres et de Sens.

2. Le pays environnant Courtisols a très-longtemps conservé un patois et des usages qui lui étaient propres. (*Mém. de la soc. des Antiq. de France*, t. V, p. 326.)

3. *Nov. Gall. christ.*, t. IX, *instr.* col. 175.

4. *Miracula in reedificatione Eccles. B. M. Cathal.*, dans les *Ann. Eccl. de Châlons*, par le P. Rapine, p. 290.

Digitized by Google

— Voici, d'après les indications du *Nova Gallia christiana*, combinées avec celles de l'*État des Bénéfices* et le pouillé de 1643, les noms et la situation des abbayes du diocèse de Châlons. Les plus importantes étaient celles de Montiers-en-Der, de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, de Trois-Fontaines et de Montiers-en-Argonne.

ORDRE DE SAINT-BENOÎT.

Hommes.

Dervum ; primitivement *Puteolus* ; Montiers-en-Der (VIIe siècle)........	Doy. de Pertes.
S. Urbanus ; Saint-Urbain, en Pertois (IXe siècle)........................	Doy. de Joinville.
S. Petrus ad Montes ; Saint-Pierre-aux-Monts (XIe siècle)..................	Doy. de Châlons.
Mauri-Mons, ou *S. Colocerus* ; Miremont, Moiremont, ou Miraumont (XIe siècle)..........................	Doy. de Sainte-Menehould.
Orion, *S. Martinus de Aurione* ; Aurion, Saint-Martin d'Huiron (XIe siècle)...	Doy. de Côle.
S. Salvator Virtudensis ; Saint-Sauveur de Vertus (XIIe siècle)..........	Doy. de Vertus.

Femmes.

Andeciæ, ou *Andeceium* ; N. D. d'Andecies, près Sézannes (XIIe siècle).....	Doy. de Vertus.

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

Hommes.

S. Memmius ; Saint-Menge ou Saint-Memmie, à Châlons (IXe siècle, rétablie au XIIe).......	Doy. de Châlons.
Omnes SS. de insula ; Toussaints, près Châlons (XIe siècle)..................	Doy. de Châlons.
Castriciæ ou *Castri-Locus* ; Chatrices (XIIe siècle)............................	Doy. de Sainte-Menehould.
S. Maria Virtudensis ; N. D. de Vertus (XIIe siècle)...........................	Doy. de Vertus.

ORDRE DE CÎTEAUX.

Hommes.

Tres-Fontes ; Trois-Fontaines (XIIe siècle)...............................	Doy. de Vitry.
Altus-Fons ; Haute-Fontaine (XIIe siècle)...............................	Doy. de Pertes.
Cheminio ou *Chiminum* ; Cheminon, près Saint-Dizier ; d'abord ordre de Saint-Augustin (XIIe siècle. a. 1103).	Doy. de Vitry.

Digitized by Google

Monasterium-in-Argonna; Montiers-en-Argonne; d'abord ordre de Saint-Augustin (XIIe siècle).............	Doy. de Possesse.
Charmeia, *Carmeia*; la Charmoye (XIIe siècle)......................	Doy. de Vertus.

Femmes.

S. Desiderius; N. D. de Saint-Dizier (XIIIe siècle)......................	Doy. de Joinville.
S. Jacobus de Victoriaco; Saint-Jacques de Vitry (XIIIe siècle)...............	Doy. de Vitry.

ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

Moncellum, ou *Moncelli*; Moncets ou Moncel, à deux lieues de Vitry (XIIe siècle)......................	Doy. de Pertes.

Anciennes abbayes n'existant plus au XVIIIe siècle :

Gaugiacus, ou *Episcopi-villa* (Vesqueville); — *Ulmetum* (*S. Joh. de Ulmeto*); — *Aviniacum* (Avenay).

Le diocèse possédait aussi plusieurs collégiales, savoir :

Chapitres de la cathédrale, ou de Saint-Étienne; — de la Sainte-Trinité, de Châlons; — de Notre-Dame en Vaux; — de Saint-Remy, près Vésigneul-sur-Marne (doy. de Bussy); — de Notre-Dame de Vitry-le-François, primitivement à Vitry-le-Pertois, dans le Doyenné de même nom. Quelques-unes des abbayes du diocèse, telles que celles d'Aurion ou d'Huiron et de Trois-Fontaines, avaient été primitivement des Chapitres séculiers.

D'après le pouillé de 1648, le diocèse de Châlons comprenait alors, outre ces abbayes et Chapitres, 350 cures? — 260 chapelles; — 27 prieurés; — 34 maladreries. *L'Etat des Bénéfices* (3e éd., 1743, t. II), donne les nombres de 304 paroisses et de 93 annexes.

Outre la division en neuf Doyennés, les prêtres du diocèse étaient aussi partagés en trente-six Conférences locales, qui avaient des réunions périodiques, à l'imitation des assemblées Décanales des Calendes.

Sources de la géographie ecclésiastique du diocèse de Châlons-sur-Marne.

Cartes. — Outre les cartes générales de la Province de Reims et les cartes de Champagne, indiquées plus loin dans les notes de ce chapitre, je ne connais d'autre carte de ce diocèse, dans ses limites antérieures à 1790, que celle de N. Sanson. En voici le titre :

Catalauni. — *Evesché de Chaalons-sur-Marne et en Champag[ne] où sont les comté et pairrie, bailiage et eslection de Vitry, comtés [et] balliages de Sainte-Menehould, de Vertus,* etc., une feuille in-f°. Paris, 1656.

Il en existe au moins une autre édition publiée par Robert en 17[..] on n'y remarque aucun changement. Sur cette carte figurent les n[euf] Doyennés ruraux, avec les limites de leurs territoires; mais les qua[tre] Archidiaconés n'y sont point indiqués.

Digitized by Google

.a Bibliothèque impériale possède une carte manuscrite sur parche-n, de l'Archidiaconé de Pertois ou de Joinville, citée par M. Pinard ·*écis sur l'histoire de Vassy*, 1849, p. 93); mais je n'ai pu la con-ter.

)uoique les cartes générales de la province de Champagne :sentent fort peu d'indications sur les anciennes divisions territo-les du diocèse de Châlons qui en occupait à peu près le centre, es peuvent néanmoins être consultées avec fruit, pour la compa-son des géographies politique et religieuse. Voici les plus impor-ıtes :

Champagne; — Campaniæ Comitatus, par Ortelius. Paris, 1550. *Id.*, 1570, in-fol.

Carte du pays de Champaigne. — Dessiné par Damien de Tem-:ux, escuier, sieur de Frestoy. Paris, 1616, in-fol.

Carte générale de Champagne, par Tassin. Paris, 1634, in-fol.

Champagne; latinè Campaniæ Comitatus. Amst. G. et J. Blaeu, -fol. — *Id.*, 1630. — *Id.* 1640, in-fol.

Champagne, Comitatus Campania (sic). Amsterd., atlas de Hondius, 1609 et 1630. — *Id.*, atlas de J. Jansson, 1633.

Campania, par Steph. Kaltenhofer. Amst., in-fol.

Champagne et Brie, par Nic. Sanson. Paris, 1650, 1679 et 1687, -fol.

Gouvernement général de la Champagne, par Nic. Sanson. Paris, ı79, in-fol. 2 feuilles.

Champagne, par Homan.

Le gouvernement général de Champagne divisé en quatre Lieute-nances générales. — La Généralité de Châlons subdivisée en douze lections, par J. B. Nolin. Dressé sur les mémoires du sieur de Tra-ge, dit de Tillemon. Paris (vers 1699).

Champagne et Brie, par J. B. Nolin. Paris, 1699, in fol.

Carte de la Champagne et des pays voisins, où l'on voit la Géné-alité de Châlons, etc., par G. Delisle, 1713, 2 feuilles in-fol.

Le Gouvernement général de Champagne, par H. Jaillot. Paris, 81, 1686, 1695, 1699, 1717, 2 feuilles.

Champagne, par G Cantelli. Rome, 1695, une feuille.

Gouvernement général de Champagne, divisé par pays, par Robert. ıris, 1752, 2 feuilles. — *Id.*, par Boudet? 1752.

Le Gouvernement général de Champagne, par N. De Fer. Paris, ı10, in-fol.

Champagne septentrionale et méridionale, par G. Delisle. Paris, ı13, in-fol., 2 feuilles.

La Champagne, divisée par Élections, par Le Rouge, Paris, 1744, ı-fol

Carte de la Chamnagne et de la Brie. Paris, 1789, 4 feuilles.

Carte de Champagne et Brie, par Bazin, 1790, 2 feuilles.

POUILLÉS.

Un seul pouillé du diocèse de Châlons a été publié. Il fait partie du olume de la collection du libraire G. Alliot, imprimé à Paris en 1648,

Digitized by Google

sous ce titre : *Pouillé général contenant les Bénéfices de l'Archevesché de Rheims;*—*l'Evesché de Chaalons* y occupe 34 pages in-4°. Les neuf Doyennés ruraux y sont indiqués avec les noms des paroisses dépendant de chacun d'eux, et les noms des patrons. Mais les rapports des Doyennés avec les quatre Archidiaconés, qui sont cependant nommés en tête du pouillé, y sont omis. Ce pouillé est entièrement rédigé en français; toutefois la mention d'un très-petit nombre de noms latins de paroisses, tels que : *Campignoliis* (Champigneulles), page 11, et de *Victriaco villa* (de Vitry-la-Ville), p. 13, indique pour source première une rédaction plus ancienne en latin.

Parmi les pouillés manuscrits que je connais, trois surtout méritent une mention spéciale; ils appartiennedt tous trois à la Bibliothèque impériale (département des manuscrits). Le plus ancien, le plus original et le plus complet fait partie de la précieuse collection de pouilles réunie par De Lamarre et Fontette. Il est inséré dans le volume coté : portefeuille XXVIII, B. C. f° 70 à 83. Sa rédaction est de l'année 1405, ainsi qu'on le lit au f° 72. Voici les deux titres de ce pouillé :

« *Sequuntur Beneficia tam de veteri quam novo dono dignitatibus et præbendis insignis ecclesiæ Cathalaunensis annexa, et alia de communi dono existentia, cum nominibus præbendatorum.* »

« *Hic est liber.... in quo continentur Beneficia ecclesiastica Civitatis et diocesis Catalaunensis, in quo sunt taxata ad decimam*, etc. *Script. anno Domini millesimo quadringintesimo quinto.* »

Dans ce document, les noms des paroisses sont énumérés sous leur forme ancienne et latine, suivant l'ordre des neuf Doyennés ruraux. Quoique sa rédaction ne remonte qu'au commencement du XV° siècle, on y reconnaît évidemment des traces d'un état de choses antérieur.

Les deux autres pouillés inédits du diocèse de Châlons sont compris dans la *collection* dite *de Champagne*, rassemblée par les Bénédictins pour l'histoire de cette province, et dont une portion avait été recueillie par Lévêque de La Ravalière. La topographie et l'histoire ecclésiastique du diocèse de Châlons-sur-Marne en forment les tomes VI, VII, VIII, IX et X in-f°. Ces matériaux historiques, jadis en feuilles éparses, ont été récemment reliés en volumes. C'est dans le tome III de Châlons, f° 54 à 58, que se trouve un pouillé de l'année 1500, sous ce titre :

« *Déclaration du revenu des Bénéfices du diocèse de Chaalons, faite en 1500 à l'occasion du subside demandé par le pape, pour soutenir la guerre contre le Turc.*

Valor omnium Beneficiorum :

In Decanatu Cath.
In Decanatu de Curtisors et Bussiaco-castro.
In Decanatu de Vitriaco-castro.
In Decanatu de Coollâ.
In Decanatu de Sanctâ-Manehilde.
In Decanatu de Possessâ.
In Decanatu de Pertâ.
In Decanatu de Joinvillâ. (Plus loin on lit de *Jonivillâ.*)
In Decanatu de Virtuto.

Les noms de ces Doyennés sont les mêmes que dans le pouillé de

Digitized by Google

année 1405, mais leur ordre est un peu différent, ainsi qu'on peut le vérifier par la liste que j'ai donnée précédemment d'après celle-ci.

Un troisième pouillé beaucoup plus complet et plus digne de ce nom, mais aussi plus moderne, puisqu'il ne remonte qu'à l'année 1630, se trouve dans le tome II du même recueil, f° 1 à 57. En voici le titre :

Polium ecclesiæ Cathalaunensis. 1630. — *Per magistrum Nicolaium Lafricque, canonicum Cathalaunensem, nec non christianissimi Franciæ regis consiliarium, Archidiaconum Stadiensem et illustrissimi dd. Cathal. Vicarium generalem ac magnum pœnitentiarium.*

Une autre copie de ce titre, d'une écriture plus moderne, indique l'auteur sous le nom de Latiequet; mais c'est une erreur évidente, sa signature autographe se trouvant au f° 57 v°. C'est par une erreur plus grossière qu'un copiste moderne a effacé le mot de *Stadiensem*, qu'il ne comprenait pas, pour le remplacer par celui de *Studiosum*. On y trouve, au contraire, la preuve qu'en 1630 l'Archidiaconé de Sainte-Menehould était encore désigné, comme antérieurement, sous le titre d'*Archid. Stadiensis*, ou d'Archid. d'Astenay.

Les bénéfices sont d'abord énumérés suivant l'ordre des bénéficiaires, l'évêque, le Chapitre, les abbayes, etc. Au f° 29, commence la liste des cures du diocèse rangées par ordre alphabétique, et au f° 38, sont seulement indiquées les chapelles dans l'ordre des Doyennés ruraux : *in Dec. Cathal.*, — *in Dec. de Bussiaco*, — *in Dec. de Coolâ*, — *in Dec. de Vitriaco*, — *in Dec. de Perthâ*, — *in Dec. de Possessâ*, — *in Dec. de Virtuto*, — *in Dec. de S. Manehilde*, — *in Dec. de Joniviliâ.*

Dans ce même volume de la *Collection de Champagne* (p. 58 et 68) on trouve deux autres listes plus récentes et moins complètes des Doyennés ruraux, avec l'état des abbayes, Chapitres, cures et chapelles qui en dépendent. Toutes deux sont rédigées en français ; la première est du XVII° siècle ; la seconde, qui ne comprend que les Doyennés de Joinville, Vitry, Pertes et Possesse, me paraît être du XVIII°.

Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale 9364.3, qui présente un si grand nombre d'indications utiles pour la connaissance de l'état des bénéfices ecclésiastiques à la fin du XVI° siècle et au commencement du XVII°, le diocèse de Châlons figure aux folios 4 et 140.

Les archives de la préfecture de la Marne possèdent, dans le fonds ecclésiastique de l'évêché de Châlons, un Catalogue des paroisses des Doyennés de ce diocèse, catalogue rédigé en l'année 1581 (1 vol.), ainsi que des procès-verbaux de visites des Doyennés, depuis 1626 jusqu'en 1752 (23 registres in-f°), et les procès-verbaux des assemblées synodales du diocèse, de 1705 à 1766 (2 vol. in-f°).

Autres sources de l'histoire et de la topographie ecclésiastiques du diocèse de Châlons.

Les Cartulaires sont, après les Pouillés, la source la plus riche en indications sur la géographie du moyen âge. Il en existe encore un assez grand nombre de précieux pour le diocèse de Châlons. On conserve les plus importants dans les archives de la préfecture de la

Digitized by Google

Marne[1]; ce sont ceux de l'évêché (XIIIe et XIVe siècles); — de la cathédre (XIIIe siècle); — du Chapitre de Saint-Étienne (XIIe siècle; — de la Trinité de Châlons (XIIIe et XIVe siècles).

Les mêmes archives possèdent des Cartulaires des abbayes de Toussaints-en-l'Isle (XIIe et XIVe siècles); — de Cheminon (XIIe et XIIIe siècles); — de Montiers-en-Argonne (XIVe siècle); — de Huiron (copie du XVIIIe siècle); de Moiremont (XVIIe siècle).

Plusieurs Cartulaires très-précieux de l'abbaye de Montiers-en-Der existent à Chaumont, dans les archives de la préfecture de la Haute-Marne[2]. L'un d'eux, cité par Bréquigny avec la plus grande estime, est du XIIIe siècle; les autres sont du XVe et du XVIe siècle.

La Bibliothèque impériale possède une copie du XVIIIe siècle du Cartulaire de l'évêché (anc. fonds lat., no 5211). Il en existe aussi de nombreux extraits dans le tome IV du dioc. de Châlons, de la *Collection de Champagne* que j'ai précédemment indiquée.

Les plus importants Cartulaires de Saint-Étienne et de l'évêché ont été analysés très soigneusement et publiés en extraits par M. Éd. de Barthélemy[3]. Ce sont: le grand Cartulaire rédigé, vers le milieu du XIIe siècle, par le chantre Guérin (*Warinus*); un autre Cartulaire de la même collégiale, renfermant la composition faite entre le Chapitre et l'évêque en 1299; ainsi qu'un des Cartulaires de l'évêché, renfermant des chartes du XIIIe et du XIVe siècle. Plusieurs chartes du Cartulaire de Guérin avaient déjà été publiées dans une *Histoire de l'église cathédrale de Châlons*, par M. J. Garinet (in-8o, 1840).

Un autre Cartulaire de l'évêché, rédigé, d'après des documents anciens, par Louis Beschefer, procureur fiscal de l'évêché, pour constater les droits et fiefs de l'évêque Gilles de Luxembourg (1503-1535), est conservé dans les archives de l'hôtel de ville de Châlons. M. Éd. de Barthélemy en a aussi donné quelques extraits dans le volume ci-dessus indiqué.

Un très-grand nombre de chartes isolées et d'autres documents originaux concernant l'évêché de Châlons, son Chapitre et ses abbayes, sont aussi conservés dans les archives de la Haute-Marne[4], ainsi que dans la collection de Champagne de la Bibliothèque impériale, t. VI à X (*Topographie et Histoire ecclésiastiques* du diocèse de Châlons).

Les principaux ouvrages publiés sur le diocèse de Châlons, et qui en éclairent plus ou moins directement l'histoire et la géographie ecclésiastiques, sont les suivants:

Annales ecclésiastiques du diocèse de Chaalons en Champagne, par

---

1. *Catalogue général des Cartulaires des archives départementales*, publié par la commission des archives départementales et communales. Paris, 1847, in-4o, page 54.

2. *Id.*, p. 62; et *Mémoire sur les Archives de la Haute-Marne*, par M. E. Jolibois, p. 8.

3. *Cartulaires de l'évêché et du Chapitre Saint-Étienne de Châlons sur-Marne*. Châlons, 1853, in-12, p. 95 à 128.

4. *Tableau général des archives départementales antérieurement à 1790*, publié par la commission des archives. Paris, 1848, in-4o, p. 54.

Digitized by Google

la succession des évesques de cette église, comtes de Châalons et pairs de France; depuis S. Memje, premier evesque; et de la mission de S. Pierre, jusques à cette année 1636, par le R. P. Charles Rapine, gardien des Récollects de Paris. Paris, 1636, in-8°. Cet ouvrage est écrit d'après les documents originaux, qui y sont cités en assez grand nombre.

Nova Gallia christiana, t. IX, col. 856 à 977, et *Instrum.*, col. 147 à 186. L'édition du même ouvrage en 4 volumes ne renferme rien sur ce diocèse qui ne soit plus complet dans la dernière édition.

État des bénéfices, etc., par dom Beaunier; 3e éd., 1743, p. 588.

Annales historiques de la ville et comté-pairie de Châlons-sur-Marne, par M. Buirette de Verrierres. 1re partie. Châlons. 1788. Ce volume fort rare, composé d'une introduction de CCXI p. et d'Annales (328 p.), se termine avec le XIIe siècle. La 2e et la 3e partie, qui devaient compléter l'ouvrage, étaient annoncées par l'auteur comme devant paraître en 1789. Je ne pense pas qu'elles aient vu le jour, quoique l'ouvrage soit indiqué comme formant deux volumes. L'exemplaire de la Bibliothèque impériale ne contient que l'introduction et les Annales.

L'auteur cite un grand nombre de chartes originales; il a donné, p. LXVIII de l'introduction, un tableau chronologique des évêques de Châlons et des rois de France, avec la mention des événements contemporains; et, p. LVI, un tableau, que j'ai reproduit ci-dessus, de la division du diocèse en Archidiaconés et Doyennés, en 1788.

M. Buirette avait publié, en 1773, un *Éloge historique de Châlons*, et, en 1788, un écrit sur les *États de Champagne*. Il travaillait à une histoire générale de la Champagne et à un Dictionnaire généalogique et historique de la même province, avec la collaboration de M. de La Dixmerie.

Mémoire sur l'établissement du Christianisme à Châlons et sur les Institutions religieuses qui s'y rattachent; par M. Jules Garinet. In-8°, 1837. Extrait du Recueil de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, pour 1837.

Histoire de l'Église cathédrale de Châlons et de son Chapitre; par le même. Châlons, 1840, in-8°, 69 p. Extrait du Recueil de la même Société pour l'année 1840. Plusieurs chartes du grand Cartulaire de l'évêché ont été publiées à la suite de ce mémoire.

Notice sur la cathédrale de Châlons-sur-Marne; par M. l'abbé Estrayez de Cabassole. In-8°, 1843.

Cartulaires de l'Évêché et du Chapitre Saint-Étienne de Châlons-sur-Marne; — Histoire et documents; par M. Ed. de Barthélemy. Châlons, 1853, 1 vol. in-12 de 129 pages. Dans la première partie, l'auteur expose avec soin, d'après les sources, l'organisation et les juridictions temporelles de l'évêché et du Chapitre; dans la seconde, il donne une analyse ou des extraits des trois principaux Cartulaires indiqués précédemment. La topographie ecclésiastique est demeurée étrangère à ces consciencieuses recherches.

M. Ed. de Barthélemy a aussi publié, en 1854, une *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions*; 1 vol. in-8; et, en 1852, une Statistique monumentale de l'arrondissement de Sainte-

Digitized by Google

Menehould. Il a rassemblé de nombreux matériaux sur les possessions temporelles des Templiers en Champagne.

Plusieurs mémoires ont été publiés sur les établissements ecclésiastiques de ce diocèse, entre autres sur les *Abbayes de Notre-Dame et de Saint-Sauveur de Vertus*, par M. Maupassant; dans le Recueil de la Société d'agriculture de la Marne, vol. de 1838 et de 1839.

Les Moines du Der, avec pièces justificatives, notes historiques, notices sur le bourg et le canton de Montier-en-Der et la ville de Wassy; par M. l'abbé R. A. Bouillevaux, curé de Cerizières. Montier-en-Der, 1845, 1 vol. in-8°.

On trouve dans les *Actes de la Province ecclésiastique de Reims*, publiés par Mgr Gousset, les principaux synodes qui ont été rassemblés à Châlons. Dans plusieurs de ces actes synodaux il est fait mention des devoirs et des droits des Doyens ruraux.

Tome II, ann. 1062, p. 74. — Ann. 1134, id., p. 215. — Ann. 1151, id. p. 255. — Ann. 1160, id., p. 293. — Ann. 1187, id., p. 320. — Ann. 1224, id., p. 351. — Ann. 1393 (statuts synodaux importants de l'évêque Charles de Poitiers), id., p. 614; publiés aussi dans le *Thes. anecd.*, t. IV. p. 667.

Tome III, ann. 1557, ou du moins antérieurement à 1572 (statuts synodaux de l'évêque Jérôme Du Bourg, non moins utiles pour la connaissance de la discipline ecclésiastique), p. 354; publ. en 1557, in-4.

Tome IV, Ann. 1657, p. 167. — Ann. 1661, id., p. 186. — Ann. 1662, id., p. 238. — Ann. 1665, id., p. 271. — Ann. 1671, p. 284. — Ann. 1684, id., p. 185. — Ann. 1766, id., p. 748. — Les synodes de Châlons, du XVIIe et du XVIIIe siècle, contiennent de nombreux articles disciplinaires empruntés à des actes antérieurs.

Les Statuts et Ordonnances de l'évêque Louis-Antoine de Noailles ont été aussi publiés à Châlons en 1693, in-4 et in-18.

Plusieurs histoires générales et locales du département de la Marne renferment des renseignements topographiques qu'il n'est pas sans intérêt de consulter pour la géographie ecclésiastique de la Champagne, comparée à la géographie politique. Voici les principaux :

Mémoires historiques de la province de Champagne, par Baugier. Chaalons, 1721, 2 vol. in-12.

Recherches chronologiques, historiques et politiques sur la Champagne, sur les villes, bourgs, villages et monastères du pays Partois, par Ch.-Max. Detorcy. Troyes, 1832, in-8°. Tome I, le seul publié. Les principaux détails topographiques et la carte du Pertois, annoncés par l'auteur, n'ont pas paru.

Le même auteur, ancien juge de paix du canton de Vitry-le-Français, a aussi publié, en 1839, un mémoire étendu sous ce titre : *Fragments tirés d'un mémoire contenant des recherches chronologiques et historiques sur l'ancienne ville de Victry-en-Partois, sur ses comtes particuliers*, etc. Paris, 1839, in-8°. Ce travail renferme de nombreux documents originaux.

C'est, je crois, au même auteur qu'il faut attribuer le mémoire intitulé : *Notice chronologique, historique et politique sur Ponthyon-en-Partois, province de Champagne*. Vitry, 1826, in-8°.

Digitized by Google

Géographie historique et statistique du département de la Marne, par M. Lesage, professeur. Vouziers, 1840, 2 vol. in-12.

Histoire des villes, bourgs et villages remarquables du département de la Marne, par M. Calmette. Reims, 1850, in-12.

· *Précis de la statistique générale du département de la Marne*, par M. J. Chalette père, ancien géomètre délimitateur du cadastre. Châlons, 1845, 2 vol. in-8° et 1 in-f°. Le tome II forme le *Dictionnaire statistique, étymologique, topographique, géologique, archéologique et historique des communes du département.*

Histoire de la ville de Sainte-Menehould et de ses environs, par Cl. Buirette. Sainte-Menehould, 1837, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage a été publié dix ans après la mort de son auteur, qui ne doit pas être confondu avec M. Buirette de Verrières, auteur des *Annales historiques de la ville de Châlons.*

Précis sur l'histoire de la ville de Vassy et de son arrondissement, par M. Pinard, greffier du tribunal civil. Vassy, 1849, in-8°.

Les Annuaires du département de la Marne renferment un grand nombre de notices, généralement bien rédigées, sur la topographie et l'histoire de la plupart des cantons de ce département, ayant fait partie de l'ancien diocèse de Châlons, avant 1790.

Parmi les documents manuscrits concernant ce diocèse, et qui sont encore aujourd'hui conservés, soit à la bibliothèque de la ville et dans les archives de la préfecture de Châlons, soit à la Bibliothèque impériale, on peut consulter, outre les pouillés et les cartulaires, un très-grand nombre de pièces originales ou de mémoires et de travaux divers rédigés sur l'histoire des évêques, de l'évêché et des principaux établissements ecclésiastiques, et qui sont restés inédits.

On trouve, dans le *Tableau général des archives départementales* (in-4, 1848, p. 46), l'indication des principaux fonds des établissements religieux du clergé séculier et régulier, fonds à consulter dans le dépôt de la préfecture. M. de Barthélemy (*Cartulaires de l'évêché de Châlons*, 1853, p. 94), a donné une mention plus détaillée des documents concernant surtout l'administration temporelle de l'évêché.

Les cinq volumes du diocèse de Châlons (*Collection de Champagne*), de la Bibliothèque impériale, que j'ai indiqués précédemment, contiennent aussi un grand nombre de copies de pièces et de mémoires concernant la topographie et l'administration ecclésiastiques du diocèse. Une partie avait été recueillie par Levêque de La Ravalière, et une plus grande partie par les Bénédictins, pour l'*Histoire de Champagne*, qui ne fut pas publiée.

On conserve à Châlons, dans la bibliothèque de la ville, plusieurs histoires manuscrites ou collections de pièces concernant l'évêché :

1. Le grand recueil du chanoine Beschefer, auteur d'une *Chronologie historique des évêques de Châlons*, imprimée dans le rituel de cette église en 1776, in-4. Ses autres écrits consistent surtout en notes sur la partie du *Gallia Christ.*, relative à cet évêché, en plusieurs dissertations sur les premiers évêques, et en d'autres documents, dont l'ensemble forme plusieurs volumes.

Digitized by Google

2. *Histoire du diocèse de Châlons*, et très-nombreux documents rassemblés par dom François. C'est le travail le plus important.

3. *Histoire ecclésiastique de Châlons ancienne et nouvelle*, dédiée à l'évêque Cl.-Ant. de Choiseul (1734-1763), par le curé Garnier, de Fère-Briange.

4. *Histoire des évêques de Châlons*, par M. Povillon-Piérard.

5. De Fontette, dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. I, nº 9614, indique une autre histoire manuscrite sous ce titre: *Mémoires et recherches sur les évêques de Châlons-sur-Marne*, par M. l'abbé Islette, chanoine de la cathédrale; 2 vol. in-fol. L'auteur vivait encore en 1747. L'original de ces mémoires était conservé, avant la révolution, à l'abbaye de Toussaints. J'ignore ce qu'il est devenu.

6. Baugier, l'auteur de l'*Histoire des comtes de Champagne*, avait aussi rassemblé sur l'histoire des évêques de Châlons des matériaux qui sont restés inédits.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ANNUAIRES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, COMPRENANT LES TITRES DES ARTICLES ET LES NOMS DES AUTEURS.

NOTA BENE. On trouvera un relevé méthodique des articles en consultant la présente table aux mots *Astronomie*, *Beaux-arts*, *Chronologie*, *Géographie civile*, *Géographie ecclésiastique*, *Histoire*, *Littérature* et *Météorologie*.

Les chiffres arabes renvoient aux pages et les chiffres romains aux volumes. (I désigne l'Annuaire de 1837; II celui de 1838, etc.).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'ANNUAIRE DE 1859.

Digitized by Google

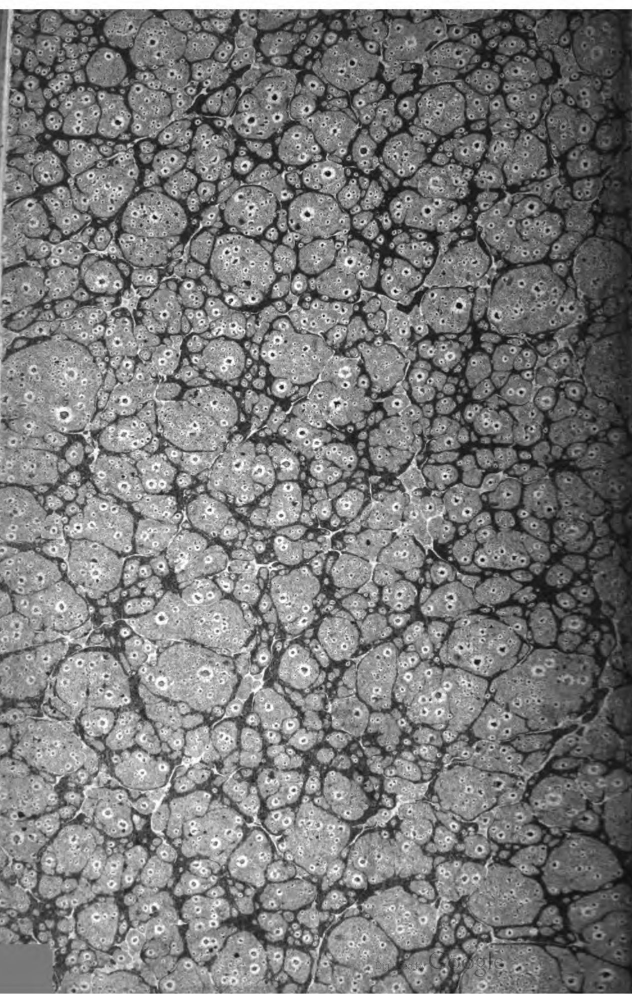
Typographie de Ch. Lahure et Cie, rue de Vaugirard, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.
OCT 12 1907

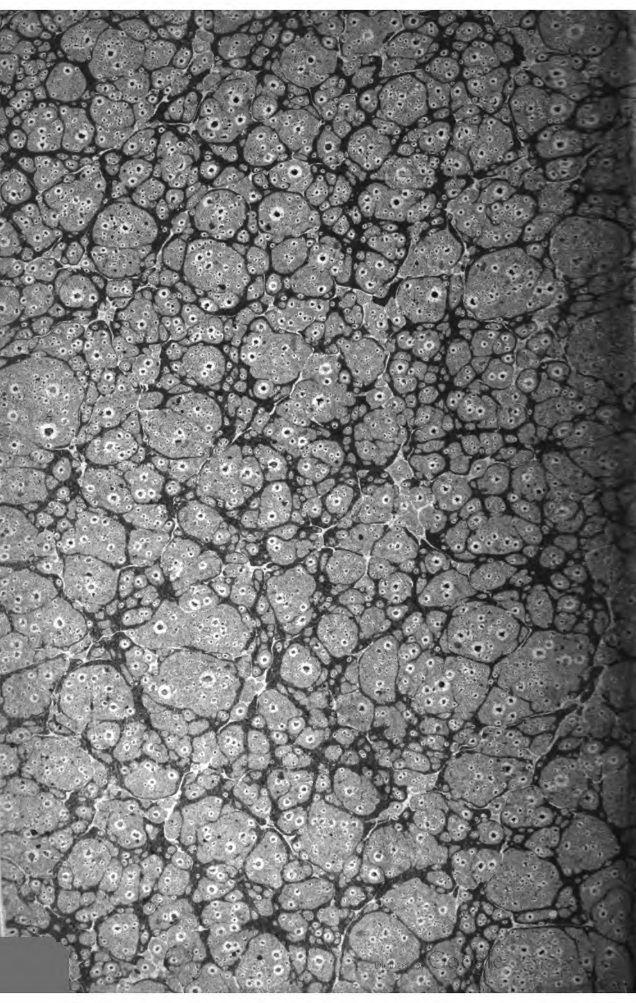
Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google